



RECHERCHES LVIII, 2, 2017 **SOCIOGRAPHIQUES**

LE NORD QUÉBÉCOIS

Sous la direction de Martin Simard, Étienne Rivard et Laurie Guimond

Les recherches sur le Québec du nord

Le Nord québécois

Le Plan Nord : enjeux géopolitiques actuels

Les « régions carrefours » du Moyen Nord

Relations interethniques au chantier Romaine

Changements sociaux à Malartic

Projets miniers chinois dans l'Arctique

Modèles de développement pour le Québec nordique

NOTES CRITIQUES

Regards croisés sur le Nord

La nordologie de Louis-Edmond Hamelin

Entre impuissance et résignation

Les Prophètes du nouvel ordre universitaire

COMPTES RENDUS

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

Revue fondée en 1960 par

FERNAND DUMONT (1927-1997)

JEAN-CHARLES FALARDEAU (1914-1989)

YVES MARTIN

publiée par

LE DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Faculté des sciences sociales, Université Laval, Québec, Canada

RÉDACTION/DIRECTION

Sylvie Lacombe, Université Laval

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Julie Richard

COMITÉ DE RÉDACTION

Sébastien Arcand, HEC Montréal

Jacques Beauchemin, UQAM

Pascale Bédard, Université Laval

Micheline Cambron, Université de Montréal

Anne Caumartin, Collège militaire royal de Saint-Jean

Catherine Foisy, UQAM

Andrée Fortin, Université Laval

Marcel Fournier, Université de Montréal

Laurie Guimond, UQAM

Pierre Hamel, Université de Montréal

Bruno Jean, UQAR

Simon Langlois, Université Laval

Richard Marcoux, Université Laval

Daniel Mercure, Université Laval

É.-Martin Meunier, Université d'Ottawa

Dominique Morin, Université Laval

Claire Poitras, INRS Urbanisation

Culture Société

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Leslie Choquette, Assumption College

Luca Codignola, Università di Genova, Italie

Maria-Teresa Gutierrez, Université

Nationale Autonome, Mexique

Françoise Le Jeune, Université de Nantes

Hans-Jürgen Lüsebrink, Université de
Sarrebrück

Carmen Mata Barreiro, Universidad
Autónoma de Madrid, Espagne

Miho Matsunuma, Gunma University, Japon

Florian Michel, Université Paris I Panthéon-
Sorbonne

Leigh Oakes, Queen Mary

University of Londres

Jacques Palard, Université de Bordeaux

Geneviève Zubrzycki, Université du Michigan

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Recherches sociographiques

Département de sociologie

1030, av. des Sciences-Humaines

Bureau 3465

Faculté des sciences sociales

Université Laval

Québec, Canada G1V 0A6

Téléphone : (418) 656-3544

Dépôt légal (Québec 2^e trimestre 2017)

ISSN 0034-1282

ISBN PDF 978-2-924559-07-9

ISBN EPUB 978-2-924559-08-6

**RECHERCHES
SOCIOGRAPHIQUES**

L'objet de *Recherches sociographiques*

Recherches sociographiques est une revue pluridisciplinaire consacrée à l'étude de la société québécoise et du Canada français; elle publie des travaux originaux, des notes critiques et des comptes rendus. Saisir le Québec et le Canada français dans leurs composantes spatiales, historiques, politiques, économiques, sociales et culturelles, voilà son objet propre. *Recherches sociographiques* se veut donc un carrefour, une sorte de place publique où on analyse, compare, interprète, à la lumière de diverses traditions scientifiques.

Cette revue est publiée grâce à la subvention
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Elle est membre de la SODEP.



Recherches sociographiques est indexée dans plusieurs **répertoires bibliographiques** (Bulletin signalétique 521. Sociologie, Point de repère, Historical Abstracts, Language and Language Behavior Abstracts, Public Affairs Information Service, RADAR, Sociological Abstracts, America : History and Life, International Bibliography of Periodical Literature, International Bibliography of the Social Science, Linguistic and Language Behavior Abstracts, INIST, Google scholar, Google), dans plusieurs **banques de données bibliographiques** (America : History and Life, Historical Abstracts, International Bibliography of Periodical Literature, International Bibliography of the Social Sciences, Linguistic and Language Behavior Abstracts, Sociological Abstracts, INIST) et à l'Institut de l'informatique scientifique et technique.

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

Mai- août 2017

Volume LVIII, numéro 2

Le Nord québécois
sous la direction de Martin Simard, Étienne Rivard et Laurie Guimond

Notices biographiques 247

Martin SIMARD, Étienne RIVARD et Laurie GUIMOND Les recherches sur le Québec du Nord : un instrument d'appropriation territoriale pour quels acteurs? 251

RECHERCHE

Martin SIMARD Le Nord québécois : un plan, trois régions, neuf défis 263

Alexandre BRUN, Frédéric LASSERRE, Éric MOTTET et Ève HABOUR-MARSAN « Plans Nord » passés 297

Étienne RIVARD, Caroline DESBIENS, Suzy BASILE et Laurie GUIMOND Les « régions carrefours » du moyen nord comme laboratoires interculturels de nordicité 337

Laurie GUIMOND et Alexia DESMEULES « *Les oreilles se sont ouvertes des deux côtés* » : développement territorial et relations entre Innus et non-Innus au chantier Romaine..... 363

Geneviève BRISSON, Cathernie MORIN BOULAIS, Sabrina DOYON et Emmanuelle BOUCHARD-BASTIEN Une difficile prise en compte des changements sociaux en milieu minier nordique : le cas de Malartic 387

Pierre-Louis TÊTU et Frédéric LASSERRE Projets d'investissements miniers chinois dans l'Arctique... 415

Thierry RODON et Aude THERRIEN Quels modèles de développement pour le Québec nordique? 447

NOTE CRITIQUE

Benoit ÉTHIER Regards croisés sur le nord (Stéphanie Bellemare-Page, Daniel Chartier, Alice Duhan et Maria Walecka-Garbalinska (dir.).. 471

Benoit ÉTHIER La nordologie de Louis-Edmond Hamelin (Daniel Chartier et Jean Désy, *La nordicité du Québec : entretiens avec Louis-Edmond Hamelin*) 477

Michel VENNE	Que faire de notre nationalisme? Entre impuissance et résignation (Serge Cantin, <i>La souveraineté dans l'impasse</i> ; Guy Laforest et Jean-Olivier Roy, <i>Un Québec exilé dans la fédération. Essai d'histoire intellectuelle et de pensée politique</i>)	483
Yves GINGRAS et Johan GIRY	Les prophètes du nouvel ordre universitaire (Robert Lacroix et Louis Maheu, <i>Les grandes universités de recherche. Institutions autonomes dans un environnement concurrentiel</i>)	497

COMPTES RENDUS

Michel, SARRA-BOURNET, (dir.), <i>Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec</i> (Jacques BOURGAULT)	513
Michel GARIÉPY et Olivier ROY-BAILLARGEON, <i>Gouvernance et planification collaborative. Cinq métropoles canadiennes</i> (Louis GUAY)	516
Dominique LEBEL, <i>Dans l'intimité du pouvoir – Journal politique 2012-2014</i> (Guy LACHAPPELLE)	518
Sean MILLS, <i>Une place au soleil : Haïti, les Haïtiens et le Québec</i> (Victor PICHÉ)	521
Marie-Paule ROBITAILE, <i>Voyage au cœur des collections des Premiers Peuples</i> (Denys DELÂGE)	524
Henri GOULET, <i>Histoire des pensionnats indiens catholiques au Québec. Le rôle déterminant des pères oblats</i> (Catherine FOISY)	525
Amélie BOURBEAU, <i>Techniciens de l'organisation sociale. La réorganisation de l'assistance catholique privée à Montréal (1930-1974)</i> (Jacques L. BOUCHER)	527
Aurélien BOIVIN, Hans-Jürgen LÜSEBRINK, Jacques WALTER (dir.), <i>Régionalismes littéraires et artistiques comparés Québec/Canada – Europe</i> (Sophie MARCOTTE)	529
Laura ATRAN-FRESCO, <i>Les Cadiens au présent. Revendications d'une francophonie en Améri- rique du Nord</i> (Leslie CHOQUETTE)	531
Akos VERBOCZY, <i>Rhapsodie québécoise. Itinéraire d'un enfant de la loi 101</i> (Victor ARMONY) ..	533
ABSTRACTS	535

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Suzy Basile est originaire de la communauté Atikamekw de Wemotaci. En plus d'être chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sur les enjeux autochtones, elle est également étudiante au doctorat en sciences de l'environnement à l'UQAT, elle a déposé une thèse sur le rôle et à la place des femmes Atikamekw dans la gouvernance du territoire et des ressources naturelles. Elle s'intéresse également aux questions liées à l'éthique de la recherche avec les Peuples autochtones.

Emmanuelle Bouchard-Bastien est anthropologue et conseillère scientifique à l'unité de santé environnementale de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Titulaire d'une maîtrise en gestion de l'environnement, son poste actuel l'amène à fournir une expertise sur les questions sociales touchant la santé environnementale, dont la perception des risques et les impacts sociaux, et ce pour des dossiers variés. Ses dernières publications portent sur la relation entre les activités liées à l'industrie des hydrocarbures et la santé sociale et psychologique, dont la tragédie ferroviaire du Lac-Mégantic.

Geneviève Brisson est professeure au Département Sociétés, Territoires et Développement de l'Université du Québec à Rimouski, et chercheure en santé environnementale à l'Institut national de santé publique du Québec. Formée en droit et en anthropologie, ses travaux interrogent les risques et les impacts sociaux liés à des changements environnementaux anthropiques ou naturels. Elle s'intéresse particulièrement aux représentations sociales, à la gestion du risque et aux relations entre les citoyens, les experts et les décideurs. Ses plus récentes publications présentent les dimensions sociales liées à la mine de Malartic et à la tragédie ferroviaire du Lac-Mégantic.

Alexandre Brun est géographe et urbaniste, maître de conférences à l'Université Paul Valéry Montpellier-3, chercheur au sein de l'Unité Mixte de Recherches 5281 « ART-DEV » du CNRS et chercheur associé au Centre québécois d'études de géopolitique. Ses travaux portent principalement sur les politiques de l'eau et l'aménagement urbain. Il dirige actuellement deux programmes de recherche, l'un sur la renaturation des rivières urbaines dans le Grand Lyon, l'autre sur le Mal-Logement en Languedoc.

Caroline Desbiens est professeure au Département de géographie de l'Université Laval où elle enseigne la géographie historique et culturelle des Premières Nations et des Inuit. Ses recherches portent sur les savoirs et paysages culturels autochtones, les relations interculturelles et les dynamiques de genre dans le Nord du Québec, particulièrement en lien avec le développement des ressources.

Alexia Desmeules est en parachèvement de la maîtrise en géographie à l'Université du Québec à Montréal. Elle s'intéresse aux rapports à la rivière Romaine des Innus d'Ekuanitshit dans le contexte des transformations contemporaines de leur territoire ancestral, le Nitassinan.

Sabrina Doyon est professeure titulaire au Département d'anthropologie de l'Université Laval et titulaire d'un doctorat en anthropologie de l'Université McGill. Ses travaux et ses enseignements portent sur l'environnement et la mise en valeur de la nature au Québec, en Espagne

et en Amérique latine, où elle examine plus particulièrement les questions de conservation environnementale, d'extraction des ressources naturelles et de production alimentaire. Elle a récemment publié dans les revues *Marine Policy* et *Conservation and Society* ainsi qu'aux PUL en 2013 *Une révolution de l'environnement. Ethnographie d'un village côtier à Cuba* et en 2015 *Anthropologie des espaces côtiers et de la conservation environnementale*.

Laurie Guimond est professeure au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal. Ses recherches portent sur les migrations et les mobilités ainsi que les recompositions socioterritoriales contemporaines dans les milieux ruraux et nordiques. Ses intérêts en recherche et son enseignement ont aussi pour objet les relations entre les Autochtones et les Allochtones et les enjeux géographiques qui les sous-tendent et la géographie régionale du Québec et du Canada.

Ève Harbour-Marsan est candidate à la maîtrise en sciences géographiques à l'Université Laval et membre étudiante du Conseil québécois d'Études géopolitiques (CQEG). Son mémoire porte sur la gouvernance de la production énergétique dans le Québec septentrional. Elle s'intéresse à la géopolitique des ressources naturelles ainsi qu'aux relations avec les communautés indigènes dans les projets d'aménagement du territoire.

Frédéric Lasserre a travaillé comme consultant à l'Observatoire Européen de Géopolitique (OEG, Lyon) sur les transformations politiques et économiques de l'Europe Centrale et Orientale, puis comme conseiller en affaires internationales au ministère québécois de l'Industrie et du Commerce, puis au sein d'Investissement Québec. Il est professeur depuis 2001 au Département de géographie de l'Université Laval, et chercheur à l'Institut québécois des Hautes études internationales (HEI) ainsi qu'à l'Institut Hydro-Québec en Environnement, Développement et Société (IEDS). Il coordonne une équipe de recherche sur les impacts des changements climatiques sur la gouvernance de l'Arctique, en particulier en ce qui a trait à la navigation, aux ressources naturelles et aux disputes de souveraineté.

Catherine Morin Boulais est candidate au doctorat en anthropologie à l'Université Laval. Ses travaux de recherche se concentrent sur le façonnement des rapports entre l'humain et l'environnement dans les domaines de l'exploitation des ressources minières et du tourisme. Sa thèse porte sur la construction discursive et matérielle de l'espace minier abitibien.

Éric Mottet est professeur au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal, est directeur adjoint du Conseil québécois d'Études géopolitiques (CQEG) ainsi que chercheur associé à l'Institut des hautes études internationales (HEI). Ces travaux portent, entre autres, sur l'utilisation des méthodes et outils de la géopolitique afin d'analyser la complexité du monde actuel en s'appuyant sur des analyses multidisciplinaires à plusieurs échelles, d'espaces et de temps.

Étienne Rivard est professeur au Département des sciences humaines et sociales à l'Université de Saint-Boniface. Géographe social et culturel, ses travaux portent sur les territorialités autochtones et métisses, sur la francophonie des Amériques et sur les questions de dialogue culturel entre peuples autochtones et sociétés allochtones.

Thierry Rodon est professeur agrégé au Département de science politique de l'Université Laval et titulaire de la chaire de recherche sur le développement durable du Nord. Il est également directeur du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones. Il s'intéresse à la gouvernance et aux politiques nordiques et il possède une vaste expérience de recherche avec les communautés autochtones et les institutions nordiques sur des thèmes aussi variés que l'impact des activités extractives sur les communautés autochtones du Canada, l'éducation, la gestion des ressources renouvelables, l'adaptation aux changements climatiques, le développement et l'évaluation de politiques publiques ainsi que la participation des communautés aux processus d'évaluation environnementale et sociale.

Martin Simard est professeur titulaire au Département des sciences humaines et sociales de l'Université du Québec à Chicoutimi, où il œuvre depuis 2002. Il dirige le programme de doctorat en développement régional en plus de superviser les activités du Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA). Il est spécialisé en géographie urbaine et régionale ainsi qu'en aménagement et développement territorial. Il est membre d'associations professionnelle (Ordre des urbanistes du Québec) et scientifique (Centre de recherches sur le développement territorial).

Pierre-Louis Têtu est doctorant en sciences géographiques à l'Université Laval. Ses recherches portent principalement sur les aspects géopolitiques et géoéconomiques dans l'Arctique, mais il s'intéresse également aux enjeux sécuritaires, économiques, politiques et environnementaux internationaux. Membre étudiant du Conseil québécois d'études géopolitiques (CQEG) et de l'Institut Hydro-Québec en Environnement, Développement et Société (IEDS), il est détenteur d'une maîtrise de recherche en géographie de l'Université Laval. Il a publié quelques articles portant sur les stratégies d'approvisionnement en matières premières de la Chine, ainsi que sur l'activité extractive dans l'Arctique.

Aude Therrien détient une maîtrise en science politique de l'Université Laval. Son mémoire de maîtrise portait sur le logement au Nunavik. Elle travaille depuis 2014 à la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord en tant que professionnelle de recherche et coordonnatrice des travaux de la chaire.



LES RECHERCHES SUR LE QUÉBEC DU NORD : UN INSTRUMENT D'APPROPRIATION TERRITORIALE POUR QUELS ACTEURS?

Martin SIMARD, Étienne RIVARD et Laurie GUIMOND

Bien que difficile à délimiter précisément, le Québec du Nord est un immense territoire qui couvre plus des deux tiers de la superficie de la province. Très peu peuplé et encore largement méconnu, ce milieu physique et humain est riche de ressources et d'écosystèmes uniques, où évoluent à la fois des cultures ancestrales et de nouvelles populations. Que l'on soit enthousiaste ou sceptique à l'égard des politiques publiques qui ont présidé au lancement du Plan Nord par le gouvernement québécois, il n'en demeure pas moins que cette initiative gouvernementale a contribué à renouveler l'intérêt envers ce milieu géographique singulier. Un milieu qui comporte son lot de problèmes et de défis mais également un immense potentiel qui commence à peine à émerger, dans les secteurs non seulement de l'extraction minière mais aussi du récréotourisme, de l'énergie éolienne ou de l'agriculture en serre.

Dans ce contexte, plusieurs phénomènes restent à expliquer et de nombreux thèmes sont à discuter afin de mieux comprendre le Nord québécois, qu'on le perçoive comme un milieu de vie autochtone à consolider, comme une nature sauvage à préserver ou comme un gigantesque bassin de ressources à exploiter. De nombreuses questions interpellent les habitants et les gouvernants à différentes échelles : comment se portent les communautés autochtones six décennies après leur sédentarisation plus ou moins forcée? Comment se développent les communautés non autochtones plus récemment établies? Que dire de la cohabitation interculturelle qui s'organise en grande partie en fonction des structures foncières et administratives issues de la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois, en particulier dans l'Eeyou-Istchee? Quel avenir doit-on envisager pour les premières nations vivant au Nord qui demeurent sans traités, notamment les Innus, les Attikameks ou les Anishinabés? Quels sont les impacts sociaux, économiques et environnementaux des grands projets industriels existants ou en voie de réalisation? Quelles sont les perceptions et représentations du Nord véhiculées par les médias et les différents groupes d'acteurs et quelles en sont les répercussions?

Ces questions, et bien d'autres, interpellent, d'une manière éthique et politique, les chercheurs en raison du rôle qu'elles jouent dans les dynamiques d'appropriation-réappropriation des acteurs en présence : la société civile, au premier chef, le gouvernement du Québec et les peuples autochtones. Dans une perspective historique, le Nord est depuis longtemps associé à l'idée d'une conquête, d'un espace à « ouvrir » (DESBIENS, 2012, p. 645) ou d'une frontière à repousser (Gouvernement du Québec, 2011, p. 7). Autrement dit, c'est un espace qu'on cherche à s'approprier, pour le faire sien ou l'adapter à ses besoins. Deux formes principales et concomitantes d'appropriation marquent l'emprise graduelle des Euro-Canadiens sur le Nord. Premièrement, une appropriation sociale, ou d'ordre à la fois politique (étatique et géopolitique), matériel (économique au sens large, mais renvoyant aussi à la mise en place d'infrastructures militaires ou hydroélectriques) et symbolique (marques culturelles, toponymiques, image du Nord comme réalité concrète à même de modifier la définition qu'ont les Québécois ou les Canadiens d'eux-mêmes). En second lieu, à mesure que les enjeux sociaux et environnementaux relatifs au Nord se modifient, celui-ci devient l'objet d'une appropriation scientifique dans le champ des sciences naturelles et dans celui des sciences humaines et sociales (FARISH, 2006). Néanmoins, cette appropriation scientifique est souvent le simple reflet des intérêts d'un groupe d'acteurs, ou, lorsqu'elle constitue une représentation originale ou indépendante, exerce à son tour une influence sur les autres parties prenantes du développement du Nord (autochtones, entreprises privées, organismes gouvernementaux, etc.). À l'ère des communications quasi instantanées, il existe une rétroaction significative entre les recherches – et les représentations qui en sont issues – et l'appropriation par les acteurs sociaux, économiques et politiques. Regardons cela plus en détail.

L'APPROPRIATION COLLECTIVE DU NORD : LA RECHERCHE AU SERVICE DE L'ÉTAT?

L'idée de transcender les limites du Nord – sur le plan spatial comme sur le plan de la connaissance – n'est pas nouvelle. Le « Nord » habite l'imaginaire québécois depuis longtemps (HARVEY, 1994, p. 374; MORISSONNEAU, 1978). Cependant, le Nord du Québec se limite dans l'imaginaire aux fronts pionniers qui sont à la base de l'élargissement de l'écoumène laurentien, à partir du 19^e siècle, et il fournit un élément mythique accompagnant cette colonisation. Le Nord d'alors coïncide avec les nouvelles régions de colonisation que sont les Laurentides, l'Outaouais, la Mauricie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean. (Suivront plus tard, à partir de la Crise de 1929, l'Abitibi et la Gaspésie.) Cette appropriation du « Moyen-Nord », d'après la nomenclature établie par Louis-Edmond HAMELIN (1975 et 2000), prend également forme au Canada anglais grâce au rayonnement de la peinture de la nature sauvage, en particulier celle du Parc Algonquin, par Tom Thomson et le « Groupe des sept » (O'BRIAN et WHITE, 2007). Toutefois, ce n'est qu'à partir des années d'après-guerre, en pleine guerre froide, que naît un réel intérêt envers les « régions glaciales » du Nord dans la population et, surtout, au sein de l'État (DUHAIME, 2001).

Dans le contexte de la guerre froide, plusieurs constats expliquent cet élan d'intérêt. Premièrement, le Nord reste méconnu sur le plan scientifique.

Deuxièmement, des aménagements et infrastructures sont nécessaires pour des raisons géopolitiques ayant trait notamment à la menace d'invasion par le Nord des troupes soviétiques. En troisième lieu, il convient d'assurer une souveraineté effective sur ces territoires nationaux où des populations sont souvent laissées à elles-mêmes. Quatrièmement, on sait déjà que le Nord, tant dans ses aspects naturels qu'humains, n'a rien à voir avec les espaces nationaux méridionaux et que son occupation et son exploitation constituent des défis importants (FARISH, 2006). Des infrastructures de grande envergure sont alors créées à l'échelle canadienne, que l'on pense à l'établissement de collectivités autochtones, lié à leur sédentarisation forcée, aux radars de la ligne DEW (*Distant Early Warning*), au vaste chantier d'exploitation du fer dans le Moyen-Nord québécois ou aux installations militaires d'Alert ou d'Eureka.

C'est à cette époque – les années 1950 et 1960 – qu'on passe de l'ère des connaissances acquises par le biais de l'exploration à celle d'une « science expérimentale » en mesure d'aller au-delà des observations premières, bien que la frontière entre les deux soit en pratique assez floue en raison des difficultés qu'implique le travail de terrain en milieu nordique (POWELL, 2007). C'est dans ce contexte que sont mises sur pied les premières infrastructures de recherche aux États-Unis et au Canada. Si plusieurs de ces infrastructures sont gouvernementales, d'autres se développeront sous l'égide de la recherche subventionnée universitaire. Au Québec, le Centre d'études nordiques (CEN) est fondé en 1961 : « L'initiative du fondateur [Louis-Edmond Hamelin] était opportune, car elle relevait d'une tendance de fond qui se dessinait partout en Amérique du Nord, à savoir inventorier et exploiter les vastes territoires nordiques du Canada et des États-Unis » (PAYETTE et SAULNIER-TALBOT, 2011, p. 171).

Organisme multifacultaire et multidisciplinaire au sein duquel les géographes sont fortement représentés, le CEN s'emploie à réaliser des recherches ancrées autant dans l'univers des sciences naturelles que dans celui des sciences humaines et sociales, du moins à ses débuts. Si dans sa première décennie d'existence un financement insuffisant empêche le CEN de développer un programme de recherche ambitieux, il arrive tout de même à semer les germes d'une connaissance nouvelle sur le Nord (VALLÉE, 2011). Les chercheurs en sciences de la nature se montrent particulièrement actifs en recherche fondamentale. Ils mènent nombre de projets dans des domaines variés, la géomorphologie, la biogéographie (biomes de toundra) ou la climatologie. Par exemple, c'est dans ce cadre que sont réellement jetées les bases d'une géomorphologie périglaciaire proprement québécoise (HAMELIN, 1961), en particulier avec l'étude du *permafrost*, rebaptisé pergélisol.

Le CEN accueille aussi des chercheurs, surtout des anthropologues, qui feront des cultures autochtones du Nord, tout particulièrement inuites, le centre de leurs intérêts de recherche. Avant l'entrée en scène du CEN, ce champ était presque exclusivement occupé par des chercheurs étrangers, originaires notamment des États-Unis (HARVEY, 1994, p. 396). Ainsi, grâce notamment aux travaux de SALADIN D'ANGLURE (1967) ou de Jacques ROUSSEAU, se développe graduellement une ethno-histoire amérindienne au Québec. Signe d'un intérêt croissant pour ces domaines de recherche, le CEN appuie en 1977 l'initiative de Bernard Saladin d'Anglure pour

la création de la revue *Études inuites – Inuit Studies*. Par la suite, le CEN prendra un tournant en faveur des sciences naturelles pour s’y consacrer presque exclusivement à partir des années 1980. Le Groupe d’études inuit et circumpolaires (GÉTIC), aujourd’hui nommé le Centre interuniversitaire d’études et de recherches autochtones (CIÉRA), prendra le relais des études nordiques en sciences humaines et sociales (PAYETTE et SAULNIER-TALBOT, 2011, p. 176). Au départ, on cherche à mieux comprendre les cultures autochtones, leur adaptation aux milieux nordiques mais aussi à l’économie monétaire (SALADIN D’ANGLURE, 1967). La montée des revendications territoriales, surtout à partir du milieu des années 1970, fait en sorte que ces études prennent une orientation de recherche appliquée afin de répondre aux besoins de divers acteurs, notamment autochtones (HARVEY, 1994, p. 400).

Toutes les disciplines des humanités n’ont pas embrassé pleinement l’objet nordique. C’est notamment le cas de l’histoire et il n’existait pas, jusqu’à tout récemment du moins, de véritables débats historiographiques relativement aux contrées nordiques : « Tout se passe comme si le Nord québécois avait été longtemps considéré comme un espace vide de signification historique, une frontière non encore conquise par les représentations, malgré son rattachement administratif au Québec depuis 1912 » (HARVEY, 1994, p. 385). Cet intérêt pour une historiographie du Nord commence à émerger à partir des années 1970, suite aux grands travaux hydroélectriques sur la rivière la Grande et sous l’influence des autres sciences humaines et sociales (*ibid.*, p. 386-387). Plus récemment, un atlas historique du Nord a été publié par Gérard DUHAIME (2001) et une synthèse historique sur le Nord est parue sous la direction de Réjean GIRARD (2012), ainsi qu’un résumé de celle-ci (GIRARD et PERRON, 2016).

Bien que le lien entre, d’une part, l’effervescence scientifique et, d’autre part, l’appropriation du Nord comme symbole de l’identité nationale ne soit pas aussi direct que l’on pourrait le penser (FARISH, 2006), la conquête matérielle du Nord au nom des intérêts du Sud pourrait toutefois avoir joué un rôle dans l’imaginaire national, à tout le moins au Québec (DESBIENS, 2014; SAVARD, 2009b). En effet, selon Painchaud, « [c]e Nord symbolique s’exprime dans une littérature spécialisée, universitaire et para-universitaire, qui est de plus en plus abondante au Canada. Cette littérature remplit elle-même deux fonctions : elle approfondit la carte mentale du public auquel elle est destinée en faisant apparaître des dimensions matérielles et sociales nouvelles de la région; elle propose, de ces réalités, les interprétations et les finalités qui soutiendront l’action. En d’autres termes, elle crée le mythe qui doit servir à la manipulation collective du système régional » (PAINCHAUD, 1979, p. 614). Chez le grand public, l’image des autochtones du Nord semble osciller entre une forme de misérabilisme et une suspicion face aux revendications territoriales.

Partout en Amérique du Nord, mais tout particulièrement au Québec à partir des années 1960, au moment de la Révolution tranquille – période charnière au cours de laquelle le Québec cherche, par ses politiques économiques et sociales, à se démarquer du reste du pays – l’appropriation du Nord et de ses ressources naturelles prend alors une importance cruciale (PAPILLON, 2007, p. 277). « Ce peu d’intérêt initialement manifesté par le Québec pour ce “Nouveau-Québec” et les populations autochtones prit brutalement fin avec la Révolution tranquille. Au cours

des années 1970, les Québécois se mirent non seulement à rêver de s'affranchir de la tutelle d'Ottawa, mais aussi de devenir les maîtres d'œuvre de leur propre développement » (MARTIN, 2010, p. 130). La construction du barrage de la Baie James – et du mythe de la conquête du Nord qui entoure son édification – constituera un autre épisode de cette appropriation du Nord à caractère capitaliste et néo-colonial (DESBIENS, 2014). La signature de l'entente de la Baie James et du Nord québécois fera malgré tout comprendre à de nombreux acteurs que les autochtones sont des intervenants dont il faudra dorénavant tenir compte.

UNE RÉAPPROPRIATION DU NORD AU 21^E SIÈCLE : LA RECHERCHE AU SERVICE DES AUTOCHTONES?

Depuis le début du nouveau millénaire, l'objet « Nord » a relativement peu changé, du moins pour les scientifiques : on s'intéresse toujours à inventorier, à décrire et à comprendre les environnements naturels et humains qui structurent l'espace nordique. En témoignent les multiples regroupements scientifiques dans plusieurs universités québécoises, tout comme l'émergence de programmes d'études nordiques qui l'abordent tant dans ses dimensions géophysiques que culturelles. Ce qui est différent en revanche depuis les 20 dernières années, ce sont les enjeux et les dynamiques transnationales qui motivent ces recherches. On s'intéresse au Nord de moins en moins comme une réalité « nationale » et de plus en plus comme un milieu situé au cœur de défis environnementaux et socioéconomiques définis à l'échelle de la planète. Ainsi, la question de l'évolution des environnements nordiques, celle de l'évaluation de leur fragilité et de leur capacité d'adaptation s'inscrivent-elles, depuis ces dernières années, dans le contexte global des changements climatiques. Il en va de même des études autochtones, qui s'inscrivent aujourd'hui dans l'univers plus large de la mondialisation et prennent en compte l'intérêt soutenu des marchés et des capitaux internationaux pour les ressources naturelles. Tout cela coïncide avec des pressions accrues de la part des communautés locales autochtones relativement à leurs revendications territoriales et à l'exigence qu'elles expriment d'une gouvernance interculturelle effective, pressions qui empruntent des canaux nationaux, mais aussi fréquemment internationaux (SAVARD, 2009a; Organisation des Nations Unies, 2007).

L'intérêt des chercheurs pour les études autochtones répond en fait à un effort concerté de la part des autochtones pour se « réapproprier » le Nord. Les travaux du géographe Louis-Edmond Hamelin sont centraux dans ce processus de réappropriation pro-autochtone, notamment à travers son concept de nordicité. Les revendications autochtones ont également fait monter en flèche les besoins pour une recherche plus appliquée et plus engagée. En un sens, les Premières Nations et les Inuit se réapproprient également la science et l'influencent en retour en proposant une approche plus sensible de leur milieu. Mais ce sont surtout les gains acquis, bien que partiels, en matière de reconnaissance et de gouvernance territoriale qui indiquent le mieux cette réappropriation autochtone du Nord. On remarque des progrès depuis plusieurs années, notamment en matière de cogestion des services de santé et d'éducation (PAPILLON, 2007). Cette cogestion est maintenant effective dans le champ de l'administration des aires de conservation et des parcs

nationaux (GENDREAU *et al.*, 2012), sans compter la constitution d'un gouvernement régional en Eeyou-Istchee-Baie-James. S'il fut possible pour les autorités étatiques de mettre en branle les grands projets hydroélectriques dans les années 1960-1970 sans même consulter les populations autochtones directement concernées, les gouvernements ont bien compris depuis qu'aucun projet d'envergure ne pourrait se réaliser aujourd'hui dans le Nord sans obtenir d'abord l'aval des peuples autochtones. À cet égard, le projet avorté de Grande-Baleine et le Plan Nord sont assez révélateurs (DUFOR, 1996; DESBIENS et RIVARD, 2014).

L'appropriation du Nord est aussi largement l'affaire de l'industrie. Certes, la pénétration par le capital privé de l'espace nordique est un processus dont les racines sont anciennes et bien ancrées dans le pergélisol : outre le commerce des fourrures (SIMARD, 1983, p. 57), pensons à l'exploitation du fer dès les années 1950, ainsi qu'au développement des ressources hydroélectriques (fin des années 1950 pour la Manicouagan et années 1970 pour la Grande). Il n'empêche, le poids du capital augmente, précipitant ainsi l'intégration de l'espace nordique québécois dans l'économie mondiale, le Plan Nord se caractérisant par les efforts réguliers des chefs de gouvernement pour attirer des investissements étrangers (GOMBAY, 2013; ASSELIN, 2011; DUHAIME *et al.*, 2013; RIVARD et DESBIENS, 2011). La multiplication des projets d'extraction et d'infrastructures dépend du système économique mondial. C'est le cas non seulement des activités d'extraction mais aussi d'activités tertiaires comme le tourisme culturel ou d'aventure, qui sont surtout structurées par le marché international. De manière générale, le retour des grands projets illustre l'échec relatif des stratégies de développement local (SIMARD, TREMBLAY et DIALLO, 2014). Dans le cas du Nord, le développement reste « national », dans la mesure où l'État demeure l'acteur principal de la planification, quoi qu'il soit de moins en moins puissant face à la dynamique du marché. Comme l'affirme Martin, « c'est surtout la place accordée à l'industrie dans le Plan Nord qui est remarquable : alors que, pour les projets de la Baie-James, l'État était à la fois instigateur, investisseur et maître d'œuvre, il s'en remet aujourd'hui au privé pour fournir les capitaux et mener à bien les projets de développement » (MARTIN, 2012, p. 410).

En revanche, l'appropriation privée, au sens foncier, reste très limitée; il y a eu peu de projets novateurs favorisant l'installation permanente de populations méridionales du Québec dans le Nord. L'habitat « sudiste » au Nord reste temporaire et il se caractérise par une grande mobilité interrégionale (Nord/Sud) à travers la pratique du navettage aérien des travailleurs miniers *fly-in/fly-out* (FIFO). Des villes comme Fermont ou Schefferville appartiennent maintenant à une époque révolue (SIMARD et BRISSON, 2013; 2016). De toute évidence, le Nord n'aura été que pendant une courte période un espace vécu pour les travailleurs du Québec méridional, à quelques exceptions près, dont le village de Radisson. Aussi, l'appropriation du Nord par la société civile est-elle en bonne partie compromise par une approche « nationaliste » du développement mettant en avant les prérogatives de l'État : le Plan Nord devient un moyen d'affirmer la souveraineté économique du Québec et met au premier plan les élus et l'industrie (MARTIN, 2012, p. 410). Si l'imaginaire national fait de l'intégrité territoriale un symbole collectif (à travers la carte par exemple), le Nord reste pour la plupart des Québécois un espace qui n'est pas vécu, encore moins habité. En ce sens, c'est un processus de désappropriation dont il s'agit, du moins pour les Québécois méridionaux.

Bien que freinée par la baisse conjoncturelle des prix des métaux, l'intégration du Nord dans le giron de l'économie mondiale n'en remet pas moins en question les logiques de réappropriation autochtone, ou si l'on préfère, la reconnaissance de leurs droits territoriaux. Certaines communautés autochtones, il est vrai, adhèrent aux principes de l'économie de marché et se tirent assez bien d'affaire, par exemple les Cris, qui se définissent comme les acteurs de leur propre avenir (PAPILLON 2012; SALÉE et LÉVESQUE, 2010). Cependant, ce mode de (re)production est assez peu en phase avec les réalités socio-économiques et socio-culturelles de plusieurs communautés et menacent ainsi, aux yeux de plusieurs observateurs, des modes de vie particuliers (GOMBAY, 2013; DUHAIME *et al.*, 2013; ASSELIN, 2011; RIVARD et DESBIENS, 2011). Aussi, en dépit d'avancées sur le plan de la gouvernance territoriale, il appert que de réelles inégalités sont encore bien présentes entre les populations autochtones et non autochtones du Nord (LÉVESQUE et DUHAIME, 2016; RODON, LÉVESQUE et BLAIS, 2013).

Le Plan Nord suppose qu'au-delà des avantages que représente l'exploitation minière pour le capital privé, les intérêts collectifs émergent (DUHAIME *et al.*, 2013, p. 486). Pourtant, « [le] Plan était moins clair quant à la création du bien-être général. [...] Contrairement aux investissements et autres mesures pour aider l'industrie, les mesures sociales n'avaient pas fait l'objet d'une prévision sur un horizon de 25 ans » (*ibid.*, 2013, p. 487). Aussi l'imaginaire sudiste sur le Nord véhicule-t-il toujours le mythe de la vacuité, l'image d'un espace inhabité (DESBIENS, 2014, p. 64; DUHAIME *et al.*, 2013, p. 478-480). Dans les faits, la dépendance du Plan Nord par rapport aux capitaux étrangers (lesquels fluctuent au gré de la valeur des métaux sur le marché), montre bien que le modèle économique qu'on se propose de mettre en place dans le Nord est avant tout le fruit d'une imposition venant du Sud et qu'il risque de servir avant tout le Québec méridional. Bref, un Nord intégré pour un Québec intégral, pour paraphraser Hamelin, c'est-à-dire un Québec qui tient compte des besoins du Nord et une région nordique développée principalement en fonction de ses propres intérêts. La question qui s'impose : le Plan Nord constitue-t-il un outil pour sortir l'autochtone de sa « réduction », ce rétrécissement dont Jean-Jacques Simard affirmait qu'il « [...] ne concerne pas exclusivement l'espace vital des Indiens et des Inuit, mais l'horizon entier de leur vie sociale et de leurs rapports au monde » (SIMARD, 1983, p. 64). De toute évidence, l'appropriation du Nord ne suit pas un cheminement linéaire mais constitue plutôt un processus dialectique d'appropriation/réappropriation entretenant, en arrière-plan, une confrontation plus ou moins consciente entre les représentations sociales et territoriales des groupes d'acteurs en présence.

LE PLAN NORD COMME PRÉTEXTE AUX DÉBATS SUR LE NORD ET SES MULTIPLES VISAGES

À notre avis, le Plan Nord, même s'il est moins présent dans l'actualité en 2016 et 2017, a ouvert une nouvelle phase dans la dialectique d'appropriation/réappropriation de l'espace nordique, tant sur le plan sociétal (politique, économique et culturel) que sur celui de l'investigation scientifique. C'est l'arrière-plan sur lequel s'inscrivent les articles qui composent ce numéro thématique issu du colloque *Le Nord québécois, un milieu géographique aux multiples visages : états des recherches et défis actuels*,

organisé par le Regroupement des géographes du Québec (83^e Congrès de l'ACFAS, Rimouski, mai 2015) et qui était ouvert aux diverses disciplines des sciences sociales.

Ce numéro compte sept articles qu'il convient de présenter brièvement. À Martin Simard revient l'honneur d'ouvrir le bal avec un texte à portée générale qui dresse un portrait du Nord et de ses défis. Il met notamment l'accent sur la vastitude et la diversité de ce territoire, et propose un découpage en trois régions : l'Eeyou-Istchee-Jamésie, le Nunavik et le Nitassinan. Il souligne le caractère superficiel du Plan Nord et le fait qu'il est impropre à résoudre les véritables problèmes du Nord, sans compter le peu de succès de la démarche dans l'optique classique du développement économique.

Ève Marsan-Harbour, Alexandre Brun, Frédéric Lasserre et Éric Mottet font l'historique des « *Plans Nord* » du passé. Ils montrent que le Plan Nord actuel s'inscrit dans la continuité de politiques publiques plus anciennes, tant fédérales que provinciales. Ils remontent jusqu'à la colonisation agricole des régions périphériques du Québec, au début du 20^e siècle, en passant par l'épisode marquant des vastes chantiers de la Baie James, dans les années 1970 et 1980. Cette mise en perspective du Plan Nord s'attarde aussi au contexte géopolitique actuel et aux tendances mondiales de l'économie des ressources naturelles.

Étienne Rivard, Caroline Desbiens, Suzy Basile et Laurie Guimond se penchent sur ce qu'il est convenu d'appeler le Moyen-Nord. Ils présentent les régions périphériques du Moyen-Nord québécois comme des carrefours interculturels, c'est-à-dire des genres de laboratoires où allochtones et autochtones entrent en contact et développent des relations partenariales. Ils prennent comme exemples les régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Bien que ces régions ne comportent pas de forts pourcentages d'autochtones, quelques communautés y vivent, ce qui favorise des expériences d'intégration des acteurs autochtones dans les processus de gestion territoriale.

La quatrième contribution nous transporte vers la Côte-Nord, sur le chantier hydroélectrique de la rivière Romaine. Laurie Guimond et Alexia Desmeules y traitent des relations entre les « Blancs » et les autochtones : elles ont interviewé des travailleurs de diverses origines. Leurs résultats de recherche illustrent qu'il n'est pas facile de bâtir des liens dans un tel contexte, les deux groupes de travailleurs s'ignorant largement. Néanmoins, à l'échelle régionale, les acteurs des deux communautés discutent et collaborent ensemble, ce qui semble prometteur pour l'avenir aux yeux des auteures.

Geneviève Brisson, Catherine Morin Boulais, Sabrina Doyon et Emmanuelle Bouchard-Bastien étudient le controversé projet minier de Malartic, en Abitibi-Témiscamingue. Elles décrivent les tensions, voire le clivage, qui se sont produits dans la collectivité en raison des expropriations et des impacts divers du projet, tant au moment de la construction de la mine que depuis sa mise en opération. Leurs entrevues révèlent les effets différenciés d'un tel projet selon le lieu de résidence des individus ou leur rôle au sein de la communauté.

Dans leur article Pierre-Louis Têtu et Frédéric Lasserre se concentrent sur les entreprises minières chinoises et leurs décisions d'investissement en milieu nordique (Québec, Canada et Groenland). Ils rappellent l'importance de la Chine

dans le secteur minier au plan de la demande, de la production, des prix ou des investissements internationaux. À l'aide d'entrevues avec des acteurs au sein d'entreprises chinoises, ils tentent de comprendre les stratégies chinoises en matière d'investissements miniers. Ils identifient ainsi les avantages et les inconvénients des milieux d'investissements possibles, aux yeux des Chinois, et comparent trois territoires, dont le Québec du Nord, dans cette perspective.

L'article de Thierry Rodon et Aude Therrien contextualise bien la situation du Nord du Québec et des autochtones qui l'habitent. Plus précisément, il questionne l'avenir du Québec nordique en comparant les objectifs et propositions du Plan Nord avec ceux des plans de développement élaborés par les Cris et les Inuit. Pour faire cette comparaison, Rodon et Therrien s'inspirent sur le plan théorique de l'approche dite du *nation-building* développée par le *Harvard Project on American Indian Economic Development*. Les auteurs insistent sur l'importance d'une participation autochtone aux projets de développement, dès l'étape de la conception, afin de faciliter l'appropriation, voire la maîtrise complète de ces projets par les autochtones.

La question de l'appropriation est donc incontournable. Elle constitue le point de départ et d'arrivée des réflexions incluses dans ce recueil de textes sur le Québec du Nord. Nous espérons que ces textes contribueront à faire mieux connaître le Nord du Québec et à faciliter une éventuelle co-construction multiculturelle de l'appropriation de ce territoire hors du commun. Cette appropriation plurielle, si elle est possible, favoriserait un développement harmonieux, voire durable, des milieux nordiques.

Martin SIMARD

Département des sciences humaines et sociales et CRDT,
Université du Québec à Chicoutimi.
mgsimard@uqac.ca

Étienne RIVARD

Département des sciences humaines et sociales,
Université de Saint-Boniface.
erivard@ustboniface.ca

Laurie GUIMOND

Département de géographie et CRISES,
Université du Québec à Montréal.
guimond.laurie@uqam.ca

BIBLIOGRAPHIE

ASSELIN, Hugo

- 2011 « Plan Nord : les Autochtones laissés en plan, *Recherches amérindiennes au Québec*, 41, 1 : 37-46.

DESBIENS, Caroline

- 2012 « 10 Idées pour le Nord : un manifeste pour la nordicité », *Cahiers de géographie du Québec*, 56, 159 : 643-659.

- 2014 *Puissance nord : Territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- DESBIENS, Caroline et Étienne RIVARD
- 2014 « From Passive to Active Dialogue? Aboriginal Lands, Development and *Métissage* in Québec, Canada », *Cultural Geographies*, 21, 1 : 99-114.
- DUFOUR, Jules
- 1996 « Le projet Grande-Baleine et l'avenir des peuples autochtones au Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, 40, 110 : 233-252.
- DUHAIME, Gérard, Sébastien BROUSSEAU, Josianne GRENIER, Aude THERRIEN et Charles BEAUDOIN-JOBIN
- 2013 « Le développement du Nord et le destin du Québec », *Recherches sociographiques*, LIV, 3 : 477-511.
- DUHAIME, Gérard
- 2001 « Introduction : habitants et mutations », dans : Gérard DUHAIME (dir.), *Le Nord : habitants et mutations*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 1-4. (Coll. « Atlas historique du Québec »)
- FARISH, Matthew
- 2006 « Frontier engineering: from the globe to the body in the Cold War Arctic », *Le Géographe canadien*, 50, 2 : 177-196.
- GENDREAU, Yannick, Catherine A. GAGNON, Dominique BERTEAUX et Fanie PELLETIER
- 2012 « Cogestion adaptative des parcs du Nunavik dans un contexte de changements climatiques », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 31, 1 : 61-71.
- GIRARD, Réjean (dir.)
- 2012 *Histoire du Nord-du-Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- GIRARD, Réjean et Normand PERRON
- 2016 *Le Nord-du-Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval. (Coll. Les régions du Québec : histoire en bref)
- GOMBAY, Nicole
- 2013 « "Oubliez la faune et la flore et vivez par l'argent" : le Plan Nord, l'économie et le développement nordique », *Géographie, économie, société*, 15 : 327-344.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC
- 2011 *Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle : Cultures et espaces à découvrir*, Québec, Ministère du Tourisme.
- HAMELIN, Louis-Edmond
- 1961 « Périglaciaire du Canada : idées nouvelles et perspectives globales », *Cahiers de géographie du Québec*, 5, 10 : 141-203.
- 1975 *Nordicité canadienne*, Montréal, Hurtubise.
- 2000 « Le Nord et l'hiver dans l'hémisphère boréal », *Cahiers de géographie du Québec*, 44, 121 : 5-25.
- HARVEY, Fernand
- 1994 « L'historiographie du Nord du Québec », *Recherches sociographiques*, XXXV, 3 : 373-420.

LÉVESQUE, Sébastien et Gérard DUHAIME

- 2016 « Inequality and social processes in Inuit Nunangat », *The Polar Journal*, 6, 1 : 69-86.

MARTIN, Thibault

- 2010 « Vers la fin du “contrat colonial moderne”? Le cas des ententes hydroélectriques au Québec et au Manitoba », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 13, 2 : 125-150.
- 2012 « Le modèle québécois à l'épreuve du Plan Nord », dans : Miriam FAHMY (dir.), *L'état du Québec 2012*, Montréal, Boréal, p. 400-413.

MORISSONNEAU, Christian

- 1978 *La terre promise : le mythe du Nord québécois*, Montréal, Hurtubise HMH.

O'BRIAN, John et Peter WHITE (dir.)

- 2007 *Beyond Wilderness. The Group of Seven, Canadian Identity, and Contemporary Art*, Montréal, McGill-Queen's University Press.

Organisation des Nations Unies (ONU)

- 2007 *Déclaration des Nations Unies sur les droits des nations autochtones*, New York, 107^e séance plénière, 13 septembre 2007 [en ligne] : [http://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/DRIPS_fr.pdf], consulté le 29 janvier 2017.

PAINCHAUD, Paul

- 1979 « La nordicité : nouveau mythe canado-québécois de politique étrangère », *Études internationales*, 10, 3 : 614-624.

PAPILLON, Martin

- 2007 « Fragmentation ou reconfiguration? La citoyenneté à l'heure de la nouvelle gouvernance autochtone au Québec », dans : J. JENSON, É. REMACLE et B. MARQUES PEREIRA (dir.), *L'état des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- 2012 « Les peuples autochtones et la citoyenneté : quelques effets contradictoires de la gouvernance néolibérale », *Éthique publique* 14, 1 [En ligne] : [ethiquepublique.revues.org/968], consulté le 12 décembre 2016.

PAYETTE, Serge et Émilie SAULNIER-TALBOT

- 2011 « Un demi-siècle de recherche au Centre d'études nordiques : un défi de tous les instants », *Écoscience*, 18, 3 : 171-181.

POWELL, Richard C.

- 2007 « “The rigours of an arctic experiment”: the precarious authority of field practices in the Canadian High Arctic, 1958-1970 », *Environment and Planning A*, 39, p. 1794-1811.

RIVARD, Étienne et Caroline DESBIENS

- 2011 « Le Plan Nord, monstre à deux têtes et autres chimères géographiques », *Recherches amérindiennes au Québec*, 41, 1 : 83-89.

RODON, Thierry, Francis LÉVESQUE et Jonathan BLAIS

- 2013 « De Rankin Inlet à Raglan, le développement minier et les communautés inuit », *Études/Inuit/Studies*, 37, 2 : 103-122.

SALADIN D'ANGLURE, Bernard

- 1967 « Mission chez les Esquimaux Tarramiut du Nouveau-Québec », *L'Homme*, 7, 4 : 92-100.

SALÉE, Daniel et Carole LÉVESQUE

- 2010 « Representing Aboriginal Self-Government and First Nations/State Relations: Political Agency and the Management of the Boreal Forest in Eeyou Istchee », *International Journal of Canadian Studies*, 41 : 99-135.

SAVARD, Stéphane

- 2009a « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique : un rapport de force avec l'État, de 1944 à aujourd'hui », *Recherches amérindiennes au Québec*, 39, 1-2 : 47-60.
- 2009b « Quand l'histoire donne sens aux représentations symboliques : l'Hydro-Québec, Manic-5 et la société québécoise », *Recherches sociographiques*, L, 1 : 67-97.

SIMARD, Jean-Jacques

- 1983 « Par-delà le Blanc et la mal : rapports identitaires et colonialisme au pays des Inuit », *Sociologie et sociétés*, 15, 2 : 55-72.

SIMARD, Martin et Carl BRISSON

- 2013 « Les cycles économiques et le développement urbain en milieu nordique : l'exemple de Fermont au Québec », *Cybergeo*, document n° 637, [En ligne]: [<http://cybergeo.revues.org/25817>], consulté le 12 janvier 2017.
- 2016 « Les vulnérabilités des villes minières nordiques. Le cas de Schefferville au Québec », *Organisations et territoires*, 25, 1 : 37-49.

SIMARD, Martin, Suzanne TREMBLAY et Thierno DIALLO

- 2014 « Théories et pratiques du développement territorial : des grands projets aux initiatives locales et vice versa », *Organisations et territoires*, 23, 3 : 5-14.

VALLÉE, Pierre

- 2011 « À la conquête du grand Nord. Le Centre d'études nordiques entend contribuer à l'ambitieux Plan Nord », *Le Devoir*, Cahier spécial, 6 et 7 août 2011: [<http://www.cen.ulaval.ca/document/cahiercendevoir.pdf>], consulté le 27 janvier 2017.



LE NORD QUÉBÉCOIS : UN PLAN, TROIS RÉGIONS, NEUF DÉFIS

Martin SIMARD

Le nord québécois est un milieu géographique complexe et relativement peu connu. L'adoption en 2011 du Plan Nord par le gouvernement du Québec a suscité un renouveau d'intérêt envers cet espace singulier, malgré les aléas du projet. Cet article vise donc à faire un tour d'horizon des grands enjeux et défis qui touchent ce territoire. Sur le plan théorique, nous proposons une voie moyenne entre l'approche traditionnelle qui favorise les interventions de l'État et celle qui prône de laisser les populations autochtones nordiques planifier et réaliser des démarches d'auto-développement. Cet exercice se fera à l'aide d'une revue de la littérature et d'une réflexion sur le rôle des politiques publiques en matière de développement social, économique et territorial. Neufs thèmes ou défis majeurs seront abordés afin de contextualiser et d'alimenter la discussion.

Mots-clés : Québec, Nord, nordicité, régionalisation, développement, autochtones

Le nord québécois¹ est un milieu géographique complexe et encore peu connu à certains égards. Il s'agit essentiellement de l'ancien territoire fédéral de l'Ungava qui a été rattaché au Québec en 1912. Les autochtones qu'on y retrouve vivaient en relative autarcie² jusqu'aux années 1950, malgré la présence de missionnaires, d'officiers de la gendarmerie royale du Canada et de négociants,

-
1. Dans ce texte, nous emploierons l'expression nord québécois de manière générale afin de nous distinguer de l'expression Nord-du-Québec qui renvoie spécifiquement au territoire de la région administrative tel que défini par le gouvernement du Québec.
 2. Cette autarcie est relative car les échanges entre autochtones et Blancs du sud étaient nombreux et importants, du même qu'entre les différents groupes ou nations.

notamment ceux de la célèbre compagnie de la Baie d'Hudson³ (LACHANCE, 1979; COLETTE, 2012). À partir des années 1950, leur sédentarisation plus ou moins forcée a bouleversé leur mode de vie. Le gouvernement du Québec sera plus présent à partir des années 1960 et les décennies suivantes, prenant en charge une grande partie des frais nécessaires à l'administration de la justice, du logement, de la santé et de l'éducation et au fonctionnement des villages créés par la sédentarisation (SIMARD, 1994). Malgré l'exceptionnelle beauté des paysages et la richesse culturelle des populations, la cinquantaine de villes et villages que l'on dénombre dans la région administrative du Nord-du-Québec et sur la Basse-Côte-Nord (DÉSY, 2010) constituent des établissements humains isolés où sévissent un grand nombre de problèmes socio-sanitaires et économiques.

En 2011, l'adoption du Plan Nord par le gouvernement du Québec a insufflé un renouveau d'intérêt envers cet espace singulier, indépendamment des aléas du projet (Gouvernement du Québec, 2011a et 2015). Le Québécois moyen « découvre » alors le nord de la péninsule du Québec-Labrador à travers les médias et les publications du gouvernement. Au-delà des mythes nationaux du Labrador perdu et des prouesses techniques de la Manicouagan et de la Baie James, le nord québécois est présenté comme un lieu sauvage et exotique aux habitants différents de ceux du Québec du sud. Ces derniers ont longtemps parlé du « Grand-Nord » pour distinguer ce milieu de celui des territoires forestiers du Moyen-Nord. Ces territoires forestiers, bien que touchés par des hivers rigoureux, ne possèdent pas toutes les caractéristiques de la nordicité, comme nous le verrons ultérieurement. Ainsi, relativement peu de Québécois méridionaux se sont aventurés dans ces contrées, si ce n'est des chercheurs universitaires, des enseignants du primaire et du secondaire, du personnel médical, tous affectés pendant quelques mois ou années dans les communautés nordiques, et de quelques passionnés de chasse, de pêche et du tourisme d'aventure de passage dans la région. Il faut ajouter à cette liste les travailleurs migrants ou volants de l'industrie minière, lesquels vivent généralement en vase clos, sont présents de manière intermittente, ce qui est peu propice à la connaissance des gens et des lieux.

Ce texte vise à brosser le tableau des grands enjeux et défis qui touchent ce territoire. Ce portrait global aspire à faire la synthèse des apports récents des recherches spécialisées plutôt qu'à développer des connaissances nouvelles dans un champ d'étude spécifique. Une telle entreprise exige de l'audace, voire de la naïveté, considérant la vastitude et la complexité des territoires et des populations concernées ainsi que la tendance actuelle à orienter les recherches scientifiques vers des thématiques spécialisées. Néanmoins, nous tenterons l'expérience. Considérant la portée et les ambitions de ce programme d'intervention, il en sera pourtant fréquemment question. Il ne s'agit pas de faire une évaluation d'ensemble de la politique du Plan Nord. Sur les plans théorique et idéologique, nous proposons une voie intermédiaire entre l'approche traditionnelle qui appuie les interventions

3. Les militaires canadiens et américains ont aussi exercé une présence et possédé des installations dans le nord québécois à certains moments, notamment dans le secteur de Kuujuaq et à *Great Whale River* (Kuujuarapik / Whapmagoostui) durant la Deuxième Guerre mondiale et les années 1950.

de l'État, selon une perspective nationaliste (PROULX, 2014), et celle qui prône de laisser les populations autochtones nordiques planifier et réaliser des démarches d'auto-développement, voire d'auto-détermination complète (DESBIENS, 2014). Cet exercice de nature essentiellement empirique se fera à l'aide d'une revue de la littérature, de la compilation de quelques données et d'une réflexion sur le rôle des politiques publiques en matière de développement social, économique et territorial.

Neufs thèmes ou défis majeurs seront abordés afin de contextualiser et d'alimenter les discussions qui pourraient survenir dans différents milieux. Ces neuf éléments nous semblent couvrir l'essentiel des enjeux qui touchent le nord du Québec. Leur traitement devient aussi prétexte à la compilation des connaissances utiles pour tout intervenant universitaire ou professionnel visant à œuvrer dans le nord, ou pour tout citoyen qui désire s'informer sur les défis d'aménagement et de développement auxquels font face les collectivités et les territoires : (1) Comment délimiter le nord québécois? (2) S'agit-il d'une ou de plusieurs régions géographiques? (3) Quelles sont les particularités politico-administratives de ce territoire et quels changements peut-on y envisager? (4) Quels modes d'occupation du territoire doit-on promouvoir? (5) Quelles sont les perspectives de développement économique dans le contexte des crises cycliques qui touchent les industries forestières et minières? (6) Comment se profilent les défis dans les champs du social et de la santé? (7) Y a-t-il des manières spécifiques de répondre aux défis environnementaux et aux changements climatiques? (8) Quelle place doit être accordée aux stratégies de conservation ou de mise en valeur récréotouristique? (9) Que penser du Plan Nord et de sa mise en application? Les thèmes traités déboucheront sur des questions qui devraient interpeller les universitaires, les acteurs socioéconomiques et les gestionnaires publics.

DÉLIMITER ET RÉGIONALISER LE NORD QUÉBÉCOIS

Cela peut sembler surprenant mais le nord québécois n'est pas facile à délimiter. Bien sûr, on peut établir une limite par règle ou par convention, par exemple le 50^e ou le 51^e parallèle nord. Toutefois, la nordicité véritable s'illustre comme une caractéristique ardue à localiser. Ainsi, tout lieu sur la terre peut se retrouver au nord d'un autre lieu et tous les points de l'hémisphère nord sont nordiques à quelque degré. Aux États-Unis, la ville de Boston apparaît bien nordique à la majorité des Américains alors qu'elle se situe au 42^e degré nord. Au Québec, les colons de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle parlaient du nord pour décrire la région des Laurentides, située juste au nord de Montréal, à une latitude d'environ 46 degrés nord. Il faut garder en mémoire que les États-Unis et le Canada ont été principalement peuplés d'immigrants européens vivant à l'origine sous des climats relativement cléments. Nous avons donc tendance à identifier comme nordiques des milieux à climat tempéré caractérisés par des hivers froids. De plus, l'effet du courant du *Gulf Stream* rend les températures plus douces en Europe, si on la compare avec la côte est de l'Amérique du Nord pour une même latitude. Le choix d'une frontière du nord dépend donc du contexte, à l'échelle continentale et régionale.

Toujours dans le but de circonscrire le nord, des géographes, des anthropologues et autres « experts nordiques » emploient depuis longtemps des points de repère naturels comme la ligne de limite des arbres ou celle du pergélisol (BONE, 2012). Intéressants

au premier abord, ces critères biophysiques et climatiques sont peu satisfaisants car la transformation de la forêt boréale en toundra est progressive dans la taïga, et les conditions du pergélisol varient énormément sur de courtes distances. De plus, leur mesure exigerait des relevés de terrain très nombreux et renouvelés dans le temps. Par ailleurs, des isolignes fondées sur des températures (isothermes) ou des précipitations moyennes (isohyètes) sont souvent mises à contribution pour situer le nord. Celles-ci posent le dilemme des seuils à sélectionner, en plus de mettre en cause des variables soumises aux changements climatiques. Finalement, le caractère côtier ou continental des lieux influence ces indicateurs dont les seuils prennent alors une configuration géographique sinueuse sur la carte, au lieu de former une ligne droite aisément mémorisable.

Le premier à avoir tenté de localiser le nord de manière systématique, ou plutôt « les nord », est le géographe québécois Louis-Edmond HAMELIN (1975 et 2000). Nous rappelant d'abord que le terme nord était originellement destiné à désigner l'environnement naturel de la Scandinavie dans la civilisation occidentale, il a proposé un indicateur statistique pour déterminer le degré de nordicité des lieux, ce qui l'a amené à cartographier le nord canadien en trois sections : le Moyen-Nord, le Grand-Nord et l'Extrême-Nord. Ces zones sont délimitées à l'aide d'isolignes qui rejoignent les lieux présentant respectivement des indices de valeur polaire ou « VAPO » de 200, 500 et 800 (HAMELIN, 2000). Cet indice composite est calculé par le biais de dix indicateurs physiques et humains comme la latitude, les températures moyennes en été et en hiver, l'accessibilité, etc. Juste en deçà de la frontière virtuelle du Moyen-Nord, des régions périphériques du Québec comme l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean ou la Haute-Côte-Nord seraient à classer dans le Pré-nord, selon le géographe. Il est à noter que l'indice de VAPO est évolutif à cause des indicateurs qui le composent; la cartographie devrait donc être refaite périodiquement même si les cartes d'Hamelin possèdent toujours une certaine pertinence. Ce caractère évolutif de la VAPO exprime bien la réalité du nord qui est une entité en mouvement, dynamique et non figée dans le froid et la glace, comme on le pense trop souvent.

Plus pragmatique, le gouvernement du Québec a essayé de répondre simplement à l'interrogation « où est le nord » dans le cadre de son Plan Nord (2011), en identifiant un parallèle comme limite sud de la région, soit le 49^e parallèle nord. Pour sa part, la région administrative du Nord-du-Québec s'appuie, depuis 1987, sur ce même parallèle pour sa frontière sud-ouest, alors que sa délimitation sud-est remonte jusqu'au... 55^e parallèle nord. D'autre part, ce territoire administratif est cerné par le rivage de la péninsule du Québec-Labrador⁴ et par la frontière avec le Labrador terre-neuvien, à l'est (voir la carte 1). Ces délimitations administratives ont une fonction utilitaire mais elles sont très réductrices, comme toutes les frontières

4. Lors de la cession du district de l'Ungava au Québec par le gouvernement fédéral, la frontière nordique a été fixée à la limite des hautes-eaux, contrairement à la pratique habituelle selon laquelle les entités politiques nationales ou sous-nationales intègrent une bande riveraine de plusieurs kilomètres à l'intérieur de leurs frontières politiques (DORION et LACASSE, 2011). Le gouvernement du Québec a récemment réclamé des modifications à cet égard, même si une entente avec le Nunavut permet aux autochtones québécois de se déplacer, de pêcher et de chasser dans les eaux côtières et sur certaines îles qui sont à proximité du rivage (Société Makivik, 2006; *Grand Council of the Cree*, 2009).

administratives et politiques. Elles favorisent des décisions discutables comme l'inclusion de Lebel-sur-Quévillon dans la région administrative du Nord-du-Québec, la localité étant située au 49^e parallèle, dans le prolongement « naturel » de l'Abitibi, alors que la ville de Schefferville en est exclue malgré son isolement, la forte présence autochtone et sa localisation au 54^e parallèle nord.

CARTE 1

Les délimitations et les sous-régions du nord québécois

Au-delà du débat sur le découpage régional, il apparaît des plus inappropriés de considérer l'immense territoire nordique péninsulaire du Québec comme formant une seule région. Outre l'omniprésence du froid, la forte composante autochtone et la faible densité d'occupation ($0,06 \text{ h./km}^2$)⁵, lesquelles sont communes à tout le nord, les différentes régions ou sous-régions qui le composent affichent des

5. Chiffre provenant de l'Institut de la Statistique du Québec, en 2014, calculé selon la superficie de la région administrative de Nord-du-Québec.

particularités propres sur les plans environnemental et culturel. Nous en proposons trois : l'Eeyou-Istchee-Jamésie, le Nunavik et la partie septentrionale de la région administrative de la Côte-Nord, quelquefois désignée comme Nitassinan. Le Labrador constitue également un espace régional particulier de la péninsule du Québec-Labrador mais il n'en sera pas question ici puisque nous traitons du nord québécois. En 2014, le nord, tel que nous le concevons ici, regroupe 60 321 personnes réparties sur 867 627 km² au sein de 54 communautés territoriales (voir le tableau I).

Ce découpage est bien imparfait, comme toute forme de régionalisation, mais il nous paraît pertinent pour plusieurs raisons. Il se fonde sur la localisation actuelle des grands groupes ethnoculturels, sur certains éléments biophysiques dominants, même s'ils ne sont pas délimités finement (forêt boréale *versus* toundra, zones de pergélisol, etc.), sur la catégorisation des terres issue de la Convention de la Baie James et du nord québécois (CBJNQ), sur les aires de gestion des organismes administratifs dont l'origine relève de cette même entente. En ce qui concerne le Nitassinan, la délimitation est plus discutable, voire boiteuse. Elle a toutefois le mérite d'attirer l'attention sur le problème de la délimitation d'un territoire innu qui devrait normalement s'étendre beaucoup plus au sud. Reste aussi à voir comment les Naskapis peuvent prendre place dans cette cartographie régionale. En somme, il s'agit d'une proposition préliminaire qu'il faudra bonifier ultérieurement. Ce découpage peut néanmoins être perçu comme une nette amélioration par rapport à la situation qui prévaut, dans laquelle l'on identifie comme « Nord-du-Québec » des territoires divers qui occupent $\frac{3}{4}$ de million de km². Décrivons maintenant cette proposition.

TABLEAU 1

Superficie, population et collectivités par région du Québec nordique

Région	Superficie ¹ en km ²	Nombre de collectivités ²	Chef-lieu régional	Population en 2014 ³
Eeyou-Istchee-Jamésie	289 390	19	Chibougamau	31 430
Nunavik	417 148	14	Kuujuuaq	12 884
Côte-Nord (trois MRC)	161 089	21	Havre-St-Pierre	15 907
Total - Nord québécois	867 627	54	-	60 321

1. Ne sont indiquées ici que les superficies terrestres. Source : MAMOT, [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/region/09.pdf>]. De plus, ces chiffres intègrent certains territoires situés au nord du 52e parallèle, en accord avec les revendications du gouvernement du Québec par rapport à la localisation de la frontière interprovinciale entre le Québec et la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

2. Ces chiffres incluent les communautés autochtones. Dans le cas de Whapmagoostui, celle-ci a été comptabilisée dans l'Eeyou-Istchee-Jamésie même si elle se trouve dans le Nunavik. De plus, pour les communautés « blanches », nous avons compté séparément Desmaraisville, Joutel, Miquelon, Radisson, Valcanton et Ville-Bois, bien que ces petites agglomérations ne jouissent pas formellement du statut de municipalité locale. Il y a aussi les quatre municipalités de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami, à considérer comme faisant partie des collectivités à forte prédominance non autochtone.

3. Les données proviennent des traitements de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>].

Tout d'abord, l'Eeyou-Istchee-Jamésie peut être décrit en tant que pays des amérindiens de la nation Crie. Localisé à une relative proximité de l'écoumène continu, ce territoire constitué de forêt boréale et de lacs imposants, aux étés relativement chauds, a été profondément marqué par les travaux hydroélectriques

de la Baie James. On y compte une forte proportion d'autochtones, représentant 45 % des quelque 31 430 habitants recensés en 2014. Toutefois, le rapport majorité/minorité sera bientôt inversé compte tenu de la forte fécondité des autochtones. La population régionale est regroupée au sein de 19 collectivités locales, dont neuf communautés autochtones. La collectivité la plus jeune, Oujé-Bougoumou, a été instituée en 1992 (LANDREVILLE, 2009). Celle-ci a été organisée spatialement autour d'un village modèle planifié par l'architecte-urbaniste canadien Douglas Cardinal (voir la photo 1). Quelques années auparavant, Chisasibi avait aussi fait l'objet d'un plan urbain original (BHATT et CHAGNY, 2003). Pour leur part, les communautés à prédominance non autochtone sont au nombre de dix. La principale ville de la région est Chibougamau (7 574 habitants en 2014), reconnue comme chef-lieu régional bien qu'elle soit positionnée en retrait de la sous-région côtière de la Baie James. Remarquons que cette même ville, et sa voisine Chapais, étaient intégrées à la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean avant 1987.

PHOTO 1

Réserve crie d'Oujé-Bougoumou, près de Chibougamau, en Eeyou-Istchee-Baie-James



(Photo Simard, 2015)

Plus au nord, le Nunavik se révèle original à titre de pays des Inuit. Ce désert froid pratiquement dépourvu d'arbres compte une population totale de 12 884 habitants (2014) presque exclusivement composée d'autochtones. Les Inuit se sont progressivement sédentarisés entre les années 1940 et 1960 autour des lieux d'implantation des postes de traite et des points de services du gouvernement fédéral⁶ (LACHANCE, 1979).

6. Le village d'Umiujaq a été fondé en 1986 en prévision des travaux hydroélectriques de Grande-Baleine, travaux qui ne se sont jamais réalisés (MARTIN, 2003).

Ils forment maintenant quatorze communautés isolées situées sur les pourtours ouest et nord de la péninsule du Québec-Labrador. La population du Nunavik a plus en commun avec ses voisins nordiques du Nunatsiavut⁷ et du Nunavut qu'avec le Québec du sud (CANOBBIO, 2009). Les Nunavimmiut ont pourtant rejeté l'autonomie gouvernementale lors d'un référendum sur cette question en 2011 (PAPILLON, 2011; HERVÉ, 2014). Le chef-lieu de Kuujuaq (2 571 habitants en 2014), sur la Baie d'Ungava, concentre les services publics et administratifs. On remarque certaines différences linguistiques et culturelles entre les Inuit vivant le long de la baie d'Hudson, ceux résidant près du détroit d'Hudson, et les groupes qui habitent autour de la baie d'Ungava. Cependant, ces différences ont tendance à disparaître avec l'établissement de structures administratives régionales et les échanges permis par les transports aériens (LACHANCE, 1979).

La troisième région nordique québécoise est composée des sections nord de la région administrative de la Côte-Nord, sections correspondant aux Municipalités régionales de comté (MRC) de la Caniapiscau, de la Minganie et du Golfe-du-Saint-Laurent. Havre-Saint-Pierre est la principale ville de cette région avec ses 3 508 habitants, en 2014. En fait, c'est toute la région administrative de la Côte-Nord qui pourrait être associée au Québec nordique, n'était le fait que sa moitié sud accueille des villes relativement peuplées (Baie Comeau – 22 104 habitants – et Sept-Îles – 26 055 habitants)⁸ et que ce territoire est fermement rattaché au Québec de base par les réseaux de transport et d'échange. Ce troisième espace nordique peut être qualifié de pays des Innus même si cette nation autochtone comporte des communautés situées plus au sud, ainsi qu'au Labrador, et malgré le fait que les Innus sont maintenant minoritaires sur ces territoires. Arrimée au sud de la région administrative par l'hydrographie, les réseaux de transport et l'économie minière, ce pays innu, amalgamé ici au territoire de trois MRC, est unique sur plusieurs points. Notamment, son climat est tempéré par la présence des eaux du Golfe du Saint-Laurent et la pêche commerciale apparaît comme une activité significative sur le plan économique.

Une interrogation s'impose à l'observateur attentif : les trois régions du Québec nordique qui ont été proposées doivent-elles accueillir des structures administratives spécifiques? C'est déjà le cas pour une bonne part, du moins pour l'Eeyou-Istchee-Jamésie et le Nunavik, comme nous le verrons dans les prochains paragraphes⁹.

L'ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE DU NORD QUÉBÉCOIS

L'organisation politico-administrative du nord québécois diffère de celle du Québec méridional sous plusieurs angles. De surcroît, des particularités distinguent les trois régions les unes par rapport aux autres, ainsi que certains secteurs à

7. Le Nunatsiavut est la partie nord du Labrador; cinq communautés Inuit s'y déploient, Nain étant la plus grande.

8. Ces chiffres de 2014 sont issus des données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

9. Dans le cas de la Côte-Nord, la situation est plus complexe : les Innus ne possèdent pas de structures propres autres que les Conseils de bande et le projet d'entente en vue de créer le Nitassinan est « sur la glace » depuis plus d'une décennie.

l'intérieur même de chacune de ces régions. Pour débiter, disons que la très vaste majorité des territoires concernés n'est pas municipalisée ni privatisée. Ce territoire est géré par le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles du Québec (MERN) à titre de terre publique, dans les limites des ententes avec les autochtones. De plus, cet espace est parsemé d'une quinzaine de communautés autochtones dont cinq ont le statut de réserve. Qu'ils aient ce statut ou non, ces milieux de vie constituent des enclaves fédérales sur le territoire québécois (DORION et LACASSE, 2011). Par ailleurs, la Convention de la Baie James et du nord québécois (CBJNQ), signée en 1975, impose l'existence d'un régime spécifique de gestion des terres sur une assiette foncière qui correspond, à peu de choses près, aux délimitations de la région administrative du Nord-du-Québec.

Négociée par le gouvernement du Québec, celui du Canada et les diverses nations autochtones en présence, à la suite d'un jugement surprise reconnaissant les droits des autochtones¹⁰, cette convention est une forme de traité qui contient un grand nombre de dispositions régissant diverses sphères de la vie en société sur un territoire de 1 079 262 km². Ainsi, la convention de la Baie James et du nord québécois

... a profondément transformé la structure administrative du nord du Québec et des communautés autochtones qui y vivent. La division des terres en trois catégories ayant chacune des droits associés est l'un des aspects centraux de l'accord [...]. Le programme de sécurité du revenu des chasseurs et des trappeurs est l'un des éléments novateurs de la CBJNQ [...]. La CBJNQ prévoyait également l'établissement de structures d'autogestion pour les Cris et les Inuit (DESBIENS, 2014, p. 59-60).

La Convention et les accords complémentaires qui lui sont associés, lesquels contiennent aussi des compensations financières importantes liées à l'extinction de leur statut d'autochtones et aux impacts environnementaux, ont été entérinés par les Cris et les Inuit¹¹. Pour leur part, les indiens Naskapis vivant à proximité de Schefferville ont convenu d'une entente semblable en 1978 (MARTIN, 2010), la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ). Rappelons également que les Cris et le gouvernement ont signé un nouvel accord en 2002, accord dit de « la Paix des Braves »¹². *A contrario*, les Innus et les Anishnabés ont été laissés de côté pour diverses raisons. Néanmoins, les Innus négocient depuis une quinzaine d'années avec les

10. Le 5 novembre 1973, le juge Malouf, de la cour du Québec, accorde aux Cris de la Baie James une injonction visant à faire stopper les travaux sur les chantiers hydroélectriques sur ce territoire. Quelques jours plus tard, un jugement de la cour d'appel désavoue ce verdict tout en demandant aux gouvernements supérieurs de négocier de bonne foi avec les autochtones.

11. Certains groupes Inuit étaient dissidents dans les communautés de Puvirnituk, Ivujivik et Salluit, et n'ont pas signé la convention de la Baie James et du nord québécois en 1975. Celle-ci a néanmoins été approuvée par l'Association des Inuit du Nouveau-Québec et les diverses dispositions de la convention ont pris effet sur l'ensemble du Nunavik.

12. Dans l'ensemble, cette entente prévoit des compensations financières pour les Cris en échange de leur accord à certains développements miniers et hydroélectriques. L'entente dont la portée symbolique semble aussi importante que ses aspects pratiques établit le principe et les modalités de la participation des groupes autochtones de l'Eeyou-Istchee-Jamésie dans la planification et l'exploitation forestière et minière.

gouvernements supérieurs dans l'optique d'obtenir des droits spécifiques sur un territoire qu'ils nomment le Nitassinan, dans le cadre d'un processus de discussion appelé « approche commune » (RIVARD, 2013). Au moment d'écrire ces lignes, la signature d'une entente entre certaines communautés innues (Essipit, Mashteuiahtsh et Nutashkuan), sous l'égide du regroupement Petapa¹³, et les gouvernements du Québec et du Canada, serait imminente. Il faut aussi rappeler que les deux communautés innues du Labrador (Sheshatshui et Natuashish) ont signé une entente globale avec les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador et du Canada, en 2011¹⁴.

Revenons plus en détails sur deux éléments de la célèbre convention de la Baie James, soit le régime des terres et les structures administratives (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1998). Premièrement, le régime des terres distingue les superficies qui sont directement sous la gestion des autochtones des terres publiques de plus vaste superficie où les autochtones disposent de droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage, tandis que les terres résiduelles du territoire conventionné sont administrées de manière similaire aux terres publiques situées plus au sud (voir le tableau 2). De plus, le gouvernement du Québec encadre les activités forestières et minières sur toutes les catégories de territoire, sauf sur les terres de catégorie IA. Cependant, il doit consulter les administrations régionales pour ses interventions dans ces domaines sur les terres de catégories IB et II. De surcroît, les différentes entreprises actives dans ces milieux proposent, de manière confidentielle, des ententes sur les répercussions et les avantages (ERA)¹⁵ aux dirigeants autochtones, afin d'assurer l'acceptabilité sociale de leurs projets, quelle que soit la catégorie de terres où leurs activités se déroulent (KNOTSCH, SIEBENMORGAN et BRADSHAW, 2010).

13. Source : [<http://petapan.ca/>], consulté le 14 mai 2017.

14. Source : [<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1331657507074/1331657630719>], consulté le 14 mai 2017.

15. Une entente sur les retombées et avantages (ERA) est une entente privée entre une organisation autochtone et un promoteur. Comme son nom l'indique, elle porte sur les retombées et les avantages qu'une communauté ou nation autochtone peut tirer d'un projet de développement. Les ERAs ne sont pas obligatoires, sauf dans le cadre de certains traités, mais elles découlent de la jurisprudence en matière autochtone et elles donnent aux promoteurs l'assurance que leur projet sera soutenu par l'organisation autochtone signataire. Elles sont donc devenues incontournables.

TABLEAU 2

Caractéristiques et superficies des catégories de terres reliées à la CBJNQ

Catégorie	Caractéristique	Superficie
IA et IA-N	Assises des communautés indiennes, appartenant au gouvernement canadien, et des villages nordiques, appartenant aux corporations foncières inuites	14 020 km ²
IB et IB-N	Espaces environnants des villages (IA et IA-N) possédés et gérés par les autochtones	
II et II-N	Terres publiques où les autochtones possèdent des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage et obtiennent des redevances liées à l'exploitation des ressources minières ou forestières	154 531 km ²
III	Terres résiduelles gérées comme terres publiques par le gouvernement du Québec avec certains droits de chasse, de pêche et de piégeage pour les autochtones	910 711 km ²

Deuxièmement, en ce qui concerne les instances administratives issues du traité, sont reconnues l'administration régionale Kativik et la Société Makivik pour le pays Inuit, alors que l'Eeyou-Istchee-Jamésie dispose de l'administration régionale crie, du Grand conseil des Cris et de la municipalité de la Baie James. La municipalité de la Baie James a constitué, de 1971 à 2013, une sorte de MRC regroupant des localités sans statut juridique ou des territoires non organisés (TNO), pour lesquels celle-ci agissait comme autorité municipale. Des organismes ont aussi été créés pour superviser les services de santé, d'éducation et d'évaluation environnementale¹⁶ dans ces deux régions nordiques. Il y a aussi la Société de développement de la Baie James (SDBJ), qui existe depuis 1971. Omniprésente jusqu'au tournant du siècle, la SDBJ agit à plusieurs niveaux comme organisme de développement économique et d'aménagement du territoire, notamment dans l'exploitation des ressources naturelles (PRÉMONT, 2014). Elle assumait l'administration de la municipalité de la Baie James jusqu'en 2001, et gère directement des emprises publiques liées à l'hydroélectricité, des infrastructures de transport, certains équipements hôteliers ou des relais routiers. Depuis 2014, la région de l'Eeyou-Istchee-Jamésie expérimente un mode de gouvernance multiculturelle qui tranche avec la gestion antérieure à l'intérieur de laquelle Blancs et Cris adhéraient à des organismes distincts pour l'administration d'un même territoire.

Cette dernière réforme semble ouvrir des perspectives de collaboration intéressantes et met fin à une double gestion territoriale fondée sur des bases ethniques. Est-ce que cette expérience sera un succès? De plus, une telle structure pourrait-elle éventuellement être instaurée sur la Côte-Nord, sur une partie ou sur l'ensemble du territoire régional?

16. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE) n'a pas juridiction sur le Nord-du-Québec.

L'OCCUPATION DU TERRITOIRE NORDIQUE : ENTRE PÉRENNITÉ ET MOBILITÉ

Les populations nordiques traditionnelles ont longtemps été nomades, laissant peu de traces de leur occupation du territoire. Dans les années 1940, 1950 et 1960, la sédentarisation des autochtones et le démarrage des activités forestières et minières en milieu nordique conduisent à la construction de plusieurs villes et villages, dans ce qui est alors appelé le Nouveau-Québec¹⁷. On dénombre maintenant plus d'une cinquantaine de lieux de peuplement permanents dans le nord québécois (Eeyou-Istchee-Jamésie, Nunavik et une partie de la Côte-Nord). Toutefois, ces établissements humains se révèlent relativement fragiles et vulnérables. Cette vulnérabilité, qui soulève des doutes sur la pérennité de plusieurs localités, découle de la faiblesse et de l'instabilité de l'économie nordique (SIMARD et BRISSON, 2013). Sur ce plan, il faut distinguer les communautés autochtones, dont les populations ont un indice synthétique de fécondité élevé en plus d'être fortement attachées au territoire, des collectivités majoritairement peuplées de non-autochtones. Ces dernières paraissent plus vulnérables car leurs habitants sont davantage sensibles aux perspectives économiques. De plus, les populations blanches sont plus fortement attirées par le Québec méridional, en raison notamment de son climat plus clément et de ses aménités ou de l'existence de liens familiaux. Malgré tout, des villes comme Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Chapais, Chibougamau, Fermont ou Havre-Saint-Pierre se maintiennent dans l'ensemble. Cependant, il y a des exemples moins heureux liés aux déboires de l'industrie minière, comme la fermeture de Gagnonville en 1972 ou le déclin de Schefferville à partir de 1982 (voir la photo 2).

PHOTO 2

Schefferville sur la Côte-Nord, près de la frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador



(Photo Simard, 2014)

17. Le développement minier a débuté plus tôt dans la région de Chibougamau, soit dans la décennie 1920 (GIRARD, 2012).

Un autre phénomène vient mettre en péril les villes et villages du Québec nordique. Il s'agit de la pratique du personnel volant, ou de la main d'œuvre rotative qui tend à remplacer l'installation d'établissements permanents (MOUSSEAU, 2012), voire à encourager les populations nordiques résidentes à s'installer au sud tout en maintenant leur lien d'emploi. Ce phénomène par lequel les travailleurs demeurent dans le Québec du sud mais effectuent des séjours de travail intermittents dans le nord est communément appelé *fly-in/fly-out* (FIFO). Il vise à faciliter la recherche de personnel et à réduire les coûts associés au logement de la main d'œuvre dans des zones éloignées. Cette stratégie semble également correspondre à un contexte culturel dans lequel les gens hésitent à quitter le cœur de l'écoumène pour vivre de manière permanente dans des milieux isolés, du moins pour ce qui est des non-autochtones. Ce navetage sur de longues distances entraîne son lot d'impacts, tant négatifs que positifs, auprès des familles et des collectivités locales (STOREY, 2010).

Au Québec, la pratique du *fly-in/fly-out* a pris son envol en 1997 avec la mise en exploitation de la mine de nickel Raglan, dans la péninsule de l'Ungava. Cependant, la rotation de la main d'œuvre sur les chantiers de la Baie James s'y apparentait déjà dans les années 1970 ou 1980. Le phénomène est courant ailleurs dans le monde (PERKINS, 2012), par exemple en Australie et en Afrique de l'Ouest ou, plus près de nous, dans les territoires du Nord-Ouest ou à Terre-Neuve-et-Labrador. Depuis lors, d'autres mines québécoises implantées à distance des villes et villages existants utilisent ce mode de fonctionnement, notamment les nouvelles mines Éléonore et Renard en Eeyou-Istchee-Jamésie. Paradoxalement, le personnel volant est également employé dans des villes équipées de logements et de services, comme Fermont ou Schefferville. Le *fly-in/fly-out* consolide le Québec écouménil, en particulier le Pré-nord qui capte la majeure partie des retombées (construction et taxation des résidences principales des travailleurs, dépenses familiales de consommation autorisées par les revenus d'emplois, contribution à la vitalité socioculturelle des collectivités, etc.). Cependant, il affaiblit les communautés nordiques tout en instaurant une cohabitation qui peut être source de tensions. Ce genre de tensions existe entre travailleurs de passage et populations locales, à l'intérieur de certaines communautés blanches telles Fermont, Schefferville ou Havre-Saint-Pierre. À l'intérieur d'un même complexe industriel, les rapports entre travailleurs de type FIFO et les travailleurs autochtones, peuvent aussi être empreints d'indifférence ou s'avérer tendus, comme c'est quelquefois le cas dans les installations de la mine Raglan (RODON, LÉVESQUE, BLAIS, 2013) et dans les chantiers d'Hydro-Québec à la Romaine (GUIMOND et DESMEULES, dans le présent dossier)¹⁸.

Ces nouvelles stratégies de gestion de personnel sont-elles compatibles avec l'occupation durable des territoires nordiques? La plupart des intervenants répondront non, quoique celles-ci permettent d'éviter la construction de villages et villes destinés à être détruits quelques décennies plus tard. Ne devrait-on pas miser davantage sur l'embauche de la main d'œuvre autochtone vivant à proximité des sites d'exploitation? Certains efforts ont été faits en ce sens mais les travailleurs

18. Boutet avait remarqué le même phénomène dans ses recherches sur les travailleurs autochtones de l'*Iron Ore Company* à Schefferville dans les années 1960 et 1970 (BOUTET, 2010).

Eeyoutches ou Inuit représentent encore aujourd'hui un faible pourcentage du personnel dans les diverses mines en activité dans le nord québécois. Par ailleurs, les autochtones peuvent aussi être amenés à travailler en mode FIFO, comme c'est le cas à la mine Raglan, avec également des effets non négligeables sur la vie de famille et sur les collectivités locales (BLAIS, 2015).

L'ÉCONOMIE DU NORD : QUELLES PERSPECTIVES?

L'économie du nord québécois peut être qualifiée de peu développée, du moins dans une perspective de société industrialisée ou post-industrielle. En effet, la région contribue pour moins de 1 % au produit intérieur brut du Québec (Ministère de l'économie, de l'innovation et de l'exportation [MEIE], 2015). Selon la même source, le revenu des ménages est en dessous de la moyenne provinciale, alors que les transferts gouvernementaux sont proportionnellement parmi les plus élevés des régions administratives. Officiellement, le taux de chômage de la région administrative du Nord-du-Québec se situait à 12,8 % en 2011 (DUHAIME, LÉVESQUE et CARON, 2015). De prime abord, ce chiffre ne semble pas très élevé même s'il dépasse largement le taux de chômage de l'ensemble du Québec pour la même période. Néanmoins, il faut prendre conscience qu'il s'agit d'une moyenne et que le territoire contient plusieurs collectivités à dominante non autochtone relativement prospères. On peut donc raisonnablement présumer que de nombreuses communautés autochtones affichent des taux de chômage correspondant au double de cette moyenne, voire plus¹⁹.

En dépit des nombreuses ressources que l'on trouve dans le nord québécois, il y a très peu d'industries de moyenne ou grande taille, mis à part quelques mines ou entreprises forestières. Il faut bien saisir que de multiples collectivités locales n'ont pas la base économique nécessaire pour soutenir les populations. En outre, la distance et la faiblesse des infrastructures de transport restreignent sérieusement les possibilités d'attirer ou de lancer des entreprises manufacturières pouvant être rentables dans le cadre d'une économie de marché. Au demeurant, les emplois dans les services publics et les activités commerciales sont peu nombreux en chiffres absolus, sauf dans quelques villes comme Chibougamau, Kuujuaq ou Havre-Saint-Pierre. Finalement, la plupart de ces postes de travail sont accaparés par la main d'œuvre volante venue du sud, en particulier dans les domaines de la santé²⁰ et de l'éducation.

19. Un autre élément qui peut contribuer à minimiser la gravité de la situation économique de plusieurs communautés autochtones est la méthode qu'utilise Statistique Canada pour calculer le taux de chômage. En effet, ce taux est basé sur le groupe des personnes désignant théoriquement être ou retourner sur le marché du travail, et non sur l'ensemble de la population totale ou active. De surcroît, on peut se demander où sont catégorisés les autochtones qui pratiquent les activités traditionnelles à temps plein ou à temps partiel.

20. On retrouve des Centres locaux de santé communautaires (CLSC) dans la grande majorité des communautés locales du Nord-du-Québec. De plus, il y a des hôpitaux à Chibougamau, Chisasibi, Puvirnituq et Kuujuaq.

Cependant, on remarque plusieurs succès entrepreneuriaux chez les Cris et les Inuit. Citons les compagnies d'aviation Air Creebec et Air Inuit, ou encore les entrepreneurs en travaux publics ou équipementiers d'origine autochtone. Par ailleurs, la forte présence du système coopératif dans le domaine commercial et dans des activités comme l'artisanat ou le tourisme procure des retombées notables (MARTIN, 2003). Dans ces secteurs, la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec joue un rôle très important en opérant les magasins généraux dans les villes et villages du Nunavik (THOMAS, 2014). De plus, le programme d'aide aux chasseurs, pêcheurs et piégeurs apporte des revenus à un grand nombre d'autochtones désireux de maintenir un mode de vie traditionnel. Pour le reste, les ménages peuvent bénéficier de différentes formes de transferts gouvernementaux liés à leur statut d'autochtone ou de citoyen canadien²¹, sans oublier les redevances monétaires provenant de Québec, d'Ottawa ou de grandes entreprises privées. En somme, chacun se débrouille comme il le peut dans un contexte où la localisation des ménages paraît relever d'une logique dialectique d'appartenance et d'exclusion territoriale, par opposition à la logique de la disponibilité d'emplois qui prévaut ailleurs au Québec et au Canada.

Afin de mieux comprendre les modes d'occupation du territoire, certains chercheurs ont classé les collectivités nordiques québécoises selon le type de système socioéconomique qui les caractérise. Ainsi, quatre « modèles de développement » ont été mis en évidence par DUHAIME et GODMAIRE (2002), à partir d'une série d'indicateurs (revenu des ménages, paiements de transfert, scolarité, population totale, structure par âge, hospitalisation, etc.). La classification, dont l'origine ethnique de la population semble être l'un des principaux facteurs explicatifs, est la suivante : les aires allochtones à économie de marché, les aires allochtones à économie émergente ou de petite échelle, les aires autochtones à économie émergente ou de petite échelle et les aires autochtones à économie de marché. Sans surprise, ce sont les aires allochtones à économie à grande échelle qui se tirent le mieux d'affaire. Autre résultat, pour une même communauté, les Blancs disposent généralement de meilleurs revenus que les autochtones (THOMAS, 2014). Ces réalités témoignent de la perpétuation d'inégalités sur une base ethnique dans le nord québécois, et ce, indépendamment du mouvement progressif d'auto-prise en charge observable tant chez les Cris que chez les Inuit.

Dans quelle mesure les autochtones pourraient-ils en venir à contrôler l'ensemble des leviers de développement? Peut-on envisager qu'il y ait un jour des emplois pour la majorité de la population active au sein des communautés nordiques, notamment celles habitées par les autochtones? L'amélioration éventuelle des conditions de vie et du profil socio sanitaire dépend fortement du contexte économique des collectivités.

21. Contrairement aux Cris et aux Naskapis, les Inuit n'ont jamais été assujettis à la loi canadienne sur les indiens. Aujourd'hui, les Cris et les Naskapis ne sont plus sous la tutelle de cette loi mais ils conservent leurs conseils de bande et certains « privilèges » fiscaux accordés aux indiens inscrits.

LES DÉFIS SOCIAUX ET DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Les villes et villages nordiques, en particulier ceux qui sont peuplés majoritairement par des autochtones, sont affligés de moult problèmes sociaux et de santé. Qualifiés de « tribut de la modernité » par le sociologue Thibault MARTIN (2003), ces divers problèmes se télescopent au sein de communautés fermées sur elles-mêmes pour façonner, dans plusieurs cas, des milieux plutôt malsains. Il faut mettre ce phénomène en perspective en rappelant que les autochtones ont subi de forts bouleversements de leur mode de vie au cours du dernier siècle, par exemple, la sédentarisation et la transition alimentaire des populations. Ces changements ont été particulièrement profonds et rapides chez les Inuit du Nunavik (CANOBBIO, 2009). De plus, la faiblesse de l'emploi et l'abandon par plusieurs des activités traditionnelles ont laissé place à une certaine oisiveté qui, combinée à l'exiguïté des logements et à la rigueur du climat, constitue un terreau fertile pour différentes pathologies. Par ailleurs, notons qu'il n'y a pas de marché immobilier privé dans les réserves et dans les villages nordiques. Les logements, qui sont subventionnés pour la plupart, se distinguent généralement par leur exiguïté, alors que les ménages sont le plus souvent de grande taille. En outre, leur état laisse souvent à désirer en dépit des programmes de promotion de l'entretien et de la rénovation mis en place par les organismes publics (Société d'habitation du Québec [SHQ], 2014).

Si l'on regarde cela plus en détail, de multiples données indiquent la forte prévalence en milieu nordique de maladies ou problèmes sociaux, que ce soit le tabagisme, l'alcoolisme, l'obésité, la mortalité infantile, les maladies cardiovasculaires, le diabète, la violence conjugale, les agressions sexuelles, les maladies transmissibles sexuellement ou le suicide (Institut national de la santé publique du Québec [INSPQ], 2009; Conseil Cri de la santé et des services sociaux [CCSSSB], 2016). On doit aussi ajouter à ce profil sociosanitaire troublant l'insécurité alimentaire associée au coût élevé de la vie, et une espérance de vie des Eeyoutches et des Nunavimmiut qui demeure bien en dessous de la moyenne québécoise (DUHAIME et GRENIER, 2012; LAFLAMME, 2014). Pour finir, les habitants du Nunavik présentent dans le sang des concentrations de mercure, de plomb et de cadmium inquiétantes, quoiqu'en diminution ces dernières années (DEWAILLY et OWENS, 2013). Selon une étude pancanadienne, les écarts importants entre la santé des autochtones et des non-autochtones seraient causés par « de mauvaises conditions socioéconomiques et des antécédents historiques » (Centre de collaboration nationale de santé autochtone [CCNSA], 2009).

La présence de contaminants environnementaux dans les territoires nordiques du Québec est un fait peu connu. Ces substances chimiques (DDT, BPC, etc.) se seraient déplacées sur de grandes distances, du sud au nord, à cause des courants marins et atmosphériques (Ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canadien [MAADNC], 2014). Néanmoins, leur quantité et les capacités d'absorption du milieu sont sujettes à débats. Ainsi, des recherches récentes soulignent la plus faible présence des métaux dans certaines zones en fonction des attributs biophysiques (DARNAJOUX *et al.*, 2015). Autre problème observé, le mercure contenu dans certains poissons se révèle être un danger pour la santé des populations ainsi que le plomb présent dans le gibier chassé à l'arme à feu, tant en Eeyou Istchee qu'au Nunavik ou sur la Côte-Nord. La présence de contaminants, dans l'eau et dans les différentes espèces animales, découle, dans bien des cas, de

l'ennoiment de superficies boisées lors des travaux hydroélectriques en Eeyou-Istchee–Jamésie ou sur la Côte-Nord²². Toutefois, le mercure généré par la création de réservoirs pour les centrales hydroélectriques tend à diminuer avec le temps : « Pour la grande majorité des espèces de poissons et des milieux modifiés, les teneurs moyennes en mercure obtenues lors des plus récents relevés permettent à nouveau des fréquences de consommation équivalentes à celles recommandées pour les lacs naturels de la région » (SCHETAGNE et THERRIEN, 2013, p. 155).

Autre fait à noter, sous un angle plus positif, la forte natalité typique des sociétés pré-transitionnelles ne semble pas vouloir fléchir de manière marquée chez les Cris et les Inuit malgré la sédentarisation, qui date maintenant de plus d'un demi-siècle. En conséquence, l'indice de fécondité des populations autochtones est de beaucoup supérieur à celui des Québécois méridionaux. Ainsi, l'indice de fécondité de la région du Nord-du-Québec était de 2,39, en 2014, alors que cet indicateur démographique était de 1,62 pour l'ensemble du Québec la même année (Institut de la statistique du Québec [ISQ], 2016). Cette vigueur démographique crée des défis pluriels en matière de prestation des services publics, d'emploi et de logement.

À la lumière de tout cela, saura-t-on fournir les services et canaliser l'énergie et les compétences de cette jeunesse nombreuse? Le développement social, économique et territorial du nord dépend à maints égards de la réponse qui sera apportée à cette question fondamentale qui se pose également pour les sociétés en voie de développement.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En dépit de son image de milieu naturel vierge aux paysages à couper le souffle, le nord québécois doit affronter des problèmes environnementaux significatifs. Nous avons déjà mentionné le problème des contaminants véhiculés par les courants marins et atmosphériques. Notons aussi les processus d'érosion rapide des berges sur la Basse-Côte-Nord, qui affectent les zones habitées et les infrastructures de transport (BERNATCHEZ et DUBOIS, 2004). Deux autres phénomènes doivent être soulignés et approfondis. Il s'agit des changements climatiques et des effets de l'exploration et de l'exploitation minière. Dans les deux cas, les enjeux environnementaux restent importants même si les impacts sont localisés à des endroits précis dans le cas des activités minières.

Les changements climatiques sont observables grâce à plusieurs indicateurs dans le nord de la péninsule du Québec-Labrador mais la principale transformation est l'augmentation des températures (ROSS et LEMAY, 2013). Les principaux effets de ce phénomène climatique sont la variation des conditions de glace sur les lacs et les transformations dans la fonte estivale du pergélisol. L'évolution des conditions de glace sur les lacs se répercute sur les pratiques de chasse, de pêche et du piégeage en

22. Hydro-Québec a produit divers documents d'information pour sensibiliser les autochtones aux quantités de matières halieutiques recommandées pour la consommation humaine et aux effets sur la santé de la surconsommation.

hiver et au printemps, notamment en Eeyou-Istchee-Jamésie (BOUCHARD-BASTIEN et BRISSON, 2015). Autre changement, les modifications de l'ampleur et de la durée de la fonte du pergélisol produisent des effets aussi néfastes que soudains sur la construction et l'entretien des bâtiments et des infrastructures de transport, en particulier au Nunavik (ALLARD *et al.*, 2013). Il faut se souvenir qu'au pays des Inuit, les bâtiments sont fréquemment construits sur pilotis et qu'il n'y a pas de réseaux souterrains d'aqueduc et d'égout, à cause du pergélisol²³. De plus, les risques environnementaux comme les avalanches et les glissements de terrain sont multipliés dans le cadre d'un réchauffement climatique, même si le nord québécois présente généralement un relief plat²⁴. Finalement, les modifications probables du régime hydrique pourraient avoir plusieurs impacts, notamment sur la gestion des barrages et la production d'hydroélectricité (BARETTE *et al.*, 2013).

Les activités minières représentent une autre menace environnementale majeure (MOUSSEAU, 2012). L'exploitation minière a entraîné et entraîne toujours des retombées sur l'environnement dans le nord québécois. Mentionnons d'abord les sites miniers abandonnés et peu ou pas restaurés, notamment dans la région de Schefferville et aux alentours de Chibougamau et de Chapais. Le milieu naturel autour de Schefferville a été particulièrement transformé et présente aujourd'hui une vingtaine de cratères miniers d'importance et d'innombrables tas de résidus miniers (DUFOUR et TREMBLAY, 2002). Les sites miniers inutilisés renferment également nombre de contaminants liquides qui ont souillé les sols ou les cours d'eaux avoisinants. De plus, l'exploration minière produit diverses conséquences sur le milieu naturel nordique, notamment dans les secteurs des fosses du Labrador et de l'Ungava (voir la carte 2). En effet, on estime à plus de 700 les sites d'exploration abandonnés au Québec sans aucun effort de réhabilitation (SHIELDS, 2015). Ces sites, qui sont en très grande majorité concentrés dans le Nord-du-Québec, peuvent receler des échantillons de carottes minérales, du matériel métallique ou des barils de carburant rouillés et percés. En dernier lieu, il faut dire que l'industrie minière produit des quantités impressionnantes de CO₂. Donnons pour preuve le site de la mine Mont-Wright d'ArcelorMittal (Fermont) et l'usine de bouletage associée (Port-Cartier), qui génèrent ensemble plus de 900 000 tonnes métriques de CO₂ en 2013 (Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques [MDDELCC], 2015).

Autre phénomène lié en partie à l'environnement, les troupeaux de caribous de la rivière aux Feuilles et de la rivière George sont actuellement dans un cycle bas de reproduction. Ces troupeaux, qui comptaient respectivement environ 400 000 et 600 000 individus en 2001, ont subi des pertes gigantesques, en particulier celui de la rivière George qui ne regrouperait plus qu'une quinzaine de milliers de têtes (Ministère des forêts, de la faune et des parcs [MFFP], 2014). Cependant, la chasse est fermement réglementée, au grand déplaisir des propriétaires de pourvoiries. Toujours

23. Seul le village de Kuujjuarapik possède des réseaux souterrains d'aqueduc et d'égout au Nunavik. En Eeyou-Istchee-Jamésie, les communautés crie et les villes et villages blancs disposent généralement de tels réseaux.

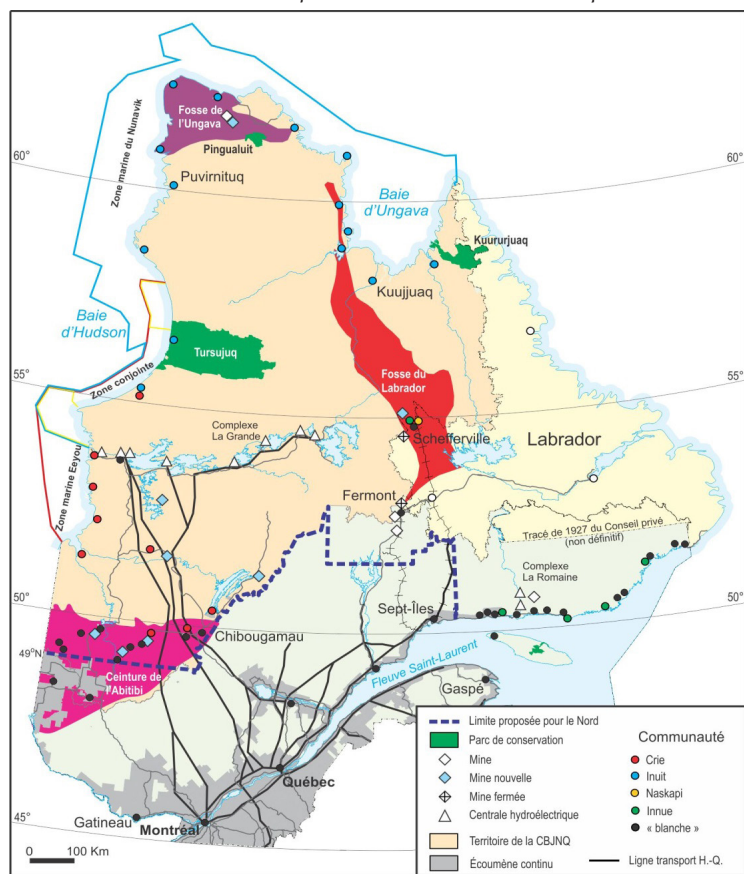
24. On remarque quelques massifs montagneux comme les Monts Otish, les Monts Groulx, les Montagnes Blanches et, surtout, l'imposante chaîne des Torngat qui est à cheval sur la frontière du Québec et du Labrador, au nord du 55^e parallèle nord.

au sujet de la faune, il est intéressant de souligner que les communautés du Nunavik peuvent chasser la baleine, le phoque et le bœuf musqué, sous certaines conditions. Ces autorisations restreintes visent à préserver ces activités traditionnelles dans la culture inuite (LANGEVIN, 2012).

En somme, il faut tenter de trouver comment conjuguer société, économie et environnement dans le nord québécois. Malgré les volontés fréquemment exprimées de respecter les principes du développement durable, notamment dans le cadre du Plan Nord, les difficultés persistent sur le terrain. En effet, il est fort difficile d'harmoniser la rencontre entre une industrie minière, que l'on peut estimer lourde d'impacts, et un milieu naturel des plus fragiles qui fonctionne généralement selon des rythmes lents, en dépit des changements climatiques qui peuvent avoir des effets soudains, par exemple sur le pergélisol.

CARTE 2

Les zones minières et les parcs nationaux dans le nord québécois



LES STRATÉGIES DE CONSERVATION OU LE RÉCRÉOTOURISME

Dans le cadre de ses engagements envers l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), le gouvernement du Québec cherche à augmenter les superficies d'aires protégées pour atteindre le seuil de 12 % du territoire (Gouvernement du Québec, 2011b). Un effort considérable a été fait au cours des dernières années, le pourcentage de territoire protégé du Québec passant de 2,84 %, en 1999, à 9,35 % en mars 2017, pour un total de 155 885,04 km²²⁵. Une bonne partie de cet effort visait la région administrative du Nord-du-Québec. Ainsi, le nord accueille depuis quelques années de nouveaux parcs nationaux tels que le parc des Pingualuit (2004), Kuururjuaq (2009) et le parc Tursujuq (2012). D'autres parcs sont planifiés dans les années à venir : Albanel-Témiscamie-Otish, Baie-aux-Feuilles et Ulittaniujalik. Ces nouveaux parcs se mettent en place selon une approche de partenariat avec les autochtones (DESROCHES et FREEDMAN, 2012). Les immenses aires protégées encore peu fréquentées visent notamment le développement du tourisme dans le nord québécois (MONTPETIT, 2015).

Le tourisme fait partie de l'économie du Nord-du-Québec mais le gouvernement du Québec et les organismes régionaux souhaiteraient faire croître davantage cette industrie, qu'on la nomme tourisme autochtone, tourisme nordique, tourisme arctique ou tourisme polaire (HALL et SAARINEN, 2010). En 2007, les Inuit signifiaient leur intention de stimuler le secteur du plein air et du tourisme d'aventure (Administration régionale Kativik [ARK], 2007). Plus récemment, on a cherché à faire connaître le nord québécois à titre de « destination de tourisme durable de classe mondiale » (Gouvernement du Québec, 2011c). En Eeyou-Istchee-Jamésie, un plan de développement touristique a été adopté en 2014, résultat d'une collaboration entre des organismes cris et jamésiens (Tourisme Baie James [TBJ], Tourisme Eeyou Istchee [TEI] et *Cree Outfitting and Tourism Association* [COTA], 2014). Finalement, le tourisme nordique est aussi l'un des créneaux de spécialisation du programme ACCORD pour la région administrative numéro 10²⁶.

Outre les parcs nationaux, le nord offre aux touristes des activités de chasse et pêche en pourvoirie, des visites industrielles au complexe La Grande, des visites culturelles dans les villes et les villages autochtones ainsi que des activités de plein air et de tourisme d'aventure dans ses vastes étendues. Néanmoins, le développement touristique fait face aux contraintes que créent une accessibilité difficile, la faiblesse des structures d'accueil et d'encadrement ainsi que les coûts élevés des forfaits, en particulier au Nunavik (CHAIRE DE TOURISME TRANSAT, 2011). Le tourisme de croisière dans l'Arctique détient également un certain potentiel. À l'instar du Groenland et du Nunavut, certaines localités du Nunavik, comme Kuujuaq, Kangiqsujuaq ou Inuvik, reçoivent occasionnellement des croisiéristes depuis une douzaine d'années (DUPRÉ, 2009).

De manière générale, le tourisme demeure un potentiel à exploiter mais les

25. Source : [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/], consulté le 14 mai 2017.

26. Source : [<https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/creneaux-dexcellence/>], consulté le 14 mai 2017.

emplois actuellement reliés à ce champ d'activités sont habituellement temporaires ou saisonniers (DUHAIME, 2008). De plus, il s'agit généralement d'un tourisme spécialisé de petits groupes aux retombées économiques assez modestes. D'autre part, le tourisme nordique impose la cohabitation de deux cultures, de deux imaginaires (ANTOMARCHI, 2009). Cette rencontre peut être vue comme enrichissante mais elle comporte aussi des effets potentiellement néfastes sur les communautés d'accueil (HALL et SAARINEN, 2010). Dans le cas des croisières dans l'Arctique, il peut émerger un sentiment d'envahissement chez des communautés isolées lorsqu'un grand nombre de touristes débarquent en même temps et circulent dans un village ou une ville côtière de petite taille (TOMMASINI, 2012).

En conséquence, quelle forme et quelle intensité seraient adéquates pour l'industrie touristique nordique? L'authenticité du milieu, qui agit comme facteur d'attraction, ne sera-t-elle pas ruinée par le tourisme de masse? S'agit-il d'un créneau de développement porteur ou d'une activité d'appoint destinée à rester marginale?

LE PLAN NORD, QUEL BILAN APRÈS CINQ ANS DE MISE EN APPLICATION?

Annoncé une première fois en avril 2011 et relancé en 2015, le Plan Nord du gouvernement québécois aspire à planifier globalement le développement des territoires nordiques situés au-delà du 49^e parallèle. Le « projet d'une génération », qui fait miroiter des dizaines de milliards d'investissements sur 25 ans, s'articule autour de cinq orientations principales (Gouvernement du Québec, 2011a) : développer une vision commune pour relever les défis du nord, assurer le mieux-être et le développement des communautés, mettre en valeur l'immense potentiel économique du nord québécois, rendre le nord accessible en termes de transport et de communication et, pour finir, veiller à la protection de l'environnement. Le plan de 2015 reprend la rhétorique du premier document, avec des montants d'investissement plus modestes, mais il se focalise sur trois des cinq orientations initiales, qui sont ensuite précisées par une série d'objectifs (Gouvernement du Québec, 2015 : 18). Ces trois orientations sont les suivantes :

- Mettre en valeur de manière responsable le potentiel économique diversifié du nord québécois, au profit des populations qui y habitent et de l'ensemble du Québec;
- Soutenir le développement de l'ensemble des communautés sur le territoire du Plan Nord, tant sur le plan de la mise en valeur de leur potentiel que sur celui de leurs conditions de vie;
- Protéger l'environnement et préserver la biodiversité distinctive du nord québécois en s'assurant de mettre en place des mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

Le Plan Nord a suscité beaucoup de critiques et de scepticisme. Dans le milieu universitaire, divers spécialistes ont fait état des faiblesses de ce programme,

ou carrément dénoncé ses fondements. Le plan a été qualifié successivement de « monstre à deux têtes [et de] chimère géographique » (RIVARD et DESBIENS, 2011), d'« entreprise de colonisation » (DUFOUR, 2012), de « malédiction associée à la présence de ressources naturelles » (ASSELIN, 2012), de projet « mal foutu [et] improvisé » (VILLENEUVE, 2013) et de « retour à l'ère des mégaprojets » (SIMARD, TREMBLAY et DIALLO, 2014). Néanmoins, le Plan a reçu l'appui symbolique du père des études nordiques au Québec, soit Louis-Edmond Hamelin. De plus, certains chercheurs y ont vu une opportunité de développement économique pour les régions périphériques et le nord du Québec (PROULX, 2014). Dans la sphère publique, le Plan Nord a d'abord été reçu avec enthousiasme, mais les intervenants économiques et les populations locales ont vite déchanté, la mise en œuvre du plan ayant coïncidé avec la chute rapide du prix des métaux et l'abandon de plusieurs projets industriels. Du côté des autochtones, on n'assiste pas à une contestation systématique, mais le plan a été dénoncé à plusieurs reprises, notamment par les Innus (VINCENT, 2011).

Pour ce qui est de l'industrie minière, quelques investissements de grande ampleur ont été faits dans le nord québécois au cours des dernières années (voir le tableau 3). Par exemple, dans les mines Éléonore de Goldcorp (or) et Renard de Stornoway (diamant) en Eeyou-Istchee-Jamésie (EIJ), ainsi que dans la *Canadian Royalties* dans la péninsule de l'Ungava (nickel et cuivre). Néanmoins, les fluctuations des prix des matières premières ont retardé ou remis en question plusieurs projets miniers. De plus, deux mines dont l'exploitation a commencé en 2011 ont déjà fermé leurs portes (carte 2)¹. Il s'agit de la mine de fer du lac Bloom, près de Fermont, et de l'exploitation de la *Labrador Iron Mines*, à Schefferville. En outre, une mine plus ancienne, la mine TIO de Rio Tinto fer qui est localisée à proximité d'Havre-Saint-Pierre, a fermé temporairement d'octobre 2015 à mars 2016, en plus de réduire ses effectifs du tiers. Fort heureusement, du point de vue des intervenants socioéconomiques du milieu, le grand projet hydroélectrique de La Romaine stimule les activités économiques dans cette dernière région. Finalement, d'autres projets miniers n'ont jamais abouti : les projets de mines de fer du lac Otelnuik (Adriana Ressources) et Attikamagen (Champion Minerals), au Nunavik, le projet de Métaux Blackrock (fer, titane et vanadium), près de Chibougamau, et l'éventuelle mine de phosphate Arnault qui serait située à proximité de Sept-Îles.

1. Les mines Casa Berardi (Hecla Québec inc.) et Géant dormant (Minéraux Maudore ltée) situées en Eeyou-Istchee-Jamésie ont été en fonction de manière intermittente avant et pendant la période couverte ici, soit 2010-2015 (Source ISQ et [http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/cartovista/cartovista_frame.html?url=mines/Mines_Amenagement/Mines_Amenagement.html&footer=mines/Mines_Amenagement/Mines_AmenagementFooter.txt]).

TABLEAU 3

Mines nouvelles ou redémarrées dans le nord québécois depuis 2011²

Compagnie	Mine	Lieu	Ouverture	Minerai
Canadian Royalties	Nunavik Nickel	Nunavik	2012	Nickel et cuivre
Glencore	Bracemac McLeod	EIJ	2013	Zinc et cuivre
Goldcorp	Éléonore	EIJ	2014	Or
Nemaska Lithium	Whabouchi	EIJ	2016	Lithium
Nystar Canada Resources	Langlois	EIJ	2011	Zinc et cuivre
Ressources Métanor inc.	Lac Bachelor	EIJ	2011	Or et argent
Stornoway	Renard	EIJ	2015	Diamant
TSMC ⁴	DSO	Côte-Nord et Labrador	2013	Fer

Sous le couvert d'une vision généreuse qui parle de bien-être des communautés et de développement durable, le plan mise fortement sur l'industrie minière pour consolider le développement du nord. Le gouvernement du Québec cherche alors à concilier développement industriel et développement des communautés, ce qui peut être vu comme un pari difficile, voire une entreprise utopique. De plus, le Plan Nord se limite, dans la pratique, à faire la liste des projets publics et privés qui devraient se concrétiser à court ou moyen terme. Les montants et projets énumérés sont généralement des initiatives déjà prévues, qui découlent des travaux d'Hydro-Québec ou des responsabilités habituelles du gouvernement provincial en matière d'aide au logement, aux transports ou aux services municipaux. Entre 2011 et 2016, il y a eu peu de changements sur le terrain, si ce n'est la construction d'une route semi privée entre Chibougamau et les Monts Otish. En outre, le Plan Nord version 2015 ne prévoit plus la construction de ports en eau profonde ni de prolonger le chemin de fer jusqu'à Kuujuaq, contrairement à sa version de 2011.

La réaction des autochtones au Plan Nord, au-delà de quelques déclarations ou gestes anecdotiques, s'est voulue constructive, du moins en ce qui concerne les Eeyouches et les Nunavimmiut, qui ont proposé des plans d'action contenant des mesures complémentaires ou alternatives. Tout d'abord, les Cris de l'Eeyou-Istchee-Jamésie ont pressenti l'intervention du gouvernement provincial, ce qui les a amenés à présenter leur vision du développement nordique dès février 2011 (CREE OF EYYOU ISTCHEE, 2011), soit avant le lancement officiel du Plan Nord. En parallèle, les projets miniers au « pays des Cris » sont discutés au cas par cas avec les entreprises concernées. Ces discussions sont généralement suivies d'ententes sur les répercussions et les avantages (ERA), ou d'ententes de partenariat plus sophistiquées. De leur côté, les Inuit du Québec ont répondu au Plan Nord en

2. Source des informations sur les sites miniers : [http://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCarteIntr?l=f].

concoctant leur propre plan, en novembre 2011. Il s'agit du plan Nunavik connu également sous le nom de Parnasimautik (ARK, 2011). En 2013 et 2014, un processus de consultation dans chacun des villages nordiques a suivi le « Plan Nunavik ». Cette démarche a culminé avec l'adoption d'une déclaration intitulée « Fiers, unis et déterminés », le 26 mars 2015³. En somme, les plans autochtones ne rejettent pas les projets industriels mais mettent l'accent sur la qualité de vie, la santé et l'environnement tout en soutenant certaines revendications.

De toute évidence, le Plan Nord du gouvernement du Québec a cherché à profiter de la vague des prix élevés des métaux et minerais sans véritablement insuffler une réelle dynamique de développement dans le nord québécois. D'ailleurs, l'essoufflement de la demande en ressources naturelles a sapé les effets potentiels du plan dès la fin de l'année 2012. Quel est l'avenir de ce plan qui a suscité plus de manchettes de journaux que créé d'emplois, pour l'instant du moins?

*

* *

Le nord québécois est un espace vaste et complexe. On devrait d'ailleurs parler des « régions nordiques » tellement les différences sont majeures entre l'Eeyou-Istchee-Jamésie, la Côte-Nord et le Nunavik, sans compter le Labrador et le Nunatsiavut. Ces territoires font face à de nombreux problèmes et défis. Déterminées à obtenir plus de reconnaissance et d'autonomie, les populations autochtones qui y résident et y sont majoritaires se prennent en main peu à peu. Il va sans dire que leur participation doit être au cœur des processus décisionnels. D'aucuns arguent qu'ils n'ont peut-être pas la masse critique pour amorcer seuls les transformations qui paraissent s'imposer. À notre avis, cette situation doit ouvrir la voie à des partenariats intéressants, selon des horizons postcoloniaux, et non à l'unilatéralisme et à la reproduction des inégalités. Est-ce que les Québécois, qui ne forment pas historiquement un peuple de conquérants, font ou pourront faire mieux ou différemment de leurs voisins canadiens et américains ou de leurs amis brésiliens afin de favoriser ou d'appuyer le développement en milieu autochtone?

Dans cette optique, le Plan Nord ne semble pas être le plan d'action le plus approprié pour le nord québécois et ses populations. Ce plan, qui est drapé de bonnes intentions, a eu très peu d'effets réels. Il faut dire que le nord dispose d'infrastructures de transport incomplètes et d'un réseau urbain anémique. Il devient ainsi presque impossible de capter au nord les retombées des divers projets qui y sont réalisés. Sans avaliser tous les postulats de la théorie des pôles de croissance et de développement, approche qui était populaire dans les années 1970 et 1980, il faut bien admettre que les villes jouent le rôle de points d'ancrage territorial où se concentrent les entreprises et la main d'œuvre. Dans notre type d'économie, il est

3. Source : [<http://www.krg.ca/fr/publications/declaration-des-Inuit-du-nunavik-2015>], consulté le 14 mai 2017.

malaisé de développer un territoire sans la présence de pôles urbains interconnectés par des infrastructures multiples. Sur ce plan, le Labrador terre-neuvien semble mieux équipé pour croître et prospérer grâce à Labrador City et Happy-Valley–Goose-Bay, deux villes reliées par la route 500 et qui accueillent des infrastructures et des équipements utiles aux résidents et aux industriels.

À la lumière de ces réflexions, il est permis de se demander si l'économie de marché classique et les grands projets industriels ou énergétiques constituent un type de développement adéquat pour un territoire de très faible densité traditionnellement peuplé de chasseurs-cueilleurs. Une approche de développement local ou communautaire ne serait-elle pas plus en phase avec le milieu, en dépit de son caractère moins flamboyant? Une démarche qui s'attaquerait directement aux problèmes les plus pressants (le logement, la santé, l'emploi au sein des communautés autochtones, etc.) paraît nécessaire. Dans cette perspective, les parcs nationaux et les aires protégées existants ou projetés se révèlent intéressants car ils sont mis en œuvre en partenariat par le biais de processus collaboratifs à l'échelle locale. Ces milieux non industriels à gestion partagée pourraient éventuellement occuper jusqu'à 50 % du territoire nordique québécois, selon le Plan Nord. Néanmoins, pourquoi ne pas simplement administrer l'ensemble des terres sur la base du développement durable plutôt que d'administrer le territoire de manière dichotomique entre zones à conserver et zones ouvertes à l'industrie (voir ROGEL, 2015)?

Le développement du nord québécois soulève la question de la cohabitation des communautés autochtones et blanches. La période de la gestion séparée semble bel et bien révolue, comme l'ont démontré la formation du gouvernement région d'Eeyou-Istchee–Baie-James, en 2014, et les célébrations multiculturelles des 60 ans de Schefferville, le 28 août 2015 (ROSIER, 2015). Cette collaboration naissante est essentielle pour instituer un développement par et pour les gens du nord. Vu sous cet angle, le Plan Nord restera toujours plus ou moins en porte-à-faux avec une majeure partie de son territoire de référence et des populations du nord québécois : il s'agit d'un plan fait par des gens du Québec du sud, pour le Québec du sud. À titre de comparaison, combien de MRC du Québec méridional accepteraient que leur schéma d'aménagement et de développement soit conçu à Québec? La réponse est aucune. Dans le cas du nord québécois, cette dissonance est d'autant plus grande qu'il s'agit d'un programme d'intervention de grande amplitude, qui s'exerce sur des communautés résidentes culturellement distinctes, qui aspirent légitimement à un certain degré d'auto-détermination.

In fine, il reste la question de la place de l'industrie minière au Québec. À nos yeux, il s'agit d'un mal nécessaire dans une société moderne avancée. Nous avons besoin des minerais et métaux pour ériger des ponts, construire des automobiles et des avions et faire fonctionner nos appareils électroménagers et nos téléphones intelligents. Il n'est donc pas envisageable d'interdire cette industrie. Nonobstant ce fait, sommes-nous obligés de susciter à tout prix l'intérêt des sociétés minières et d'accepter leurs activités sans restriction? Selon nous, une attitude plus indépendante et responsable est nécessaire face à cette industrie, incluant l'imposition de redevances justes et le respect intégral des normes environnementales. À cet égard, le nouveau régime minier du Québec ne contient pas beaucoup de mesures innovantes pour permettre d'atteindre ces objectifs. De toute façon, à l'exception

de quelques gisements particuliers (diamant, or, argent et niobium), le Québec constitue un domaine minier de second plan, distant des marchés asiatiques, dont l'amiante repousse et dont le fer devient utile et profitable seulement lors de courtes périodes de forte demande.

Martin SIMARD

Département des sciences humaines et sociales et CRDT,
Université du Québec à Chicoutimi.
mgsimard@uqac.ca

BIBLIOGRAPHIE

Administration Régionale Kativik [ARK]

2007 *Rapport sur les tendances et les possibilités touristiques au Nunavik*, Kuujuaq, Administration régionale Kativik, Service de l'emploi, de la formation, du soutien du revenu et de garde à l'enfance.

2011 *Plan Nunavik*, Kuujuaq, Administration régionale Kativik, 469 p.

ALLARD, Michel, Mickaël LEMAY, Carl BARRETTE, Emmanuelle L'HÉRAULT et Denis SARRAZIN

2013 « Le pergélisol et les changements climatiques au Nunavik et au Nunatsiavut : importance en matière d'infrastructures municipales et de transports », dans : M. ALLARD et M. LEMAY (dir.), *Le Nunavik et le Nunatsiavut : de la science aux politiques publiques. Une étude intégrée d'impact régional des changements climatiques et de la mondialisation*, ArticNet inc., Québec, p. 175-204.

ANTOMARCHI, Véronique

2009 « Tourisme, identité et développement en milieu inuit : le cas de Puvirnituk au Nunavik », *Téoros, Revue de recherche en tourisme*, 28, 1 : 52-60.

ASSELIN, Hugo

2012 « Le Plan Nord : vers un autre cas de malédiction des ressources naturelles? », dans : C. LÉVESQUE, D. SALÉE et I. RADU (dir.), *Les Peuples Autochtones et le Plan Nord : éléments pour un débat*, Cahiers DIALOG n° 2012-04, Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation Culture Société, p. 59-63.

BARRETTE, Carl, Line BOURDAGES, Ross BROWN, Diane CHAUMONT, Yonas DIBIKE, Anne FRIGON, Travis LOGAN et Dominique PAQUIN

2013 « Projections des changements climatiques au Nunavik et au Nunatsiavut pour 2050 », dans : M. ALLARD et M. LEMAY (dir.) *Le Nunavik et le Nunatsiavut : de la science aux politiques publiques. Une étude intégrée d'impact régional des changements climatiques et de la mondialisation*, ArticNet inc., Québec, p. 96-116.

BERNATCHEZ, Pascal et Jean-Marie DUBOIS

2004 « Bilan des connaissances de la dynamique de l'érosion des côtes du Québec maritime laurentien », *Géographie physique et Quaternaire*, 58, 1 : 45-71.

BHATT, Vikram et Maïti CHAGNY

2003 *L'habitat autochtone et le genre : une approche sensible de la population Crie de Chisasibi*, Rapport de recherche, Minimum Cost Housing Group, McGill University. [<https://www.mcgill.ca/mchg/pastproject/habitat>], consulté le 11 avril 2016.

BLAIS, Jonathan

- 2015 *Les impacts sociaux de la mine Raglan auprès des communautés inuit de Salluit et de Kangiqsujaq*, Mémoire de maîtrise en science politique, Québec, Université Laval. [www.theses.ulaval.ca/2015/31349/31349.pdf], consulté le 16 septembre 2016.

BONE, Robert M.

- 2012 *The Canadian North: Issues and Challenges* (4^{ième} éd.), Toronto, Oxford, p. 137-138.

BOUCHARD-BASTIEN, Emmanuelle et Geneviève BRISSON

- 2015 *Changements climatiques et santé en Eeyou Istchee dans le contexte des évaluations environnementales*, Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ), Gouvernement du Québec.

BOUTET, Jean-François

- 2010 « Développement ferrifère et mondes autochtones au Québec subarctique, 1954-1983 », *Recherches amérindiennes au Québec*, 40, 3 : 35-52.

BROWN, Ross et Mickaël LEMAY

- 2013 « Variabilité et changements climatiques dans la péninsule du Nunavik et du Nunatsiavut », dans : M. ALLARD et M. LEMAY (dir.), *Le Nunavik et le Nunatsiavut : de la science aux politiques publiques. Une étude intégrée d'impact régional des changements climatiques et de la mondialisation*, ArticNet inc., Québec, p. 57-116.

CANOBBIO, Éric

- 2009 *Géopolitique d'une ambition inuite. Le Québec face à son destin nordique*, Québec, Septentrion.

Centre de collaboration nationale de santé autochtone [CCNSA]

- 2009 *L'état des connaissances sur la santé des autochtones. Examen de la santé publique autochtone au Canada*, Centre de collaboration nationale de santé autochtone. [http://www.nccah-cnsa.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/52/state_knowledge_2011_FR_web.pdf], consulté le 6 avril 2016.

Chaire de tourisme Transat

- 2011 *Le tourisme dans les destinations nordiques*, Rapport de recherche, Réseau de veille en tourisme, Montréal, UQAM, 33 p.

COLETTE, Vincent

- 2012 « L'histoire de l'Est de la Baie-James de 1600 à 1950 », dans : R GIRARD (dir.), *Histoire du Nord-du-Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 189-236.

Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James [CCSSSBJ]

- 2016 *Aperçu de l'état de santé de la population de la région 18*, Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James. [<http://www.creehealth.org/fr/biblioth%C3%A8que/aper%C3%A7u-de-l%C3%A9tat-de-sant%C3%A9-de-la-population-de-la-r%C3%A9gion-18>], consulté le 2 novembre 2016.

Cree Nations of Eeyou Istchee

- 2011 *Cree Vision of Plan Nord*. [<http://www.gcc.ca/pdf/Cree-Vision-of-Plan-Nord.pdf>], consulté le 26 avril 2016.

- DARNAJOUX, Romain, François LUTZONI, Jolanta MIADLIKOWSKA et Jean-Philippe BELLENGER
2015 « Determination of elemental baseline using peltigeralean lichens from North-eastern Canada (Québec): Initial data collection for long term monitoring of the impact of global climate change on boreal and subarctic area in Canada », *Science of the Total Environment*, 533 : 1-7.
- DESBIENS, Caroline
2014 *Puissance nord : Territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- DESROCHES, Philippe et Martine FREEDMAN
2012 « La participation des communautés locales dans les parcs nationaux au nord du 49^e parallèle », *Téoros*, 31, 1 : 124-126.
- DÉSY, Jean
2010 *L'Esprit du Nord. Propos sur l'autochtonie québécoise, le nomadisme et la nordicité*, Montréal, Les Éditions XYZ inc.
- DEWAILLY, Éric et Sandra OWENS
2013 « Enquête sur la santé et au-delà : le Nunavik et le Nunatsaviut », dans : M. ALLARD et M. LEMAY (dir.), *Le Nunavik et le Nunatsiavut : de la science aux politiques publiques. Une étude intégrée d'impact régional des changements climatiques et de la mondialisation*, ArticNet inc., Québec, p. 117-138.
- DORION, H. et J.-P. LACASSE
2011 *Le Québec, territoire incertain*, Québec, Septentrion.
- DUFOUR, Jules
2012 « Plan Nord : la dérogation aux droits ancestraux et fonciers des autochtones », *Mondialisation.ca*. [<http://www.mondialisation.ca/plan-nord-la-d-rogation-aux-droits-ancestraux-et-fonciers-des-autochtones/30730?print=1>], consulté le 17 janvier 2016.
- DUFOUR, Jules et Marc-Adélar TREMBLAY
2002 *La zone minière de Schefferville et sa réhabilitation*, Avis formulé à l'intention du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, février, 28 p.
- DUHAIME, Gérard
2008 *Socio-Economic Profile of Nunavik - 2008 Edition*, Canada Research Chair in Comparative Aboriginal Condition, Québec, Université Laval.
- DUHAIME, Gérard, Sébastien BROUSSEAU, Josianne GRENIER, Aude THERRIEN et Charles BEAUDOIN-JOBIN
2013 « Le développement du Nord et le destin du Québec », *Recherches sociographiques*, 54, 3 : 477-511.
- DUHAIME, Gérard, Sébastien LÉVESQUE et André CARON
2015 *Le Nunavik en chiffres en 2015 – version intégrale*, Rapport de recherche, Chaire de recherche sur la condition autochtone comparée, Université Laval, 133 p.
- DUHAIME, Gérard et Josianne GRENIER
2012 *Coût de la vie dans la région de Schefferville*, Rapport de recherche, Chaire de recherche sur la condition autochtone comparée, Université Laval, 121 p.

DUHAIME, Gérard et Véronique ROBICHAUD

- 2010 « L'économie du Nunavik entre 1983 et 2003 », *Recherches sociographiques*, 51, 1-2 : 45-73.

DUHAIME, Gérard et Anne GODMAIRE

- 2002 « Les modèles de développement du nord. Analyse exploratoire au Québec isolé », *Recherches sociographiques*, 43, 2 : 329-351.

DUPRÉ, Sophie

- 2009 « Les croisières touristiques dans l'Arctique canadien : Une réalité tangible à l'appropriation territoriale encore limitée », *Téoros, Revue de recherche en tourisme*, 28, 1 : 39-51.

FRENETTE, Pierre (dir.)

- 1996 *Histoire de la Côte-Nord, Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Institut québécois de la recherche sur la culture [Coll. Les régions du Québec].

GIRARD, Réjean

- 2012 *L'arrivée des Jamésiens*, dans : R. Girard (dir.), *Histoire du Nord-du-Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 237-320.

Gouvernement du Québec

- 1998 *Convention de la Baie-James et du nord québécois et conventions complémentaires*, Québec, Les publications du Québec, 752 p.
- 2011a *Plan Nord : faire le nord ensemble, le chantier d'une génération*, Québec, Ministère des ressources naturelles et de la faune, 172 p.
- 2011b *Le Québec voit grand! Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées (période 2011-2015)*. [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/orientations-strateg2011-15.pdf], consulté le 29 mars 2016.
- 2011c *Cultures et espaces à découvrir. Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle*, Ministère du tourisme. [<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/brochures/Brochure-36%20p.pdf>], consulté le 29 mars 2016.
- 2015 *Le Plan Nord à l'horizon 2035 : plan d'action 2015-2020*, Québec, Secrétariat au Plan Nord, 112 p.

GRAMMOND, Sébastien, Caroline BEAUDRY et Guy CHIASSON

- 2012 « La contribution du droit à la gouvernance territoriale : le cas du projet de parc national Tursujuq », *Téoros, Revue de recherche en tourisme*, 31, 1 : 19-28.

Grand Council Of The Crees [CCC]

- 2009 *Agreement Between the Crees of Eeyou Istchee and Her Majesty the Queen in Right of Canada Concerning the Eeyou Marine Region*. [<http://www.gcc.ca/pdf/referendum2010/Offshore-Agreement-Proposed-EN.pdf>], consulté le 4 avril 2016.

GUIMOND, Laurie et Alexia DESMEULES

- 2017 « Les oreilles se sont ouvertes des deux côtés : développement territorial et relations entre Innus et non-Innus dans le contexte du chantier hydroélectrique de la rivière romaine », *Recherches sociographiques*, LVIII, 2, p. 363-386.

HALL, C. Michael et Jarkko SAARINEN

- 2010 « Polar Tourism: Definitions and Dimensions », *Scandinavian Journal of Hospitality and Tourism*, 10, 4 : 448-467.

HAMELIN, Louis-Edmond

1975 *Nordicité canadienne*, Montréal, Hurtubise.

2000 « Le Nord et l'hiver dans l'hémisphère boréal », *Cahiers de géographie du Québec*, 44, 121 : 5-25.

HERVÉ, Caroline

2014 « Le pouvoir du non dans le processus d'autonomie politique au Nunavik », *Études Inuit*, 38, 1-2 : 137-156.

Institut national de la santé publique du Québec [INSPQ]

2009 *Bilan de la recherche en santé des premières nations et des Inuit du Québec entre 1986 et 2006*, Institut national de la santé publique du Québec. [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1097_BilanRechAutoch_1986-2006.pdf], consulté le 16 décembre 2015.

KNOTSCH, Cathleen, Peter SIEBENMORGEN et Ben BRADSHAW

2010 « Les ententes sur les répercussions et les avantages et le bien-être des communautés : des occasions ratées? », *Recherches amérindiennes au Québec*, 40, 3 : 59-68.

LACHANCE, Denis

1979 « Les Inuit du Québec », dans *Perspectives anthropologiques. Un collectif d'anthropologues québécois*, Montréal, Les Éditions du Renouveau pédagogique, p. 289-303.

LAFLAMME, Léa

2014 *La sécurité alimentaire selon la perspective d'Inuit du Nunavik*, Mémoire de maîtrise en santé communautaire, Québec, Université Laval, 129 p.

LANDREVILLE, Maude

2009 *Oujé-Bougoumou, l'avènement d'un village cri*, Mémoire de maîtrise en Études urbaines, UQAM, 280 p.

LANGVIN, Julie

2012 *La chasse traditionnelle inuit face aux changements climatiques et aux développements économiques : le cas des mammifères marins*, Mémoire de maîtrise en biologie, Université de Sherbrooke. [https://www.usherbrooke.ca/biologie/fileadmin/sites/biologie/documents/Programmes_d_etudes/Ecologie_internationale/Langevin_Julie_SCI_760_essai_version_finale.pdf], consulté le 7 avril 2016.

MARTIN, Thibault

2003 *De la banquise au congélateur. Mondialisation et culture au Nunavik*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

2010 « Vers la fin du contrat colonial moderne? Le cas des ententes hydroélectriques au Québec et au Manitoba », *Globe – revue d'études québécoises*, 13, 2 : 125-150.

Ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien [MAADNC]

2014 *Les contaminants dans le nord du Canada : Sommaire du troisième rapport de l'évaluation des Contaminants dans l'arctique canadien*, Ottawa, Ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien. [<http://pubs.aina.ucalgary.ca/ncp/CACARIISommaire.pdf>], consulté le 7 avril 2016.

Ministère des Forêts, de La Faune et des Parcs Du Québec [MFFP]

- 2014 *Inventaire des caribous du troupeau de la rivière George - Les autorités du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador poursuivent leurs travaux*, Québec, Communiqué du 15 août 2014. [<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2208152268>], consulté le 1^{er} avril 2016.

Ministère du Développement Durable, de L'environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques du Québec [MDDELCC]

- 2015 *Émissions de gaz à effet de serre déclarées et vérifiées des établissements visés par le RSPÉDE*, Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques du Québec. [<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/liste-etablissements-vises-rs-pede.pdf>], consulté le 22 septembre 2015.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec [MEIE]

- 2015 *Portrait économique des régions du Québec*, Québec, Direction de l'analyse économique. [https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/portrait_socio_econo.pdf], consulté le 19 novembre 2015.

MONTPETIT, Caroline

- 2015 « Nunavik. Une aire protégée gigantesque mais déserte », *Le Devoir*, 1^{er} août [<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/446547/nunavik-une-aire-protgee-gigantesque-mais-deserte>].

MORISSONNEAU, Christian

- 1978 *La terre promise : le mythe du nord québécois*, Montréal, Hurtubise.

MOUSSEAU, Normand

- 2012 *Le défi des ressources minières*, Montréal, Éditions multimondes.

PAPILLON, Martin

- 2011 « Le référendum au Nunavik : un pas en arrière pour mieux avancer? », *Options politiques*, 1 août 2011. [<http://policyoptions.irpp.org/magazines/agri-food-policy/le-referendum-au-nunavik-un-pas-en-arriere-pour-mieux-avancer/>], consulté le 18 mars 2016.

PERKINS, David

- 2012 « Fly in Fly out and Drive in Drive out – useful contribution or worrying trend? », *Australian Journal of Rural Health*, 20 : 239-240.

PERRON, Normand

- 2012 « Le Nord-du-Québec : un environnement à découvrir », dans : R. GIRARD (dir.), *Histoire du Nord-du-Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 17-38.

PRÉMONT, Marie-Claude

- 2014 « Hydro-Québec et le délestage des grandes régions productrices d'Hydro-électricité », dans : R. BERNIER (dir.), *Les défis québécois : conjonctures et transitions*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 31-58.

PROULX, Marc-Urbain

- 2014 « Nouveau cycle économique en périphérie nordique – Une lecture de la première décennie », *L'actualité économique*, 90, 2 : 121-144.

RIVARD, Étienne

- 2013 « L'approche commune ou l'irrésistible élan vers une définition interethnique de la planification territoriale? », *Recherches amérindiennes au Québec*, 43, 1 : 25-38.

RIVARD, Étienne et Caroline DESBIENS

- 2011 « Le Plan Nord, monstre à deux têtes et autres chimères géographiques », *Recherches amérindiennes au Québec*, 41, 1 : 83-89.

RODON, Thierry, Francis LÉVESQUE et Jonathan BLAIS

- 2013 « De Rankin Inlet à Raglan, le développement minier et les communautés inuit », *Études Inuit*, 37, 2 : 103-122.

ROGEL, Jean-Pierre

- 2015 « Le nord à l'envers », *Québec Science*, 22-09-2015. [<http://www.quebecscience.qc.ca/Jean-Pierre-Rogel/Le-Nord-a-envers->], consulté le 1^{er} avril 2016).

SAINT-AMOURS, Martine et Anne BINETTE-CHARBONNEAU

- 2015 « Les naissances au Québec et dans les régions en 2014 », *Coup d'œil sociodémographique (ISQ)*, 38 : 6.

SCHETAGNE, Roger et Jean THERRIEN

- 2013 *Suivi environnemental du complexe La Grande. Évolution des teneurs en mercure dans les poissons, Rapport synthèse 1978-2012*, Genivar inc. et Hydro-Québec Production. [<http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/centre-documentation/pdf/rapport-synthese-mercure-2012-final.pdf>], consulté le 25 mars 2016.

SHIELDS, Alexandre

- 2015 « Un siècle pour restaurer 700 sites miniers. La facture est estimée à 1,2 milliard de dollars de fonds publics québécois », *Le Devoir*, 26 janvier [<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/429922/un-siecle-pour-restaurer-700-sites-miniers-abandonnes>].

SIMARD, Jean-Jacques

- 1994 « Les dépenses de l'État chez les Cris et les Inuit du Québec depuis la convention de 1975 », *Recherches sociographiques*, 35, 3 : 505-550.

SIMARD, Martin et Carl BRISSON

- 2013 « Les cycles économiques et le développement urbain en milieu nordique : l'exemple de Fermont au Québec », *Cybergeogeo*, document n° 637. [<http://cybergeogeo.revues.org/25817>], consulté le 26 septembre 2016.

SIMARD, Martin, Suzanne TREMBLAY et Thierno DIALLO

- 2014 « Théories et pratiques du développement territorial : des grands projets aux initiatives locales et vice versa », *Organisations et territoires*, 23, 3 : 5-14.

Société d'habitation du Québec [SHQ]

- 2014 *Le logement au Nunavik. Document d'information*, Gouvernement du Québec. [<http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000023767.pdf>], consulté le 26 février 2016.

Société Makivik

- 2006 *Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik*. [http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ldc_ccl_fagr_nk_lca_1309284365020_fra.pdf], consulté le 4 avril 2016.

STOREY, Keith

- 2010 « Fly-in/Fly-out: Implications for Community Sustainability », *Sustainability*, 2 : 1161-1181.

TOMMASINI, Daniela

- 2012 « Tourisme de croisière et communautés éloignées au Groenland », *Études Inuit*, 36, 2 : 125-145.

Tourisme Baie James [TBJ], Tourisme Eeyou Istchee [TEI] et Cree Outfitting and Tourism Association [COTA]

- 2014 *Plan Stratégique 2015-2020, Région Touristique d'Eeyou-Istchee-Baie-James*, Tourisme Baie James, Tourisme Eeyou Istchee et Cree Outfitting and Tourism Association. [<http://tourismebaiejames.com/wp-content/uploads/2016/02/Plan-strat%C3%A9gique-TBJ-COTA-EIT-2015-2020.pdf>], consulté le 29 mars 2016.

THOMAS, A.

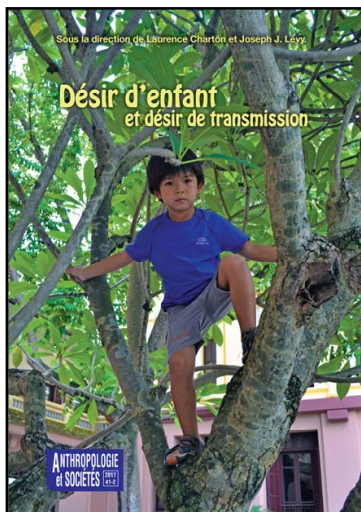
- 2014 *L'écotourisme au Nunavik : le marché et la culture*, mémoire de maîtrise en sociologie, Québec, Université Laval, 179 p.

VILLENEUVE, Claude

- 2013 « Les maringouins et le regard », dans : M.-F. BAZZO, C. BOUCHARD, R.-D. DUBOIS et V. MARISSAL (dir.), *De quoi le territoire du Québec a-t-il besoin?*, Montréal, Leméac, p. 137-146.

VINCENT, Sylvie

- 2011 « Le Plan Nord pour les Premières Nations et les Inuit : levier à saisir ou intrus à combattre? », *Recherches amérindiennes au Québec*, 41, 1 : 47-63.



Achetez le numéro en ligne
et abonnez-vous!
www.ant.ulaval.ca/anthropologieetsocietes

ABONNEMENT 2017

	Canada	Étranger	
Étudiant	55 \$	81 \$	CAN
Régulier	80 \$	106 \$	CAN
Institution sans agence	135 \$	181 \$	CAN
Institution avec agence	130 \$	156 \$	CAN

Prochains numéros

L'interculturel dans la cité : épistémologies, interactions, systèmes, 41-3, 2017

Bob W. White, Lomomba Emongo et Gaby Hsab (dir.)

Femmes et subjectivations musulmanes, 42-1, 2018
Abdelwahed Mekki-Berrada (dir.)

DÉSIR D'ENFANT ET DÉSIR DE TRANSMISSION VOLUME 41, NUMÉRO 2 (2017)

Présentation. Désir d'enfant et désir de transmission
Quelles influences sur la formation des familles ?
Laurence Charton et Joseph J. Lévy

Un désir d'enfant non abouti ? Grossesse et avortement chez
les jeunes femmes à Ouagadougou (Burkina Faso)
Ramatou Ouédraogo et Agnès Guillaume

Le désir d'enfant et la transmission dans le projet migratoire
de femmes capverdiennes
Pierre-Joseph Laurent

Du (non) désir d'enfant : (re)production humaine et violence
structurelle au Cambodge
Pascale Hancart Pettit

Les freins au désir d'enfant au Japon (note de recherche)
Valérie Harvey

Quelle nature du désir ? Assistance médicale à la procréation,
désir d'enfant et transmission
Séverine Mathieu

Parenté et affects : désir d'enfant et filiation dans les familles
homoparentales en France
Flávio Luiz Tamovski

Le désir d'enfant exploré à travers les pratiques de nomination
Laurence Charton, Denise Lemieux et Françoise-Romaine Ouellette

L'infécondité volontaire : motivations et enjeux de transmission
dans un forum de discussion
Catherine de Pierrepont et Joseph J. Lévy

HORS THÈME

La préférence pour les garçons dans le nord-ouest de l'Inde
Performativité de genre et construction de la féminité
Marie-Élaine Dufour

Multi rationalités et pratiques d'acteurs dans le domaine
de la planification familiale au Mali
Abdourahmane Coulibaly

La réintroduction des orangs-outans
Récit, figure et construction de l'animalité (note de recherche)
Frédéric Louchart

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

Relations et révolutions humanimales. Quand on est trop bête
pour comprendre
Frédéric B. Laugrand

NOTE CRITIQUE

La prohibition de l'inceste revisitée
Daniel Dagenais



LE PLAN NORD : ENJEUX GÉOPOLITIQUES ACTUELS AU REGARD DES « PLANS NORD » PASSÉS

Alexandre BRUN, Ève HARBOUR-MARSAN, Frédéric LASSERRE
et Éric MOTTET

En mai 2011, le premier ministre du Québec lançait officiellement le Plan Nord. Ce projet d'aménagement et de valorisation du nord québécois poursuit deux objectifs complémentaires. Il s'agit, d'une part, d'optimiser l'exploitation des ressources naturelles à des fins économiques et commerciales, et, d'autre part, de construire un nouvel espace social dans le Nord de la province en repoussant les limites de l'écoumène. L'idée n'est pas nouvelle car le Nord a fréquemment été au centre des préoccupations des dirigeants du Québec. Mais force est de constater que les projets de développement nordiques passés, portés par l'idée d'un territoire vierge et riche en ressources, n'ont pas eu les retombées escomptées. Les fluctuations des matières premières sur les marchés mondiaux expliquent les difficultés auxquelles ont été confrontés les gouvernements successifs. Aujourd'hui, le Plan Nord est présenté comme un projet de développement durable unique au monde, qui harmoniserait les activités d'exploitation d'envergure avec la protection de la biodiversité, en partenariat avec les Autochtones. Ainsi, ce projet repose sur un ensemble de mesures techniques, administratives, financières, législatives et réglementaires dont le but à demi avoué est de légitimer sa réalisation, mais surtout de conforter son attractivité et sa compétitivité sur l'échiquier mondial aux yeux des investisseurs du secteur minier.

Mots-clés : développement, Nord-du-Québec, ressources naturelles, exploitation minière, développement durable

LE PLAN NORD

En mai 2011, le premier ministre du gouvernement du Québec, Jean Charest (2003-2012), faisait le lancement officiel du Plan Nord, un important projet de développement nordique (DUTRISAC, 2011a) visant surtout l'exploitation massive des ressources naturelles, mais également l'édification d'un

nouvel espace de vie. L'introduction de son discours donnait déjà une idée de l'envergure de l'entreprise :

Cap sur un développement nordique durable. Le Plan Nord est le projet d'une génération. Il a d'abord été l'expression d'une vision du développement durable du Québec. À compter de maintenant, il est l'un des plus grands chantiers de développement économique, social et environnemental de notre époque (Québec, 2011, p. 5).

Cette annonce ambitieuse coïncidait avec l'apogée du cycle minier : la valeur de la tonne de fer atteignait un sommet de 187 \$ US alors que l'once d'or atteignait 1771 \$ US, soit une appréciation de 1500 % pour le fer et de 616 % pour l'or par rapport à décembre 2000 (Index Mundi, 2016). Le contexte était donc propice pour effectuer des investissements miniers et réaliser des projets ambitieux. Au début des années 2000, les dépenses annuelles en travaux d'exploration et de mise en valeur variaient entre 100 et 300 millions de dollars canadiens. En 2011, elles ont atteint le sommet historique de 834 M \$ CAN (LABRECQUE, 2012, p. 28).

Ce contexte a certainement justifié le volume des investissements du premier Plan Nord. Ils étaient supposés atteindre 80 milliards de dollars canadiens sur 25 ans, provenir du privé et du public, et générer la création de 20 000 emplois (Québec, 2011, p. 117). Dans la première phase 2011-2016, un peu moins de deux milliards de dollars canadiens devaient être injectés dans les infrastructures, les mesures sociales (santé, éducation, logement), la création de la Société du Plan Nord¹ et la recherche d'investisseurs à l'étranger (*ibid.*, p. 111). Les proportions de ces investissements étaient beaucoup plus significatives à l'égard de l'industrie minière que pour les mesures sociales (DUHAIME *et al.*, 2013, p. 487). 65 millions de dollars devaient être investis sur 5 ans pour soutenir la formation et le recrutement de la main-d'œuvre. Pour administrer les retombées des activités minières, infrastructurales et énergétiques (Hydro-Québec) sur le territoire, il était prévu de créer un fonds d'investissement en 2011, le Fonds du Plan Nord.

L'envergure de ce projet fut réduite lorsque, le 4 septembre 2012, le parti québécois de Pauline Marois forma un gouvernement minoritaire qui est resté au pouvoir jusqu'en avril 2014. Même s'il fut moins l'objet de marketing, le Plan Nord, renommé le « Nord pour tous », a été maintenu durant ce mandat. Et bien que le nouveau gouvernement ait été accusé d'avoir « tué » le Plan Nord en effrayant les investisseurs (CORBEIL, 2012; RADIO-CANADA, 2012; SHIELDS, 2014; BOIVERT, 2014), c'est davantage le climat économique défavorable aux investissements miniers qui explique le ralentissement du projet nordique sous le gouvernement Marois (FILLION, 2014a).

Au printemps 2014, le gouvernement libéral revient au pouvoir et son leader Philippe Couillard lance un « nouveau » Plan Nord, version toujours en vigueur

1. La société d'État doit agir à titre d'instrument de coordination. Québec est allé de l'avant avec cet engagement et a ratifié le projet de loi constituant la Société du Plan Nord en décembre 2015. La société aura des « antennes » dans les régions clés du Plan Nord, le Nunavik, l'Eeyou Istchee Baie-James, la Côte-Nord et le nord du Saguenay-Lac Saint-Jean.

aujourd'hui. Cet immense projet fait miroiter un développement transversal intégré (minier, énergétique, touristique et bioalimentaire) qui se décline en plans quinquennaux s'étendant sur une période de 20 ans (2015-2035).

Ne contenant dans les faits aucune nouveauté, ce plan doit plutôt être considéré comme la version actualisée de celui de 2011 (Québec, 2015b, p. 7-8). Nettement plus modeste que la précédente, la dernière version prévoit de générer des investissements publics d'une valeur de 2,7 milliards \$ CAN provenant du Fonds du Plan Nord et de la contribution d'Hydro-Québec (Québec, 2015b, p. 43). Dans les cinq années à venir, le gouvernement prévoit lui-même d'investir 360 millions de dollars d'argent public, montant qui, additionné aux contributions connexes de ministères, organismes et partenaires ainsi qu'aux mesures financées, totalisera près de 1,7 milliard \$ CAN à la fin de 2020 (LAPRADE, 2016). S'ajoute à cette somme une participation du gouvernement fédéral dont la forme n'est précisée nulle part (*ibid.*, p. 37, p. 42). La province espère pouvoir bénéficier du Nouveau Plan Chantiers Canada, « le plus vaste et le plus long plan fédéral d'infrastructure de l'histoire canadienne » (Canada, 2015). Cet espoir est renforcé par l'engagement pris par le nouveau premier ministre Justin Trudeau de « doubler les investissements prévus en infrastructures de 65 à 125 milliards \$ CAN au cours de la prochaine décennie » (BUZETTI et VASTEL, 2015), une promesse réitérée dans le budget de 2016 (Canada, 2016).

Selon la déclaration de Robert Sauvé, président-directeur général de la Société du Plan Nord depuis 2015, les Autochtones obtiendront dans cette nouvelle version une plus grande écoute de la part du gouvernement, en raison d'un marché ralenti qui suscite moins d'empressement dans la réalisation des projets (Québec, *Norden Nordic Council of Ministers* et Université Laval, 2015). Cette déclaration laisse toutefois entendre qu'il a fallu corriger l'insuffisance du premier plan, puisque ce dernier devait *déjà* se faire dans le « respect des peuples autochtones », expression qui laisse d'ailleurs libre cours à plusieurs interprétations. À ce sujet, puisqu'il est lié par des traités, ententes et obligations constitutionnelles, le plan devra obtenir la collaboration des communautés locales et des groupes autochtones, ce qui serait pourtant contestable dans la pratique (DUHAIME *et al.*, 2013, p. 489-496).

La conception du Plan Nord se serait appuyée « sur une démarche de développement durable en tenant compte des principes édictés dans la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1) » (Québec, 2011, p. 17). La sauvegarde de « l'environnement distinctif et souvent fragile » est présentée comme l'un des quatre grands défis du plan Couillard (Québec, 2015b, p.11); 50 % du territoire nordique doit être protégé de toute activité industrielle d'ici 2035.

À la lettre, ce plan laisse présager un projet jamais vu, mais des voix s'élèvent notamment pour mettre en doute la vraisemblance de ses engagements ainsi que son caractère novateur. Serge Bouchard affirme à ce sujet que le Québec a déjà eu plusieurs « Plans Nord » :

[D]epuis la Confédération, le Québec a toujours voulu exploiter les ressources naturelles avec un modèle stable : des capitaux étrangers et une sorte de ruée vers la ressource à cause d'un contexte international. Le gouvernement vend l'accès à la ressource contre des redevances et des emplois. (JOURNET, 2012)

Le Québec a effectivement connu, à différentes périodes, plusieurs entreprises concertées de colonisation et d'exploitation des ressources naturelles de son « Nord ». Au 21^e siècle cependant, la recomposition du paysage financier international, la diversification des modes d'action publique ou encore l'émergence d'enjeux « nouveaux » comme l'écologie ont tendance à compliquer la donne. Beaucoup s'interrogent sur les conditions à la fois économiques, sociales et politiques d'un nouveau plan d'aménagement du Nord.

Le Plan Nord promu depuis 2011 est-il différent des plans de développement nordiques que le Québec a connus depuis 1867? Pour répondre à cette question, la recherche poursuit quatre objectifs : (1) décrire et comparer différents plans de développement dans le Québec septentrional; (2) analyser les composantes de ces plans et leurs enjeux; (3) examiner les ressorts du Plan Nord actuel et les principaux enjeux qu'il recouvre, et (4) questionner la réalisation des facettes « innovantes » du Plan Nord, en particulier à travers le prisme des expériences passées. Ces objectifs ont permis (1) d'évaluer si les composantes sont bel et bien les mêmes d'un plan à l'autre, et (2) d'anticiper si lesdites innovations peuvent être réalisées, validant l'affirmation du caractère distinct du Plan Nord.

Le point de départ de notre analyse est la création du Dominion du Canada, bien que le Nord ait été convoité pour ses ressources et investi bien avant cette période, notamment pour la fourrure, et notamment par les Basques qui pratiquaient la chasse à la baleine dans la région du détroit de Belle-Isle depuis la seconde moitié du 16^e siècle (DUHAIME *et al.*, 2013; CHAREST, 2001). La période d'analyse a été divisée en quatre périodes à partir de cette date : 1867-1900; 1900-1950; 1950-2000; de 2000 à ce jour. La délimitation de ces phases ne se justifie que par la recherche de balises pour tracer une chronologie du développement septentrional. En effet, les plans d'aménagement et de mise en valeur du Nord québécois, loin d'être marqués par une rupture franche, s'inscrivent dans une continuité rythmée par les soubresauts de la politique intérieure et du marché. Nous avons examiné différents plans de colonisation et d'expansion du Québec de base et du Moyen Nord, l'ouverture de l'Abitibi-Témiscamingue, les grands projets hydroélectriques de la Baie-James et de Grande-Baleine, et les trois versions du Plan Nord (Charest, Marois, Couillard).

MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE

La recherche s'est déroulée en suivant la méthode géopolitique qui s'attache à étudier les rivalités de pouvoir sur des territoires et les représentations des acteurs dans ces rivalités, ce à des échelles variées, puisque cette méthode d'analyse ne se limite pas aux relations entre États (LACOSTE, 1976; FOUCHER, 1988; LASSERRE, GONON et MOTTET, 2016). Dans cette perspective, l'aménagement du Nord québécois représente un bon exemple de problématique qui peut faire l'objet d'une analyse géopolitique parce qu'il suscite des ambitions et des projets souvent contradictoires sur la façon d'organiser et de structurer le territoire (GUMUCHIAN, 1991; TOAL, 1996; FRITSCH, 2012; SUBRA, 2007).

La recherche visait dans un premier temps à composer une grille d'analyse pour décrire et comparer les plans passés en mobilisant les concepts fondamentaux de la méthode géopolitique, à savoir (1) le territoire, (2) les acteurs, (3) leurs représentations et (4) leur territorialité. Cette grille servirait à la fois pour analyser le Plan Nord actuel et des situations sociopolitiques localisées de différentes échelles. Il faut en corollaire garder en tête que les frontières du Nord québécois sont mouvantes selon les périodes. Ainsi, le Nord d'aujourd'hui est différent du Nord aux 19^e et 20^e siècles.

D'abord, quelques précisions linguistiques et conceptuelles pour éviter toute confusion : lorsqu'il est question du Plan Nord dans ce texte, nous nous référons aux récents plans de développement nordiques, c'est-à-dire le Plan Nord de Jean Charest, le Nord pour tous de Pauline Marois et le Plan Nord de Philippe Couillard. Les « plans passés » renvoient aux entreprises nordiques datant d'avant le Plan Nord. Les acteurs sont ceux qui « agissent dans et sur l'espace »; ils peuvent être des individus ou des groupes (LASSERRE, GONON et MOTTET, 2016), des entreprises, l'État, des collectivités territoriales et des organisations internationales (BRUNET 2004, p. 26-28). Les représentations sont les structures cognitives et mentales – les perceptions – propres à chaque acteur et au moyen desquelles il conçoit la « réalité » (LASSERRE, GONON et MOTTET, 2016; voir aussi GUMUCHIAN, 1991). Les discours, qu'ils soient vrais ou faux, sont d'importants véhicules de ces représentations « qui ont tendance à devenir des instruments pour légitimer les positions politiques » (LASSERRE, GONON et MOTTET, 2016, p. 20). Enfin, la territorialité est le rapport ou la relation qu'entretient l'acteur avec le territoire. Comme ce rapport est subjectif, la convergence de plusieurs territorialités est source de conflits et de rivalités.

Les informations sur les différents projets d'aménagement du Nord québécois ont donc été colligées suivant une grille d'analyse construite d'après les éléments mentionnés ci-dessus, et rapprochées ensuite pour produire une comparaison des différents plans nordiques, en suivant une approche d'analyse de discours thématique et synthétique. Les données proviennent de documents officiels du gouvernement québécois, de discours officiels médiatisés, d'articles des médias décrivant les projets d'aménagement, complétés par une revue de la littérature scientifique, particulièrement pour ce qui concerne la description historique. De nombreuses observations proviennent d'une veille médiatique du Plan Nord sur plus d'une année, ainsi que de participations à des événements et congrès dont le thème était le développement minier ou nordique. Nous avons ainsi composé une base de données constituée de discours et d'analyses portant sur les différents plans d'aménagement du Nord, permettant de comparer ceux-ci selon une approche diachronique. Des archives et des cartes anciennes ont également permis de produire des cartes permettant d'analyser l'occupation infrastructurelle, minière et énergétique du territoire nordique au fil du temps. Parce que le corpus composé varie selon les périodes à l'étude, un examen plus exhaustif des archives nuancerait l'interprétation et dégagerait des rivalités et relations plus complexes selon l'échelle d'analyse choisie. Cette recherche n'explore ainsi qu'une des différentes lectures possibles des plans de développement nordique. L'article est divisé en quatre sections, traitant respectivement des caractéristiques du territoire du Plan Nord, des plans de développement passés, des variants et des invariants du projet, de ses différents enjeux, et se conclut par une réflexion sur ses perspectives de faisabilité.

UN TERRITOIRE PEU PEUPLÉ, COMPLEXE ET FRAGILE

Le territoire d'application du Plan Nord se trouve au nord du 49^e parallèle de la province du Québec, au Canada. Bordé à l'ouest par l'Ontario, au nord et nord-ouest par le Nunavut et à l'est par le Labrador, sa superficie équivaut non moins qu'au deux tiers de la province (72 %). Les ressources de ce territoire sont très importantes : il renferme un grand potentiel minéralogique, « plus de la moitié des forêts exploitables du Québec », 75 % du potentiel hydroélectrique québécois, sans compter l'énergie solaire ou éolienne. Ses paysages, sa faune et ses cultures lui confèrent un potentiel touristique considérable (Société du Plan Nord, 2016).

De par la diversité de ses habitants, l'espace du Plan Nord est objet de nombreuses « territorialités ». Le Nord compte 31 communautés autochtones et 32 non autochtones. Aussi peu que 120 000 personnes habitent le Québec nordique, dont le tiers sont autochtones et réparties en quatre nations, les Inuit, les Cris (Eeyou)², les Innus et les Naskapis. Ces groupes partagent le territoire avec les non-autochtones, parfois en proximité, allant jusqu'à former un gouvernement municipal paritaire, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (MAMOT, 2016, p. 7), une structure administrative unique au Québec. Au Nunavik, plus de 90 % de la population est Inuit.

Les communautés sont parfois inaccessibles par voie terrestre et ne sont desservies que par voie maritime ou aérienne, comme c'est le cas pour les 14 communautés Inuit³ du Nunavik. La construction et l'entretien des infrastructures impliquent des coûts supplémentaires et des défis d'ingénierie, en raison entre autres de la présence de pergélisol (ALLARD, 2015).

En plus d'être enclavée en ce qui a trait aux moyens de transports et de communication, la partie la plus septentrionale de l'espace du Plan Nord subit d'importants défis, conséquences des changements climatiques et de la fonte accélérée de la banquise (LASSERRE, 2010). En effet, les changements climatiques sont susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement physique et les infrastructures, tels que la pollution, l'érosion côtière, l'affaissement des maisons, la réduction des débits des rivières, la destruction des habitats fauniques, etc. Les bouleversements se répercutent

-
2. Certains noms de nations autochtones n'ont pas de forme officialisée (ex : Anichinabé ou Anishnabeg ou Algonquin), ou diffèrent du fait que le terme est francisé ou exprimé dans la langue de la nation. Par souci de clarté pour le lecteur non initié, cet article emploie l'orthographe recommandée par l'Office québécois de la langue française. Lorsque plus d'un nom sont suggérés, celui en langue autochtone est favorisé. Autrement, le terme autochtone est inscrit entre parenthèses à la première utilisation dans le texte.
 3. L'Office de la langue française reconnaît la variabilité du nom et de l'adjectif Inuit, bien que cet usage ne fasse pas consensus. On trouve dans les ouvrages linguistiques et les dictionnaires les deux graphies, quoique les ouvrages plus anciens recommandent davantage l'invariabilité. Nous optons pour l'invariabilité du nom et de l'adjectif. Soulignons néanmoins que les sources autochtones font varier également leur usage du mot Inuit; il se trouve même « une forte tendance à la variabilité en genre et en nombre » (CYR et VITECOQ, 2008).

à présent sur les pratiques des habitants qui s'adonnent à la chasse et à la cueillette de petits fruits et se déplacent sur une banquise devenue imprévisible (PELLETIER et DESBIENS, 2010). De par l'intensité de son activité, le déploiement du Plan Nord dans cette région accroîtrait ces fragilités dans de très nombreux domaines (environnement, culture, pratique du territoire, etc.).

En 1975, les Cris et les Inuit ont signé la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) avec le gouvernement du Québec et d'autres partenaires, et une convention complémentaire a été signée en 1978 avec les Naskapis de Schefferville. Les quelques points saillants de ce traité sont notamment des règles dictant le partage du territoire, la renonciation des signataires à leurs droits ancestraux remplacés par des droits issus de traités, un pouvoir accru pour les communautés dans certains champs de compétence (santé, services sociaux, sécurité publique, justice) et la création d'un régime de terres conférant différents droits aux Autochtones selon la catégorie de terres concernée⁴. Ce premier traité autochtone moderne fait toujours office de cadre de gouvernance, avec des processus et structures, distincts du reste du Québec, principalement pour la gestion de l'environnement, de la faune et du territoire. Néanmoins, il persiste une méfiance entre les parties autochtones et gouvernementales sur l'interprétation de ce traité, spécialement sur ses objectifs et la nature de la relation qui est à son fondement (PAPILLON et LORD, 2013).

Trois autres nations n'ont encore conclu aucun traité et revendiquent leurs droits ancestraux notamment sur une partie du territoire du Plan Nord : les Anichinabés (Anishnabe), Attikamekws (Atikamekw), et Innus (voir FARGET et FULLUM LAVERY, 2014, p. 598-599). Ces derniers, qui occupent la Côte-Nord, ont négocié une entente de principe, signée en 2004, qui mènerait vers un traité concédant différents pouvoirs sur deux catégories de territoire, l'Innu Assi et le Nitassinan⁵. Après quelques années d'impasse (PAPILLON et LORD, 2013, p. 344; Québec, 2010; DESBIENS, 2014, p. 269), les négociations auraient récemment progressé (Radio-Canada, 2016).

Outre les questions autochtones affectant le Plan Nord, son territoire d'application est aux prises avec de sérieux défis socioéconomiques. L'économie y est instable et peu diversifiée; dépendant énormément des ressources naturelles, elle

4. Les terres de la catégorie I sont attribuées aux Autochtones pour un usage exclusif et sont principalement les territoires déjà occupés par leurs villages et une superficie avoisinante. Sur les terres de la catégorie II, les Autochtones ont des droits exclusifs de pêche, de chasse et de trappage, mais sont toutefois dépourvus de « droit spécial d'occupation ». Les terres de la catégorie III sont des terres publiques et les Autochtones peuvent y poursuivre « leurs activités de chasse, de pêche et de trappage » (Québec, 1998, XVI-XVII).

5. L'Innu Assi représente la réserve autochtone actuelle à laquelle s'ajouteraient de nouvelles terres et des sites à valeur patrimoniale. Les réserves ne seraient plus considérées comme des terres fédérales, les Innus en seraient plutôt propriétaires, et pourraient y adopter des lois. Sur le Nitassinan, les Innus auraient certains droits et les gouvernements innus obtiendraient une part des redevances perçues par le gouvernement provincial pour l'exploitation des ressources naturelles. Les Innus participeraient notamment à la gestion des ressources naturelles et du territoire avec les deux paliers de gouvernement (Québec, 2010).

est vulnérable à leur valeur extrêmement volatile sur le marché mondial, particulièrement pour ce qui concerne les minerais.

Les conditions de vie des Autochtones du Nord-du-Québec, surtout au Nunavik, sont alarmantes et, comme pour d'autres collectivités autochtones du pays, s'apparentent à bien des égards à celles de pays pauvres plutôt que d'un pays du G7 (VASTEL, 2013; ANAYA 2014; Commission Canadienne des Droits de la personne, 2014). Le revenu par habitant y est inférieur à la moyenne québécoise (DUHAIME 2008, 74-76), l'espérance de vie à la naissance nettement plus basse (données de 2005-2008 tirées de DUHAIME, LÉVESQUE et CARON, 2015, p. 37) et la région connaît également de sévères problèmes de logement (*ibid.* p. 104). Le traitement de l'eau potable y est déficient (*ibid.* p.108) et le taux de maladies infectieuses, comme la tuberculose et la shigellose, extrêmement élevé (*ibid.* p. 125).

C'est dans cet espace riche, diversifié et inquiétant à plusieurs égards que se déploie le Plan Nord. Mais qu'en est-il des plans précédents?

PLANS DE DÉVELOPPEMENT PASSÉS

L'ESPACE CANADIEN-FRANÇAIS CONTRE L'EXODE ET L'ASSIMILATION (1867-1900)

Depuis la Conquête (1759-1760), les élites canadiennes-françaises avaient pour but d'étendre leur colonie défaite dans des espaces « inoccupés », une représentation qui s'était cristallisée au temps de l'impérialisme français. Au 19^e siècle, les francophones avaient peine à se reconnaître dans un espace restreint dont les frontières avaient été décidées par les Britanniques, alors que l'Amérique du Nord incarnait toujours dans leur imaginaire leur domaine perdu (LASSERRE, 1998, p. 196, p. 237; LASSERRE, GONON et MOTTET, 2016). « On n'admettait pas encore la dépossession de l'immense territoire qui avait été celui de l'Empire » (LASSERRE, 1998, p. 236).

La frontière nordique était alors située nettement plus au sud dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Québec de base. La province a connu maintes transformations de son territoire entre la fin du 18^e et le 20^e siècle, le plus étriqué ayant été celui de 1764 à 1774. La frontière définie par l'Acte de Québec (1774) remontait vers le détroit d'Hudson et redescendait en englobant le littoral du Labrador, un nord que le Québec perdit à nouveau en 1809 au profit de Terre-Neuve (TRUDEL, 2008, p. 184, p. 190; LASSERRE, 1998, p. 195). Modifiés à nouveau en 1840 et en 1867, les contours du Québec actuel ont été en majeure partie édictés par les Lois de l'extension des frontières du Québec de 1898 et de 1912. Aujourd'hui, la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue correspond en partie au gain d'espace de 1898; la frontière de 1912 a été étendue pour inclure le Nouveau-Québec, un espace majoritairement occupé par les Inuit.

Même si l'occupation amérindienne du territoire remonte bien au-delà de l'époque de la Nouvelle-France, l'Autochtone est longtemps resté accessoire dans

les représentations des francophones. Il fallut attendre la fin du 20^e siècle, avec la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord Québec (CBJNQ), pour que les décideurs de la province admettent que le territoire a pu être humanisé par les Amérindiens.

Dépourvu d'infrastructures qui auraient facilité son exploration, le Nord que se représentaient les francophones émanait surtout de leur imagination. Le territoire était compris comme une vaste étendue vierge et inhospitalière – une image de rudesse entretenue par les Autochtones craignant l'incursion par l'homme blanc sur leurs terres ancestrales et par les marchands de bois et de fourrures qui voulaient éviter que leurs concessions soient occupées par des cultivateurs sédentaires (LASERRE, 1998, p. 197).

Rivalités raciales entre francophones et anglophones

Les conclusions du rapport de Lord Durham qui, à la suite des rébellions de 1837-1838, catégorisa les Canadiens français comme un « peuple sans histoire et sans littérature [...] d'une infériorité sans espoir » (Durham cité dans TRUDEL, 2008, p. 148), motivèrent les Canadiens français à s'ancrer à la terre et contribuèrent à forger le mythe nordique et l'idéologie de survivance (voir MORISSONNEAU, 1978; LASERRE, 1998, p. 195-198; DESBIENS, 2014, p. 99-116). Pour Durham, il ne faisait aucun doute que le peuple anglais était supérieur au peuple français : « Je ne connais pas de distinction nationale marquant et continuant une infériorité plus désespérée [que celle des Canadiens français]. La langue, les lois et le caractère du continent nord-américain sont anglais, et toute autre race que la race anglaise y apparaît dans un état d'infériorité » (DESBIENS, 2014, p. 102). Selon Durham, la supériorité des Britanniques s'étendait jusqu'à la valorisation des ressources naturelles (DESBIENS, 2014, p. 105; TRUDEL, 2008, p. 150); il concluait que les francophones, tout comme les Autochtones, auraient gagné à améliorer leurs pratiques de mise en valeur de la terre.

Les autorités cléricales cherchèrent à contrer l'hégémonie britannique et l'exode des Canadiens français vers la Nouvelle-Angleterre, où ont émigré de 700 000 à 900 000 individus entre 1861 et 1931 (LASERRE, 1998, p. 196; COURVILLE et SÉGUIN, 1989, p. 15). De la fin du 19^e siècle à la crise économique de 1929, le programme politique du Québec consista pour l'essentiel à amener les francophones catholiques à s'établir en région et à s'ancrer à la terre en y pratiquant l'agriculture. Germe d'une territorialité canadienne-française, la colonisation agricole dans le Nord devait assurer la « survivance de la race ». Par voie de conséquence et à force de propagande religieuse véhiculée dans les discours des élites cléricales, le Nord en vint à se confondre dans l'imaginaire des catholiques canadiens-français avec le mythe d'une terre promise pour accomplir la mission providentielle de la nation (DESBIENS, 2014, p. 107-111; LASERRE, 1998, p. 197, MORISSONNEAU, 1978a; 1978b, p. 44; TREMBLAY, 1973, p. 13-15).

La résistance des francophones à l'assimilation dépendait de leur capacité à s'accrocher à un territoire qu'ils pouvaient contrôler et désigner comme leur propre sphère nationale. La préservation du passé impliquait, outre la protection de la langue et

des traditions, le maintien d'une relation culturelle avec le territoire dans un environnement politique, économique et géographique en pleine évolution. (DESBIENS, 2014, p. 106-107)

Dirigée par l'Église, cette stratégie permit d'ouvrir de nouveaux territoires dans des régions plus au nord, à commencer par le lac St-Jean et les Laurentides. Les actions de l'Église étaient soutenues par le gouvernement québécois qui affectait à la construction de chemins de colonisation « des sommes variables, mais dans l'ensemble assez importantes. En fait, le gros du budget de colonisation était consacré à cette fin » (MINVILLE, 1943, p. 154). Car s'emparer du Nord par la colonisation tenait d'une stratégie géopolitique (MORRISONNEAU, 1978b) permettant ultimement de protéger les frontières et la « race » canadienne-française.

En marge des activités de survivance, le gouvernement québécois de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1867-1873) souhaite aménager le territoire pour en extraire les ressources minières et forestières, une visée également exprimée en termes providentiels et présentée comme une nécessité imposée par la nouvelle constitution canadienne :

La constitution vous a confié de grands intérêts et imposé de graves devoirs relativement à [...] l'exploitation du domaine public, comprenant celle de nos vastes forêts et de nos mines si importantes, au développement de nos ressources sociales, à l'immigration, à la colonisation. (Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, cité dans Québec, 1867)

Géopolitique binaire et commerce international

Les rivalités territoriales de la fin du 19^e siècle étaient d'abord binaires, opposant les protestants anglophones et les catholiques francophones. Bien que ces derniers aspiraient à démontrer qu'ils pouvaient eux aussi mettre en valeur les richesses du territoire, les lucratives activités forestières nordiques étaient un secteur dominé par les anglophones auxquels la province de Québec octroyait des concessions leur garantissant un quasi monopole sur l'exploitation des forêts. Ils détenaient la majorité des territoires de coupe, dont seulement 20 % étaient possédés par des francophones (GAUDREAU, 1988b, p. 98). Les paysans, les colons francophones fournissaient surtout la main-d'œuvre nécessaire aux activités forestières des entrepreneurs anglophones (SÉGUIN, 1992, p. 178). L'agriculture était peu compétitive en comparaison de l'industrie forestière, laquelle permettait le défrichement du sol, jouait un rôle notable pour le maintien de la colonisation et du mode de vie agriculturiste (MORISONNEAU, 1978b, p. 38-39).

Le commerce forestier dépendait largement de ses exportations. Malgré la grande dépression qui frappa tous les pays industrialisés, à l'exception de la Grande Bretagne, entre 1873 et 1879 (BAUD-BABIC, 2016), l'activité d'équarrissage du bois (qui consiste à tailler le bois en une forme carrée) était en hausse « de la saison 1873-1874 à celle de 1875-1876 », probablement du fait de l'intense phase de construction que connaissait la Grande-Bretagne (Lewis, 1965, cité par GAUDREAU, 1988a, p. 7). Au milieu du 19^e siècle, ce sont les États-Unis en phase d'expansion qui devinrent le principal marché des produits forestiers du Québec (SÉGUIN, 1992, p. 177).

LA COLONISATION COMME RÉPONSE À LA CRISE ÉCONOMIQUE (1900-1950)

Les ambitions cléricales d'occupation nordique ont été concrétisées au 20^e siècle. À la suite de la modification des frontières qui étendit la province vers le nord et l'est (1912), le plan de valorisation nordique ciblait spécialement l'Abitibi-Témiscamingue d'aujourd'hui. La pénétration par le chemin de fer National Transcontinental de ce territoire occasionna une nouvelle phase d'expansion nordique, en permettant le transport des premiers colons et en améliorant l'accessibilité des richesses naturelles de la nouvelle possession territoriale du Québec.

Ouvrir le Nord : un chemin de fer essentiel au développement territorial

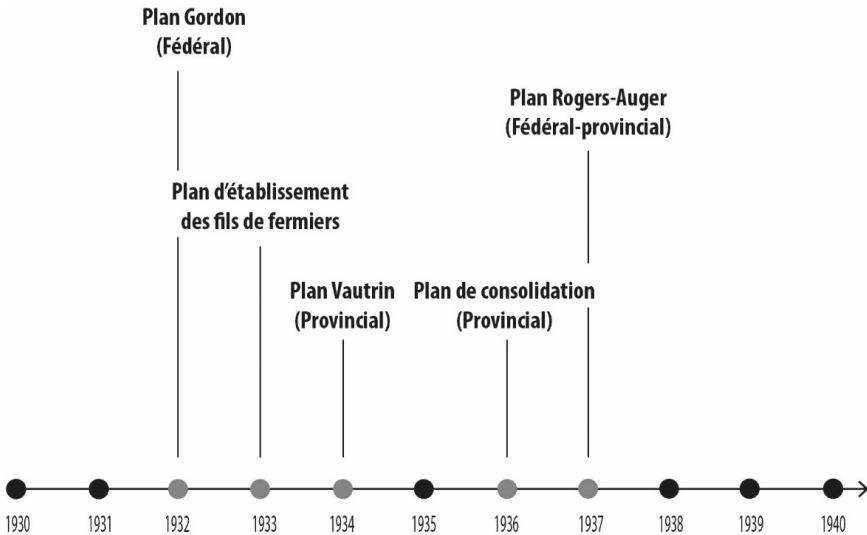
Les « Plans Nord » de la première moitié du 20^e siècle résultent largement de la grande crise économique de 1929 tout en s'inscrivant dans la continuité de l'idéologie de survivance du siècle précédent. Aux prises avec un taux de chômage élevé, les gouvernements canadien et québécois menèrent alors une série de plans de colonisation pour pallier le chômage et déplacer les chômeurs urbains vers les régions rurales (voir le graphique 1).

En 1930, le gouvernement canadien alloua un montant de 20 millions de dollars⁶ au projet de loi fédérale visant à combattre le chômage. En 1932, sur le même principe, le fédéral mit en œuvre le Plan Gordon auquel contribuèrent financièrement les trois paliers de gouvernement. Ce plan occasionna le déplacement de 5400 personnes dans le nord-ouest du Québec. En 1933 fut lancé un plan d'établissement des fils de fermiers en Abitibi, peu concluant, dont les clauses principales furent reconduites dans les plans suivants. En 1934, le nouveau ministre de la Colonisation, Irénée Vautrin, reçut le mandat de réaliser l'établissement des ruraux en différentes régions, projet doté d'un budget de 10 millions de dollars qui aboutit surtout à un plus fort développement en Abitibi et au Témiscamingue. Le Plan Vautrin, de compétence exclusivement provinciale cette fois, sera le plus audacieux projet de colonisation agricole du Québec et s'échelonnera jusqu'en 1937. Grâce à lui 12 305 chefs de famille s'établiront en Abitibi. En 1936, Québec mit parallèlement en œuvre un plan d'établissement et de consolidation pour tenter de contrer la tendance au désistement des colons. Le plan Rogers-Auger, d'initiative provinciale-fédérale, fut ainsi mis en place au terme du plan Vautrin en 1937 (DESBIENS, 2014, p. 159-160; BARRETTE, 1972, p. 18, 24, p. 163; TREMBLAY, 1982, p. 239, p. 244; Biays, 1964, cité par TREMBLAY, 1982, p. 239).

6. Soit 287 500 000 en dollars de 2015. Source : Banque du Canada. [www.bankofcanada.ca/rates/related/inflation-calculator/], consulté le 25 janvier 2016.

GRAPHIQUE 1

Frise des différents plans de colonisation (1930-1937)



La colonisation ne pouvait être nettement dissociée de l'activité forestière, car coloniser, au Québec, signifiait « faire terre neuve » (Minville, 1943, cité par MORISSONNEAU, 1978b, p. 35). Il fallait défricher le sol : « [l']étendue et la valeur du domaine forestier entraînent un prompt essor de l'industrie du sciage » (TREMBLAY, 1982, p. 230). Du côté du secteur minier, bien que des prospecteurs aient découvert dès 1906 les richesses minières abitibiennes et plusieurs autres filons d'or en 1910-1915, c'est la fulgurante montée du prix de l'or au milieu des années 1930 qui occasionna une « ruée vers l'or » culminant avec le « rush » de Val-d'Or dans les années 1934 et 1935 (TREMBLAY, 1982, p. 231, p. 234 et 241; Benoit, 1938, p. 62-63, cité par TREMBLAY, 1982, p. 241-242). Au Québec, la valeur de la production d'or passa de 23 000 \$ CAN en 1917 et à 41 990 000 \$ CAN en 1942 (CHARETTE, 2016). En Abitibi, le développement minier deviendra alors étroitement lié au projet de colonisation, grâce entre autres aux voies de communication développées en pleine forêt pour les entreprises minières :

Jusqu'en 1927, le gouvernement provincial a déboursé 3 300 000 \$ pour les chemins et les écoles, 250 000 \$ pour les « routes des mines » dans la région de Rouyn, 250 000 \$ pour l'embranchement du chemin de fer de Rouyn, alors qu'il ne dépense que 125 000 \$ pour l'agriculture et l'industrie laitière de la région. (Trudelle, 1937, p. 53, cité par TREMBLAY, 1982, p. 231)

Les aspirants-colons fournissent un apport substantiel de main-d'œuvre pour les compagnies forestières et pour les propriétaires de moulins à scie. L'État, dans la conjoncture de crise, assure une partie importante de la reproduction de la force de

travail, par l'entremise des diverses primes ou allocations gouvernementales. Sans cela, les entreprises forestières qui n'opèrent que quelques mois par année, n'auraient pu disposer, outre des voies de communication, de la main-d'œuvre nécessaire. (TREMBLAY, 1982, p. 248)

Le secteur minier et le secteur forestier furent remarquablement structurants pour les schémas d'aménagement du territoire. Les paroisses prenaient vie à proximité des sites miniers, procurant une main-d'œuvre à l'industrie; il était admis chez les décideurs que la colonisation ne pouvait plus être conçue sans « un solide appui soit de l'industrie du bois de pulpe, soit de l'industrie minière » (extrait d'une déclaration du ministre de la colonisation M.I. Vautrin, cité par BARRETTE 1972, p. 129). Comme Benoit le faisait remarquer, des chemins que les colons réclamaient depuis de nombreuses années furent soudainement tracés en pleine forêt (Benoit 1938, p. 19, p. 36, cité par TREMBLAY, 1982, p. 242). L'activité agricole était en réalité secondaire; l'État se fit d'ailleurs très discret pour communiquer des résultats peu reluisants malgré plusieurs années d'efforts déployés pour l'agriculture (*ibid.*, p. 245).

MODERNISATION ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE (1950-2000)

Un monde en changement

Bien que les frontières du Québec aient été définies à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e, jusqu'aux années 1960 les Québécois du sud sont demeurés peu actifs dans le Nouveau-Québec, exception faite de la dernière frontière repoussée par le chemin de fer en Abitibi-Témiscamingue. Il fallut beaucoup de temps pour implanter les structures, services, politiques et stratégies dans le Nouveau-Québec, jusqu'à la création de la Direction Générale du Nouveau-Québec (Voir HAMELIN, 1980, p. 255-263). C'est la victoire du parti libéral de Jean Lesage (1960-1966), ancien ministre fédéral du Nord, qui a marqué la fin du *statu quo* et une nouvelle phase d'extension de l'écoumène québécois non autochtone.

Le contexte de crise économique et la dynamique « agriculturiste-forestière » qui ont motivé les plans nordiques de la période précédente se sont transformés progressivement. La modernisation a entraîné le déclin de l'agriculture après que la Seconde Guerre mondiale eut catalysé l'effervescence industrielle et la mécanisation des opérations, réduisant les besoins de main-d'œuvre dans les secteurs forestier et agricole (DAGENAIS, 1959, p. 195; DICKINSON et YOUNG, 2009, p. 307-309, p. 313). Parallèlement, la croissance de la demande en minerais donna naissance à une nouvelle dynamique, sur la Côte-Nord et en Abitibi particulièrement. Cette croissance contribuera directement au boum de « villes champignons » qui se développèrent autour des sites miniers exploités. De nouveau, le chemin de fer sera d'une importance essentielle pour l'ouverture du territoire. Son extension atteignant désormais des zones situées en deçà du 55^e parallèle, il rend accessibles les ressources recherchées :

L'avènement de la société de consommation au Canada, la reconstruction de l'après-guerre en Europe et la demande américaine d'acier pendant la guerre de Corée

créèrent d'excellents débouchés pour certaines ressources du Québec : minerais de fer, aluminium et amiante. La valeur nette de la production minière passa de 59 millions de dollars en 1945 à plus de 246 millions en 1960. La Côte-Nord se développa rapidement, tout comme d'autres régions éloignées telles que l'Abitibi qui avait beaucoup souffert de la Crise. Des villes du Nord québécois comme Schefferville et Gagnon, qui devaient leur existence aux compagnies minières, prirent de l'expansion et furent reliées à Sept-Îles par le chemin de fer de l'*Iron Ore Company*; le port de Sept-Îles devint d'ailleurs un des plus achalandés du Québec après l'achèvement de la voie maritime du Saint-Laurent, qui permettait un meilleur accès aux marchés situés plus à l'ouest. (DICKINSON et YOUNG, 2009, p. 313)

Les besoins énergétiques augmentèrent à l'avenant, justifiant dans les années 1950 une stratégie de production énergétique qui devait permettre au gouvernement de Duplessis de limiter son approvisionnement chez les entreprises d'électricité anglophones prospères qui contrôlaient la tarification, dont la *Shawinigan Water and Power* (SAVARD, 2013, p. 43; DESBIENS, 2014, p. 39). Jusqu'à la deuxième nationalisation de l'électricité (1962-1963), la maîtrise de rivières au fort potentiel fut l'objet de rivalités entre Hydro-Québec et d'autres industriels (SAVARD, 2013, p. 43).

Cette compétition servit de fondement à la campagne électorale du Parti libéral du Québec de Jean Lesage. Selon René Lévesque, il fallait décoloniser le secteur énergétique en se défaisant des *colonial barons* (DESBIENS, 2014). La victoire du parti libéral de 1962 signifia une sortie irrévocable des années de « grande noirceur » du gouvernement de Maurice Duplessis (1936-1939 et 1944-1959) et marqua la fin de l'infériorité des francophones dans la gestion de leurs ressources naturelles. La création d'Hydro-Québec était l'aboutissement d'un projet idéologique visant à lutter contre les trusts et les monopoles des services publics, s'insérant dans « un mouvement nord-américain de remise en question du grand capital [...] et du rôle de l'État dans les sphères économiques et sociales », particulièrement après la Grande Crise de 1929 (SAVARD, 2013, p. 36). Au Canada français, Hydro-Québec joua le rôle d'instrument de lutte « contre l'infériorité sociale et la dépression économique entamée dès le début du 20^e siècle par certains membres des élites sociale, ecclésiastique et économique » (LACOMBE, 1989; Rousseau, 2003, dans : *ibid.* p. 36-37).

Émergence des grands barrages

Le projet hydroélectrique de la rivière Manicouagan des années 1960, la Manic, réalisé en totalité par des ingénieurs québécois, a permis à la province d'acquérir une expertise dans les infrastructures des régions éloignées (DESBIENS, 2014, p. 43), faisant ainsi un pied de nez aux Anglo-canadiens : « Manic représentait un moment unique d'éveil culturel dans le Québec, jamais reproduit à ce jour » (DESBIENS, 2014, p. 39). Le mythe nordique agriculturiste du 19^e siècle était toujours vivant dans l'imaginaire des responsables politiques. En construisant d'immenses infrastructures dans l'arrière-pays « vierge et hostile », les travailleurs, représentés comme des héros, incarnaient l'esprit du conquérant et l'attachement historique des Québécois aux mythes des bâtisseurs (DESBIENS, 2014, p. 169).

C'était un terrain de construction nationale pour les Québécois; il symbolisait la transition de la tradition (incarnée par la vie rurale) à la modernité (par le biais

de l'industrialisation et de l'énergie hydroélectrique); et il a donné naissance à un imaginaire géographique spectaculaire présentant le Nord comme le théâtre d'une confrontation entre technologie et nature. (DESBIENS, 2014, p. 43)

Géopolitique complexifiée par les Autochtones et la scène internationale

Les grands barrages ont aussi marqué l'entrée en scène juridique d'autres acteurs dans les projets d'aménagement du territoire. Jusqu'au lancement du projet de la Baie-James par Robert Bourassa en avril 1971, les activités industrielles de la province étaient réalisées sans que le gouvernement se soucie de l'avis des Autochtones. À l'image des Innus affectés par le projet de la Manic (Côte-Nord), les Cris de la baie James n'avaient pas été consultés en amont du projet Baie-James. Conséquemment, en 1972, ceux-ci ont déposé une requête d'injonction à la Cour supérieure pour contester la construction du mégaprojet, amorçant un long processus juridique suivi de négociations auxquelles les Inuit du Nouveau-Québec ont été intégrés. Cet intense épisode a mené à la conclusion du premier traité autochtone moderne, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), qui légitime des territorialités plus ou moins compatibles entre elles dans le territoire nordique (DESBIENS, 2014, p. 59).

Ce traité a eu des conséquences d'envergure sur la gouvernance nordique, traçant des limites pour trois catégories de terres. Le territoire conventionné fonctionne selon des régimes et des procédures différents⁷ du reste du Québec, une prescription dont l'esprit était de permettre aux Autochtones de préserver leur mode de vie traditionnel (Québec, 1998, XX), notamment par l'attribution de certains droits exclusifs.

Si l'aventure de la baie James a marqué le début de la politisation des Autochtones et de leur implication dans les projets d'aménagement du territoire, le projet de Grande-Baleine à la fin des années 1980 a éveillé la conscience environnementale des décideurs politiques et d'Hydro-Québec en ce qui concerne les aménagements hydroélectriques. Il s'agissait effectivement d'une première : de vastes mesures consultatives et évaluatives ont servi à étudier les risques environnementaux et à sonder l'avis des peuples autochtones (DUFOUR, 1996). Malgré cela, le projet s'est heurté une nouvelle fois à une vive opposition de la part de ces populations. Le projet a finalement été suspendu par le gouvernement provincial en raison d'une intense résistance ralliant écologistes et Autochtones et attirant l'attention de la communauté internationale. Une campagne de relations publiques agressive a incité l'entreprise énergétique new-yorkaise qui avait conclu un contrat d'approvisionnement avec Hydro-Québec à annuler celui-ci (DUFOUR, *ibid.*; LASSERRE, 2003).

7. Par exemple, les projets de développement et de pré-développement sur une grande partie du territoire d'application de la Convention, à l'exception de la zone sud procède par des processus d'examen environnemental distincts du reste du Québec (Québec, 1998, chapitres 22 et 23), où s'applique la compétence du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), à l'exception de la zone sud.

Or, à plus grande échelle, même si la nation crie était opposée au projet, « la nouvelle aurait été accueillie plus froidement du côté des Inuit, qui ont signé avec Québec au début de l'année une convention pour finaliser le projet Grande-Baleine en échange de compensations substantielles » (FRANCOEUR, 1994; HARBOUR-MARSAN, 2017).

DES ANNÉES 2000 AU PLAN NORD D'AUJOURD'HUI : UNE LENTE TRANSFORMATION DES STRUCTURES DE GOUVERNANCE, MAIS UNE INNOVATION FRAGILE

Vers une plus grande autonomie et participation des groupes autochtones

Le gouvernement du Québec a marqué une étape importante en signant la Paix des Braves en 2002 avec la nation crie⁸, légitimant sa volonté de s'engager dans une nouvelle relation de nation à nation, ouverte et respectueuse de l'autre communauté et favorisant une plus grande autonomie de la nation crie dans son développement. La signature de cette entente a mis fin en outre aux poursuites judiciaires des Cris envers Québec, causées notamment par le comportement abusif des compagnies forestières sur le territoire de la baie James. Parachevant la CBJNQ dont certains engagements étaient négligés du point de vue des Cris, le Québec est depuis contraint par cet engagement administratif d'encourager la participation des Cris par le biais de partenariats dans les projets de développement forestier, hydroélectrique et minier. Ce geste a reconfirmé l'impératif de prendre en compte les représentations d'un nouveau groupe d'acteurs, exclus des pourparlers liés aux projets d'aménagement nordique du 19^e et 20^e siècles (voir DESBIENS, 2006; Québec et les Cris du Québec, 2002). Quelques mois plus tard, dans le même esprit, le gouvernement du Québec a signé avec les Inuit du Nunavik⁹ l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire du Nunavik (Entente Sanarrutik), de « nation à nation », dont les dispositions générales sur le fond sont les mêmes, bien que les engagements de la Paix des Braves détaillés, notamment pour la réalisation du projet hydroélectrique Eastmain 1-A/Rupert. (Société Makivik, Administration Régionale Kativik et Québec, 2008).

INVARIANTS, NOUVEAUTÉS ET ENJEUX

AMÉNAGEMENT ET FRONTIÈRES

Un regard sur la progression des infrastructures met en évidence la tendance du gouvernement à investir un espace toujours plus nordique, suivant

8. La nation crie a depuis 2012 son propre gouvernement régional, une entente qui serait le fruit du Plan Nord (LÉVESQUE, 2012).

9. À partir de 1970 et jusqu'au printemps 2011, les Inuit ont mené un projet de gouvernement Inuit (d'autonomie régionale), mais se sont finalement prononcés contre ce projet par voie de référendum.

des trajectoires verticales dominantes, peu reliées « au travers des longitudes » (HAMELIN, 1980, p. 143). L'écoumène est progressivement passé du Québec de base au Moyen Nord (bas et haut), le gouvernement visant maintenant le Grand Nord (*ibid.* p.137-140), suivant à chaque époque l'expansion des frontières ou cherchant à les confirmer (BERDOULAY et SÉNÉCAL, 1993, p. 31).

Pour le Plan Nord, le tracé frontalier très particulier de la province à la limite des eaux (Société Makivik et Gouvernement du Canada, 2006, p. 89) est une source potentielle de tensions entre le fédéral, le Nunavut, les Cris et les Inuit. L'ambiguïté de cette frontière risque de compliquer le projet de quai en eaux profondes du gouvernement libéral qui souhaite « obtenir une frontière plus appropriée et [...] corriger les difficultés liées à la configuration actuelle de la frontière » (ROBITAILLE, 2015). Cette question devra pourtant être réglée si la province du Québec doit construire son quai, stratégiquement important (SHIELDS, 2012; Québec, 2011, p. 91).

REPRÉSENTATION DÉVELOPPEMENTALISTE

Bien que le Plan Nord dénote une rupture avec les motivations de « survivance » et les ambitions colonialistes¹⁰, celles-ci sont reprises à travers le mythe pionnier du nord pour commercialiser le projet selon le goût du jour (DUHAIME *et al.*, 2013), et restent au cœur d'une stratégie de relance économique. La relance du Plan Nord, directement corrélée au prochain haut de cycle minier, est particulièrement attendue par les régions afin de maintenir les emplois et d'en créer de nouveaux (LACROIX, 2016; Radio-Canada, 2015c).

Il persiste une représentation du Nord à l'image d'une étendue de richesses disponibles pour l'exploitation (Bouchard cité par JOURNET, 2012) et dont le potentiel de chaque parcelle doit être connu, comme le démontrent ces extraits singulièrement semblables de textes écrits aux 19^e et 21^e siècles :

Il devient impérieux d'étudier plus profondément encore les immenses ressources que renferme le pays, afin que cette connaissance nous fasse développer avec plus de succès [...] les branches commerciales, industrielles et agricoles qui nous occupent et qui font notre richesse nationale. (Drapeau, 1863, p. 5, cité par BERDOULAY et SÉNÉCAL, 1993, p. 32)

Territoire immense et majestueux, le Nord regorge de richesses. Par leur histoire et leur culture, ses populations sont uniques. La puissance hydroélectrique de ses rivières est colossale. Son sous-sol renferme des ressources minérales inestimables. Ses paysages et sa faune possèdent un potentiel touristique considérable. Le Plan Nord propose un modèle de développement durable qui permettra de mettre en valeur ces ressources naturelles dans le respect de l'environnement et des écosystèmes au profit des populations nordiques et de l'ensemble des Québécois. (Québec, 2011, p. 6)

10. Le concept de colonisation n'a disparu des libellés ministériels québécois qu'en 1973. Assemblée Nationale du Québec, *Les titulaires de ministères depuis 1867*, [<http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/ministitulaires1.html#colonisation>], consulté le 2 mars 2016.

Le discours aménagiste intègre maintenant l'Autochtone comme un partenaire égal incontournable. Il s'y distingue une volonté de coexistence « exigeant une plus grande collaboration avec les peuples impliqués » (HAMELIN, 2005, p. 31), qui devra néanmoins traverser l'épreuve du temps et surmonter la complexité des concertations.

INFRASTRUCTURES

Les infrastructures sont invariablement la clé de voute des projets de mise en valeur septentrionaux, et participent surtout à la définition d'un écoumène de liaison (HAMELIN 1980, p. 127) servant d'abord à faciliter les échanges commerciaux. Leurs tracés contribuent moins à l'aménagement d'un lieu de vie qu'à l'accès aux ressources. L'étalement nordique du Québec de base et l'ouverture du Moyen Nord reflètent un certain succès dans l'établissement d'espaces de résidence, mais il reste que l'économie de ces communautés dépend largement des activités industrielles.

La participation financière du gouvernement dans l'édification des routes/voies/ports d'accès aux ressources est vivement sollicitée par l'industrie minière (Riopel cité par HARBOUR-MARSAN, 2015), mais après avoir historiquement contribué significativement aux infrastructures, le gouvernement du Québec prévoit maintenant d'obliger les utilisateurs (surtout industriels) à fournir une « juste » contribution (PROULX, 2015) et de sortir les infrastructures d'une logique exclusive d'exploitation. « Ce modèle d'affaires nordique pourra aussi faire en sorte que les coûts d'implantation et d'entretien des infrastructures seront partagés, tout au long de leur vie utile, par les entreprises, les communautés concernées, les autres utilisateurs et le gouvernement du Québec » (Québec, 2011, p. 20).

Or, les actions que le gouvernement entreprend et les budgets qu'il leur alloue obligent à nuancer, voir rendent contradictoire cette ambition (DUTRISAC, 2011b). À l'automne 2014, le ministre des Ressources naturelles et responsable du Plan Nord, Pierre Arcand, a annoncé un investissement de 20 millions de dollars pour réaliser, conjointement avec des partenaires privés, une étude de faisabilité concernant un nouveau tracé ferroviaire entre Sept-Îles et la Fosse du Labrador. Le lien ferroviaire est destiné à faciliter l'accès à cet espace en vue de l'extraction de terres rares lourdes, convoitées notamment pour les technologies vertes (Radio-Canada, 2014; MERN, 2014, Québec, 2014, B.71; *The Economist*, 2009). Bien que sa pertinence soit contestée, le projet a été appuyé par les trois gouvernements successifs entre 2010 et 2015 (Radio-Canada, 2015a, 2015b; CORBEIL, 2014).

Le site de la mine diamantifère (Stornaway) bénéficiera d'un prolongement de 240 km de la route 167, commençant à partir de Mistissini et de la communauté de Chibougamau (Stornaway Diamond Corporation, 2012). Au total, la contribution de l'État québécois s'élèvera à 300 millions de dollars (SHIELDS, 2015). Cependant, il est dit que cette route répond également aux besoins de plusieurs acteurs : elle permettrait à 3000 Cris de Mistassini d'accéder plus facilement à leurs territoires de trappe et rendrait également accessible le parc national Albanel-Témiscamie-Otish (DUTRISAC, 2011b; SHIELDS, 2011; DUHAIME *et al.*, 2013, p. 486; CYR, 2015). Cela étant, un tracé pour le tourisme et les Autochtones, sans site minier environnant, serait-il financé?

Les décisions concernant les infrastructures trahissent la pensée aménagiste qui sous-tend les projets de mise en valeur du territoire, et comme l'a démontré avec acuité le litige récent (2014 à 2016) impliquant Cliffs ressources naturelles au sujet du quai de Pointe-Noire à Sept-Îles¹¹ (LÉVESQUE, 2014; Radio-Canada, 2014; SHIELDS, 2016), elles soulèvent des questions d'ordre politique.

DÉMOGRAPHIE ET CAPACITÉ

Convaincre des citoyens d'aller s'établir dans les terres nordiques et d'y rester est un défi constant. Aujourd'hui, les régions du Plan Nord, particulièrement la Côte-Nord, subissent à nouveau l'exil de leur population attirée vers des milieux plus dynamiques (Institut de la statistique du Québec, 2016; MAHEU, 2016). Ce solde migratoire négatif explique d'une part les besoins de main d'œuvre et d'autre part les recettes insuffisantes pour financer les services publics. Cela diminue l'attrait des régions et condamne les acteurs locaux à trouver à court terme des solutions dans l'attente du déploiement du Plan Nord (LACROIX, 2016).

Comparativement aux 19^e et 20^e siècles, on ne voit plus aujourd'hui des villes de compagnie ou des villes « champignons » éclore à proximité des sites industriels pour se transformer ensuite en villes fantômes. Cependant, [traduction] « [b]ien que des services de transport tels que l'avion et les déplacements par véhicule aient réduit le besoin de vivre réellement à côté de la mine, de facto des villes minières existent encore aux points de départ pour les activités de *fly-in/fly-out* » (GIBSON et KLINCK, 2005, p. 118; KUYEK et COUMANS, 2003). Qui plus est, la rivalité entre travailleurs locaux et externes est vive, et les responsables doivent se frayer une voie difficile entre un marché de l'emploi déprécié et des besoins d'expertise pointue, comme ce fut le cas au chantier de la Romaine (Côte-Nord) (GARNEAU, 2014), outre les manifestations autochtones également imbriquées (Radio-Canada, 2015d).

CONTEXTE MONDIAL : COMPÉTITIVITÉ ET DÉPENDANCE

De par la nature de ses activités (surtout minières, forestières et énergétiques), le développement du territoire nordique du Québec continue de dépendre largement de l'investissement direct et des marchés étrangers. Mais la corrélation avec l'international est nettement plus forte au 21^e siècle. La pression des ONG et des populations fait en sorte que l'acceptabilité sociale et l'environnement gagnent en importance dans un contexte de mondialisation où les problématiques globales

11. L'entreprise minière détenait les droits de passage sur une zone essentielle pour accéder à ce quai d'importance stratégique pour le développement minier nordique et dans lequel cinq compagnies minières ont investi 110 millions de dollars en vue de l'utiliser pour expédier leur production future, mais sans avoir de garantie d'accès à la zone. Le gouvernement du Québec a réglé cet imbroglio en janvier 2016 en faisant l'acquisition des actifs de la mine en faillite au montant de 68 millions de dollars.

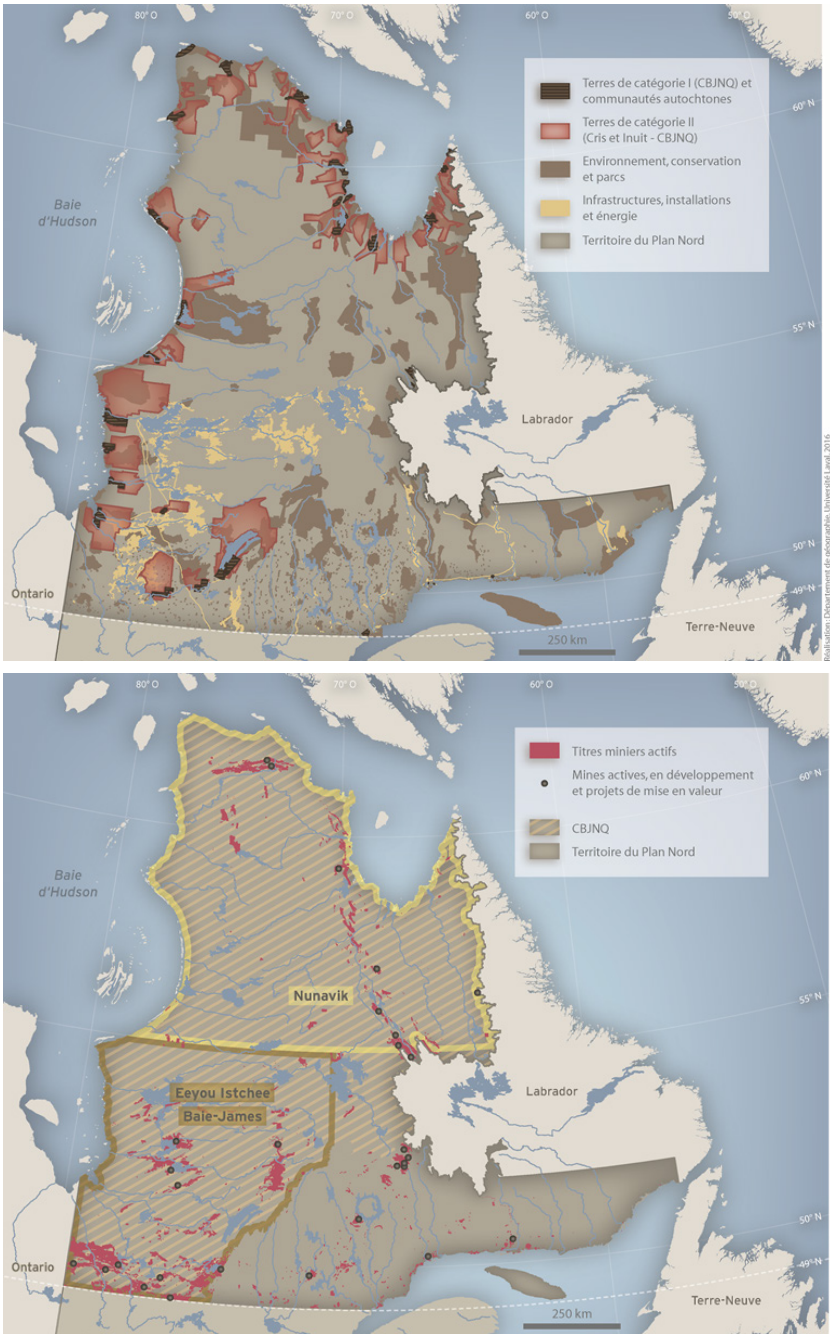
se transposent au plan local, et vice versa. Dès lors, Québec veut montrer aux investisseurs étrangers la valeur ajoutée de son projet par comparaison avec d'autres États miniers concurrents (Australie, Afrique), et ce, en dépit de la moindre compétitivité de ses coûts (Québec, 2015c; LÉVESQUE, 2015, Radio-Canada, 2016a). La prise en compte de ces dimensions est désormais quasiment obligatoire pour le secteur extractif en quête, d'une part, de légitimité auprès des populations, et d'autre part, d'investisseurs à la recherche de fonds d'investissement socialement responsables (Fonds Éthiques, 2016). Cependant, autant que le respect des droits et revendications des Autochtones, la réservation prévue de 50 % du territoire à des zones protégées fait douter de la réelle faisabilité du Plan Nord, mesure sans laquelle le projet demeurera pourtant du *business as usual* et se distinguera nettement moins vis-à-vis de projets similaires dans d'autres États miniers.

RIVALITÉS POLITIQUES ET JURIDIQUES

Historiquement, la rivalité dominante se jouait entre les francophones et les anglophones, bien que, nous ne l'ignorons pas, d'autres rivalités aient existé. Au-delà de la concurrence internationale, le Plan Nord crée aujourd'hui encore des tensions entre les régions et les groupes autochtones concernés, reflétant leur « valeur » géostratégique à l'égard des projets potentiellement profitables (voir les cartes 1 et 2). La frontière du 49^e parallèle apparaît également problématique pour les acteurs exclus du territoire d'application du Plan Nord « officiel ». La région de l'Abitibi-Témiscamingue, par exemple, cherche une confirmation de sa valeur stratégique dans la planification des projets du Plan Nord (LESSARD, 2016; NONCOURT, 2015 ; RIVARD-BOUDREAU, 2016). Il en va de même pour les communautés autochtones qui s'estiment partie prenante dans le Plan Nord sans toutefois apparaître dans les discours officiels du gouvernement du Québec (FARGET et FULLUM LAVERY, 2014; VINCENT, 2011).

CARTE 1 ET CARTE 2

Territorialités du territoire d'application du Plan Nord en 2016



Références :

Terres indiennes

Ressources naturelles Canada, Secteur des sciences de la Terre, Direction de l'arpenteur général, 2016, [http://geogratis.gc.ca/api/fr/nrcan-rncan/ess-sst/8a942a5c-5795-4a31-86f1-d07b549bc6f.html], consulté le 2 mars 2016.

Villages autochtones et Types d'activités

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2016, « Contraintes_restrictions dans Autres ». Site ftp du MERN, [ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/public/gestim/telechargements/Province_shape/], consulté le 1^{er} février 2016.

Titres actifs et projets miniers

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. 2016, « TITRES ALL ». Site ftp du MERN. [ftp://ftp.mrn.gouv.qc.ca/public/gestim/telechargements/Province_shape/], consulté le 16 février 2016.

Territoire conventionné

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 2012¹, Base de données géographiques et administratives à l'échelle de 1/5 000 000. [http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=219b5137-1ff6-4bc6-ab57-0b245f6f1540], consulté en avril 2015.

¹ Comprend des données ouvertes octroyées sous la licence d'utilisation des données ouvertes de l'Administration gouvernementale disponible à l'adresse Web : [http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/accueil]. L'octroi de la licence n'implique aucune approbation par l'Administration gouvernementale de l'utilisation des données ouvertes qui en est faite.

Certes, la CBJNQ et les ententes bilatérales avec les Autochtones contribuent à transformer l'attitude du gouvernement et des entreprises minières dans la mise en œuvre du Plan Nord. Malgré cette avancée, ces engagements ne garantissent pas la résolution de l'ensemble des différends, pas plus qu'ils ne signifient que les avis pris en compte reflètent ceux de tous les Autochtones concernés¹². La situation politique des Innus, des Anichinabés et des Attikamekws, dont les revendications n'ont encore abouti à aucun traité qui consacrerait la reconnaissance de leurs ambitions et de leurs droits, montre le chemin qui reste à parcourir pour atteindre une solide concertation et une réelle harmonie avec les peuples autochtones concernés par le Plan Nord (Québec, 2015, p. 8). Dans le cas des Innus, par exemple, il faut aussi considérer qu'en comparaison du territoire d'application de la CBJNQ,

le territoire couvert par cette revendication territoriale est beaucoup plus densément peuplé que celui de la CBJNQ. La présence d'importantes communautés non-autochtones complexifie la gouvernance du territoire. Les municipalités de Sept-Îles et de Baie-Comeau, mais aussi la région du Saguenay-Lac Saint-Jean sont directement concernées. Québec, en particulier, est sensible aux intérêts de ces collectivités (PAPILLON et LORD, 2013, p. 355).

12. Voir DUHAIME *et al.* (p. 489-496) pour des exemples de division au sein des groupes autochtones.

Comment concevoir des ententes dans le cadre du Plan Nord avec en trame de fond des chantiers de négociations et des revendications non conclues (DESBIENS, 2014, p. 270)?

ENVIRONNEMENT

Depuis l'avènement du projet hydroélectrique de Grande-Baleine, les préoccupations environnementales occupent une place grandissante dans les projets de développement nordiques. Bien que le Plan Nord reconnaisse ces enjeux environnementaux, l'application concrète des mesures de précaution n'est pas précisée dans les discours. En 2011, le gouvernement a envisagé l'aménagement d'un port en eau profonde à Whapmagoostui-Kuujuarapik, sans toutefois expliciter les mesures à prendre pour répondre aux aléas et vulnérabilités d'un plus grand trafic dans l'Arctique (DUPRÉ, 2010)¹³. De plus, les sources d'énergie et d'électricité sur le territoire du Nunavik proviennent presque totalement des produits pétroliers livrés par navire à l'aide d'un pipeline flottant ou de barges et de remorqueurs (HARBOUR-MARSAN, 2017). Les conditions météorologiques ou le caractère rudimentaire des installations portuaires rendent souvent difficile l'approvisionnement (Transport Québec, 2002, p. 40-44), entraînant à l'occasion des déversements (PERRON, 2015). Une activité minière et industrielle accrue augmenterait concomitamment les volumes transportés et les risques d'une catastrophe maritime, que redoutent particulièrement les Inuit consécutivement à la marée noire d'Exxon Valdez (PELLETIER et DESBIENS, 2010, p. 201).

Qui plus est, l'objectif de consacrer 50 % du territoire à des fins autres qu'industrielles d'ici 2035 exaspère certains acteurs (TREMBLAY, 2015). Qu'est-ce qu'une aire non industrielle? Le seuil de compatibilité entre des activités économiques et la biodiversité est sujet à questionnement. Quelles régions resteront disponibles pour la conservation (BERTEAUX, 2013)? Le secteur minier exprime son besoin de disposer de grands territoires pour pouvoir connaître le comportement et la composition des sols. Selon André Gaumond¹⁴, la protection de 50 % du territoire – en plus des 15 % du territoire protégé par défaut en raison de la présence de terres de la catégorie I et d'aires réservées ou occupées par Hydro-Québec – entraînera la mort de l'industrie (Québec Mines, 2015; HARBOUR-MARSAN, 2015). Dans les questions environnementales, Québec doit prendre position entre la gestion des risques environnementaux, une diligence raisonnable dans l'autorisation des projets de développement et la prise en compte des différentes perceptions des usagers, mais également des investisseurs, concernant les normes à établir.

ÉCONOMIE ET COMPOSANTES SOCIALES

Le Plan Nord revêt une forte dimension économique et commerciale. Reste que les cours des matières premières, qui avaient atteint des sommets records

13. Quoique les enjeux infrastructureux soient absents du discours officiel, ils sont toutefois traités de manière abrégée dans d'autres lieux d'échange (voir Québec, *Norden Nordic Council of Ministers* et Université Laval, 2015, notamment le thème H).

14. Président, chef de la direction et administrateur chez Mines Virginia.

quelques années auparavant, sont depuis 2013 à un seuil très bas, se rapprochant en 2016 de niveaux jamais vus depuis la crise financière mondiale de 2008-2009. Malgré des prévisions d'investissements importants, le montage financier du Plan Nord reste vulnérable aux aléas du marché. Les montants prévus proviendront du Fonds du Plan Nord dont les revenus dériveront « d'une dotation annuelle établie à partir des retombées fiscales découlant des projets d'exploitation des ressources naturelles et de ceux d'infrastructures publiques réalisées sur le territoire du Plan Nord » (Québec, 2015b, p. 42-44). Or, si le financement du Plan Nord repose sur la vitalité des activités minières, il est envisageable que les priorités d'action du gouvernement seront liées aux activités rentables, délaissant les mesures sociales qui, comme la protection de 50 % du territoire, confèrent au Plan Nord son caractère inédit. « Si le ciel est bleu et que les investissements s'accumulent, l'argent investi dans le Plan Nord va grandir. Si ça va mal, comme c'est le cas en ce moment avec les prix qui sont déprimés, l'argent investi sera moindre et peu élevé » (FILLION, 2015).

Peu de projets sont en cours, certains sont abandonnés, comme le projet de mine Arnaud, détenu à 62 % par Investissement Québec et mis en veilleuse en octobre 2015 consécutivement au retrait du partenaire privé, *Yara international* (LAROQUE, 2015). La mine chinoise de *Canadian Royalties*, Nunavik Nickel, tarde à réaliser des affaires, notamment après s'être vu retirer ses fonds par la *Bank of China* (LÉTOURNEAU, 2014). Cette réalité est un risque tangible pour le déploiement des autres composantes, telles que la formation de la main-d'œuvre et la scolarisation en milieu nordique, le développement culturel et le tourisme (Québec, 2015b). La valeur dépréciée des matières premières pèse sur tous les autres enjeux et composantes, compromettant leur succès, et dès lors la réussite du Plan Nord.

*

* *

Comme l'avancait Serge Bouchard, le Plan Nord apparaît être un projet de développement économique du Québec boréal similaire à ceux que les siècles derniers ont connus. Il faut cependant nuancer l'affirmation, car l'analyse montre que plusieurs de ses composantes étaient absentes des plans passés, particulièrement l'attention portée aux questions environnementales et à la participation des Autochtones. Ce sont d'ailleurs ces caractéristiques qui distinguent le Plan Nord des plans de développement d'autres États miniers avec lesquels la province est en compétition pour attirer les investissements. Le gouvernement du Québec serait en mauvaise posture s'il ne concevait pas un projet inclusif, « vert », respectueux des communautés autochtones, et porteur de l'intérêt général de la société québécoise. Or, cette question de l'intérêt général est précisément un enjeu majeur des grands projets d'aménagement du territoire (SUBRA, 2007, p. 17).

Invariablement, les plans de mise en valeur nordiques ont repoussé les marges de l'écoumène québécois non autochtone vers le nord, du Québec de base vers le Moyen Nord, puis vers le Grand Nord pour le plus récent projet. Les discours reprennent encore à ce jour les images mythiques d'un Nord pourvu d'une abondance de richesses, dont la mise en valeur contribuerait à l'enrichissement de toutes

les populations. Les Autochtones, autrefois exclus des représentations et de la planification des projets, gagnent progressivement en importance depuis l'expérience du projet hydroélectrique de la Baie-James, tant dans les représentations que dans les structures et les processus décisionnels. Or, les Autochtones sont divisés sur la question de leur participation au projet. Leur position varie en fonction de plusieurs données, en particulier : l'existence ou l'absence de traité et d'entente; la reconnaissance de leur implication réelle dans les discours du Plan Nord; l'attention que leur donnent les médias (VINCENT, 2011); leur organisation politique, et les ressources que recèlent les territoires ancestraux ou concernés par un traité. Les relations restent donc hautement délicates. À cet égard, le discours officiel du gouvernement provincial occulte la complexité réelle que revêt la conciliation de sa vision avec les intérêts de toutes les parties concernées. Répétant le terme partenariat comme un mantra, c'est plutôt une approche « à la pièce » qu'il semble privilégier. Des études de cas mériteraient d'être menées pour révéler la nature du partenariat et ses subtilités.

Les infrastructures majeures, spécialement le chemin de fer, ont toujours joué un rôle central dans les plans passés, répondant à un besoin de liaison. Le chemin de fer avait un rôle déterminant pour l'établissement des populations et des industriels dans le nord du Québec de base et le moyen Nord, mais les infrastructures étaient par-dessus tout essentielles pour acheminer les ressources naturelles vers les marchés. Encore aujourd'hui, la question des infrastructures crée surtout une tension entre l'industrie minière et le gouvernement, ce dernier demeurant incertain quant à la proportion de sa participation financière. Québec affirme ne plus être au service des industries et leur demande de participer aux investissements (COUILLARD, 2014); la tendance indique cependant qu'il donnera quand même un appui important à la mise en place d'infrastructures. Leur usage influence également la logique dominante du territoire, traditionnellement développementaliste. Le Plan Nord ne remet pas cette dernière en cause mais comporte aussi d'importantes composantes sociales, notamment une contribution à l'amélioration de la qualité de vie des personnes habitant dans les différentes régions nordiques et spécialement dans le Grand Nord. Cependant, les défis restent de taille, et peu d'améliorations sont encore tangibles. Au contraire, de très nombreuses critiques s'élèvent à l'endroit du gouvernement, portant notamment sur la création d'emplois en région et les retombées économiques du Plan Nord. Ainsi, même si la prochaine fenêtre favorable à l'exploitation minière devrait vraisemblablement créer de l'emploi et permettre des investissements, les répercussions locales, la disponibilité d'une main-d'œuvre formée, le déploiement des programmes sociaux et l'élaboration de projets touristiques restent incertains, principalement en raison des défis d'arrimage d'objectifs aussi ambitieux et du manque de précisions sur leur mise en œuvre.

Les entreprises nordiques, et le Plan Nord n'y échappe pas, ont cherché à profiter du climat économique mondial lorsqu'il était favorable, ou à rééquilibrer l'économie lorsque l'environnement était morose. La valeur très élevée des minerais a justifié l'envergure et l'intensité initiales du Plan Nord, bien que le projet n'ait pas été exclusivement une entreprise d'exploitation minière, mais qu'il visait plutôt à accélérer des projets hydroélectriques nordiques (ASSELIN, 2011, p. 37;

DUHAIME *et al.*, 2013, p. 484; LESSARD, 2006). Dans le contexte actuel, les ressources septentrionales présentent une rentabilité fragile malgré leur disponibilité, en raison de la rigueur du climat, de la difficulté d'accès aux sites d'exploitation et des coûts d'infrastructures très élevés au regard de la versatilité du marché. Ce contexte rend d'autant plus essentielle de renforcer l'attractivité du Plan Nord aux yeux d'investisseurs sollicités par d'autres États miniers, souvent beaucoup plus compétitifs économiquement. Il est donc primordial pour les politiciens qui sont à la tête du Plan Nord d'investir toute l'attention nécessaire à l'environnement, aux relations avec les Autochtones et aux infrastructures. Or, quand le marché n'est pas au rendez-vous, les négociations sont plus difficiles et les parties plus exigeantes, une situation dans laquelle les composantes qui donnent au projet son caractère novateur risquent d'être mises de côté.

Le plan est-il réalisable? Le projet délaissera certainement de nombreux engagements, cela dépendra de la qualité des négociations et du pouvoir politique et juridique des acteurs. Mais l'intensité du prochain cycle, minier surtout, mais également énergétique, influencera certainement la mise en œuvre du Plan Nord. Les hauts de cycles miniers pouvant être très rapides, ils susciteront un empressement de la part des acteurs. Le tissu socioéconomique complexe du territoire d'application du Plan Nord, de même que son étendue, requièrent un travail rigoureux, constant, à très long terme, pour permettre la construction de relations et de mesures de qualité et durables. Ce travail ne doit pas se limiter à suivre avec une attention intéressée les soubresauts des marchés mondiaux, une approche qui réduirait le Nord québécois à un territoire « moucheté » d'espaces riches en ressources qu'il faut exploiter.

Alexandre BRUN

*Département de Géographie et aménagement,
Université Paul-Valéry Montpellier 3.
alexandre.brun@univ-montp3.fr*

Ève HARBOR-MARSAN

*Département de géographie,
Université Laval.
eve.harbour-marsan.1@ulaval.ca*

Frédéric LASSERRE

*Département de géographie,
Université Laval.
frederic.lasserre@ggr.ulaval.ca*

Éric MOTTET

*Département de géographie,
Université du Québec à Montréal.
mottet.eric@uqam.ca*

BIBLIOGRAPHIE

ALLARD, Michel

- 2015 *L'importance stratégique du pergélisol pour le développement du Nord*, Centre d'études nordiques, Université Laval, [présentation PowerPoint] 26 février 2015. [<http://www.plannord.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/PB-Michel-Allard.pdf>], consulté le 10 septembre 2016.

A. DICKINSON John et Brian YOUNG

- 2009 *Brève histoire socio-économique du Québec*, 4^e éd., Québec, Les éditions du Septentrion, 458 p.

ASSELIN, Hugo

- 2011 « Plan Nord : les Autochtones laissés en plan ». *Recherches amérindiennes au Québec*, 41, 1 : 37-46.

ANAYA, James

- 2014 *Report of the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples. The situation of indigenous peoples in Canada. Advance Unedited Version*. [http://www.ohchr.org/Documents/Issues/IPeoples/SR/A.HRC.27.52.Add.2-MissionCanada_AUV.pdf], consulté le 14 novembre 2014.

BARETTE, Roger

- 1972 *Le plan de colonisation Vautrin*, Maîtrise es Arts (Histoire), Département d'histoire, École des Études supérieures, Université d'Ottawa.

BARIL, Hélène

- 2016 « Hydro-Québec : d'autres projets hydroélectriques dans la ligne de mire », *La Presse*, 26 février. [<http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201602/26/01-4954864-hydro-quebec-dautres-projets-hydroelectriques-dans-la-ligne-de-mire.php>], consulté le 16 novembre 2016.

BERDOULAY, Vincent et Gilles SÉNÉCAL

- 1993 « Pensée aménagiste et discours de la colonisation au Québec », *Le Géographe canadien*, 37,1 : 28-40.

BERTEAUX, Dominique

- 2013 « Québec's Large-Scale Plan Nord », *Conservation Biology*, 27, 2 : 242-243.

BAUD-BABIC, Marie-France

- 2016 « Grande dépression », *Encyclopædia Universalis*. [En ligne] (11 janvier 2016)

BENOIT, E.

- 1938 *L'Abitibi pays de l'or*. Montréal, Éditions du Zodiaque.

BOIVERT, Lili

- 2014 « Le PQ a tué le Plan Nord, accuse Couillard », *Radio-Canada*, 14 mars 2014. [<http://ici.radio-canada.ca/sujet/elections-quebec-2014/2014/03/14/006-couillard-plq-plan-nord-metaux.shtml>], consulté le 2 mars 2015.

BRUNET, Roger

- 2004 *Développement des territoires: formes, lois, aménagements*, France, Éditions de l'aube.

BUZETTI, Hélène et Marie VASTEL

2015 « 10 milliards de déficit avec les libéraux », *Le Devoir*, 28 août 2015, p. A1

BIAYS, P.

1964 *Les marges de l'oékoumène dans l'est du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Canada

2015 *Nouveau Plan Chantiers Canada : Le plus vaste et le plus long plan fédéral d'infrastructure de l'histoire canadienne*. [<http://www.infrastructure.gc.ca/plan/nbcp-npcc-fra.html>], consulté le 3 décembre 2015.

2016 *Le budget de 2016* [<http://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/toc-tdm-fr.html>], consulté le 26 mars 2016.

CANWEA

2015 « L'énergie disponible au Québec : une formidable opportunité de développement économique », 5 mai 2015. [<http://canwea.ca/fr/lenergie-disponible-au-quebec-une-formidable-opportunité-de-developpement-economique/>], consulté le 2 mars 2016.

CHAREST, Paul

2001 « L'industrialisation du Nord », dans : Gérard DUHAIME (dir.), *Le Nord, habitants et mutations*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval et Groupe d'Études inuit et circumpolaire, p. 155-172.

CHARRETTE, Olivier

Non daté,

sans doute 2016 « Secteur minier. Valeur de la production d'or en dollars réels au Québec », Roma DAUPHIN (dir.), Université de Sherbrooke. [<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/statistiques/1526.html>], consulté le 12 janvier 2016.

Commission canadienne des droits de la personne

2014 *La Commission canadienne des droits de la personne acclame le rapport du Rapporteur spécial des NU sur les droits des peuples autochtones*, 12 mai 2014. [<http://www.chrc-ccdp.gc.ca/fra/content/13052014-la-commission-canadienne-des-droits-de-la-personne-acclame-le-rapport-du-rapporteur>], consulté le 2 décembre 2014.

CORBEIL, Michel

2011 « Le fly-in/fly-out là pour rester », *Le Soleil*, 6 novembre 2011. [<http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/les-regions/2011/05/01-4465021-le-fly-infly-out-la-pour-rester.php>], consulté le 10 septembre 2016.

2012 « Le Plan nord devient «le Nord pour tous» », *La Presse*, 31 octobre 2012. [<http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/2012/10/31/01-4589054-le-plan-nord-devient-le-nord-pour-tous.php>], consulté le 16 novembre 2016.

COUILLARD, Philippe

2014 « Objectif Nord », Allocution, *Les Affaires*, 30 septembre 2014. [<http://www.premierministre.gouv.qc.ca/actualites/allocutions/details.asp?idAllocutions=866>], consulté le 8 février 2016.

CORBEIL, Michel

- 2014 « Troisième lien ferroviaire sur la Côte-Nord : les élus confiants du succès du projet », *La Presse*, 25 octobre 2014. [<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/transports/201410/24/01-4812483-troisieme-lien-ferroviaire-sur-la-cote-nord-les-elus-confiants-du-succes-du-projet.php>], consulté le 2 mars 2015.

COURVILLE, Serge et Normand SÉGUIN

- 1989 « Rural life in nineteenth-century Quebec », *The Canadian Historical Association Historical Booklet*, 47.

CYR, Manon

- 2015 « Le Plan Nord vu de Chibougamau », Communication lors du congrès Québec Mines 2015, 23-26 novembre 2015, Québec [non publié].

CYR, Denise et Fanny VITTECOQ

- 2008 « Inuit, un mot qui ne fait plus exception », *L'Actualité langagière*, 5, 2, 2008 : 9, dans : Termium Plus, Travaux publics et Services gouvernementaux, *Chronique de la langue*. [http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/chroniq/index-fra.html?lang=fra&lettr=indx_autr8hiVhrxl0SEI&page=908h3POeARMA.html], consulté le 26 octobre 2015.

DAGENAIS, Pierre

- 1959 « Le mythe de la vocation agricole du Québec », *Cahier de géographie du Québec*, 3,6 : 193-201.

DANSEREAU, Suzanne

- 2014 « Avenir de Nunavik Nickel: Couillard va aux nouvelles », *Les affaires*, 30 octobre 2014. [<http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/ressources-naturelles/l-avenir-de-nunavik-nickel--couillard-va-aux-nouvelles/573393>], consulté le 10 novembre 2015.

DESBIENS, Caroline

- 2006 « Un nouveau chemin vers les rapides. Chisasibi/La Grande et les relations nord-sud au Québec », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, 9,1 : 177-210.
- 2014 *Puissance Nord. Territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec*, Canada, Les Presses de l'Université Laval, 318 p.

DRAPEAU, Stanislas

- 1863 *Études sur les développements de la colonisation depuis dix ans, 1851-1861*, Québec, Léger Brousseau.

DUFOUR, Jules

- 1996 « Le projet Grande-Baleine et l'avenir des peuples autochtones au Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, 40, 110 : 233-252.

DUHAIME, Gérard

- 2008 *Profil socioéconomique du Nunavik. Édition 2008*, Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, Université Laval.

DUHAIME, Gérard, Sébastien BROUSSEAU, Josianne GRENIER, Aude THERRIEN et Charles BEAUDOIN-JOBIN

- 2013 « Le développement du Nord et le destin du Québec », *Recherches sociographiques*, LIV, 3 : 477-511.

DUHAIME, Gérard, Sébastien LÉVESQUE et Andrée CARON

2015 *Le Nunavik en chiffres 2015 - version intégrale*, Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, Université Laval.

DUPRÉ, Sophie

2010 « Risques, vulnérabilités et enjeux environnementaux induits par la navigation dans l'Arctique canadien », dans : Frédéric LASSERRE (dir.), *Passages et mers arctique : Géopolitique d'une région en mutation*, Québec, Les Presse de l'Université du Québec, p. 223-241.

DUTRISAC, Robert

2011a « Faciliter le boom minier », *Le Devoir*, 10 mai 2011. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/322973/faciliter-le-boom-minier>], consulté le 16 novembre 2016.

2011b « Un Plan Nord à géométrie variable », *Le Devoir*, 26 novembre 2011. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/336999/un-plan-nord-a-geometrie-variable>], consulté le 16 novembre 2016.

FARGET, Doris et Marie-Pier FULLUM-LAVERY

2014 « La place réservée à l'avis des peuples autochtones dans le cadre du processus de prise de décision concernant le Plan Nord ou l'Exploitation du Nord québécois : perspective juridique interne et internationale », *Revue de droit de McGill*, 59, 3 : 596-653

FILLION, Gérald

2014a « Le vrai problème du Plan Nord », *Blogue économie Gérald Fillion*, 24 septembre 2014. [<http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2014/09/24/le-vrai-probleme-du-plan-nord/>], consulté le 1^{er} septembre 2016.

2014b « La réalité sur les surplus », *Blogue économie de Gérald Fillion*, 10 décembre 2014. [<http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2014/12/10/electricite-hydro-quebec-surplus/>], consulté le 2 mars 2016.

2015 « Les chiffres « ventilés » du Plan Nord », *Blogue économique Gérald Fillion*, 9 avril 2015. [<http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2015/04/09/les-chiffres-ventiles-du-plan-nord/>], consulté le 19 novembre 2015.

Fonds Éthiques

Fonds éthiques. [<https://www.ethicalfunds.com/fr/societes/?sectorList=Matériaux>], consulté le 2 mars 2016.

FOUCHER, Michel

1988 *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard.

FRANCOEUR, Louis-Gilles

1994 « Parizeau gèle le projet Grande-Baleine. L'étude d'impacts continuera toutefois de cheminer dans les cinq commissions fédérales et provinciales d'évaluation environnementale », *Le Devoir*, 19 novembre 1994, p. A1.

FRIEDMAN, Julie

2012 « Big plans up north: a huge swath of northern Quebec claimed as ancestral land by the region's aboriginal peoples is opening for mining and energy development (Plan Nord) », *American Lawyer*, 34, 10.

FRITSCH, Matti

2012 « Reconnecting territorialities? Spatial planning cooperation between Finnish and Russian subnational governments », p. 100-127, dans : Heikki ESKELINEN, Ilkka LIKANEN, James W. SCOTT (dir.), *The EU-Russia Borderland: New Contexts for Regional Cooperation*, Londres, Routledge.

GARNEAU, Louis

- 2014 « Des chômeurs manifestent à l'entrée du chantier de la Romaine », *Radio-Canada*, 17 août 2014. [<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2014/08/17/003-cote-nord-ouvriers-chomage-bloquent-acces-chantier-la-romaine.shtml>], consulté le 12 septembre 2016.

GAUDREAU, Guy

- 1988a « L'exploitation des forêts publiques au Québec (1874-1905) », *RHAF*, 42, 1 :3-26.
1988b « Les concessionnaires forestiers québécois de la seconde moitié du XIX^e siècle : essai de typologie », *Histoire sociale*, XXI, 41 : 97-112.

GIBSON Ginger et Jason KLINCK

- 2005 « Canada's Resilient North: The Impact of Mining on Aboriginal Communities », *Pimatisiwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health*, 3, 1 : 115-140.

GUMUCHIAN, Hervé

- 1991 *Représentations et Aménagement du Territoire*, Paris, Anthropos, 143 p.

HAMELIN, Louis-Edmond

- 1980 *Nordicité canadienne*, Montréal, HMH.
2005 « La dimension nordique de la géopolitique du Québec », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 8, 1 :17-36.

HARBOUR-MARSAN, Ève

- 2015 « Compte rendu de colloque : Géopolitique du secteur minier : le Nord du Québec sur l'échiquier mondial », *Bulletin du Conseil québécois d'études géopolitiques*, 2 : 24-28. [http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/hei/fichiers/regards_geopolitiques_vol1no2automne2015.pdf], consulté le 10 janvier 2016.
2017 *Gouvernance de la production énergétique dans le Québec septentrional* [titre provisoire], Mémoire de maîtrise en sciences géographiques, Département de géographie, Québec, Université Laval.

Index Mundi

- 2016 *Commodity Prices, Metals*. [<http://www.indexmundi.com/commodities/>], consulté le 25 janvier 2016.

Hydro-Québec

- 2014 *Centrales hydroélectriques* (11 novembre 2014). [<http://www.hydroquebec.com/production/centrale-hydroelectrique.html>], consulté le 17 décembre 2015.

Institut de la statistique Québec

- 2016 *Profil statistiques par région et MRC géographiques* (août 2016). [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm], consulté le 17 septembre 2016.

JOURNET, Paul

- 2012 « L'exploitation du Nord québécois selon Serge Bouchard », *La Presse*, 4 juin 2012. [<http://www.lapresse.ca/actualites/national/201206/04/01-4531459-lexploitation-du-nord-quebecois-selon-serge-bouchard.php>], consulté le 13 novembre 2015.

KUYEK, Joan et Catherine COUMANS

- 2003 *No Rock Unturned: Revitalizing the Economies of Mining Dependent Communities*. Ottawa, Ontario, Mining Watch Canada.

LACOMBE, Alain

- 1989 *Les Nationalistes et le rôle de l'État provincial en matière économique à travers la lutte antitrust au Québec (1927-1945)*, mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, p. 1-39.

LACOSTE, Yves

- 1976 *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, Maspero.

LABRECQUE, Martin

- 2012 « Exploration minière », dans : *Rapport sur les activités minières au Québec 2012*, La direction générale de géologie Québec, Gouvernement du Québec [https://www.mern.gouv.qc.ca/mines/publications/publications-rapports-2012.jsp], consulté le 15 janvier 2016.

LACROIX, Guy

- 2016 « Matagami veut jouer la grande séduction », *L'Écho Abitibien le Citoyen*, 15 juin 2016. [http://www.lechoabitiibien.ca/actualites/economie/2016/6/15/mata-gami-veut-jouer-la-grande-seduction.html], consulté le 11 septembre 2016.

LAPRADE, Yvon

- 2016 « Plan Nord : une enveloppe de 1,7 milliard », *La Presse*, 23 février 2016. [http://affaires.lapresse.ca/portfolio/plan-nord/201602/23/01-4953621-plan-nord-une-enveloppe-de-17-milliard.php], consulté le 1^{er} mars 2016.

LAROQUE, Sylvain

- 2015 « Ungava Minéral réclame 1 milliard à Québec », *La Presse*, 4 septembre 2015. [http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201509/04/01-4897792-ungava-mineral-reclame-1-milliard-a-quebec.php], consulté le 10 novembre 2015.

LASSERRE, Frédéric

- 1998 *Le Canada d'un mythe à l'autre*, Boucherville, Éditions Hurtubise.
- 2003 « L'eau, la forêt, les barrages du Nord du Québec, un territoire instrumentalisé? », dans : Frédéric LASSERRE et Aline LECHAUME (dir.), *Le territoire pensé, géographie des représentations territoriales*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 14-29
- 2010 « Changement climatiques dans l'Arctique : vers la disparition de la banquise? », dans : Frédéric LASSERRE, (dir.), *Passages et mers arctiques : Géopolitique d'une région en mutation*, Québec, Les Presse de l'Université du Québec, p. 11-32.

LASSERRE, Frédéric, Emmanuel GONON et Éric MOTTET

- 2016 *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*. 2^e édition, Coll. U Géographie, Paris, France, Armand Colin.

LECAVALIER, Charles

- 2012 « Pauline Marois défend le Plan Nord à New York », *Canoe.ca*. [http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2012/12/20121213-132157.html], consulté le 14 septembre 2016.

LESSARD, Denis

- 2006 « Québec met fin au moratoire sur les petites centrales », *La Presse*, 25 avril 2006, p. A1.

- 2015 « L'austérité n'est pas finie, prévient Couillard », *La Presse*, 13 juin 2015. [<http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201506/13/01-4877795-lausterite-nest-pas-finie-previent-couillard.php>], consulté le 16 novembre 2016.

LESSARD, Stéphane

- 2016 « Budget : les maires restent sur leur faim », 17 mars 2016, *Le Nouvelliste*. [<http://www.lapresse.ca/le-nouveliste/affaires/201603/17/01-4962010-budget-les-maires-restent-sur-leur-faim.php>], consulté le 11 septembre 2016.

LÉVESQUE, Fanny

- 2014 « Cliffs n'a «aucun intérêt» à bloquer l'accès au futur quai à Sept-Îles », *Le Soleil*, 4 juin 2014, [http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/les-regions/201406/03/01-4772641-cliffs-na-aucun-interet-a-bloquer-laces-au-futur-quai-a-sept-iles.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4767156_article_POS], consulté le 16 novembre 2016.
- 2015 « Le Plan Nord, une grande séduction difficile », *Le Soleil*, 16 octobre 2015. [<http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201510/15/01-4910430-le-plan-nord-une-grande-seduction-difficile.php>], consulté le 11 septembre 2016.

LÉVESQUE, Lia

- 2012 « Québec et les Cris signent une entente pour un gouvernement régional », *La Presse*, 24 juillet 2012. [<http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201207/24/01-4558458-quebec-et-les-cris-signent-une-entente-pour-un-gouvernement-regional.php>], consulté le 16 novembre 2016.

LEWIS, J. Perry

- 1965 *Building Cycles and Britain's Growth*, Londres, MacMillan.

MAHEU, Marie-Ève

- 2016 « Quelles régions gagnent et perdent des résidents? La réponse en carte », *Radio-Canada*, 11 mars 2016. [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2016/03/11/004-migration-regions-gagnent-perdent-residents-carte-jeunes-retraites.shtml>], consulté le 16 septembre 2016.

Ministère du développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

- 2015 *Évolution du concept de développement durable au Québec*. [<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/evol-concept.htm>], consulté le 14 décembre 2015.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

- 2015 « Mission du ministre Jacques Daoust en Chine - Inauguration de la nouvelle liaison aérienne Montréal-Beijing en Chine », *Communiqué de presse*, 28 septembre 2015. [<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2309287404>], consulté le 11 septembre 2016.

Ministère des Finances (MF)

- 2014 « Relance du Plan Nord », *Budget provincial, 2014-2015*, B.71-B.84.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

- 2016 *L'organisation municipale au Québec en 2016*. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

- 2014 *Plan Nord - Le gouvernement du Québec s'associe à des partenaires privés pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur un lien ferroviaire vers la fosse du Labrador*, Communiqué de presse, 21 octobre 2014. [<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2210212910>], consulté le 21 novembre 2015.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)

- 2006 *L'énergie pour construire le Québec de demain. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.
- 2011 *Plan Nord : Faire le Nord ensemble, chantier d'une génération*, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

MINVILLE, Esdras

- 1943 « La colonisation », dans : Esdras MINVILLE (dir.), *L'agriculture, Études sur notre milieu*, Montréal, Fides, p. 275-346.

MORISSONNEAU, Christian

- 1978 *La Terre promise : Le mythe du Nord québécois*, Canada, Éditions Hurtubise.
- 1978b « La colonisation équivoque », *Recherches sociographiques*, 19, 1 : 33-53.

MURRAY, Vera

- 1976 *Le Parti Québécois. De la fondation à la prise du pouvoir*, Montréal, HMH.

NADEAU, Jessica

- 2013 « Marois annonce des investissements de plus de 800 millions pour le développement du nord », *Le Devoir*, 7 mai 2013. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/377590/marois-annonce-des-investissements-de-plus-de-800-millions-pour-le-developpement-du-nord>], consulté le 16 novembre 2016.

NONCOURT, Thierry de

- 2015 « Blanchette croit que la région bénéficiera du Plan Nord », *La Frontière Le Citoyen*, 16 novembre 2015. [<http://www.lafrontiere.ca/actualites/economie/2015/11/16/blanchette-croit-que-la-region-beneficiera-du-plan-nord.html>], consulté le 16 septembre 2016.

NORMAND, François

- 2013 « Les exportations d'électricité aux États-Unis redeviendront plus rentables », *Les Affaires*, 17 août 2013. [<http://www.lesaffaires.com/archives/generale/les-exportations-d-electricite-aux-etats-unis-redeviendront-plus-rentables/560534>], consulté le 16 novembre 2016.

PAPILLON, Martin et Audrey LORD

- 2013 « Les traités modernes : vers une nouvelle relation? », dans : Alain BEAULIEU, S. GÉRAIS et M. PAPILLON, (dir.), *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord*, Québec, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 343-362.

PELLETIER, Sébastien et Caroline DESBIENS

- 2010 « Changements climatiques et communautés inuit » dans : Frédéric LASSERRE, (dir.), *Passages et mers arctiques : Géopolitique d'une région en mutation*, Québec, Les Presse de l'Université du Québec, p. 185-222.

PERRON, Louis-Samuel

- 2015 « Hydro-Québec : fuite de 13 000 litres de diesel au Nunavik », *La Presse*, 4 août 2015. [<http://www.lapresse.ca/actualites/national/201508/03/01-4890167-hydro-quebec-fuite-de-13-000-litres-de-diesel-au-nunavik.php>], consulté le 16 novembre 2016.

PROULX, Denise

- 2015 « Les entreprises qui misent sur le Plan Nord vont devoir investir dans les infrastructures du Grand Nord », *Le Journal de Montréal*, 13 octobre 2016. [<http://www.journaldemontreal.com/2015/10/13/les-entreprises-qui-misent-sur-le-plan-nord-vont-devoir-investir-dans-les-infrastructures-du-grand-nord>], consulté le 16 novembre 2016.

Québec

- 1911 *Carte de la province de Québec indiquant ses principales régions de colonisation*, Québec, janvier.
- 1974 *Journal des Débats*, Débats de l'Assemblée législative, 1^{re} législature, 1^{re} Session, 1867-1868, Assemblée nationale du Québec, 2.
- 1998 *Convention de la Baie-James et du Nord québécois et conventions complémentaires*, Québec, Les publications du Québec [<http://www.keac-ccek.ca/documents/CBJNQ-f.PDF>], consulté le 1^{er} février 2016.
- 2010 Québec. Secrétariat aux affaires autochtones. « Les négociations », *Les Innus*. [<http://www.versuntraite.gouv.qc.ca/negociations/territoire.htm>], consulté le 23 novembre 2015.
- 2011 *Plan Nord : Faire le Nord ensemble, chantier d'une génération*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.
- 2015a Évolution du concept de développement durable au Québec. [<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/evol-concept.htm>], consulté le 14 décembre 2015.
- 2015b *Le Plan Nord à l'horizon 2035 : Plan d'action 2015-2020*.
- 2015c « Mission du ministre Jacques Daoust en Chine - Inauguration de la nouvelle liaison aérienne Montréal-Beijing en Chine », *Communiqué*. 28 septembre 2015. [<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2309287404>], consulté le 11 septembre 2016.

Québec et les Cris du Québec

- 2002 *Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec*.

Québec mines

- 2015 « Séance plénière - La conservation de 50 % du territoire du Plan Nord : Une réalité, des perspectives », 25 novembre 2015, *Carrefour des géosciences et des ressources minérales*, Québec, Centre des congrès de Québec. [<http://quebecmines.gouv.qc.ca/programme/conferences-seance15.asp>], consulté le 16 janvier 2016.

Québec, Norden Nordic Council of Ministers et Université Laval

- 2015 *Symposium international sur le développement nordique*, 25 au 27 février, Québec.

Radio-Canada

- 2012 « Le «Nord pour tous», un «copier-coller» du Plan Nord, dit le PLQ », *Radio-Canada*, 7 mai 2013. [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2013/05/07/010-nord-tous-critiques.shtml>], consulté le 17 janvier 2016.

- 2013 « Le projet de loi sur les mines adopté », 10 décembre 2013, *Radio-Canada*. [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2013/12/09/003-loi-mine-journee-decislve.shtml>], consulté le 18 janvier 2016.
- 2014 « Litige entre le Port de Sept-Îles et Cliffs: l'impasse bientôt dénouée? », *Radio-Canada*, 3 octobre 2014. [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/687476/port-de-sept-iles-cliffs-litige-reglement-quebec>], consulté le 16 novembre 2016.
- 2015a « Plan Nord : l'étude de faisabilité d'une 3e voie ferrée va de l'avant », *Radio-Canada*, 2 février 2015. [<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/02/02/003-plan-nord-lien-ferroviaire-luc-blanchette-mines.shtml>], consulté le 2 mars 2015.
- 2015b « L'Étude d'une 3e voie de chemin de fer dans le Nord remise en question par l'ancien président de la minière IOC », *Radio-Canada*, 6 avril 2015. [<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/04/06/001-voie-ferree-leboutillier-etude-troisieme.shtml>], consulté le 8 avril 2015.
- 2015c « Le projet d'Arianne Phosphate reçoit l'appui des chambres de commerce », *Radio-Canada*, 28 mai 2015. [<http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2015/05/28/007-bape-arianne-phosphate-chambres-commerce.shtml>], consulté en juin 2015.
- 2015d « Des manifestants innus de Natashquan bloquent l'accès au chantier de la Romaine », *Radio-Canada*, 15 juillet 2015. [<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/07/15/005-manifestation-chantier-romaine.shtml>], consulté le 14 septembre 2016.
- 2016a « Entre Davos et Saguenay, Couillard et Péladeau offrent des visions contraires de l'économie », *Radio-Canada*, 20 janvier 2016. [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2016/01/20/001-quebec-davos-couillard-peladeau-economie.shtml>], consulté le 1^{er} mars 2016.
- 2016b « Autonomie gouvernementale: des chefs innus rencontrent la ministre fédérale des Affaires autochtones », *Radio-Canada*, 2 mars 2016. [<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2016/03/02/006-rencontre-autonomie-gouvernementale-nutashkuan-essipit-mashteuiatsh-carolyn-bennett.shtml>], consulté le 15 septembre 2016.

Radio-Canada et la Presse Canadienne

- 2016 « Hydro-Québec doit se repositionner sur la scène internationale, dit Philippe Couillard », *Radio-Canada*, 19 février 2016. [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2016/02/19/002-couillard-washington-libre-echange-froman-aeroport-quebec.shtml>], consulté le 16 novembre 2016.

RETTINO-PARAZELLI, Karl

- 2016 « Exporter plus pour enrichir le Québec », *Le Devoir*, 26 février 2016. [<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/463958/hydro-quebec-legere-baisse-des-profits-en-2015>], consulté le 16 novembre 2016.

RIVARD-BOUDREAU, Émélie

- 2016 « Pierre Arcand : l'Abitibi-Témiscamingue profite déjà du Plan-Nord », *Radio-Canada*, 16 septembre 2016. [<http://ici.radio-canada.ca/regions/abitibi/2016/09/16/003-plan-nord-abitibi-temiscamingue-mines-val-dor.shtml>], consulté le 16 septembre 2016.

ROBILLARD, Alexandre

- 2015 « Le Nunavut pourrait frustrer Québec », *Le Devoir*, 26 octobre 2015. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/453556/frontieres-le-nunavut-pourrait-frustrer-quebec>], consulté le 16 novembre 2016.

ROBITAILLE, Alexandre

- 2015 « Frontières du Québec: Fournier confiant d'obtenir un amendement constitutionnel », *La Presse*, 14 octobre 2015. [<http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201510/14/01-4909798-frontieres-du-quebec-fournier-confiant-dobtenir-un-amendement-constitutionnel.php>], consulté le 16 novembre 2016.

ROUSSEAU, Yvan

- 2003 « La quête de solutions au problème économique canadien-français » pendant l'entre-deux-guerres : entre le désenchantement et la fuite en avant », *Bulletin d'histoire politique*, 11,3 : 99-101.

SAUVÉ, Robert

- 2015 « Le rôle des autorités locales et des gouvernements infranationaux », au *Symposium international sur le développement nordique*, 25 au 27 février 2015 [non publié].

SAVARD, Stéphane

- 2013 *Hydro-Québec et l'État québécois*, Québec, Montmagny, Les éditions du Septentrion, 435 p.

Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

- 2010 « Les négociations », *Les Innus*, Gouvernement du Québec. [<http://www.ver-suntraite.gouv.qc.ca/negociations/territoire.htm>], consulté le 23 novembre 2015.

Secrétariat au Plan Nord

- 2015 *Le Plan Nord à l'horizon 2035 : Plan d'action 2015-2020*, Gouvernement du Québec.

SÉGUIN, Normand

- 1992 « Paysans et monde forestier : nouvelles réflexions sur le monde rural québécois au XIX^e siècle », *Cahier des Annales de Normandie*, 24, 1, Recueil d'études offert à Gabriel Désert, p. 177-187.

SHIELDS, Alexandre

- 2011 « Plan Nord – Québec paiera la grosse part d'une route pour une mine de diamants », *Le Devoir*, 2 août 2011. [<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/328582/plan-nord-quebec-paiera-la-grosse-part-d-une-route-pour-une-mine-de-diamants>], consulté le 16 novembre 2016.
- 2012 « Plan Nord – Québec étudie des projets de ports en eaux profondes », *Le Devoir*, 4 juillet 2012. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/353808/quebec-etudie-des-projets-de-ports-en-eaux-profondes>], consulté le 16 novembre 2016.
- 2014 « Couillard veut ressusciter le Plan Nord », *Le Devoir*, 15 mars 2014. [<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/402746/couillard-veut-ressusciter-le-plan-nord>], consulté le 16 novembre 2016.
- 2015 « Le Plan Nord libéral, de Jean Charest à Philippe Couillard », *Le Devoir*, 4 avril 2015. [[http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/436425/le-plan-nord-liberal-de-jean-charest-a-philippe-couillard?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+fluxdudevoir+\(Le+fil+de+presse+du+Devoir\)](http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/436425/le-plan-nord-liberal-de-jean-charest-a-philippe-couillard?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+fluxdudevoir+(Le+fil+de+presse+du+Devoir))], consulté le 16 novembre 2016.
- 2016 « Québec rachète des actifs de Cliffs Resources au coût de 68 millions », *Le Devoir*, 2 février 2016. [<http://www.ledevoir.com/non-classe/461773/quebec-injecte-68-millions-pour-racheter-des-actifs-de-la-mini-ere-cliffs>], consulté le 16 novembre 2016.

Société du Plan Nord

- 2016 *Territoire*. [<http://plannord.gouv.qc.ca/fr/territoire/>], consulté le 10 septembre 2016.

Société Makivik et Gouvernement du Canada

- 2006 *Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik*. [http://publications.gc.ca/collections/collection_2007/inac-ainc/R2-454-2006F.pdf], consulté le 5 mars 2016.

Société Makivik, administration régionale Kativik et Québec

- 2008 *Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik), version consolidée du 10 mars 2008*. [https://www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations_autochtones/ententes/Inuit/version-consolidée-2008.pdf], consulté le 2 février 2016.

Stornoway Diamond Corporation

- 2012 « Stornoway conclut une entente de financement du chemin minier du projet Renard avec Québec », *Communiqué de presse*, 7 décembre 2012. [<http://www.marketwired.com/press-release/stornoway-conclut-une-entente-de-financement-du-chemin-minier-du-projet-renard-avec-tsx-swy-1735009.htm>], consulté le 10 novembre 2015.

SUBRA, Philippe

- 2007 *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, France, Lassay-les-Châteaux, Armand Colin.

The Economist

- 2009 « The hunt for rare earths. Abundant in Inner Mongolia », *The Economist*, 8 octobre 2009. [<http://www.economist.com/node/14587710>], consulté le 5 mars 2016.

TOAL, Gerard

- 1996 *Critical Geopolitics*, Routledge, Londres.

Tourisme Québec

- 2011 « Stratégie touristique du Plan Nord : Des cultures et des espaces à découvrir », *Communiqué de presse*, 23 novembre 2011. [<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/medias/communiques/cultures-espaces-decouvrir-1282.html>], consulté le 17 novembre 2015.

Transport Québec

- 2002 *Transport maritime : Portrait des réseaux, des infrastructures, de l'exploitation et de la gestion dans le Nord-du-Québec*, Étude technique, octobre, 126 p.

TREMBLAY, Simon

- 1982 « La colonisation et le développement du capitalisme en Abitibi de 1912 à 1950 », *Anthropologie et Sociétés*, 6, 1 : 229-253.

TREMBLAY, Louis

- 2015 « Le ministre Lessard se montre cinglant envers FSC », *Le Quotidien*, 1 décembre 2015. [<http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201511/30/01-4926396-le-ministre-lessard-se-montre-cinglant-envers-fsc.php>], consulté le 12 septembre 2016.

TRUDEL, Marcel

2008 *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec, la suite*, Québec, Bibliothèque québécoise, p. 179-199.

TRUELLE, P.

1937 *L'Abitibi, d'autrefois, d'hier et d'aujourd'hui*, Amos, Chez l'Auteur.

VASTEL, Marie

2013 « Peuples autochtones - C'est la crise au Canada, dit le rapporteur spécial de l'ONU : Les conditions de vie des autochtones sont celles de pays pauvres, estime James Anaya ». *Le Devoir*. 13 octobre 2013. [<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/390067/peuples-autochtones-c-est-la-crise-au-canada-dit-le-rapporteur-special-de-l-onu>], consulté le 17 septembre 2016.

VINCENT, Sylvie

2011 « "Le Plan Nord" pour les Premières Nations et les Inuit – levier à saisir ou intrus à combattre? », *Recherches amérindiennes au Québec*, 41, 1 : 47-63.

Abonnement



Cahiers de géographie du Québec

Revue internationale de géographie humaine

Au service des géographes
du Québec et d'ailleurs
depuis plus de 50 ans

www.cgq.ulaval.ca

1956-2017

Trois numéros par année, dont un thématique :

- 2007 (n°144) Québec comme laboratoire urbain
- 2008 (n°147) Géographie et littérature
- 2009 (n°150) Géographies de la violence
- 2010 (n°153) Les figures géographiques du sujet
- 2011 (n°156) Géographie de la santé
- 2012 (n°159) Géographies autochtones
- 2013 (n°162) Routes touristiques: lire le passé, lier l'avenir
- 2014 (n°165) L'urbanisation diffuse: un difficile mais inévitable défi d'aménagement
- 2015 (n°168) L'Afrique: environnement, développement, sociétés
- 2016 (n°170) Prospective territoriale participative
(n°171) Pratiques sportives et projets de territoire

Tarifs 2017 en \$ Can (taxes incluses)

	1 an	2 ans
Institution (Canada)	125 \$	210 \$
Institution (Étranger)	165 \$	280 \$

Paiement en \$ US accepté

Abonnement à la version électronique: www.erudit.org/revue/cgq/

Bulletin d'abonnement

Veuillez prendre note que votre abonnement prendra effet à la date de réception de votre bulletin. Nous n'expédions plus les numéros rétroactivement.

Nom Prénom

Profession Institution

Adresse

Ville Province

Pays Code postal

☐ Nouvelle adhésion (1 an)

☐ Adhésion / 2 ans

☐ Renouvellement d'adhésion

Veuillez joindre un chèque ou un mandat postal à l'ordre d'Express Mag

☐ Facturer

☐ Reçu sur demande

Montant total \$

Veuillez retourner ce bulletin à Express Mag

LS Distribution Logistics
A/S ExpressMag
3339 rue Griffith
Saint-Laurent, QC H4T 1W5, Canada

P.O. Box 2769
Plattsburg, N.Y.
12901-0239

Téléphone: 1 800 363-1310 ou 514 355-3333
Télécopieur: 514 355-3332
Courriel: expressmag@expressmag.com
Site web: www.expressmag.com



LES « RÉGIONS CARREFOURS » DU MOYEN NORD COMME LABORATOIRES INTERCULTURELS DE NORDICITÉ

Étienne RIVARD, Caroline DESBIENS, Suzy BASILE
et Laurie GUIMOND

Contrairement à ce que peut laisser supposer la définition du Plan Nord, la limite entre l'espace nordique et le Québec laurentien ou méridional n'a rien d'une ligne continue et invariable. Fruit d'un ensemble de critères physiques et humains connexes, cette limite tient davantage de la zone de transition dynamique que de la ligne frontière. Plusieurs régions du Québec, qu'on connaît généralement sous les vocables de « régions périphériques » ou « régions ressources », se trouvent, du moins en partie, à l'intérieur de cette zone. À notre avis, elles sont des « régions carrefours » pouvant assurer un lien concret entre le Nord et l'axe laurentien et qui permettent de mieux comprendre la place du Nord dans l'ensemble québécois et ainsi, de redéfinir la nordicité (ou le caractère nordique) de la province. L'objectif principal de cet article est de vérifier la pertinence de cette hypothèse. En prenant appui sur des entretiens semi dirigés auprès d'acteurs régionaux allochtones – enquêtes qui visaient à mesurer la place des populations autochtones dans les stratégies de développement et de partenariat au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue –, nous proposons d'établir une esquisse critique des relations interethniques dans ces deux régions.

Mots-clés : nordicité, relations interculturelles autochtones-allochtones, développement territorial, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue

Par « développement », donc, nous entendons les seules modifications de l'ordre économique qui ne sont pas imposées par des forces extérieures, celles qui émanent d'initiatives internes.

Joseph A. Schumpeter, *The Theory of Economic Development*, 1934.

Comment peut-on fixer une limite entre le Nord et le Sud et ainsi définir le champ d'action de la nordicité?¹ Voilà une question essentielle qui renvoie à une problématique plus large, celle de la frontière. Les géographes, surtout ceux travaillant dans le domaine de la géographie politique, ont longuement discoursé en ce domaine, rappelant notamment que toute frontière – aussi « naturelle » puisse-t-elle paraître – est avant tout une construction de l'esprit (SANGUIN, 1974; FOUCHER, 1991).

Si la limite du 49^e parallèle s'avère d'usage pratique pour la représentation du Nord – c'est elle qui balise le champ d'opération du Plan Nord québécois –, elle n'en est pas moins empreinte d'une bonne dose d'arbitraire. Selon le concept de nordicité, comme décrit par Louis-Edmond Hamelin, le Nord ne saurait être défini uniquement selon des principes stricts de localisation (une latitude par exemple) ou des caractéristiques physiques spécifiques (températures moyennes, heures d'ensoleillement ou biomes). Elle est aussi une manière d'être, une manière d'habiter, qui se définit socialement et culturellement. Ainsi définie, la nordicité dessine une limite nord-sud qui tient davantage de la zone de transition dynamique que de la ligne frontière.

Plusieurs régions du Québec, qu'on connaît généralement sous les vocables de « régions périphériques » ou « régions ressources », se trouvent à cheval entre le Nord officiel et le Québec méridional. Notre avis est qu'une telle condition géographique fait de ces régions, dans une certaine mesure, des « zones frontalières », des « régions carrefours » capables d'assurer un lien concret entre le Nord et l'axe laurentien. À plusieurs égards – sur le plan historique ou sur le plan économique, ou dans leurs rapports distinctifs au territoire par exemple –, ces régions sont donc comme des laboratoires dont l'observation peut permettre de mieux comprendre, globalement, la place du Nord dans l'ensemble québécois. Il s'agit, en fin de compte, d'observer ces régions pour leur centralité et non plus, comme c'est souvent le cas au Québec, sous l'angle de leur relative marginalité par rapport à l'espace économique dominant du couloir Québec-Montréal. C'est l'objectif principal du présent article.

C'est sur l'étude spécifique des relations autochtones-allochtones que reposera notre observation. Non seulement ces relations constituent-elles l'un des éléments qui distinguent le Nord du Sud – celui-ci très largement allochtone, celui-là majoritairement autochtone –, mais elles soulèvent également des enjeux d'actualité pour les régions carrefours tout particulièrement depuis quelques décennies, suscitant une réflexion obligée en matière de cohabitation interculturelle. En prenant appui sur des entretiens semi dirigés auprès d'acteurs régionaux – enquêtes qui visaient à mesurer la place des peuples autochtones dans les stratégies de développement et de partenariats au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue –, nous proposons de porter un regard critique sur les relations interculturelles dans ces deux régions. Cette analyse de contenu sera ensuite prétexte à une réflexion plus globale sur le Nord et son développement dans le but d'identifier les facteurs – éléments porteurs et écueils potentiels – qui

1. La recherche au cœur de cet article fut financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (numéro de subvention : 410-2010-2715).

devraient orienter l'intérêt grandissant du Québec laurentien pour le Nord, à plus forte raison à l'heure du Plan Nord. Avant de procéder à cette analyse et d'exposer cette réflexion, toutefois, certaines précisions conceptuelles s'avèrent nécessaires afin de bien cerner en quoi le concept de nordicité est à même de redéfinir le rôle des régions carrefours faisant l'objet de nos enquêtes.

LA NORDICITÉ TENTACULAIRE : DE RÉGIONS « PÉRIPHÉRIQUES » À « RÉGIONS CARREFOURS »

Commençons d'emblée par faire un aveu : les deux régions concernées par nos analyses ont bien peu à voir, au sens strict, avec le Moyen Nord tel que défini par Louis-Edmond Hamelin. En effet, une mince proportion seulement du Saguenay–Lac-Saint-Jean se trouve au « nord du sud », soit au-dessus de l'isoline de 200 VAPO², la limite méridionale du Moyen Nord (et de l'espace nordique), alors qu'aucune partie de l'Abitibi-Témiscamingue n'est comprise dans cette zone. En principe, parce que située sous le 49^e parallèle, cette dernière région est même exclue du Plan Nord³. Pour Hamelin, ces deux régions appartiennent avant tout au Pré Nord (HAMELIN, 1975, p. 95), une zone de transition plus liée à l'écoumène laurentien qu'à l'espace nordique proprement dit. Toujours selon lui, le Nord est caractérisé par un peuplement surtout linéaire et par la faiblesse des liens de communication est-ouest. Or, non seulement les deux régions à l'étude ne correspondent-elles pas pour l'essentiel à ce schéma spatial, mais elles se trouvent en plus connectées longitudinalement l'une à l'autre par les routes 169 et 113, qui se rejoignent à une vingtaine de kilomètres au sud de Chibougamau. Comme s'il ne leur suffisait pas d'être situées en marge de l'écoumène et de l'espace économique laurentien, l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay–Lac-Saint-Jean se trouveraient également exclus de l'espace nordique.

Mais il y a plus. Des lieux jugés autrefois « nordiques » peuvent s'engager dans un processus de « dénordification » et s'annexer ainsi à l'écoumène du « Québec de base » (Québec méridional). C'est justement le cas de la ville de Chibougamau selon Hamelin. Si le « pôle régional de la Jamésie⁴ », situé à quelques minutes seulement au-dessous du 50^e degré de latitude, fait historiquement partie du Moyen Nord, elle s'est fait happen, au courant du dernier demi-siècle, par l'inexorable avancée du Pré Nord et du peuplement « laurentien ». Il s'agit là d'un paradoxe

-
2. Les VAPO, abréviation pour « valeurs polaires », est un indice formé de 10 critères permettant à Hamelin de classer la « nordicité » (HAMELIN, 1975). Chaque critère étant évalué sur une échelle de 0 à 100 (pour un total ultime de 1 000, celle du pôle), la limite du « 200 » correspond donc à une proportion de 20 %.
 3. Ce qui avait en 2011 soulevé l'ire de plusieurs communautés anicinapek de la région, laissées en dehors du processus de consultation autochtone du Plan Nord sous prétexte que leur communauté « physique » est située au sud de cette frontière arbitraire. Pourtant, une proportion considérable de leurs territoires ancestraux se trouve au nord du 49^e degré de latitude. Il en va de même des Atikamekw en Haute-Mauricie.
 4. [www.ville.chibougamau.qc.ca/ville/chibougamau-en-chiffres-et-en-lettres/].

intéressant : d'une part, la démographie du Moyen Nord en fait la portion de l'aire nordique la plus peuplée, en comparaison avec le Grand Nord et l'Extrême Nord (HAMELIN, 1975, p. 153); d'autre part, cette même démographie participe à sa dénordification ou à sa « laurentisation » (HAMELIN, 1998, p. 99; DESBIENS, 2013, p. 28).

La démographie n'est pas le seul facteur de la dénordification. En fait, l'accroissement des populations d'origine allochtone est davantage le symptôme que la cause du processus de laurentisation. Il résulte de l'implantation de l'économie méridionale (et capitaliste), surtout axée sur l'exploitation extensive des ressources territoriales du Nord. Un tel développement entraîne aussi l'intensification de l'utilisation des voies de communication et l'augmentation de l'offre de services liés aux communications, au commerce ou à l'administration, autant d'éléments susceptibles de précipiter la dénordification des régions affectées (HAMELIN, 1975, p. 105-111). À chaque « lancer pionnier », phase de colonisation ou projet de développement, le Pré Nord se substitue graduellement à l'espace mésonordique.

La dénordification n'est pourtant pas le seul processus attestant de l'aspect dynamique de la nordicité. Il en va de même de l'« anordissement », mécanisme qui suppose au contraire la possibilité d'un accroissement du caractère nordique d'une localité, d'un espace ou d'une région. Un tel mécanisme peut s'activer sous l'effet de changements dans la matérialité de la présence humaine. En guise d'illustration, Hamelin mentionne le cas de Dawson City (HAMELIN, 1975, p. 107), qui après la baisse accrue des activités aurifères s'est retrouvée désertée par une importante proportion de sa population.

De prime abord, il semblerait que toute action de développement d'initiative méridionale condamne le Nord à une irrémédiable dénordification, alors que tout recul d'un tel développement serait la condition minimale à un (re)anordissement. Il s'agit en fait d'un dualisme trompeur que la question autochtone chez Hamelin vient estomper :

L'attention accordée à la culture altériste ne veut pas dire que la voie VI [ou l'association optimale de l'Autochtone et du non-Autochtone] est opposée à tout développement économique. Elle n'est pas l'autoroute du « no growth », d'une précaution moralisatrice qui conduirait à l'inaction, à l'arrêt du combat mondial contre la faim et, même, à la disparition malsaine de l'homme sur la terre. Cependant, le régime rêvé n'épaula pas la croissance pour la croissance, reflet d'une ambition monétaire sans fin. (HAMELIN, 1999, p. 36)

La menace de dénordification ne tient donc pas tant au développement du Nord et à la croissance économique locale qu'il pourrait engendrer, qu'à l'imposition d'un modèle unique de développement qui resterait imperméable aux besoins spécifiques – mais non moins criants – des communautés autochtones de l'espace nordique. Or, cet anordissement reste très largement à faire, car « on ne pourrait [...] affirmer que ce bilan est exceptionnel, notamment dans le champ propre de l'interculturel nordique... » (HAMELIN, 1998, p. 101). Ce que propose donc Hamelin, c'est d'envisager le développement du Nord comme une « entreprise » interethnique. S'anordir, c'est aussi s'ouvrir au Nord – et non simplement « ouvrir le Nord » (RIVARD et DESBIENS, 2011, p. 88-89) – et démontrer une réelle ouverture culturelle envers les populations

nordiques, à plus forte raison les communautés autochtones qui en constituent la majorité.

À première vue, et comme le laisse deviner le tableau qui suit, il n'est pas évident de voir en quoi l'état d'autochtonie du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue ferait de ces régions des « modèles réduits » de la relation entre les sociétés méridionales et septentrionales de la province. La région administrative du Nord-du-Québec est la seule qui puisse se targuer d'avoir une population autochtone majoritaire. Si les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue affichent, relativement au poids démographique autochtone, des taux supérieurs à la moyenne québécoise, elles se trouvent cependant quelque peu sous la moyenne nationale. Au regard des démographies autochtones au sein de ces populations régionales, il est difficile de saisir le caractère nordique de ces régions.

TABLEAU 1

Poids relatif des Autochtones en 2011 (selon l'identité autochtone déclarée à l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada)

	Population totale	Population autochtone	Poids relatif autochtone
Canada	32 852 325	1 400 685	4,26 %
Québec	7 732 520	141 915	1,84 %
Abitibi-Témiscamingue	126 365	4 915	3,89 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	268 115	10 040	3,74 %
Nord-du-Québec	42 390	27 210	64,19 %

Or voilà, l'impact de l'élément autochtone dans ces régions ne saurait dépendre du seul critère démographique. On trouve dans l'évolution économique récente de ces régions nombre d'indices permettant d'appréhender une évolution à la hausse du poids autochtone dans l'ensemble social. Le respect des droits autochtones est un élément central du renouveau de l'industrie forestière marquée par l'influence grandissante des certifications écologiques, lesquelles, pour la plupart, tiennent compte de ces droits⁵. L'autochtonie constitue également un élément crucial dans le développement de l'industrie touristique, secteur de l'économie dont la

5. C'est le cas des certifications émises par le *Forest Stewardship Council* (FSC) et, dans une certaine mesure, de celles produites par la *Sustainable Forestry Initiative* (SFI). Évidemment, ces deux régimes se cantonnent à un devoir de consultation auprès des peuples autochtones concernés et n'imposent aucune obligation de gouvernance partagée. Néanmoins, ces deux régimes de certification couvrent à eux seuls l'essentiel du potentiel forestier du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue selon les données du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (voir [mffp.gouv.qc.ca]).

croissance est la plus importante à l'échelle de la planète, ce dont témoignent la stratégie gouvernementale québécoise en la matière (Québec, 2011) ou celle de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean (idem, p. 194). Le principal indice, toutefois, demeure l'intensification, depuis les deux dernières décennies, des liens économiques qui unissent Autochtones et Allochtones, une situation propice à la multiplication des partenariats d'affaires (PROULX, 2012; RIVARD, 2013; DESBIENS et RIVARD, 2014). À cet égard, bien que les économies de ces régions restent pour l'essentiel dans l'orbite directe de l'écoumène laurentien et que la participation des Autochtones à l'économie de marché ne puisse être qualifiée de récente (GÉLINAS, 2008), l'évolution des relations autochtones-allochtones se fait de plus en plus dans le sens d'une redéfinition et d'une bonification du rôle joué par les Premières Nations au sein des économies régionales. En ce sens, l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (on pourrait ajouter bien sûr la Côte-Nord et la Haute-Mauricie) sont les régions du Québec de base dont le rapport autochtonie-économie est le plus substantiel.

Ces deux régions s'avèrent donc des carrefours où se rencontrent les univers méridionaux et nordiques, où s'expriment en premier lieu des processus antagonistes : l'un assimilant le Nord (dénordification) et l'autre traçant au contraire son empreinte sur le Sud (anordissement). Cela fait du Pré Nord autre chose qu'une simple portion excentrée du Québec de base. Pour Louis-Edmond Hamelin, il est depuis longtemps conçu non pas comme une limite, mais comme une zone frontière investie de sa nature propre (HAMELIN, 1968, p. 416), une aire de chevauchement entre le Nord et le Québec laurentien : « Chaque lieu du Pré Nord et du Moyen Nord a sa propre nordicité » (HAMELIN, 2002, p. 25). La nordicité, loin d'être endiguée dans une latitude immuable, peut étendre ses tentacules pour embrasser des territoires jusqu'alors jugés non nordiques.

À L'ÉCHELLE RÉGIONALE : UNE AUTOCHTONITÉ REVISITÉE OU LA NORDICITÉ COMME TRAJECTOIRE INCERTAINE

Le bilan qu'on peut faire en matière de relations autochtones-allochtones dans les régions visées par notre étude s'avère très contrasté. D'abord, on sent encore beaucoup d'incompréhension culturelle chez les populations allochtones majoritaires relativement aux communautés autochtones. Plusieurs indices montrent que le combat pour une plus grande ouverture à la différence autochtone reste encore à faire (SALÉE, 2010). La diversité culturelle qui marque depuis longtemps ces territoires n'est toujours pas pleinement assumée (RIVARD, 2016).

Les exemples ne manquent pas pour illustrer l'incompréhension des populations régionales allochtones envers le sort des Autochtones avec lesquels ils cohabitent sur le territoire. Le plus connu est sans doute la réaction virulente qui a suivi l'annonce, en 2002, de l'Entente de principe d'ordre général entre les premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada, aussi appelée l'« Approche commune ». Le Saguenay-Lac-Saint-Jean (mais aussi la Côte-Nord, également concernée par l'entente) fut au cœur de ce mouvement de protestation qui prit de telles proportions qu'une commission parlementaire dut être tenue de manière à consumer dans l'ordre et la démocratie le débat ainsi engagé. La bonne nouvelle pour les populations autochtones concernées, c'est que

l'entente fut ratifiée en mars 2004. Néanmoins, le débat, bien que débarrassé de sa frénésie initiale, s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui, si bien qu'un traité final, plus de 12 années suivant la ratification officielle de l'entente de principe, n'est toujours pas conclu (CHAREST, 2003; COOK, 2013).

Le portrait n'est pourtant pas si sombre. Pour chaque opposant à l'Approche commune se trouve un défenseur. Si, pour la plupart, les partisans de l'entente gardent une certaine retenue – ils restent d'ordinaire critiques de la manière dont les populations non autochtones régionales ont été laissées de côté dans le processus –, d'autres souhaitent au contraire un règlement rapide. C'est notamment le cas des Allochtones les plus investis dans la gouvernance territoriale, en premier lieu les décideurs et les artisans du développement local et de l'aménagement du territoire. Cette ouverture régionale à la gouvernance territoriale autochtone s'exprime aussi de manière concrète par la multiplication, au cours de la dernière décennie, de projets de développement menés de concert avec la communauté innue de Mashteuiatsh au Lac-Saint-Jean et, dans une moindre mesure, avec celle d'Essipit. L'un des mieux documentés est le projet de minicentrale hydro-électrique réalisé à Val-Jalbert par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean (SECLSJ) – créée en 2008 et composée du Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (auparavant le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean) et des MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy –, également maître d'œuvre du projet de la Onzième chute sur la rivière Mistassini. Un autre exemple bien connu est celui de la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean, projet soutenu par l'Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise (ADCF), une corporation sans but lucratif formée par les mêmes partenaires que la SECLSJ (RIVARD, 2013, p. 31-32). Pour l'Abitibi-Témiscamingue, région où la revendication territoriale autochtone est, disons, relativement moins présente⁶, la question de l'intégration des communautés à l'économie régionale et de la mise en place de partenariats interethniques n'en demeure pas moins une préoccupation croissante, comme en fait foi la création en 2002 du Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie – Abitibi-Témiscamingue (SAENCAT), dont la principale mission est de favoriser les liens d'affaires entre les Cris, les Inuit et les Allochtones de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Jamésie (les villes de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami) et de soutenir le développement des régions concernées. Sept des 17 membres composant le conseil d'administration du Secrétariat sont nommés par le Grand Conseil des Cris, auxquels s'ajoute depuis 2014, un membre de la Société Makivik du Nunavik.

Ce sont ces observations préliminaires – indices d'une évolution sensible, mais contrastée – sur le changement de mentalité des allochtones envers les populations autochtones que nous avons voulu creuser. Puisque ce sont les décideurs

6. La partie nord de la région fait partie de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), liant les nations crie et inuite et les gouvernements provincial et fédéral. Les populations anicinapek n'ont jamais signé la CBJNQ qui, pourtant, chevauche en partie leurs territoires ancestraux. Elles n'ont pas non plus entamé de processus de revendication globale selon les termes de la politique fédérale de négociation de traités en vue de déterminer les modalités relatives aux droits ancestraux et au titre autochtone. Notons toutefois que les Abitibiwinnik de la communauté de Pikogan revendiquent depuis plus de 100 ans le respect du traité #9 dont ils sont signataires, mais que le gouvernement du Québec ne reconnaît pas.

non autochtones régionaux qui s'avèrent les plus prompts à afficher un tel changement de mentalité, nous avons cherché à mieux comprendre leurs motivations : sont-ils plus réceptifs à la différence culturelle autochtone ou sont-ils simplement plus sensibles aux avantages économiques qu'il est possible d'obtenir en favorisant l'implication des communautés autochtones dans les stratégies de développement et d'allocations territoriales en région? C'est avec ces questions en tête que nous avons élaboré un schéma d'entretien⁷ et mené, dans un intervalle d'environ un an et demi (entre mai 2012 et novembre 2013), une vingtaine d'entrevues semi dirigées auprès d'intervenants non autochtones en développement et en aménagement du territoire dans les deux régions qui font l'objet de notre enquête⁸. Ce nombre peut paraître modeste, mais il est utile de rappeler que notre enquête se voulait une enquête ciblée, s'intéressant principalement à des professionnels ou entrepreneurs non autochtones appelés à travailler de concert avec des Autochtones (une demie douzaine en Abitibi seulement) et à des professionnels et des administrateurs au sein des organismes publics ou parapublics qui sont les acteurs-clés du développement régional, et d'autres se trouvant au cœur des partenariats avec les communautés autochtones⁹. Aussi nos enquêtes visaient-elles un autre objectif, celui d'identifier des exemples de partenariats interethniques entre les communautés

-
7. Ce schéma était composé de quatre sections. La première visait à cerner le rôle de l'informateur dans le développement de sa région. La seconde section cherchait à comprendre la place occupée par l'élément autochtone au sein de l'ensemble régional. Une troisième ciblait plus spécifiquement la vision du développement de l'informateur et la place qu'occupent ou non les communautés autochtones dans cette vision. La dernière section avait pour objectif d'identifier des exemples concrets de partenariats autochtones-allochtones en contexte de développement. Ces quatre sections ont servi de thématiques de base à une analyse de contenu manuelle des entretiens. L'analyse a permis d'identifier des sous-thématiques (par « mots clefs ») et de comparer leur poids et leur récurrence dans les discours des participants. Compte tenu du nombre relativement limité d'entretiens, nous n'avons pas procédé à une quantification poussée du corpus d'enquête. Ces enquêtes ont fait l'objet d'une demande au Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche de l'Université Laval (n° d'approbation : 2012-253 A1-R1/02-05-2012).
 8. Soit douze en Abitibi (le Témiscamingue n'a pas été visité lors de nos enquêtes et n'a été abordé que très sommairement par certains informateurs) et sept au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il est à noter que nous avons également procédé à six entrevues avec des membres de la communauté de Mashteuiatsh au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nos analyses ne feront cependant pas usage de ces dernières, faute d'avoir un corpus équivalent pour l'Abitibi-Témiscamingue. Cela dit, les propos innus confirment l'importance accrue au cours des dernières années des partenariats économiques de nature interethnique.
 9. Pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, il s'agit : de la Conférence régionale des élus (CRÉ); de deux des trois MRC du Lac-Saint-Jean (Domaine-du-Roy et Maria-Chapdeleine); du Comité de maximisation des retombées économiques régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean (qui facilite l'obtention de contrats pour les fournisseurs régionaux lors de la mise sur pied de grands projets de développement); de la chambre de commerce et d'industrie de Roberval; de la Forêt Modèle du Lac-Saint-Jean (partenariat interethnique); de l'Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise (partenariat interethnique); de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean (partenariat interethnique). Pour l'Abitibi : la CRÉ; la ville de Rouyn-Noranda; la chambre de commerce de Val-d'Or; la Coopérative de travailleurs sylvicoles Abifor (partenariat interethnique); et le Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie – Abitibi-Témiscamingue (partenariat interethnique).

régionales autochtones et allochtones, de manière à offrir un aperçu de l'ampleur du changement qui ne soit pas que « discursif » (comment les Allochtones perçoivent l'apport autochtone aux économies régionales), mais aussi « quantitatif », au sens où un tel changement s'exprime dans des actions concrètes d'intégration. Il est à noter que l'apport économique des Autochtones ne se limite pas aux partenariats interethniques. Les communautés autochtones sont consommatrices de biens et de services et, à titre individuel, ont un impact sur le chiffre d'affaire des commerces autochtones et allochtones (CAZIN, EPPENDA et SAUVAGEAU, 2006). C'est notamment le cas de la communauté de Mashteuiatsh en raison de la proximité avec Roberval au Lac-Saint-Jean. Ce l'est également de la communauté anicinape de Pikogan et de son projet de construction hôtelier dans la région d'Amos en Abitibi (AT12-H¹⁰, 15 novembre 2013).

L'AUTOCHTONIE ASSUMÉE

Si la nature des relations entre Autochtones et Allochtones dans les activités de développement à l'échelle régionale n'est pas toujours au beau fixe, la « bonne entente » n'en reste pas moins l'élément qui revient le plus souvent dans le discours de nos informateurs. Nous sommes conscients que ce constat peut s'expliquer en partie par le contexte de production de notre corpus d'enquête; nos informateurs peuvent, dans une certaine mesure, être enclins à donner les réponses qu'ils jugent socialement « acceptées » et à s'afficher comme progressifs sur le plan des relations avec les Autochtones. Cette précision faite, les exemples de partenariats autochtones-allochtones « à succès » fusent et sont, à leur manière, les signes de liens interethniques qui se resserrent.

Quelques exemples de partenariats

Il y a au moins deux manières de classer les partenariats relevés lors de nos enquêtes. La première consiste à les distinguer selon l'interlocuteur non autochtone et sa provenance ou, si on préfère, selon l'échelle d'intervention de cet interlocuteur. Ainsi peut-on distinguer les partenariats qui découlent d'ententes réglées directement avec le Gouvernement québécois ou l'une des sociétés d'état – la participation des entrepreneurs innus de Mashteuiatsh à la construction du barrage de la Péribonka en 2004 (entente avec Hydro-Québec) en est une illustration – ou avec des multinationales (une compagnie minière par exemple), de ceux qui impliquent les communautés allochtones partageant le même territoire que le partenaire autochtone. Ce sont surtout ces derniers que nous avons cherché à identifier pour bien comprendre les dynamiques interethniques à l'échelle régionale. Malgré tout, les partenariats du premier type furent aussi souvent cités en exemple par nos informateurs.

10. Les données de l'enquête étant anonymisées, les références sont ici codifiées. Les premiers symboles indiquent la région (« AT » pour Abitibi-Témiscamingue et « LSJ » pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean) et sont suivis d'un chiffre pour distinguer les individus et, enfin, après le tiret, un « H » ou un « F » selon le sexe de la personne interrogée.

Une autre manière de classer les partenariats repose sur le rôle que sont appelés à jouer les Autochtones au sein de telles ententes. À la lumière de nos enquêtes, trois catégories principales s'imposent. La première concerne les *partenariats institutionnels*, lesquels sont relatifs à la gouvernance territoriale dans des secteurs spécifiques de l'économie. Les principaux partenariats appartenant à cette catégorie ont déjà pour la plupart été abordés précédemment, ne pensons qu'à la SECSLJ et à l'ADFC pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi qu'au SAENCAT pour l'Abitibi-Témiscamingue.

La deuxième catégorie englobe les *partenariats économiques de compensation et de consultation*. Ce type de partenariat intervient surtout dans l'industrie minière, un secteur qui commande une grande capitalisation dépassant souvent les capacités financières des communautés autochtones. Ne pouvant s'impliquer dans le financement de l'entreprise, l'approbation par une communauté de tels projets sur ses terres ancestrales se base sur des compensations financières et des promesses de retombées économiques (emplois spécialisés) et sociales (formation). L'entente de Québec Lithium avec les communautés anicinapek (ou « algonquines » pour reprendre l'ancienne appellation) de Pikogan et de Lac Simon en Abitibi pour l'exploitation d'une mine de lithium tombe précisément dans cette catégorie (AT4-F, mai 2013; AT11-H, mai 2013) : « L'entente de préexploitation établit les principes généraux relatifs, notamment à la formation et l'emploi, les occasions d'affaires, l'identification d'une personne ressource chez QL [Québec Lithium] en opportunités d'affaires, etc. L'entente signée reconnaît l'expression de revendication de droits ancestraux par les communautés Abitibiwinini et de Lac-Simon ainsi que la volonté de QL de collaborer avec ces communautés » (GENIVAR, 2013, p. 6)¹¹. Notons cependant que le projet de mine a depuis été abandonné.

Une troisième catégorie repose sur les *partenariats économiques en capital*, lesquels découlent d'une participation directe des communautés autochtones dans la capitalisation des projets de développement. Ce type de partenariat se rencontre particulièrement aux échelles locales et régionales et prend différentes formes. Il peut par exemple associer des entrepreneurs autochtones en quête de financement pour investir sur de nouveaux marchés (dans le domaine de la construction par exemple)¹². Le partenariat entre une entreprise allochtone de Roberval et une autre

11. Cette obligation de consultation et d'accommodement est en fait une responsabilité de la Couronne, ce qu'une série de jugements de la Cour suprême du Canada (*Nation Haïda c. C.-B.*, 2004; *Taku River Tlingit First Nation c. C.-B.*, 2004) a par ailleurs confirmé. Il n'est pas rare – et on peut même dire que c'est devenu la règle – que la Couronne délègue à l'industrie cette responsabilité. Si cette situation peut parfois avoir de bons côtés, elle réduit aux yeux de plusieurs l'implication des peuples autochtones dans les processus de prise de décision (RITCHIE, 2013; PAPILLON et RODON, 2016).

12. Comme le précise l'économiste Marc-Urbain Proulx : « Au Québec, la non saisissabilité des biens des Autochtones dans les réserves est souvent l'un des facteurs empêchant l'accès au financement. Cette difficulté qui se présente face aux institutions financières concernant les demandes de garanties trouve un élément de contournement dans les partenariats » (PROULX, 2012, p. 45).

de Mashteuiatsh associées dans la production de granules de bois au Lac-Saint-Jean (LSJ2-H, juin 2013) en représente un exemple. En dépit du fait que cette entreprise interethnique a fait faillite en 2015, causant la fermeture des deux usines (à Mashteuiatsh et à Saint-Félicien) servant à la production, il ne s'agissait pas moins d'une stratégie commune en vue de trouver des pistes de solution à la durable crise forestière dont souffre notamment la région, et d'une source potentielle d'innovation économique. La participation autochtone est souvent initiée par les conseils de bande, soit par la mise sur pied d'organismes à but non lucratif – rôle que joue la Société de Développement Économique Ilnu à Mashteuiatsh –, soit par le développement du mouvement coopératif, secteur dans lequel la communauté de Pikogan au nord d'Amos est particulièrement active, notamment dans la foresterie et le travail sylvicole : la communauté anicinape est à l'origine de la Coopérative de solidarité de Pikogan, tout en étant actionnaire dans la Coopérative de travailleurs sylvicoles Abifor de La Sarre (AT2-H, juin 2012).

Changement de paradigme : l'Autochtone, d'obstacle à ressource

Au-delà de ces rapprochements qui peuvent témoigner d'une volonté (ou d'une impression) d'harmonie interethnique, ce que le climat partenarial actuel laisse présager est un changement profond dans l'idée que l'Allochtone se fait de l'Autochtone. Depuis l'époque coloniale, le premier a presque toujours considéré le second comme inadapté au développement de par son mode de vie nomade et son degré moindre de « civilisation », celui-ci étant mesuré idéologiquement par l'adhésion à un mode de vie centré sur l'agriculture. C'est sur la foi d'une telle conception que fut élaboré le concept de *terra nullius* (comprendre « terre libre d'appropriation ») et qu'on justifia la « réduction » des « sauvages » (SIMARD, 2003) et leur éventuelle (et encore très « actuelle ») « ex-territorialisation » – c'est-à-dire, la sortie de l'Autochtone (physiquement et symboliquement) du territoire commun (RIVARD, 2016, p. 41). C'est dans cet état d'esprit que sont entrepris, au début des années 1970, les travaux devant mener à l'élaboration du vaste complexe hydro-électrique sur la rivière La Grande (DESBIEENS, 2013). Les choses ont changé depuis, quoique de manière graduelle. Comme le mentionne un intervenant du Saguenay, les partenariats se voulaient timides au départ; aujourd'hui, cependant, ils ont pris de l'ampleur, signe toujours, selon la personne interrogée, d'une réelle volonté de rapprochement et d'une sincère ouverture à la différence culturelle (LSJ5-H, juin 2013). Aux yeux des Allochtones, les Autochtones sont devenus vecteurs de développement.

Un tel changement dans le regard porté sur l'Autochtone se manifeste déjà dans les partenariats de nature institutionnelle et sur la gouvernance territoriale, à commencer par la représentation des Premières Nations, jusqu'en avril 2015, au sein des conférences régionales des élus des deux régions¹³. La présence autochtone se fait

13. Les conférences régionales des élus ont été dissoutes par le gouvernement du Québec avec le projet de loi 28 sanctionné en avril 2015, soit la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*.

sentir dans d'autres organismes voués au développement. C'est le cas de la communauté de Pikogan, qui occupe un siège à la chambre de commerce d'Amos (AT12-H, mai 2012). Il en va de même au Saguenay-Lac-Saint-Jean où les Autochtones prennent part à plusieurs instances décisionnelles régionales et où ils sont cogestionnaires¹⁴ de plusieurs dossiers, comme la planification et la gestion des ressources naturelles. Ils siègent notamment à la Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean (LSJ5-H, juin 2013).

Ce changement dans le regard allochtone est dû avant tout à l'initiative des Autochtones eux-mêmes, ceux-ci étant dans la plupart des cas les instigateurs de partenariats (CHAREST, 2013, p. 14 et 19). Cela est un fait qui n'échappe d'ailleurs pas à la plupart de nos informateurs : « S'il y a une alliance entre Autochtones et Blancs, on dirait que les Autochtones sont allés la chercher l'alliance. ... [J]e pense que ça vient pas tout seul ça » (AT11-H, mai 2013). On fait le même constat au Lac-Saint-Jean, les « Blancs » étant en faveur de ces initiatives autochtones du fait qu'elles engendrent des retombées économiques directes, créant du coup, pour certains, une nouvelle forme de solidarité régionale, interethnique celle-là, les uns n'hésitant pas à soutenir les autres faces aux pressions extérieures (LSJ3-H, 2013).

Sensibilité croissante au dialogue culturel

La montée des partenariats autochtones-allochtones au cours de la dernière décennie et le changement dans la manière de percevoir l'Autochtone relativement aux questions de développement témoignent, au sein des populations non autochtones, sinon d'une sensibilité accrue pour le dialogue culturel et pour la différence autochtone, à tout le moins d'une compréhension plus fine des préjugés et des stéréotypes qui minent depuis longtemps les tentatives de rapprochement entre les deux groupes.

En effet, la plupart des intervenants non autochtones que nous avons interrogés semblent porter un regard somme toute lucide sur l'état des relations autochtones-allochtones dans leurs régions respectives. S'ils parlent volontiers de « bonne entente », ils ne vont pas sans remarquer que la vague de changements ayant déferlé ces dernières années n'a pas pour autant lessivé tous les préjugés et les stéréotypes culturels qui président depuis des lustres à ces relations (AT2-H, juin 2012). Pour certains : « Le racisme envers les Autochtones reste manifeste, à cause des problèmes d'itinérance autochtone rencontrés... surtout à Val-d'Or... les préjugés... » (AT13-F, septembre 2013). Pour d'autres, les défis que posent la diversité culturelle et l'incompréhension de l'autre, minoritaire de surcroît, restent d'actualité :

Les Autochtones, les Algonquins c'est-à-dire ici, sont parfois présents aux tables de concertation [portant sur l'aménagement et le développement], pas toujours, donc il y a cette espèce d'élément là d'absence. Pis quand ils sont présents, il y a une

14. Notion, faut-il toutefois le rappeler, qui inclut plusieurs types de partenariat, lesquels ne remplissent pas tous les promesses de capacitation et de reterritorialisation autochtones que sous-tendent les principes de cogestion (STEVENSON, 2006; NATCHER, 2001; FEIT, 2005).

grande différence dans la façon d'aborder les problématiques et ça crée... Souvent les Autochtones qui vont venir au micro parler ou qui vont prendre la parole dans une table ronde, ça va, pas toujours, mais souvent être long, être inclusif, partir de très très loin pour arriver au point de discussion. Pis c'est quelque chose auquel on est pas habitué, d'un point de vue culturel... ça déstabilise... ça maintient ce préjugé-là. (*ibid.*)

Or, la différence culturelle s'exprime également dans l'arène économique, l'Autochtone obéissant à une culture du développement qui n'est pas toujours en phase avec les visions et les manières de faire de la société majoritaire. C'est ainsi qu'un informateur du Lac-Saint-Jean aborde la question de la différence, notant que le rapport des Autochtones au développement économique est marqué par une quête d'équilibre entre les activités traditionnelles et le mode de vie associé à l'économie dominante, et qu'avant les prédicats de la production se trouvent des besoins plus essentiels à assouvir (LSJ6-H, juin 2013; voir aussi PROULX, 2012, p. 21). C'est dans ce même ordre d'idées qu'un autre intervenant du Saguenay-Lac-Saint-Jean souligne des différences importantes dans l'approche du développement, les Autochtones étant d'ordinaire plus prudents dans leur démarche, mais aussi beaucoup plus réfléchis et sensibles aux conséquences, notamment environnementales et sociales, des projets envisagés (LSJ1-H, juin 2013). Ce rapport distinct au temps et au développement est une source presque intarissable d'irritants interculturels.

En contrepartie de ces « interférences » à la communication interculturelle, on trouve également, ici et là, des gestes concrets de rapprochement et d'intégration de la différence autochtone. Un des intervenants rencontrés en donne une illustration en mentionnant la démarche d'une biologiste qui, en allant à la rencontre des aînés d'une communauté autochtone, découvre toute la pertinence d'explorer les fines connaissances territoriales de ces gens afin de mieux comprendre les enjeux environnementaux actuels. Elle est depuis pleinement consciente de l'importance de faire une place à une telle connaissance dans ses travaux et cela dès les tout débuts d'un projet de développement (AT4-F, mai 2013). Bien que ponctuelle (on ne saurait généraliser à partir de ce seul exemple), cette démarche va au-delà des obligations légales de consultation imposées par la Cour suprême. Elle représente une réelle ouverture à la communication et au dialogue culturel et rejoint la position d'au moins un autre intervenant pour qui la diversité mérite d'être valorisée en ce qu'elle permet de multiplier les perspectives de développement (AT7-H, mai 2013).

L'AUTOCHTONIE TRONQUÉE?

Ce renouveau dialogique et interculturel ne peut pas faire oublier que tout dialogue culturel est d'abord le fruit de rapports de force entre les groupes en présence, des rapports qui, fréquemment, s'avèrent de nature asymétrique (HARRIS, 2008; DESBIENS et RIVARD, 2014, p. 101-103). Un regard critique sur l'ouverture interculturelle observée ci-dessus impose un questionnement : est-elle la promesse d'un rééquilibrage réel des rapports de force historiquement en faveur de l'élément allochtone ou une simple concession « esthétique » à la mode, ou même un gouffre voué à effacer toute trace de la différence autochtone? Optimistes, nous penchons pour la première option. Néanmoins, certains indicateurs mènent la vie dure à cet optimisme naturel.

L'Autochtone comme plus-value et pragmatisme économique

Le pragmatisme économique – qu'on pourrait qualifier d'appréciation partielle et à courte vue de la réalité – pèse lourd dans la sensibilité des décideurs et des intervenants non autochtones. L'intérêt porté aux partenariats interethniques et les efforts consentis pour les réaliser ne semblent pas être le reflet d'une sensibilité marquée pour la distinction culturelle autochtone ou même d'une position morale ou éthique particulière à cet égard. Une telle position morale n'est pas absente, certes, mais elle scintille très modestement par rapport à l'intense lueur que le potentiel de croissance économique irradie. Ce constat n'est pas étranger à notre stratégie de recrutement, consistant à retenir des informateurs dont les compétences sont principalement d'ordre économique. En revanche, il confirme les conclusions d'une autre enquête faite à partir de journaux régionaux et de documents officiels produits par les différentes instances régionales au Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRÉ ou MRC) (RIVARD, 2013, p. 30-31), signe peut-on penser d'une tendance manifeste.

L'intérêt des informateurs pour les partenariats tient principalement au fait qu'ils sont jugés « stratégiques » et porteurs de développement à l'échelle régionale. En tenant pour acquis que les gens de l'Abitibi sont de plus en plus conscients de l'importance de l'appartenance territoriale et du patrimoine des Anicinapek, une intervenante propose qu'on puisse promouvoir davantage cette ressource patrimoniale (humaine et naturelle) et améliorer ainsi l'offre touristique régionale (AT4-F, mai 2013), propos qui rejoignent ceux de plusieurs autres informateurs abitibiens (AT5-H, juin 2012; AT7-H, mai 2013; AT10-H, novembre 2013; AT13-F, septembre 2013). Le discours est le même au Saguenay–Lac-Saint-Jean à propos des Innus :

On veut que les Autochtones se développent. Si les Autochtones se développent, c'est excellent pour nous autres. C'est main dans la main. On [ne] peut pas faire les choses sans qu'ils ne soient là, pis il n'y a pas de choses qu'ils peuvent faire qui vont nous nuire. C'est tout le temps des choses qui vont bénéficier autant à l'un qu'à l'autre. (LSJ3-H, juin 2013)

Pour la plupart de nos intervenants, le succès des partenariats est fondé sur leur rentabilité pour les deux partis. Du côté autochtone, affirme un informateur jeannois, on profite alors d'une expertise non autochtone en matière de gestion qui rassure les gouvernements. Du côté allochtone, ajoute-t-il, un tel partenariat démontre une synergie à l'échelle locale à même de séduire les bailleurs de fonds (LSJ1-H, juin 2013). Les intervenants de la région réalisent que plusieurs projets ne peuvent voir le jour que parce qu'ils reposent sur des partenariats avec les communautés autochtones, qu'il vaut mieux, en d'autres termes, récolter la moitié des retombées que de s'en priver entièrement (LSJ3-H, juin 2013). Il s'agit même d'un « mal nécessaire » pour certains, car même si les Innus sont démographiquement minoritaires, ils font souvent pencher positivement la balance vers le succès d'un projet de développement (en foresterie communautaire par exemple) et l'atteinte de retombées économiques pour la région (LSJ6-H, juin 2013).

Ce qui est préoccupant ici n'est pas tant le pragmatisme économique allochtone en lui-même, d'autant qu'il n'est pas dit que les Premières Nations soient incapables d'un tel pragmatisme. Il est même tout à fait possible, comme le laissent

entendre nos interlocuteurs, qu'il soit un puissant incitatif poussant les Autochtones vers des stratégies partenariales interethniques. Ce qui est le plus inquiétant est le poids excessif de ce pragmatisme économique dans l'équation socioculturelle qui est à la base du dialogue autochtone-allochtone actuel, aussi renouvelé et amélioré paraisse-t-il être. La distance sociale entre les deux groupes semble en effet montrer une évolution inversement proportionnelle à la multiplication des promesses et des objectifs communs de croissance économique. C'est en soi une bonne chose. N'empêche, cette très forte corrélation qu'on observe entre l'« effervescence » partenariale et les perspectives de retombées économiques entraîne son lot de questions. Advenant l'effritement de ces perspectives, peut-on s'attendre à autre chose qu'à la mise en porte-à-faux et à l'effondrement de ces stratégies partenariales? Le cas échéant, qu'advient-il du dialogue culturel que ces stratégies alimentent dans une large mesure?

L'arbre qui cache la forêt qui cache la source du problème

À première vue, ces questions peuvent sembler strictement hypothétiques. Toutefois, aussitôt que l'on porte un regard plus approfondi sur l'état des relations partenariales entre Autochtones et Allochtones en région, leur pertinence saute aux yeux. Toutes les communautés autochtones ne sont pas égales dans le contexte économique qui préside aux relations qu'elles entretiennent avec les majorités allochtones sur le territoire. De ce point de vue, le cas des Anicinapek est pour le moins éclairant. L'existence du SAENCAT – mais surtout son intitulé même « Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie – Abitibi-Témiscamingue » – est éloquent. Pourquoi n'y a-t-il pas un organisme équivalent qui permettrait de chapeauter les liens partenariaux avec les communautés anicinapek présentes partout sur le territoire régional (à raison de trois communautés en Abitibi et de quatre au Témiscamingue), lequel chevauche une bonne partie du territoire ancestral de cette nation? À la limite, qu'est-ce qui pourrait empêcher le Secrétariat de construire des ponts avec les Anicinapek sachant qu'il a déjà ouvert la porte aux Inuit par l'intégration en 2014 de la Société Makivik au sein de son conseil d'administration et, du coup, modifié sa mission même en vue d'inclure le Nunavik dans son rayon d'action?

Les raisons de ce paradoxe résident peut-être moins dans les stigmates racistes hérités du passé colonial – bien qu'ils puissent avoir une certaine influence – que dans le fossé qui sépare les moyens dont disposent respectivement les Anicinapek et les Cris (et les Inuit dans une certaine mesure). Si les besoins sociaux (santé, éducation ou logement) restent à peu de choses près les mêmes au Québec d'une communauté autochtone à l'autre (ASSELIN, 2011, p. 40; Cree Nations of Eeyou Istchee, 2011), on ne saurait en dire autant des moyens à disposition pour les combler. Les Cris, pour la plupart, ont profité de la Convention de la Baie James et du nord québécois pour augmenter graduellement leur pouvoir d'achat et leur capital et devenir des consommateurs de biens et de services (que l'Abitibi est bien placée pour leur fournir) et d'excellents partenaires d'affaires (AT1-F, octobre 2013) :

Les choses s'améliorent, ce que je vois, les relations s'améliorent à cause des affaires, avec les Cris par exemple. Tu sais les Cris, malheureusement – ben heureusement

pour eux – ils ont la cote, beaucoup plus que les Algonquins. [...] Le monde des affaires n'est pas attiré vers les Algonquins, parce que, premièrement ils sont divisés, et il n'y a pas de capital. (AT2-H, juin 2012)

Certes, quelques communautés savent tirer leur épingle du jeu, celle de Pikogan notamment, mais elles constituent davantage des exceptions que la norme (*ibid.*). Difficile pour les interlocuteurs d'entrevoir des partenariats « stratégiques » et « gagnant-gagnant » sur le plan économique dans de telles conditions.

Le diagnostic posé par les intervenants interrogés contient d'autres éléments. Au manque de capital s'ajouteraient au moins deux autres facteurs pouvant expliquer la marginalisation économique des Anicinapek. Le premier tiendrait à un intérêt moins marqué pour la culture entrepreneuriale (AT4-F, mai 2013). C'est cette culture qui serait en fait la marque de commerce des Cris (AT8-H, juin 2012) et, par ailleurs, des gens de Mashteuiatsh, ces derniers étant « [...] très près, point de vue mentalité... entrepreneuriale entre autres, de [la] mentalité [allochtone] » (LSJ4-H, juin 2013) et s'étant pour ainsi dire « pris en mains », facilitant du coup leurs relations économiques avec les populations non autochtones (LSJ3-H, juin 2013). Aux dires de certains, un changement de mentalité à ce titre s'imposerait donc pour les Anicinapek (AT8-H, juin 2012). Selon l'opinion de plusieurs, donc, les groupes autochtones les moins performants économiquement devraient prendre exemple sur ceux qui réussissent¹⁵.

L'autre facteur en mesure de ralentir les activités partenariales et, conséquemment, le développement des communautés autochtones, concerne la question des revendications (AT10-H, novembre 2013), à plus forte raison celles qui découlent du titre autochtone (AT8-H, juin 2012). À cet égard, les Anicinapek ne feraient pas cavaliers seuls, puisque même dans le contexte jeannois, là où les exemples de partenariats interethniques avec les Innus se multiplient, les revendications autochtones sont présentées comme le principal frein au dialogue¹⁶ (LSJ5-H, juin 2013) et la source de certaines tensions interculturelles (LSJ1-H, juin 2013; LSJ6-H, juin 2013).

Ces « diagnostics » ont certes leurs mérites. Ils confirment ce qui a été avancé ci-dessus, à savoir que le regard des Allochtones sur les Autochtones a subi un changement non négligeable. Les premiers partagent maintenant la certitude que les seconds ont tout pour réussir, qu'ils ne sont pas condamnés au « sous-développement » en raison de prédispositions « naturelles ». Il y aurait une place pour les Autochtones dans les économies régionales et il leur appartiendrait en principe de l'occuper (AT10-H,

15. Un peu comme on cherchait encore il n'y a pas si longtemps à distinguer les « régions qui gagnent » de celles qui réussissent moins bien dans le contexte de l'« économie flexible et mondialisée » (BENKO et LIPIETZ, 1992).

16. Les faits laissent cependant entendre le contraire. Cruciale aux Cris en matière de capacitation et dans leur aptitude à s'investir dans des partenariats interethniques, la CBJNQ est avant tout le fruit de revendications territoriales soutenues. Suivant cet exemple, on pourrait arguer que, loin de constituer des pierres d'achoppement au processus partenarial, les revendications autochtones opèrent positivement en amont de ce processus et, de là, participent à sa fondation même.

novembre 2013). Cela serait vrai aussi des Autochtones dont on considère la culture « entrepreneuriale » déficiente puisqu'un tel jugement s'appuie sur des exemples de communautés autochtones ayant développé une telle culture avec succès.

Évidemment, cette vision des choses ne rend pas compte de toute la réalité, d'autant qu'elle contient sa part de contradictions. Le nombre plus limité de partenariats avec les Anicinapek témoigne en lui-même du fait qu'il n'y a pas vraiment de place pour eux dans l'économie régionale. On peut bien remettre en question leur « esprit entrepreneurial » ou imputer à leur attitude revendicatrice une part de leurs problèmes, le fait est qu'on ne peut « entreprendre » sans en avoir les moyens. L'entrepreneur est celui qui investit (c'est la prise de risque) dans la perspective de dégager une plus-value, un profit. Or, on ne peut investir ce qu'on n'a pas ou ce qu'on ne peut pas emprunter.

Il n'est pas question ici de mettre en doute la capacité de nos informateurs à s'ouvrir réellement à la différence autochtone. Bien au contraire, leurs propos comme leurs gestes attestent du fait qu'ils ont une longueur d'avance, comparativement à la moyenne de leurs concitoyens, sur la piste devant mener à un véritable rapport dialogique avec l'Autochtone. Le problème tient au fait que ce dialogue se produit pratiquement sur un registre unique, celui d'une vision dominante du développement qui érige les retombées économiques comme les principales, voire souvent les seules mesures de succès. Sans nul doute, les peuples autochtones ont une place dans ce modèle de développement. Ils sont même invités à prendre tout l'espace qui leur revient, selon les termes (les normes, les codes ou les manières) définis par la société allochtone. Mais en dehors de ce modèle unique, point de salut. Prendre leur place dans l'économie régionale tout en revendiquant des droits de gestion sur les ressources sises en territoire ancestral, voilà un modèle alternatif qui passe plutôt mal auprès des sociétés non autochtones (CHAREST, 2013, p. 21).

À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC : LA TENSION ENTRE INTÉGRATION OU INTÉGRALITÉ

Que peut-on tirer de l'évolution récente des relations autochtones-allochtones en Abitibi-Témiscamingue et au Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la multiplication des partenariats économiques de nature interethnique? À l'heure des choix qui sont impartis à la société relativement au modèle de développement le plus approprié pour le Nord, les régions à l'étude peuvent-elles constituer des laboratoires humains capables de façonner une formule qui soit économiquement profitable au Québec dans son ensemble?

À la lumière de nos enquêtes, il existe une très nette corrélation entre la multiplication des partenariats interethniques dans les régions carrefours et l'intégration des Autochtones au sein des économies majoritaires non autochtones. Le portrait n'est pas aussi clair pour ce qui concerne la nature de cette intégration. À cet égard, il semble que deux modèles dominants rivalisent. Le premier modèle d'intégration serait « volontaire ». Le qualificatif est significatif : il désigne autant l'intention des Autochtones de s'engager dans l'avenir économique de ces régions (en plus de leur propre avenir bien sûr) que celui des Allochtones de céder une part

de leurs prérogatives en matière de développement et de planification territoriale au profit des Premières Nations. Aussi, on note dans cette intégration une sensibilité (variable il va sans dire) aux besoins spécifiques (de capitaux par exemple) et aux aspirations des Autochtones en termes de développement. Le deuxième modèle d'intégration se veut plutôt « contraignant » et met en relief des rapports de force asymétriques où les peuples autochtones sont les bienvenus aussi longtemps qu'ils s'inscrivent dans le principal objectif, celui d'une croissance économique jugée profitable pour tous les Québécois.

Si nous sommes d'avis que le premier modèle a pris un certain élan au cours des dernières années, la marche vers une approche interculturelle pleinement accomplie et assumée reste parsemée d'embûches. Ce qui est vrai des régions carrefours l'est encore davantage à l'échelle du Québec, puisque la plupart des résidents n'ont pas une expérience directe et quotidienne de la cohabitation autochtone-allochtone, alors que celle-ci reste pourtant une clé de voute de toute interpénétration de l'aire nordique et de l'espace laurentien.

L'ANORDISSEMENT COMME MOTEUR D'INTÉGRATION

Le modèle de l'intégration volontaire se trouve au cœur des principes du développement du Nord, à tout le moins dans la politique officielle qui compose le Plan Nord, dans sa version originale de 2011, comme dans sa version révisée de 2015. Nous avons déjà eu l'occasion d'élaborer à ce sujet (RIVARD et DESBIENS, 2011, p. 84; DESBIENS et RIVARD, 2014, p. 103-105) et il n'est pas ici nécessaire de revenir en détail sur cette question. Soulignons seulement que le Plan Nord exprime la ferme intention de mettre en place une approche participative du développement, laquelle serait à l'écoute des besoins et des attentes des populations nordiques, à plus forte raison celles en milieu autochtone. Une telle vision se veut en rupture avec l'approche historique du Québec de base envers l'espace nordique (HAMELIN, 1998), ce qui constituerait assurément un pas significatif dans l'abandon du « mythe du Nord », cette idée d'un espace vide à combler (DESBIENS, 2012, p. 645; DUHAIME *et al.*, 2013, p. 478-480). Pour une fois, quoique timidement, cette relation s'annonce moins « dénordifiante », un peu plus « anordissante ».

À cette intégration volontaire sur le plan du développement correspondent également des gestes concrets en vue de bonifier la gouvernance autochtone relative aux ressources territoriales en milieu nordique. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la ratification en 2012 de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James* (Québec, 2012), dont l'objectif principal est de favoriser un plus grand contrôle par les Cris sur les terres de catégorie II (terres de la Couronne sur lesquelles ils ont des droits de chasse et de pêche exclusifs) et de leur permettre de prendre une part active dans la planification du territoire et le développement de ses ressources. Pour ce faire, un tout nouveau Gouvernement régional paritaire autochtone-allochtone a été mis sur pied en janvier 2014 en remplacement de l'ancienne municipalité de la Baie-James, institution majoritairement non autochtone. Ainsi le Gouvernement de la Nation crie se voit-il octroyer des compétences et des pouvoirs propres à une municipalité. L'idée derrière cette nouvelle structure territoriale est simple : aucune démarche de développement et de planification

territoriale (allocation des ressources) ne peut se faire sans passer par l'accord explicite et démocratique du Gouvernement de la Nation crie. On est bien au-delà d'un simple devoir de consultation et de compensation.

Cette entente est importante car elle visait à répondre aux revendications de la Nation crie en matière de gouvernance et elle fut posée en condition, par la Nation, en vue de son appui au Plan Nord :

[traduction] Le Plan Nord et la gouvernance en Eeyou Istchee sont indissociables. Avant même l'annonce du Plan Nord, les Cris ont besoin d'un engagement clair du Québec envers le respect des principes de la gouvernance du Eeyou Istchee. Parmi ces principes, en tout premier lieu, il y a la participation pleine et entière des Cris aux structures de gouvernance du Eeyou Istchee. Le développement économique va de pair avec la gouvernance. En l'absence d'un engagement ferme de la part du Gouvernement en ce sens, il sera difficile de convaincre les Cris de Eeyou Istchee du bien-fondé du Plan Nord. Sans la mise en place d'un régime de gouvernance acceptable aux yeux des Cris, il n'y aura aucun Plan Nord en Eeyou Istchee. (Cree Nations of Eeyou Istchee, 2011, p. 12)

Les principes exposés ici par la Nation crie – gouvernance, développement économique et cogestion territoriale – composent la trame narrative de l'entente de gouvernance conclue avec le Gouvernement québécois.

LA DÉNORDIFICATION AU NOM DE L'INTÉGRITÉ

En dépit de ces avancées en matière de relations interculturelles, certaines choses changent peu dans le Nord. Deux visions bien distinctes du développement s'y opposent depuis toujours (HAMELIN, 1998), mais elles ne se battent pas à armes égales. Comme le rappelle si bien Hugo Asselin : « Loin de "l'esprit communautaire", le Plan Nord est principalement axé sur l'exploitation des ressources naturelles par des multinationales étrangères. Ce modèle de développement exogène prévaut dans le Nord depuis des décennies et a déjà fait l'objet de nombreuses critiques » (ASSELIN, 2011, p. 40). Le fait que le Plan Nord initial (celui du gouvernement de Jean Charest en 2011) ait été mis sur la glace en raison des fluctuations négatives du marché des métaux, alors que les besoins communautaires eux restent toujours aussi criants, en dit long sur les rapports de force qui se jouent dans le développement de l'espace nordique. Ainsi le spectre de l'intégration « contraignante » du Nord dans le giron du Sud hante-t-il toujours les perspectives d'avenir.

Une telle vision jette de l'ombre sur une approche plus endogène du développement, approche dont les fondements furent établis par Joseph Schumpeter dans la première moitié du 20^e siècle (voir la citation en épigraphe) et largement repris aujourd'hui par les tenants de la théorie des milieux innovateurs – elle stipule que l'innovation, source de croissance économique, émerge des milieux locaux en mesure de s'adapter aux contraintes exogènes (CAMAGNI et MAILLAT, 2006) – et du paradigme territorial (PECQUEUR, 2006). Si le modèle endogène partage avec l'orthodoxie dominante en économie les mêmes « contraintes de développement » – lesquelles, dans le contexte de l'économie de marché mondialisée actuelle

se traduisent par une hausse accrue de la concurrence –, il s'en démarque cependant dans la manière d'y répondre. Il ne partage pas la même obsession pour la croissance économique, au sens où il ne la perçoit pas obligatoirement comme la finalité du développement, mais plutôt comme un outil dans la quête de retombées socialement plus englobantes. Seule une telle démarche permet d'embrasser des préoccupations non marchandes mais pourtant capitales, telles celles exprimées par les Nations cries du Eeyou Istchee : [Traduction] « La culture et l'identité sont au cœur de nos préoccupations. Notre culture est exposée à une pression et un stress croissants, tout particulièrement dans un contexte de changements rapides où plusieurs projets majeurs ont une incidence sur notre culture et notre identité » (Cree Nations of Eeyou Istchee, 2011, p. 69). Là où le modèle dominant ne voit que des « externalités non marchandes », les tenants de la démarche endogène discernent des champs d'action prioritaires et des retombées directes à privilégier : la cohésion interethnique; les sentiments de fierté et d'accomplissement individuels et collectifs; la confiance dans l'avenir et les moyens collectifs de capacitation; le renforcement du capital social et de la capacité d'apprentissage et de formation (JAMBES, 2001; RIVARD, à paraître). Ce n'est pas sans ironie que la Banque mondiale – haut lieu dans les faits d'une vision exogène du développement – appuie sans retenue depuis près de deux décennies les principes de ce modèle endogène (THROSBY, 2001, p. 70-71).

Ce que le Plan Nord met en œuvre est un pragmatisme économique totalement en phase avec la perspective économiste dominante que d'aucuns n'hésitent pas à étiqueter comme « néolibérale » (DUHAIME *et al.*, 2013; HURTEAU et FORTIER, 2015). Elle consiste à laisser le marché définir l'essentiel de l'offre et de la demande (abstraction faite des incitatifs fiscaux offerts par le gouvernement), une conduite qui favorise l'afflux de capitaux, la profitabilité de l'entreprise privée et qui *devrait*, lorsque ces conditions initiales *seront* remplies, favoriser la production de retombées indirectes, qu'elles soient elles aussi économiques (création d'emplois, augmentation du pouvoir d'achat et hausse de la consommation des ménages) ou bien de nature sociale : réduction de la pauvreté ou amélioration des infrastructures locales (de logement, de santé, d'éducation ou de communications). Devant une telle perspective, le risque d'une marchandisation du Nord et de ses habitants (industrie touristique oblige) est grand (HURTEAU et FORTIER, 2015). Il faut cependant préciser, comme le fait à juste raison le politologue Martin Papillon (2012), que les peuples autochtones ne sont pas inéluctablement les victimes passives de cette perspective économique. Certains d'entre eux semblent bien engagés dans ce modèle dominant : c'est assurément le cas des Cris (*ibid.*), et semble-t-il également, dans une certaine mesure, des Innus, à tout le moins ceux de Mashteuiatsh. En revanche, plusieurs autres peuples autochtones s'avèrent moins enthousiastes à embrasser ce modèle. Les Inuit ont pour leur part présenté un « Plan Nunavik », un programme dont les priorités reposent d'abord sur la satisfaction des besoins sociaux (en logement notamment), comme contrepartie au Plan Nord (ARTEAU, 2011). La question qui s'impose ici n'est pas de déterminer s'il est à-propos ou non pour les peuples autochtones de s'intégrer dans ce modèle dominant de développement. Elle est plutôt de savoir s'il existe véritablement un modèle alternatif d'intégration de la différence autochtone dans le Nord qui ne soit pas exclusivement mesuré par la colonne des revenus et des profits, par un pragmatisme économique.

*

* *

S'il est opportun de cultiver une certaine suspicion relativement au pragmatisme économique observé dans les régions carrefours de façon générale, la version sur laquelle s'articulent les stratégies économiques du Plan Nord commande quant à elle une vigilance de tous les instants. Les liens économiques serrés qui unissent les populations autochtones et allochtones au Saguenay–Lac-Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue n'ont pas d'équivalent à l'échelle du Québec tout entier. L'investissement des Autochtones dans les économies régionales et leur enrichissement – qui représente un vecteur de consommation accrue porteur de retombées indirectes sur le commerce allochtone – s'avèrent vitaux pour ces régions. C'est cette « source vitale » que menaçait de tarir à Val-d'Or le boycottage économique mené par les Premières Nations cries et anicinapek à l'automne 2015 en réaction aux accusations d'agressions sexuelles envers des femmes autochtones par certains agents de la Sûreté du Québec. En revanche, l'enrichissement du Québec laurentien ne dépend pas aussi fortement des conditions économiques (pouvoir d'achat) et sociales des populations autochtones du Nord et de leurs fluctuations.

Le modèle exogène – mais surtout son penchant économiste et son caractère quasi hégémonique – rendent le Nord solidaire du Sud en favorisant la croissance économique de ce dernier; en revanche, il ne rend pas le Sud obligatoirement plus solidaire du Nord. Il met l'intégrité du Québec à l'avant-scène et, partant, relègue celle du Nord en coulisse. Alors que la vision endogène pose les conditions minimales à un anordissement du Québec laurentien, le modèle actuel pose plutôt les derniers jalons d'une dénordification inscrite dans la longue durée. Loin de contenir le vieux mythe de la vacuité de l'espace nordique, le modèle dominant tend à le propager (DESBIENS, 2012, p. 645; DUHAIME *et al.*, 2013, p. 478-480).

Étienne RIVARD

Université de Saint-Boniface.
erivard@ustboniface.ca

Caroline DESBIENS

Département de géographie,
Université Laval.
caroline.desbiens@ggr.ulaval.ca

Suzy BASILE

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).
suzy.basile@uqat.ca

Laurie GUIMOND

Département de géographie,
Université du Québec à Montréal (UQAM).
guimond_laurie@uqam.ca

BIBLIOGRAPHIE

ARTEAU, Jean-François

- 2011 « Le Plan Nunavik, une réponse au Plan Nord », *Recherches amérindiennes au Québec*, 41, 1 : 65-66.

ASSELIN, Hugo

- 2011 « Plan Nord : les Autochtones laissés en plan », *Recherches amérindiennes au Québec*, 41, 1 : 37-46.

BENKO, Georges et Alain LIPIETZ

- 1992 *Les Régions qui gagnent : districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France.

CAMAGNI, Roberto et Denis MAILLAT

- 2006 *Milieux innovateurs*, Paris, Economica.

CAZIN, Anne, Augustin EPENDA et Audréanne SAUVAGEAU

- 2006 *Enquête sur les Relations Économiques entre les Autochtones et les Entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue*, Val-d'Or, LARESCO et Secrétariat aux alliances économiques de la nation crie, (« Rapports de recherche de la Chaire Desjardins de l'UQAT »).

CHAREST, Paul

- 2003 « Qui a peur des Innus? Réflexions sur les débats au sujet du projet d'entente de principe entre les Innus de Mashteuiatsh, Essipit, Betsiamites et Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada », *Anthropologie et Sociétés*, 27, 2 : 185-206.
- 2013 « Les relations entre les Innus et les non-Innus en Sagamie : une double analyse " impressionniste " et discursive », *Recherches amérindiennes au Québec*, 43, 1 : 9-24.

Commission régionale sur les Ressources Naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay-Lac-Saint-Jean

- 2011 *Portrait de la ressource forêt du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, La Tuque, le Groupe OptiVert.

COOK, Mathieu

- 2013 « Les droits ancestraux autochtones : reconnaissance et contestation : la controverse entourant l'" Approche commune " », *Recherches amérindiennes au Québec*, 43, 1 : 59-68.

Cree Nations of Eeyou Istchee

- 2011 *Cree Vision of Plan Nord*, Nemaska, Eeyou Istchee.

DESBIENS, Caroline

- 2012 « 10 Idées pour le Nord : un manifeste pour la nordicité », *Cahiers de géographie du Québec*, 56, 159 : 643-659.
- 2013 *Power from the North: Territory, Identity and the Culture of Hydroelectricity in Quebec*, Vancouver, UBC Press.

DESBIENS, Caroline et Étienne RIVARD

- 2014 « From Passive to Active Dialogue? Aboriginal Lands, Development and Métissage in Québec, Canada », *Cultural Geographies*, 21, 1 : 99-114.

DUHAIME, Gérard *et al.*

- 2013 « Le développement du Nord et le destin du Québec », *Recherches sociographiques*, 54, 3 : 477-511.

FEIT, Harvey A.

- 2005 « Re-cognizing Co-management as Co-governance: Visions and Histories of Conservation at James Bay », *Anthropologica*, 47, 2 : 267-288.

FOUCHER, Michel

- 1991 *Fronts et frontières : Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard.

GÉLINAS, Claude

- 2008 « Les autochtones et le partenariat économique au Québec, 1867-1960 », *Recherches amérindiennes au Québec*, 38, 1 : 29-39.

Genivar

- 2013 *Projet d'exploitation minière de carbonate de lithium – Étude approfondie, Addenda n° 2. Informations complémentaires sur les questions touchant les autochtones. Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.*

HAMELIN, Louis-Edmond

- 1968 « Un indice circumpolaire », *Annales de Géographie*, 77, 422 : 414-430.
1975 *Nordicité canadienne*, Montréal, Hurtubise HMH.
1998 « L'entière du Québec : le cas du Nord », *Cahiers de géographie du Québec*, 42, 115 : 95-110.
1999 *Passer près d'une perdrix sans la voir ou attitudes à l'égard des autochtones*, Montréal, Université McGill, Programme d'études sur le Québec (« Grandes conférences Desjardins »).
2002 *Discours du Nord*, Québec, Gétic (« Recherche », 35).

HARRIS, Richard

- 2008 « Development and Hybridity Made Concrete in the Colonies », *Environment and Planning A*, 40, 1 : 15-36.

HURTEAU, Philippe et Francis FORTIER

- 2015 « État québécois, crise et néolibéralisme », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 52. [interventionseconomiques.revues.org/2469], consulté en août 2016.

JAMBES, Jean-Pierre

- 2001 *Territoires apprenants : Esquisses pour le développement local du XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan.

NATCHER, David C.

- 2001 « Land Use Research and the Duty to Consult: A Misrepresentation of the Aboriginal Landscape », *Land Use Policy*, 18, 2 : 113-122.

PAPILLON, Martin

- 2012 « Les peuples autochtones et la citoyenneté : quelques effets contradictoires de la gouvernance néolibérale », *Éthique publique* [En ligne], 14, 1. [ethiquepublique.revues.org/968], consulté en août 2016.

PAPILLON, Martin et Thierry RODON

- 2016 « Proponent-Indigenous agreements and the implementation of the right to free, prior, and informed consent in Canada », *Environmental Impact Assessment Review*. [<http://dx.doi.org/10.1016/j.eiar.2016.06.009>], consulté en août 2016.

PECQUEUR, Bernard

- 2006 « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et sociétés*, 124-125 : 17-32.

PROULX, Marc-Urbain

- 2012 *Regards sur l'économie des collectivités autochtones du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Gouvernement du Québec

- 2011 *Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle : Cultures et espaces à découvrir*, Québec, Ministère du Tourisme.
- 2012 *Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris d'Eeyou Istchee et le Gouvernement du Québec*, Québec.

RITCHIE, Kaitlin

- 2013 « Issues associated with the implementation of the duty to consult and accommodate aboriginal peoples: threatening the goals of reconciliation and meaningful consultation », *University of British Columbia Law Review*, 46, 2 : 397-342.

RIVARD, Étienne

- 2013 « L'Approche commune ou l'irrésistible élan vers une définition interethnique de la planification territoriale? », *Recherches amérindiennes au Québec*, 43, 1 : 25-38.
- 2016 « Prendre ses distances : pour une géographie de la diversité culturelle », dans : Mélanie LANOUE et Étienne RIVARD (dir.), *Dire la diversité culturelle du Québec : réflexions sur fond muséal*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (« Cahiers du CIEQ »), p. 39-50.

à paraître « L'économie de la distinction : dialogue culturel, francophonie et développement », dans : Paul MORRIS (dir.), *Le Canada : une culture de métissage / Transcultural Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

RIVARD, Étienne et Caroline DESBIENS

- 2011 « Le Plan Nord, monstre à deux têtes et autres chimères géographiques », *Recherches amérindiennes au Québec*, 41, 1 : 83-89.

SALÉE, Daniel

- 2010 « Les peuples autochtones et la naissance du Québec : pour une réécriture de l'histoire? », *Recherches sociographiques*, LI, 1-2 : 151-159.

SANGUIN, André-Louis

- 1974 « La frontière Québec-Maine : quelques aspects limologiques et socio-économiques », *Cahiers de géographie du Québec*, 18, 43 : 159-185.

SCHUMPETER, Joseph A.

- 1961 [1934] *The Theory of Economic Development : An Inquiry into Profits, Capital, Credit, Interest, and the Business Cycle*, New York, Oxford University Press.

SIMARD, Jean-Jacques

- 2003 *La réduction. L'Autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui*, Québec, Septentrion.

STEVENSON, Marc G.

2006 « The Possibility of Difference: Rethinking Co-Management », *Human Organization*, 65, 2 : 167-180.

THROSBY, David

2001 *Economics and Culture*, Cambridge, Cambridge University Press.

Lois et jugements cités

Loi sur l'Administration régionale crie (L.R.Q., chapitre A-6.1), 2013.

Nation Haïda c. C.-B. (Ministère des Forêts), [2004] 3 S.C.R.

Loi instituant le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (L.R.Q., chapitre G-1.04), 2016.

Taku River Tlingit First Nation c. C.-B., [2004] 3 S.C.R.

GLOBE

REVUE INTERNATIONALE D'ÉTUDES QUÉBÉCOISES

École des médias

Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, Succursale Centre-ville

Montréal (Québec), Canada H3C 3P8

courriel : contact@revueglobe.ca

<http://www.revueglobe.ca>

PRÉSENTE DANS PLUS DE 20 PAYS

Volume 18

2015

Numéro 1

L'ANTISÉMITISME AU QUÉBEC

Introduction. L'antisémitisme au Québec • Pierre Ancil et Ira Robinson

Influence et rayonnement international d'Adrien Arcand • Hugues Théorêt

La contribution des conservateurs à la longue survie des organisations fascistes d'Adrien Arcand. Un élément d'explication • Jonathan Tremblay

L'Église catholique québécoise face à l'antisémitisme des années 1930 • Alexandre Dumas

« Personne n'est antisémite, mais tout le monde est opposé à l'immigration ».

Les discours des responsables politiques québécois sur les réfugiés juifs, 1938-1945 • Sandra Dubé

Le Congrès juif canadien et l'hostilité à l'immigration juive dans l'immédiat après-guerre (1945-1948) • Antoine Burgard

René Lévesque. La haine du préjugé racial et de l'antisémitisme • Jean-François Beaudet

« Maîtres chez eux ». La grève des internes de 1934 revisitée • Ira Robinson

Le Devoir et les Juifs. Complexités d'une relation sans cesse changeante (1910-1963) • Pierre Ancil

ÉTUDES LIBRES

Le docteur Rieux d'Albert Camus : un mentor au Québec, de la réalité à la fiction cinématographique • Sophie Bastien

Vers une société nouvelle. Fernand Dumont, Michel de Certeau et les années soixante-huit • Daniel Poitras

PERSPECTIVE

Le pluralisme religieux à l'épreuve de l'antisémitisme • Yolande Cohen

RECENSIONS

PARUTIONS RÉCENTES EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

Directeur : Pierre Barrette

Coordonnatrice à l'édition : Marie Fortin

Comité de rédaction : Micheline Cambron, Linda Cardinal, Daniel Chartier, Karine Collette, Guy Lachapelle

Responsable des comptes rendus : Stéfany Boisvert

On peut se procurer la revue
en s'adressant au secrétariat : contact@revueglobe.ca



« LES OREILLES SE SONT OUVERTES DES DEUX CÔTÉS » : DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET RELATIONS ENTRE INNUS ET NON-INNUS AU CHANTIER ROMAINE

Laurie GUIMOND et Alexia DESMEULES

Cet article porte sur les relations entre les Innus et les non-Innus dans le contexte du chantier hydroélectrique de la Romaine localisé sur la Côte-Nord au Québec. Il s'intéresse au rapport dialectique entre le développement territorial et les relations interculturelles. Situé à la fois au cœur du *Nitassinan*, territoire ancestral des Innus, et de la municipalité régionale de comté (MRC) de la Minganie, ce chantier s'inscrit dans une réalité territoriale et culturelle multiethnique façonnant la gouvernance régionale et nordique. À partir d'une démarche qualitative basée sur des entrevues approfondies menées auprès d'acteurs régionaux et de travailleurs innus et non-innus, cette recherche exploratoire démontre que le chantier de la Romaine ne s'est pas avéré, jusqu'à présent, un espace de rencontre particulièrement fécond. Si des rapprochements entre les décideurs autochtones et allochtones ont pu être observés, les liens interculturels entre les travailleurs du chantier, pour leur part, restent encore ténus. Nonobstant, nos résultats suggèrent que ces relations interethniques institutionnelles et quotidiennes sont des ingrédients incontournables du développement territorial nordique.

Mots-clés : Relations interculturelles autochtones-allochtones, Innus – non-Innus, développement territorial, chantier hydroélectrique de la Romaine, Minganie, Côte-Nord

Le Québec du Nord a connu plusieurs projets de développement de nature hydroélectrique, minière et forestière, particulièrement depuis les années 1950 et jusqu'à tout récemment dans la foulée du Plan Nord. Ces initiatives de développement ne passent pas inaperçues, faisant régulièrement les manchettes et suscitant de nombreuses critiques environnementales, sociales et économiques. Les questions relatives aux communautés autochtones résidant dans

les régions de déploiement de ces projets figurent sur la longue liste des enjeux soulevés, incluant les droits territoriaux ancestraux, des impacts environnementaux ou des retombées économiques locales escomptées. Sans minimiser l'ensemble des incidences de ces projets au nord du 49^e parallèle, la question des relations interethniques sur le terrain passe souvent inaperçue. Les discours des acteurs autochtones et allochtones se centrent davantage sur le rôle accru et nécessaire des premiers dans les processus de gouvernance. Au-delà de cette volonté politique, comment ce rôle se concrétise-t-il? Quelle place est réellement réservée aux Autochtones au sein de projets de développement territorial aujourd'hui? Quel espace interculturel suscitent-ils? S'agit-il là d'une occasion unique pour les membres des différentes communautés de se rapprocher alors que celles-ci partagent plus d'enjeux et de réalités communes qu'elles ne l'admettent elles-mêmes?

La recherche exploratoire qui suit se penche sur le cas spécifique du projet hydroélectrique de la rivière Romaine, situé en plein cœur d'un territoire partagé par des communautés innues et non-innues. À partir de ce cas d'étude, nous analysons les effets d'un tel projet sur les relations entre Autochtones et Allochtones, tout en approfondissant cet aspect de la gouvernance nordique contemporaine au Québec. Plus précisément, cet article s'intéresse aux impacts du chantier de la Romaine sur les relations entre les Innus et les non-Innus à deux échelles, d'abord celle du chantier proprement dit, ensuite celle de la municipalité régionale de comté (MRC) de la Minganie (Côte-Nord). L'article laisse entrevoir que des projets d'envergure comme celui de la Romaine créent un espace interculturel nouveau, amenant diverses populations qui n'avaient pas l'habitude de se côtoyer à le faire dorénavant au quotidien, ce qui de surcroît a un effet sur les dynamiques socio-territoriales régionales.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL NORDIQUE ET RELATIONS INTERCULTURELLES

Le Québec septentrional localisé au nord du 49^e parallèle représente plus de 70 % du territoire québécois et compte plus de 120 000 habitants répartis dans une soixantaine de communautés autochtones (n=31) et allochtones (n=32). Malgré sa vaste étendue, ses richesses et son hétérogénéité, ce territoire est surtout connu des Québécois du Sud sous l'angle des grands projets de développement économique. Cela s'explique par une logique d'appropriation des ressources naturelles pour les besoins du Québec laurentien qui oriente le développement territorial du Nord, particulièrement en matière de foresterie, d'extraction minière et d'exploitation hydroélectrique. Ces visées expansionnistes sudistes font généralement fi des réalités territoriales des populations autochtones et allochtones qui y cohabitent. Cette multiethnicité a trop souvent et trop longtemps été occultée par les artisans des grands projets nordiques (DESBIENS, 2004, 2014; DESBIENS et RIVARD, 2014; HAMELIN, 1975, 2005).

En parallèle, le déploiement de ces initiatives de développement a rendu obligatoire une prise en compte de la présence des Autochtones et de leurs revendications (ANGELL et PARKINS, 2011; BELLIER, 2011; RODON, 2013). La signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) en 1975 représente

la pierre angulaire d'une gouvernance plus inclusive en accordant une place aux Cris et aux Inuit dans l'espace hégémonique allochtone. Elle a amorcé une nouvelle vague de « traités modernes » orientée vers des négociations entre les Autochtones et l'État (PAPILLON et LORD, 2013). Se sont ensuivis plusieurs événements déterminants dans l'évolution des relations de « nation à nation » : la mobilisation des Cris à l'international contre le projet hydroélectrique de la Grande Baleine; le rapatriement de la Constitution de 1982 qui reconnaît et affirme des droits ancestraux; la Paix des Braves de 2002 qui clarifie et étend certains droits des Cris; les négociations inabouties autour de l'Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada (2004); les luttes transnationales menant notamment à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ONU, 2007); les projets de gouvernements régionaux des Cris et des Inuit. Il s'agit là d'avancées notables dans un parcours inachevé vers des relations plus équitables entre nations autochtones et non autochtones.

Ces rapprochements de nature politique et économique, voire institutionnelle, ont une grande portée, à la fois dans les communautés – ils tendent tous vers une autodétermination des peuples – et dans l'opinion publique en contribuant à une plus grande sensibilisation aux causes autochtones. Il est désormais généralement admis que le développement territorial nordique ne peut se concevoir sans les Autochtones. Leur discours en ce sens est éloquent, comme le rappelle Ghislain Picard de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) : « Pour des considérations politiques et économiques, tout autant que juridiques, la gestion des terres et des ressources naturelles au Québec ne doit plus se faire sans la collaboration des Premières Nations qui détiennent des droits sur elles » (PICARD, 2010, p. 32). Les discours étatiques abondent dans le même sens, dont ceux véhiculés dans le récent Plan Nord qui louange le partenariat avec les Autochtones en stipulant, entre autres, l'obligation de consultation, leur participation à la réalisation des projets de développement, le respect de leur culture et de leur identité, le respect des traités et des ententes déjà signées et à venir (Gouvernement du Québec, 2011).

Pourtant, ce rôle admis comme incontournable demeure trop souvent limité, pragmatique, utilitaire et loin d'être rempli. En l'état, les Autochtones sont considérés au même titre que les autres acteurs concernés par le développement. Leur positionnement en tant que « partenaires » peut constituer une forme d'instrumentalisation visant à atténuer le poids de leurs revendications légitimes (DUHAIME *et al.*, 2013). Les représentations essentialisées et traditionnalistes de leur attachement à la terre et de leurs valeurs écologiques protectionnistes peuvent aussi contribuer à les marginaliser, voire les exclure des processus décisionnels quant à l'exploitation des ressources (CARTER et HOLLINSWORTH, 2009). Les mécanismes de cogestion actuels aux visées capitalistes ne favorisent pas de réel dialogue interculturel (RIVARD, 2013). Ils servent plutôt, au moyen de la consultation et de la concertation, à obtenir le consentement des Autochtones, phénomène observé tant au Québec qu'au Canada (HALL, 2013) et dans d'autres pays (YAKOVLEVA, 2011; BARBIER, 2013) où les minorités autochtones sont confrontées à l'extraction des ressources naturelles sur leurs terres. Le discours scientifique national et international fait état de ce rôle mitigé en rappelant l'inégal rapport de force entre, d'un côté, les instances

décisionnelles politiques et économiques et les Autochtones, de l'autre (ASSELIN, 2011; DESBIENS et RIVARD, 2014; GERMAIN, 2011; GRAMMOND, 2009; LADNER et ORSINI, 2004; SAVARD, 2009).

Ainsi, au-delà de la place des Autochtones souhaitée dans le développement, de nouvelles avenues doivent être considérées. Les oppositions classiques basées sur une perspective binaire Autochtones-Allochtones et Autochtones-État sont à revisiter (GREEN, 2004). La géographie de la vie quotidienne, qui s'intéresse aux espaces et aux lieux que les individus habitent, fréquentent, investissent et dans lesquels ils se socialisent, est une avenue féconde pour envisager autrement les relations interethniques dans le contexte de grands projets¹. Car, dans les faits, c'est sur le terrain, dans le « micro vécu de la coexistence » (CIÉRA, 2012, p. 3), que se décèlent des tensions et des rapprochements entre les Autochtones et les Allochtones, qui alimentent leur espace de rencontre. Les pratiques et le dialogue intergroupe permettent de mieux saisir à la fois l'expérience vécue et les mécanismes structuraux à l'œuvre. Ce tournant culturel de la géographie interroge la place réellement accordée aux Autochtones sur le terrain. Quelle est-elle sur les chantiers, manifestations de la mise en œuvre du développement nordique? Quelle est-elle dans l'espace hégémonique allochtone?

Les géographes québécois Caroline Desbiens et Étienne Rivard se sont penchés sur ces questions en insistant sur la nécessité d'une plus grande sensibilité aux territorialités autochtones et d'une prise en compte des aspirations culturelles, économiques et politiques intergroupes, qui ouvriraient sur un véritable « chantier interculturel » (DESBIENS, 2014; RIVARD et DESBIENS, 2011). Pour les deux chercheurs, « ouvrir le Nord » du Québec, au-delà de le transformer en région-ressource, signifie d'abord s'ouvrir aux réalités et aux espoirs multiples des communautés qui l'habitent (RIVARD et DESBIENS, 2011). Notre démarche s'en inspire pour étudier, empiriquement, le rapport dialectique entre relations interculturelles et développement territorial.

REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

Cette recherche exploratoire menée en 2014 constitue la phase initiale visant à orienter une recherche de plus grande envergure². À cette étape-ci, nous exposons la problématique, les grandes tendances des résultats tout en esquissant les thèmes d'analyse qui seront approfondis ultérieurement. Au total, douze entrevues ont été menées auprès de cinq Innus et de sept non-Innus en Minganie. Il s'agit de

1. Pour une description plus approfondie de la géographie de la vie quotidienne et des exemples de mise en application de cette approche, voir le livre de GILBERT *et al.* (2014) sur le quotidien des minorités nationales en contexte transfrontalier au Canada.
2. Il s'agit de la recherche « *Je monte au chantier* » : *l'expérience géographique des travailleurs allochtones et autochtones du chantier hydroélectrique de la Romaine (Minganie, Côte-Nord)*, sous la responsabilité scientifique de L. Guimond et financée par le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) que nous remercions ici. De plus, s'inscrivant dans cette recherche, le mémoire de maîtrise en géographie intitulé « *La rivière Romaine au cœur de Nitassinan : Transformations contemporaines de la territorialité des Innus d'Ekuanitshit* » (DESMEULES, 2017).

travailleurs et d'ex-travailleurs du chantier de la rivière Romaine (n=7) ainsi que d'acteurs clés (n=5) associés de près ou de loin au projet et œuvrant dans divers secteurs d'activité (politique, économique, développement territorial, communautaire). Dans l'ensemble, on compte quatre femmes et huit hommes. En outre, des observations ont été effectuées, en particulier lors d'une visite du chantier et de ses campements³.

Deux grilles d'entrevue distinctes visant à mieux cerner la nature des relations interethniques et le quotidien de ceux qui les façonnent ont été élaborées. La première, destinée aux acteurs clés, s'intéresse surtout aux tenants et aboutissants du projet dans une perspective régionale et à leurs visions d'avenir de la Minganie. À l'aide de cette grille ont été colligées des informations sur les pratiques de gestion et de concertation régionales eu égard au projet de la Romaine et à la place des relations interethniques dans ce contexte. La seconde grille, s'adressant aux travailleurs, est davantage orientée sur leur expérience au chantier. Les travailleurs ont alors décrit minutieusement et généralement de manière volubile leurs routines de vie au chantier, leurs pratiques de sociabilité ainsi que leurs représentations de l'autre. Les entrevues ont permis d'étudier le quotidien, par l'entremise des témoignages de ceux qui l'expérimentent. Les entrevues ont été enregistrées, transcrites, codées puis analysées à l'aide du logiciel NVivo, un outil de traitement de données qualitatives.

Ces premiers résultats ont été présentés à plusieurs membres de la société civile ainsi qu'à des représentants de la MRC de la Minganie, d'Hydro-Québec et de l'Institut national de la santé publique du Québec lors d'une conférence publique⁴. Ils ont validé les conclusions tirées de notre démarche exploratoire en accord avec la réalité sur le terrain. Depuis, deux autres séjours prolongés en Minganie (en mai et août 2015) ont permis de réaliser une cinquantaine d'entrevues auprès de travailleurs autochtones et non autochtones tant régionaux qu'extrarégionaux du chantier Romaine. Celles-ci, qui portent sur la nature des relations interethniques ainsi que sur l'expérience géographique des travailleurs, sont en cours d'analyse et jusqu'ici confortent les résultats présentés dans cet article.

REPÈRES SOCIOTERRITORIAUX : UN TERRITOIRE, DES COMMUNAUTÉS, UN CHANTIER HYDRO-ÉLECTRIQUE

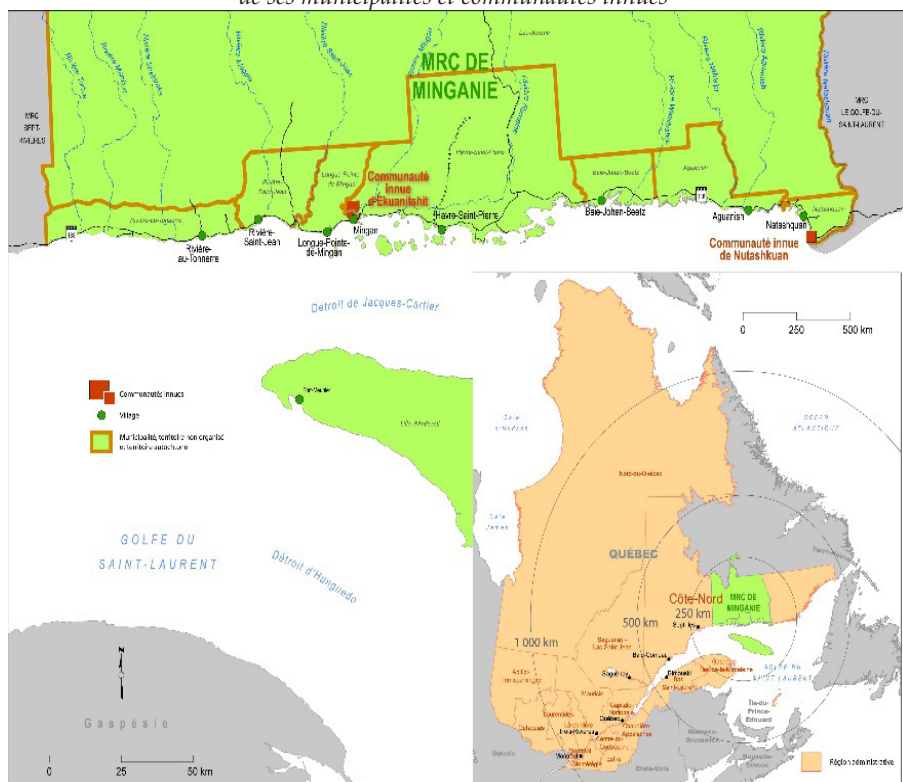
Située au nord-est de la province, la MRC de la Minganie fait partie de la région administrative de la Côte-Nord (Carte 1). La majorité de ses sept milliers

3. Nous exprimons notre gratitude aux acteurs clés et aux travailleurs du chantier de la Romaine ainsi qu'au personnel d'Hydro-Québec qui nous ont accueillies lors de notre passage en Minganie en août 2014. Sans leur précieuse collaboration, cette recherche n'aurait pas pu être réalisée. Merci également à Thierry Clément et à Maripier Deraspe, étudiants au diplôme d'études supérieures spécialisées en planification territoriale et développement local du département de géographie de l'UQÀM, qui y ont contribué.
4. Cette conférence publique intitulée *Un territoire, deux nations : Le chantier hydroélectrique de la Romaine comme espace de rencontre des Innus et des non Innus de la Minganie (Côte-Nord)* a eu lieu le 30 octobre 2014 à l'UQÀM. Elle fut projetée en simultanée par visioconférence à Havre-Saint-Pierre.

d'habitants se concentrent dans les noyaux villageois des huit municipalités et des deux communautés innues établies le long des quelque 300 km de berges que la MRC partage avec le golfe du Saint-Laurent. La municipalité de Havre-Saint-Pierre est la plus peuplée (3 554 hab.), suivie de la communauté innue de Nutashkuan (966 hab.). Les autres résidents innus et non-innus de la Minganie se répartissent dans de petites collectivités de moins de 500 habitants relativement éloignées les unes des autres. Ainsi, la Minganie compte environ 1 600 Autochtones et 5 300 Allochtones⁵.

CARTE 1

*Localisation de la MRC de la Minganie,
de ses municipalités et communautés innues*



Les membres des deux communautés innues d'Ekuanitshit – aussi connue sous le nom de Mingan – et de Nutashkuan partagent le territoire avec ceux des communautés allochtones qui s'y sont établies depuis près de deux siècles. Ainsi,

5. Les données démographiques de la population autochtone proviennent du site Web des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada [<https://www.aadnc-aandc.gc.ca>]. Les statistiques des allochtones sont issues du Répertoire des municipalités du Québec sur le site des Affaires municipales et Occupation du territoire Québec [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>].

les limites administratives contemporaines de la MRC épousent le territoire ancestral du *Nitassinan*. Cette double réalité territoriale pose des défis de cohabitation interethnique, à l'échelle tant des communautés que de la région, et ce, même si l'ensemble de la population fait face à des enjeux de développement communs qui se manifestent entre autres lors de la concrétisation de grands projets structurants.

En 2004, Hydro-Québec amorce l'avant-projet pour la réalisation d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine en Minganie. Il prévoit la construction de quatre barrages et d'autant de centrales hydroélectriques pour une production moyenne annuelle de 8TWh (Hydro-Québec, 2014). Cette annonce suscite maintes attentes, inquiétudes et controverses au sein des communautés innues et non-innues et entre elles (VINCENT, 2008). Par exemple, dans son mémoire présenté lors de la tenue du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2008, la MRC conclut sur une note positive :

Grâce aux nouveaux emplois qu'il pourra apporter dans la région, au développement d'une expertise qu'il pourra générer et aux compensations financières qu'il assurera à la MRC et ses municipalités, le projet de la Romaine donnera un élan durable au développement. (MRC de la Minganie, 2008, p. 12)

En effet, les retombées d'un tel projet sont très attendues dans cette MRC qui connaît une économie précaire et une situation sociodémographique fragile. Les réactions des communautés innues à l'annonce du projet ne sont, quant à elles, pas aussi enthousiastes. Les Innus d'Ekuanitshit, la Corporation Nishipiminan, le Conseil innu Takuaikan et le Conseil des Innus d'Ekuanitshit déposent des mémoires plutôt défavorables à son égard. Malgré ces positions contraires, le BAPE soumet, en février 2009, un rapport favorable à la réalisation du projet (BAPE, 2009). Au mois de mai de la même année, le gouvernement québécois et Hydro-Québec entament les travaux d'harnachement de la rivière Romaine.

Ajoutons qu'au final une entente de nature surtout économique est signée avec la MRC. Après des négociations soutenues, quatre communautés innues nord-côtières (Nutashkuan, Pakua Shipi, Unamen Shipu, Ekuanitshit) ratifient quant à elles trois ententes sur les répercussions et les avantages (ERA). Ces ERA contiennent, en plus des redevances, des engagements d'Hydro-Québec pour : favoriser l'embauche de travailleurs innus par le truchement de contrats de gré à gré et par la formation de la main-d'œuvre; soutenir le développement économique; protéger la faune et la flore du territoire (Hydro-Québec, 2008, p. 16 et 107).

Ces processus de négociation et de consultation, qui débouchent sur des engagements envers les populations locales, illustrent l'importance accrue de l'acceptabilité sociale des grands projets. Il n'en demeure pas moins que la volonté d'un consentement régional apparent masque une stratégie menée surtout à huis clos, à l'échelle de chaque communauté autochtone et allochtone. Cette stratégie peut exacerber des tensions intercommunautaires et freiner l'opportunité de rapprochements interethniques. À mi-parcours de la réalisation de ce projet hydroélectrique, nous nous penchons sur la nature des relations entre les Innus et les non-Innus au chantier et dans la région.

LES RELATIONS INTERCULTURELLES AUJOURD'HUI : UNE PRÉOCCUPATION SECONDAIRE

D'emblée, il ressort clairement de notre analyse que parmi moult questions que soulève le chantier de la Romaine, celle des relations interculturelles semble se trouver bien loin dans les préoccupations des travailleurs du chantier et des acteurs clés minganois. Il s'agit là d'un constat qui est en soi évocateur et qui révèle une certaine indifférence à cet égard.

D'une part, les travailleurs rencontrés ne sont guère volubiles sur la question des relations entre les Innus et les non-Innus et racontent plutôt des anecdotes permettant de faire ressortir des grandes tendances révélatrices de la nature de ces relations. Ils ont une vision ancrée dans le quotidien de la vie de chantier, leurs témoignages s'appuyant essentiellement sur leurs expériences personnelles et professionnelles concrètes.

D'autre part, les acteurs clés tiennent un discours plus structuré, souvent soutenu par des données historiques et statistiques et traduisant une vision globale de l'état de la situation en Minganie. Ils discutent d'ailleurs avec ardeur des nombreux impacts positifs et négatifs du chantier, sans toutefois relever spontanément la question des relations interculturelles. Ils s'attachent surtout aux impacts d'ordre socioéconomique, démographique et environnemental : embauche de travailleurs locaux au chantier; raréfaction de la main d'œuvre pour les commerces et services de Havre-Saint-Pierre; pression sur les services sociaux; augmentation du coût de la vie; crise du logement; autres problèmes sociaux (tensions familiales, divorces, consommation d'alcool ou de drogues...); bouleversement des activités traditionnelles (chasse, pêche, cueillette...); perturbation de l'habitat du saumon; ouverture du territoire par la route; redevances; revitalisation démographique...⁶ Ces multiples répercussions, qui sont présentées plus en profondeur dans un rapport de recherche (DESMEULES *et al.*, 2015), concordent avec celles identifiées par l'INSPQ (2013). Toutes témoignent à la fois de l'ampleur des transformations que provoque un projet d'une telle envergure dans les communautés avoisinantes et d'une absence de sensibilité envers le rôle du dialogue interculturel dans l'approche du développement territorial prônée par les principaux artisans du chantier. Plus largement, une attitude de laisser-faire à l'égard des Autochtones persiste, comme le soutient Rivard :

Si la société dominante s'est ouverte à la différence autochtone (...), de larges pans de sa relation avec les peuples autochtones restent marqués au fer rouge de l'indifférence, d'une écoute très sélective des besoins et des aspirations autochtones. (RIVARD, 2016, p. 48, italiques dans le texte)

6. On note que le début des travaux du chantier de la Romaine a coïncidé avec l'agrandissement de la mine de fer et titane de Rio Tinto, située à 43 kilomètres de Havre-Saint-Pierre, un des principaux employeurs de la région avec quelque 300 travailleurs (RIO TINTO, 2014). Cette circonstance fait en sorte que certains des impacts soulevés par les Minganois, surtout de Havre-Saint-Pierre, ne sont pas uniquement attribuables aux travaux d'Hydro-Québec. Il est en fait très difficile, voire impossible, de dissocier les impacts causés par l'arrivée des travailleurs de la Romaine de ceux engendrés par les nouveaux travailleurs de la mine. Il faut donc faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats à cet égard.

Notre analyse abonde dans ce sens en révélant que les préoccupations des Minganois à l'égard des relations interculturelles sont teintées d'indifférence et s'expriment surtout tacitement à travers des anecdotes relatées sur la vie au chantier ou des discours plus larges sur les impacts à l'échelle régionale. Sont présentés ici les grands thèmes issus des recoupements entre les témoignages des uns et des autres et des observations empiriques.

LE CHANTIER : COHABITATION QUOTIDIENNE ET DÉFIS

Le mégaprojet hydroélectrique de la rivière Romaine constitue l'un des plus importants chantiers en cours au Canada. Au plus fort des travaux, peuvent s'y côtoyer dans les milieux de travail et de loisirs jusqu'à deux mille travailleurs d'origines variées (travailleurs régionaux et extrarégionaux autochtones et allochtones, immigrants). Les plus récentes statistiques disponibles d'Hydro-Québec montrent que, de 2009 à 2014, en moyenne 45 % de la main d'œuvre active au chantier provenaient de la Côte-Nord⁷ (Hydro-Québec, 2015). Selon les derniers tableaux d'emploi obtenus à la Société des entreprises innues d'Ekuanitshit inc. (SEIE), 140 Innus (toutes communautés confondues) travaillaient au chantier en date du 15 juin 2013 (SEIE, 2013). Ainsi, les récits des participants quant à leur expérience diffèrent selon qu'ils sont des travailleurs ou des acteurs clés⁸, innus ou non innus. Le cas échéant, ces nuances sont relevées.

Nous nous intéressons aux relations interethniques, telles qu'elles se déclinent dans les lieux de travail, de services et de divertissement au campement (cafétéria, dortoirs, resto-bar, dépanneur, « Bulle »⁹, terrains sportifs extérieurs, infrastructures de plein air). Notre analyse met en évidence que le degré d'intensité des interactions entre les Innus et les non-Innus y est en général faible, hormis certaines exceptions qui seront décrites subséquemment.

Les réponses spontanées des non-Innus concernant la nature des relations avec les Innus témoignent d'une certaine passivité. La majorité des premiers évacuent cette question de manière expéditive, attitude dans laquelle se décèle l'idée générale que s'il n'y a pas de problème, il n'y a pas non plus d'intérêt à s'étendre sur le sujet. Les exemples suivants illustrent cette tendance chez les travailleurs : « Moi j'ai une bonne relation avec tout le monde » (TNI1)¹⁰; « Bien d'après moi, il

-
7. Les statistiques spécifiques aux travailleurs en provenance de la MRC de la Minganie ne sont pas disponibles. Toutefois, mentionnons la présence d'un mécontentement notable au sein de la population minganoise quant au faible taux d'embauche locale.
 8. Dans cette sous-section, les témoignages des acteurs clés, même si ces derniers occupent des fonctions à l'extérieur du chantier, servent de complément à ceux des travailleurs.
 9. Au campement des Murailles (kilomètre 36), la « Bulle » est une infrastructure multifonctionnelle de divertissement (gymnase, salle d'entraînement, salle de projection de films, café internet, location de films ou d'équipements sportifs, bibliothèque...).
 10. Les lettres suivantes désignent les interviewés ainsi : AC = acteur clé; T = travailleur; NI = non-Innu; I = Innu. Ces codes alphanumériques ont été attribués pour protéger l'anonymat des participants.

doit pas avoir de problème » (T1N10); « Moi, ils [les Innus] me dérangent pas » (TNI12). En fouillant davantage le type d'interactions à l'arrière-scène de cette indifférence, on relève qu'il s'agit de contacts superficiels de l'ordre de salutations et de conversations de politesse.

Ainsi, les interactions de nature interculturelle ne paraissent pas centrales dans l'expérience des travailleurs non innus sur le chantier, contrairement à celle des Autochtones pour qui la relation à l'autre semble plus déterminante quoiqu'aussi superficielle dans les faits. Ces derniers relatent avec émotion des comportements discriminatoires à leur égard, illustrant un décalage par rapport aux impressions de leurs collègues allochtones. D'ailleurs, la quasi-totalité a quitté son emploi à cause de relations de travail difficiles ou garde un mauvais souvenir de son expérience en raison de celles-ci. Cette citation montre l'importance accordée au regard de l'autre chez les Innus :

Tu sens qu'il y a déjà des tensions quand tu travailles avec un travailleur qui veut rien savoir de toi quand tu travailles avec lui ou... quand tu y poses des questions, il te répond pas. Mais c'est pas tous les gens qui sont comme ça, il y en a certains. Mais je connais la culture innue, pis je sais qu'il y a beaucoup de gens qui ont de la difficulté à parler, à s'exprimer pis à s'affirmer. Pis je sais que... pour eux ça doit être difficile. (T16)

En bref, les contacts entre les Innus et les non-Innus sur le chantier sont limités. Une analyse plus fine, qui dépasse le constat de l'état de ces relations, permet d'identifier et de regrouper trois types de facteurs façonnant la rencontre interculturelle : 1) *la méconnaissance de l'autre et les préjugés*; 2) *la ségrégation spatiale, sociale et professionnelle au chantier*; 3) *les difficultés d'intégration des travailleurs innus*.

La méconnaissance de l'autre et les préjugés qui en découlent expliquent le faible degré d'interaction entre les Innus et les non-Innus au chantier, suscitant un sentiment d'injustice de part et d'autre. La majorité des travailleurs fait mention de ce sentiment ou de son impression que certains comportements ou politiques avantagent l'autre. Les travailleurs non innus entretiennent les préjugés voulant que les Innus bénéficient d'un traitement particulier au travers de politiques d'embauche préférentielles, d'exigences de travail moins rigoureuses, d'un salaire exempté d'impôts. Un travailleur fait allusion à une façon de faire innue et une manière de rire « étrange », alors que d'autres énumèrent toute une gamme de préjugés allant jusqu'aux commentaires racistes à l'égard des habitudes de travail, de chômage et de consommation des Innus. Tous les travailleurs innus identifient les injustices comme la source de tensions et de comportements discriminatoires à leur égard. Par exemple, une ex-travailleuse innue aborde la situation des femmes de ménage autochtones et de la disposition du personnel aux tables de la cafétéria :

C'est comme toujours un manque de respect [...]. C'est les mêmes règles [au chantier], mais... eux autres [les Autochtones] étaient traités avec un manque de respect. Ils n'avaient même pas eu des avertissements, on les foutait dehors. [...] Admettons les femmes de ménage, quand elles commençaient leur travail, quand on les engageait, elles commençaient toujours par laver deux dortoirs. Mais quand c'était les Autochtones qui commençaient, il fallait qu'elles lavent trois dortoirs pis les Blanches

c'était deux. C'était des affaires de même tout le temps... pas justes, pas équitables. Pis, à la cafétéria, fallait pas que tu te places avec [les « Blancs »]. C'était comme s'ils se réservaient des tables. (TI6)

Cette dernière citation concorde avec nos observations sur le regroupement des travailleurs aux tables de la cafétéria selon les métiers, les régions d'appartenance, ou les origines ethniques. En outre, les travailleurs autochtones se rassemblent à distance, à l'arrière de la cafétéria, autre indice de leur place marginale dans le paysage du chantier.

En effet, une *ségrégation spatiale, sociale et professionnelle* est notable au chantier. Outre la cafétéria, d'autres aménagements contribuent au clivage interethnique. Par exemple, des dortoirs distincts sont réservés aux Autochtones. Bien que ces derniers soient libres de s'y installer ou pas et que certains critiquent le bien-fondé de cette logique d'habitat, la plupart d'entre eux optent pour la colocation avec des collègues autochtones, le plus souvent en provenance de leur communauté d'origine. Ajoutons qu'ils dénoncent le piètre état de ces dortoirs « jamais lavés, jamais entretenus » et dépourvus de certains meubles présents dans ceux de leurs homologues allochtones.

La ségrégation se manifeste aussi au plan professionnel puisque les Autochtones sont, pour la plupart, confinés à des emplois dans les secteurs de l'entretien du campement et de l'alimentation. Il s'agit là d'une évidence constatée par la quasi-totalité des interlocuteurs autochtones et allochtones :

Ben il y a des travailleurs qui vont jaser avec les femmes de ménage, ces affaires-là. Les femmes de ménage c'est pas mal toutes des Autochtones. (TNI10)

C'est sur le campement que tu peux parler [aux Innus] un peu, mais à part de ça, t'en vois pas ben ben souvent tu sais. (TNI12)

Une enquête sur les travailleurs innus confirme ces dires : 84 % des 120 travailleurs innus interrogés en 2012 travaillaient pour le compte de la SEIE, soit dans les secteurs de la cafétéria et de la conciergerie (76 %), soit pour l'entretien du campement (8 %) (AECOM, 2014). Les espaces de rencontre entre Innus et non-Innus sont structurés, et les occasions de rencontre freinées, par cette ségrégation multiforme qui renforce à son tour la méconnaissance, les sentiments d'injustice et les préjugés de part et d'autre.

En outre, les *difficultés d'intégration propres aux travailleurs innus* sont centrales pour la compréhension des relations interethniques au chantier. Ces difficultés sont ancrées dans une réalité culturelle et socioéconomique particulière aux Autochtones. La culture autochtone, que les participants associent à un rythme de vie et de travail plus flexible imprégné du *Indian time*, serait inadaptée à la rigueur et à la rigidité que dictent les échéanciers serrés des grands chantiers. Le manque de formation et d'expérience professionnelle des Autochtones (APNQL, 2006) limite leur employabilité dans des secteurs spécialisés, comparativement aux

autres travailleurs minganois et à ceux de l'extérieur de la région¹¹. À cela s'ajoute une inexpérience du système social, culturel et économique des « Blancs », puisqu'ils évoluent souvent en marge de celui-ci, dans les réserves (ACI4). La langue est également évoquée par plusieurs Innus comme barrière au dialogue avec les non-Innus, le français étant leur seconde langue. N'ayant pas tous la même maîtrise du français, certains se disent « gênés » de s'exprimer et peinent à communiquer dans cette langue prépondérante au chantier. Obligés de se conformer pour s'adapter à tous ces défis, le roulement de personnel est élevé chez les travailleurs innus. Malgré cette faible rétention, ils admettent qu'il s'agit là d'une opportunité d'acquérir une expérience de travail, de sortir de leur communauté et de gagner une autonomie économique. Ces résultats trouvent écho dans les travaux de chercheurs australiens qui ont étudié l'intégration de travailleurs aborigènes dans l'industrie forestière, les obstacles rencontrés, les retombées positives liées à l'expérience de travail et les stratégies à mettre en œuvre pour maximiser les bénéfices potentiels (LOXTON, SCHIRMER et KANOWSKI, 2012; FEARY *et al.*, 2010). Certains critiquent toutefois la formation des Autochtones à des fins d'employabilité sur des grands chantiers, y décelant, au-delà de leur émancipation économique, une nouvelle forme de colonisation visant à sécuriser les intérêts des grandes industries extractives (MCCREARY, 2013; GIBBS, 2003).

Notons tout de même que pour pallier ces difficultés d'intégration des initiatives concrètes ont été mises en place, dont l'embauche d'une conseillère à l'emploi innue et un intervenant social desservant les travailleurs autochtones. De plus, à la demande des Innus, des *shaputuan* (lieu de partage et de rassemblement autochtone) ont été érigés directement aux campements des Murailles (kilomètre 36) et au Mista (kilomètre 117). Les *shaputuan* rendent visible et tangible la présence autochtone au chantier, sensibilisant ainsi les autres travailleurs à leur égard. Des travailleurs allochtones curieux les visitent parfois, ce qui peut en faire des lieux de rassemblement interculturel.

Si, dans l'ensemble, le chantier ne semble pas propice aux échanges interculturels, il n'en demeure pas moins que les contacts fréquents peuvent déboucher sur certains rapprochements qui contribuent positivement à l'expérience du chantier des Innus. Ces derniers évoquent des relations positives avec des non-Innus, et parfois la création d'amitiés significatives, surtout facilitées par l'entremise du secteur d'emploi. Les Innus qui possèdent leurs cartes de construction et travaillent directement avec les non-Innus dans des secteurs d'emploi spécialisés sont plus enclins à développer des liens solides avec ceux-ci que leurs homologues employés à la cafétéria et à la conciergerie. Il est à remarquer que les Autochtones qui travaillent dans la construction n'en sont souvent pas à leur première expérience de chantier, ce qui peut atténuer le fossé culturel et professionnel habituel.

11. À partir du cas des programmes de formation et l'emploi des Cris à la Baie-James dans les années 1980, BERNARD (1995) relevait déjà les freins aux rapprochements intergroupes dans les perceptions culturelles divergentes des non-Autochtones et des Autochtones quant aux notions de travail permanent, de salaire et d'apprentissage.

En plaçant les relations entre les Innus et les non-Innus sous la loupe, on constate que la place occupée par les Autochtones au chantier hydroélectrique de la Romaine est essentiellement marginale malgré un accroissement de leur présence. Cette marginalité se manifeste dans les préjugés qui perdurent, les types d'emploi qu'ils occupent, l'aménagement du campement et les difficultés d'intégration qu'ils connaissent. Ces formes d'exclusion balisent l'espace de rencontre entre Innus et non-Innus. Le chantier, plutôt que de favoriser l'échange et de nourrir la compréhension interculturelle, semble renforcer une distance également observable à l'échelle régionale.

LA RÉGION : PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE ET DISTANCE CULTURELLE

Le projet Romaine, même s'il est physiquement en marge des communautés, s'insère dans des dynamiques propres à l'ensemble du territoire minganois. Le portrait des relations entre les travailleurs au chantier reflète la réalité interculturelle régionale. D'ailleurs, même si les questions posées ciblent surtout le chantier, les interlocuteurs, surtout les acteurs clés¹², font naturellement référence à un contexte plus large. Nous nous concentrons donc ici sur les manifestations des relations quotidiennes entre les Innus et les non-Innus à l'échelle de la région.

Rappelons d'emblée qu'au Québec et au Canada la création des réserves découlant de la Loi sur les Indiens a renforcé l'enclavement des communautés autochtones. Le découpage géographique des communautés innues et des municipalités est un élément tangible et structurant des relations interculturelles en Minganie. Les communautés d'Ekuanitshit et de Nutashkuan sont respectivement voisines des municipalités de Longue-Pointe-de-Mingan et de Natashquan. Bien que géographiquement proches les unes des autres, une grande distance politico-administrative, économique et culturelle les sépare. Cela est notamment dû au fait que les réserves sont soumises à un cadre législatif fédéral distinct et régies par les Conseils de bande responsables de la gestion des services locaux (école, dispensaire, centre communautaire, centre de la petite enfance, transport, etc.). Des différences sur le plan économique sont aussi notables. À titre d'exemple, rappelons que l'accès à la formation, au crédit et au marché de l'emploi représentent des défis de taille pour les Autochtones. Ces écarts exacerbent une distance sociale et culturelle palpable. Les milieux de vie sont séparés, voire hermétiques, et peu propices aux relations interethniques.

Ainsi, ces relations demeurent surtout utilitaires. Les participants constatent unanimement que peu d'Innus fréquentent les municipalités minganoises, sauf pour consommer des biens et des services, et que peu d'Allochtones se déplacent

12. Les résultats de cette sous-section sont principalement tirés de l'analyse des discours des acteurs clés, qui, de par leurs fonctions et leur participation active dans des dossiers régionaux, adoptent une perspective globale des enjeux. Des informations complémentaires sont issues des témoignages des travailleurs.

dans les communautés innues, hormis les professionnels qui y travaillent, ou lors d'événements particuliers telles les fêtes locales. Généralement, les participants en ont peu à dire sur leurs relations avec l'autre parce que les contacts sont rares : « Il n'y a pas vraiment de, c'est triste là, mais il n'y a pas vraiment de relation » (ACNI2). Ils décrivent néanmoins ces relations comme cordiales et de « bon voisinage », se limitant au partage d'un même espace : salutations au quotidien; contacts ponctuels et fonctionnels dans des commerces; conversations de politesse. D'autres auteurs ont relevé cette coexistence en vase clos à l'extrême est de la Minganie :

Le plus souvent, les communautés autochtones et allochtones coexistent, côte à côte, comme si elles étaient séparées par un fossé que personne n'ose franchir. Dans son ouvrage intitulé *La Chanson comme miroir de poche* (2000), Gilles Vigneault, raconte comment à Natashquan pendant des siècles, Indiens et Blancs ont pu vivre « des existences parallèles [...] sans une bataille, sans un mort », mais aussi sans interpénétration (GOULET, 2006, p. 199).

Quelques contributions scientifiques locales et régionales font état de la nature de cette cohabitation quotidienne. Notons entre autres celle de BOURGEOIS (2011) qui analyse les relations entre les Macacains (Allochtones de Natashquan) et les Innus de Nutashkuan. Au-delà du climat amical décelé dans certains lieux de services (par exemple, épicerie, école) ou lors d'événements locaux ponctuels ou d'activités récréatives, des tensions sont palpables. Celles-ci naissent souvent de la « méfiance et l'ignorance » ainsi que de la « médisance » (BOURGEOIS, 2011, p. 106-108). La même tendance est observée concernant les citoyens de Uashat, de Malotienam et de Sept-Îles (LEROUX, 2011). On peut raisonnablement présumer, notamment à la lumière de notre travail de terrain, que les membres de la communauté d'Ekuanitshit entretiennent des relations similaires avec les communautés allochtones voisines.

Des études de cas menées ailleurs au Canada abondent aussi en ce sens. Celle de DENIS (2015) démontre que même si les Autochtones et les Allochtones du nord-ouest de l'Ontario entretiennent des contacts positifs au quotidien et des liens amicaux, voire même matrimoniaux, la position hégémonique des deuxièmes domine leurs représentations de groupe. Selon l'auteur, un *laissez-faire racism* chapeaute ces relations. Une attitude de nonchalance comparable est perceptible chez les participants de notre recherche, dont un qui évoque le « racisme latent entre tout le monde » (ACNI2).

À l'instar des travailleurs, les acteurs clés allochtones évacuent rapidement la question des tensions possibles entre Innus et non-Innus en tenant des propos évasifs sur une coexistence s'accommodant du *statu quo* : « On fréquente ces gens-là, pis eux nous fréquentent pis j'ai pas de gros problème à ce niveau-là » (ACNI11). Or, lorsque l'on creuse la nature des liens sociaux, les participants évoquent des relations parfois difficiles qui peuvent mener à des accrochages et des « éloignements périodiques ». Le clivage des milieux de vie est déterminant à cet égard :

Les relations des fois sont... sont plus difficiles parce que les gens se mêlent moins, mais ça, ça n'a rien à voir avec le chantier. C'est plus du fait que les communautés

vivent en communautés, parce qu'elles ont des avantages à vivre dans leurs communautés. Puis, les non-Innus vivent dans les municipalités, donc... on est moins voisins un de l'autre (ACN11).

Bien que les interlocuteurs ne mentionnent pas explicitement l'existence de tensions intergroupes concrètes, on décèle dans leurs propos le même sentiment d'injustice que dans ceux des travailleurs du chantier. Celui-ci est alimenté par la méconnaissance, voire l'ignorance des réalités mutuelles. Si les politiques d'embauche des Autochtones sont en cause au chantier, ce sont les ententes signées avec Hydro-Québec qui alimentent le même sentiment à l'échelle régionale. Ces ententes comportent des clauses distinctes pour les communautés innues et la MRC, incluant des contrats de gré à gré et des versements inégaux de redevances.

En outre, les Allochtones rencontrés font allusion à une iniquité qui tient à la perception que les Innus seraient avantagés par des lois différentes, en ce qui a trait notamment aux droits ancestraux et à l'accès privilégié des Innus au territoire pour la chasse et la pêche. Les acteurs clés, comme les travailleurs, expriment clairement cette « jalousie » teintée de préjugés :

T'as une loi pour les Indiens, t'en as une pour les Blancs [...] Ça, ça me dépasse. T'as une loi au Québec, c'est ça, c'est tout, pour tout le monde. (TN11)

Ce qui est latent dans la population et qui ne peut évidemment pas améliorer les relations au jour le jour, [c'est] qu'il y a toujours une jalousie parce qu'il y a un traitement différent. (ACN12)

Quant à eux, les Autochtones dénoncent une injustice systémique ancrée dans une longue histoire coloniale qui avantage les « Blancs ». Un acteur clé innu la verbalise comme suit :

Donc tout ce qui est compétence là, mais pour nous autres, on n'embarque pas dans leur système. [...] C'est toujours un rapport de force. C'est comme si on n'avait pas la capacité de s'autogérer là. (AC14)

D'un côté comme de l'autre, la distance interculturelle prend racine dans une méconnaissance d'un contexte dont les dimensions historiques, sociales, économiques et législatives évoluent en parallèle et dépassent la Minganie. Si elle n'est pas nommée explicitement, elle est bien présente et imprègne le discours de la majorité des interviewés. Cette distance peut compromettre la concertation régionale.

En effet, pour les acteurs clés, des systèmes institutionnels et politiques distincts affectent directement la collaboration entre les différentes organisations autochtones et allochtones. La concertation est généralement faible et difficile et les communautés travaillent en vase clos, ou en « silo », pour reprendre l'expression d'un interlocuteur. Cet état de fait est perçu négativement pour le développement de la Minganie, puisque tous soutiennent que les Innus et les non-Innus partagent un ensemble de défis communs. Un acteur clé innu manifeste le désir de briser l'isolement économique des communautés innues : « Parce que nous autres on veut embarquer dans le système, on veut faire partie, [participer à] l'économie » (AC14).

Nonobstant, un projet de développement majeur comme celui de la Romaine vient bouleverser l'ensemble des dynamiques relationnelles en Minganie. La préparation du projet, sa mise en œuvre et la gestion de ses répercussions et retombées nécessitent une communication entre des citoyens et des décideurs qui n'avaient auparavant ni le besoin, ni l'habitude de travailler ensemble. Dans ce contexte, une sensibilisation accrue aux réalités autochtones pourrait amoindrir la distance culturelle qui perdure malgré la proximité géographique des réserves et des municipalités. La même recommandation visant à déconstruire les mythes et les préjugés à l'égard des Autochtones peut être formulée à l'échelle du chantier où il y a un besoin apparent d'activités de sensibilisation ciblant les travailleurs, les superviseurs, les entrepreneurs et les cadres supérieurs¹³. Celles-ci contribueraient à diminuer la méconnaissance et les tensions interculturelles.

LES RELATIONS INTERCULTURELLES AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE DEMAIN

Après l'annonce officielle que le projet Romaine se concrétiserait, la nécessité d'adopter une vision commune ne s'est pas imposée aux Minganois immédiatement. Les attentes et l'enthousiasme, tout comme les inquiétudes et la méfiance, étaient tellement vifs au sein des communautés qu'ils ont plutôt attisé des tensions. De plus, le lancement précipité des travaux a contribué au manque de préparation en amont et conséquemment à la faiblesse de la concertation entre les communautés innues et les municipalités représentées par la MRC :

Il n'y a pas eu de préparation, il n'y a pas de coaching, il n'y a pas de, je ne sais pas moi, un menu : Ah vous pourriez faire ça ça ça. Voici les points forts de votre municipalité. Non c'est : Tiens un chèque, arrange-toi, mais dès que ça crie autour, eh bien démerde toi. Voilà. (ACN12)

Cela étant dit, avec du recul, les acteurs clés affirment aujourd'hui la nécessité d'une concertation au niveau régional si ce n'est dans les interactions quotidiennes au chantier lui-même. Ils concèdent que ce dernier porte peut-être les germes d'un rapprochement interethnique aux plans institutionnel et politique. Du moins, ils s'accordent pour dire que le chantier a ouvert le dialogue entre les Innus et les non-Innus :

S'il y a de quoi avec la Romaine, je pourrais peut-être dire que ça va peut-être... être avantageux... qu'il va y avoir pour la première fois, dans certains cas, des Innus pis des non-Innus qui vont travailler ensemble. (ACN11)

Ben juste la manifestation qu'on a faite. Je pense que ça devait être la première fois que Innus et non-Innus s'unissaient vraiment pour manifester ou pour faire entendre leur mécontentement puis qu'à partir de là, nous... C'est que les oreilles se sont ouvertes des deux côtés. (ACN18)

13. Des formations de ce type sont déjà offertes, par exemple dans le programme de formation continue de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à savoir : Piweseha – La culture et les réalités autochtones, et Wedokodadowiin – Travaillons ensemble.

Ce dernier passage fait allusion à une mobilisation commune autour du projet de la Romaine, qui a mené à des actions concrètes sur le terrain. Plusieurs manifestations, dont des blocus de routes, ont rassemblé des Innus et des non-Innus revendiquant davantage de contrats pour leurs entreprises et l'engagement de plus de travailleurs locaux et régionaux au chantier (LÉVESQUE, 2015). L'embauche locale constitue d'ailleurs un des fers de lance de l'Association des gens d'affaire de la Minganie (AGAM) fondée en 2012, une organisation militant pour la maximisation des retombées du chantier pour l'ensemble de la MRC. Fait notable, son conseil d'administration est constitué de membres innus et non innus. D'autres canaux de communication moins formels ont aussi émergé, non sans heurts, comme en témoigne cet exemple de réseautage entre des Innus d'Ekuanitshit (Mingan) et les décideurs de la MRC :

C'est très difficile, mais Mingan pour la première fois c'est eux qui nous ont contactés. Plusieurs intervenants sociaux voulaient faire du réseautage donc moi j'y vois une ouverture que je n'avais jamais eue auparavant. (ACNI2)

Le chantier a également favorisé un développement économique chez les Innus, notamment par la création d'entreprises locales regroupées au sein de la SEIE, société initialement fondée dans la foulée de la promesse d'Hydro-Québec de soutenir l'emploi des Innus au chantier. Depuis, de nouvelles entreprises s'y sont greffées et le mandat de la SEIE s'est élargi. Les compagnies innues sont de plus en plus visibles dans le paysage allochtone et deviennent partie prenante du développement territorial : « C'est la première occasion qu'ils [les Innus] sortent de leur isolement, pis là, ben ils participent à quelque chose. Est-ce [que] c'est positif? Oui » (ACNI3). De surcroît, cette visibilité peut contribuer à déconstruire certains préjugés et par le fait même améliorer les relations interculturelles et affirmer leur rôle incontournable. Les Innus et les non-Innus admettent leur interdépendance essentielle pour faire face aux défis de développement communs, tel que l'envisage cet acteur clé de la SEIE :

Dans le développement économique, on se dit que quand le barrage va être construit, on va rester avec les Cayens [*gentilé des habitants de Havre-Saint-Pierre ayant une ascendance acadienne*] pis les Paspayas [*descendants nord côtiers originaires de Paspébiac en Gaspésie et résidant surtout à Longue-Pointe-de-Mingan*]..., alors on est sensible à leurs besoins, parce que quand Hydro va être parti, il va l'avoir son barrage là, il va partir avec les firmes de l'extérieur... Fait qu'on est sensible à leurs besoins, aux besoins des Cayens. Tu sais quand ils disent : On n'a pas d'emplois. Nous on n'est pas laissés pour compte, mais on n'est pas insensibles à leurs problèmes. Ils ont des difficultés, des entreprises qui aimeraient avoir des contrats, on les appuie dans leurs démarches. C'est-à-dire qu'on est intégrés à la Minganie là. (ACNI3)

Du partage d'enjeux, de valeurs et d'intérêts émane une prise de conscience réciproque nourrie par l'identification commune au territoire. D'autres chercheurs font le même constat d'une reconnaissance mutuelle obligée des minorités qu'ils étudient, à savoir les Micmacs et les Acadiens au Nouveau-Brunswick (BOUCHARD et VÉZINA, 2003). La convergence de leurs préoccupations fait des Autochtones et des Allochtones des partenaires potentiels. D'ailleurs, les alliances interethniques semblent fructueuses face à des « menaces » extérieures communes, par exemple

sur le plan environnemental ou politique (GROSSMAN, 2001; WILLOW, 2012). À cet égard, LARSEN (2003) insiste sur le fait que ces partenariats autochtones-allochtones deviennent des moyens de plus en plus couramment utilisés pour défendre des territoires d'appartenance et des ressources qui sont dans la mire des gouvernements et des grandes compagnies d'exploitation.

Cette tendance se décèle en Minganie autour du chantier Romaine. La mobilisation, les revendications, le développement économique ainsi que la gestion des impacts sont autant de signes précurseurs, si ce n'est d'une alliance interethnique, de l'émergence d'une solidarité régionale plus inclusive :

Au niveau du développement économique, on faisait pas mal chacun de notre bord nos affaires, mais non, ça nous a amenés à voir qu'on était tous dans le même bateau à vivre, à occuper le même territoire, donc à se battre ensemble pour avoir ce qu'on voulait avoir. [...] Je pense que le projet Romaine, ça va avoir amené plus de bon à long terme que de pas bon, mais ça va nous avoir fait réaliser aussi que pour des projets de cette ampleur-là, faut qu'on s'organise, faut qu'on se mobilise ensemble pis pas chacun de notre bord parce que ça donne rien. (ACN18)

En somme, le discours des acteurs clés est campé dans un relatif optimisme pour l'avenir de la Minganie. Le versement de redevances qui s'amorce donne à croire qu'avec suffisamment d'efforts et de collaboration, ce territoire pourra tirer son épingle du jeu en stimulant et en diversifiant son économie pour éviter le déclin après l'achèvement du chantier. La concertation devra être au cœur de ce renouveau, tous en sont conscients. Le cas échéant, cette étincelle ayant amené les Innus et les non-Innus de la Minganie à se rapprocher sera peut-être retenue comme le premier héritage durable de ce chantier. Car un projet d'une telle envergure ne peut pas être géré à huis clos, chacun pour soi. Si l'arrivée du chantier a été mal préparée selon certains, elle aura au moins servi de leçon pour le développement territorial futur.

*

* *

ENTRE MÉCONNAISSANCE, INDIFFÉRENCE, SOLIDARITÉ ET CONCERTATION

À mi-chemin de la réalisation du projet hydroélectrique de la rivière Romaine, qui se terminera à l'aube de 2020, les relations interculturelles entre les Innus et les non-Innus dans l'espace partagé du chantier demeurent superficielles. Les occasions de rapprochement ne semblent pas jusqu'ici être aussi nombreuses et bénéfiques qu'on pourrait le penser *a priori*. Si des interactions positives peuvent se produire, une indifférence générale à l'égard des relations semble pourtant perdurer. L'organisation rigide des quarts de travail et le mode de vie hyper structuré du chantier en font un contexte peu propice aux rapprochements.

En l'état, les dynamiques interethniques régionales sont caractérisées par des contacts fonctionnels, à l'image de celles présentes au chantier. Or, du fait de

l'ampleur des impacts et des enjeux qu'il soulève pour la Minganie, le chantier de la Romaine engendre une mobilisation et une gestion concertées entre les Innus et les non-Innus. Il devient ainsi un sujet d'échange plus significatif entre les communautés, porteur des germes d'une reconnaissance des rôles indissociables des uns et des autres dans le développement territorial.

En dépit d'une volonté explicite de concertation, les dynamiques régionales demeurent structurées par des visions et des intérêts divergents et restent empreintes de tiraillements interethniques. La méconnaissance, le sentiment d'injustice et les préjugés subsistent, malgré des alliances ponctuelles qui ne peuvent s'avérer qu'utilitaires. Les partenariats économiques autochtones-allochtones pour démarrer des entreprises en copropriété ou pour obtenir des subventions sont des exemples de collaboration à des fins pragmatiques. De la même façon, une apparence de front commun peut devenir une stratégie efficace dans le but d'acquérir davantage de poids politique. La sollicitation des Autochtones par les « Blancs » lorsque ces derniers ont besoin de visibilité médiatique pour faire entendre leur cause illustre une forme d'instrumentalisation des premiers. Ces tactiques amènent à se questionner sur les rapports de force qui surdéterminent le dialogue interculturel entre les Innus et les non-Innus de la Minganie. Les besoins et les aspirations des Autochtones s'en trouvent-ils lésés pour servir ceux de la majorité allochtone? S'agit-il là d'une réelle ouverture sur des liens solides et durables et qui dépasseront l'utilitarisme du chantier Romaine pour imprégner le développement territorial?

Afin d'apporter un éclairage renouvelé quant à la place réelle des Autochtones dans les grands projets de développement nordique, il faut dépasser les vœux pieux sur la place souhaitée pour eux dans la gouvernance en investiguant les territoires du quotidien. Malgré ses limites, cette étape exploratoire de notre recherche démontre l'intérêt d'étudier les relations interculturelles non seulement d'un point de vue vertical, structurel et étatique, mais aussi dans l'expérience de la quotidienneté des principaux intéressés. De nouveaux résultats en cours d'analyse, colligés auprès d'une plus grande diversité de travailleurs, nous incitent à approfondir notre interprétation, d'une part des relations interculturelles, d'autre part du contexte spatial particulier dans lequel elles se développent, en l'occurrence le chantier.

Une première piste d'analyse concerne ainsi spécifiquement l'étude des rapports entre l'ensemble des travailleurs. Dans cette étape subséquente de notre recherche, des nuances importantes ressortent quant à l'appréciation des relations à l'autre selon les profils variés des individus interviewés, au-delà de leur origine autochtone ou non autochtone. La provenance spécifique est déterminante dans l'expérience vécue, selon que l'on soit un travailleur régional ou extrarégional, ou que l'on appartienne à l'une ou l'autre des communautés innues (Ekuanitshit, Nutashkuan, Pessamit...). Les statuts professionnels le sont également (concierges, « femmes de ménage », employés de la cafétéria, opérateurs de machineries lourdes, manœuvres, gestionnaires), tout comme le fait qu'il s'agisse ou non de son premier grand chantier en région éloignée. D'autres éléments peuvent aussi influencer le regard porté sur l'expérience relationnelle : l'âge; le sexe; le niveau de scolarité; le degré de sensibilité aux questions autochtones; les relations interculturelles antérieures; la perception du développement...

Cet enchevêtrement d'expériences et de relations complexes se dessine dans un contexte spatial – celui du chantier – dont on ne peut faire fi pour en saisir toutes les subtilités. La deuxième piste d'analyse concerne donc le besoin d'explorer les modes d'habiter et de cohabiter des travailleurs qui œuvrent sur les grands chantiers nordiques contemporains. Les rapports à l'autre dérivent sans doute des rapports que les individus entretiennent avec le chantier lui-même. Pour certains, le chantier se compare à un véritable « pénitencier », alors que pour d'autres, il rimerait plutôt avec « échappatoire ». Il est ainsi nécessaire de se pencher sur les pratiques routinières des travailleurs ainsi que sur leurs représentations du chantier, leur sentiment d'appartenance et leur sens des lieux.

À la lumière des résultats présentés dans cet article et de ceux anticipés, la nature du dialogue interculturel, tel qu'il s'articule au quotidien dans le contexte spatiotemporel d'un mégachantier, doit être scrutée davantage, d'autant plus que son rôle est admis comme incontournable dans le développement territorial nordique.

Laurie GUIMOND

Département de géographie,
Université du Québec à Montréal.
guimond_laurie@uqam.ca

Alexia DESMEULES

Étudiante à la maîtrise,
Département de géographie,
Université du Québec à Montréal.
alexia.desmeules@gmail.com

BIBLIOGRAPHIE

AECOM

2014 *Étude de suivi environnemental : Enquête auprès des travailleurs innus 2012*, Québec, 108 p.

ANGELL, Angela et John PARKINS

2011 « Resource development and aboriginal culture in the Canadian north », *Polar Record*, 47, 240 : 67-79.

Association des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL)

2006 *Rapport final du Forum socioéconomique des Premières Nations : Agir maintenant pour l'avenir*, Mashteuiatsh, Forum socioéconomique des Premières Nations, 137 p.

ASSELIN, Hugo

2011 « Plan Nord : les Autochtones laissés en plan », *Recherches amérindiennes du Québec*, 41, 1 : 37-46.

BARBIER, Nicolas

2013 « Conflicting stakes and governance relating to the co-management of salmon in the Columbia river basin (U.S.A.) », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 13, 3 : 1-23.

BELLIER, Irène

- 2011 « Échelles de gouvernance : Penser l'autodétermination des peuples autochtones dans la globalisation », *Archive ouverte HAL*. [<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00752685>], consulté le 15 novembre 2015.

BERNARD, Nick

- 1995 *La formation professionnelle en milieu autochtone, Perceptions non autochtones du travail salarié et de l'apprentissage : L'exemple d'Hydro-Québec et des Cris de la Baie-James*, Mémoire de maîtrise, Département d'anthropologie, Université Laval.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

- 2009 *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, Rapport d'enquête et d'audience publique*. [<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape256.pdf>], consulté le 10 octobre 2015.

BOUCHARD, Pier et Sylvain VÉZINA

- 2003 « Complicité et tensions entre minorités : une relation à redéfinir entre Micmacs et Acadiens au Nouveau-Brunswick », *Francophonies d'Amérique*, 16 : 85-96.

BOURGEOIS, Annie

- 2011 *Les relations interculturelles entre les allochtones et les autochtones du Québec : Étude de cas des communautés de Nutashkuan et de Natashquan*, Mémoire de maîtrise, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal.

CARTER, Jen et David HOLLINSWORTH

- 2009 « Segregation and protectionism: Institutionalised views of Aboriginal rurality », *Journal of Rural Studies*, 25 : 414-424.

Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA)

- 2012 « Les relations entre Autochtones et non-Autochtones aujourd'hui : entre tensions et rapprochements », *Les Cahiers du CIÉRA*, Noëlle COUNORD et Pascale LANEUVILLE (dir.), 10 novembre 2012.

DENIS, Jeffrey

- 2015 « Contact theory in a small-town settler-colonial context: The reproduction of Laissez-Faire racism in indigenous-white canadian relations », *American Sociological Review*, 80, 1 : 218-242.

DESBIENS, Caroline

- 2004 « Producing North and South: A political geography of hydro development in Québec », *Le Géographe canadien*, 48, 2 : 101-118.
- 2014 *Puissance nord : Territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

DESBIENS, Caroline et Étienne RIVARD

- 2014 « From passive to active dialogue? Aboriginal lands, development and métissage in Québec, Canada », *Cultural Geographies*, 21, 1 : 99-114.

DESMEULES, Alexia

- 2017 *La rivière Romaine au coeur du Nitassinan : Transformations contemporaines de la territorialité des Innus d'Ekuanitshit*, Mémoire de maîtrise, Département de géographie, Université du Québec à Montréal.

- DESMEULES, Alexia, Mari-Pier DERASPE, Thierry CLÉMENT et Laurie GUIMOND (dir.)
 2015 *Un territoire, deux nations : le chantier hydroélectrique de la Romaine comme espace de rencontre des Innus et des non Innus de la Minganie (Côte-Nord)*, Rapport de recherche, Montréal, CRISES, Université du Québec à Montréal.
- DUHAIME, Gérard, Sébastien BROUSSEAU, Josianne GRENIER, Aude THERRIEN et Charles BEAUDOIN-JOBIN
 2013 « Le développement du Nord et le destin du Québec », *Recherches sociographiques*, LIV, 3 : 477-511.
- FEARY, Sue, Peter KANOWSKI, Jon ALTMAN et Richard BAKER
 2010 « Managing forest country: Aboriginal Australians and the forest sector », *Australian Forestry*, 73, 2 : 126-134.
- GERMAIN, Alexandre
 2011 « La relation entre Autochtones et gouvernements provinciaux vue à la lumière du développement nordique au Québec et en Ontario », *Recherches amérindiennes au Québec*, 41, 1 : 91-95.
- GIBBS, Leah
 2003 « Decolonising, Multiplicities and Mining in the Eastern Goldfields, Western Australia », *Australian Geographical Studies*, 41, 1 : 17-28.
- GILBERT, Anne, Luisa VERONIS, Marc BROUSSEAU et Brian RAY
 2014 *La frontière au quotidien : expériences des minorités à Ottawa-Gatineau*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- GOULET, Jean-Guy
 2006 « Maîtres chez nous : les fondements des projets de justice et de citoyenneté des autochtones et des allochtones au Québec », *Anthropologie et Sociétés*, 30, 1 : 187-201.
- Gouvernement du Québec
 2011 *Plan Nord. Faire le Nord ensemble : le chantier d'une génération. Premier plan d'action 2011-2016*. [<http://www.plannord.gouv.qc.ca/documents/plan-action.pdf>], consulté le 9 octobre 2015.
- GRAMMOND, Sébastien
 2009 « La gouvernance territoriale au Québec entre régionalisation et participation des peuples autochtones », *Revue canadienne de science politique*, 42, 4 : 939-956.
- GREEN, Joyce
 2004 « Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme : pour une relecture autochtone du palimpseste canadien », *Politique et sociétés*, 23, 1 : 9-32.
- GROSSMAN, Zoltan
 2001 « Let's not create evilness for this river : Interethnic environmental alliances of Native Americans and Rural Whites in Northern Wisconsin », dans : Jill BYSTRY-DEIENSKI et Steven SCHACHT (dir.), *Forging radical alliances across difference*, Boulder, USA, Rowman & Littlefield, p. 32-51.
- HALL, Rebecca
 2013 « Diamond Mining in Canada's Northwest Territories: A Colonial Continuity », *Antipode*, 45, 2 : 376-393.

HAMELIN, Louis-Edmond

1975 *Nordicité canadienne*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, Ltée.

2005 « La dimension nordique de la géopolitique du Québec », *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, 8, 1 : 17-36.

Hydro-Québec

2008 *Complexe de la Romaine : Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*, Hydro-Québec Production, 124 p.

2014 *Projet de la Romaine. En bref*. [<http://www.hydroquebec.com/romaine/projet/index>] (consulté le 1^{er} octobre 2015)

2015 « Le chantier du Complexe hydroélectrique de la Romaine : Vers une septième année de réalisations », communiqué de presse, 1^{er} mai 2015.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

2013 *Analyse sommaire des impacts du projet de barrage hydroélectrique de la Romaine sur la santé de la population : suivi du cas de la municipalité de Havre-St-Pierre*, 43 p.

LADNER, Kiera et Michael ORSINI

2004 « De l'«infériorité négociée» à l'«inutilité de négocier» : la Loi sur la gouvernance des Premières Nations et le maintien de la politique coloniale », *Politique et Sociétés*, 23, 1 : 59-87.

LARSEN, Soren

2003 « Promoting aboriginal territoriality through interethnic alliances : The case of the Cheslatta T'en in northern British Columbia », *Human Organization*, 62, 1 : 74-84.

LEROUX, Shanie

2011 *Les relations entre autochtones et allochtones en milieu urbain : le point de vue des Innus de Sept-Îles, Uashat et Maliotenam*, Mémoire de maîtrise, École de travail social, Université du Québec à Montréal.

LÉVESQUE, Fanny

2015 « Les Innus bloquent toujours La Romaine », *Journal Le Nord-Côtier*, 15 juillet [<http://lenord-cotier.com/les-innus-bloquent-toujours-la-romaine/>].

LOXTON, Edwina, Jacqueline SCHIRMER et Peter KANOWSKI

2012 « Employment of Indigenous Australians in the forestry sector: a case study from northern Queensland », *Australian Forestry*, 75, 2 : 73-81.

MCCREARY, Tyler

2013 « Mining Aboriginal success: The politics of difference in continuing education for industry needs », *The Canadian Geographer*, 57, 3 : 280-288.

Municipalité régionale de comté (MRC) de la Minganie

2008 *Le complexe hydroélectrique de la Romaine. Donner un élan durable au développement socioéconomique de la Minganie*. [<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/La%20Romaine/documents/DM52.pdf>], consulté le 2 novembre 2015.

Organisation des Nations Unies (ONU)

2007 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. [http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf], consulté le 5 novembre 2015.

PAPILLON, Martin et Audrey LORD

- 2013 « Les traités modernes : vers une nouvelle relation? », dans : Alain BEAULIEU, Stéphan GERVAIS et Martin PAPILLON (dir.), *Les Autochtones et le Québec : Des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 343-362.

PICARD, Ghislain

- 2010 « Premières Nations : Des partenaires incontournables du développement territorial », *Recherches amérindiennes au Québec*, 40, 3 : 27-33.

RIO TINTO

- 2014 *Mine (Havre-St-Pierre)*. [http://www.rtft.com/FRC/ourproducts/33_our_sites.asp], consulté le 11 novembre 2014.

RIVARD, Étienne et Caroline DESBIENS

- 2011 « Le Plan Nord, monstre à deux têtes et autres chimères géographiques », *Recherches amérindiennes au Québec*, 41, 1 : 83-89.

RIVARD, Étienne

- 2013 « L'Approche commune ou l'irrésistible élan vers une définition interethnique de la planification territoriale? », *Recherches amérindiennes au Québec*, 43, 1 : 25-38.
- 2016 « Prendre ses distances : pour une géographie de la diversité culturelle », dans : Mélanie LANOUE et Étienne RIVARD (dir.), *Dire la diversité culturelle du Québec : réflexions sur fond muséal*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 39-50. (Coll. « Cahiers du CIEQ »)

RODON, Thierry

- 2013 « La quête d'autonomie des Autochtones du Québec : les projets de gouvernement des Innus, d'Eeyou Istchee et du Nunavik », dans : Alain BEAULIEU, Stéphan GERVAIS et Martin PAPILLON (dir.), *Les Autochtones et le Québec : Des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 385-403.

SAVARD, Stéphane

- 2009 « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique : un rapport de force avec l'État, de 1944 à aujourd'hui », *Recherches amérindiennes au Québec*, 39, 1-2 : 47-60.

Société des entreprises innues d'Ekuanitshit inc. (SEIE)

- 2013 *Main d'œuvre en action dans les organisations du Conseil des Innu de Ekuanitshit*, 15 juin 2013.

VINCENT, Sylvie

- 2008 « Le projet de la rivière Romaine vu et rapporté par la presse écrite », *Recherches amérindiennes au Québec*, 38, 2-3 : 148-152.

WILLOW, Anna

- 2012 « Re(con)figuring Alliances: Place membership, environmental justice and the remaking of Indigenous-Environmentalist relationships in Canada's Boreal Forest », *Human Organization*, 71, 4 : 371-382.

YAKOVLEVA, Natalia

- 2011 « Oil pipeline construction in Eastern Siberia: Implications for indigenous people », *Geoforum*, 42 : 708-719.



UNE DIFFICILE PRISE EN COMPTE DES CHANGEMENTS SOCIAUX EN MILIEU MINIER NORDIQUE : LE CAS DE MALARTIC (QUÉBEC)

Geneviève BRISSON, Catherine MORIN BOULAIS,
Sabrina DOYON, Emmanuelle BOUCHARD-BASTIEN

En 2011, l'ouverture d'une mine d'or à ciel ouvert dans la municipalité de Malartic, en Abitibi-Témiscamingue, a suscité un éventail de changements sociaux. Le présent article décrit les impacts subis par les Malarticois entre 2006 et 2013, à partir des résultats d'un projet de recherche d'approche ethnographique au cours duquel des entretiens semi-dirigés ont été réalisés avec 93 acteurs du dossier. S'appuyant sur l'écologie politique et l'économie politique, l'analyse expose les principales limites des politiques publiques destinées à prendre en compte les impacts révélés par le cas de Malartic, et montre comment ces politiques s'inscrivent dans une logique néolibérale.

Mots-clés : mine, Abitibi-Témiscamingue, impacts sociaux, politiques publiques, écologie politique, néolibéralisme, Malartic

Les récentes politiques québécoises de développement nordique misent largement sur la valorisation du potentiel économique du territoire à travers l'exploitation de ses ressources naturelles. Une telle approche du développement économique suscite des préoccupations quant aux impacts sociaux des activités extractives et à la manière, voire à la possibilité de concilier ces grands projets industriels avec la préservation du milieu de vie. Ces préoccupations sont vivement ressenties aujourd'hui dans la municipalité de Malartic, en Abitibi-Témiscamingue. Par ses principes et ses effets, le développement minier en cours dans cette petite communauté située à la frontière sud du Nord-du-Québec reflète largement l'expérience vécue par les villes minières nordiques au cours des dernières décennies, notamment parce qu'il s'inscrit dans le même cadre politique, administratif et légal que ces autres projets miniers.

Depuis 2011, Malartic est le site d'opération d'une mine d'or à ciel ouvert de grande envergure, la mine Canadian Malartic. La Corporation minière Osisko, propriétaire du site jusqu'en 2014¹, se décrit comme « la minière nouvelle génération » et se targue de mettre en place des mesures sociales innovantes. À ce titre, elle met en avant des initiatives communautaires et sociales, tels un fonds pour la diversification économique, un autre pour prévenir le décrochage scolaire, des investissements dans les infrastructures, la création et le maintien d'un comité de suivi. L'exploitation de la mine a cependant aussi des impacts sociaux importants, qui feront l'objet de cet article, et pour lesquels toutes les mesures d'atténuation ne paraissent pas avoir été trouvées.

Au Québec, la gestion des risques humains et environnementaux de pareils projets relève de deux mécanismes associés à la Loi sur la qualité de l'environnement : le processus québécois d'évaluation environnementale, qui sert à les prévenir en amont, et le système de plaintes environnementales, qui en gère les effets en aval. Malgré l'existence de tels mécanismes, des changements et des impacts négatifs sont dénombrés à Malartic. Y sont constatées plusieurs transformations environnementales induites habituellement par les minières – ou d'autres activités liées aux ressources naturelles – qui révèlent les limites des processus de gouvernance à tous les paliers gouvernementaux. Ces limites dans la prévention ou l'atténuation des impacts rendent opportun de s'interroger sur l'existence d'autres processus sous-jacents, dont la mise au jour permettrait une meilleure recherche de solutions.

Après un exposé du cadre théorique, cet article présente la méthodologie et le contexte de la démarche de recherche, puis les résultats concernant les changements sociaux à Malartic et les limites des solutions actuelles apportées à ces derniers. Une discussion permettra de conclure sur la gouvernance associée aux impacts sociaux du développement nordique.

REGARDS ANTHROPOLOGIQUES SUR UNE ACTIVITÉ HISTORIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE

Depuis les années 1980, les anthropologues accordent de plus en plus d'attention aux activités minières (BALLARD et BANKS, 2003; GODOY, 1985). Leurs études illustrent une variété de points de vue, mettant tour à tour en lumière des aspects de la vie des travailleurs miniers (BURAWOY, 1972; ELIADE, 1962; GODOY, 1984; MOODIE, 1980; NASH, 1979; TAUSSIG, 1980), du développement de communautés minières (BIERSACK, 2006; CLEARY, 1990; FERGUSON, 1999, 2005) et de la période post-mine (WALSH, 2012), du tourisme minier (BALLESTEROS et RAMIREZ, 2007; COLE, 2004; CONLIN et JOLLIFFE, 2010), des mouvements de revendication (HYNDMAN, 1994; KIRSCH, 2006; MACINTYRE et FOALE, 2004; WESLEY-SMITH, 1990), des droits autochtones (par exemple, HOROWITZ, 2003, pour les Kanaks; JORGENSEN, 1998, 2001, pour les

1. En janvier 2014, Osisko a fait l'objet d'une offre publique d'achat hostile par Goldcorp. En avril, elle a été achetée en partenariat par les minières torontoises Yamana Gold et Agnico Eagle.

Telefolmins; KIRSCH, 2002, 2006, 2007, pour les Yonggoms), des compagnies minières (BENSON et KIRSCH, 2010; RAJAK, 2011; WELKER, DAMANI et HARDIN, 2011) et de la responsabilité sociale des entreprises (DASHWOOD, 2005; DUARTE, 2011; WELKER, 2009). La question des impacts des activités minières sur les communautés a été traitée de façon plus large par les sciences sociales (voir infra).

Au Québec, l'intérêt de l'anthropologie pour la question minière demeure assez faible, bien que trois régions du nord de la province (Nord-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord) vivent encore quotidiennement au rythme de ce mode économique d'exploitation des ressources naturelles. Quelques études anthropologiques traitant du secteur minier ont néanmoins été réalisées en Abitibi-Témiscamingue. DUPUIS (1991) a étudié le rôle des entreprises minières dans la structuration des rapports sociaux, en prenant pour exemples les villages de Duparquet et Normétal. Il s'est également intéressé aux facteurs expliquant la survie de ces deux communautés mono-industrielles après la fermeture de leur mine (DUPUIS, 1993). Plus récemment, BEAUPRÉ (2012) s'est penché sur la perception du risque chez les mineurs de fond, révisant notamment l'importance du sentiment d'inéluctabilité du danger chez ces travailleurs. De façon connexe, on peut noter l'apport de TREMBLAY (1982) dont les travaux en géographie ont exposé la contribution de la colonisation agricole à l'expansion du grand capital minier en Abitibi-Témiscamingue. De même, l'étude sociologique de LAROUCHE (1974) a montré l'influence de l'idéologie de survivance des Canadiens français des villages miniers abitibiens dans leur relation de cohabitation avec les immigrants internationaux.

La présente étude contribue à enrichir ce corpus en examinant les changements induits par la présence de la mine Canadian Malartic et leurs impacts sociaux. Nous analysons la situation à travers la lentille de l'écologie politique, qui aborde plus particulièrement les enjeux socio-environnementaux associés aux ressources naturelles, à leur contrôle, leurs usages et leur répartition, aux impacts de leur exploitation ainsi qu'à leur conservation, protection et gestion (AGRAWAL, 2005; GAUTIER et BENJAMINSEN, 2012; PEET *et al.*, 2010). Différentes écoles de pensée et approches méthodologiques sont mobilisées par l'écologie politique; nous apprécions particulièrement la manière dont celle-ci allie l'économie politique et le poststructuralisme. Appliquer cette approche complexe à l'étude des enjeux miniers requiert de prendre en compte le contexte historique et les relations politiques et économiques, afin de saisir comment ces enjeux sont construits par les pratiques socioculturelles, les représentations sociales et les discours (ESCOBAR, 1999; GAUTIER et BENJAMINSEN, 2012; NYGREN et RIKOON, 2008; PEET, ROBBINS et WATTS, 2010; ROBBINS, 2012). Cette approche permet d'éviter des positionnements partiels car elle consiste à examiner, de façon symétrique et diachronique, les enjeux en cours en tenant compte des perspectives de tous les acteurs impliqués. De cette manière, il est possible de situer les différents points de vue dans le contexte plus large où se négocie l'accès aux ressources. En d'autres mots, elle permet d'explorer comment les changements induits par la présence de la mine Canadian Malartic et leurs impacts sociaux sont tissés et façonnés par le contexte culturel, socio-économique, historique et politique (BLAIKIE et BROOKFIELD, 1987; BRYANT, 1992; GREENBERG et PARK, 1994).

Impacts sociaux de l'exploitation minière

La question des impacts sociaux de l'exploitation minière a été abordée par les chercheurs en sciences sociales. Leurs études ont montré que l'exploitation minière peut avoir des effets positifs tels que la création d'emplois, l'augmentation de la richesse personnelle, l'accroissement de la diversité ethnique à l'intérieur d'une communauté, l'amélioration des infrastructures ou le lancement de nouveaux projets collectifs grâce aux redevances versées à la ville (CARRINGTON et PEREIRA, 2011; GARVIN *et al.*, 2009). Cependant, la littérature scientifique souligne aussi que, à long terme, ces avantages ne suffisent pas à contrebalancer les impacts sociaux négatifs. Au plan social, les recherches révèlent que l'industrie minière induit des changements qui représentent des défis pour les individus et les communautés : mouvements de population rapides et variables (GELLERT et LYNCH, 2003), nuisances à la qualité de vie (par exemple, densité du trafic, poussière, insuffisance en eau potable, bruit), modifications du paysage et de l'accès au territoire (COUNIL, 2001), nouvelle planification et organisation des services, pressions sur les groupes communautaires et autres (PETKOVA-TIMMER *et al.*, 2009). Sur un autre plan, des changements sont constatés concernant les liens sociaux, les familles et le leadership local (ALLAN, 2011). Apparaissent aussi de nouveaux défis dans l'ordre social, la santé, l'identité et les valeurs (BALLARD et BANKS, 2003; GELLERT et LYNCH, 2003). Les changements, les risques redoutés et les discussions qui les entourent peuvent causer au plan individuel et collectif du stress, de l'anxiété, de la colère (DAWSON et MADSEN, 2011) ou encore une démobilisation sociale et une perte de confiance envers les décideurs (COUNIL, 2011). Plus particulièrement, plusieurs études font état de tensions et de conflits entre certains groupes sociaux à l'intérieur de la communauté ou envers les promoteurs et les autorités publiques, ayant pour enjeu principal le contrôle par ces groupes de leur avenir (HILSON, 2001; MARTINEZ-ALIER, 2001). La question de l'équité est très fréquemment soulevée, notamment quant à la répartition des avantages et des inconvénients des activités minières (FRANKS, 2012). Entre autres, des groupes vulnérables peuvent se trouver fragilisés s'ils ne s'intègrent pas dans les nouvelles dynamiques communautaires et économiques.

Économie politique et enjeux miniers

Par ailleurs, il est intéressant d'examiner cette situation à l'aune de considérations d'économie politique proposées par des anthropologues. Le contexte dans lequel évolue et se déploie l'industrie minière contemporaine est tributaire du système capitaliste, fortement marqué par l'exploitation des matières premières, la dépendance à l'exportation et aux marchés extérieurs et la surspécialisation. La régulation gouvernementale de la production permet d'assurer le maintien dans le temps de ce système de production, aussi appelé régime de ressources (*staples*), tel que l'ont décrit certains auteurs pour le cas canadien (HOWLETT et BROWNSEY, 2007; INNIS, 1999) et mondial (POLANYI, 1983; WOLF, 2010).

Or, il est envisageable de considérer ce régime et l'industrie minière comme étant désormais marqués par la logique et les principes du néolibéralisme, un ensemble d'idéologies, d'engagements, de représentations et de pratiques organisées

dans un système d'alliances de classes situées à différentes échelles géographiques (MCCARTHY et PRUDHAM, 2004). Selon une vision néolibérale, [traduction] « la meilleure façon d'améliorer le bien-être humain est de promouvoir les libertés et les aptitudes entrepreneuriales individuelles à l'intérieur d'un cadre institutionnel caractérisé par des droits de propriété forts, le libre marché et le libre-échange » (HARVEY, 2005, p. 23). Les tenants du néolibéralisme font la promotion de la théorie de l'autorégulation des marchés, des politiques de dérégulation², de la privatisation et de « l'adaptabilité » accrue des citoyens et de la force de travail sur quoi repose la responsabilité du succès du développement, de l'économie et de leur bien-être. Ces principes sous-tendent une « marchandisation de tout » (HARVEY, 2005) qui s'appuie sur une homogénéisation des types de rapports sociaux et de relations entre les humains et l'environnement.

Plus particulièrement, CASTREE (2010) avance que les politiques environnementales sont teintées par la logique néolibérale et présentent différentes tendances interreliées : 1) la privatisation et l'imposition de droits de propriété, par exemple sur des territoires déjà occupés par des citoyens; 2) la marchandisation qui rend aliénables et échangeables des objets qui ne l'étaient pas auparavant; 3) la dérégulation étatique, qui implique non pas la disparition du rôle de l'État, mais des modifications législatives appuyées par celui-ci et qui mènent à une re-régulation; 4) les re-régulations environnementales qui favorisent les investissements de capitaux, leur mise en valeur et le marché; 5) l'offre de services étatiques calquée sur le marché ou qui mobilise le marché et ses valeurs; 6) la promotion d'activités bénévoles et associatives au sein de la société pour pallier l'absence de l'État dans certains secteurs, donnant lieu par exemple à la protection de certains groupes de citoyens engagés dans les luttes environnementales; 7) la promotion de l'auto-suffisance des individus et des communautés, qui ne devraient leurs réussites et leurs échecs qu'à eux-mêmes, et la valorisation de leur indépendance par rapport à l'État ou aux entreprises pour résoudre les enjeux auxquels ils font face. Il sera intéressant d'examiner dans quelle mesure certaines de ces logiques ont cours dans le cas de Malartic et la manière dont elles influencent les changements sociaux liés à la mine ainsi que leurs impacts sur les différents acteurs de Malartic. Il ne s'agit pas d'imposer cette grille sur le cas de Malartic, mais d'examiner, à l'aide de la théorie de l'écologie politique, comment certaines des logiques néolibérales peuvent teinter les changements sociaux et leurs impacts. L'écologie politique permet d'une part de se pencher sur les articulations entre le contexte législatif de l'exploitation des ressources minières envisagée d'un point de vue diachronique, les normes environnementales et les acteurs institutionnels. D'autre part, nous verrons comment cette articulation marque les activités minières à Malartic, les mécanismes de gouvernance et les perceptions socio-environnementales qu'ont les acteurs locaux des transformations qui les affectent.

2. L'État effectue tant des processus de repli (*roll-back*) que de déploiement (*roll-out*) en réduisant certains pans de sa bureaucratie et en appliquant à la gestion publique les logiques entrepreneuriales (CASTREE, 2008).

MÉTHODOLOGIE

Récemment, un projet de recherche ethnographique intitulé « Perspectives de santé publique sur la mine Canadien Malartic : volet santé sociale³ » a été réalisé dans le cadre d'une enquête épidémiologique menée par le directeur de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, lequel était préoccupé par le niveau de détresse décelé chez des Malarticois à la suite de la relance des activités minières dans leur ville (LEBLANC *et al.*, 2012). Les résultats présentés sont tirés de cette étude.

Les effets ressentis au sein de la communauté de Malartic depuis la reprise des activités minières sont abordés au moyen d'une méthodologie qualitative, particulièrement bien adaptée à la prise en considération du contexte social (MUCCHIELLI, 1991). La collecte de données s'est effectuée lors de deux terrains ethnographiques, réalisés durant les étés 2012 et 2013. Elle repose premièrement sur des entrevues semi-dirigées, qui ont donné aux participants la possibilité de s'exprimer en soulignant les éléments importants à leurs yeux (PATTON, 2002). En outre, les séjours de plusieurs semaines sur le terrain ont permis d'effectuer une observation active de l'expérience quotidienne des Malarticois dans le contexte d'une ville minière; nous n'avons toutefois pas pu observer directement de rassemblements ou d'assemblées associés à l'enjeu minier, aucun ne se déroulant au moment de la collecte de données. Un dépouillement documentaire (journaux locaux, archives, etc.) a complété cette collecte de données. Une analyse de contenu qualitative, de type logico-sémantique, a permis de traiter les données issues de ces différents corpus (MESSU, 1991).

La population à l'étude comprend les principaux acteurs locaux et régionaux reliés au dossier, y compris les habitants de Malartic. L'échantillon de participants a été constitué par quotas (MAYER *et al.*, 2000) pour que sa composition reflète le plus fidèlement possible celle de la population. Les participants devaient appartenir à différents sous-groupes dont les caractéristiques étaient importantes pour la recherche, notamment pour obtenir toute la palette des positionnements quant à l'acceptation sociale de la mine⁴, soit : les intervenants clés au plan socio-économique (n = 36); les travailleurs et les entrepreneurs d'Osisko (n = 12); les citoyens qui

3. Le projet a été financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et approuvé par le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (n° 2013-128). Il fait également l'objet d'une démarche doctorale menée au département d'Anthropologie de l'Université Laval, financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. La recherche a été réalisée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sous la direction de Geneviève Brisson, Ph. D. Une équipe a été constituée, formée de chercheurs de l'Université Laval (Sabrina Doyon, co-chercheuse; Catherine Morin Boulais, chercheure-doctorante) et de l'INSPQ (Richard Martin, co-chercheur; Mary Richardson, chercheure-collaboratrice; Emmanuelle Bouchard-Bastien, professionnelle de recherche) ainsi que de chercheurs-collaborateurs de l'UQAR (Marie-Josée Fortin) et de l'UQAT (Patrice Leblanc; Hugo Asselin). Des partenaires du milieu complètent l'équipe : Marion Schnebelen et Paul-Georges Rossi (MSSS); Stéphane Bessette, (feu) Réal Lacombe et Éric Lampron-Goulet (Direction régionale de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue).
4. L'échantillon comporte aussi une diversité transversale, c'est-à-dire du point de vue de l'âge, du sexe, de l'expérience du milieu et du quartier de résidence des participants.

ont quitté Malartic lors des phases de relocalisation ($n = 10$); les nouveaux arrivants établis à Malartic depuis 2006 ($n = 7$); les habitants de Malartic n'appartenant pas aux autres catégories ($n = 28$). L'enquête a permis de réaliser 93 entrevues en deux temps (août-octobre 2012; août 2013)⁵. Les participants ont été recrutés de façon volontaire, par affichage dans les lieux publics et par le recours à un échantillonnage boule de neige. La saturation a été obtenue pour chacun des sous-groupes et le recours aux regards croisés sur le même phénomène assure une validation des résultats par triangulation (PATTON, 1987).

Le processus minier et le développement d'une communauté étant dynamiques, les résultats présentent le portrait de la situation jusqu'en août 2013. Un suivi des effets sociaux permettra d'ajuster ces constats au fil du temps. Parmi les limites de l'étude, notons aussi que nous avons fait appel à un échantillon de volontaires, et malgré la diversité d'opinions constatée dans les données recueillies, il reste toujours possible que certains types de citoyens aient choisi de ne pas participer à notre étude, notamment parce qu'ils se sentent sur-sollicités de ce point de vue.

LA COMMUNAUTÉ DE MALARTIC

L'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue se divise en trois étapes : la colonisation agricole et forestière du Témiscamingue à partir de 1880, la naissance de l'Abitibi rurale à partir de 1910 dans le secteur d'Amos, et la naissance de l'Abitibi minière à partir de 1910 le long de la faille de Cadillac⁶ (PAQUIN, 1981; VINCENT, 1995). Dans la frange minière de l'Abitibi-Témiscamingue, les villes s'édifient au fil des découvertes et de la mise en exploitation des gisements. C'est le cas de Malartic. Les principales mines de ce secteur entrent en production dans les années 1930 : la Canadian Malartic en 1933, la Sladen Malartic et la East Malartic en 1938, et la Malartic Goldfields en 1939 (SABINA, 2003). Les compagnies minières propriétaires de ces mines érigent d'abord des villages privés, autour desquels des travailleurs s'établissent sur les terres de la Couronne; ceux-ci sont graduellement déménagés dans la ville de Malartic lors de son incorporation en 1939 (FAUCHER, 2013). À partir de 1958, la production de l'or subit une baisse continue dans le district de Malartic, jusqu'à la fermeture de la dernière mine dans les années 1980 (TRUDEL et

5. Certains acteurs du milieu se sont montrés sceptiques quant à la scientificité de l'approche qualitative. La formation de l'échantillon et le choix d'un nombre important d'informateurs ont été motivés par la nécessité de lever tout doute sur la saturation des résultats, la recherche étant incluse dans une enquête épidémiologique du Directeur de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue. Un important travail de terrain a pu être réalisé grâce à la mobilisation de plusieurs membres de l'équipe de travail pour la collecte de données et l'analyse, qui a aussi bénéficié de la présence d'assistants de recherche pour la transcription des entrevues.

6. La faille de Cadillac s'étend sur plus de 300 kilomètres entre Larder Lake, en Ontario, et Val-d'Or, au Québec. Une cinquantaine de mines seront mises en exploitation entre 1927 et 1950 sur la portion québécoise de la faille (GOURD, 2007).

SAUVÉ, 1992). La ville accuse alors une baisse démographique, un ralentissement économique et une dévitalisation sociale marqués.

De pair avec l'industrie minière, l'industrie du bois caractérise le développement de l'Abitibi-Témiscamingue (GOURD, 1975) et occupe une place importante dans l'économie malarticoise. Deux scieries sont en opération à Malartic dès la fin des années 1930. Les activités forestières à Malartic cessent en 2006; le taux de chômage est alors de 8,6 % et le taux d'activité, de 55,1 %⁷ (Statistique Canada, 2007). Communauté autrefois prospère, ayant compté jusqu'à 7 000 habitants en 1961 (VALLIÈRES, 2012), Malartic n'en compte plus que 3 457 en 2006 (Statistique Canada, 2012).

C'est dans ce contexte économique difficile que la Corporation minière Osisko présente un projet visant l'exploitation à ciel ouvert du gisement Canadian Malartic, au milieu des années 2000. Ce type d'exploitation, considéré novateur dans une région caractérisée par des exploitations minières souterraines, est favorisé en raison de la faible teneur en minerai du gisement – les plus fortes teneurs ayant été extraites antérieurement. Le projet prévoit l'extraction de 120 000 tonnes de roc par jour pour une production annuelle moyenne de 591 000 onces d'or. Il comprend une fosse d'une superficie de 1,35 km² et d'une profondeur avoisinant 400 mètres, un parc à résidus de 6 km², ainsi qu'une usine de traitement d'une capacité de 55 000 tonnes par jour. À la fin des dix années de production prévues, la mine Canadian Malartic serait l'une des plus grandes mines aurifères à ciel ouvert du Canada (BAPE, 2009).

L'exploitation d'une mine d'aussi grande envergure en milieu habité entraîne plusieurs changements pour la communauté malarticoise et les individus qui la composent. Sa mise en œuvre implique notamment la relocalisation de la plus grande partie du quartier sud de la ville, sise sur le gisement. Des préoccupations quant à la santé physiologique, psychologique et sociale sont aussi révélées (LEBLANC *et al.*, 2012). Devant cette situation, plusieurs questions se posent. Quelle est l'étendue des changements subis par la population de Malartic depuis l'arrivée d'Osisko et quels sont leurs effets sociaux? Quelles sont les principales limites des politiques publiques pour prendre en compte ces impacts? En quoi cette situation s'inscrit-elle dans une logique néolibérale?

EXPÉRIENCES DES MALARTICOIS ET TRANSFORMATIONS ENCADRÉES D'UNE MINIERE

Au Québec, la mise en place de projets miniers ne se fait pas sans un cadre politico-administratif et légal. Ce cadre, qui rythme la temporalité des changements sociaux à Malartic, doit être décrit d'entrée de jeu car il permet de mieux comprendre comment les impacts sont pris en compte ou non, et dans quel contexte.

7. En comparaison, le taux de chômage au Québec se situe à cette époque à 7 % et le taux d'activité à 64,9 % (Statistique Canada, 2007).

En milieu nordique tout comme au Québec méridional, la Loi sur les mines (RLRQ chap. M-13.1) (Québec, 1987) est la première référence en la matière depuis 1880; elle n'a été que peu amendée depuis. Cette loi est née à une époque où l'État « n'avait pas de levier financier efficace et dépendait du secteur privé pour exploiter ses ressources » (LABERGE et LANGLOIS, 2013, p. 2). Dite de *free mining*, elle pose d'une part comme principe la préséance des activités minières sur tout autre type d'usage ou d'autorité sur le site, notamment les pouvoirs municipaux ou les droits privés de propriété. D'autre part, elle garantit l'accès au minerai et sa possession, en échange de redevances souvent minimes, à celui qui détient les droits sur le territoire (LAPOINTE, 2010). Ce mode de gestion confère donc beaucoup d'autonomie et de pouvoir aux compagnies minières, en vertu du principe d'autorégulation (DENEULT et SACHER, 2012) : la gestion des minières s'ajuste à la confiance et aux logiques du marché, notamment en faisant jouer des normes internes ou des mécanismes de « responsabilité sociale des entreprises » (Rousseau, 2010, cité par DENEULT et SACHER, 2012). La Loi sur les mines demeure une loi à caractère d'abord économique et technique. Dans cette optique, le ministère responsable des mines joue un rôle de conseiller pour l'exploitation des ressources et accompagne le secteur privé.

Les dimensions sociales et environnementales relèvent d'autres ministères et d'autres cadres légaux québécois. Ainsi la prise en compte des changements sociaux et de leurs conséquences sociétales repose essentiellement sur la gouvernance municipale et l'évaluation environnementale qui répond depuis 1978 à l'impératif de prendre en compte les impacts des grands projets de développement sur l'environnement (au sens large). Cependant, même si la tenue d'une audience publique dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale permet une meilleure connaissance des préoccupations sociales, la capacité du processus à prendre en compte des facteurs sociaux s'avère encore limitée⁸ (CARAVANTES, 2015; SIMARD, 2006). Ainsi, à Malartic, les effets psychosociaux de l'exploitation minière avaient été peu mentionnés lors de l'audience publique sur le projet en 2009 (BAPE, 2009) et les mesures d'atténuation avaient été limitées à quelques points, telles la délocalisation ou la revitalisation du site après la fin des opérations. Les résultats de recherche démontrent toutefois que plusieurs changements sociaux ont été induits par l'arrivée de la mine et pourraient être présents dans d'autres cas se déroulant dans pareil contexte nordique.

Deux phases importantes se dégagent de la chronologie des événements à Malartic : celle précédant l'émission du décret gouvernemental autorisant le projet (période 2006-2009), et celle succédant au début de la construction des installations minières (période 2009-2013). Pour chacune de ces phases, les changements amenés par la mine dans la société malarticoise seront maintenant expliqués, ainsi que les effets sociaux associés. La perception des risques et l'opinion quant à la gestion

8. Cette limite quant à la prise en compte des impacts sociaux est inhérente à la procédure d'évaluation environnementale du Québec. Plusieurs acteurs institutionnels et communautaires, par exemple l'Institut national de santé publique, recommandent qu'elle les prenne désormais en compte (BOUCHARD-BASTIEN, GAGNÉ et BRISSON, 2013).

de ceux-ci ressortent également de l'analyse des données et ouvrent sur un bilan de l'action publique et de sa capacité à prendre en compte les exigences sociétales face à l'exploitation d'une mine à ciel ouvert au 21^e siècle.

Changements subis entre 2006 et 2009

La période de 2006 à 2009 est celle de la mise en place du projet minier Canadian Malartic. Cette phase a été régulée principalement par le processus d'évaluation environnementale : l'avis de projet a été déposé en 2007 puis l'étude d'impact environnemental produite par le promoteur a été soumise à l'audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), en 2009. Le processus s'est conclu par un décret ministériel autorisant le projet cette même année.

La présentation du projet

La vie des Malarticois est affectée dès l'arrivée d'Osisko à Malartic : lorsque la compagnie entreprend ses travaux d'exploration, en 2005, elle installe des foreuses à diamant « aux abords et dans la ville de Malartic »⁹ (OSISKO, 2012, p. 8). Osisko présente officiellement son projet à la population en 2006, lors d'une rencontre publique organisée à l'église. Elle énonce alors son besoin de relocaliser une partie du quartier sud pour pouvoir mettre en chantier sa mine à ciel ouvert. Vu l'ampleur du projet, plusieurs citoyens doutent qu'il se réalise, ou s'inquiètent pour leur qualité de vie s'il se concrétise. Tout en craignant ses impacts environnementaux importants, des leaders sociaux, économiques et politiques de Malartic voient avec optimisme les activités de développement minier d'Osisko, qui permettraient selon eux de dynamiser l'économie chancelante de la municipalité en créant des emplois qui lui manquent (EPENDA et LEBLANC, 2007, p. 33).

Pour créer des liens avec la population de Malartic, la minière met sur pied un Groupe de consultation de la communauté (GCC), composé de citoyens, de conseillers municipaux et de représentants d'Osisko (GCC, 2006). Il est reconnu localement, mais non sans critiques, et ce pour diverses raisons, notamment son manque de représentativité et son mode de fonctionnement (Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM, 2009). La neutralité et la transparence du GCC sont particulièrement remises en question lorsque la personne qui en assurait la présidence prend la direction des communications chez Osisko (SAUCIER, 2009). Le conseil municipal n'est pas non plus perçu comme offrant les réponses recherchées par les citoyens, qui sont le plus souvent invités à porter leurs doléances ailleurs. Depuis 2004 déjà, la ville travaille à faciliter la réalisation du projet Canadian Malartic, considérant que les avantages « sont nettement plus

9. Avant la modification de la Loi sur les mines en 2013, les compagnies d'exploration n'avaient pas l'obligation d'aviser les propriétaires et les locataires fonciers concernés, ni les municipalités, de l'acquisition d'un *claim* minier sur leur propriété. Elles n'avaient pas non plus l'obligation d'obtenir une autorisation écrite de leur part avant d'entreprendre un travail d'exploration.

grands que les inconvénients » et que le projet « porte en lui tout ce qu'il faut pour assurer un développement économique » à Malartic (Ville de Malartic, 2009, p. 5). Insatisfaits du soutien des élus de Malartic et n'ayant pas confiance dans le GCC, une douzaine de citoyens forment un comité de vigilance en 2007. Les rencontres qu'ils organisent rassemblent jusqu'à 75 personnes et visent à assurer l'accès de la population malarticoise à une information complète et éclairée (SAUCIER, 2009). Si leurs mobilisations permettent de réaliser des gains, elles sont aussi vertement critiquées par des citoyens les accusant de vouloir bloquer le projet.

De façon générale, les participants à la recherche considèrent que le climat social de Malartic s'est altéré dès les premières rumeurs concernant le projet. L'incompréhension mutuelle et les positions souvent tranchées adoptées par des acteurs de toutes les catégories ont causé des tensions dans la population et entraîné un « déchirement », un « effritement », une « coupure » du tissu social. Les liens unissant des familles, des couples, des groupes d'amis et des voisins se sont fragilisés, voire détruits. Les participants ayant pris une position publique ouvertement critique concernant la reprise des activités minières à Malartic ont témoigné dans une plus grande mesure de la distance prise à leur égard par plusieurs de leurs proches et par la population malarticoise en général, bien que quelques participants travaillant chez Osisko aient aussi fait mention d'un sentiment de marginalisation.

La relocalisation du quartier sud

À la suite de la présentation publique du projet, les négociations de gré à gré débutent avec les résidents du quartier sud devant être relocalisés pour permettre l'accès au gisement. Ce quartier est généralement décrit comme étant défavorisé par des citoyens et des acteurs sociopolitiques de Malartic : la population y est plus pauvre et plus démunie, les maisons plus délabrées. Depuis un épisode d'affaissement de sol au-dessus d'anciennes galeries souterraines dans les années 1980, des clôtures rendent en outre des portions de rues inaccessibles en raison de risques d'effondrement. Au total, 205 immeubles résidentiels et six édifices publics de ce quartier sont démantelés, déménagés ou reconstruits dans un nouveau quartier construit par la compagnie minière dans le nord de la ville. Une butte écran est érigée en bordure du quartier sud pour créer une barrière entre la mine et les maisons qui y sont encore.

La relocalisation du quartier sud est réalisée avant que la minière obtienne son certificat d'autorisation du gouvernement¹⁰, au cours des étés 2008 et 2009. Plusieurs résidents du quartier sud, jugeant insuffisant le soutien offert par la ville et le GCC, se tournent vers le Comité de vigilance pour obtenir de l'aide pour vendre

10. Bien que cette relocalisation soit identifiée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs comme « un impact important du projet », elle n'est pas assujettie à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, « puisqu'elle est le fruit d'ententes privées, de gré à gré, entre l'initiateur de projet et les propriétaires de résidences » (MDDEP, 2009 : p. 8).

leur maison. Les locataires se regroupent également pour demander un traitement similaire à celui des propriétaires. Une deuxième vague de relocalisation a lieu en 2011. À partir de 2010, une quarantaine de ménages vivant à côté de la butte écran forment un comité et souhaitent se voir relogés en raison des inconvénients qu'ils subissent. La minière achète 24 de leurs logements, ceux se trouvant à l'intérieur d'une zone où elle se propose de construire un parc¹¹. Les dossiers des foyers situés en dehors de cette zone se règlent au compte-gouttes au cours des années suivantes.

L'ensemble du processus de relocalisation suscite des tensions entre les citoyens, en raison des inégalités et des injustices perçues dans l'octroi des compensations et les conditions de relocalisation. La stratégie de négociation de gré à gré privilégiée par la minière favorise l'isolement des citoyens et la conclusion d'ententes à son propre avantage. Près de la moitié des participants critiquent l'absence de règles claires et s'appliquant de la même manière à tout le monde, et le fait que la relocalisation et les compensations qui lui sont associées ne concernent qu'une fraction des citoyens. Le démantèlement du quartier sud et le processus de déménagement engendrent aussi différents effets individuels, le plus souvent négatifs : état de choc, stress, impuissance ou insécurité. Les négociations entre les propriétaires ou les locataires relocalisés et la minière, à quelques exceptions près, sont une dure épreuve pour les participants, provoquant frustration et colère. Finalement, bien qu'une minorité de participants apprécie leur nouveau milieu de vie, un plus grand nombre font état d'une perte inestimable au terme de cette étape.

Changements subis depuis 2009

Le décret autorisant les activités minières marque le début de la période de construction de la mine. Un certificat d'autorisation environnementale est alors émis afin d'énoncer les conditions d'opérations minières, lesquelles visent principalement à protéger l'environnement. Répondant à une demande du ministère de l'Environnement, Osisko met sur pied le Comité de suivi Osisko Malartic en 2009, lequel remplacera le GCC. Des aspects techniques, associés à la Loi sur les mines et à ses règlements, balisent également les étapes de la construction puis l'entrée en production de la mine.

Ces étapes amènent de nombreux changements au plan économique, culturel, social, individuel et en ce qui a trait à la qualité de vie. La majorité des personnes interrogées s'accordent pour noter une reprise économique; cependant, les tiers d'entre elles la perçoivent comme moins importante que ce qui avait été promis ou escompté. La qualité de vie des gens qui occupent un emploi à la mine s'est améliorée : le travail avec navette aérienne (*fly-in/fly-out*) n'est pas nécessaire, il y a une meilleure offre de services, la municipalité semble plus attrayante et « vivante ». Environ la moitié des citoyens rencontrés retirent aussi de la fierté de leur milieu de

11. Après la construction de ce parc, la ville change le zonage du secteur afin d'octroyer à la minière un seuil de bruit plus élevé. Subséquemment, le décret du projet est modifié pour autoriser une hausse de décibels dans ce secteur.

vie. Un quart des participants estiment cependant que la tranquillité a décliné et que certains services de proximité ne sont plus disponibles ou demeurent inexistant. Par ailleurs, les inégalités socio-économiques se sont creusées : des participants de toutes les catégories, à l'exception des cadres et des employés d'Osisko, notent un contraste grandissant entre « les riches et les pauvres », alors qu'auparavant « c'était pauvre partout ». Des groupes de citoyens sont vulnérabilisés, principalement les citoyens du quartier sud, les personnes économiquement défavorisées et les aînés, car ils font les frais de l'augmentation globale du coût de la vie à Malartic. Si quelques participants se réjouissent d'un vent de fraîcheur apporté par le projet minier, dans une plus grande proportion, le départ de résidents et de familles souches, la démolition d'édifices publics (écoles, centre communautaire, etc.) qui seront reconstruits en neuf dans une autre partie de la ville et le réaménagement urbain entraînent une perte de repères et la diminution de l'appartenance à la communauté.

Les individus réagissent de différentes manières au fait que la mine Canadian Malartic fasse désormais partie de leur quotidien, leur attitude étant généralement teintée par l'expérience vécue depuis 2006. Bon nombre de ces sentiments sont également liés à l'appréciation de la gestion de la situation au moment des entrevues.

Les personnes travaillant chez Osisko expriment leur joie et leur contentement, qui reposent sur leur bonheur de voir « qu'il se passe quelque chose à Malartic » et que la ville est plus dynamique. Dans plus de la moitié des cas, les participants non liés à la mine font cependant état de sentiments plus négatifs. Ces participants sont déçus car ils croyaient que la situation de la ville s'améliorerait davantage avec l'arrivée de la compagnie, par exemple quant aux emplois, à la démographie ou aux commerces de proximité. Alors qu'une minorité de citoyens et d'intervenants clés au plan socio-économique souhaitent aller de l'avant en se concentrant sur ce que la ville a néanmoins gagné, un autre groupe, composé principalement de citoyens, manifeste une tristesse, parfois profonde, découlant des bouleversements des dernières années. Par ailleurs, près du quart des informateurs, surtout des citoyens, témoignent d'un sentiment d'impuissance face aux changements survenus à Malartic. De manière plus générale, ces répondants déplorent que la population ne soit pas écoutée et qu'elle n'ait pas de pouvoir sur la minière. Autour d'un cinquième des participants font aussi part de la persistance du silence et du sentiment de méfiance. Ils disent ne plus savoir sur qui compter et avoir peur les uns des autres. Des expériences variées d'intimidation (menaces, insultes, etc.) nourrissent ce sentiment et rendent le sujet tabou.

Globalement, les participants s'entendent sur le fait que la multitude de changements survenus à Malartic depuis l'arrivée de la minière a laissé des traces indélébiles dans la communauté en raison des tensions qu'elle a suscitées. Comme le dit un employé d'Osisko à propos de l'arrivée de la minière : « Ça a été comme un déchirement un peu. Y'a eu, il va y avoir eu avant pis après ». Au moment des derniers entretiens, près du quart des participants ont mentionné encore « sentir » à Malartic que des résidents sont « pour », et d'autres « contre » la minière. Ainsi, en 2012 et 2013, une campagne de soutien à la minière s'est manifestée avec force,

par le blocage de la route 117 avec des véhicules lourds et la distribution d'affiches et d'un symbolique « carré or » en signe d'appui¹². La cohabitation entre les deux « clans » représenterait toujours un défi. Néanmoins, un autre quart des participants notent une amélioration du climat social depuis 2013, la communauté étant à leur avis moins polarisée et en train de resserrer ses liens; les blessures se font moins vives avec le temps et les personnes les plus critiques ont quitté la ville, ce qui contribue à homogénéiser les opinions dans la population.

Bref, force est de constater que des changements importants ont accompagné l'arrivée de la mine Canadian Malartic et qu'ils ont eu des effets individuels et sociaux variés à différentes étapes du processus minier. Ces changements ont été balisés par la mise en vigueur de normes gouvernementales, à différentes échelles, qui visiblement n'ont pas été suffisantes pour contrer les impacts sociaux négatifs subis à Malartic. Dans une perspective d'écologie politique, il est pertinent d'examiner davantage en quoi la logique de la gouvernance environnementale actuelle au Québec la rend ou non apte à prendre en compte la communauté et ses besoins lors de l'implantation d'une minière.

LES LIMITES DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIVITÉS MINIÈRES

Les changements constatés à Malartic sont imbriqués dans un processus de gestion impliquant des éléments de suivi et de gouvernance. Ce processus de gestion s'est amorcé dès la formulation du projet, et se perpétuera tout au long du cycle des activités minières. Il dépend de plusieurs acteurs. Durant les entretiens, les participants ont identifié sept instances et groupes qui ont selon eux un rôle à jouer dans ce domaine : la Corporation minière Osisko, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)¹³, la Direction régionale de santé publique (DSP) de l'Abitibi-Témiscamingue, la Ville de Malartic, le Comité de suivi, le Comité de vigilance et le Regroupement des résidents du quartier sud de Malartic. Des liens officiels existent entre certains de ces acteurs. Par exemple, le Comité de suivi est un organe financé par la compagnie minière (un élément qui nuit par ailleurs à sa crédibilité auprès de la population); il convoque les autres instances à son conseil d'administration. De même, les ministères responsables de l'environnement et de la santé publique doivent collaborer dans ce dossier. Par ailleurs, les deux comités citoyens (Comité de vigilance et Regroupement des résidents) essaient de faire reconnaître leur légitimité auprès des autres acteurs, mais si la DSP les reconnaît comme des interlocuteurs, ce n'est pas le cas de la municipalité ni de la minière.

12. Cette campagne a été lancée dans un contexte où la minière Osisko avait procédé à la mise à pied de 200 employés en invoquant la lenteur du ministère à fournir les autorisations pour un sautage exceptionnel puis à rouvrir son décret pour en modifier les conditions.

13. Depuis avril 2014, il s'agit du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Les résultats ont permis d'entrevoir les mécanismes, notamment d'ordre normatif et politique, qui sont à l'œuvre dans ce développement minier. D'une part, l'État a une loi sur les mines. D'autre part, la minière s'est elle-même imposé certaines normes dans la perspective déclarée de se constituer comme une « minière de nouvelle génération ». Enfin, le processus de gestion des activités minières à Malartic est lié à des politiques publiques qui ponctuent le processus d'implantation et d'exploitation de la mine : évaluation environnementale et audiences publiques; certificat d'autorisation et normes environnementales de la Loi sur la qualité de l'environnement; responsabilité à l'égard de la population du directeur régional de santé publique en vertu de la Loi sur la santé publique, et démocratie représentative associée aux normes gouvernementales régissant les affaires municipales. Ces règles sous-tendent le discours des participants.

Les résultats de l'étude permettent de dresser un bilan des opinions quant à la gestion du risque mise en œuvre jusqu'à la fin de la période de collecte de données. Ces opinions, dont on note le caractère unanime quel que soit le type de participants à la recherche, concernent principalement la transparence des informations, l'ouverture aux autres, l'équité et la prudence à l'égard des risques. Nous en reprendrons quelques exemples parmi ceux mentionnés par les informateurs.

Ainsi, ceux-ci ont constaté que, peu importe l'opinion sur la minière, il y a des points de vue divergents, un manque d'écoute de part et d'autre et des lacunes dans la démocratie locale. Ces éléments semblent avoir constitué un facteur important de la tension sociale qui a prévalu à Malartic en 2012 et 2013. Les séances publiques du conseil municipal ont été citées comme particulièrement problématiques : représentant en théorie un lieu de discussion, elles semblent au contraire avoir constitué pour un grand nombre un moment de mise à l'écart en raison du manque d'ouverture de certains participants aux opinions des autres. Les propos critiques tenus par certaines personnes ont été ridiculisés par les élus, et leur droit de parole bafoué. Pendant un temps, les citoyens ont même semblé découragés de s'adresser au conseil municipal et de s'impliquer socialement. Par ailleurs, des rencontres publiques concernant les affaires municipales ont été organisées et dirigées conjointement par les autorités municipales et la minière, cette situation contribuant à laisser croire, comme le dit un citoyen, que « Osisko mène tout à Malartic ».

Le manque d'équité et de neutralité des pouvoirs municipaux pendant la période de l'étude (août 2012 à août 2013) a été unanimement perçu. En fait, tous les participants ont senti, à l'instar de ce même citoyen, que « la municipalité a vraiment pris parti pour la minière ». Ils en veulent pour preuve que la ville a affiché et fait la promotion du « carré or » lors de la campagne de soutien lancée par un comité de la mine Canadian Malartic. Même si certains expliquent cette prise de position par le souhait de la municipalité d'assurer la survie de Malartic, la majorité des personnes interrogées estiment que son manque d'impartialité a pu affecter le bien-être de la population. Plutôt que de se battre pour préserver la qualité de vie des quartiers situés près du site minier et atténuer les nuisances (bruit, poussière, vibrations), le conseil municipal de l'époque paraît avoir dénigré les préoccupations des citoyens à cet égard.

Par ailleurs, le fait qu'il s'agisse d'une des plus grandes mines aurifères à ciel ouvert du Canada amène tous les participants à prôner des mesures de prudence accrues. Cela implique d'abord le respect des normes gouvernementales en matière de bruit, de poussière ou concernant les sautages. La minière est la seule responsable identifiée quant au respect de ces normes. Certains interlocuteurs estiment que la minière est très scrupuleuse et même proactive à cet égard. Pour d'autres, au contraire, elle est en constant dépassement des seuils fixés dans les lois gouvernementales. Les tenants de cette opinion constatent que les correctifs sont apportés seulement après que ces seuils ont été dépassés et les désagréments subis par la population. Ils soulignent aussi le fait que la minière remet en cause les règles gouvernementales. Comme l'affirme un dirigeant d'Osisko que nous avons interrogé, « personne n'est capable de les respecter ». Par ailleurs, plusieurs ont l'impression que la minière ne subit que peu – ou pas – de conséquences négatives lorsqu'elle est prise en flagrant délit d'infraction.

Cette confiance mitigée donne toute son importance aux mesures de suivi permettant de veiller au respect des règles. Tous les participants s'accordent sur l'importance des suivis, qui valident selon eux le respect des normes de santé et d'environnement. Ils estiment que la responsabilité en incombe aux différents acteurs de la gestion, identifiant tantôt la minière, tantôt le gouvernement et ses ministères. Par ailleurs, plusieurs participants soulignent que l'État réagit souvent aux actions de la minière plutôt que d'assurer ce suivi préventif, y compris en ce qui a trait à la santé publique. Quant à l'étendue des vérifications effectuées, les opinions sont partagées. Un bon nombre d'informateurs la trouvent trop restreinte en raison du manque de ressources financières et humaines de l'État pour effectuer ces vérifications correctement. Au contraire, quelques participants travaillant pour la minière estiment que les suivis sont excessifs, comme l'exprime cet employé : « Ben le suivi, je vais te dire, c'est la mine qui est la plus suivie au Québec ». Ils perçoivent que le suivi est une entrave au bon déroulement des activités de la minière, et cette perception serait à l'origine de la campagne de soutien susmentionnée, dite « des carrés or », en 2012 et 2013.

Ainsi, plusieurs acteurs sont associés à la gouvernance et ont des responsabilités dans l'encadrement des changements sociaux induits par les activités minières. Toutefois, peu d'outils paraissent associés à cette tâche, et ceux qui existent semblent limités. À Malartic, des exemples témoignent notamment d'insatisfactions et de dysfonctionnements en matière de transparence, d'ouverture, d'équité ou de prudence. Les examiner dans un contexte sociopolitique contemporain peut apporter des éclaircissements sur les lacunes de ces mécanismes.

DES POLITIQUES PUBLIQUES ADÉQUATES?

Force est de constater que l'implantation d'un projet de mine, même issu d'une « minière nouvelle génération », ne s'est pas faite ici sans entraîner de changements sociaux ni avoir d'impacts sur les individus et la communauté. Elle reflète même de vieilles stratégies bien connues et qui ont cours dans les systèmes d'exploitation des ressources propres au « régime de ressources ». La nouveauté se trouve probablement dans les mécanismes qui ont permis la mise en œuvre de ces

méthodes. Loin de se fonder sur des actions d'appropriation et d'expropriation sans autre justification que celle de la force brute, elles s'appuient sur des bases législatives et organisationnelles qui les justifient et les avalisent. Ces méthodes rappellent les politiques environnementales qui s'inspirent des principes néolibéraux.

Le bilan des entrevues de recherche montre que l'action publique est demeurée timide quant aux transformations induites par la mine, par exemple celles associées à des dimensions telles que la qualité de vie, les dynamiques sociopolitiques ou les conflits, et qu'elle ne semble pas avoir pu gérer adéquatement plusieurs de leurs effets. Par ailleurs, aucune innovation sociale n'a émergé de cette expérience. Constatons-nous ici l'effet d'une gestion gouvernementale fondée sur l'économie des ressources? Au Québec, ce type de gouvernance s'applique également à la gestion d'autres ressources naturelles, telles les ressources forestières (CHIASSON, ANDREW et LECLERC, 2008) ou agricoles (BRISSEAU *et al.*, 2018; SKOGSTAD, 2007). Ce mode de fonctionnement selon lequel la compagnie s'insère dans la vie sociale (et même dans l'urbanisme) et s'allie au conseil municipal (FORTIER, 1996) fait de Malartic ce que certains informateurs ont décrit comme une « ville de compagnie ». L'expérience malarticoise démontre que le conseil municipal en fonction lors de l'étude poursuivait essentiellement une mission de soutien au développement économique, ce qui a été perçu par beaucoup comme une mise à l'écart de la représentation des besoins et du vécu de certains groupes de citoyens. Pour quelques-uns, dont les élus, cette attitude semble logique, normale, et ils la présentent au contraire comme étant dans l'intérêt du plus grand nombre.

Le cadre législatif du Québec responsabilise l'entreprise en matière de gouvernance environnementale et lui délègue ainsi certains pouvoirs. Par exemple, il revient à la minière d'imaginer et de mettre en œuvre des mesures pour contrer les nuisances ou pour pallier les inconvénients subis par les habitants. La mise en œuvre fine ne semble pas avoir été encadrée par l'État ou ses délégués, telle la municipalité de Malartic. Ces pratiques ont souvent entraîné de nouveaux effets néfastes, comme les compensations financières associées aux déménagements, qui n'ont pas atténué des impacts importants telles la détresse, les inégalités sociales ou la vulnérabilisation de certains groupes sociaux. Ainsi, des logiques de gouvernance environnementale s'inspirant des logiques néolibérales de dérégulation et de re-régulation ont été mises en œuvre.

Une autre tendance constatée par CASTREE (2010) est la présence d'une régulation environnementale propice au marché économique. Comme on le sait, la démarche d'évaluation environnementale prévue par la loi a été appliquée à Malartic. Pendant ce processus, la minière a pu déplacer les maisons situées sur le futur site de la fosse minière, et ce, avant même d'avoir obtenu le feu vert gouvernemental. Certes, à Malartic, les effets environnementaux avaient été identifiés par l'évaluation environnementale puis balisés entre autres par un décret et un certificat d'autorisation. Mais ces mesures n'ont pas pris suffisamment en compte tout le volet social et communautaire, lequel aurait représenté un défi de taille pour le marché. Le décret n'a pas spécifiquement été orienté vers les aspects sociaux, sinon pour ce qui concerne la demande que le promoteur mette sur pied un comité de suivi. Le certificat d'autorisation ne concerne traditionnellement pas les aspects sociaux, l'environnement étant ici interprété au sens traditionnel signifiant l'eau, l'air et le sol. Ces éléments ont cependant un lien avec des facteurs sociaux, et au premier chef la qualité de vie.

Enfin, la question du suivi témoigne de la remise au privé de certaines responsabilités environnementales de l'État, mais aussi de la promotion des initiatives personnelles des citoyens qui doivent prendre leur réussite entre leurs mains, deux principes soulignés par CASTREE (2010) en ce qui concerne la gouvernance environnementale néolibérale. Même si le certificat d'autorisation s'accompagne d'une fonction de suivi normatif, la capacité des institutions publiques à agir est fortement remise en cause par tous les informateurs. La part de responsabilité confiée au privé pour assurer ce suivi semble lourde et porteuse d'échecs pour ceux estimant que le seuil normatif est trop élevé. Cette dernière perception rend donc quasi illusoire l'espoir nourri par certains citoyens que la minière aille au-delà des normes existantes afin de répondre à leurs demandes sociales. Une autre part du suivi, et surtout la communication des préoccupations et des résultats, a été confiée à un comité faisant appel aux différents acteurs du dossier; or, ce comité est décrié par la majorité des personnes interrogées. Il est également frappant que des citoyens l'aient jugé inadéquat pour faire valoir leurs points de vue et qu'ils aient mis sur pied des comités bénévoles pour les représenter (Comité de vigilance, Comité des locataires, Regroupement du quartier sud¹⁴). L'incitation à la responsabilisation des citoyens et des organismes locaux, qu'encouragent les logiques néolibérales, semble à l'œuvre à Malartic, où plusieurs estiment que les gens manquent d'initiative, de leadership et qu'ils vivent aux crochets de la minière ou de l'État. Cependant, nous constatons aussi que les initiatives locales ne font pas l'unanimité, qu'elles sont critiquées, surtout lorsqu'elles incitent la compagnie ou l'État à agir davantage pour contrer les effets sociaux générés par les activités minières.

Bref, ces exemples laissent penser que la performance économique prime sur les considérations environnementales, tandis que les aspects sociaux sont à la remorque, servant au mieux de faire-valoir témoignant du sens de responsabilité sociale de l'entreprise.

*

* *

Cette étude de cas portant sur une communauté localisée à la frontière du Nord québécois a décrit les changements sociaux amenés par une minière contemporaine, dans un contexte marqué par des valeurs néolibérales où la capacité des pouvoirs publics de gérer les impacts individuels et sociaux est limitée. La littérature scientifique, notamment anthropologique, documente bien ce genre d'impacts, qui se vérifient dans le cas de Malartic : tensions et conflits sociaux, nuisances à la qualité de vie, iniquité dans la répartition des avantages et des inconvénients des activités minières, fragilisation des groupes vulnérables, démobilisation sociale, perte de confiance envers les décideurs. L'étude démontre que jusqu'en 2013, les perceptions, les expériences, les inquiétudes et les attentes d'une partie importante de la population n'ont pas été suffisamment prises en compte. Ces effets ne sont pas inéluctables.

14. Lors des entrevues, quelques participants ont dit manquer d'information sur les différents comités, avoir du mal à les distinguer et ne pas être en mesure d'expliquer les rôles de chacun.

À l'instar d'autres situations environnementales, l'évaluation prospective des impacts sociaux (BOUCHARD-BASTIEN, GAGNÉ et BRISSON, 2013; CARRINGTON et PEREIRA, 2011), une planification adéquate et une gestion des risques transparente, ouverte, équitable et prudente permettent d'éviter ou d'atténuer plusieurs impacts sociaux.

Le contexte sociopolitique actuel est-il propice à de telles solutions? L'écologie politique permet de reconnaître l'importance des contextes sous-jacents à ces effets (GAUTIER et BENJAMINSEN, 2012; ROBBINS, 2012). Notamment, le système capitaliste a façonné un régime de ressources particulier (HOWLETT et BROWNSEY, 2007; INNIS, 1999), coloré par des principes néolibéraux. Ceux-ci ne paraissent cependant pas nécessairement aller de pair avec une prise en compte accrue des changements sociaux.

Il est de ce fait peu surprenant de constater que la plus récente mouture de la Loi sur les mines s'inscrit en continuité du modèle de régulation des ressources minières prévalant au Québec depuis la fin du 20^e siècle, dans lequel l'État québécois « témoigne d'une générosité et d'une complaisance indéfectibles envers les entreprises minières » (CARAVANTES, 2015, p. 107). Certes, les compagnies minières sont dorénavant dans l'obligation de mettre sur pied un comité de suivi. Mais le cas de Malartic démontre que l'existence d'un tel comité ne donne pas plus de contrôle aux populations touchées par un projet minier; elle agit plutôt comme soupape pour éviter les tumultes. Et en offrant l'apparence d'une plus grande participation citoyenne, elle tend à favoriser le maintien du système en place.

En exposant l'expérience minière malarticoise, laquelle s'assimile à la réalité des villes minières en milieu nordique, cette étude enrichit d'un cas québécois le champ de l'anthropologie des mines. Créneau peu exploré au Québec par les anthropologues, la question minière se révèle incontournable considérant les grands projets miniers annoncés dans le cadre de Plan Nord¹⁵ et le fait que l'innovation technologique permet la (re)mise en exploitation de gisements jusqu'alors jugés non rentables¹⁶. Il sera intéressant d'observer la manière dont les populations vivant à proximité de ces activités minières s'interrogeront sur l'extraction immédiate des « richesses » minérales comme mode de développement socio-économique de la province et de son territoire nordique.

Geneviève BRISSON

*Département Sociétés, Territoires et Développement,
Université du Québec à Rimouski.
genevieve_brisson@uqar.ca*

Catherine MORIN BOULAIS

*Département d'anthropologie,
Université Laval.
catherine.morin-boulais.1@ulaval.ca*

15. Nous pensons notamment au projet diamantifère Renard près des Monts Otish et à la mine d'apatite Arnaud dans la Baie de Sept-Îles (dont Investissement Québec est actionnaire dans les deux cas).

16. C'est le cas de la plupart des gisements nécessitant l'extraction d'un fort tonnage de roche parce que le minerai y est de faible teneur, comme la mine Canadian Malartic et le projet Dumont à Launay, en Abitibi.

Sabrina DOYON

Département d'anthropologie,
Université Laval.
sabrina.doyon@ant.ulaval.ca

Emmanuelle BOUCHARD-BASTIEN

Unité Santé et environnement,
Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).
emmanuelle.bouchard-bastien@inspq.qc.ca

BIBLIOGRAPHIE

AGRAWAL, Arun

2005 *Environmentality: Technologies of Government and the Making of Subjects*, Durham, Duke University Press.

ALLAN, Julaine

2011 « Mining's relocation culture: the experiences of family members in the context of frequent relocation », *International Journal of Sociology and Social Policy*, 31, 5/6 : 272-286.

BALLARD, Chris et Glenn BANKS

2003 « Resource wars: the anthropology of mining », *Annual Review of Anthropology*, 32 : 287-313.

BALLESTEROS, Esteban Ruiz et Macarena Hernández RAMÍREZ

2007 « Identity and community: reflections on the development of mining heritage tourism in southern Spain », *Tourism Management*, 28, 3 : 677-687.

BEAUPRÉ, Sylvain

2012 *Des risques, des mines et des hommes : la perception du risque chez les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

BENSON, Peter et Stuart KIRSCH

2010 « Capitalism and the politics of resignation », *Current Anthropology*, 51, 4 : 459-486.

BIERSACK, Aletta

2006 « Red River, green war: the politics of place along the Porgera River », dans : A. BIRSACK et J. B. GREENBERG (dir.), *Reimagining Political Ecology*, Durham, Duke University Press, p. 233-280.

BLAICKIE, Piers et Harold BROOKFIELD

1987 *Land Degradation and Society*, Londres, Methuen.

BOUCHARD-BASTIEN, Emmanuelle, Dominique GAGNÉ et Geneviève BRISSON

2013 *Guide de soutien destiné au réseau de la santé : l'évaluation des impacts sociaux en environnement*, Québec, Institut national de santé publique du Québec.

- BRISSON, Geneviève, Stéphane GODBOUT, Yann FOURNIS, Martin BELZILE et Marie KERGUELEN
2018 « Le sous-secteur porcin et la gouvernance des enjeux socio-environnementaux », dans : Yann FOURNIS, Marie-José FORTIN, Geneviève BRISSON, Guy CHIASSON et Marie-Claude PRÉMONT (dir.), *L'économie politique des ressources naturelles au Québec. Régimes de ressources et territoires dans trois secteurs*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 214-284 (Coll. Vie économique).
- BRYANT, Raymond
1992 « Political ecology: an emerging research agenda in Third-World studies », *Political Geography*, 11, 1 : 12-36.
- BURAWOY, Michael
1972 « Another look at the mineworker », *African Social Research*, 14 : 239-287.
- BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement)
2009 *Rapport 260. Projet minier aurifère Canadian Malartic. Rapport d'enquête et d'audience publique*, Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
- CARAVANTES, Laura Handal
2015 « Mines : l'histoire d'une triple dépossession », dans : S. TREMBLAY-PÉPIN (dir.), *Dépossession. Une histoire économique du Québec contemporain. 1- Les ressources*, Montréal, Lux Éditeur, Montréal, p. 107-172.
- CARRINGTON, Kerry et Margaret PEREIRA
2011 « Assessing the social impacts of the resources boom on rural communities », *Rural Society*, 21, 1 : 2-20.
- CASTREE, Noel
2008 « Neoliberalising nature: the logics of deregulation and reregulation », *Environment and Planning A*, 40, 1 : 131-142.
2010 « Neoliberalism and the biophysical environment 1: what 'neoliberalism' is, and what difference nature makes to it », *Geography Compass*, 4, 12 : 1725-1733.
- CHIASSON, Guy, Caroline ANDREW et Édith LECLERC
2008 « Territorialiser la gouvernance du développement : réflexions à partir de deux territoires forestiers », *Revue canadienne des sciences régionales*, XXXI, 3 : 489-506.
- CLEARY, David
1990 *Anatomy of the Amazon Gold Rush*, Iowa City, University of Iowa Press.
- COLE, Denise
2004 « Exploring the sustainability of mining heritage tourism », *Journal of Sustainable Tourism*, 12, 6 : 480-494.
- CONLIN, Michael et Ed Lee JOLLIFFE
2010 *Mining Heritage Tourism*, Abington, Routledge.
- COUNIL, Émilie
2001 *Une étude exploratoire et participative des retentissements du complexe minier de Sadiola au Mali*, Montreuil, Groupe de Recherches et de Réalisations pour le Développement Rural dans le Tiers Monde.
- DASHWOOD, Hevina
2005 « Canadian mining companies and the shaping of global norms of corporate social responsibility », *International Journal*, 60, 4 : 977-998.

DAWSON, Susan E. et Gary E. MADSEN

- 2011 « Psychosocial and health impacts of uranium mining and milling on Navajo lands », *Health Physics*, 101, 5 : 618-625.

DENECAULT, Alain et William SACHER

- 2012 *Paradis sous terre : Comment le Canada est devenu une plaque tournante pour l'industrie minière mondiale*, Montréal, Éditions Écosociété.

DOYON, Sabrina

- 2015 « Losing ground: the marginalization of the St. Lawrence eel fisheries in Québec, Canada », *Marine Policy*, 61 : 331-338.

DUARTE, Fernanda

- 2011 « What Does a culture of corporate social responsibility "look" like? A glimpse into a Brazilian mining company », *International Journal of Business Anthropology*, 2, 1 : 106-122.

DUPUIS, Jean-Pierre

- 1991 *Une analyse anthropologique des rapports entre l'entreprise et la communauté dans deux villages miniers abitibiens*, thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Université de Montréal, Montréal.
- 1993 « Le développement minier en Abitibi : les projets des colons », *Recherches socio-graphiques*, XXXIV, 2 : 233-260.

DUSSAULT, Chantal, Jean LAFLEUR, Gilles GAGNON, Jean BREAUULT et Pascal PERRON

- 1999 *PRO 99-08 Le gisement aurifère East-Amphi, Malartic*, Québec, Géologie Québec.

ELIADE, Mircea

- 1962 *The Forge and the Crucible*, Londres, Rider.

EPENDA, Augustin et Patrice LEBLANC

- 2007 *Enquête sur les opinions des habitants de Malartic sur le développement et la diversification socio-économique de la ville*, Rouyn-Noranda, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

ESCOBAR, Arturo

- 1999 « After nature: steps to an antiessentialist political ecology », *Current Anthropology*, 40, 1 : 1-30.

FAUCHER, Alexandre

- 2013 *De l'or et des putes : vie et mort d'un village de squatters abitibiens*, mémoire de maîtrise, Département d'histoire, Université de Montréal.

FERGUSON, James

- 1999 *Expectations of Modernity: Myths and Meanings of Urban Life on the Zambian Copperbelt*, Berkeley, University of California Press.
- 2005 « Seeing like an oil company: space, security, and global capital in neoliberal Africa », *American Anthropologist*, 107, 3 : 377-382.

FORTIER, Robert

- 1996 *Villes industrielles planifiées*, Montréal, Boréal.

Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM

- 2009 *Parce que le projet d'Osisko aura des impacts durables sur le milieu*, mémoire présenté dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 20 p.

FRANKS, Daniel

- 2012 *Étude d'impact social des projets d'exploitation des ressources*, Crawley (Australie), International Mining for Development Centre.

GARVIN, Theresa, Tara K. MCGEE, Karen E. SMOYER-TOMIC et Emmanuel ATO AUBYNN

- 2009 « Community-company relations in gold mining in Ghana », *Journal of Environmental Management*, 90, 1 : 571-586.

GAUTIER, Denis et Tor A. BENJAMINSEN

- 2012 « Introduction à la Political Ecology », dans : D. GAUTIER et T.A. BENJAMINSEN (dir.), *Environnement, discours et pouvoirs : l'approche Political Ecology*, Versailles, Éditions Quae, Versailles, p. 5-20.

GELLERT, Paul K. et Barbara D. LYNCH

- 2003 « Mega-projects as displacements », *International Social Science Journal*, 55, 175 : 15-25.

GODOY, Ricardo

- 1984 « Risk and moral contract in peasant mining in Bolivia », dans : B. ISSAC (dir.), *Research in Economic Anthropology: an Annual Compilation of Research*, Greenwich, JAI Press, p. 203-223.
- 1985 « Mining: anthropological perspectives », *Annual Review of Anthropology*, 14 : 199-217.

GREENBERG, James B. et Thomas K. PARK

- 1994 « Political ecology », *Journal of Political Ecology*, 1 : 1-12.

GOURD, Benoît-Beaudry

- 1975 « La colonisation et le peuplement du Témiscamingue et de l'Abitibi 1880-1950. Aperçu historique », dans : M. ASSELIN et B.-B. GOURD (dir.), *L'Abittibi et le Témiskaming : hier et aujourd'hui*, Rouyn, Collège du Nord-Ouest, p. 1-51.
- 2007 *L'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Les Éditions de l'IQRC.

GCC (Groupe de consultation de la communauté)

- 2006 *Bulletin d'information relatif aux rôles et mandats du Groupe de consultation de la communauté*, document joint au mémoire de Nicole Kirouac présenté dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1 p.

HARVEY, David

- 2005 *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford, Oxford University Press.

HILSON, Gavin

- 2001 « An overview of land use conflicts in mining communities », *Land Use Policy*, 19, 1 : 65-73.

HOROWITZ, Leah S.

- 2003 « La micropolitique de la mine en Nouvelle-Calédonie : analyse des conflits autour d'un projet minier au sein d'une communauté kanak », *Journal de la Société des océanistes*, 117, 2 : 254-271.

HOWLETT, Michael et Keith BROWNSEY

- 2007 « Introduction to special issue on Canada's staples industries », *Canadian Political Science Review*, 1, 1 : 1-17.

HYNDMAN, David

- 1994 *Ancestral Rain Forests and the Mountain of Gold: Indigenous Peoples and Mining in New Guinea*, Boulder, Westview Press.

INNIS, Harold

- 1999 [1970] *Fur Trade in Canada: An Introduction to Canadian Economic History*, Toronto, Toronto University Press.

JORGENSEN, Dan

- 1998 « Whose nature? Invading bush spirits, traveling ancestors and mining in telefolmin », *Social Analysis*, 42, 3 : 100-116.
- 2001 « Who and what is a landowner? Mythology and marking the ground in a Papua New Guinea mining project », dans : A. RUMSEY et J. WEINER (dir.), *Mining and Indigenous Lifeworlds in Australia and Papua New Guinea*, Adelaide, Crawford House, Adelaide, p. 68-100.

KIRSCH, Stuart

- 2002 « Anthropology and advocacy: a case study of the campaign against the Ok Tedi mine », *Critical Anthropology*, 22, 2 : 175-200.
- 2006 *Reverse Anthropology: Indigenous Analysis of Social and Environmental Relations in New Guinea*, Redwood City, Stanford University Press.
- 2007 « Indigenous movements and the risks of counter globalization: tracking the campaign against Papua New Guinea's Ok Tedi mine », *American Ethnologist*, 34, 2 : 303-321.

LABERGE, Mia et Martin LANGLOIS

- 2013 « La Loi sur les mines et le développement durable : un amalgame contre nature? », *L'Affidavit*, 2, 4 : 2-11. [<http://affidavit.droit.uqam.com/?cat=27>], consulté le 22 juillet 2015.

LAPOINTE, Ugo

- 2010 « L'héritage du principe du *free mining* au Québec et au Canada », *Recherches amérindiennes au Québec*, 40, 3 : 9-25.

LAROCHE, Fernand

- 1974 *L'immigration dans une ville minière du Québec : une étude de l'interaction*, mémoire de maîtrise, département de sociologie, Université Laval.

LEBLANC, Patrice, Hugo ASSELIN, Bruno BUSSIÈRE, Augustin EPENDA, André GAGNON, Isabelle DEMERS et Louise PELLETIER

- 2012 *Transformations et bouleversements d'un territoire : le cas de la municipalité de Malarctic. Résultats d'une enquête sur la qualité de vie*, Rouyn-Noranda, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

MACINTYRE, Martha et Simon FOALE

- 2004 « Politicised ecology: local responses to mining in Papua New Guinea », *Oceania*, 74, 3 : 231-251.

MARTINEZ-ALIER, Joan

- 2001 « Mining conflicts, environmental justice, and valuation », *Journal of Hazardous Materials*, 86, 1 : 153-170.

MAYER, Robert, Francine OUELLET, Marie-Christine SAINT-JACQUES et Daniel TURCOTTE

- 2000 *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur.

MCCARTHY, James et Scott PRUDHAM

- 2004 « Neoliberal nature and the nature of neoliberalism », *Geoforum*, 35, 3 : 275-283.

MESSU, Michel

- 1991 *L'analyse propositionnelle de discours*, Cahier de recherche, Paris, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

- 2014 *Choisir le secteur minier du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

- 2009 *Rapport d'analyse environnementale pour le projet minier aurifère Canadian Malartic*, Dossier 3211-16-003, Québec, Direction des évaluations environnementales, Service des projets industriels et en milieu nordique, 27 p.

MOODIE, T. Dunbar

- 1980 « The formal and informal social structure of a South African gold mine », *Human Relations*, 33, 8 : 555-574.

MUCCHIELLI, Alex

- 1991 *Les méthodes qualitatives*, Paris, Presses universitaires de France.

NASH, June

- 1979 *We Eat the Mines and the Mines Eat Us: Dependency and Exploitation in Bolivian Tin Mines*, New York, Columbia University Press.

NYGREN, Anja et Sandy RIKOON

- 2008 « Political ecology revisited: integration of politics and ecology does matter », *Society and Natural Resources*, 21, 9 : 767-782.

OSISKO

- 2012 *Mine Canadian Malartic. Fleuron industriel, créatrice de richesse pour tous les Québécois*, Montréal, Corporation minière Osisko.

PAQUIN, Normand

- 1981 *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, 2^e édition, Rouyn, Collège du Nord-Ouest, Cahiers du Département d'histoire et de géographie.

PATTON, Michael Quinn

- 1987 *How to Use Qualitative Methods in Evaluation*, Newbury Park, Sage.
2002 *Qualitative Research and Evaluation Methods*, Thousand Oaks, Sage.

PEET, Richard, Paul ROBBINS et Michael WATTS

- 2010 « Global nature », dans : R. PEET, P. ROBBINS et M. WATTS (dir.), *Global Political Ecology*, Londres, Routledge, p. 1-47.

PETKOVA-TIMMER, Vanessa, Stewart LOCKIE, John ROLFE et Galina IVANOVA

- 2009 « Mining developments and social impacts on communities: Bowen Basin case studies », *Rural Society*, 19, 3 : 211-228.

POLANYI, Karl

1983 *La grande transformation*, Paris, Gallimard.

Québec

1987 *Loi sur les mines : RLRQ, chapitre M-13.1, à jour au 1^{er} mars 2016*, Québec, Éditeur officiel du Québec.

RAJAK, Dinah

2011 *In Good Company: An Anatomy of Corporate Social Responsibility*, Redwood City, Stanford University Press.

ROBBINS, Paul

2012 *Political Ecology: A Critical Introduction*, Chichester, Wiley-Blackwell.

ROUSSEAU, Stéphane

2010 « La gouvernance d'entreprise en droit canadien : convergence et divergence », dans : Jean-Luc ROSSIGNOL (dir.), *La gouvernance juridique et fiscale des organisations*, Paris, Éditions Tec & Doc., p. 94-116.

SABINA, Ann P.

2003 *Commission géologique du Canada. Rapports divers 77. Roches et minéraux du collectionneur : Kirkland Lake - Rouyn-Noranda - Val-d'Or (Ontario et Québec)*, Ottawa, Commission géologique du Canada.

SAUCIER, Jacques

2009 *Projet minier aurifère Canadian Malartic par la Corporation minière Osisko*, mémoire présenté dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 7 p.

SIMARD, Louis

2006 « Négocier l'action et l'utilité publiques », *Négociations*, 2, 6 : 99-112.

SKOGSTAD, Grave

2007 « The two faces of Canadian agriculture in a post-staples economy », *Canadian Political Science Review*, 1, 1 : 26-41.

Statistique Canada

2007 *Malartic, Québec (Code 2489015). Profils des communautés de 2006*, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 13 mars 2007. [<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>], consulté le 8 septembre 2016.

2012 *Malartic, Québec (Code 0498) et Canada (Code 01). Profil du recensement*, Recensement de 2011, produit no 98-316-XVF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 24 octobre 2012. [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>], consulté le 6 septembre 2016.

TAUSSIG, Michael

1980 *The Devil and Commodity Fetishism in South America*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.

TREMBLAY, Simon

1982 « La colonisation agricole et le développement du capitalisme en Abitibi de 1912 à 1950 », *Anthropologie et sociétés*, 6, 1 : 229-253.

TRUDEL, Pierre et Pierre SAUVÉ

- 1992 *Synthèse des caractéristiques géologiques des gisements d'or du district de Malartic*, Québec, Gouvernement du Québec, Direction générale de l'exploration géologique et minérale.

VALLIÈRES, Marc

- 2012 *Des mines et des hommes : histoire de l'industrie minérale québécoise, des origines à aujourd'hui*, Québec, ministère des Ressources naturelles.

Ville de Malartic

- 2009 *Projet minier aurifère Canadian Malartic*, mémoire présenté dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 6 p.

VINCENT, Odette

- 1995 *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

WALSH, Andrew

- 2012 « After the rush: living with uncertainty in a Malagasy mining town », *Africa*, 82, 2 : 235-251.

WELKER, Marina A.

- 2009 « 'Corporate security begins in the community': mining, the corporate social responsibility industry, and environmental advocacy in Indonesia », *Cultural Anthropology*, 24, 1 : 142-179.

WELKER, Marina A., DAMANI J. Partridge et Rebecca HARDIN

- 2011 « Corporate lives: new perspectives on the social life of corporate form », *Current Anthropology*, 52, Supplément, 3 : S3-S16.

WESLEY-SMITH, Terence

- 1990 « The politics of access: mining companies, the State, and landowners in Papua New Guinea », *Political Science*, 42, 2 : 1-19.

WOLF, Eric

- 2010 *Europe and the People Without History*, Berkeley, University of California Press.

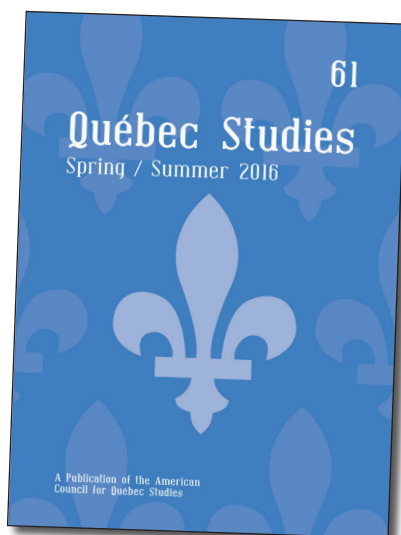
Québec Studies

Published by Liverpool University Press since 2014

Québec Studies

Since 2014, Liverpool University Press has been publishing *Québec Studies* on behalf of the American Council for Québec Studies (www.acqs.org).

Québec Studies is a twice yearly, fully refereed journal, publishing articles dealing with all aspects of Québec society and Francophone Canadian culture. The editors of *Québec Studies* welcome interpretive or theoretical essays, book reviews, and interviews in all fields of the humanities and social sciences. Interdisciplinary essays are particularly encouraged. Issues devoted in part to a single topic or major cultural figure will appear regularly and occasionally will include pedagogical articles.



Editor: Jane Moss, *Duke University*

Print ISSN: 0737-3759 Online ISSN: 2052-1731

Associate Editor:

Kevin J. Christiano, *University of Notre Dame*
Patrice J. Proulx, *University of Nebraska, Omaha*

Book Reviews Editor:

Amy J. Ransom, *Central Michigan University*

Editorial correspondence and manuscripts in the humanities should be sent to:
Jane Moss (jmm91@duke.edu)

Editorial correspondence and manuscripts in the social sciences should be sent to:
Kevin J. Christiano (kevin.j.christiano.1@nd.edu)

online.liverpooluniversitypress.co.uk/loi/qs

Liverpool University Press

Tel: +44 (0)151 794 2233

Head of Journals: Clare Hooper
clare.hooper@liv.ac.uk


LIVERPOOL
UNIVERSITY PRESS



PROJETS D'INVESTISSEMENTS MINIERS CHINOIS DANS L'ARCTIQUE

Pierre-Louis TÊTU et Frédéric LASSERRE

La Chine, premier importateur mondial de matières premières depuis le début du 21^e siècle, est attentive au potentiel minier de l'Arctique. Des investissements directs à l'étranger (IDE) chinois dans des projets miniers dans l'Arctique canadien, le Grand Nord québécois et au Groenland ont contribué à faire naître une certaine sinophobie, en raison notamment de la méconnaissance des facteurs qui déterminent le choix de cette région pour ces investissements. Les résultats démontrent que ces territoires sont attrayants en raison de la stabilité politique et du climat compétitif des affaires qui les caractérisent, ainsi que de la qualité de leurs ressources physiques. En revanche, le manque d'infrastructures dans l'Arctique et le coût et la disponibilité de la main-d'œuvre constituent des facteurs limitatifs.

Mots-clés : industrie minière, Arctique canadien, Québec, Groenland, Chine, entreprises, investissements

Poussée par une croissance économique rapide ces trente dernières années, la demande chinoise en matières premières a considérablement augmenté depuis le début du 21^e siècle. Les matières premières que recèle son sous-sol et sa capacité d'extraction de certaines d'entre elles apparaissent comme toute insuffisantes pour permettre à la Chine de satisfaire une importante demande domestique liée à son développement économique rapide et à l'émergence d'une classe moyenne avide d'habitation, de vacances, d'infrastructures de transport, et de produits de consommation. Dans cette perspective, la littérature scientifique, comme de nombreuses publications médiatiques grand public ou spécialisées, souligne l'importance pour Pékin de sécuriser ses approvisionnements en matières premières et l'urgence d'investir à l'étranger afin d'y parvenir. En effet, la sécurité des approvisionnements en matières premières joue un rôle important dans le développement social (JIANG *et al.*, 2013) et l'économie, et elle est profondément liée à la sécurité nationale et aux besoins de la défense (ZHANG et WANG, 2003;

DUNGRIY, FRY-McKIBBIN et LINEHAN, 2013). Une rupture majeure des stocks et des approvisionnements de certains minéraux (cuivre, manganèse, cobalt, platine, zinc) aurait de graves conséquences sur la production industrielle et agricole et sur le développement économique en Chine (ZHANG et WANG, 2003). De nombreux auteurs (ZHANG et WANG, 2003; LI, 2006; ROBERT et RUSH, 2012; AYODELE et SOTOLA, 2014; LI, SONG et LIU, 2014) soulignent le besoin urgent, pour la Chine, de garantir l'accès à ces ressources minérales importantes et d'en constituer des réserves (ZHANG et WANG, 2003; PENG, 2004; CHEN, 2005), au moyen notamment des investissements directs à l'étranger (IDE). Les IDE chinois commencent réellement avec l'acquisition de droits d'exploitation et la création de sociétés mixtes en 2005 (TÊTU, MOFFET et LASSERRE, 2015). Ces IDE ont suscité maints débats et engendré de nombreuses spéculations dans les médias et le public des États concernés, de même que dans la communauté scientifique (KRZEPKOWSKI et MINTZ, 2010; GONGALEZ-VINCENTE, 2012; JAKOBSON et PENG, 2012; CHEN, 2013; DENG, 2013; LAU, 2013; ZHAO, 2013). Au Canada, dans un contexte de débats et d'inquiétudes sur les questions de souveraineté dans l'archipel arctique canadien, un sondage récent mené par l'*Asia Pacific Foundation of Canada* (*Globe and Mail*, 2015) révélait que 76 % de la population canadienne était hostile à l'acquisition d'entreprises canadiennes par des entreprises étatiques chinoises dans le secteur extractif. Ailleurs dans l'Arctique, au Groenland par exemple, la perspective d'opérations minières dirigées par des entreprises chinoises a provoqué l'ire des médias danois et groenlandais. Alors que certains dénoncent une stratégie géopolitique chinoise plus large dans cette région du monde, d'autres mettent l'accent sur les implications de la venue de nombreux travailleurs chinois, de même que sur les piètres performances chinoises en matière de respect de l'environnement (BOERSMA et FOLEY, 2014, p. 44).

La Chine, qui n'est pas un État côtier de l'Arctique, semble attentive au potentiel économique de la région (EBINGER et ZAMBETAKIS, 2009; HOLSLAG, 2009; SPEARS, 2009; LASSERRE, 2010a; XING et CLARK, 2010; KAPYLA et MIKKOLA, 2013; ARNARSSON *et al.*, 2014; ALEXEEVA *et al.*, 2015), et plus particulièrement à l'exploitation de ses gisements miniers (LASSERRE, 2010a, 2010b, 2010c, 2010d; ALEXEEVA et LASSERRE, 2013; WRIGHT, 2013; TÊTU, PELLETIER et LASSERRE, 2015; TÊTU, MOFFET et LASSERRE, 2015). À cet effet, de nombreux chercheurs soulignent que l'allongement de la période de fonte de la banquise estivale arctique, conforme à bon nombre de modèles climatiques, rend plus accessibles les routes et sites d'exploration miniers de la région, notamment dans l'Arctique canadien et au Groenland, mais également en Russie et en Scandinavie (LASSERRE, 2010b, 2011; ARNARSSON *et al.*, 2014, p. 88-104; LASSERRE, 2014; TÊTU, PELLETIER et LASSERRE, 2015; LASSERRE et TÊTU, 2016). Dans ce contexte d'ouverture relative des accès maritimes et du fait de l'importante demande domestique chinoise en matières premières, on souligne également que les entreprises chinoises du secteur extractif seraient en mesure d'effectuer des économies sur les coûts de transport maritime, et pourraient plus aisément accéder aux gisements miniers du Groenland et de l'Arctique canadien (EBINGER et ZAMBETAKIS, 2009; CHIRCOP, 2011; CONLEY *et al.* 2013; ALEXEEVA et LASSERRE, 2013; HUANG et LASSERRE, 2013; LASSERRE et TÊTU, 2014; ALEXEEVA, LASSERRE et TÊTU, 2015; HANSEN *et al.*, 2016). Or peu d'études, à notre connaissance, documentent les projets chinois dans le secteur extractif, spécifiquement dans l'Arctique, et aucune n'interroge directement les acteurs chinois sur leurs perspectives d'investissements

dans le secteur minier de cette région, leurs stratégies opérationnelles et les facteurs motivant leurs investissements, ce qui limite notre compréhension du phénomène (LI, 2013; LU *et al.*, 2014). Ainsi, pour les acteurs chinois œuvrant dans le secteur extractif dans l'Arctique, comment les facteurs qui déterminent leur choix des sites et la décision de les exploiter se traduisent-ils dans le Grand Nord québécois, dans le reste de l'Arctique canadien (Territoires-du-Nord-Ouest, Nunavut, Yukon) et au Groenland? S'agit-il de régions prioritaires pour les investisseurs chinois? Quels sont les principaux défis vécus ou perçus par ces acteurs pour chacun de ces territoires?

L'objectif général de cet article est de déterminer comment le Grand Nord québécois, l'Arctique canadien et le Groenland sont perçus dans le contexte des stratégies globales des entreprises minières chinoises. Plus spécifiquement, l'étude vise à déterminer, à la lumière des facteurs expliquant les décisions des entreprises chinoises d'investir dans le secteur minier dans ces territoires, si elles ont développé, ou non, une représentation spécifique des occasions d'affaires dans ces régions. Il s'agit en outre de préciser si ces entreprises font l'objet de pressions ou d'incitatifs de la part du gouvernement chinois, orientant leurs choix d'investissement, ce qui indiquerait l'existence d'une politique arctique chinoise spécifique dans le secteur extractif.

MÉTHODE D'ENQUÊTE

Identification des projets miniers visés par des intérêts chinois et les acteurs concernés

Les projets miniers visés par des intérêts chinois au Groenland, au-delà du 49^e parallèle canadien, et dans le Grand Nord québécois – ce dernier territoire étant défini comme les terres arctiques du Québec (HAMELIN, 1996) et correspondant au territoire du Plan Nord, ce vaste programme de développement durable du Nord québécois (Société du Plan Nord, 2015) – ont été identifiés à partir des bases de données des différents départements miniers des territoires visés ici. Les données ont ensuite été validées à partir de travaux récents (LASSERRE et TÊTU, 2014; TÊTU, PELLETIER, LASSERRE, 2015; TÊTU, MOFFET, LASSERRE, 2015; LAJEUNESSE et LACKENBAUER, 2016; LASSERRE et TÊTU, à paraître). Ensuite, par des recherches simples et avancées sur le *World Wide Web*, les entreprises chinoises mères et leurs filiales, chinoises ou étrangères, ont été identifiées, à partir principalement des sites Internet des investisseurs chinois et, le cas échéant, de leurs partenaires. Par la suite, l'ensemble des entreprises minières d'État sous la tutelle de la *State-Owned Assets Supervision and Administration Commission of the State Council* de la République Populaire de Chine (SASAC, 2011) qui n'ont pas d'investissements dans l'Arctique ont été intégrées à la base de données. L'échantillon d'entreprises a été complété par des entreprises chinoises œuvrant dans le secteur extractif et enregistrées (*listed*) sur les principaux marchés mondiaux des ressources de la planète en date de l'automne 2013 (TÊTU, 2016, p. 56). Enfin, la base de données a été complétée par une liste d'acteurs étatiques chinois comme le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère chinois des Terres et des Ressources (*Ministry of Land and*

Resources), le Ministère du Commerce (MOFCOM), l'Association minière chinoise (*China Mining Association*), les ambassades chinoises au Canada et au Danemark, la *China Banking Regulatory Commission*, l'*Industrial and Commercial Bank of China* (ICBC), l'*Export-Import Bank of China* (*China EXIM Bank*), et les gouvernements des provinces d'où proviennent les entreprises. Ainsi, un échantillon de près de 253 entreprises chinoises dans le secteur minier a été constitué à partir de ces différentes sources secondaires, officielles et privées.

Stratégie d'enquête auprès des entreprises chinoises à partir d'entretiens semi-dirigés

La stratégie d'enquête, échelonnée de mai 2014 à décembre 2015, a consisté en entrevues semi-dirigées auprès des représentants d'entreprises chinoises, une méthode qui a fait ses preuves par le passé (BEVERIDGE *et al.*, 2016; LASSERRE *et al.*, 2016). La question centrale de recherche a été soumise aux entreprises en anglais et en mandarin, grâce au travail de Madame Linyan Huang, doctorante chinoise en sciences géographiques à l'Université Laval. Notre présence à l'Assemblée générale du Conseil de l'Arctique du 16 au 19 octobre 2015 à Reykjavik a permis dans un premier temps d'effectuer des entrevues semi-dirigées avec des acteurs chinois œuvrant dans le secteur minier dans l'Arctique. Par la suite, avec l'aide d'un collègue canadien travaillant à Hong Kong et parlant couramment le mandarin, des entretiens semi-dirigés ont été effectués du 20 au 23 octobre 2015 avec des investisseurs, actuels et potentiels, à l'annuel *China Mining Congress & Expo* à Tianjin, en Chine. Les acteurs chinois étaient invités à répondre aux deux questions suivantes : « Le territoire arctique canadien, le Grand Nord québécois ou le Groenland sont-ils des régions prioritaires pour votre entreprise? », et « Quels sont les facteurs, actuels et futurs, internes et externes, logistiques, politiques, économiques et diplomatiques, qui guident vos investissements dans cette région, et les défis vécus ou anticipés? » Au total, 36 réponses ont été reçues et exploitées¹ (Tableau 1).

-
1. La liste des entreprises ayant participé à notre enquête se trouve en annexe 1. Dans l'Arctique canadien, excluant le Grand Nord québécois, il s'agit d'entreprises d'État central, de très grandes entreprises étatiques, d'entreprise d'État provincial, de banques, de représentants du gouvernement et de consultants. Dans le Grand Nord québécois, il s'agit exclusivement d'entreprises d'État central et d'entreprises d'État provincial. Au Groenland, ce sont les mêmes types d'investisseurs que dans l'Arctique canadien, à quoi s'ajoute au moins une entreprise privée.

TABLEAU 1

Défis identifiés par les acteurs chinois pour l'Arctique canadien, le Grand Nord québécois et le Groenland

Nom	Entreprise d'état central	Grande entreprise d'état	Entreprise d'état provincial	Entreprise privée	Banque	Gouvernement	Consultant	Total
Arctique Canadien								
Approvisionnement mondial (pénurie)	1					1		2
Attitude du gouvernement/ Changement des politiques			1				1	2
Barrières à l'entrée sur le marché			1					1
Confusion/superposition des lois	1		1			1	2	5
Coût des affaires dans le Nord			2			1	3	6
Coût des travailleurs/manque de main d'œuvre			1				2	3
Difficulté de trouver des partenaires			1					1
Impact sur les communautés			1		1	1		3
Manque de financement du gouvernement						1		1
Manque d'infrastructure dans le Nord	1		1					2
Normes environnementales sévères					3			3
Sévérité des normes en matière de responsabilité sociale des entreprises					1			1
Grand Nord québécois								
Attitude du gouvernement/ Changement des politiques			1					1
Coût des travailleurs/manque de main d'œuvre			1					1
Impact sur les communautés			2					2
Manque de financement du gouvernement			1					1
Manque d'infrastructure dans le Nord			1					1
Groenland								0
Approvisionnement mondial (pénurie)						1		1
Concurrence						1		1
Conditions climatiques		1	1	1		1		4
Coût des affaires dans le Nord	1	1	1					3

Coût des travailleurs/manque de main d'œuvre	1	1				1		3
Défis techniques/Profondeurs gisements		1						1
Dépendance face aux importations					1			1
Impacts sur les communautés					1			1
Manque de financement			1	1		1		3
Manque d'expérience à l'internationale		3		1		1		5
Manque d'information		1	1			2		4
Manque d'infrastructure dans le Nord		2	1			1		4
Normes environnementales sévères	1	1			2			4
Réserves minières chinoises limitées					1			1
Sévérité des normes en matière de responsabilité sociale des entreprises	1				2			3

La barrière de la langue et les habitudes culturelles du milieu chinois des affaires rendent la réalisation d'une enquête de ce type difficile, ce qui se traduit notamment par un faible taux de réponse dans les demandes d'entrevues auprès des entreprises (voir par exemple LASSERRE et PELLETIER, 2011; HUANG et LASSERRE, 2013; BEVERIDGE *et al.*, 2016). De plus, le petit nombre d'acteurs dans notre échantillon (36 sur un peu plus de 250) limite considérablement toute analyse quantitative dans le traitement des données et l'oriente plutôt vers l'analyse qualitative. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble des acteurs chinois ayant des investissements ou des participations dans des projets miniers dans l'Arctique canadien ou au Groenland ont été sondés et ont participé à la recherche, à l'exception de la grande entreprise étatique *China Nonferrous Metal Industry's Foreign Engineering and Construction Co. Ltd. (NFC)* au Groenland, de l'entreprise provinciale *Jilin Jien Nickel* dans le Grand Nord québécois, et d'une entreprise liée à l'armée chinoise, *Xinxing Ductile Iron and Pipe*, au Nunavut (Canada). À ces trois entreprises qui n'ont pas participé à l'étude, s'ajoute un grand nombre d'entreprises chinoises qui n'ayant pas d'investissements dans l'Arctique, se sont abstenues. Pour des raisons de confidentialité, le statut et la fonction des répondants ne sont pas explicités, à moins d'indications contraires de leur part.

De plus, la question de l'autonomie des entreprises chinoises du secteur minier, qui sont souvent, mais pas toujours propriété de l'armée ou du gouvernement central ou des provinces, pose la question de la latitude d'expression dont disposent les répondants. Si le gouvernement chinois peut jouer un rôle plus important que ce que les répondants à cette enquête sont prêts à admettre, les investisseurs chinois jouissent d'un certain degré d'autonomie. En revanche, la

recherche auprès d'acteurs chinois soulignera toujours l'importance fondamentale du *guanxi*² (关系).

En raison de la petitesse de notre échantillon, nous avons opté pour une méthode d'analyse qualitative basée sur la codification d'entretiens semi-dirigés. Les réponses notées lors de ces entretiens effectués de vive voix ou reçus par voie électronique ont été méticuleusement retranscrites dans des documents *Word Office*. En dépit de la rigueur d'exécution dans le processus de collecte des données, certaines erreurs ont pu se glisser dans la traduction des déclarations des participants du mandarin vers l'anglais, ou de l'anglais vers le français. L'analyse de contenu est définie comme un ensemble de techniques de recherche permettant de décrire tout contenu de communication en vue de l'interpréter. Elle repose sur le principe de l'inférence : on part du discours et on en induit de manière logique des connaissances sur l'émetteur du message ou sur l'environnement.

Projets chinois dans le secteur minier dans l'Arctique

La présence en Arctique d'entreprises chinoises œuvrant dans le secteur minier à titre de gérant de travaux demeure limitée. *Jilin Jien Nickel Industry Co. Ltd.*, une filiale de l'entreprise d'État provincial *Jilin Horoc Nonferrous Metal Group Co. Ltd.*, par l'acquisition de *Canadian Royalties Inc.* en 2010, a investi près de 800 millions de dollars en 2012 dans un projet d'extraction de nickel (Nunavik Nickel) dans le Grand Nord québécois (Figure 1). Dans l'Arctique canadien, plus précisément dans les Territoires du Nord-Ouest, *MMG Ltd.*, détenue à près de 74 % par *China Minmetals Nonferrous Metals Co. Ltd.*, une filiale de l'entreprise d'État centrale *China Minmetals Corp.* (Minmetals), envisageait en 2012 d'ouvrir deux mines de zinc et cuivre au Nunavut (Corridor d'Izok), mais on prévoyait, en 2013, un délai d'un an avant le début des travaux (*Nunatsiaq News*, 2013). Au Yukon, d'une part, *Jinduicheng Molybdenum Group*, une filiale du *Shaanxi Nonferrous Metals Holding Group Co. Ltd.* (Youser Group), en partenariat avec *Northwest Nonferrous International Investment Company Ltd.*, une filiale de *Northwest Mining and Geological Exploration Bureau for Nonferrous Metals*, et *Fosun Gold Holdings Ltd.*, une filiale de *Fosun International Ltd.*, ont fait l'acquisition en 2008 de l'entreprise canadienne *Yukon Zinc* (LASSERRE, 2010a; ALEXEEVA et LASSERRE, 2013; Industrie Québec, 2013), qui détient la mine Wolverine actuellement en maintenance, en raison de la chute du prix des métaux, tel qu'indiqué sur le site Internet de Yukon Zinc.

2. Le *guanxi* (关系) est un réseau de relations qui se développe selon une codification très précise quand on mène une enquête sur des groupes d'acteurs chinois. DAVIES (1995) le définit comme « l'ensemble des interactions sociales entre les membres d'un réseau à la manière d'un jeu qui serait infiniment répété avec une série de gens qui se connaissent ».

FIGURE 1

Projets miniers chinois dans l'Arctique (2005-2016)



Sources : Greenland Bureau of Minerals and Petroleum 2016; Gouvernement du Nunavut – Ministère du développement économique et des transports, 2015; Gouvernement des Territoires-du-Nord-Ouest - Département de l'industrie, du tourisme et des investissements, 2015; Gouvernement du Yukon - Département de l'Énergie, des Mines et des Ressources, 2015; Gouvernement du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, 2016.

D'autre part, l'entreprise chinoise *Yunnan Chihong Zinc & Germanium*, une filiale de l'entreprise d'état provincial *Yunnan Metallurgical Group Co. Ltd. (YMGCO)*, a acquis l'entreprise canadienne *Selwyn Zinc*, qui développe le projet de la Passe d'Howard. Au Groenland, l'entreprise chinoise privée *General Nice Group* a racheté l'entreprise britannique *London Mining Plc* suite à la faillite de cette dernière, et projette de développer, en partenariat avec la *China Communications Construction Company Ltd. (CCCC)* et le *Tianjin Materials & Equipment Group Corp. (Tewoo)*, la mine

de fer d'Isua (JAKOBSON et PENG, 2012; CONLEY *et al.*, 2013) dans le sud-ouest groenlandais près de sa capitale Nuuk. Finalement, le *Bureau of Minerals and Petroleum* du Groenland indique également que la *China-Nordic Mining Company Ltd.* explore des gisements d'or et de cuivre dans le sud-est groenlandais, près d'Ittoqortoormiit. Selon un expert chinois travaillant pour la firme d'avocat danoise *Bech-Bruun*, il est difficile de déterminer l'identité exacte de l'investisseur du projet d'Ittoqortoormiit : en 2009 *Jiangxi Copper*, le premier producteur chinois de cuivre, était impliqué dans le projet; en 2011 *Jiangxi Union Mining*, une entreprise enregistrée dans la zone franche de Hong Kong a repris le projet (CONLEY *et al.*, 2013; LASSERRE et TÊTU, 2014), puis plus récemment, en 2016, *Jiangxi Zhongrun Mining* constituait le principal intéressé (TÊTU, 2016).

Dans les autres cas, les intérêts chinois dans l'Arctique se limitent à une participation dans le capital-actions de sociétés, canadiennes notamment. Dans le Grand Nord québécois, l'aciériste chinois *Wuhan Iron & Steel Group Co. Ltd.* (WISCO), une entreprise sous la tutelle de l'État central, a investi 120 millions de dollars en 2011 dans la canadienne *Adriana Resources*, qui développe le projet de mine de fer du lac Otelnuak (TÊTU, MOTTET et LASSERRE, 2015). WISCO possédait 20 % de la production de la mine de fer du Lac Bloom, mais *Cliff Natural Resources*, le propriétaire, a fermé sa division canadienne en 2015. Au début de l'année 2016, le gouvernement du Québec indiquait cependant que la mine était rachetée par l'entreprise canadienne *Champion Iron Ltd.* On indique, sur le site Internet de l'entreprise, des investissements du groupe chinois *Baotou Iron and Steel (Group) Co., Ltd.* (Baogang). L'entreprise chinoise WISCO et sa partenaire *Minmetals* détiennent respectivement 25 % et 5 % de l'entreprise canadienne *Century Iron Mines*, qui développe les projets de Joyce Lake, Duncan Lake et Hayot Lake, dans la fosse du Labrador au Québec. En plus des 25 % d'intérêts que détient WISCO dans *Century*, le contrat prévoit une possibilité pour WISCO d'acquérir 40 % des parts de l'entreprise en retour d'investissements de 40 millions de dollars, et il est prévu que WISCO achète 60 % de la production des trois projets. *Minmetals* a un contrat qui lui accordera 10 % de la production du projet de Duncan Lake. Finalement, dans le Grand Nord québécois, l'aciériste chinois *Hesteel Group*, anciennement connu sous le nom d'*Hebei Iron and Steel Group Corp. Ltd.* (HBIS), une entreprise d'État provincial (TÊTU, MOTTET et LASSERRE, 2015), détient 25 % du projet de mine de fer Kami détenu par la canadienne *Alderon Iron Ore*, et l'entreprise chinoise s'est engagée à investir 400 millions de dollars dans le projet, qui est estimé à 1,3 milliard de dollars. Au Nunavut, l'entreprise chinoise *Xinxing Ductile Iron Pipes Co. Ltd.*, filiale de *Xinxing Cathay International Group Co. Ltd.*, associée à l'armée chinoise selon un expert chinois travaillant pour la firme d'avocat danoise *Bech-Bruun*, et *Shandong Fulun Steel Co. Ltd.*, filiale de *Shandong Jiuyang Enterprise Group*, possèdent 14 % des actifs du projet, et 19 % de la production résultante du projet de Roche Bay, détenu par la canadienne *Advanced Explorations Inc.* On prévoit que *Xinxing Ductile Iron Pipes Co. Ltd.* fournira près d'un milliard de dollars en capital pour la construction des infrastructures du projet. Finalement, dans les Territoires du Nord-Ouest au Canada, *Zhongrun International Mining Co., Ltd.*, une filiale de *Shandong Zhongrun Resources Investment Corp.*, a investi 10 millions de dollars dans l'entreprise *Canadian Zinc Corp* qui possède la mine de Prairie Creek.

Au Groenland, *China Nonferrous Metal Industry's Foreign engineering and Construction Co. Ltd.* (NFC), une filiale de l'entreprise d'État central *China Nonferrous*

Metal Mining Group Co. Ltd. (CNMC), a signé un protocole d'entente non contraignant avec l'australienne *Ironbark Zinc Ltd.*, qui explore des gisements de métaux précieux et industriels dans le nord du Groenland, projet connu sous le nom de Citronen Fjord. L'entreprise chinoise *NFC* s'est engagée à financer le projet qui en est actuellement à un stade embryonnaire. Enfin, la même *China Nonferrous Metal Industry's Foreign engineering and Construction Co. Ltd. (NFC)* a également signé un protocole d'entente non contraignant avec *Greenland Minerals and energy A/S*, qui explore des gisements de terres rares dans le sud de l'île, projet connu sous le nom de Kvanefjeld (BJORST, 2016; HANSEN *et al.*, 2016). L'Union européenne est partenaire financier du projet, dans le cadre du programme européen Eurare (Eurare, 2016).

On note également la présence d'entreprises chinoises dans le secteur minier en Russie, mais les projets se situent principalement dans l'extrême sud-est du pays, près de la frontière avec la Chine. Par exemple, en 2009, la *China National Machinery Industry Corporation (Sinomach)* a investi plus d'un milliard de dollars dans le développement du projet de mine de fer Kimkan, détenu par *Petropavlovs PLC*, dans la région de Nizhneleninsko, dans l'extrême est de la Russie. On prévoit, dans ce cas-ci, le transport du minerai vers la Chine à travers un pont construit au-dessus du fleuve Amour, qui fait office de frontière entre la Chine et la Russie. La construction d'un tel pont, qui à l'heure actuelle n'est achevée que du côté chinois de la rivière, permettrait de réduire de moitié les coûts de transport vers la Chine. D'autre part, la *China Metallurgical Group Corporation (MCC)* a investi 240 millions de dollars dans l'entreprise russe *MKK* en 2011, et, en 2013, l'entreprise *China Nonferrous Metal Industry's Foreign engineering and Construction Co. Ltd. (NFC)*, en partenariat avec la Banque chinoise de Développement, a investi 750 millions de dollars (50 % du projet) dans l'entreprise russe *East Siberian Metals*, qui développe le projet de mine de fer d'Ozernoe dans la République de Bouriatie. En 2015, l'entreprise chinoise *Highland Fund* a investi 100 millions de dollars dans un projet de développement de mine de nickel (mine Bystrinsko) de l'entreprise *LLC GRK Bystrinskoye*, une filiale du géant de nickel *Norilsk Nickel*, dans la région de Chita. Ailleurs dans l'Arctique, en Scandinavie par exemple, en dépit d'un potentiel minier important (LASSERRE et TÊTU, à paraître), il n'y avait, en mars 2016, aucun investissement chinois dans le secteur minier.

L'Arctique, une région prioritaire pour les investisseurs chinois?

L'Arctique canadien, le Grand Nord québécois, et le Groenland, du point de vue des investisseurs chinois sondés, ne sont pas des territoires prioritaires dans leurs stratégies d'investissements; cela est vrai des entreprises œuvrant dans le secteur du fer et de l'acier et du nickel, mais aussi de celles évoluant dans le secteur des métaux de base et industriels (TÊTU, MOTTET et LASSERRE, 2015; TÊTU et LASSERRE, à paraître). Interrogés sur les principales raisons qui poussent ces entreprises à investir outre-mer – faire venir le minerai en Chine pour satisfaire les besoins industriels chinois ou investir dans la perspective de dégager des profits économiques –, la grande majorité des investisseurs sondés adoptent un discours en termes d'opportunités et de rentabilité économique. En ce qui concerne les investisseurs dans l'Arctique canadien, 12 acteurs font état d'une stratégie globale centrée sur la maximisation des profits, comme c'est le cas pour 10 acteurs investissant au

Groenland (Tableau 2). Dans le Grand Nord québécois, en revanche, deux acteurs se sont dits davantage intéressés par l'acheminement du minerai en Chine.

TABLEAU 2

Stratégie des acteurs chinois dans le secteur minier dans l'Arctique canadien, dans le Grand Nord québécois et au Groenland, par type d'acteurs sondés

	Arctique canadien			Grand Nord québécois			Groenland		
	Stratégie économique	Stratégie des ressources	Stratégie non définie	Stratégie économique	Stratégie des ressources	Stratégie non définie	Stratégie économique	Stratégie des ressources	Stratégie non définie
Entreprise d'État central	1	1			1	1	1		
Grande entreprise d'État central	2		1				3		1
Entreprise d'État provincial	2	2			1				1
Entreprise privée							2		1
Organes gouvernementaux	2						2		1
Banques	1	1				1	2	1	
Consultants	4								
Total	12	4	1	0	2	2	10	1	4

La stabilité de l'environnement politique et le climat des affaires

L'analyse des raisons invoquées par les investisseurs chinois pour investir dans le Grand Nord québécois, dans l'Arctique canadien et au Groenland, fait ressortir, dans un premier temps, la stabilité de l'environnement politique et le climat d'affaires compétitif dans ces trois territoires (Figure 2A, 2B, 2C). L'entreprise *Sinomine Resource Exploration Co. Ltd.*, une filiale de la grande entreprise d'État central *China Nonferrous Metals Mining Group Co. Ltd.* (CNMC), précise que le marché canadien [traduction] « est considéré comme sûr et croissant ». Cet acteur chinois fait référence à la croissance continue de l'industrie canadienne et des occasions économiques (Association minière canadienne, 2013).

FIGURE 2A

Facteurs identifiés par les acteurs chinois investissant dans l'Arctique canadien

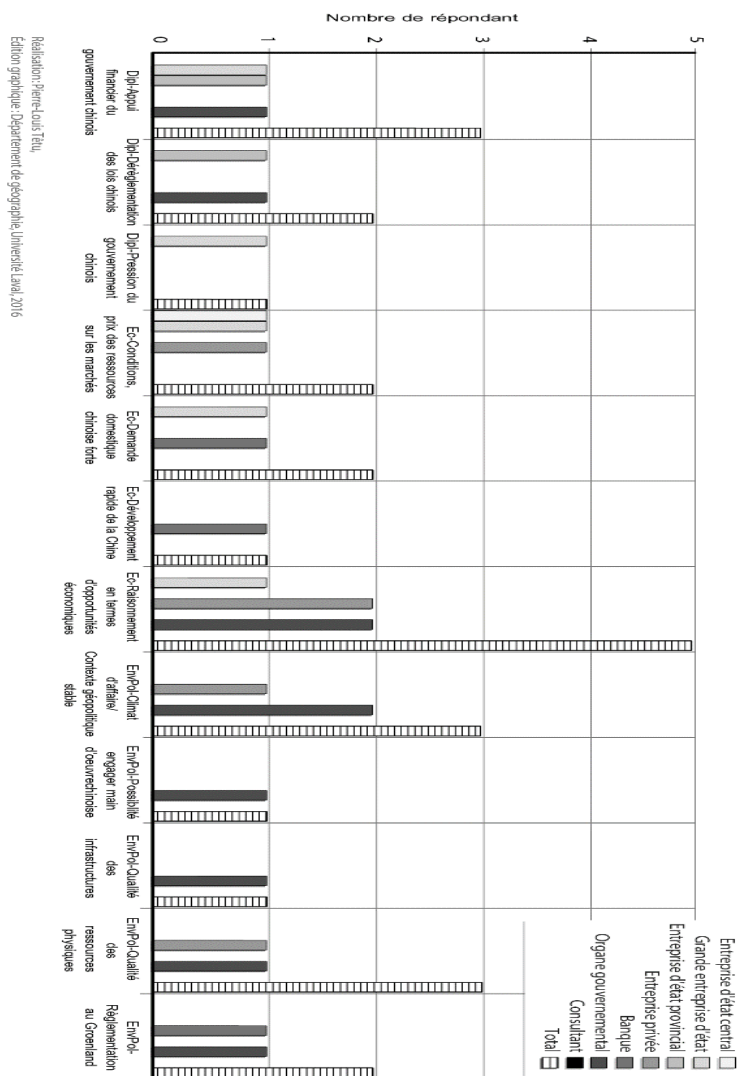
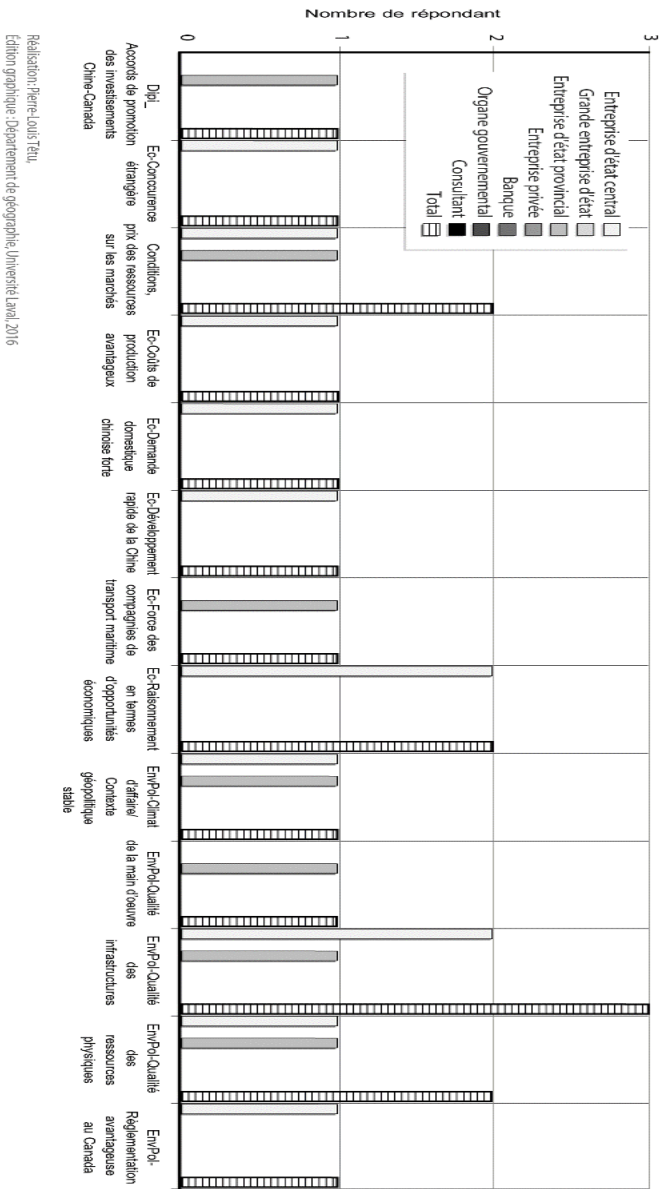


FIGURE 2B

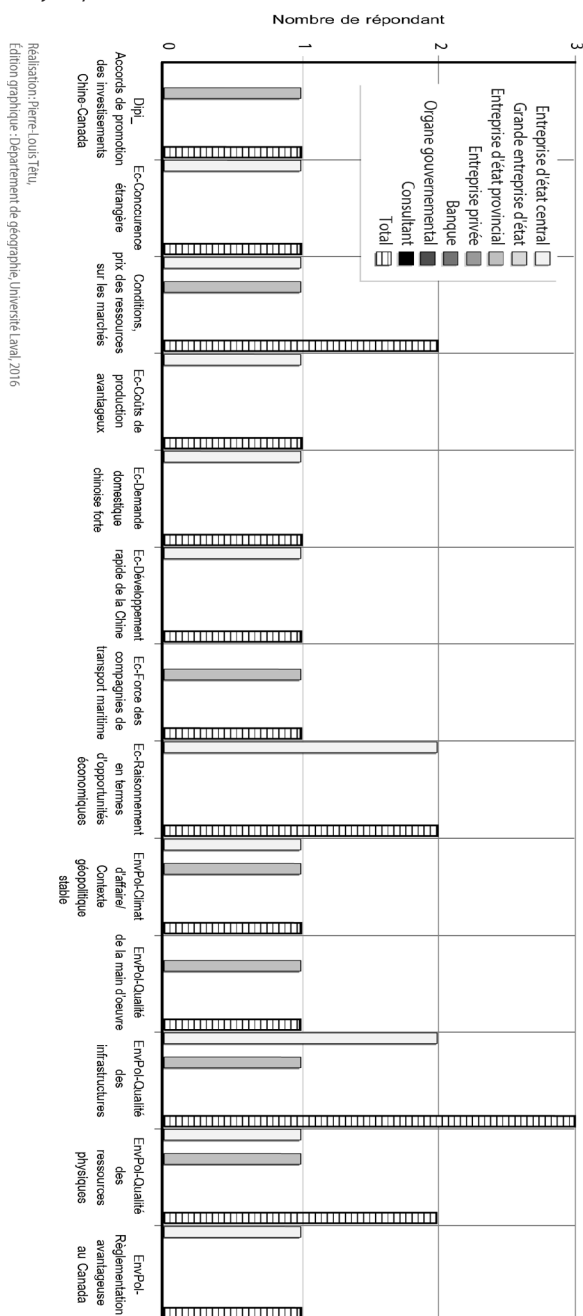
Facteurs identifiés par les acteurs chinois investissant dans le Groenland



Réalisation: Pierre-Louis Têtu,
Édition graphique: Département de géographie Université Laval, 2016

FIGURE 2C

Facteurs identifiés par les acteurs chinois investissant dans le Grand Nord québécois



On observe le même cas de figure du côté de *Minmetals Exploration and Development Co. Ltd.*, une filiale de l'entreprise d'État central *China Minmetals Corporation* (*Minmetals*), de *Shandong Gold Group Co. Ltd.*, une entreprise d'État provincial sous la tutelle du gouvernement de la province de Shandong, et de *China Aluminum Corporation of China* (*CHINALCO*), une entreprise d'État sous la tutelle de l'État central, qui soulignent toutes elles aussi que le Canada [traduction] « est perçu comme très sûr et stable ». Finalement, *China SD*, un groupe de consultants chinois dans le secteur minier, tout comme *China Minmetals Corp.*, indiquent que leurs clients [traduction] « considèrent souvent que le Canada est similaire à l'Australie, c'est-à-dire un environnement sain et une qualité de minerai supérieure ».

Dans le Grand Nord québécois, deux acteurs ont également fait mention de la stabilité politique et du climat compétitif des affaires, qui sont pour eux le 4^e facteur le plus important. L'entreprise *Hesteel*, une entreprise d'État provincial, souligne aussi que les relations politiques et économiques entre le Canada et la Chine, et plus particulièrement l'Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (*APIE*) Canada-Chine entré en vigueur le 1^{er} octobre 2014, constituent des facteurs importants.

Dans la perspective où de nombreux investissements chinois ont échoué dans des régions instables du monde ces dernières années (TÊTU, MOTTET et LASSERRE, 2015), l'environnement politique stable du Groenland rend ce territoire attrayant du point de vue des investisseurs chinois. Selon un responsable du Ministère chinois des Terres et des Ressources, [traduction] « le principal avantage du Groenland est la situation politique stable », ce qui rejoint les propos d'un analyste de l'Association minière chinoise, qui déclare que [traduction] « le risque politique est relativement faible. Le Groenland fait partie du Danemark, lequel a un système politique stable et opère toujours à l'intérieur des lois ». Même son de cloche du côté d'un représentant d'une très grande entreprise chinoise privée, qui considère que [traduction] « tous les gisements miniers appartiennent à l'État groenlandais, et non pas aux peuples indigènes. Cela fait en sorte que le Groenland est une option d'investissement beaucoup plus intéressante que ces pays/régions où nous devons jongler avec plusieurs intervenants à différents niveaux ».

La réglementation qui favorise les IDE au Groenland a également été identifiée par deux investisseurs comme un facteur important, et des investisseurs dans le Grand Nord québécois et dans l'Arctique canadien ont signalé le même avantage. Ce facteur n'a cependant été mentionné par aucun des acteurs pour ce qui est du Groenland.

La qualité des ressources minières, un facteur d'attrait

La qualité des ressources physiques est un facteur qui a également été mentionné par de nombreux acteurs investissant dans l'Arctique canadien, le Grand Nord québécois et le Groenland. Il s'agit, pour l'Arctique canadien, du deuxième facteur le plus souvent cité derrière la stabilité politique et le climat d'affaires compétitif. Le Ministère chinois des Terres et des Ressources indique que [traduction] « les compagnies minières chinoises sont en quête des bénéfices que les nombreuses richesses du sous-sol minier canadien représentent l'opportunité de réaliser ». Au Groenland, il

s'agit du troisième facteur explicatif en importance. Un directeur de l'entreprise chinoise privée *General Nice Group*, avance que

[traduction] le potentiel à long terme du Groenland est très important, eu égard notamment aux circonstances économiques actuelles. Nous avons choisi d'investir au Groenland parce que nous croyons que cette région est riche de potentiel pour le futur. Peut-être que cela prendra plusieurs années avant que ce potentiel soit pleinement réalisé, mais pour nous il est logique de venir tôt, et ainsi d'apprendre comment opérer dans de telles conditions.

Le même constat s'observe du côté d'un représentant de l'Association minière chinoise qui souligne :

[traduction] Il y a très probablement d'importants gisements jamais explorés dans la région. Le niveau de l'exploration minière actuel au Groenland est faible du fait que l'aire totale des licences d'exploration ne dépasse pas deux kilomètres carrés. Par conséquent, le potentiel de prospection est très important.

Finalement, dans le Grand Nord québécois, deux acteurs ont fait mention de la qualité des ressources physiques du territoire comme un facteur prépondérant dans leur décision de s'établir sur ce territoire. Un représentant d'une très grande entreprise d'État central a quant à lui indiqué ne pas considérer le Groenland comme une option d'investissement intéressante en raison des conditions climatiques sévères, un défi d'ailleurs mentionné par quatre acteurs au Groenland, dont une très grande entreprise centrale qui souligne que

[traduction] les mines sont plusieurs centaines de mètres sous la surface, ce qui fait en sorte qu'il faut beaucoup de temps pour atteindre le dépôt minier. Quand nous avons finalement foré à travers la glace, l'hiver arrive déjà. La température et les différences de saisons sont un défi important.

Des investisseurs chinois de plus en plus autonomes

Un facteur important dans la prise de décision par les entreprises chinoises d'investir dans des projets miniers dans les régions sous enquête est leur perception des grandes opportunités économiques. Les entreprises investissant dans le Grand Nord québécois sont également attentives au prix des ressources sur les marchés mondiaux, facteur le plus souvent cité. Du côté des acteurs investissant dans l'Arctique canadien et le Groenland, ce facteur est cité dans les deux cas par deux acteurs, qui le considèrent important. Par exemple, l'entreprise *Chihong Canada Mining Ltd.*, une filiale de *Yunnan Chihong Zinc & Germanium*, une grande entreprise d'État centrale elle-même filiale du *Yunnan Metallurgical Group Co. Ltd.* (YMGCO), déclare que [traduction] « le prix des matières premières et les tendances sur le marché du zinc et du plomb seront critiques dans l'échéancier et la performance économique du projet ». Ainsi, en dépit des scénarios souvent avancés selon lesquels les entreprises chinoises raisonnent peu en terme de rentabilité économique et répondraient plutôt aux intérêts du gouvernement chinois (CAMPBELL, 2012; GONZALEZ-VINCENTE, 2012), les résultats de nos entretiens montrent clairement que les entreprises chinoises sont de plus en plus autonomes dans leur décision d'investir à l'étranger, et demeurent responsables des profits et des pertes qui peuvent en découler.

Comme le dit un dirigeant du Ministère du Commerce (MOFCOM) chinois :

[traduction] En décembre 2013, le gouvernement central de la Chine a publié une nouvelle circulaire qui modifie son rôle dans la réglementation des investissements à l'étranger. La majorité des investissements à l'étranger par les entreprises chinoises, privées et appartenant à l'État, vont maintenant essentiellement être soumis à une prise de décision autonome, et les entreprises seront responsables de leurs profits comme de leurs pertes. En outre, nous croyons qu'avec un niveau plus élevé de déréglementation, il sera plus facile pour nos entreprises d'investir à l'étranger. Selon les nouvelles règles, 99 % des investissements à l'étranger qui nécessitaient auparavant l'approbation au niveau central (excluant certains pays et industries sensibles), vont maintenant devoir se conformer à la simple exigence que les entreprises respectent les conditions des autorités locales.

De plus, comme le souligne un dirigeant d'un très grand conglomérat minier chinois sous la tutelle de l'État central :

[traduction] Nous avons été impliqués dans de nombreux projets à l'étranger, mais trop d'investissements ont échoué en raison de notre faible préparation. Nous étions probablement aussi trop confiants et trop désireux de participer à des projets d'ordre politique. Mais, maintenant, même le gouvernement souligne que les investissements étrangers devraient être conduits en fonction d'objectifs commercialement viables.

Ces déclarations en faveur d'une plus grande autonomie des entreprises chinoises dans leurs décisions d'affaires ne signifient cependant pas qu'il n'y a pas de relation entre les cadres des entreprises étatiques et le gouvernement central. En effet, selon un dirigeant du *Jiangxi Geology and Mineral Resources Exploration Bureau*, une entité sous la tutelle du Gouvernement de la province du Jiangxi :

[traduction] Vous devez avoir une relation forte avec les décideurs clés pour obtenir du financement. Dans le cas de l'investissement de Jiangxi Copper au Groenland, un haut fonctionnaire du gouvernement central a personnellement approuvé notre projet, ce qui a facilité l'obtention de financement par l'intermédiaire de notre administration locale. Voilà comment cela fonctionne.

Mais, en dépit d'une connexion avec les décideurs clés, l'entreprise ne considère pas le Groenland comme une destination d'investissement prioritaire, du fait que le [traduction] « *Groenland est une destination relativement coûteuse pour les investissements chinois* ».

Cette question du coût des affaires (dans le Nord) et la difficulté d'obtenir du financement de l'État central sont deux facteurs mentionnés, entre autres, par l'entreprise chinoise privée *General Nice Group* qui développe un projet de mine de fer au Groenland :

[traduction] Nous pensons qu'à ce niveau du projet, il est très difficile d'avancer. Nous sommes en train d'étudier la possibilité de coopérer ou de fusionner avec des entreprises d'État central pour atteindre un niveau supérieur. [Le] gouvernement et les banques chinoises sont prêts à soutenir les entreprises publiques, mais pas les entreprises privées.

Ces déclarations sur la difficulté d'obtenir du financement, du fait des réformes mises en place par le gouvernement chinois ces dernières années, sont également confirmées par un officiel au Ministère chinois des Terres et des Ressources, qui nous indique que [traduction] « *c'est très difficile pour elles [les entreprises chinoises] d'obtenir un support financier de sources centrales* ». En effet, comme le confirme un représentant d'une très grande entreprise minière chinoise privée :

[traduction] Dans le passé, les compagnies d'exploration chinoises pouvaient obtenir des subventions d'exploration allant jusqu'à 30-50 millions de yuan renminbis du gouvernement chinois, pour pallier les risques. Mais maintenant, ce type de soutien a été réduit de façon significative, ce qui fait en sorte que les sociétés d'exploration sont plus prudentes sur les marchés outre-mer qu'elles devraient prioriser.

Dans le Grand Nord québécois, *Hesteel* (anciennement *Hebei Iron and Steel*), qui développe un projet de mine de fer dans la fosse du Labrador, a indiqué [traduction] qu'« *il n'y a pas d'incitatif [financier] à investir dans cette région du Canada* ». Tel qu'évoqué par les acteurs chinois, le faible rôle du gouvernement central dans le financement des projets rend compte de l'autonomie croissante dont ils jouissent.

Défis que pose l'extraction minière sous les latitudes nordiques

La ventilation des réponses obtenues à la question « Quels sont les principaux défis vécus ou perçus pour chacun de ces territoires? » montre qu'au Groenland, les entreprises chinoises font face à des défis tels que leur manque d'expérience à l'échelle internationale, la sévérité des normes environnementales, celle des normes en matière de responsabilité sociale des entreprises dans chacun de ces pays d'accueil, le manque d'information sur les possibilités d'investissement dans ces régions nordiques, le manque d'infrastructures ou leur piètre qualité, le manque de financement du gouvernement central chinois, ou la difficulté des conditions climatiques. Dans l'Arctique canadien, les principaux défis évoqués incluent le coût élevé de la conduite d'affaires dans le Nord, la confusion dans les lois provinciales et fédérales, la sévérité des normes environnementales, l'impact des projets sur les communautés locales, et le coût et la disponibilité de la main-d'œuvre. Enfin, dans le Grand Nord québécois, on mentionne comme principaux défis l'impact des projets sur les communautés locales et le coût de la main-d'œuvre.

Le manque d'information sur les possibilités d'investissement au Groenland et le manque d'expérience à l'international

Les acteurs investissant au Groenland ont souligné que le manque d'expérience à l'échelle internationale et le manque d'information sur les projets possibles constituent les principaux défis rencontrés. Dans l'Arctique canadien et dans le Grand Nord québécois, ces défis n'ont été mentionnés par aucun acteur; près de la moitié d'entre eux disent avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'industrie minière canadienne. Cinq acteurs investissant en Arctique ont également souligné que le principal défi était la confusion (ou du moins le manque d'information) entre les niveaux provincial et fédéral des lois canadiennes.

Cinq acteurs investissant au Groenland mentionnent le manque d'expérience internationale en tant que défi à relever. Mais, comme le souligne un directeur général de *China Gold Corp.*, une entreprise minière d'État central moyenne : [traduction] « *Pour être franc, nous avons fait de nombreuses erreurs dans les investissements à l'étranger. Après plusieurs grands échecs, nous avons finalement appris à faire les choses de la bonne manière. Maintenant, nous avons mis en place un processus très systématique pour les décisions d'investissement, plutôt qu'une approche arbitraire.* ».

Le manque d'expérience internationale et le faible niveau de connaissances des acteurs chinois quant au potentiel minier du Groenland réduisent en effet les opportunités d'investissement. Un représentant d'un très grand conglomérat minier d'État central témoigne :

[traduction] À l'heure actuelle, il n'y a pas beaucoup d'entreprises chinoises qui connaissent les perspectives minières potentielles au Groenland. Ces entreprises ont besoin d'être mieux informées sur les facteurs tels que les politiques d'investissement, la culture locale, les opportunités et les risques, etc. avant qu'elles envisagent d'aller de l'avant. Dans les guides d'investissements officiels de la Chine, on trouve rarement quelque chose à propos du Groenland.

S'il apparaît que les grandes entreprises étatiques chinoises ne sont pas très bien informées des occasions d'affaires au Groenland, un expert chinois travaillant pour la firme d'avocat danoise *Bech-Bruun* déclare :

[traduction] Même si bon nombre des plus grandes sociétés minières chinoises pourraient ne pas être intéressées à investir au Groenland pour le moment, je pense que beaucoup de petites entreprises pourraient être intéressées. Mais, elles ne sont pas prêtes à prendre des risques : elles sont conscientes qu'elles ne peuvent rivaliser avec les grands acteurs dans les marchés les plus attractifs. Donc, une des principales priorités en ce moment devrait être de s'assurer que les petites et moyennes entreprises chinoises connaissent le potentiel du Groenland et les perspectives d'investissements.

Si l'on se fie à ces déclarations et à celles du Ministère chinois des Terres et des Ressources, comme quoi [traduction] « *les entreprises chinoises sont normalement intéressées par de nouvelles destinations minières, parce que nouveau signifie gros potentiel* », les entreprises chinoises « *veulent d'abord entendre parler d'expériences qui ont réussi* ». Des moyens ont été mis en œuvre ces dernières années afin de diffuser des informations sur les possibilités d'investissement au Groenland, comme nous l'indique un expert de l'Association minière chinoise :

[traduction] En 2011, j'ai fait un discours à la China Mining Conference à Tianjin dans le but de présenter des faits sur les ressources naturelles du Groenland. Le marché mondial de l'exploitation minière était cependant alors en bien meilleure santé qu'aujourd'hui. De nombreuses entreprises ont été très intéressées par les opportunités du Groenland, et après mon discours j'ai été approché par un bon nombre d'investisseurs potentiels qui voulaient des informations détaillées sur le Groenland.

Un chercheur travaillant pour le Ministère chinois des Terres et des Ressources, qui publie un guide annuel sur les possibilités d'IDE largement

distribué dans l'industrie minière chinoise, indique son intention de publier dans les prochaines années un guide insistant sur les occasions d'investissement au Groenland : [traduction] « *Peut-être que nous pouvons le faire en 2015. En 2014, nous avons mis l'accent sur la Suède, et le Groenland pourrait être le prochain. Nous apprécierions le soutien du Danemark/Groenland dans la préparation de notre guide et de ses lignes directrices* ». Dans le but de pallier le manque d'information sur les possibilités d'investissement au Groenland, les institutions du gouvernement chinois et d'autres intervenants publics travaillent activement sur cette composante, comme le laissent entendre les différents témoignages.

La sévérité des normes en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et des normes environnementales et le respect des communautés locales

Les entreprises chinoises ont de plus en plus d'autonomie dans leurs décisions, et les processus d'aide financière du gouvernement central chinois et des grandes banques ont été revus ces dernières années. En effet, depuis 2012, les banques chinoises sont moins enclines à financer des projets outre-mer. Pour obtenir de l'aide financière d'une de leurs banques, les investisseurs chinois doivent aujourd'hui fournir des études d'impact environnemental, ces institutions financières étant bien conscientes des nombreux risques liés aux impacts environnementaux des projets. Comme l'explique un dirigeant de la *China Exim-Bank*, une des trois principales institutions financières chinoises :

[traduction] Ma banque a été critiquée parce que nous ne portons pas suffisamment d'attention aux questions environnementales, et cela a eu un impact négatif pour nos affaires. En fait, nous ne sommes pas la seule banque à avoir rencontré ce genre de problème. Il semble que les préoccupations environnementales deviennent un défi majeur pour les investissements chinois à l'étranger. Il y a eu un impact négatif non seulement sur les entreprises et les organisations individuelles, mais aussi sur l'image de la Chine en tant que nation. Les situations de crises environnementales peuvent aussi causer des pertes commerciales sérieuses aux investisseurs.

Même constat du côté de la Banque chinoise de développement, qui indique :

[traduction] Au cours de notre processus d'évaluation des prêts, nous portons beaucoup d'attention aux considérations relatives aux questions environnementales, à la responsabilité sociale des entreprises, et à l'impact prévu d'un projet d'investissement sur les communautés locales ou autochtones. Nous ne finançons pas un projet sans évaluation des impacts environnementaux.

Ces mesures mises en place par les banques chinoises s'expliquent, en partie, par le fait que la *China Banking Regulatory Commission* a publié une politique de crédit vert (*Green Credit Policy*) en 2012 demandant aux banques de porter plus d'attention aux questions environnementales.

Quatre investisseurs au Groenland ont mentionné le défi que représentent les normes environnementales sévères sur ce territoire, défi le plus souvent cité après le manque d'expérience internationale. À ce propos, un représentant d'une

très grande entreprise d'État central se dit peu intéressé par les perspectives qu'offre le Groenland, étant donné que [traduction] « *les réglementations locales en matière de protection de l'environnement représentent un défi important pour les entreprises chinoises* », mais il précise que « *ce n'est pas unique au Groenland; les entreprises chinoises font face à des normes environnementales plus strictes qu'en Chine dans la plupart des projets à l'étranger* ». Du côté des investisseurs en Arctique canadien, trois d'entre eux ont souligné que les normes environnementales sévères dans cette région constituaient un défi majeur, tout comme la mise en place de mesures d'atténuation des impacts des projets sur les communautés locales nordiques. De fait, un dirigeant de *Chihong Canada Mining*, qui développe un projet de zinc au Yukon, a souligné l'importance d'obtenir l'accord et le soutien des communautés des Premières Nations afin que le projet puisse aller de l'avant et se concrétiser. Même constat du côté du MOFCOM, qui considère l'importance pour les entreprises chinoises de répondre aux exigences des autorités locales. La Banque de développement chinoise va dans le même sens et souligne l'importance de mesurer les impacts des projets sur les communautés locales, d'identifier et mettre en place des mesures d'atténuation, en adoptant notamment des programmes de responsabilité sociale. Un investisseur au Canada considère comme un défi important la sévérité des normes en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Du côté des investisseurs dans le Grand Nord québécois, deux acteurs considèrent l'atténuation des impacts des projets sur les communautés comme un défi important.

Le coût et la rareté présumée de la main-d'œuvre

Le coût et la disponibilité de la main-d'œuvre dans l'Arctique canadien et au Groenland, dont la population totale s'élève au plus à 57 000 personnes, ont été cités comme défis majeurs par les investisseurs chinois. Dans l'Arctique, trois d'entre eux ont mentionné ces défis, contre trois acteurs au Groenland, et un acteur dans le Grand Nord québécois. Dans l'Arctique canadien, deux consultants chinois, *Tianjin Intl. Mining Exchange* et *Canaan Gold Resources*, précisent qu'il n'y a [traduction] « *pas assez de main-d'œuvre disponible et les ressources humaines sont aussi trop coûteuses* ». En corollaire, six des investisseurs dans l'Arctique canadien ont souligné qu'il coûte cher de faire des affaires dans le Nord, souvent plus qu'ailleurs dans le monde.

En ce qui a trait au Groenland, un représentant de l'Association minière chinoise a indiqué les défis qu'y pose le manque de main-d'œuvre qualifiée, tout en précisant que les changements dans la législation relative aux travailleurs étrangers (Parlement du Groenland, 2012) permettront de réduire les coûts dans l'avenir :

[traduction] La possibilité d'importer de la main-d'œuvre chinoise s'est considérablement améliorée. Parce que la population du Groenland est seulement de 57 000 habitants, le pays est incapable de fournir un approvisionnement suffisant de travailleurs locaux pour le développement des projets miniers. Si les entreprises chinoises emploient la main-d'œuvre de l'Amérique du Nord ou d'Europe, les travailleurs ont besoin de rentrer chez eux toutes les 2 à 3 semaines. Les vols à destination et en provenance du Groenland étant très coûteux, les coûts totaux seront excessivement élevés. Ainsi, le gouvernement du Groenland a approuvé une loi qui permet le recrutement de travailleurs chinois, ce qui signifie que le coût du travail pour

les entreprises chinoises serait plus faible au Groenland que dans de nombreux autres pays. Je pense que cela pourrait être un argument de vente très fort pour les entreprises chinoises.

Signe que les entreprises chinoises souffrent d'un manque flagrant d'information sur les possibilités d'investissement dans ces territoires et sur la législation en vigueur, un représentant d'une très grande entreprise minière d'État central avance de manière erronée que [traduction] « *en raison de la Loi sur la protection du travail stricte au Groenland, il sera difficile pour nous de licencier des travailleurs. Cela pourrait poser un gros problème si nous avons besoin d'ajuster les opérations au fil du temps* ».

L'avantage d'infrastructures de calibre mondial dans le Grand Nord québécois

Trois investisseurs dans le Grand Nord québécois ont souligné la qualité des infrastructures sur le territoire, bien que l'un d'entre eux considère tout de même le manque d'infrastructures comme un défi important à relever. Dans l'Arctique canadien, deux investisseurs chinois déplorent le manque d'infrastructures qui augmente *de facto* le coût de la conduite d'affaires dans le Nord. En raison du manque d'infrastructures au Groenland, ce territoire demeure une destination relativement coûteuse pour les investissements chinois, et ce, même s'il leur apparaît comme un important marché de ressources. Comme le dit un dirigeant de l'entreprise d'État provincial *Jiangxi Geology and Mineral Resources Exploration Bureau* : [traduction] « *Parce que les coûts de transport actuels sont très élevés, il est impossible de dégager des profits. Mais, il s'agit de nos premiers pas au Groenland donc au moins, nous avons l'occasion d'en savoir plus sur le travail dans cette région, ce qui sera utile pour les investissements dans l'avenir* ». Même son de cloche du côté d'un dirigeant d'un grand conglomérat minier d'État pour qui le manque d'infrastructure augmente considérablement les coûts, car [traduction] « *il n'y a pas d'infrastructures adéquates au Groenland, et nous devons donc construire des routes, des ports, des centrales électriques, etc. C'est très coûteux et prend beaucoup trop de temps* ». À cette question de la mauvaise qualité des infrastructures au Groenland et dans l'Arctique canadien s'ajoute également celle des conditions climatiques extrêmes. Selon un responsable du Ministère chinois des Terres et des Ressources, [traduction] « *le Groenland a de très intéressants dépôts miniers, mais de terribles infrastructures et la température est difficile pour les Chinois* ». Des propos semblables sont tenus par le représentant de *Jiangxi Geology and Mineral Resources Exploration Bureau*, qui dit ne pas être familier avec les conditions locales, tout en mentionnant que [traduction] « *le site du projet est proche d'une falaise, c'est très venteux et froid, et nos travailleurs chinois s'adaptent mal à ces températures extrêmes* ». Il fait également mention du coût astronomique de la conduite des affaires dans le Nord, car l'absence de routes ou de moyens de transport rend nécessaire de transporter le matériel par hélicoptère. Le directeur général des investissements de *China Minmetals Non-Ferrous Metals Holding Co.*, une très grande entreprise chinoise sous la tutelle de l'État central, indique, quant à lui : [traduction] « *Notre analyse a déterminé qu'il n'est actuellement pas intéressant d'investir dans les ressources naturelles au Groenland. Les infrastructures sont trop déficientes et nous sommes également inquiets en ce qui a trait aux normes environnementales sévères, aux lacunes culturelles et à la pénurie de main-d'œuvre* ».

Un représentant de l'Association minière chinoise pense néanmoins que les coûts logistiques actuels pourraient être réduits dans le futur, grâce à l'ouverture des routes maritimes arctiques :

[traduction] La logistique et les options de transport pourraient atteindre un niveau acceptable dans un futur proche. La latitude de la pointe sud du Groenland est seulement de 59°, ce qui n'est pas très élevé. L'exploration s'effectue dans une étroite bande côtière de sorte que le modèle de base de transport est : mines — courte distance de transport — port. De plus, en raison du réchauffement global, les passages arctiques pourraient bientôt devenir une nouvelle route de navigation, ce qui réduirait considérablement les défis à relever pour les investisseurs chinois pour expédier le minerai vers la Chine.

Les facteurs logistiques pèsent de tout leur poids sur la décision des entreprises chinoises de s'implanter dans tel ou tel lieu, mais la question de la réduction du temps et des distances de transport grâce aux routes maritimes arctiques qui s'ouvriront dans l'avenir n'a été mentionnée que par un seul représentant, celui de l'Association minière chinoise, qui investit dans le Groenland. Dans l'Arctique canadien et dans le Grand Nord québécois, des travaux récents (TÊTU, PELLETIER et LASSERRE, 2015; LASSERRE et TÊTU, à paraître; BEVERIDGE *et al.*, 2016) concluent qu'à l'heure actuelle, peu de projets miniers, incluant les projets chinois, s'appuient sur les routes maritimes arctiques.

*

* *

Les objectifs de cet article étaient de déterminer si l'Arctique canadien, le Grand Nord québécois et le Groenland sont des régions prioritaires d'investissement pour les entreprises chinoises, d'identifier les facteurs prépondérants dans leur décision d'investir ou non sous ces latitudes nordiques, et d'identifier les défis auxquels elles font face. Les résultats de l'enquête montrent que les investisseurs chinois dans ces territoires arctiques font face à de multiples défis, et que les facteurs prépondérants dans leurs choix des sites sont multiples et variés.

Dans un premier temps, les résultats montrent bien que les territoires à l'étude ne constituent pas des régions prioritaires d'investissement dans les stratégies globales d'approvisionnement des entreprises chinoises œuvrant dans le secteur extractif. Ainsi, s'il est vrai que l'Arctique canadien, le Grand Nord québécois et le Groenland suscitent un certain degré d'intérêt chez certaines entreprises chinoises, il apparaît que plusieurs autres régions du monde ont pour elles une priorité plus élevée. Les territoires arctiques intéressent néanmoins les investisseurs chinois, en raison notamment de la stabilité politique de leurs gouvernements, du climat compétitif des affaires qui y règne et de la qualité de leurs ressources physiques. Mais jusqu'à ce qu'un certain nombre de projets individuels aient été mis en œuvre avec succès, il paraît peu probable que ces territoires arctiques deviennent des territoires prioritaires d'investissement.

Bien que ni le gouvernement central ni la plupart des principaux acteurs chinois dans le secteur minier ne considèrent les territoires à l'étude comme des

régions prioritaires d'investissement, il n'en demeure pas moins que la région a un potentiel prometteur pour les entreprises chinoises. Plusieurs entreprises plus petites pourraient être disposées à investir dans le Grand Nord québécois, dans l'Arctique canadien et au Groenland si elles étaient plus au fait du potentiel minéral de ces territoires; les entreprises chinoises contrôlées par les gouvernements provinciaux seraient de ce point de vue des acteurs potentiels. Étant donné que les dépôts miniers en Chine se tarissent (ZHANG et WANG, 2004; ROBERT et RUSH, 2012), les gouvernements provinciaux encouragent fortement leurs entreprises à investir dans des projets d'approvisionnement à l'étranger. En ce qui a trait aux infrastructures, il y a en effet de nombreuses occasions d'investissement attrayantes dans l'Arctique canadien et notamment au Groenland. Dans le Grand Nord québécois, les projets miniers de la fosse du Labrador sont connectés au port de Sept-Îles par un important réseau ferroviaire et routier. Mais cette connexion se fait vers le Sud, et non vers le Nord. Dans l'Arctique canadien et plus particulièrement au Groenland, le manque d'infrastructures augmente considérablement le coût de toute entreprise commerciale ou industrielle.

Si le gouvernement central joue un rôle peut-être plus important que ce que les répondants à cette enquête sont prêts à admettre, les investisseurs chinois jouissent néanmoins d'un certain degré d'autonomie. Les nombreuses pertes d'investissement par des entreprises chinoises dues à de mauvais choix politiques au cours de la dernière décennie ont stimulé la déréglementation en Chine, et engendré des investissements dans le secteur minier dont les motivations sont davantage fondées sur un raisonnement économique, et ce, tant pour les entreprises publiques que privées. Cela renforce l'idée voulant que les entreprises étatiques chinoises raisonnent en termes de rentabilité économique et que les conditions économiques et politiques dans les États d'accueil importent.

Nos résultats montrent que les grands conglomerats chinois gérés par le gouvernement central ont un accès plus facile au capital pour les investissements à l'étranger. La situation est toute autre pour les petites entreprises étatiques et les entreprises privées. En raison de pertes financières essuyées par des entreprises chinoises outre-mer ces dernières années, les banques chinoises sont plus réticentes à prêter de l'argent. Par conséquent, de nombreuses entreprises chinoises engagées dans des projets miniers outre-mer s'appuient désormais sur du financement provenant des gouvernements locaux, et non pas de l'État central. Dans certains cas cependant, des relations personnelles avec des administrateurs influents permettent d'accéder à un financement important.

Les investisseurs chinois n'exigent pas de concessions législatives sur des facteurs tels que la protection de l'environnement, le respect des communautés locales et l'importation de main-d'œuvre à bas salaire. Bien au contraire, ils reconnaissent explicitement l'importance pour eux de se conformer à la réglementation des États d'accueil. Le gouvernement central chinois s'assure d'ailleurs également de plus en plus que les considérations sociales et environnementales soient prises en compte par les entreprises qui investissent à l'étranger.

Les investisseurs chinois n'ont pas élaboré de représentations sociales spécifiques aux occasions d'affaires des régions arctiques. Leur raisonnement en

termes de rentabilité économique souligne qu'en dépit des ressources physiques de grande qualité, de l'environnement politique stable et du climat d'affaires compétitif dans ces trois territoires arctiques, la chute actuelle des prix des ressources sur les marchés mondiaux augmente considérablement le coût de la conduite de leurs affaires dans le Nord.

Pierre-Louis TÊTU

Département de géographie, environnement et géomatique,
Université d'Ottawa.
ptetu@uottawa.ca

Frédéric LASSERRE

Département de géographie,
Université Laval.
frederic.lasserre@ggr.ulaval.ca

ANNEXE 1

Liste des acteurs chinois ayant participé à l'enquête

Acteurs	Actuellement impliqué dans un projet dans l'Arctique?
Entreprises	
21 st North (Entreprise danoise)	Oui, Groenland
Canaan Gold Resources	Non
Chengtun Mining / Chanwill Development Ltd.	Non
Chihong Canada Mining Ltd.	Oui, Canada (Yukon)
China Communications Construction Co. (CCCC)	Non
China Metallurgical Group Corporation (MCC)	Non
China Minmetals Corporation (Minmetals)	Oui, Canada
China Minmetals Non-Ferrous Metals Holding Co.	Oui, Groenland
China National Electric Engineering Company	Non
China National Gold Group Corporation	Non
China SD, Consultant	Non
China Sonomine Resource Exploration Co. Ltd.	Oui, Canada, via une compagnie soeur
General Nice Group	Oui, Groenland
Hebei Iron and Steel Group Co. Ltd. (HBIS)	Oui, Canada (Québec)
Hubei Geographical and Mining Exploration Co. Ltd.	Non
Minmetals Exploration and Development Co., Ltd.	Oui, Canada (Territoires du Nord-Ouest et Québec)
MMG Ltd.	Oui, Canada (Territoires du Nord-Ouest)
MT Højgaard (Entreprise danoise)	Oui, Groenland

Shaanxi Non-Ferrous Metal Holdings Group Co. Ltd. (Youser Group)	Oui, Canada (Yukon), via une compagnie soeur
Shandong Gold Group Co., Ltd.	Non, via une plate-forme d'échange
Sinosteel Corporation	Non
Sinopec Limited	Non
TANBREEZ Greenland Mining (Entreprise groenlandaise, entreprise mère australienne)	Oui, Groenland
Wuhan Iron and Steel Group Co. Ltd. (WISCO)	Oui, Canada (Québec)
Zhongnan Holding Group	Non
Plate-formes d'échanges (Trading Platforms) – Gestion et conseils	
Beijing Mining Exchange	N/A
Beijin Rainmake, firme d'avocat	N/A
Bech-Bruun, firme d'avocat	N/A
Tianjin Intl. Mining Exchange	N/A
Organes du gouvernement	
Ambassade chinoise au Canada	N/A
Ambassade chinoise au Danemark	N/A
China Mining Association	N/A
Jiangxi Provincial Government	Oui, Groenland
Ministry of Commerce	N/A
Ministry of Land and Resources	N/A
Shanghai Municipal Government	N/A
Banques, Fond d'investissements	
China Development Bank	Oui, Canada (Québec)
China Banking Regulatory Commission	N/A
Export-Import Bank of China (China Exim Bank)	N/A
Industrial and Commercial Bank of China (ICBC)	N/A

BIBLIOGRAPHIE

ALBARELLO, Luc

2012 « Méthodes en sciences humaines. Apprendre à chercher », 4^e édition. De Boeck Supérieur, Louvain-la-Neuve, Belgique.

ALEXEEVA, Olga, Frédéric LASSERRE et Pierre-Louis TÊTU

2015 « Vers l'affirmation d'une stratégie chinoise agressive en Arctique? », *Revue internationale et stratégique*, 98 : 38-47.

ALEXEEVA, Olga et Frédéric LASSERRE

2013 « La Chine en Arctique : Stratégie raisonnée ou approche pragmatique? », *Études internationales*, 44, 1 : 25-41.

- ARNARSSON, Sigmar, Kim VAN DAM, Debra JUTUS, Kirsi LATOLA, Michael LUSZCZUK, Gunnar SANDER, Annette SCHEEPSTRA, Adam STEPIEN et Mikko STRAHLENDORFF
2014 « Strategic Assessment of Development of the Arctic – Assessment conducted for the European Union ». [http://www.arcticinfo.eu/images/pdf/SADA_report.pdf], consulté en novembre 2014.
- Association minière canadienne
2013 *Portrait du secteur minier au Canada et dans le monde : contributions, occasions et préoccupations*, L'association minière canadienne. [http://mining.ca/sites/default/files/documents/MiningDay2013_Fr.pdf], consulté le 24 octobre 2016.
- AYODELE, Thompson et Olusegun SOTOLA
2014 « China in Africa: An Evaluation of Chinese Investment. Initiative for Public Policy Analysis (IPPA) », *Working Paper Series*. [http://www.ippanigeria.org/articles/China%20-Africa%20relation_Workingpaper_final.pdf], consulté le 15 mai 2015.
- BEVERIDGE, L., M. FOURNIER, F. LASSERRE, L. HUANG et Pierre-Louis TÊTU
2016 « Interest of Asian shipping companies in navigating the Arctic », *Polar Science*, 1-11. DOI. [<http://10.1016/j.polar.2016.04.004>].
- BOERSMA, Tim et Kevin FOLEY
2014 « The Greenland Gold Rush: Promise and Pitfalls of Greenland's Energy and Mineral Resources », Washington, DC : Energy Security Initiative/John Thornton China Center.BJORST, Lill Rastad
2016 « Saving or destroying the local community? Conflicting spatial storylines in the Greenlandic debate on uranium », *The Extractive Industries and Society*, 3, 1 : 34-40.
- CASTLEBERRY, Ashley
2014 « NVivo 10 [software program], Version 10. QSR International », *American Journal of Pharmaceutical Education*, 78, 1, 2 : DOI. [10.5688/ajpe78125].
- CHEN, Duanjie
2013 « China's State-owned enterprises: How much do we know? From CNOOC to its siblings », *The School of Public Policy*, 6, 19 : 1-27.
- CHEN, Jia-Bin
2005 « Situation of Supply & Demand for Iron Ore in China and its Supplying Prospect between Foreign Countries », *Conservation and Utilization of Mineral Resources* (article en chinois - non disponible à partir du Canada), Résumé en ligne. [http://en.cnki.com.cn/Article_en/CJFDTOTAL-KCBH200502001.htm], consulté le 15 mai 2015.
- CHIRCOP, Aldo
2011 « The Emergence of China as a Polar-Capable State », *Canadian Naval Review*, 7, 1 : 9-14.
- CONLEY, Heater A., David L. PUMPHREY, Terence M. TOLAND et Mihaela DAVID
2013 *Arctic Economics in the 21st Century: The Benefits and Costs of Cold* », Center for Strategic International Studies (CSIS).
- DENG, Ping
2013 « Chinese Outward Direct Investment Research: Theoretical Integration and Recommendations », *Management and Organization Review*, 9, 3 : 513-539.

DUNGY, M., FRY-MCKIBBIN, R. et Verity LINEHAN

- 2013 « Chinese Resource Demand and the Natural Resource Supplier ». [http://eprints.utas.edu.au/17027/1/2013-07_Chinese_Resource_Demand.pdf], consulté le 24 mai 2016.

EBINGER, Charles K. et Evie ZAMBETAKIS

- 2009 « The geopolitics of Arctic Melt », *International Affairs*, 85, 6 : 1215-1232.

EURARE Project

- 2016 « EURARE Sustainable Exploitation ». [<http://www.eurare.eu/>], consulté le 24 mai 2016.

Globe and Mail

- 2015 « Canadians oppose and overestimate Chinese investment, poll shows ». [<http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/internationalbusiness/canadians-oppose-and-overestimate-chinese-investment-pollshows/article24734711/>], consulté le 2 juin 2015.

GONZALEZ-VINCENTE, Ruben

- 2012 « Mapping Chinese Mining Investment in Latin America: Politics of Market? », *The China Quarterly*, mars, 209 : 35-58.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

- 2015 « Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement ». [<http://www.iti.gov.nt.ca/fr/>], consulté le 12 février 2016.

Gouvernement du Nunavut

- 2015 « Ministère du développement économique set des transports ». [<https://www.govmin.gi/>], consulté le 12 février 2016.

Gouvernement du Québec

- 2015 « Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles ». [<http://mern.gouv.qc.ca/>], consulté le 12 février 2016.

Gouvernement du Yukon

- 2015 « Énergie, Mines et Ressources ». [<http://www.gov.yk.ca/news/fr/emr.html>], consulté le 12 février 2016.

Greenland Bureau of Minerals and Petroleum

- 2016 « Government of Greenland ». [<http://www.gov.nu.ca/fr/edt>], consulté le 12 février 2016.

HAMELIN, Louis-Edmond

- 1996 *Écho des pays froids*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

HANSEN, A.M., F. VANCLAY, P. CROAL et Anna-Sofie HURUP SKJERVEDAL

- 2016 « Managing the social impacts of the rapidly-expanding extractive industries in Greenland », *The Extractive Industries and Society*, 3, 1 : 25-33.

HOLSLAG, Jonathan

- 2009 « Khaki and Commerce: The Military Implications of China's Trade Ambitions », *Issues & Studies*, 45, 3 : 37-67.

HUANG, Linyan, Frédéric LASSERRE et Olga ALEXEEVA

- 2015 « Is China's interest for the Arctic driven by Arctic shipping potential? », *Asian Geographer*, 32, 1 : 59-71.

HUANG, Linyan et Frédéric LASSERRE

- 2013 « Les entreprises de transport maritime chinoises et l'Arctique : un intérêt réel, ou encouragé par le gouvernement chinois? », Colloque international des Hautes Études Internationales (HEI) – Le capitalisme d'État dans la nouvelle économie politique globale, Novembre 2013, Université Laval, Québec.

Industrie Québec

- 2013 « La Fosse du Labrador : un grand dossier », *Industrie Québec magazine*, Automne-Hiver, p. 3-81.

JAKOBSON, Linda et Jingchao PENG

- 2012 « China's Arctic Aspirations », *Stockholm International Peace Research Institute Policy Paper (SIPRI)*, 34 : 2-36.

JIANG, C., BIAN, Z. et Jixue YUAN

- 2013 « Cluster Analysis of Mineral Resources Based on AHP », *American Society of civil Engineers*, 2013, 1490-1505. DOI: 10.1061/9780784413159.218.

KÄPYLÄ, Juha et Harri MIKKOLA

- 2013 « The Global Arctic: The Growing Arctic Interests of Russia, China, the United States and the European Union », *The Finnish Institute of International Affairs*, Briefing Paper, 133 : 1-9.

KRZEPKOWSKI, Matt et Jack MINTZ

- 2010 « Canada's Foreign Direct Investment Challenge: Reducing Barriers and Ensuring a Level Playing Field in Face of Sovereign Wealth Funds and State-Owned Enterprises », *School of Public Policy Research Paper*, 3, 4 : 2-16.

LAJEUNESSE, A. et P. Whitney LACKENBAUER

- 2016 « Chinese mining interests and the Arctic », dans : D.A. BERRY, N. BOWLES et H. JONES (dir.), « *Governing the North American Arctic* », Plagave Macmillan, UK.

LASSERRE, Frédéric et Pierre-Louis TÊTU

- 2016 « The extractive industry: the growth engine of Arctic Shipping? », dans : Nicol HEATHER (dir.), « *Whole of Government Through an Arctic Lens* », Conference of Defense Associations (CDA) Institute Press.

LASSERRE, F., L. BEVEERIDGE, M. FOURNIER, L. HUANG et Pierre-Louis TÊTU

- 2016 « Polar Seaways? Maritime Transport in the Arctic: An Analysis of Shipowner's Intentions II », *Journal of Transport Geography*, 57 : 105-114.

LASSERRE, Frédéric et Pierre-Louis TÊTU

- 2014 « La Chine à la conquête de l'Arctique? », *Revue Diplomatie, Grand Dossier de Diplomatie 20 (Géopolitique de la Chine)* : 72-73.

LASSERRE, Frédéric et Sébastien PELLETIER

- 2011 « Polar super seaways? Maritime transport in the Arctic: An analysis of ship-owners' intentions », *Journal of Transport Geography*, 19 : 1465-1473.

LASSERRE, Frédéric

- 2010a « Changements climatiques dans l'Arctique : vers la disparition de la banquise? », dans : Frédéric LASSERRE (dir.), *Passages et mers arctiques. Géopolitique d'une région en mutation*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 1-32.

- 2010b « Géopolitiques arctiques : pétrole et routes maritimes au cœur des rivalités régionales? », *Critique internationale*, 49 : 131-156.

- 2010c « Mines et pétrole. Vers une rapide expansion de l'exploitation des ressources naturelles du sous-sol dans l'Arctique? », dans : Frédéric LASSERRE (dir.), *Passages et mers arctiques. Géopolitique d'une région en mutation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 373-410.
- 2010d « Vers une autoroute maritime? Passages arctiques et trafic maritime international », dans Frédéric LASSERRE, (dir.), *Passages et mers arctiques. Géopolitique d'une région en mutation*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 449-476.
- 2011 « Des autoroutes maritimes polaires? Analyse des stratégies des transporteurs maritimes dans l'Arctique », *Cybergeo : European Journal of Geography, Espaces, Société, Territoire*, document 537, mis en ligne le 31 mai 2011. DOI : 10.4000/cybergeo.23751 [<https://cybergeo.revues.org/23751>]
- 2014 « Case studies of Shipping along Arctic routes: Analysis and profitability perspectives for the container sector », *Transportation Research Part A: Policy and Practice*, 66, 1 : 144-161.
- LAU, Quentin
- 2013 « Dragon Fears: An Examination of Canadian Perceptions of Chinese State-Owned enterprises », *Political Science Undergraduate Journal*, 3, 2 : 1-11.
- LI, F, Z. SONG et W. LIU
- 2014 « China's energy consumption under the global economic crisis: Decomposition and sectoral analysis », *Energy Policy*, 64 : 193-202.
- LI, Zhongmin
- 2013 « How Foreign Direct Investment Promotes Development: The Case of the People's Republic of China's Inward and Outward FDI », *ADB Economics – Working Paper Series*, 304 : 1-26.
- LI, J.C.
- 2006 « China's Rising Demand for minerals and Emerging Global Norms and Practices in the Mining Industry », *Foundation for Environmental Security & Sustainability*. [http://www.fess-global.org/workingpapers/chinas_rising_demand_for_minerals.pdf], consulté le 10 mai 2015.
- LU, J., LIU., Wright, M. et Igor FILATOTCHEV
- 2014 « International experience and FDI location choices of Chinese firms: The moderating effects of home country government support and host country institutions », *Journal of International Business Studies*, 45, 4 : 428-449. DOI: 10.1057/jibs.2013.68.
- Parlement du Groenland
- 2012 « Unofficial translation of The Large-Scale Projects Act ». [<http://naalakkersuisut.gl/~media/Nanoq/Files/Publications/Erhverv/Large-Scale%20Project%20Act/Unofficial%20translation%20of%20The%20LargeScale%20Projects%20Act%20incl%20amendments.pdf>], consulté le 24 octobre 2016.
- PENG, Z.
- 2004 « Preliminary Discussion on the Current Situation of Iron Ore Resources of Our Country and the Development Countermeasures », *Express Information of Mining Industry* (article en chinois - non disponible à partir du Canada), Résumé en ligne. [http://en.cnki.com.cn/Article_en/CJFDTOTAL-KYKB200406000.htm], consulté le 10 mai 2015.

QSR international

- 2016 « Revolutionize the way your research is viewed ». [<http://www.qsrinternational.com/>], consulté le 8 octobre 2016.

ROBERT, I., et RUSH, A.

- 2012 « Understanding China's demand for resource imports », *China Economic Review*, 23 : 566-579.

Société du Plan Nord

- 2015 « *Le Plan Nord à l'horizon 2035* ». [http://www.plannord.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/09/BCH_Long_PN_FR_vF2.pdf], consulté le 8 octobre 2016.

SPEARS, Joseph

- 2009 « *China and the Arctic: The Awakening Snow Dragon*, *The Jamestown Foundation* » – *China Brief*, 9, 6 : 10-13.

TÊTU, Pierre-Louis

- 2016 « Géopolitique de l'approvisionnement de la Chine en matières premières : l'Arctique, une région prioritaire? », *Centre d'études sur les crises et conflits internationaux, Géopolitique et politique étrangère, Note d'analyse 47, mai 2016*. [<https://geopolcecri.files.wordpress.com/2016/05/na-pierre-louis-tc3aatu.pdf>], consulté le 19 décembre 2016.

TÊTU, Pierre-Louis et Frédéric LASSEIRE

- 2016 « Responsabilité sociale de l'employabilité autochtone des entreprises minières dans le cadre du Plan Nord : perspective comparée des entreprises Jilin Jien Nickel et Glencore Xstrata », *L'Interdisciplinaire*, 10 (Hiver 2016): 5. [http://www.ihqeds.ulaval.ca/fileadmin/fichiers/fichiersIHQEDS/Publications/LinEtErDiSciplinaire/IHQEDS_Journal_No10_Ires.pdf], consulté le 15 mai 2016.
- 2017 « Géographie de l'approvisionnement chinois en minerai de nickel : le Grand Nord québécois est-il un territoire prioritaire pour les entreprises chinoises? », *Annales de géographie*, 714 : 216-243.

TÊTU, Pierre-Louis, Jean-François PELLETIER et Frédéric LASSEIRE

- 2015 « The mining industry in Canada north of the 55th parallel: a maritime traffic generator? », *Polar Geography*, 38, 2 : 107-122.

TÊTU, Pierre-Louis, Éric MOTTET et Frédéric LASSEIRE

- 2015 « La Chine à la conquête des ressources minières du Canada et de l'Arctique canadien? Géographie de l'approvisionnement chinois dans le secteur du fer et de l'acier », *Cybergeog : European Journal of Geography, Espaces, Société, Territoire*, document 750, mis en ligne le 13 novembre 2015. DOI: 10.4000/cybergeog27300. [<http://cybergeog.revues.org/27300>].

WRIGHT, Timothy Curtis

- 2013 « China's New Arctic Stratagem: A Strategic Buyer's Approach to the Arctic », *Journal of Military and Strategic Studies*, 15, 1 : 1-37.

XING, Li et W.C. WOODROW

- 2010 « Energy concern in China's Policy-Making Calculation: From Self-reliance, Market-dependence to Green Energy », *Working Paper* 143. [http://vbn.aau.dk/files/40057939/DIR_wp_143.pdf], consulté le 2 octobre 2013.

ZHANG, Da-Chao et Yun-Jia WANG

- 2003 « Indicators of Assessment for Mineral Resource Security », *Geological Technoeconomic Management*, 5, [http://en.cnki.com.cn/Article_en/CJFDTOTAL-DJGL200305004.htm], consulté le 12 janvier 2017.

ZHAO, Jierui

- 2013 « Chinese Foreign Direct Investment in North America: Comparing Canadian and U.S. Attitude », Mémoire de maîtrise, Université de Waterloo, Ontario. [https://uwspace.uwaterloo.ca/bitstream/handle/10012/7944/Zhao_Jierui.pdf?sequence=1], consulté le 15 février 2015.



QUELS MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT POUR LE QUÉBEC NORDIQUE?

Thierry RODON et Aude THERRIEN

Le Québec nordique a longtemps été perçu comme un réservoir de ressources pour le Sud et les populations autochtones qui l'habitaient étaient souvent ignorées. Le Plan Nord, lancé par Jean Charest en 2011, reprend cette même logique en mettant de l'avant le développement minier du territoire. Cependant, depuis les années 1970, on ne peut plus ignorer les droits des Autochtones et les régions du nord ont développé leurs propres institutions de gouvernance qui prennent part au développement régional en tentant de le redéfinir. Dans ce texte, après une comparaison des conditions socio-économiques des « nord » du Québec et de leur développement institutionnel, nous proposons une analyse des différents modèles de développement du Nord portés par les différents acteurs. Notre analyse s'appuie sur l'approche de la construction des nations (*nation-building*) développée par le *Harvard Project on American Indian Economic Development*.

Mots-clés : Québec nordique, autochtones, Nunavik, Eeyou Istchee, Côte-Nord, Innus, Inuit, Cris, Plan Nord, conditions sociales, conditions économiques, développement économique, développement institutionnel, ententes de revendications territoriales, développement local

La politique du Nord se présente comme une entreprise délicate. Jusqu'à récemment, c'était le Sud qui, en plus de s'occuper de sa propre gestion, exerçait un leadership sur l'ensemble du Québec; la région du Saint-Laurent ne semblait pas gênée de tenir ce rôle oligarchique! Depuis peu, l'évolution a conduit à des arrangements où le Nord a été comme invité à l'avancement de certains dossiers.

L.E. HAMELIN (2012)

Le Québec a longtemps considéré le Nord comme un hinterland, un vaste réservoir de ressources constituant le moteur de développement

du Sud (HAMELIN, 2009; DUHAIME, 2004; RODON, 2014). Le développement des mines de fer, la construction de grands barrages dans la Manicouagan, puis à la Baie-James, en sont d'excellents exemples. C'est encore cette logique qui est à l'œuvre avec le Plan Nord, qui dans sa première version capitalisait principalement sur le développement minier du Québec nordique (MARTIN et MARCADET, 2013; ASSELIN, 2015). Cependant, depuis les grands barrages des années soixante-dix, les relations politiques entre le nord et le sud de la province ont beaucoup changé. Les régions du nord ont développé leurs propres institutions, du moins dans le cas d'Eeyou Istchee Baie-James et du Nunavik (RODON, 2014). Cela a permis à ces deux régions de proposer leur propre vision du développement, avec le document *Parnasimautik*, au Nunavik, et le *Cree Vision of Plan Nord*, en Eeyou Istchee. Finalement, il ne faudrait plus parler du nord du Québec, mais « des nord » du Québec : il y a en effet de vastes différences géographiques, culturelles, sociales, économiques et institutionnelles entre le Nunavik, Eeyou Istchee-Baie-James, la Côte-Nord et la région de Schefferville.

Dans cet article, nous nous appuyons sur l'approche dite de la construction de nations (*nation-building*) développée par le *Harvard Project on American Indian Economic Development* (JORGENSEN, 2007) pour analyser les impacts des changements institutionnels dans le Québec nordique. Le *Harvard Project* est un projet ambitieux qui visait à documenter les conditions favorisant la réussite socioéconomique des communautés indiennes aux États-Unis. Ces travaux ont permis de développer une approche théorique de la construction des nations autochtones qui identifie les institutions comme la variable déterminante du développement. Les principales conditions du succès économique des nations autochtones, selon cette approche, sont : 1) l'affirmation, par les nations autochtones, de leur pouvoir décisionnel; 2) l'appui de ce pouvoir décisionnel par des institutions gouvernementales efficaces; 3) des institutions gouvernementales qui soient légitimes et culturellement adaptées; 4) une prise de décision stratégique, et 5) la présence de leaders (CORNELL et KALT, 1992; KREPPS et CAVES, 1994; CORNELL et KALT, 2007). Bien que cette approche ait fait l'objet de critiques tant quant à la qualité de l'analyse empirique (MOWBRAY, 2006) qu'à l'identification des conditions nécessaires (CAIRNS, 2005), l'accent que le *Harvard Project* met sur les institutions dans le développement des communautés est appuyé par d'autres travaux de recherche (SOVACOO, 2010; MEHLUM, MOENE et TORVIK, 2006; ROBINSON, TORVIK et VERDIER, 2006; O'FAIRCHEALLAIGH, 2016). Notre objectif n'est pas de tester la validité des conclusions de ce projet dans le cadre du Canada, mais plutôt d'analyser dans quelle mesure le développement institutionnel et politique du Nord a permis à ses habitants de reprendre le contrôle de leur développement.

Après une comparaison des conditions socioéconomiques des « nord » du Québec et de leur développement institutionnel et économique, nous présenterons les différents modèles de développement, tels que portés par les différents acteurs (gouvernements, industries, gouvernements et administrations régionaux, organisations autochtones et communautés locales). Notre analyse portera sur la capacité des acteurs nordiques à redéfinir le développement du Nord. Nous analyserons plus particulièrement des projets de développement communautaire tels que les coopératives au Nunavik, le projet hydro-électrique Innavik à Inukjuak, les pêcheries innues à Uashat mak Mani-Utenam et les développements miniers dans le territoire des Cris.

Cette région comprend donc le Nunavik, Eeyou Istchee Baie-James, le nord du Lac-Saint-Jean, l'ensemble de la Côte-Nord et la région de Schefferville. Chacune de ces régions a ses spécificités et, au sein même d'une région, il peut y avoir des différences importantes, tant sur le plan géographique que culturel, social, économique et institutionnel.

Au-delà de ces différences, certaines caractéristiques importantes réunissent ces régions. Ainsi, ce sont des régions périphériques et isolées, moins densément peuplées que le sud du Québec, éloignées des centres de décision, marquées par une forte présence autochtone et dont l'économie dépend de l'exploitation des ressources renouvelables (activité de chasse et pêche, pêche commerciale, foresterie, hydro-électricité) et non renouvelables (mines).

UNE PETITE HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC NORDIQUE

Espace de contact et de colonisation

Le Québec nordique est avant tout un territoire autochtone et aussi une des premières zones de contact avec les Européens. Les Cris et les Inuit ont rencontré Hudson en 1610 alors que les Innus ont eu des contacts avec les pêcheurs basques et bretons avant même la « découverte » officielle du Saint-Laurent par Jacques Cartier en 1534. Toutefois, ces premiers contacts sporadiques et de nature économique ont eu peu d'impact sur les modes de vie et les cultures des Autochtones, introduisant surtout de nouveaux objets de commerce et, malheureusement, de nouvelles maladies.

La Côte-Nord sera la première région ouverte à la colonisation avec l'arrivée de l'activité forestière (DUHAIME, 2001) et de la pêche commerciale au saumon (CHAREST, GIRARD et RODON, 2012). Ces activités auront pour résultat de marginaliser les Innus et conduiront finalement à leur mise en réserve. Les Cris et les Inuit ne connaîtront pas cette marginalisation sur leur territoire et seront longtemps laissés aux soins de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui fournira des secours de base, mais uniquement en cas de nécessité, jusque dans les années trente (MORANTZ, 2002). Suite à des famines répétées, le gouvernement provincial mettra en place, en territoire cri, un système de quotas pour le castor (MORANTZ, 2002; DUHAIME, 2001). Ce programme marquera le début de l'intervention gouvernementale dans la région.

Le Nunavik sera la région qui connaîtra la colonisation la plus tardive. Pendant longtemps la politique fédérale envers les Inuit fut de maintenir leur mode de vie pour éviter leur dépendance envers l'État (ZASLOW, 1988). Cette politique changera après la Deuxième Guerre mondiale suite à des famines récurrentes et aux rapports de militaires américains basés au Nunavik qui faisaient état du dénuement de ces populations. Cela mena le fédéral à changer sa politique et à encourager fortement les Inuit à se sédentariser pour avoir accès aux services sociaux (DUHAIME, 1983; MORANTZ, 2002).

Espace de développement économique

Malgré l'intervention gouvernementale grandissante dans le Nord après la Deuxième Guerre mondiale, le Nord a longtemps été ignoré par les politiciens canadiens et québécois, qui le voyaient seulement comme un vaste territoire sauvage n'ayant de valeur que pour la traite des fourrures.

Dans le cas du Québec, ce désintérêt s'explique entre autres par le fait que les frontières du Québec n'ont pas toujours été aussi nordiques. Le Québec s'étendra au Nord d'abord par la loi fédérale d'extension des frontières de 1898, qui lui permettra d'acquérir la zone de la Baie-James, puis par celle de 1912 qui lui permettra de s'étendre dans la partie septentrionale de sa péninsule. Tous ces changements de compétence se firent sans aucune consultation des premiers habitants de ces territoires (RODON, 2015b).

D'ailleurs, les ressources du territoire, bien plus que ses habitants, furent alors l'enjeu des discussions avec le fédéral. Le premier ministre du Québec de l'époque, Lomer Gouin, avait déclaré en chambre le 27 avril 1909 : « *J'attends maintenant avec impatience l'annexion de ce vaste territoire avec ses centaines de milliers de milles carrés, ses ressources minières incalculables, ses richesses de toutes sortes et ses immenses possibilités de développement* » (ROBITAILLE, 2011). En 1912, il déclarait que ce sont

les chemins de fer qui ouvriront le nord de notre province ainsi que le territoire de l'Ungava... Lançons sans retard la locomotive dans nos régions du nord et qu'elle ne s'arrête que lorsqu'elle aura atteint la baie James. Elle aura tôt fait de nous rapporter du minerai, du grain, du bois, de la pâte à papier, du poisson et des animaux, et nous la renverrons dans le nord avec des produits de nos manufactures (ROBITAILLE, 2011).

Malgré ces vœux, il n'existe toujours pas de chemin de fer reliant l'Ungava au reste du Québec, même si dans le cadre des discussions du Plan Nord, ce projet est à l'étude (MRNF, 2011).

Malgré son intérêt pour les ressources du Nord, le Québec refusera de s'occuper des Inuit et il entreprendra un long processus judiciaire contre le gouvernement fédéral, qu'il gagnera dans la décision *Re-Eskimo* (1939). Le Québec ne voulait pas rembourser les dépenses de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui avait fourni de la nourriture à des Inuit victimes de famine suite à la disparition du caribou (KULCHISKY, 1994). Cette décision établira clairement qu'au sens de l'article 91.24, les Inuit sont des Indiens et que les affaires qui les concernent relèvent donc de la compétence fédérale (RODON et GREY, 2009).

Au Canada, un intérêt pour le Nord apparaît à la fin des années 1950 sous le gouvernement fédéral de Diefenbaker et son ministre des ressources naturelles, Jean Lesage. Les deux font alors la promotion du développement des ressources naturelles inexploitées dans les territoires du Nord pour soutenir l'emploi et la prospérité au Canada (ZASLOW, 1988, p. 306). Les tentatives de développement des ressources seront surtout concentrées dans le Moyen Nord. À l'exception de la mine de Rankin Inlet, au Nunavut, ouverte en 1957 (RODON et LÉVESQUE, 2015), les régions arctiques seront largement ignorées par cette première vague.

Dans le cas des communautés isolées du Nord canadien, le gouvernement fédéral a également mis l'accent, à partir des années 1960, sur le développement communautaire. Dans cet esprit, le gouvernement fédéral entreprit de fournir, dans les années 1960, du personnel qualifié, les *Northern Service Officers*, pour aider les populations locales à développer les communautés du Nord en impliquant les populations dans le processus de changement social (HERVÉ, 2015, p. 231; ZASLOW, 1988, p. 312). Cela donnera lieu à toutes sortes de projets allant de la coopérative forestière de George River en 1959, à l'importation de bœufs musqués en 1967 pour convaincre les Inuit de devenir des éleveurs (STOPP, 2012; HÉNAFF, 1989; JEAN, RIVARD et BÉLANGER, 2006).

L'intérêt fédéral pour le Nord sera transporté au Québec par Jean Lesage qui, devenu premier ministre du Québec et conscient du potentiel du Nord, entreprendra d'en exploiter les ressources au moyen, entre autres, du développement du potentiel hydro-électrique de la rivière Manicouagan. Jean Lesage entreprendra également de renouer les liens avec les communautés inuites qui avaient été laissées aux seuls soins du fédéral depuis le jugement *Re-eskimo*. Il mettra ainsi en place la Direction générale du Nouveau-Québec (DGNQ) en 1963, ainsi qu'une politique de développement communautaire visant le développement des conseils communautaires et des coopératives (HERVÉ, 2015, p. 233-259).

Le projet hydro-électrique de la Baie-James, annoncé en 1971 par Robert Bourassa, marque la période moderne des efforts de développement. Ce mégaprojet, conçu à Québec, voulait capitaliser sur la construction des barrages hydro-électriques de la Baie-James pour le développement économique du Québec. Ce projet ignorait totalement les populations autochtones, notamment les Cris qui vivaient depuis des millénaires sur ce territoire. Cette annonce faite sans aucune consultation mènera à la création du Grand Conseil des Cris qui déposera et gagnera une injonction en cour. Dans son jugement, le juge Malouf reconnaîtra les droits des Cris et la nécessité de négocier une entente avec eux avant de procéder plus avant. Ce jugement sera infirmé en cour d'appel, mais le gouvernement Bourassa acceptera de négocier avec les Cris et les Inuit du Québec le premier traité moderne du Canada, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), signée en 1975 (RODON, 2014).

La construction d'institutions et d'identités régionales

Le Québec nordique offre une expérience de décentralisation et d'expérimentation politique unique au Canada. Il s'agit en effet de la seule région nordique provinciale qui se soit dotée de systèmes de gouvernements régionaux et d'identités territoriales reconnues administrativement. Ce processus a été amorcé par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975) et la Convention du Nord-Est (1978). Ces deux traités, les premiers traités modernes du Canada, furent signés à l'époque pour éteindre les droits des Cris, des Inuit et des Naskapis sur leurs territoires ancestraux. La jurisprudence actuelle considère toutefois que les droits ancestraux ne peuvent pas être éteints, car ils sont *sui generis*, et uniquement réglementés ou définis dans le cadre du traité (ALLAIN, 1996).

Ces conventions ont mis en place des administrations régionales, publiques dans le cas des Inuit et ethniques dans le cas des Naskapis et des Cris, qui vont permettre à deux régions d'émerger dans le vocabulaire politico-administratif québécois : le Nunavik, créé officiellement en 1998, et Eeyou Istchee, en 2012 (RODON, 2015a). L'émergence de ces nouvelles régions et de leurs structures administratives est renforcée par les projets d'autonomie politique des Cris, des Inuit, des Naskapis et des Innus. Ces derniers s'appuient sur la politique fédérale d'autonomie gouvernementale de 1998 visant à négocier des ententes d'autonomie avec les différentes nations autochtones du Canada (RODON, 2013).

Au Nunavik, après de longues discussions, les gouvernements du Québec et du Canada ont accepté de négocier l'autonomie politique du Nunavik en 1994. Une entente de principe prévoyant la création d'un gouvernement régional autonome public fut conclue en 2007 (RODON, 2013). Cette entente fut cependant rejetée, à 66 % des voix, par les Nunavimmiuts lors d'un référendum conduit dans toutes les communautés du Nunavik en 2011 (PAPILLON, 2011). La critique la plus commune était que l'entente ne donnait pas assez de pouvoir aux Inuit, notamment en ce qui concerne la protection de la langue et de la culture inuite (PAPILLON, 2011). Les institutions régionales et la société Makivik ont toutefois indiqué qu'elles étaient toujours prêtes à négocier une entente d'autonomie gouvernementale (ARK et MAKIVIK, 2014).

Chez les Cris, la négociation de l'autonomie gouvernementale a commencé avec la signature de la Paix des Braves en 2002, qui prévoyait la négociation d'une entente d'autonomie gouvernementale (RODON, 2015b). Après 11 ans de négociation entre le Grand Conseil des Cris et le gouvernement du Québec, *l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James* fut signée en 2012. Elle a permis la mise en place d'un gouvernement régional paritaire Eeyou Istchee Baie-James. Ce type de gouvernance partagée est une première au Canada, même si des projets de ce type ont déjà été envisagés dans le delta du Mackenzie.

Les Innus de la Côte-Nord resteront, quant à eux, à l'écart de ce processus d'autonomie gouvernementale, en grande partie parce qu'aucun traité n'a pu encore être conclu malgré des négociations qui durent depuis plus de trente ans. Contrairement au Nunavik et à Eeyou Istchee, la Côte-Nord reste donc une région administrative similaire aux autres régions du Québec. Il faut toutefois mentionner que quelques initiatives politiques récentes visent à modifier la gouvernance régionale sur la Côte-Nord. Ainsi, en mars 2015, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Côte-Nord et les chefs innus ont signé un protocole de rapprochement qui vise à mettre en place un mécanisme permanent d'échange et de communication entre les deux instances (*Le Nord-Côtiér*, 2015). De même, les Innus de Mamuitun, après avoir signé une Entente de principe en 2004, continuent les négociations en vue d'une entente sur leurs revendications territoriales qui comprennent l'autonomie gouvernementale².

2. C'est maintenant le Regroupement Petapan qui négocie au nom des communautés de Mashteuiatsh, Essipit et Nutashkuan. Un texte de traité devait être convenu au printemps 2017, [voir information sur www.petapan.ca].

Si l'on revient aux critères du *Harvard Study*, on constate clairement un renforcement institutionnel de régions et donc le renforcement des capacités locales de prise de décision. Ces ententes d'autonomie ne donnent pas de droit de veto sur les questions de développement des ressources. Elles imposent toutefois la nécessité d'obtenir une forme de consentement au moyen d'ententes avec les organisations autochtones (PAPILLON et RODON, 2017).

COMPRENDRE LE QUÉBEC NORDIQUE CONTEMPORAIN

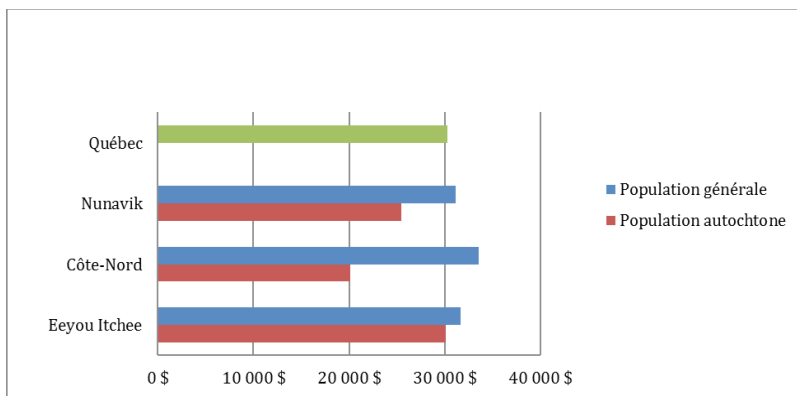
La population du Québec nordique

Aujourd'hui, le Québec nordique, selon les données du Plan Nord, comprend 120 000 habitants dont un tiers sont autochtones (Cris, Inuit, Innus et Naskapis). Ce territoire compte 31 communautés autochtones et 32 communautés non autochtones (Secrétariat du Plan Nord, 2015). Au Nunavik, la population compte une écrasante majorité d'autochtones, avec 98 % d'Inuit; la région Eeyou Istchee Baie-James compte pour sa part 50 % de Cris; enfin la Côte-Nord ne comprend que 12 % d'Innus. Il faut cependant distinguer la Haute-Côte-Nord, très majoritairement occupée par des non-autochtones, de la Basse-Côte-Nord, où la population autochtone est beaucoup plus présente. De même, la région de Schefferville, comprenant la ville de Fermont et la communauté de Kawawachikamach, est composée de 19 % de personnes ayant une identité autochtone (Statistique Canada, 2013a).

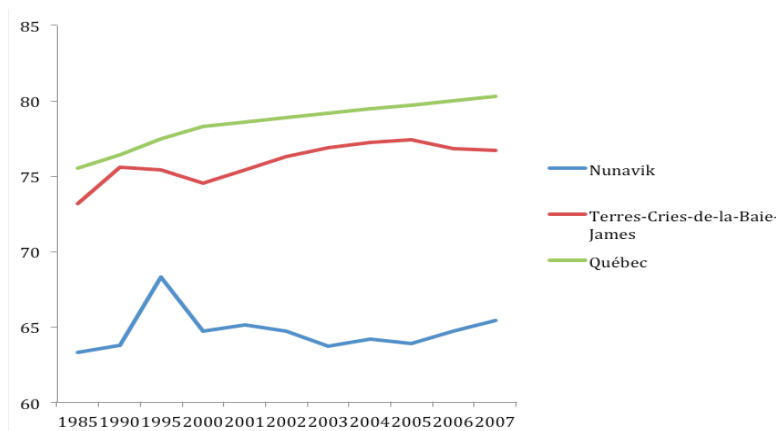
Les cultures autochtones du Québec nordique sont également bien vivantes, comme le montrent les statistiques sur l'usage des langues autochtones à la maison : 94 % des Inuit du Nunavik parlent une langue autochtone à la maison, 89 % des Cris, 93,1 % des Naskapis et 85 % des Innus (Statistiques Canada, 2013b).

Conditions socioéconomiques

Un court portrait des conditions socioéconomiques des communautés autochtones permet de constater l'impact qu'a pu avoir la signature d'ententes sur certaines populations autochtones, mais également les grandes différences qui subsistent entre elles et le reste du Québec. Nous manquons d'espace pour comparer toutes les données socioéconomiques des trois régions du Nord, mais il est possible de dresser un portrait des régions en présentant les données sur le revenu, l'espérance de vie et l'éducation. Les données régionales sont comparées à la moyenne du Québec, alors que les données pour les populations autochtones sont comparées à celles sur les populations non autochtones.

TABLEAU 1
Revenu moyen après impôts des particuliers en 2011


En ce qui a trait au revenu moyen après impôts, on s'aperçoit rapidement d'un écart de revenu entre les populations autochtones et la population québécoise. C'est sur la Côte-Nord que l'écart est le plus important, et en Eeyou Istchee qu'il l'est le moins. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les Innus n'ont pas signé de traité et vivent toujours sur des terres de réserve fédérale, donc sans droits fonciers, alors que les Cris et les Inuit ont obtenu dans le cadre de la CBJNQ des droits fonciers collectifs. De plus, la convention leur a donné les moyens financiers de développer et soutenir le développement d'entreprises.

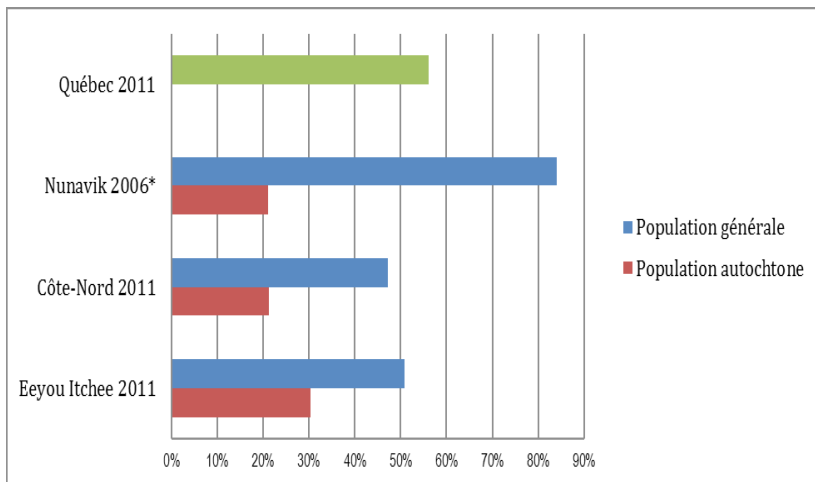
TABLEAU 2
Comparaison de l'espérance de vie


Source : Eco-Santé Québec (2008)

Les données sur l'espérance de vie montrent également un écart important entre la population autochtone et le reste du Québec. Cet écart est très net entre le Québec et les Inuit du Nunavik, ces derniers ayant 15 ans de moins d'espérance de vie que les Québécois. Il s'explique en grande partie par le fort taux de suicide, une forte mortalité infantile, de mauvaises conditions de vie ainsi que par les accidents de chasse. Dans le cas des Cris d'Eeyou Istchee, l'écart était de seulement 3 ans en 2009. Bien que moins important, cette différence reste toutefois significative. L'écart entre Cris et Inuit et le reste du Québec montre que le fait d'avoir signé un traité n'a pas nécessairement un impact positif sur l'espérance de vie, un indicateur important des conditions de vie d'une population. Des données sur l'espérance de vie des Innus ne sont malheureusement pas disponibles.

TABLEAU 3

Détenteurs d'un diplôme postsecondaire



*Nous avons pris en compte les données de 2006 pour le Nunavik, car les données de 2011, pour la population allochtone, ne sont pas disponibles pour cette région. Étant donné le faible échantillon dans chaque communauté, il est impossible d'obtenir des données régionales par l'addition des données de chaque communauté.

Finalement, on note également un grand écart entre les populations autochtones et la population générale en termes d'éducation supérieure : les Inuit sont les moins nombreux à détenir un diplôme d'études postsecondaires, suivis par les Innus et les Cris. Au Nunavik, cela s'explique en partie par le fait qu'il n'existe pas d'établissement de formation postsecondaire dans la région. Les Innus et les Cris sont mieux desservis, car ils ont accès à des CÉGEPs sur leur territoire. Malgré cela, les taux de diplomation des Autochtones au Canada sont toujours, en général, bien inférieurs à ceux de la population non autochtone de la même région. Cet accès

inégalitaire à l'éducation n'est donc pas uniquement dû à l'éloignement, il s'explique aussi par le fait que l'éducation postsecondaire est offerte dans une culture et une langue autres que celle de ces populations autochtones; que dans la plupart des cas, les institutions scolaires sont éloignées des communautés; et surtout que les traumatismes laissés par les pensionnats indiens continuent à faire sentir leur poids (BOMBAY, MATHESON et ANISMAN, 2014).

LES ÉCONOMIES DU QUÉBEC NORDIQUE

Il est difficile de parler d'une économie du Nord, car malgré le fait qu'il s'agit surtout d'une région ressource, il existe des différences importantes entre les régions du Nord et à l'intérieur de chacune de ces régions. Ainsi, la Côte-Nord et dans une moindre mesure Eeyou Istchee Baie-James sont de véritables régions ressources, alors que le Nunavik et la Basse-Côte-Nord sont des régions isolées où l'exploitation des ressources se fait à plus petite échelle et, surtout, répond à des besoins locaux (DUHAIME et GODMAIRE, 2002).

Le Nunavik

Le Nunavik est la région la plus isolée avec 14 communautés, accessible uniquement par avion et par bateau durant une courte saison d'été, pour les marchandises. Sans port en eau profonde, à l'exception du port privé de la mine Raglan à Deception Bay, la navigation commerciale reste limitée. L'économie du Nunavik est principalement basée sur l'administration publique, un secteur omniprésent dans les 14 communautés, avec les administrations des villages nordiques, la commission scolaire Kativik, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et l'Administration régionale Kativik (ARK). Le secteur associatif est représenté par les organismes Inuit, les corporations foncières (*Land Holding Corporations*) et Makivik. Finalement, le secteur des services est représenté principalement par la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ), qui possède, entre autres, des magasins d'alimentation et de vente au détail et offre des services bancaires, de voyage et d'hôtellerie. Quelques rares entreprises privées, tels les magasins d'alimentation Northern, sont aussi présentes. Des 14 municipalités du Nunavik, Kuujuaq, la capitale administrative, est un cas à part car elle possède un secteur privé un peu plus développé.

En ce qui a trait au développement des ressources, le Nunavik ne compte que deux projets miniers, les mines Raglan et Expo, qui contribuent peu à l'emploi et à l'économie régionale (RODON et LÉVESQUE, 2015). L'économie de chasse et pêche y est encore florissante malgré l'effondrement du prix des fourrures. Les activités salariées servant en partie à financer les activités de chasse et pêche, la région a une économie mixte où les deux activités sont complémentaires. Ainsi, selon une étude de Makivik et de la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord, la nourriture produite par les activités de chasse et pêche représente une économie moyenne de 10 000 \$ par ménage annuellement (RODON et NATCHER, 2014). Avec la CBJNQ, un programme de soutien aux chasseurs a été mis en place qui permet, entre autres, de couvrir une partie des coûts de déplacement des personnes pratiquant cette activité.

Eeyou Istchee Baie James

La région Eeyou Istchee Baie James a une économie plus diversifiée grâce à la présence des barrages hydro-électriques. Cependant, ceux-ci contribuent très peu à l'économie locale au-delà de la phase de construction. Or, depuis la Paix des braves, les Cris reçoivent des redevances sur la production hydro-électrique sur leur territoire, ce qui leur permet de capter une partie des profits générés par l'exploitation hydro-électrique, de façon similaire aux ententes sur les répercussions et les avantages (ERA³) signées dans le cadre de projets d'exploitation des ressources (RODON, 2015b). L'industrie forestière est également présente dans le sud du territoire, mais les Cris sont peu impliqués économiquement dans la foresterie au-delà de leur participation à la gestion des forêts, un droit acquis dans le cadre de la Paix des braves (GIRARD, 2012, p. 422).

L'industrie minière, qui historiquement s'était concentrée autour de Chibougamau et dans une moindre mesure à Matagami, a connu un important déclin avec la chute des prix des métaux en 2013. Dans la région d'Eeyou Istchee, trois mines sont actuellement en production, la mine d'or Eleonore à Wemindji, la mine de diamant Renard près de Mistissini et la mine Bracemac-McLeod, à Matagami.

Les activités de chasse et pêche sont également très importantes. Dans le cadre de la CBJNQ, les Cris ont mis en place un programme de soutien aux revenus des chasseurs et trappeurs qui fournit une compensation aux Cris qui pratiquent des activités de chasse et pêche. Dans leur cas, les activités de chasse et pêche sont donc financées directement dans le cadre de la CBJNQ (Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, 2010).

La Côte-Nord

La Côte-Nord est la région la plus diversifiée du point de vue économique. La Haute-Côte-Nord présente les caractéristiques d'une région ressource classique, et la Basse-Côte-Nord rassemble des communautés isolées qui exploitent surtout les ressources locales. La Haute-Côte-Nord a une tradition industrielle bien ancrée et s'est développée à partir de l'exploitation des ressources : forêts, pêches, mines et hydro-électricité principalement. Sept-Îles et Baie-Comeau en sont les deux pôles industriels principaux, mais ils ont connu au fil des ans d'importantes fluctuations dues à la volatilité du marché des ressources. Deux périodes de croissance ont marqué le développement minier de la région : les années cinquante et, plus

3. Une entente sur les répercussions et avantages (ERA) est une entente privée entre une organisation autochtone et un promoteur. Comme son nom l'indique, elle porte sur les répercussions et les avantages qu'une communauté ou nation autochtone peut tirer d'un projet de développement. Les ERAs ne sont pas obligatoires, sauf dans le cadre de certains traités, mais elles découlent de la jurisprudence en matière autochtone et donnent aux promoteurs l'assurance que leur projet sera soutenu par l'organisation autochtone signataire. Elles sont donc devenues incontournables.

récemment, l'année 2010. Ce dernier épisode a cependant été particulièrement court puisqu'on a vu un effondrement des cours du fer qui a entraîné la fermeture de plusieurs mines, notamment celles de Cliff Resource (Presse canadienne, 2016). Ces fermetures ont eu un impact important sur la région en général, mais aussi sur la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam qui avait conclu de nombreuses ententes avec Cliff (LÉVESQUE, 2015).

LE PLAN NORD ET LES RÉPONSES DES CRIS ET DES INUIT

Le Plan Nord annoncé par le gouvernement Charest en 2011 a pu apparaître comme un énième effort du Sud pour s'emparer des richesses du Nord. La première version du Plan Nord était en effet centrée sur le développement minier et visait à en faire un moteur de développement économique du Québec. En avril 2015, Philippe Couillard annonçait la relance du Plan Nord. Dans un contexte d'austérité budgétaire et de baisse du prix des métaux, cette nouvelle version du Plan Nord est de moindre envergure. Au lieu des 82 milliards de dollars d'investissements promis sur 25 ans en 2011, le nouveau plan ne prévoit plus d'investir que 50 milliards de dollars sur 20 ans (Secrétariat du Plan Nord, 2015). De même, les dépenses en infrastructures, estimées en 2011 à 2 milliards de dollars, sont maintenant réduites de moitié, à un peu moins de 1 milliard de dollars (Secrétariat du Plan Nord, 2015). S'il est plus modeste, ses objectifs restent les mêmes : relancer l'économie québécoise en favorisant l'investissement privé dans le domaine de l'exploitation des ressources du Québec nordique. Le secteur minier reste au cœur du Plan Nord, mais les autres ressources (forêt, énergie, faune, tourisme et bioalimentation) sont également prises en compte.

Les deux versions du Plan Nord, bien que misant également sur le développement des ressources, comptent d'importantes différences avec les initiatives de développement précédentes. Tout d'abord, contrairement aux projets antérieurs, le Plan Nord n'est pas principalement basé sur des investissements gouvernementaux mais tente plutôt de capitaliser sur le développement minier mené par des entreprises privées encouragées par le fort prix des ressources sur les marchés internationaux. Le Québec n'est donc plus le maître d'œuvre mais joue plutôt un rôle de facilitateur auprès des compagnies minières en investissant dans les infrastructures nécessaires à ces nouveaux développements.

Surtout, comme nous l'avons vu, le paysage institutionnel et juridique du Nord a beaucoup changé, notamment du fait de la CBJNQ et des ententes subséquentes (Paix des Braves, Sanarrutik, Entente sur le gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James) qui ont mis en place des institutions régionales et permis l'émergence de deux régions distinctes, Eeyou Istchee et le Nunavik, développant ainsi une capacité institutionnelle régionale. De plus, le développement de la jurisprudence en matière autochtone, entre autres en matière de consultation⁴ et

4. Voir notamment *Haida Nation c. Colombie-Britannique* [2004] C.S.C., et *Taku River c. Colombie-Britannique* [2004] C.S.C.

de consentement⁵, a permis aux Autochtones de devenir des acteurs du développement, notamment par le biais de la signature d'ententes sur les répercussions et avantages (ERA) avec les promoteurs, une pratique qui est devenue maintenant incontournable. Il n'est donc plus possible d'ignorer les Autochtones, qui ont été intégrés au processus de concertation du Plan Nord dès 2009. Lors du lancement officiel du Plan Nord en mai 2011, Matthew Coon-Come, grand chef des Cris, et Pita Ataami, président de la société Makivik, se tenaient à côté de Jean Charest, reflétant bien cette nouvelle configuration des pouvoirs. Contrairement aux projets de développement précédents, les nations autochtones ont donc été consultées avant le début du projet.

Un autre élément révélateur de la montée en pouvoir des Autochtones est le fait que les Cris et les Inuit ont décidé de se doter de leur propre plan de développement, ce qui reflète une volonté claire de recentrer le développement sur le Nord. Ainsi, en 2011, les Cris publient le *Cree Vision of Plan Nord* (Cree Nations of Eeyou Istchee, 2011) qui présente une vision du développement économique centrée sur les besoins des Cris, dont les six principes sont les suivants :

1. Améliorer la qualité de vie des Cris;
2. Protéger le patrimoine environnemental d'Eeyou Istchee;
3. Honorer la culture et l'identité crées;
4. Développer une nouvelle génération de leaders;
5. Promouvoir l'éducation et la formation;
6. S'assurer d'un développement durable.

Comme on peut le voir, l'accent n'est pas mis sur la production de richesse, mais plutôt sur le développement humain, social et culturel, une conception bien différente de celle du Plan Nord. Les Inuit ont également entrepris un processus similaire qui s'est déroulé en deux temps. Dans un premier temps, une consultation auprès de tous les organismes régionaux a permis de produire un document présentant les besoins du Nunavik (ARK et Makivik, 2010). Dans un deuxième temps, la consultation a été élargie à l'ensemble des Nunavimmiuts, qui ont pu s'exprimer lors des assemblées publiques tenues dans chaque communauté entre septembre 2012 et février 2014. Ce deuxième document, intitulé *Parnasimautik*, présente la vision du développement des Nunavimmiuts en s'appuyant sur les principes suivants :

1. Le développement de la région doit respecter tous les traités et toutes les ententes qui existent;
2. Le développement doit assurer la protection des activités de subsistance des Inuit;

5. Delgamuukw c. Colombie-Britannique [1997] C.S.C. (Colombie-Britannique), et Tsilhqot'in Nation v British Columbia [2014] C.S.C. 44.

3. Le développement doit tenir compte des besoins socioéconomiques régionaux exprimés depuis 1975;
4. En tant que contribuables, les Nunavimmiuts ont droit à la même qualité de vie et au même niveau de services que les autres Québécois;
5. Des données statistiques complètes sur le Nunavik et les Nunavimmiuts doivent être produites;
6. Le développement de la région doit être fondé sur le principe du développement durable;
7. La capacité de gouvernance du Nunavik doit être renforcée;
8. La pleine participation aux institutions démocratiques du Québec constitue un autre moyen de sauvegarder notre mode de vie face au développement.

Dans le cas des Inuit, comme dans celui des Cris, le développement économique n'est pas au centre des préoccupations; ce sont plutôt les ententes conclues avec les gouvernements et les activités de chasse et de pêche des Inuit qui en constituent les deux principaux éléments. Le développement économique *stricto sensu* ne vient qu'en troisième position et il est toujours lié aux besoins régionaux.

INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT

Les initiatives locales et régionales de développement sont un indicateur de la capacité des populations nordiques à reprendre en main leur développement. Dans cette section nous présentons quelques exemples d'initiative locale comme le projet Innavik, mais aussi des exemples de la capacité des populations nordiques à s'approprier ou contrôler les développements qui viennent de l'extérieur, tels les projets miniers et la stratégie canadienne des pêches autochtones. Ce sont des succès qui montrent que les populations nordiques peuvent prendre en main leur développement. Ces succès ne reflètent cependant pas nécessairement la situation générale des communautés autochtones, qui subissent souvent un rapport colonial qui rend difficile l'émergence de modes alternatifs de développement.

LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AU NUNAVIK

Comme nous l'avons vu, il existe une longue tradition de développement communautaire au Nunavik. Ce développement qui avait, à ces débuts, de forts relents de paternalisme a connu de nombreux échecs, liés notamment aux tentatives d'implanter un élevage de bœufs musqués à Kuujuaq (JEAN, RIVARD et BÉLANGER, 2006) et de fonder une coopérative forestière à Kangiqsualujjaq dans les années cinquante. Il faut toutefois noter qu'un projet de coopérative parti de Puvirnituq a connu un succès important dans la vente d'art inuit. Cette coopérative essaiera dans les autres communautés et mènera à la création de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec (TULGAK et MURDOCH, 2007), un modèle unique dans

le nord du Canada. Conçue au départ comme un moyen de mettre en marché l'art inuit, la FCNQ est maintenant devenue l'entreprise la plus importante du Nunavik dans le domaine des services. Surtout, la FCNQ est gérée par les Inuit du Nunavik et chaque communauté possède son propre conseil de coopérative qui gère les affaires locales. La FCNQ offre également de la formation à ses membres et contribue ainsi au développement de gestionnaires et d'administrateurs (TULUGAK et MURDOCH, 2007).

Le projet Innavik à Inukjuak nous offre un bon exemple d'initiative locale. Ce projet est né de la volonté de la corporation foncière Pituvik d'Inukjuak d'assurer l'autonomie énergétique et le développement économique de la communauté. La question de l'énergie est en effet un enjeu important au Nunavik, puisque toutes les communautés sont approvisionnées par des centrales au diesel polluantes et coûteuses à opérer. Le coût de l'électricité est très élevé, mais les ménages reçoivent une subvention qui le fait diminuer. Ce n'est pas le cas pour les entreprises qui doivent payer le plein prix, empêchant ainsi le développement de toute entreprise ayant des besoins énergétiques importants.

Pour pallier ce problème, la corporation foncière d'Inukjuak a décidé de construire une mini centrale hydro-électrique opérant au fil de l'eau sur la rivière Inukjuak et qui permet de fournir de l'énergie renouvelable à la communauté et aux entreprises.

Avant de chercher du financement pour le projet, la corporation foncière a consulté les Inukjuarmiut pour obtenir leur soutien. Cette consultation a donné lieu à de vifs débats dans la communauté, mais a assuré l'acceptabilité sociale du projet qui fut approuvé à 82,6 % lors d'un référendum. Le projet a alors reçu l'appui financier de Pituvik et du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du programme des « 3P », mais les discussions avec le troisième partenaire, Hydro-Québec, ont achoppé sur des questions de prix du kWh et de propriété de l'ouvrage. Cela a entraîné, à l'automne 2012, l'annulation du projet qui dépendait d'un financement tripartite (GIBÉRYEN, PALLISSER et RODON, 2012). Les discussions ont repris récemment pour essayer de relancer le projet (Communication personnelle de Palliser).

LA PÊCHE COMMERCIALE CHEZ LES INNUS DE UASHAT MAK MANI-UTENAM

Les Innus ne sont pas traditionnellement un peuple dont l'économie est centrée sur l'exploitation des ressources halieutiques, mêmes s'ils exploitaient le milieu côtier lors des mois d'été. De plus, le gouvernement fédéral avait déjà essayé dans les années quarante, sans succès, de convaincre les Innus de se tourner vers la pêche en mer pour assurer leur subsistance (PANASUK et PROULX, 1981). Il faut dire que les rivières à saumon étaient contrôlées par la Compagnie de la Baie d'Hudson et les clubs privés et que les Innus avaient donc perdu l'accès à l'une de leurs principales ressources.

C'est en fait la Stratégie sur les pêches autochtones, mise en place par le gouvernement fédéral, qui va leur permettre d'investir dans la pêche commerciale et d'en devenir un des premiers acteurs dans la région. La SRAPA a été mise en place

par Pêches et Océans Canada en 1992 en réponse au jugement Sparrow⁶. Cette stratégie visait surtout à redonner accès aux ressources halieutiques aux Autochtones, notamment en favorisant un développement économique axé sur la pêche. Pour cela, Pêches et Océans Canada a mis en place un programme de rachat et de transfert de permis de pêche commerciale aux communautés autochtones (Pêches et Océans Canada, 2012). Ce programme a permis à plusieurs communautés innues de racheter des permis de pêche, qui souvent étaient exploités par des pêcheurs non autochtones. Cependant, dans le cas de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam, la communauté a mis l'accent sur la mise en place d'une flotte de pêche et la formation de capitaines et de matelots innus. Uashat possède maintenant 37 permis de pêche et opère 6 bateaux et une usine de transformation de crabe. Cela lui permet d'employer ainsi 38 membres de la communauté dans les pêches (23 sur les bateaux, dont trois capitaines, et 15 employés dans l'usine de transformation).

Les autres communautés innues ont également développé ce secteur et 21 bateaux, en tout, sont opérés par des organismes innus dans le golfe du Saint-Laurent (cinq à Ekuanishit, quatre à Unamen Shipu dont un en copropriété avec AMIK, trois à Pessamit dont un en copropriété avec Essipit, et deux à Nutashkuan et à Essipit). En 2006, CHAREST, GIRARD et RODON (2012, p. 240) estimaient que la pêche commerciale avait créé plus de 400 emplois dans les communautés innues, en faisant ainsi le deuxième secteur d'activité après les services publics (conseil de bandes).

La pêche commerciale innue a cependant ses particularités, notamment par le mode de gestion communautaire mis en place, concernant tant les permis que les bateaux. Ce mode de gestion permet souvent de maximiser l'emploi dans la communauté et de financer d'autres secteurs déficitaires. La SRAPA est un des rares exemples de programme fédéral de développement pour les Autochtones qui ait véritablement fonctionné. Il s'agit en fait de la seule initiative canadienne qui vise l'amélioration de l'accès à une ressource pour les Autochtones, ce qui explique peut-être son succès.

DES MINES ET DES CRIS

L'exploitation minière est au cœur des projets de développement du Nord et Eeyou Istchee ne fait pas exception. En fait, lors de l'annonce du premier Plan Nord, de nombreux projets miniers étaient en gestation sur le territoire d'Eeyou Istchee. Les Cris avaient eu une expérience avec la mine Troilus dans les années quatre-vingt, mais ils n'avaient jamais connu une telle pression de développement minier sur leur territoire. Ainsi Wemindji avait deux projets de mine d'or sur son territoire, alors que Mistissini avait un projet de mine de diamant et un projet de mine d'uranium, et Nemaska un projet de mine de lithium. L'enjeu pour les Cris était donc de maximiser les profits pour les communautés crées, de minimiser les impacts sociaux et environnementaux (Baribeau cité dans RODON, LÉVESQUE et

6. La Reine c. Sparrow, [1990] 1 R.C.S. 1075.

GRENIER, 2013) et de s'assurer que seuls les projets satisfaisant ces critères puissent se développer. La CBJNQ ne leur donne toutefois que des pouvoirs limités : ils n'ont en effet aucun droit tréfoncier. En revanche, le régime environnemental mis en place par le chap. 22 de la Convention leur permet de siéger aux commissions responsables des évaluations environnementales, entre autres le Comité consultatif sur l'environnement de la Baie-James. La décision finale reste toutefois clairement dans les mains du ministre, mais comme nous le verrons dans les deux cas suivants, les Cris ont une bonne capacité de contrôle des activités de développement sur leur territoire.

Dans le cas de Wemindji, une communauté de 1400 habitants, les réactions à deux projets d'exploitation de mines d'or sur leur territoire furent très différentes. La mine proposée par Goldcorp se trouvait sur le site d'un réservoir d'Hydro-Québec, un territoire déjà affecté par le développement, alors que le site visé par le projet d'Azimuth Inc/Iamgold Corp. se trouvait à la tête de la rivière du vieux fort, un bassin versant non perturbé par les projets hydro-électriques et que les Cris de Wemindji voulaient faire reconnaître comme une aire protégée. Leur stratégie fut donc d'accepter le projet de Goldcorp en signant une entente avec le promoteur et de refuser de négocier avec Azimuth Inc/Iamgold Corp. Techniquement, cette compagnie n'avait pas besoin de l'autorisation des Cris, cependant la pratique, appuyée par la jurisprudence, veut que les compagnies négocient une ERA. Devant la résistance des Cris de Wemindji, la compagnie abandonna son projet et le territoire fut protégé par la création de la réserve de biodiversité Paakumshumwaa-Maatuskaau en 2008. Les Cris de Wemindji ont ainsi réussi à imposer leur choix de développement minier même s'ils n'ont pas légalement un tel pouvoir.

Le deuxième cas est celui la communauté de Mistissini qui avait deux projets bien avancés de mines sur son territoire, une mine de diamant et une mine d'uranium. Dans ce cas, c'est plutôt un problème d'acceptabilité sociale qui fut au cœur du choix. En effet, la communauté appuyait le projet de mine de diamant mais craignait beaucoup les impacts environnementaux du projet de mine d'Uranium Matoush proposé par Strateco. Malgré une campagne du promoteur pour persuader les Cris de Mistissini que le projet Matoush n'était pas dommageable, il n'arrivera jamais à les convaincre. En fait, le Grand Conseil des Cris appuya Mistissini et fit une importante campagne de lobbyisme en dépensant plus de 300 000 \$⁷ auprès du gouvernement du Québec pour qu'on établisse un moratoire sur l'uranium. Le moratoire fut annoncé en mars 2013 par le Québec, mettant ainsi fin au projet Matoush. Il faut dire qu'un important mouvement d'opposition aux mines d'uranium s'était manifesté dans la région de Sept-Îles. Même s'ils n'étaient pas seuls à s'opposer à l'uranium, on constate donc une certaine capacité des Cris de Mistissini à contrôler le développement minier.

*

* *

7. Donnée tirée du Registre des lobbyistes du Québec disponible à [<http://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/informationnel/Accueil.aspx>].

REPENSER LES BASES DU DÉVELOPPEMENT NORDIQUE

Le développement nordique du Québec a été mené historiquement au bénéfice du monde laurentien; toutefois, on assiste depuis la signature de la CBJNQ à un lent renversement des choses. Bien que le Plan Nord conserve une perspective essentiellement laurentienne, les habitants du Nord, surtout au Nunavik et en Eeyou Istchee, ont grandement augmenté leur capacité de contrôler leur développement. Si nous revenons sur les cinq conditions de succès économique énoncées par l'étude de Harvard et décrites en introduction, nous pouvons remarquer que la mise en place d'institutions et d'identités régionales fortes essentiellement basées sur l'autochtonie semble avoir permis aux Cris d'Eeyou Istchee et aux Inuit du Nunavik d'établir un certain contrôle sur le développement de leur région, même s'ils doivent toujours affronter l'hégémonie laurentienne.

La Côte-Nord, même si elle bénéficie d'une identité régionale forte, tire de l'arrière, notamment en termes de développement institutionnel. Cette absence de structure de gouvernance régionale est due, entre autres, à l'absence de traité et au manque d'unité entre les nations innues qui négocient de façon séparée. Cela pourrait bien changer avec la volonté exprimée par les chefs innus de travailler ensemble et l'annonce d'un projet de gouvernance régionale partagé entre Innus et Nord-Côtiers.

Mais c'est surtout la capacité des nations autochtones de définir des projets de développement qui est l'élément le plus important à considérer, qu'il s'agisse pour elles de mettre en œuvre leurs propres projets ou de veiller à ce que les projets venant de l'extérieur répondent aux besoins locaux. Cette capacité de contrôle et de définition du développement est encore bien embryonnaire, mais elle permet d'entr'apercevoir un changement de paradigme dans le développement du Québec nordique.

Thierry RODON

*Chaire de recherche sur le développement durable du Nord,
Département de science politique,
Université Laval.
thierry.rodon@pol.ulaval.ca*

Aude THERRIEN

*Chaire de recherche sur le développement durable du Nord,
Université Laval.
aude.therrien@ciera.ulaval.ca*

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIN, Jane May

1996 Les droits de pêche ancestraux : arrêts de la Cour suprême, Bibliothèque du parlement.

ASSELIN, Hugo

2015 « Plan Nord : les Autochtones laissés en plan », *Recherches amérindiennes au Québec*, 41, 1 : 37-11.

Administration Régionale Kativik (ARK) et la Société Makivik

2010 *Plan Nunavik*. Avataq Cultural Institute.

2014 Rapport de la consultation Parnasimautik, Avataq Cultural Insitute.

BOMBAY, Amy, Kimberly MATHESON et Hymie ANISMAN

2014 « The Intergenerational Effects of Indian Residential Schools: Implications for the Concept of Historical Trauma », *Transcultural Psychiatry*, 51, 3 : 320-338.

CAIRNS, Alan

2005 *First Nations and the Canadian State: In Search of Co-existence*, Institute on Inter-governmental Relations, School of Policy Studies, Queen's University.

CHAREST, Paul, Camil GIRARD et Thierry RODON

2012 *Les pêches des Premières Nations dans l'est du Québec : Innus, Malécites et Micmacs*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

CORNELL, Stephen et Joseph P. KALT

1992 *Reloading the dice: Improving the chances for economic development on American Indian reservations*, vol. 59, Malcolm Wiener Center for Social Policy, John F. Kennedy School of Government, Harvard University.

2007 « Two approaches to the development of Native nations: One works, the other doesn't », dans : Miriam JORGENSEN (dir.), *Rebuilding Native Nations: Strategies for Governance and Development*, The University of Arizona Press, p. 3-32.

Cree Nations of Eeyou Istchee

2011 *Cree Vision of Plan Nord*. [<http://www.gcc.ca/pdf/Cree-Vision-of-Plan-Nord.pdf>], consulté le 21 avril 2016.

DONAT, Savoie

2010 « Réflexions d'un négociateur fédéral en chef sur la gouvernance du Nunavik », dans : Jacques-Guy PETIT, Yv Bonnier VIGER, Pita AATAMI et Ashley ISERHOFF (dir.), *Les Inuit et les Cris du Nord du Québec*, Les Presses de l'Université du Québec, p. 61- 66.

DUHAIME, Gérard

1983 « La sédentarisation au Nouveau-Québec inuit », *Études/Inuit/Studies*, 7, 2 : 25-52.

2001 *Le Nord : habitants et mutations*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

2004 *Social and Economic Situation of Nunavik and the Future of the State*, Collection Recherche en ligne, Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée.

DUHAIME, Gérard et Anne GODMAIRE

2002 « Les modèles de développement du Nord. Analyse exploratoire au Québec isolé », *Recherches sociographiques*, XLIII, 2 : 329-351.

DUHAIME, Gérard et Véronique ROBICHAUD

2010 « L'économie du Nunavik entre 1983 et 2003 », *Recherches sociographiques*, LI, 1-2 : 45-73.

GIBÉRYEN, Tania, Tommy PALLISER et Thierry RODON

2012 *Community vs State Based Development: the Innavik Hydro-Project*, Northern Governance and Economy Conference: Pathway to Prosperity, Yellowknife, 12 octobre.

GIRARD, Réjean

2012 « Le Nord-du-Québec depuis 1987 », dans : Jean GIRARD, *Histoire du Nord-du-Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 397-468.

HAMELIN, Louis-Edmond

- 1975 *Nordicité canadienne*, Montréal, Hurtubise HMH.
- 2002 *Discours du Nord*, Québec, GÉTIC Collection Recherche, 35.
- 2005 « La dimension nordique de la géopolitique du Québec », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 8, 1 : 17-36.
- 2009 *Le Québec politique, le Nord compris*, Texte présenté au 5^e Séminaire nordique autochtone, Mushuau Nipi, août.
- 2012 *L'application au Québec du concept de nordicité*, Communication au colloque « Mobilisés pour le Nord durable », Québec, Université Laval, Grand Salon, 18-19 juin 2012.

HERVÉ, Caroline

- 2015 *Le pouvoir vient d'ailleurs : Leadership et coopération chez les Inuit du Nunavik*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

JEAN, Donald, Stéphane RIVARD et Marc BÉLANGER

- 2006 « Inventaire et structure de population du bœuf musqué (*Ovibos moschatus*) au sud-ouest de la baie d'Ungava (août 2003) », *Le Naturaliste Canadien*, 130, 2 : 42-48.

JORGENSEN, Miriam (dir.)

- 2007 *Rebuilding Native Nations: Strategies for Governance and Development*, University of Arizona Press.

KREPS, Matthew B. et Richard E. CAVES

- 1994 « Bureaucrats and Indians: Principal Agent Relations and Efficient Management of Tribal Forest Resources », *Journal of Economic Behavior and Organization*, 24, 2 : 133-151.

KULCHYSKI, Peter Keith (dir.)

- 1994 *Unjust relations : Aboriginal Rights in Canadian Courts*, Oxford University Press.

Le HÉNAFF, Didier et Michel CRÊTE

- 1989 « Introduction of muskoxen in northern Québec: the demographic explosion of a colonizing herbivore », *Canadian Journal of Zoology*, 67, 5 : 1102-1105.

Le Nord-Côtier

- 2015 « Entente historique : Les chefs innus et les maires unissent leurs forces », *Le Nord-Côtier*, le mardi 10 mars. [<http://lenord-cotier.com/entente-historique-les-chefs-innus-et-les-maires-unissent-leurs-forces/>], consulté le 21 avril 2016.

LÉVESQUE, Fanny

- 2015 « Accès à la Pointe-Noire : ITUM veut être " partie prenante " du développement », *Le Nord-Côtier*, le 13 juillet 2015. [<http://lenord-cotier.com/acces-a-la-pointe-noire-itum-veut-etre-partie-prenante-du-developpement/>], consulté le 25 avril 2016.

LÉVESQUE, Carole, Daniel SALÉE et Ioana RADU

- 2012 « Les peuples autochtones et le Plan Nord : éléments pour un débat », *Cahiers Dialog*, 4, Montréal, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Institut national de recherche scientifique (INRS).

MARTIN, Thibault et Julien MARCADET

- 2013 *Rapport synthèse : Forum Plan Nord. 2 et 3 mai 2012, Québec*. [http://www.nature-quebec.org/fichiers/Aires_protegees/RA13-03-ForumPlanNord.pdf], consulté le 21 avril 2016.

- Ministère des ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Gouvernement du Québec
2011 *Plan Nord : faire le Nord ensemble : le chantier d'une génération*, Québec.
- MORANTZ, Toby
2002 *White Man's Gonna Getcha: The Colonial Challenge to the Crees in Québec*, Montreal, McGill-Queen's Press.
- MEHLUN, Halvor, Karl MOENE et Ragnar TORVIK
2006 « Institutions and the Resource Curse », *Economic Journal*, 116 : 1-20.
- MOWBRAY, Martin
2006 « Localising Responsibility: The Application of the Harvard Project on American Indian Economic Development to Australia », *Australian Journal of Social Issues*, 41, 1 : 87-103.
- O'FAIRCHEALLAIGH, Ciaran
2016 « Using Revenues from Indigenous Impact and Benefit Agreements: Developing a Conceptual Framework », *Remote Regions Sessions: Improving Benefits from Resource Development in the North*, Western Regional Science Association Annual Meeting, février 2016.
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
2010 *Funds and Programs for Cree Hunters and Trappers*. [<http://www.chtsb.ca/images/osrcpc/publications/funds-programs.pdf>], consulté le 21 avril 2016.
- PANASUK, Anne-Marie et Jean-René PROULX
1981 *Résistance des Montagnais à l'usurpation des rivières à saumons par les Euro-canadiens du 17^e au 20^e siècle*, Mémoire de maîtrise, Anthropologie, Université de Montréal, Montréal.
- PAPILLON, Martin
2011 « Le référendum au Nunavik : Un pas en arrière pour mieux avancer? », *Options politiques*, 32, 7 : 10-14.
- PAPILLON, Martin et Thierry RODON
2017 « Proponent-Indigenous Agreements and the Implementation of the Right to Free, Prior, and Informed Consent in Canada », *Environmental Impact Assessment Review*, 62 : 216-224.
- Pêches et Océans Canada
2012 *Stratégie relative aux pêches autochtones*. [<http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/aboriginal-autochtones/afs-srapa-fra.htm>], consulté le 21 avril 2016.
- Presse canadienne
2016 « Québec met la main sur des actifs de Cliffs Natural Resources à Sept-Îles », *Les affaires*, 1^{er} février. [<http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/transport/quebec-met-la-main-sur-des-actifs-de-cliffs-natural-resources-a-sept-iles/585018>], consulté le 21 avril 2016.
- ROBITAILLE, Antoine
2011 « Plan Nord – Le “ Plan Nord ” de 1912 n'est pas encore complété », *Le Devoir*, 14 mai. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/323378/plan-nord-le-plan-nord-de-1912-n-est-pas-encore-complete>], consulté le 21 avril 2016.

ROBINSON, James A., Ragnar TORVIK et Thierry VERDIER

- 2006 « Political foundations of the resource curse », *Journal of Development Economics*, 79 : 447-468.

RODON, Thierry

- 2013 « La quête d'autonomie des autochtones du Québec : les projets de gouvernement des Innus, d'Eeyou Istchee et du Nunavik », dans : Alain BEAULIEU, Stéphane GERVAIS et M. PAPILLON (dir.), *Les autochtones et le Québec : Des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 385-403.
- 2014 « From Nouveau-Québec to Nunavik and Eeyou Istchee: The Political Economy of Northern Québec », *Northern Review*, 38 : 93-112.
- 2015a « Land Claim Organizations and the Social Economy in Nunavut and Nunavik », dans : Chris SOUTHCOTT (dir.), *Northern Communities Working Together: The Social Economy of Canada's North*, University of Toronto, p. 97-115.
- 2015b « From Nouveau-Québec to Nunavik and Eeyou Istchee: the Political Economy of Northern Québec », *Northern Review*, 38 : 93-112.

RODON, Thierry et Minnie GREY

- 2009 « The Long and Winding Road to Self-Government: The Nunavik and Nunatsiavut Experiences », dans : Frances ABELE, Leslie SEIDLE, France ST-HILAIRE et Thomas COURCHENE (dir.), *Northern Exposure: Peoples, Powers and Prospects for Canada's North*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, p. 317-344.

RODON, Thierry et Francis LÉVESQUE

- 2015 « Understanding the Social and Economic Impacts of Mining Development in Inuit Communities: Experiences with Past and Present Mines in Inuit Nunangat », *Northern Review*, 41 : 13-39.

RODON, Thierry, Francis LÉVESQUE et Josianne GRENIER

- 2013 « Développement minier et communautés inuit et cries : comment rendre le développement minier plus durable? » Acte du colloque, 81^e congrès de l'ACFAS, Québec, Québec, 8 mai.

RODON, Thierry et David NATCHER

- 2014 *An evaluation of Harvest and Hunter support in Nunavik : Final Results for Quaqtaq, Inukjuak and Kangiqsualujjuaq*, Chaire de recherche sur le développement durable du Nord, Rapport présenté à Makivik.

Secrétariat du Plan Nord, Gouvernement du Québec

- 2015 *Le Plan Nord à l'horizon 2035 : plan d'action 2015-2020*.

SOVACOO, Benjamin K.

- 2010 « The political economy of oil and gas in Southeast Asia: heading towards the natural resource curse? », *The Pacific Review*, 23, 2 : 225-59.

Statistique Canada

- 2013a *Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM)*, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Statistique Canada, Ottawa.
- 2013b *Profil de la population autochtone de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM)*, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Statistique Canada, Ottawa.

STOPP, Marianne P.

- 2012 « The Inuit Co-operative Movement in Northern Canada, 1959-1968 », dans : Marie-Joëlle BRASSARD et Ernesto MOLINA (dir.), *The Amazing Power of Cooperatives*, Texts selected from the international call for paper proposals, Cooperatives Summit Québec, p. 619-634.

TULUGAK, Aliva et Peter MURDOCH

- 2007 *Partager autrement : la petite histoire du mouvement coopératif au Nunavik*, Fédération des coopératives du Nouveau-Québec.

ZASLOW, Morris

- 1988 *The Northward Expansion of Canada 1914-1967*, Toronto, The Canadian Publishers.

JUGEMENTS DES COURS

Haida Nation c. Colombie-Britannique [2004] C.S.C.

Taku River c. Colombie-Britannique [2004] C.S.C.

Delgamuukw c. Colombie-Britannique [1997] C.S.C. (Colombie-Britannique)

Tsilhqot'in Nation v British Columbia [2014] C.S.C. 44

La Reine c. Sparrow, [1990] 1 R.C.S. 1075.

NOTE CRITIQUE

Stéphanie BELLEMARE-PAGE, Daniel CHARTIER, Alice DUHAN et Maria WALECKA-GARBALINSKA (dir.), *Le lieu du Nord : vers une cartographie des lieux du Nord*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015, 242 p.

REGARDS CROISÉS SUR LE NORD

Benoit ÉTHIER

REGARDS DU SUD SUR LE NORD

L'ouvrage collectif *Le lieu du Nord : vers une cartographie des lieux du Nord* comprend quinze textes traitant de la question de la représentation des lieux du Nord à travers divers médiums dont la littérature, le cinéma, la muséographie, la photographie et la cartographie toponymique. Dans la majorité des cas, les œuvres étudiées par les auteurs qui y ont contribué font état d'expériences du Nord faites par des personnes du Sud, des personnes portant un regard extérieur sur les lieux (voir les textes de Bormb, Walecka-Garbalinska, Parsis-Barubé, Johnstone, Regimbald). Ces perceptions extérieures des lieux du Nord présentent des images dont certaines sont stéréotypées, romantiques ou déprimantes. Dans plusieurs des œuvres étudiées, le Nord est présenté comme « le bout du monde », « une terre sans vie », « un environnement extrême, froid et vide ».

Si les œuvres littéraires et cinématographiques élaborées dans le Sud à propos de Nord portent souvent un regard dépréciatif sur ce dernier, il serait peut-être intéressant de connaître les productions artistiques réalisées par les gens du Nord eux-mêmes sur leurs propres expériences des lieux, ce qui permettrait certainement de mettre en valeur un contre-discours (Chartier, p. 2-5). C'est en partie ce à quoi aspirait Jette Rygaard dans son travail auprès de jeunes Groenlandais (*Look at My Picture; Read My Text. Visual Anthropology in Practice and Theory in the North*). Pendant son terrain de recherche dans le « Nord », Rygaard proposa à des jeunes de photographier leurs lieux de fréquentation quotidienne. L'idée de Rygaard était, bien entendu, d'appréhender les représentations de ces lieux à travers le regard de jeunes qui en sont originaires. Son analyse aurait mérité d'être un peu plus

développée (peut-être grâce à une expérience plus soutenue au sein des communautés), mais il n'en demeure pas moins que la démarche proposée est intéressante et mériterait d'être répétée dans le futur.

Inversement, il aurait pu être fascinant d'analyser les représentations du Sud au travers d'œuvres créées par des personnes originaires du Nord. On arriverait peut-être alors à repenser le Sud en fonction des perceptions extérieures. Par exemple, Frédéric LAUGRAND (2013), anthropologue travaillant avec les Inuit depuis plusieurs années, mentionne que dans certaines représentations des Inuit, la vie sédentaire et la chaleur, qui caractérisent les lieux du Sud, sont associées à un excès. Pour reprendre les termes de LAUGRAND (2013, p. 4), « [chez les Inuit] la chaleur a mauvaise réputation. Elle est associée à la faiblesse, à un dérèglement ». Dans une conférence intitulée « Les Inuit ne trouvent pas cela extrême », la linguiste et ethnologue Michèle THERRIEN (2012) va dans le même sens et explique que les Inuit aiment le froid, la chaleur étant plutôt propice aux maladies. Ici on obtient des visions renversées où le Sud « chaud » pourrait également être représenté comme « extrême » par les gens du Nord.

TRANSFORMATION DES LIEUX ET DES PERSONNES

Cette démarche visant à comparer les représentations et les différentes expériences des lieux nous amène à réfléchir au concept même de « lieu » (*place* en anglais). Suivant une approche phénoménologique, FELD et BASSO (1996) s'intéressent aux sens du lieu à partir des modes relationnels et expérientiels, de la manière dont les lieux sont occupés, connus, appréhendés, imaginés, vécus et contestés. D'autre part, ces auteurs définissent les lieux à partir des multiples façons dont ils sont métonymiquement et métaphoriquement liés aux identités culturelles (idem, p. 11). C'est un peu en ce sens que les auteurs de l'ouvrage recensé abordent le concept de lieu, s'intéressant d'abord aux aspects discursifs et symboliques des lieux – aux mémoires, oublis et utopies associés aux lieux du Nord au travers de représentations et de multiples strates de discours (p. vii et viii).

Comme l'ouvrage en fait mention, les lieux se transforment de différentes manières, que ce soit par le biais de changements de doctrine politique ou militaire (Kraenker et Tuomarla, Bellemare-Page), d'histoires de déportation et d'immigration (Borm), de l'abandon et de la destruction (Vallière) ou des changements saisonniers (Mata Barreiro, Suhonen). La transformation des lieux entraîne inévitablement la transformation des personnes occupant ces lieux. En fait, les thèmes de l'exil et de la métamorphose des lieux et des personnes sont récurrents dans ces textes. Il y a l'expérience de transformation de la personne du Sud qui séjourne, s'exile ou prend la fuite vers le Nord (Walecka-Garbalinska, Parsis-Barubé, Johnstone). Il y a aussi l'expérience de ce que Kraenker et Tuomarla (« Vers une cartographie mouvante autour de la Baltique ») nomment une « migration immobile », c'est-à-dire que le lieu lui-même se trouve profondément transformé, assez pour devenir méconnaissable aux yeux des personnes qui y vivent. Ces personnes se sentent dans un « ailleurs » sans pour autant s'être déplacées.

Dans son texte, Katri Suhonen (« Les jardins de givre, ou la neige palimpseste, dans la prose québécoise récente ») décrit comment le cycle des saisons au Québec provoque la métamorphose des lieux et des personnes. Elle soutient dans son analyse d'œuvres littéraires que l'hiver enneigé du Québec « impose une crise existentielle qui appelle à une métamorphose » (p. 64). Les romans et récits étudiés par Suhonen (*L'hiver au cœur* d'André major, *L'hiver de pluie* et *La danse juive* de Lise Tremblay, et *So long* de Louise Desjardins) décrivent ces relations particulières de métamorphose des personnages dans la période précise de l'hiver. Dans l'analyse qu'elle en propose, l'auteure décrit l'hiver comme un acteur de l'intrigue littéraire :

Dans ces récits, l'hiver est donc plus qu'un décor ou un paysage. C'est un « acteur à part entière », au sens de l'écocritique¹. La saison arrache le sujet à son habitat urbain et social, le projette dans un non-lieu et déclenche un processus qui mène à une rupture, à une aliénation et à une métamorphose. (p. 68)

Suhonen explique encore que les crises et réflexions existentielles des personnages des romans québécois étudiés sont directement liées à la métamorphose des lieux pendant l'hiver. La neige est un élément marquant de cette métamorphose des lieux, modifiant à la fois les paysages, les modes de locomotion, la visibilité, etc. Cette transformation des lieux affecte la quotidienneté des personnages, amenés pendant cette saison hivernale à se recentrer sur eux-mêmes, à se détacher et à se réapproprier leur vie quotidienne et leurs relations familiales. Ces transformations et métamorphoses des lieux et des personnes entraînent, selon l'auteure, un processus de déterritorialisation et de reterritorialisation². C'est-à-dire que l'hiver enneigé provoque une rupture dans la quotidienneté, une transformation véritable du lieu, du temps et des activités humaines. Cette déterritorialisation est nécessaire à une reterritorialisation qui serait marquée par la réappropriation de nouveaux paysages, de nouvelles quotidiennetés et de nouvelles relations au temps et au lieu. L'hiver enneigé provoque une période de rupture, de négociation, comme il provoque l'occasion pour la personne de se recentrer sur elle-même et de se développer. Une forme de reterritorialisation permettant de « négocier justement les pans et les façades de son identité » (SUHONEN, p. 71).

TERRITORIALITÉS ENCHEVÊTRÉES

Les concepts de « territorialités » et de « territorialités enchevêtrées » auraient également pu être mobilisés afin de mettre en valeur les dynamiques, les modes de relation, les pratiques et les rapports de pouvoir développés et entretenus

1. L'auteure renvoie au texte « Littérature et écologie : vers une écopoétique » de Nathalie BLANC, Thomas PUGHE et Denis CHARTIER (2008) pour une définition complète de l'approche écocritique.
2. Pour une définition de ces concepts de « déterritorialisation » et de « reterritorialisation » voir Gilles DELEUZE et Félix GUATTARI (1980) ainsi que, dans l'ouvrage recensé, le texte de REGIMBALD « Mémoires du Nord. Quatre visions du paysage en art contemporain au Québec et au Canada (1970-2010) ».

dans les lieux du Nord (DUSSART et POIRIER, 2017; ÉTHIER et POIRIER, à paraître; THOM, 2005, 2009). Ces concepts permettent également de rendre compte, non seulement des modes de tenure foncière et de gestion des ressources, mais aussi des savoirs, des valeurs et des principes ontologiques qui fondent et orientent les relations autochtones et non autochtones aux lieux (ÉTHIER et POIRIER, à paraître).

Sans mobiliser directement ces concepts, le texte de Stéphanie Bellemare-Page (« La richesse mémorielle d'un lieu presque déserté. Les îles Diomède dans l'imaginaire autochtone, sibérien et américain ») traite justement de cette « territorialité enchevêtrée » présente aux îles Diomède, situées au cœur du détroit de Béring. Ce lieu, avec lequel les peuples Yupiks et Tchouktches entretiennent des relations ancestrales, est marqué par le passage du navigateur danois Vitus Béring (qui donna son nom au détroit et nomma les îles Diomède) et par le passage et la présence militaire des États-Uniens et des Russes pendant la guerre froide.

Bellemare-Page présente les diverses relations développées aux îles Diomède, mais aussi et surtout les rapports de pouvoir qui sont entretenus par les différents peuples et la manière dont ces rapports influencent les significations politiques et imaginaires du lieu (voir aussi le texte d'Alice DUHAN). Ces rapports de pouvoir sont notamment visibles dans les descriptions et impositions toponymiques données à ce lieu. L'auteure a d'ailleurs choisi d'utiliser les noms Petite Diomède et Grande Diomède, qui sont les toponymes donnés par Béring lors de sa « découverte » de ces îles le 16 août 1928, jour de la Sainte-Diomède. Ce navigateur n'a été que de passage sur ces lieux, ne les a jamais habités. Ces îles sont pourtant encore identifiées dans les cartographies occidentales aujourd'hui sous ces toponymes (il suffit de consulter Google Map, par exemple). L'auteure aurait pu choisir d'intituler son texte en utilisant les toponymes des autochtones ayant entretenu des relations ancestrales à ce lieu. Ainsi, les noms autochtones de Petite Diomède sont « Ingalik » ou « Inetlin » (en face) et « Imakik » ou « Imeglin » (de la mer) pour Grande Diomède. L'auteure mentionne d'ailleurs la richesse des récits fondateurs autochtones en relation avec ce lieu.

Plus de 80 ans après Béring, les Russes, aussi de passage dans la région, imposent également leur propre désignation au lieu. Ils nommeront les îles « Krusenstern » et « Ratmoanova », du nom des héros russes ayant effectué un tour du monde entre 1803 et 1806. Ces noms donnés par les Russes et par Béring, le navigateur danois, n'ont aucune résonnance avec le lieu lui-même, sa géographie, sa géologie, sa faune, sa flore, etc. Ces toponymes imposés portent cependant une valeur politique et peuvent, à certains égards, contribuer à renforcer une identité nationale (liée à l'expansion coloniale).

Comme le décrit bien l'auteure, les îles Diomède ont été le théâtre de tensions politiques intenses jusqu'à la fin des années 1980 et la fin de la guerre froide. Depuis le début des années 1990, l'accès physique au lieu est possible et des concours internationaux sont organisés pour développer des projets visant à se réapproprier ce lieu marqué par une histoire de dépossession et de tensions. Il faut espérer que ces projets ne se fassent pas encore sans prendre en compte les histoires, les récits fondateurs et les relations ancestrales entretenues par les peuples Yupiks et Tchouktches avec le lieu.

LE PLAIN-CHANT MONOPHONIQUE DES LIEUX DU NORD

On retrouve également ce phénomène de « territorialités enchevêtrées », défini plus tôt, dans le texte d'Alice Duhan qui analyse le rapport entre les peuples (anglophones, francophones et autochtones) dans l'œuvre de Nancy Huston, et notamment dans son roman intitulé « Cantique des plaines », dont le récit se déroule en Alberta, la province natale de Huston. L'analyse de ce roman proposée par Duhan fait également état de ces différentes voix, de cette « polyphonie » pour reprendre les termes de l'auteure du roman, qui forment la base narrative du texte. L'analyse révèle ces multiples voix, dont certaines (particulièrement les voix autochtones) sont étouffées, marginalisées ou tout simplement ignorées. Comme Duhan le dit si bien : « ce roman est un livre sur la difficulté, voire l'impossibilité d'écrire l'histoire d'un lieu partagé entre plusieurs peuples et plusieurs mémoires culturelles » (p. 34).

Dans son analyse, Duhan discute de cet idéal ou de cette utopie du « récit polyphonique » qui caractérise la démarche de Nancy Huston : faire valoir un récit qui pourrait incorporer « la mémoire de plusieurs individus, peuples et cultures [...] [et] qui chante les joies et les souffrances des êtres humains dont le destin se lie à ce lieu » (p. 33). Ce récit polyphonique, dans l'idéal de Huston, serait basé sur une égalité et une indépendance des voix autochtones, francophones et anglophones. Selon l'analyse de Duhan, le « cantique des plaines » présente une quatrième voix qui s'ajoute ou englobe plutôt les voix anglophones, francophones et autochtones. Ce cantique est décrit comme un « plain-chant monophonique » qui dépasse l'individu et l'appartenance culturelle (p. 46). Ce cantique, porteur des différentes voix qui fondent les mémoires du lieu, agit alors comme « force unificatrice » (*ibid.*).

Comme le soulignent les directeurs de l'ouvrage dans la présentation du livre, les lieux du Nord sont empreints à la fois de mémoires et d'oublis, de perte et d'utopies. Les sens des lieux constituent aussi un véritable « patrimoine inaliénable » (THOM, 2005, p. 409, CLAMMER 2004, p. 95) porté par les relations idéelles et émotives des personnes ayant occupé les lieux ou ayant transmis leurs mémoires. Comme le démontre VALLIÈRE dans sa contribution (« Projections sur le vide : La figure de la ville fantôme et l'errance d'un sujet en ruine dans les représentations littéraires de la ville de Gagnon »), des lieux abandonnés et détruits demeurent fortement ancrés dans les mémoires collectives. Même si ces lieux sont parfois décrits comme des lieux « de mémoires déracinées » (Vallière, p. 120), il n'en demeure pas moins que les représentations de ces lieux exprimées au travers de la tradition orale, de la littérature, du théâtre, du cinéma ou d'autres médiums, assurent une certaine inaliénabilité patrimoniale des lieux.

Les projets de reterritorialisation, marqués par le renouvellement des relations au temps et au lieu, doivent tenir compte, selon moi, de ce patrimoine inaliénable lié au lieu et mobiliser les mémoires et les récits historiques et toponymiques des Autochtones, qui sont des occupants légitimes et trop souvent marginalisés, ignorés et oubliés. Enfin, dans cette volonté de faire entendre les récits autochtones, les voix autochtones, il s'agit ici de reconnaître et d'entendre la présence de ce « plain-chant monophonique » des lieux décrits par Duhan à partir de son analyse du roman de Nancy Huston. Cet idéal à atteindre, ce projet utopique, mené à la fois

par des artistes, des écrivains ou encore des académiciens, permet déjà de faire reconnaître une partie du patrimoine inaliénable des lieux, d'assurer une mise en valeur discursive et symbolique des lieux.

Benoit ÉTHIER

CIÉRA,

Université Laval.

benoit.ethier.2@ulaval.ca

BIBLIOGRAPHIE

BLANC, Nathalie, Thomas PUGHE et Denis CHARTIER

2008 « Littérature et écologie : vers une écopoétique », *Écologie et politique*, 36 : 15-28.

CLAMMER, John

2004 « The Politics of Animism », dans : John CLAMMER, Sylvie POIRIER et Eric SCHWIMMER (dir.), *Figured Worlds : Ontological Obstacles in Intercultural Relations*, Toronto, University of Toronto Press, p. 83-109.

DELEUZE, Gilles et Félix GUATTARI

1980 [1997] *Capitalisme et schizophrénie 2 : Mille plateaux*, Paris, Les Éditions de minuit.

DUSSART, Françoise et Sylvie POIRIER (dir.)

2017 *Entangled Territorialities: Negotiating Indigenous Lands in Australia and Canada*, Toronto, University of Toronto Press.

ÉTHIER, Benoit et Sylvie POIRIER

à paraître « Territorialité et territoires de chasse familiaux chez les Nehirowisiwok dans le contexte contemporain », *Anthropologica*, numéro spécial sur les territoires de chasse familiaux algonquiens, sous la direction de M. Chaplier et C. Scott.

FELD, Steven et Keith BASSO (dir.)

1996 *Senses of Place*, Santa Fe, School of American Research Press.

LAUGRAND, Frédéric

2013 « Les Inuit face aux changements climatiques et environnementaux : La résurgence de chocs cosmopolitiques? », *Communication* [en ligne], 31, 2, mis en ligne le 18 septembre 2013. [<http://communication.revues.org/4458>], consulté le 29 septembre 2016. (DOI : 10.4000/communication.4458)

THERRIEN, Michèle

2012 « Les Inuit ne trouvent pas cela extrême », Conférence présentée à l'Université de tous les savoirs. [http://www.canal-u.tv/video/universite_de_tous_les_savoirs/les_inuit_ne_trouvent_pas_ca_extreme_michele_therrien.1518], consulté le 29 septembre 2016.

THOM, Brian

2005 *Coast Salish Senses of Place: Dwelling, Meaning, Power, Property and Territory in the Coast Salish World*. Ph.D. Thesis, Montréal, Department of Anthropology, McGill University.

2009 « The Paradox of Boundaries in Coast Salish Territories », *Cultural Geographies*, 16 : 179-205.

NOTE CRITIQUE

Daniel CHARTIER et Jean DÉSY, *La nordicité du Québec : Entretiens avec Louis-Edmond Hamelin*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, 182 p.

LA NORDOLOGIE DE LOUIS-EDMOND HAMELIN

Benoit ÉTHIER

LA CONTRIBUTION « NORDONYMIQUE » DE LOUIS-EDMOND HAMELIN

L'ouvrage *La nordicité du Québec : Entretiens avec Louis-Edmond Hamelin* a été conçu à partir d'un projet de film documentaire tourné avec Louis-Edmond Hamelin à l'île d'Orléans, dans la région de Québec pendant l'hiver¹. L'ouvrage est découpé en deux sections : la première, rédigée par Daniel Chartier, professeur au département d'études littéraires et directeur de la Chaire de recherche sur l'imaginaire du Nord à l'Université du Québec à Montréal, dresse un portrait général des contributions de Louis-Edmond Hamelin. La deuxième section du livre est composée de transcriptions d'entretiens réalisés par Jean Désy, médecin et écrivain québécois, avec Louis-Edmond Hamelin dans le cadre du documentaire. L'ouvrage est accompagné de magnifiques photos de lieux du Nord visités par Monsieur Hamelin.

La section introductive rédigée par Chartier et les transcriptions d'entretiens, structurées par thématique pour en faciliter la lecture, dressent un panorama assez large de la démarche tant personnelle que scientifique suivie tout au long de sa carrière par Louis-Edmond Hamelin, qui a fêté en mars 2017 ses 94 ans! Mises ensemble, les deux sections du livre permettent de mieux connaître l'ensemble de

1. Au moment de la rédaction de cette note critique, le documentaire n'était pas terminé.

l'œuvre d'Hamelin, ses intérêts de recherche, ses motivations personnelles et les idéaux qu'il poursuit. Les entretiens retranscrits donnent également la chance aux lecteurs de se laisser guider par la poésie exprimée par Louis-Edmond Hamelin, poésie qu'il met en valeur également dans ses écrits scientifiques. D'ailleurs, comment décrire toute la beauté des phénomènes environnementaux qui nous entourent, toute la beauté du Nord, toute la beauté du Québec, sans faire preuve d'un peu de poésie?

La description détaillée des phénomènes environnementaux et sociaux demande bien souvent d'utiliser un vocabulaire précis, et lorsqu'aucun mot ne correspond au phénomène que l'on souhaite décrire, il faut faire preuve de créativité et d'un sens poétique. Cette créativité et cette poésie sont transversales dans l'œuvre de Louis-Edmond Hamelin. Comme il l'explique dans le cadre de ces entretiens :

Le Québec apporte, par le biais de la science et des phénomènes d'ici, des additions, des compléments à la langue française de France. [...] Quand on sait nommer les choses, on développe une amitié à leur endroit. Le fait de les nommer, de les comprendre un peu, crée de l'affection, car tout ce qui entoure n'est plus indifférent. Quand j'ai les mots pour en parler, j'ai une relation un peu plus grande avec le milieu. (citation de Louis-Edmond Hamelin [LEH], p. 100-101)²

Les territoires du Québec et les phénomènes géographiques qu'on observe au sein de ces territoires peuvent contribuer à raffiner les langues, dont la langue française. Cette aspiration et cette démarche intellectuelle et sociale ont marqué assez tôt la vie et la carrière de Louis-Edmond Hamelin. En fait, les premières manifestations de ce désir de décrire correctement, avec les bons mots, les phénomènes géographiques remontent à son enfance, alors que son père, agriculteur, l'encourageait à chercher des mots dans le dictionnaire. Surpris de l'absence de certains mots d'usage précis de la langue québécoise dans le *Petit Larousse* (1935), Louis-Edmond Hamelin a pu constater assez tôt certaines insuffisances de la langue française pour nommer les réalités géographiques québécoises (LEH, p. 95-96).

Depuis, l'œuvre de Louis-Edmond Hamelin comprend une véritable contribution « nordonymique » qu'il décrit comme étant le résultat d'études thématiques et régionales approfondies des mots, des termes et de toponymes, normalisés ou non, concernant les pays froids de l'hémisphère boréal (HAMELIN, 2002). Reconnu pour sa définition de concepts comme « nordique », « nordicité », « nordicité saisonnière », « glacial » ou encore « hivernité », Louis-Edmond Hamelin a sans contredit contribué à enrichir la langue française tout en décrivant les spécificités du Nord et du Québec.

LE « QUÉBEC TOTAL »

Le « Québec total » dont parle Hamelin dans ses entretiens traduit la prise en considération des richesses et des spécificités des territoires du Québec à différents niveaux, géographique, glaciologique, climatique, toponymique, identitaire, culturel, artistique, etc. Le « Québec total » renvoie ainsi à « une conception du Québec comme

2. Les citations suivantes de Louis-Edmond Hamelin tirées du livre seront indiquées par LEH suivi du numéro de page.

ensemble, ce qui touche à l'espace, les mentalités, les nations, le développement et va au-delà des zones distinctes du Nord et du Sud » (LEH, p. 55). Les contributions scientifiques ainsi que les engagements de Louis-Edmond Hamelin auprès des peuples autochtones témoignent de la forte volonté de cet intellectuel, géographe, linguiste et économiste, de faire connaître et de faire vivre ce « Québec total ».

On peut dire que cette idée du « Québec total » a été mobilisée assez tôt dans la démarche de Louis-Edmond Hamelin et dans son engagement à étudier et faire reconnaître l'importance du Nord dans l'identité du Québec. C'est d'ailleurs cette motivation qui a entraîné la création en 1961 du Centre d'études nordiques, basé à l'Université Laval à Québec. Ce centre dédié au développement et au rayonnement des études nordiques a été un catalyseur important dans la recherche nordique au Québec et a fait de l'Université Laval un pôle de recherche incontournable pour l'étude de la nordicité, de l'idée du Nord compris dans sa globalité et de manière interdisciplinaire (LEH, p. 38-39)³.

L'approche interdisciplinaire du Nord, cette « nordologie » que propose Louis-Edmond Hamelin, est inséparable de cette idée qu'il se fait du « Québec total ». À l'instar du « Québec total », le Nord ne peut être compris de manière sectorielle. La « nordologie » vise un niveau scientifique global, une perspective générale (LEH, p. 41). La « nordologie », selon Hamelin (1996), est également intimement liée à l'autochtonie. Les Autochtones ont développé des savoirs et des relations avec les lieux du Nord qui méritent d'être mis à contribution pour une plus grande connaissance du Nord et des identités nordiques. La valorisation et l'implication des langues et toponymes autochtones devraient ainsi, pour Louis-Edmond Hamelin, jouer un rôle de premier plan dans une compréhension intégrée des phénomènes géographiques et des relations territoriales, au Nord comme au Sud.

LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DU NORD QUÉBÉCOIS

Louis-Edmond Hamelin a toujours fait preuve de scepticisme et d'inquiétude à l'égard de l'ambition des gouvernements québécois successifs de « développer le Nord ». D'abord, le développement du Nord du Québec, comme il le dit, est toujours pensé en fonction des besoins du Sud, de la population vivant principalement dans la vallée du fleuve Saint-Laurent. Mais même si le fleuve Saint-Laurent constitue un lieu définitoire des identités québécoises (LEH, p. 71-72), le « Québec total » ne peut se définir uniquement en référence à ce lieu. Cela reviendrait à négliger la majeure partie des territoires compris dans le Québec (Hamelin, dans GIGUÈRE, 2012).

Ensuite, les ambitions poursuivies dans les différents projets de développement du Nord mis en œuvre par les gouvernements québécois depuis la colonisation

3. Le Centre d'études nordiques (CEN) regroupe aujourd'hui plus de 300 chercheurs, étudiants et stagiaires spécialisés dans les sciences naturelles. En 1987, alors que le CEN devient plus orienté vers les sciences naturelles, les chercheurs issus des sciences sociales et humaines fondent à la même université le Groupe d'études inuit et circumpolaires (GETIC), qui devient le Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA) en 2004.

de l'Abitibi et du Saguenay, le développement hydro-électrique de la Baie-James et le fameux Plan Nord au Nunavik et sur la Côte-Nord, ne tenaient pas compte des intérêts, des visions et des savoirs autochtones. En fait, ces propositions de développement du Nord se faisaient, selon Hamelin, en ignorant pratiquement l'existence même des Autochtones qui occupaient pourtant ces lieux depuis de nombreuses générations et avaient entretenu des relations profondes avec leurs territoires ancestraux (HAMELIN, 1999). Pour lui, le refus des gouvernements québécois et de la population québécoise majoritaire de reconnaître ces relations autochtones avec le territoire et les savoirs qu'elles engendrent représente aussi un refus de l'idée du Nord, c'est-à-dire d'une vision et d'une compréhension du Nord et du Québec dans leur intégrité (Hamelin, dans GIGUÈRE, 2012).

Hamelin déplore notamment la fameuse déclaration « Maîtres chez nous! » prononcée par Jean Lesage, déclaration qui a marqué l'histoire du Québec et a impulsé le mouvement nationaliste québécois dans les années 1960-1970. Pour reprendre les termes de Monsieur Hamelin : « [en tant que Québécois] on ne pouvait pas faire pire » (LEH, p. 78). En fait, ce qu'il reproche à ce genre de déclaration, comme aux politiques provinciales de développement nordique, est le déni des droits des Autochtones qui n'ont pourtant jamais cédé leur souveraineté au sein du territoire du Québec, autant au Nord qu'au Sud.

Comme BLASER, FEIT et MCRAE (2004) le décrivent si bien dans leur ouvrage *In the Way of Development: Indigenous Peoples, Life Projects and Globalization*, les Autochtones ont aussi leurs propres « projets de vie » basés sur les histoires locales, les relations ancestrales au territoire et sur des visions du monde et du futur qui ne sont pas nécessairement en phase avec les visions et projets proposés par l'État québécois ou par le secteur industriel. Dans une optique de décolonisation et d'établissement de rapports de pouvoir égalitaires, il est aberrant que les projets des membres de la société majoritaire au Québec puissent encore aujourd'hui faire fi des « projets de vie » et des projets politiques autochtones.

RENOUVELER LES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

De par ses engagements à l'égard des peuples autochtones qu'il côtoie depuis ses premiers séjours dans le Nord, soit depuis la fin des années 1940, on pourrait dire que Louis-Edmond Hamelin pratique ce que Paul CHAREST (2005, p. 121) décrit comme une « anthropologie impliquée », c'est-à-dire un engagement à la fois personnel, scientifique et social vis-à-vis des Autochtones. Cette anthropologie impliquée suggère que le chercheur n'est pas neutre et que, comme le rappelle CHAREST (1982, p. 11; 2005, p. 121), la neutralité sert surtout les intérêts des groupes dominants. Hamelin fait plutôt preuve d'une sensibilité particulière liée aux questions de développement du Nord en privilégiant une implication et une concertation soutenues avec les peuples autochtones qui occupent ces territoires.

Louis-Edmond Hamelin favorise ce qu'il appelle l'associationnisme, qu'il présente comme la mise en pratique de la philosophie de la coexistence (LEH, p. 65, p. 82-83). L'associationnisme proposé par Hamelin vise à un rapprochement plus profond entre les peuples et envers les territoires qu'ils occupent. Cet associationnisme devra mettre en évidence l'ensemble des récits fondateurs qui ont marqué ce

territoire que l'on nomme aujourd'hui le Québec, qui est d'ailleurs un nom issu de langues autochtones.

Pourquoi d'ailleurs ne pas prendre le temps de revenir rapidement sur la signification du terme « Québec »? Il y a plusieurs versions de l'origine du nom désignant la ville et la province canadienne (Commission de toponymie, 1994, p. 558-561). Par exemple, des membres de nations innues et atikamekw nehirowisiwok, nations autochtones dont la langue est toujours bien vivante, disent que dans leur langue, le terme « Québec » signifie « débarquez », « descendez », signification qui est pratiquement ignorée de la plupart des Québécois. Il s'agirait, selon l'interprétation d'interlocuteurs innus et atikamekw nehirowisiwok, du mot prononcé par leurs ancêtres lors du passage de Champlain dans la région de l'actuelle ville de Québec (nommée Opictepeuiak⁴ en nehiromowin [langue des Atikamekw Nehirowisiwok]). Selon cette version, « Québec » représente une invitation lancée par des Autochtones à des Français venus découvrir ce beau coin de pays.

L'idée du « Québec total » avancée par Hamelin repose sur une forme d'associationnisme avec les peuples autochtones, une coexistence et une approche concertées dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement et des projets de société au Québec. Cette coexistence et cette approche concertées doivent tenir compte de ce que BLASER, FEIT et MCRAE (2004) nomment les « projets de vie autochtones », des valeurs, des visions, des savoirs et des relations territoriales portés par les premiers occupants. C'est un peu ce que propose Louis-Edmond Hamelin avec le concept d'associationnisme et aussi avec l'idée de « plénitude politique » (LEH, p. 80-82). À l'instar du concept de « Québec total », l'idée de « plénitude politique » suggère le rapprochement entre les peuples, mais aussi le rapprochement entre les personnes et leur milieu de vie qu'est le Québec : « La plénitude politique passe ici par l'espace territorial, par la définition des États et, enfin, par un sentiment fort de sa population envers l'ensemble du territoire du Québec » (LEH, p. 81-82).

Enfin, souhaitons que le travail acharné de Louis-Edmond Hamelin pour faire connaître et aimer le Nord et le Québec, et prôner cette forme d'« associationnisme » basée sur une philosophie de la coexistence avec les peuples autochtones, puisse inspirer cette « plénitude politique » qu'il porte et propose. Comme il le dit si bien : « Mon modèle est exigeant! » (LEH, p. 81). Mais ce désir d'un « Québec total » et d'une « plénitude politique », même s'il n'est jamais totalement satisfait, demeure une visée louable qui peut et devrait peut-être orienter nos rapports, comme Québécois, aux univers autochtones et aux territoires du Québec.

Benoit ÉTHIER

CIERA,
Université Laval.
benoit.ethier.2@ulaval.ca

4. Opictepeuiak, que l'on pourrait traduire par « le lieu où le fleuve se rétrécit », est toujours employé par nos interlocuteurs nehirowisiwok pour nommer la région où se situe la ville de Québec.

BIBLIOGRAPHIE

BLASER, Mario, Harvey FEIT et Glenn MCRAE (dir.)

- 2004 *In the Way of Development: Indigenous Peoples, Life Projects and Globalization*, London et New York, Zed Books.

CHAREST, Paul

- 1982 « Recherches anthropologiques et contexte politique en milieu attikamek et montagnais », *Culture*, 2, 3 : 11-25.
- 2005 « Les assistants de recherche amérindiens en tant que médiateurs culturels : expériences en milieux innu et atikamekw du Québec », *Études/Inuit/Studies*, 29, 1-2 : 115-129.

Commission de toponymie

- 1994 *Noms et lieux du Québec*. Québec, Publications du Québec.

GIGUÈRE, Serge

- 2012 *Le Nord au cœur : parcours d'un géographe*. Film documentaire dirigé par Serge Giguère, Production les Rapides Blancs.

HAMELIN, Louis-Edmond

- 1996 *Écho des pays froids*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- 1999 *Passer près d'une perdrix sans la voir ou attitudes à l'égard des Autochtones*, Montréal, Université McGill, Programme d'études sur le Québec (Coll. Grandes conférences Desjardins).
- 2002 *Le Québec par des mots. L'hiver et le Nord*. Sherbrooke, Fondation de l'Université de Sherbrooke.



NOTE CRITIQUE

CANTIN, Serge, *La souveraineté dans l'impasse*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 250 p.

LAFOREST, Guy et Jean-Olivier ROY (collaboration), *Un Québec exilé dans la fédération. Essai d'histoire intellectuelle et de pensée politique*, Montréal, Québec-Amérique, 2014, 280 p.

QUE FAIRE DE NOTRE NATIONALISME? ENTRE IMPUISSANCE ET RÉSIGNATION

Michel VENNE

Depuis le match nul constaté au référendum du 30 octobre 1995 sur la souveraineté du Québec, nous semblons ne plus savoir quoi faire de notre nationalisme. Après la déclaration du premier ministre Jacques Parizeau attribuant la défaite des militants de l'indépendance à « des votes ethniques », après la Loi sur la clarté du ministre fédéral Stéphane Dion et tout ce qui aura entouré le débat constitutionnel de la fin des années 1990, on a vu se cristalliser depuis le début des années 2000 deux positions qui, aujourd'hui encore, semblent dominantes au sein des familles politiques québécoises.

D'un côté, la défaite référendaire a eu pour effet de provoquer un mouvement de repli, une sorte de rejet du nationalisme qui avait dominé le Québec depuis les années 1960 – un nationalisme civique intégrant la dimension culturelle de l'identité québécoise tout en ouvrant ses bras aux Québécois d'origines diverses, « tricoté serré » certes, mais avec des laines aux couleurs chatoyantes venues des quatre coins du monde. Le « Nous » de ces souverainistes inquiets ou fatigués exige des nouveaux arrivants qu'ils se conforment ou qu'ils convergent sur le plan culturel vers une définition de l'être québécois qui ne fait guère de compromis. Cette posture n'est pas unanime chez ceux qui avaient voté oui en 1995 mais elle a dominé le Parti Québécois au cours des dernières années. Les débats entourant

le projet de Charte des valeurs de laïcité¹ en 2013 en portaient les stigmates (voir GAGNON et St-LOUIS, 2016). Les échanges vifs entendus durant la course au leadership du PQ en 2016 en témoignent encore une fois.

De l'autre, la question nationale est devenue taboue depuis 15 ans. Un dernier sursaut est survenu lors de la publication en 2001 par l'ancien ministre provincial Benoît Pelletier du rapport du comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise. Pelletier y affirme que le fédéralisme canadien ne pourra s'offrir comme modèle à la face du monde que dans la mesure où il réussira à « conjuguer son propre développement avec l'affirmation du caractère national du Québec ». La Chambre des communes a adopté plus tard une motion reconnaissant que « les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni », mais ces paroles n'ont pas connu de suites concrètes. Le *statu quo* s'impose et s'enracine.

Les fédéralistes, ayant eu la frousse de leur vie en 1995, ne veulent tout simplement plus jamais subir un tel traumatisme et, pour l'éviter, rejettent toute velléité de faire renaître un débat sur le statut politique du Québec qui comporterait le risque de réveiller le mouvement en faveur de l'indépendance. Tous ne vivent pas dans la peur d'une reprise du scénario référendaire, mais personne n'ose plus proposer de démarche constitutionnelle structurante pour l'identité nationale québécoise allant au-delà de vœux pieux.

Bref, les élites politiques ne savent plus trop quoi faire de notre nationalisme, pourtant encore bien vivant au sein de la population qui ne renonce pas à son identité québécoise et distincte.

UNE DÉMARCHE NATIONALISTE CIVIQUE ET TERRITORIALE DÉSORMAIS CADUQUE?

Les deux ouvrages témoignent de ce désarroi. Tous les deux ont en commun de rendre caduque la longue démarche politique qui a conduit au référendum de 1995. Au cours de cette démarche, qui commence après le référendum de 1980, les Québécois avaient fait évoluer leur nationalisme vers des bases civiques et territoriales, ce qui devait les amener à tirer la conclusion qu'une reconnaissance du Québec comme nation allait de pair avec un nouveau statut, celui d'une société distincte au sein du Canada, ou bien celui d'un État souverain, entraînant dans les deux cas l'acquisition de nouveaux pouvoirs politiques et une plus grande autonomie. C'était là du moins la conclusion de la Commission sur l'avenir du Québec, dite « Commission Bélanger-Campeau », mise sur pied par le premier ministre Robert Bourassa au début des années 1990 pour dégager la réponse à donner au rejet de l'Accord du lac Meech.

1. Le 9 septembre 2013, le gouvernement du Québec, issu du Parti Québécois, a dévoilé ses orientations en matière « d'encadrement des demandes d'accommodement religieux, d'affirmation des valeurs de la société québécoise ainsi que du caractère laïque des institutions de l'État ». Ces orientations ont été transposées dans le projet de loi n° 60, « Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et des hommes et encadrant les demandes d'accommodement », présenté à l'Assemblée nationale le 7 novembre de la même année.

Serge Cantin remet en cause ce type de nationalisme et son fondement civique et territorial auquel il préfère un nationalisme culturel. Guy Laforest ne nous entraîne pas sur le même terrain. Au contraire, il soutient une approche pluraliste de la société québécoise. Il ne réclame plus cependant de pouvoirs pour le Québec mais plutôt une reconnaissance symbolique du caractère distinct, au sein du projet national canadien, de la communauté nationale québécoise. Lui aussi, d'une certaine manière, ramène la nation québécoise à des attributs culturels, principalement la langue française, et à certaines institutions comme le Code civil. Il ne recherche pas un nouveau statut mais simplement la reconnaissance constitutionnelle d'une identité, celle d'une société d'accueil vivant la modernité principalement en français. J'ai l'impression que Cantin trouve que les Québécois sont allés trop loin dans cette évolution de leur nationalisme, ou dans la mauvaise direction, tandis que Laforest semble dire que nous sommes allés au bon endroit et que, sauf pour quelques modifications mineures à apporter à la constitution canadienne, la situation actuelle, au sein du Canada, suffit amplement au bonheur de notre petite nation francophone d'Amérique.

Le nationalisme civique et territorial et le combat politique dont il était le fer de lance ont pourtant été l'une des forces motrices du développement économique du Québec et de ses régions, de son rayonnement international, de son approche solidaire, égalitaire et lucide des rapports sociaux et de l'immigration, autant que de la bonne entente avec les nations autochtones et inuit présentes sur son territoire.

L'affirmation nationale a donné confiance aux Québécois, leur a insufflé une dose de sérénité qui rendait possible l'acceptation de différences culturelles et religieuses parce que notre identité collective était clairement assumée. Qui rendit possible aussi de discuter « de nation à nation » et de conclure avec les Cris et les Inuit de la Baie-James la Paix des Braves ou d'amorcer, avec les Innus de la Côte-Nord et du Saguenay, des négociations territoriales dans une approche commune qui a failli réussir. L'on peut négocier de nation à nation lorsque l'on est capable de se dire soi-même nation. On ne l'est plus lorsque l'on cesse de l'affirmer.

Ce sentiment national soutenait aussi notre désir de consolider notre contrôle de l'économie à l'ère d'une mondialisation qui ne nous faisait pas peur. Notre nationalisme avait aussi une dimension sociale forte et nourrissait notre prétention de faire du Québec la terre la plus égalitaire en Amérique du Nord en adoptant des programmes sociaux, de santé et d'éducation qui soient à notre image et, au besoin, différents de ceux adoptés dans le reste du Canada.

DEUX POINTS DE VUE OPPOSÉS QUI CONFINENT À L'IMPUIS- SANCE OU À LA RÉSIGNATION

Je suis face à deux auteurs de grande stature. L'un, philosophe de renom – son livre *Le Philosophe et le Déni du politique* (CANTIN, 1992) lui a valu le prix Raymond-Klibansky –, est aussi gardien de la mémoire du monumental sociologue Fernand Dumont (CANTIN, 2000). L'autre, politologue reconnu au Canada et dans le monde, fut l'un des critiques les plus talentueux de l'injustice perpétrée par Pierre Elliott Trudeau et ses suiveurs en 1982 en procédant au rapatriement unilatéral de la Constitution (LAFORREST, 1992; 1995). Laforest s'est aussi aventuré en politique

comme président de l'Action démocratique du Québec de 2002 à 2004 et fut candidat pour ce parti aux élections de 2003 dans la circonscription de Louis-Hébert. Serge Cantin enseigne la philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières et Guy Laforest la science politique à l'Université Laval.

Les deux ouvrages regroupent des textes publiés de manière éparse et dans divers contextes, il y a parfois déjà plusieurs années. On y trouve donc des redites ou des contradictions d'un chapitre à l'autre.

J'ai cependant laissé Gadamer, d'ailleurs cité par Cantin, guider ma lecture :

« Comprendre un texte, c'est [...] être prêt à se laisser dire quelque chose par ce texte. [...]. Mais une telle réceptivité ne présuppose ni une neutralité quant au fond, ni surtout l'effacement de soi-même, mais inclut l'appropriation qui fait ressortir les préconceptions du lecteur et les préjugés personnels. Il s'agit de se rendre compte [...] que le texte lui-même se présente en son altérité et acquiert ainsi la possibilité d'opposer sa vérité, qui est de fond, à la pré-opinion du lecteur » (GADAMER, 1996 [1960], p. 290, 384; CANTIN, p. 154).

J'ai laissé ces textes me parler afin d'en comprendre le message. J'en retire, malgré l'impression démobilisatrice qui m'en reste, une meilleure compréhension de la position de leurs auteurs. Mais comme le mentionne Gadamer, mon ouverture n'a pas neutralisé mes propres points de vue. J'ai déjà exprimé dans le passé mes désaccords avec les conclusions de ces deux auteurs que je connais, avec qui j'ai partagé aussi de nombreuses conversations au fil des ans.

UNE IMPASSE QUI N'EST PAS DÉMONTRÉE

Serge Cantin relate d'ailleurs dans l'avant-propos de son ouvrage une anecdote qui me concerne. En 1999, alors que j'étais, à titre de rédacteur en chef adjoint, responsable des pages Idées du quotidien *Le Devoir*, j'avais invité le philosophe, avec onze autres intellectuels, à participer à la publication d'une série d'articles sur l'état de la nation québécoise quatre ans après le dernier référendum. Il s'ensuivit un colloque à l'Université McGill en octobre de la même année auquel ont assisté quelque 500 personnes provenant des quatre coins du Québec, puis un livre en 2000 (VENNE, 2000). La contribution de Cantin à ce collectif, « Pour sortir de la survivance », a été choisie par l'auteur pour ouvrir ce nouveau recueil de textes et elle « en donne pour ainsi dire la tonalité générale (CANTIN, p. XV) ». Or Cantin décrit ce colloque de McGill comme « l'une des expériences les plus éprouvantes de [sa] vie » (*ibid.*). J'avais lu *Ce Pays comme un enfant* (CANTIN, 1997), le plus récent livre de Cantin à l'époque, et il m'avait semblé essentiel que le point de vue qu'il y défendait, imprégné de la pensée de Fernand Dumont, soit présent dans cette série aux côtés des textes de Charles Taylor, Gregory Baum, Jane Jenson, Jocelyn Létourneau, Denys Delâge, Gérard Bouchard, Daniel Jacques, Marc Chevrier, Danielle Juteau, Gilles Gagné et Gilles Bourque².

2. À ces douze auteurs s'ajoutent, dans le livre paru en 2000 des textes de Claude Bariteau, Michel Seymour et Jacques Beauchemin, qui avaient agi comme commentateurs lors du colloque. Guy Rocher avait accepté d'écrire la postface.

Cantin éprouva un malaise à l'égard des textes publiés dans la série d'articles.

Je dus constater à quel point mon propre article détonnait, écrit-il. Comme il s'agissait de réfléchir sur l'identité québécoise actuelle, il m'avait paru naturel de mettre d'abord celle-ci en perspective en évoquant la longue histoire où elle venait s'inscrire, celle de la nation canadienne-française et de sa survivance. Sauf que j'étais pour ainsi dire le seul à tenir compte de cette survivance et à reconnaître que l'avenir de la « nation québécoise » concernait d'abord le sort d'une nation historique particulière. Même pour les auteurs qui se définissaient comme souverainistes, il s'agissait de construire une nouvelle identité québécoise à partir d'un espace public commun englobant les diverses cultures, toutes placées sur le même pied (CANTIN, p. XV).

Cantin suggère qu'à cause des contrecoups du référendum et de la déclaration de Jacques Parizeau au soir du référendum évoquant « des votes ethniques », un grand nombre d'intellectuels, voulant éviter de passer pour racistes, se seraient réfugiés dans une « rectitude politique » en s'empressant « d'épouser l'idéologie multiculturaliste et le nationalisme civique qui lui servait d'alibi » (*ibid.*). Tout cela lui « répugnait », précise-t-il, toujours dans son avant-propos. Si bien qu'il avait voulu se retirer du colloque, ce dont je réussis à le dissuader. Bref, il était « venu à reculons » et garde de l'affaire « un souvenir amer ».

Ce recueil de 13 essais reflète « l'inquiétude qui depuis longtemps habite [l'auteur] face à l'impasse où [il] voi[t] s'enfermer le projet de souveraineté politique du Québec » (p. XI).

L'auteur se réclame d'une « pensée résolument pessimiste », « non pas, écrit-il, un pessimisme résigné et cynique, mais un pessimisme de l'urgence, actif et heuristique, qui force à s'interroger sur notre devenir collectif, à rechercher en nous-mêmes, dans la commune mémoire, aussi bien les causes de l'impasse où nous nous trouvons que les raisons capables de relancer notre conscience historique vers l'avenir » (p. 54). Sans cela, la souveraineté « risque de ne jamais se réaliser » (p. 51).

Cantin appelle Renan à la barre pour défendre la vertu soi-disant stimulante du pessimisme : « Souvenons-nous que la tristesse seule est féconde en grandes choses, et que le vrai moyen de relever notre pauvre pays, c'est de lui montrer l'abîme où il est » (*ibid.*). Il faut donc faire d'abord collectivement « l'aveu de l'impasse » (p. 51). Mais Cantin ne démontre pas l'impasse. D'ailleurs, selon lui, « une impasse ne se démontre pas; cela s'éprouve et cela se reconnaît, ou non » (*ibid.*). Alors à quoi tient ce diagnostic?

L'impasse est-elle, comme le suggère Jacques Beauchemin, celle « d'un désir de souveraineté fondé sur la définition d'une identité qui ne se reconnaît plus comme culture » (Beauchemin, 1999, cité par CANTIN, p. 203)?

À LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE IDENTITÉ CULTURELLE

À travers les méandres des essais regroupés dans ce livre, l'on peut déceler une ligne de réflexion qui, si je l'ai bien saisie, se développerait de la manière suivante. Les francophones du Québec ont survécu aux risques d'assimilation

pendant 150 ans grâce à un clérico-nationalisme qui s'est affirmé dans la survivance jusqu'à la Révolution tranquille. Celle-ci portait la promesse, à travers le néonationalisme, de l'affirmation d'une identité culturelle rassembleuse dont l'État, en remplaçant l'Église, assurerait l'émancipation. Or au lieu de cela, l'État québécois construit à travers la Révolution tranquille a plutôt eu pour effet de désunir les Québécois en exacerbant leur individualisme dans l'idéologie libérale. « L'invention » d'une nation québécoise plurielle et civique serait une fuite en avant et cacherait notre incapacité à remplacer l'ancienne référence nationale canadienne-française par une autre référence identitaire collective porteuse d'une signification culturelle suffisamment forte pour soutenir le désir de souveraineté nationale. N'ayant pas réussi à remplacer l'ancienne référence culturelle par une nouvelle, les Québécois se réfugient dans un nationalisme civique illusoire imposé par l'idéologie du multiculturalisme. Or ce nationalisme civique ne porterait pas en lui-même une puissance d'affirmation nationale suffisante pour justifier les efforts requis pour donner à cette nation-là le privilège d'être une majorité dans un pays souverain. Les Québécois francophones seraient alors tentés par une sorte de repli sur l'ancienne référence canadienne-française, la seule qui leur reste et qui leur soit propre, n'ayant pas été remplacée par une autre.

« Aux heures des grandes incertitudes », prédisait Dumont dans *Genèse de la société québécoise*, « les Canadiens français reviendront [à cette identité canadienne-française] pour y puiser non seulement le droit de survivre, mais la plus ferme représentation de leur identité » (Dumont, 1993, p. 138, dans CANTIN, p. 61). Voilà ce qui serait en train de nous arriver, selon Cantin : « Si les Québécois d'aujourd'hui sont restés nationalistes, leur nationalisme commence à ressembler dangereusement à celui de leurs ancêtres, au nationalisme canadien-français [...] » (p. 132). Le philosophe Daniel Jacques ne nous appelait-il pas d'ailleurs à cette posture dans *La fatigue culturelle du Québec français*, paraphrasant Hubert Aquin? Les Québécois devraient réapprendre, écrit JACQUES (2008, p. 94), « à redevenir des Canadiens français, qui accompagneraient les autres Canadiens de toute appartenance linguistique dans l'aventure commune que représente l'établissement d'une société démocratique plus juste dans cette partie de l'Amérique ». Jacques invite les Québécois à renouveler leur imaginaire en le rapprochant de ce qu'il décrit comme le réel. Cantin appelle lui aussi à ce renouvellement sans cependant espérer un retour à l'idéologie canadienne-française, dont il faudrait au contraire, faire le deuil (p. 62). Sa position est ainsi plus complexe qu'il n'y paraît. Elle ne ressort pas toujours clairement de ses textes mélancoliques. Peut-être se cache-t-elle derrière les récriminations qu'il adresse aux « universitaires-spécialistes-de-la-question-nationale », qui seraient selon lui « à la merci des idéologies de passage » (*ibid.*).

NOUS CONSTRUISONS UNE NOUVELLE IDENTITÉ À LA FOIS CIVIQUE ET CULTURELLE

Pourtant, notamment à l'occasion de la démarche de 1999, les intellectuels qui avaient participé à la série du *Devoir*, comme l'a souligné Guy Rocher dans la postface de *Penser la nation québécoise*, recherchaient tous comment renouveler notre rapport à notre identité collective. Ils appelaient eux-mêmes à ce renouvellement.

À plusieurs reprises dans son recueil, Cantin reprend une citation de Fernand Dumont :

Parler de nation québécoise est une erreur, sinon une mystification. Si nos concitoyens anglais du Québec ne se sentent pas appartenir à notre nation, si beaucoup d'allophones y répugnent, si les autochtones s'y refusent, puis-je les y englober par la magie du vocabulaire? L'histoire a façonné une nation française en Amérique; par quelle décision subite pense-t-on la changer en une nation québécoise? (DUMONT, 1995, p. 63-64)

J'ai déjà tenté de répondre à cette affirmation de Fernand Dumont qui, d'ailleurs, n'étaye guère cette hypothèse dans *Raisons communes*, d'où elle est extraite. Deux objections peuvent y être opposées. D'abord le fait que le concept de nation est compris de deux manières différentes et ce depuis plusieurs siècles. Le mot « nation » vient du latin *nascere*, qui veut dire naître. Le concept s'applique donc, dans sa signification originelle, à des peuples ou à des communautés d'origine, intégrées géographiquement par la colonisation et le voisinage, culturellement par le langage, les mœurs et les traditions communes, mais pas encore politiquement au moyen d'une forme d'organisation étatique. À ce sens classique du mot « nation » se superpose un sens concurrent qui apparaît avec les temps modernes : nation désigne le peuple devenu souverain au détriment de la monarchie et de l'aristocratie. Avec la Révolution française, la nation devient la source de la souveraineté étatique. La communauté fondée sur la volonté démocratique se substitue à la communauté fondée sur la cohésion ethnique.

La communauté est devenue nation « à partir du moment où elle a réfléchi sur elle-même et acquis la conscience d'être une société politique » (TOURAINÉ, 1997). Renan l'avait dit : « une nation est une âme, un principe spirituel », que ni la race, ni la langue, ni les intérêts, ni l'affinité religieuse, ni la géographie, ni les nécessités militaires ne suffisent à créer :

Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble [...] Une nation est donc une grande solidarité. [...] Elle suppose un passé : elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours (Renan, 1882, dans COLAS, 1992, p. 531-539).

Dans *Les Porteurs de liberté*, je crois démontrer qu'au fil des siècles, les Québécois ont suffisamment réfléchi sur eux-mêmes pour acquérir la conviction de former une communauté politique, ou pour le dire clairement, une nation (VENNE, 2001). Certes, comme l'a écrit Dumont, on ne peut pas englober par la magie du vocabulaire ceux qui ne veulent pas s'identifier à la nation québécoise. Mais ce n'est pas parce que tous les individus vivant sur le même territoire ne ressentent pas le même attachement au groupe que cette nation n'existe pas. L'histoire a bel et bien façonné ici une nation de langue française qui s'est désignée comme canadienne à une époque, puis comme canadienne-française, et maintenant comme québécoise. Cette transformation n'est pas le fruit d'une « décision subite » mais bien la résultante d'une longue évolution dont il faut se féliciter, car tant que nous nous

définissions comme des Canadiens français, nous excluons de notre nation tous ceux dont la langue maternelle était autre, et par extension, tous ceux qui n'étaient pas catholiques, tellement la religion catholique a été l'une des caractéristiques de l'identité canadienne-française. Le vocable québécois ouvre la porte à tous ceux qui se sentent appartenir à cette communauté de destin (*idem*, p. 161-162). Dumont lui-même le reconnaissait d'ailleurs :

On oublie parfois que l'édification des nations dans les temps modernes a représenté un dépassement des communautés étroites. [...] La nation rassemble autour d'une référence plus large et d'une autre espèce : un devenir proprement historique où ont joué des solidarités, le partage d'un héritage de culture, l'adhésion à des institutions dont on est fier, la confiance dans un certain destin collectif. C'est pourquoi la nation est capable de pluralisme, accueillante envers différentes familles d'esprit. Loin de cultiver l'uniformité au nom de quelque caractère racial ancestral, elle perpétue sa vitalité par l'apport d'influences renouvelées. (DUMONT, 1995, p. 89)

Or, dans *Penser la nation québécoise*, les auteurs que Cantin accuse de succomber aux idées de passage et au multiculturalisme de Pierre Elliott Trudeau ne font rien d'autre que de témoigner d'une volonté de réconciliation entre les aspirations d'une majorité francophone et les exigences de la démocratie et du pluralisme qui caractérisent toutes les sociétés modernes. Ils associent tous le nationalisme québécois d'abord au mouvement d'affirmation d'un peuple de langue française et d'ascendance principalement canadienne-française, mais un peuple qui a intégré dans ses institutions et dans ses pratiques sociales le pluralisme moderne. Les auteurs montrent, chacun à sa façon, que la nation est un principe d'organisation collective permettant de décider ensemble, de délibérer ensemble pour définir le bien commun ainsi que les moyens de le défendre. Plus que jamais, à l'ère de la mondialisation, la nation est un principe démocratique, c'est le seul lieu politique qui nous reste. Ce n'est pas seulement une identité culturelle.

La définition de l'identité québécoise est certes toujours débattue mais on ne peut pas, comme le fait Cantin, reprocher aux intellectuels de ne pas s'y être attelés dans le respect de l'histoire de la communauté de destin francophone d'Amérique. Entre autres, ils ont proposé des moyens de relever les défis de notre petite nation, notamment celui, souligné par plusieurs des auteurs de la série de 1999, des liens entre les « mondes » francophone, anglophone et autochtone qui peuplent le territoire du Québec.

Cantin nous offre, à la fin du livre, de larges extraits d'un échange épistolaire avec Jean Bouthillette, auteur en 1972 de *Le Canadien français et son double* (BOUTHILLETTE, 1997 [1972]). Ensemble, ils discutent de cette identité collective qui nous aurait toujours échappé depuis la Conquête. Aujourd'hui, remarque Bouthillette, alors que nous croyions l'avoir retrouvée en nous nommant Québécois, voilà que l'on se croit obligés de préciser que nous sommes Québécois francophones. Bouthillette se demande, dans l'une de ses lettres, si le rappel perpétuel de l'aliénation issue de la Conquête est une stratégie bien utile :

Admettons que les Québécois soient des colonisés pure laine. Faudrait-il dès lors qu'on leur rappelle sans cesse, qu'on leur martèle qu'ils ont été conquis, pour que, se

reconnaissant enfin dans le miroir de leur aliénation, ils forment le projet de passer de l'autre côté du miroir, de sortir de la réserve où on les tient enfermés depuis la Conquête? Cette thérapie de choc, à supposer qu'elle soit applicable, ne risque-t-elle pas au contraire de provoquer une réaction de déni ou de désespoir encore plus grande? (dans CANTIN, p. 239)

Je le crois en effet, et pense que la thèse pessimiste développée par Cantin confine à l'impuissance, ce d'autant que, comme je le crois également, les Québécois continuent de réfléchir à eux-mêmes au point de se reconnaître comme une communauté nationale distincte. Ce n'est pas parce que le débat politique est bloqué que la nation l'est aussi.

REVENIR D'EXIL MAIS POUR FAIRE QUOI?

L'ouvrage de Guy Laforest aborde la question du Québec principalement sous l'angle de ses rapports avec le reste du Canada, à travers une exploration de la pensée d'un nombre imposant d'auteurs, québécois et canadiens, qui se sont prononcés sur ce sujet au cours des dernières décennies. S'il reconnaît les mérites d'un ensemble d'auteurs tout en divergeant souvent avec eux (son livre, à cet égard, présente l'intérêt de résumer divers points de vue dans ce débat), il approuve ceux dont la pensée conduit à une conclusion limpide et simple que je résumerais ainsi : Bien que le Québec ne soit pas convenablement reconnu comme société nationale distincte dans les institutions canadiennes, et que cela soit un obstacle à une réconciliation, nous aurions collectivement avantage à réinvestir le Canada et à accepter sur notre territoire le projet national canadien afin d'en tirer de meilleurs bénéfices.

Les Québécois doivent retrouver le langage de la fraternité avec les autres Canadiens pour que nous puissions définir des projets communs pour le 21^e siècle. Cela exigera des Québécois qu'ils acceptent aussi la légitimité du projet national canadien sur le territoire du Québec et qu'ils redécouvrent une certaine solidarité pancanadienne (LAFOREST, p. 32).

Pour « proclamer, à leur façon, leur allégeance envers le Canada » (p. 275), les Québécois doivent mettre fin à ce que Laforest appelle un exil intérieur. Cela ne sera vraiment possible que lorsque le Canada « aura trouvé une façon juste et raisonnable de reconnaître la différence québécoise, dans le droit aussi bien que dans les symboles » (p. 278). À cette fin, le politologue suggère quelques amendements à la Loi constitutionnelle canadienne. Mais il n'y a pas lieu d'attendre cette reconnaissance pour faire nous-mêmes les premiers pas, selon lui.

Au fil des chapitres de son livre, l'auteur nous invite en effet à voir le Canada d'un œil différent et à revisiter les débats des dernières décennies avec plus de bienveillance. Le Québec a joué un rôle important dans l'identité politique du Canada, relate-t-il. Les débats internes du Québec sur le projet de charte des valeurs de laïcité ou sur les accommodements raisonnables ne sont pas étrangers à la relation Québec-Canada. Le fédéralisme est un cadre bien adapté aux défis du 21^e siècle même si sa version canadienne ne tient pas toutes ses promesses. À cet égard, les choses seraient bien différentes si on avait écouté davantage Claude Ryan en son

temps, ainsi qu'André Burelle, au lieu de suivre Trudeau ou René Lévesque après le référendum de 1980. Les historiens du Québec, quelles que soient leurs allégeances, ont accordé une bien plus grande attention aux conflits variés entre francophones et anglophones qu'aux périodes d'harmonie et de collaboration.

Une mémoire juste et heureuse requiert un meilleur équilibre entre ces deux pôles. Une mémoire juste et heureuse requiert que, au sein d'une société moderne complexe constituée de groupes et d'individus aux identités plurielles, nous prêtions une attention égale à ce que nous avons réalisé ensemble dans le passé et à ce que nous rêvons d'accomplir dans le futur.

En deux mots, notre relation avec le reste du Canada n'est pas aussi mauvaise qu'on le soutient chez les souverainistes, et il serait temps que l'on en convienne. D'autant que, selon l'auteur, « les Québécois ont choisi de vivre, dans un avenir prévisible, leur quête d'identité et de liberté dans le Canada » (p. 278).

Alors si l'on reste au Canada, il faudrait peut-être essayer de tirer tous les avantages de cette situation, suggère indirectement l'auteur en citant l'économiste Maurice Lamontagne, qui écrivait en 1954 que

la position actuelle du Québec est hybride et équivoque et ne peut durer. L'un des membres d'une fédération ne peut s'accrocher indéfiniment à une phase révolue du fédéralisme pendant que tous les autres associés désirent évoluer vers des formes nouvelles. La façon dont le Québec participe présentement à la vie de la fédération canadienne est telle que cette province subit les inconvénients de la fédération sans en retirer tous les avantages, et que le reste du Canada est empêché d'atteindre de nouveaux objectifs (Lamontagne, 1954, p. 284, dans LAFOREST, p. 11).

La situation du Québec est, aujourd'hui, tout aussi hybride et équivoque qu'à cette époque, comme y insiste Laforest dans l'introduction de son recueil. De plus, « l'exil intérieur des Québécois est un obstacle fondamental au développement d'une mémoire historique juste et heureuse au Canada » (p. 278). Le politologue suggère donc d'y remédier, mais les Québécois ne peuvent pas y arriver seuls. Il faudra pour cela amender un jour la Constitution canadienne de manière à y reconnaître la place spécifique du Québec. Il suggère trois principaux changements qui « auraient pour effet de guérir une blessure et de redonner confiance dans le droit et dans les institutions canadiennes » (p. 275).

QUELQUES MODIFICATIONS À LA CONSTITUTION

Ces propositions se résument ainsi. Il faudrait d'abord modifier l'article premier de la Charte des droits et libertés et parler d'une « fédération libre et démocratique », plutôt que d'une « société libre et démocratique », ce afin d'instruire les juges de la nécessité de prendre en compte le caractère névralgique du principe fédéral dans leur compréhension des règles juridiques de notre régime, et les citoyens de l'importance du fédéralisme dans l'identité politique canadienne. « Les Québécois se sentiraient moins seuls à prendre au sérieux le fédéralisme dans la compréhension du Canada » (p. 272).

Il y aurait lieu également d'ajouter à la Charte, une disposition reconnaissant que le Québec forme au Canada une société nationale distincte, stipulant aussi que le gouvernement et l'Assemblée nationale du Québec ont l'obligation de protéger et de promouvoir ce caractère distinct. Cette disposition serait un article d'interprétation, semblable à l'article 27 qui reconnaît le multiculturalisme. Elle garantirait que, dans les zones grises de la constitution, la Cour suprême tiendra compte du caractère distinct du Québec dans des domaines comme la langue, la culture et le droit civil.

Enfin, ce même article 27 devrait être modifié de manière à préciser que le patrimoine multiculturel canadien s'incarne au Canada dans les réseaux institutionnels de deux sociétés d'accueil, dont l'une, le Québec, décline sa vie sociale dans le respect du principe de la prépondérance de la langue française.

Le Canada est une fédération libre et démocratique intégrant la société nationale distincte du Québec et un patrimoine multiculturel incarné dans deux sociétés d'accueil dont l'une vit la modernité principalement en français. C'est ce qui manque à la Charte canadienne pour aller au delà de l'aliénation politique des Québécois. (p. 275)

Les propositions de l'auteur paraissent bien minimales au regard des demandes constitutionnelles présentées par le Québec au cours des dernières décennies du 20^e siècle, y compris par l'ADQ dans un rapport intitulé « Faire enfin gagner le Québec », publié en mai 2001 – juste avant que Guy Laforest en devienne le président – et qui suggérait, en plus d'adopter une Charte du Québec (sorte de constitution interne), de déclencher une vaste réforme de la Constitution fondée sur la décentralisation des pouvoirs. D'autres lui feraient remarquer que les interprétations qu'il suggère seraient tout à fait possibles dans le régime actuel sans modifier une ligne de la Constitution.

Il est d'ailleurs commun de croire que cette Constitution est devenue irrreformable, non seulement parce qu'aucune volonté ne se manifeste pour rouvrir des pourparlers constitutionnels au Canada anglais, mais parce que les procédures de modification sont si complexes qu'elles rendent bien improbables de tels changements. Les suggestions de Laforest auraient aussi pour effet de ramener à la surface les mauvais souvenirs ayant entouré les négociations de l'Accord du lac Meech et de l'Accord de Charlottetown, deux ententes qui comportaient des dispositions semblables et qui ont été rejetées, en 1990, par deux provinces (ce qui rendait l'accord caduque), et en 1992 par la majorité des Canadiens par référendum. En fait, Laforest ramène notre débat national exactement à l'époque de Meech. Comme si tout ce qui s'était déroulé depuis avait été inutile ou avait démontré définitivement qu'il ne servait à rien d'insister.

Selon Laforest, pourtant, il faut considérer que l'histoire reste ouverte, car contrairement à ce que prétendent les souverainistes, et comme l'avait soutenu à un moment James Tully³, « [l]e Canada et sa Constitution ne sont pas des camisoles

3. James Tully, l'un des plus importants philosophes canadiens, avait écrit en 1999 un article paru dans la revue *Globe* et dans lequel il affirmait que le Québec n'était pas libre dans

de force pour le Québec » (p. 262). Il ajoute que « La liberté politique du Québec n'a pas été totalement contrecarrée par la réforme constitutionnelle de 1982 », réforme dont il avait pourtant été l'un des plus virulents pourfendeurs.

UNE RÉSIGNATION

Et si rien ne se produisait sur ce front pendant encore plusieurs années, faudrait-il désespérer? L'auteur ne le croit pas.

Dans nos vies individuelles, dans nos regroupements associatifs, dans nos villes et dans tout ce que nous contrôlons au sein de notre société nationale distincte, que l'on appartienne à la majorité d'héritage canadien-français du Québec ou aux minorités, en tant que Québécois, avec nos partenaires au Canada et nos interlocuteurs dans le monde, il faudrait continuer à travailler à l'édification d'une société plus convenable, d'un monde meilleur et d'un ordre international plus juste. Dans le bonheur politique des individus et des peuples, il y a des gradations, des progrès possibles, des revers de fortune surmontables. Tant de choses ont été accomplies au Québec en quelques siècles! Il faut continuer à travailler sur tous ces fronts, et ne pas perdre de vue la chance de mettre fin à notre exil intérieur au sein du Canada lorsqu'elle se présentera. (p. 31)

La thèse de Laforest se défend mais on voit bien qu'elle confine les Québécois à une forme de résignation par rapport à la situation actuelle, une situation qui à ses yeux ne serait pas aussi néfaste que nous l'aurions peut-être cru. Un jour, peut-être, pourrions-nous modifier la Constitution pour faire reconnaître ce qui existe déjà, à savoir une communauté d'accueil vivant la modernité en français. Entre-temps, misons plutôt sur la solidarité canadienne pour accroître notre bien-être, suggère-t-il. Ce qui implique de nous réconcilier avec le projet national canadien.

La question qu'il resterait à explorer est de savoir ce qu'impliquerait cette réconciliation. À quels renoncements faudrait-il consentir? Le projet national canadien implique un bilinguisme officiel qui continuera, en l'absence de modifications constitutionnelles appropriées, à réduire l'impact de la loi linguistique québécoise. Le multiculturalisme institué par la constitution et mis en œuvre avec les moyens et les attributs de l'État national canadien continuera de s'imposer à l'encontre de l'esprit interculturel préféré par les Québécois et qui suppose une prédominance de la majorité francophone dans un dialogue avec les identités plurielles qui composent la société. Dans le contexte actuel, des décisions fédérales ont favorisé l'ouest du pays ou la province ontarienne sur le plan économique au détriment même de la protection de l'environnement; d'autres, sur le plan social, ont favorisé l'élargissement des inégalités dans le pays et pénalisé le Québec qui souhaitait maintenir des politiques progressistes (ce fut le cas pour la politique familiale et pour les droits de scolarité universitaire, notamment). Bref, tout ce que les débats des années 1980

la fédération canadienne dont la constitution était devenue une camisole de force (TULLY, 1999). Moins d'un an plus tard, dans une conférence prononcée à l'Université McGill (TULLY, 2000), Tully en arrivait à des conclusions diamétralement opposées.

et 1990 nous avaient appris sur notre relation avec le Canada ne compte-t-il plus? N'était-ce que balivernes?

Entre le pessimisme confinant à l'impuissance de Serge Cantin et la résignation tranquille dans la redécouverte du Canada de Guy Laforest, que reste-t-il de notre nationalisme salvateur et porteur de développement de la société et de la communauté politique québécoise? Serait-il devenu inutile?

Bien des sondages ont montré récemment que les jeunes Québécois n'ont plus d'intérêt pour la question nationale. Non seulement ils ne sont pas souverainistes, comme l'était la génération précédente dans les années 1990, mais ils ne semblent guère intéressés par ces débats qui ont pourtant passionné le peuple tout entier pendant des décennies. On peut les comprendre. Ces deux ouvrages témoignent du désarroi actuel. Entre le pessimisme impuissant de l'un et la résignation heureuse de l'autre, qu'est-ce qu'un jeune peut trouver lorsqu'il aspire à changer le monde? L'un lui dit qu'il n'a rien compris de notre identité collective en adhérant aux préceptes du pluralisme, et l'autre qu'il vaut mieux s'en tenir à ce qui existe, la paix, l'ordre et le bon gouvernement canadien. Le nationalisme québécois est présenté par l'un comme une impasse (qui n'est pas réelle, bien au contraire), et par l'autre comme un luxe qu'on n'a pas les moyens de se payer, injuste de surcroît envers le pays qu'est le Canada. Pour l'un, le nationalisme québécois tel que nous le pratiquons depuis trente ans n'est plus bon pour faire la souveraineté; pour l'autre, il est soluble dans le projet national canadien. Ces deux auteurs, chacun à leur façon, nous invitent à chercher ailleurs que dans le nationalisme québécois moderne, pourtant efficace, la source d'inspiration de notre engagement politique. Voilà deux propositions, certes intellectuellement tenables, mais combien démobilisatrices et auxquelles je ne peux adhérer.

Michel VENNE

Directeur général,
Institut du Nouveau Monde.
michel.venne@inm.qc.ca

BIBLIOGRAPHIE

BEAUCHEMIN, Jacques

1999 « Une fascination qui mine le projet souverainiste », *Le Devoir*, 25 juin, p. A9.

2002 *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, VLB éditeur.

2015 *La souveraineté en héritage*, Montréal, Boréal.

BOUCHARD, Gérard et Yvan LAMONDE (dir.)

1997 *La Nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*, Montréal, L'Harmattan.

BOUTHILLETTE, Jean

1997 [1972] *Le Canadien français et son double*, Montréal, Lanctôt éditeur.

CANTIN, Serge

1997 *Ce pays comme un enfant*, Montréal, l'Hexagone.

2000 *Fernand Dumont. Un témoin de l'homme*, Montréal, l'Hexagone.

DUMONT, Fernand

1993 *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.

1995 *Raisons communes*, Montréal, Boréal.

GADAMER, Hans Georg

1996 [1960] *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Éditions du Seuil.

GAGNON, Alain G. et Jean-Charles ST-LOUIS (dir.)

2016 *Les Conditions du dialogue au Québec : laïcité, réciprocité, pluralisme*, Montréal, Québec-Amérique (Coll. *Débats*).

JACQUES, Daniel

2008 *La Fatigue culturelle du Québec français*, Boréal.

LAFOREST, Guy

1992 *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Sillery, Les Éditions du Septentrion.

1995 *De l'urgence*, Montréal, Boréal.

LAMONTAGNE, Maurice

1954 *Le Fédéralisme canadien : évolution et problèmes*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

MONIÈRE, Denis

2001 *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

RENAN, Ernest

1992 « Qu'est-ce qu'une nation? », conférence prononcée à la Sorbonne, le 11 mars 1882, dans : Dominique COLAS, *La Pensée politique*, Paris, Larousse, p. 531-539.

TOURAINE, Alain

1997 *Pourrions-nous vivre ensemble? Égaux et différents*, Paris, Fayard.

TULLY, James

1999 « Liberté et dévoilement dans les sociétés multinationales », *Globe*, 2, 2 : 13-36.

2000 « The Unattained yet Attainable Democracy : Canada and Quebec Face the New Century », Montréal, Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill.

VENNE, Michel (dir.)

2000 *Penser la nation québécoise*, Montréal, Québec-Amérique.

2001 *Les Porteurs de liberté*, Montréal, VLB.

NOTE CRITIQUE

LACROIX, Robert et Louis MAHEU, *Les grandes universités de recherche. Institutions autonomes dans un environnement concurrentiel*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2015, 325 p.

LES PROPHÈTES DU NOUVEL ORDRE UNIVERSITAIRE

Yves GINGRAS et Johan GIRY

Depuis les années 1990, les universités des pays industrialisés ont été le théâtre de mutations profondes touchant à la fois les programmes, le financement, la gouvernance interne et les mécanismes d'évaluation et d'accréditation (BRUNO, CLÉMENT et LAVAL, 2010; LORENZ, 2012). Dans un rapport récent de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), Éric Martin avance que le principe cardinal de ces changements consisterait à faire de l'université « non plus une institution indépendante au service du bien commun, mais une organisation modelée sur les autres organisations économiques (entreprises), et pilotée en fonction des mécanismes de régulation du nouveau "marché" mondial de l'enseignement supérieur globalisé » (MARTIN, 2016; VINOKUR, 2014). Sur la base d'une étude de cas portant sur l'Université de Montréal, il insiste surtout sur le fait que ces changements sont parés par leurs promoteurs des atours de l'inévitable. Dans cette perspective, les responsables politiques et universitaires devraient accompagner ces changements pour permettre aux institutions d'enseignement supérieur de leur pays de se maintenir dans la concurrence internationale.

Dans leur ouvrage *Les grandes universités de recherche*, Robert Lacroix et Louis Maheu présentent une série d'énoncés visant justement « à mettre en place des politiques qui faciliteront une telle mutation » (p. 12) – présentée comme inévitable – pour contrer une catastrophe appréhendée. Cet ouvrage aux allures académiques prétend offrir aux responsables politiques et universitaires des analyses rigoureuses sur la base desquelles développer leur action à l'endroit des institutions d'enseignement supérieur. Il nous arrive également auréolé d'appuis de grands personnages du monde académique dont le sociologue Alain Touraine, qui prédit

même que ce livre « devrait provoquer une explosion deux fois plus forte » que celle déclenchée par la publication des classements internationaux des universités en 2003, qui avait « fait l'effet d'une bombe dans les universités de recherche du monde entier » (quatrième de couverture). Il est également paru en anglais aux Presses McGill-Queen's. Pour rassurer les lecteurs anxieux à la vue des mots « explosion » et « bombe », disons tout de suite qu'au terme de notre travail de déminage et de désamorçage, la bombe s'avérera n'être qu'un pétard mouillé...

Devant l'importance appréhendée d'un tel ouvrage, on comprendra qu'il mérite une grande attention de la part de tous ceux et celles qui ont quelque expertise sur la question de la recherche universitaire et ont aussi à cœur l'avenir de nos universités. Si, comme semblent en convenir les auteurs, la rigueur de la démonstration est ce qui garantit le bien-fondé des recommandations qui en découlent, il est d'autant plus important d'éprouver les analyses proposées, l'ouvrage risquant d'être pris au sérieux par ceux et celles qui se laisseront impressionner par les petites phrases élogieuses de la quatrième couverture ou la multiplicité des tableaux chiffrés. De plus, certains se diront aussi qu'un ancien recteur (Lacroix) et un ancien doyen (Maheu), qui ont fait carrière à l'université de Montréal, sont sûrement des experts sur les questions d'enseignement supérieur et se contenteront de conclure qu'il est maintenant « prouvé » qu'il faut réformer les universités pour les rendre « compétitives » au plan international. Pour contrer cette impression, il nous faudra donc aller dans le détail de l'argumentation des auteurs pour montrer les sérieuses failles méthodologiques et logiques de l'ouvrage, lesquelles invalident la plupart de leurs conclusions. Celles-ci, loin d'être fondées sur des données probantes, ne sont en fait que la réaffirmation de postulats idéologiques fondés sur la « compétition », postulats qui semblent d'ailleurs imperméables aux démentis empiriques et à la complexité et la diversité du monde universitaire.

Après avoir résumé la structure de l'ouvrage, nous expliquerons pourquoi il ne nous semble pas répondre à l'objectif qu'il s'était fixé, à savoir l'identification des facteurs de réussite des universités dans les classements internationaux. Nous montrerons également que les conclusions tirées par les deux auteurs ne découlent nullement d'un argumentaire fondé sur des données probantes. En somme, les propositions des auteurs sont plus performatives que descriptives ou explicatives de la réalité. Elles visent en effet à *faire advenir* un état du monde conforme à leurs croyances (un système fondé sur le marché et la compétition) en le présentant comme la conclusion logique et même inéluctable d'une analyse des données chiffrées.

La thèse centrale de l'ouvrage est que les « universités de recherche » ont un rôle unique à jouer dans le système d'enseignement supérieur et même dans les systèmes nationaux de recherche des pays les plus développés. Les auteurs entendent « y voir plus clair et mieux comprendre ce qui fabrique, sous divers horizons nationaux, le destin des universités de recherche » (p. 10). Ils disent vouloir identifier, plus précisément, les facteurs qui expliquent la domination de certaines universités (surtout américaines et britanniques) dans les classements internationaux des universités de recherche. Les auteurs soutiennent qu'il est possible d'identifier de tels facteurs de réussite en se concentrant sur les quatre pays qui

dominent les classements internationaux (États-Unis, Angleterre, Canada, France). Pour préparer le terrain, le chapitre 1 offre un survol rapide de l'histoire des universités de recherche dans le monde à partir du 19^e siècle. Ces vignettes historiques n'apportent rien d'essentiel à l'objectif central de l'ouvrage. On les laissera ici de côté car l'espace nous manque pour en montrer les nombreuses faiblesses. Le chapitre 2 présente les différents classements internationaux des universités pour conclure que le classement ARWU, plus connu sous le nom de « classement de Shanghai », est le plus stable et donc le plus fiable pour déterminer quelles sont les « universités de recherche de calibre mondial » (p. 56). Le chapitre 3 étudie la distribution des pays dans ce classement pour identifier les plus performants. Les chapitres 4 à 7 présentent et analysent respectivement les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche américain, britannique, canadien et français, en suivant le même plan : bref historique, structures et caractéristiques des systèmes, acteurs en présence et gouvernance. Le chapitre 8 propose un « cadre d'analyse élargi », plutôt répétitif en regard de ce qui précède. Il est suivi d'une conclusion générale, sous la forme d'une discussion de « quelques défis majeurs qui marqueront indéniablement le futur immédiat des universités de recherche » (p. 277).

PEUT-ON FAIRE DIRE N'IMPORTE QUOI AUX CLASSEMENTS?

La problématique centrale de l'ouvrage tient, on l'a dit, à une analyse des facteurs explicatifs de la position des universités dans les classements internationaux. C'est dire que tout l'édifice de l'ouvrage repose sur la croyance en la validité de ces classements. Pour y introduire, Lacroix et Maheu rappellent brièvement, au chapitre 2, les origines des divers classements et se concentrent sur les deux plus importants au niveau international, soit *l'Academic Ranking of World Universities* (ARWU) et le *Times Higher Education Supplement* (THES). Ils concluent que ce sont des outils utiles, que le THES est fiable seulement depuis 2010 (on y reviendra) mais qu'ils préfèrent ARWU qui est plus stable. Les auteurs font preuve de peu de distance critique à l'endroit de ces classements, dont l'essentiel de la force sociale tient pourtant à la méconnaissance de leurs conditions de production et des limites qui y sont attachées (SALMI et SAROYAN, 2007). Ils se contentent, en fait, de reprendre les discours officiels des producteurs de classements et écrivent, par exemple, que « pour les jeunes à la recherche d'une bonne formation universitaire comme pour les employeurs désireux de recruter une excellente main-d'œuvre, les informations relatives à la performance des universités gagnaient en importance stratégique » (p. 26). Tout en admettant au passage que les critiques des classements « ne sont pas sans fondement » (p. 29), ils restent convaincus de leur validité sur la base d'un argument que l'on pourrait dire de « gros bon sens » : si ces classements allaient « à l'encontre de la perception des gens informés de la chose universitaire » (p. 29), alors « [o]n comprendrait mal aussi pourquoi leur influence sur le choix des étudiants et le comportement des universités va en croissant. Les étudiants, les parents, et même les gouvernements les reçoivent plutôt bien » (p. 29). Il est d'ailleurs curieux que, plus loin dans l'ouvrage, ils affirment que « le classement du THES d'avant 2010 n'a vraiment aucune valeur » (p. 49). Cela est embêtant car il existe depuis 2004 et a donc fortement influencé les recteurs, les étudiants, les parents, et même les gouvernements qui les « reçoivent plutôt bien », comme l'affirment les auteurs.

Ils ne se demandent pas pourquoi un classement sans valeur a tout de même eu autant d'influence auprès « des gens informés de la chose universitaire » pendant 5-6 ans, alors que ces derniers étaient sûrement « bien informés » comme le postule la vision économique de l'agent rationnel (*homo economicus*) qui sous-tend l'ouvrage.

Quoi qu'il en soit de la rationalité supposée des dirigeants académiques, dont la simple action de prendre les classements au sérieux confirmerait de façon circulaire leur valeur et leur validité, la question scientifique demeure : où sont les données qui confirment ces affirmations sur l'usage par les parents et étudiants? Aucune n'est mentionnée par les auteurs. Or, il s'avère qu'une enquête de 2015 montre que seulement 15 % des étudiants internationaux connaissent l'existence de ces classements et que *parmi ceux-ci* seulement 10 % s'en servent pour choisir leur université¹. C'est donc moins de 2 % des étudiants qui seraient ainsi influencés par ces classements! Ces résultats confirment d'ailleurs ce que l'on sait d'autres classements, dont celui des hôpitaux en France. Ils sont publiés régulièrement mais les études montrent que les malades ne s'en servent pas (PIERRU, 2008; BEUSCART *et al.* 2015). Une analyse sérieuse force donc à mieux distinguer la rhétorique performative des promoteurs de classements et la réalité.

Malgré tous ces faits bien établis, on pourra bien sûr toujours tenter de sauver la face (et ses croyances) en disant que ces classements sont « de plus en plus » utilisés, ce qui est encore performatif et constitue une fuite en avant devant la réfutation empirique. On dira aussi que si les dirigeants des universités les prennent au sérieux, c'est qu'ils sont sérieux. La logique à l'œuvre ici est en fait celle exemplifiée dans le conte de l'écrivain Hans Christian Andersen, « Les habits neufs de l'Empereur » (GINGRAS, 2014, p. 98-106).

L'absence de véritable prise en compte de l'abondante littérature sur la non validité méthodologique des classements, mène parfois à des explications tautologiques. Les auteurs peuvent ainsi écrire que c'est le « besoin d'information des consommateurs à satisfaire » (p. 26) qui a engendré l'apparition des classements et préciser qu'ils ont d'abord émergé aux États-Unis « parce que c'est dans ce pays que le besoin d'une telle information était le plus grand » (p. 27). Or, aucune mesure indépendante d'une telle demande n'existe. On peut penser, par analogie à d'autres types de classement (BOURDIEU, 1984, p. 275-286), que ce sont plutôt les journaux (*US News and World Report* et THES, entre autres) qui ont vu un marché potentiel et ont ainsi créé la demande, qui, on vient de le voir, n'affecte qu'une infime proportion des étudiants visés. Le fait même que ces journaux (et organisations dans le cas d'ARWU) publient les classements chaque année alors qu'il est impossible que des variations significatives surviennent en si peu de temps, suggère clairement que ce sont bien les producteurs de classements qui tiennent à ces annonces annuelles pour hausser leurs ventes et se donner de la visibilité – et nullement les « besoins »

1. Ces conclusions proviennent d'une enquête menée en avril 2015 auprès de 600 étudiants en provenance de 46 pays sur 5 continents; voir « Les notes Campus France », mai 2015; [http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/agence_cf/notes/fr/note_47_fr.pdf], consulté le 27 septembre 2016.

des étudiants ou des parents. On sait en effet que le choix d'une université se fait d'abord, au premier cycle tout au moins, en fonction de la distance à l'université (DREWES et MICHAEL, 2006)². Cela explique d'ailleurs le fait que l'Université de Montréal ait choisi de construire un édifice à ville de Laval, juste au bout de la ligne de métro (station Montmorency), qui est pourtant à seulement un peu plus de trente minutes de la station Université de Montréal...

OUVRIR LA BOÎTE NOIRE

Bien que toute leur analyse des « déterminants » de la qualité des universités repose sur les résultats des classements ARWU et THES, les auteurs ne se posent pas vraiment la question de la *validité* des indicateurs retenus et de leur pondération. Ils tiennent pour acquis qu'ils sont valides et se contentent de les décrire sans se demander si ces indicateurs – censés, rappelons-le, mesurer la *qualité* des universités – mesurent bien ce qu'ils prétendent mesurer. Ainsi, ils affirment (sans citer aucune étude) que l'édition 2010 du classement « repose sur un nombre plus large d'indicateurs » que les années précédentes, « et [qu']elle s'avère nettement améliorée quant à leur fiabilité » (p. 45). Or, la fiabilité des différents indicateurs n'a nullement été démontrée. Pour cela, il faudrait tester la corrélation entre des mesures indépendantes de la variable visée (la qualité) ou analyser de près la signification réelle de la mesure : cela n'a pas été fait. Ainsi, à défaut de réaliser ce travail de vérification de la qualité des mesures, nous nous retrouvons face à une énorme tautologie : la *qualité* est mesurée par la présence dans le classement et donc être dans le classement signifie être de qualité « mondiale ».

Or, si l'on se penche sérieusement sur les indicateurs et leur combinaison, on voit qu'ils sont inadéquats à leur objet. Les auteurs ne disent rien de la pondération, dont l'importance est pourtant cruciale car il est connu que le poids attribué à chaque variable est arbitraire et que le modifier affecterait le classement obtenu (GLADWELL, 2011). Car il ne suffit pas de dire que les « poids choisis sont toujours un peu arbitraires » (ce qui est inexact) pour régler le problème, et encore moins de dire que ce sont ceux qui sont mal classés qui les critiquent. Les auteurs ne discutent pas non plus du problème que représente le fait de combiner des indices qui n'ont rien en commun. Or, la valeur douteuse de tous les indicateurs choisis a été démontrée dans une littérature abondante que les auteurs ne maîtrisent pas, même s'ils disent avoir présenté les « principales critiques faites » au classement de Shanghai (p. 35)³. Confirmant le caractère en quelque sorte magique de la croyance aux classements, ils concluent curieusement qu'une « importante littérature existe sur le sujet et continue de s'enrichir tous les jours sans, semble-t-il, atténuer l'intérêt porté à ce classement annuel » (p. 35). Ils n'offrent cependant aucune explication à cet intérêt supposé, alors qu'il est assez évident qu'il est avant tout médiatique (et ne dure généralement que 24 heures) et ne préoccupe en fait que les dirigeants des universités visées (MARTIN et OUELLET, 2012; CHARLIER, CROCHÉ et LECLERCQ, 2012).

2. Sur la place (finalement secondaire) des classements dans le choix d'un établissement français comme Paris Dauphine, voir CHAUVEL et CLÉMENT (2014).

3. Pour une synthèse récente, voir GINGRAS (2016a).

Les auteurs concluent le chapitre 2 en écrivant à propos d'ARWU que « nos analyses nous ont montré que ce classement était plus stable et plus fiable » que le THES (p. 50). Ils confondent ici la *stabilité* des résultats et leur *fiabilité*. Or, il est parfaitement évident que les deux caractéristiques sont indépendantes : des classements *non fiables* pouvant être *stables*. La seule chose que les auteurs ont réussi à montrer, c'est que les classements annuels d'ARWU varient moins que ceux du THES. Cela ne prouve en rien la fiabilité des résultats obtenus, laquelle demande une analyse de la *validité* des *indicateurs* choisis. Il suffit de rappeler le choix de l'indicateur des prix Nobel : cet indicateur est totalement inadéquat étant donné que ce prix est décerné des décennies après la découverte réalisée par le ou les récipiendaires. Qui peut croire que le Nobel de 1985, reçu par un chercheur pour des travaux réalisés en 1965, nous dit quelque chose de la qualité d'une université en 2015?

L'indigence de l'analyse atteint un sommet lorsque les auteurs sont confrontés à des démentis empiriques imparables. Ainsi, à propos du « nombre de professeurs et d'étudiants internationaux comme indicateur de la qualité d'un établissement » (p. 37) retenu par THES, ils écrivent que « *Steiner trouve même* dans son étude empirique *qu'il n'y a pas de corrélation* entre l'indicateur du caractère international du corps professoral ou des étudiants et ceux reflétant la performance académique, sauf pour les grandes universités privées américaines » (p. 37). Mais ils ajoutent aussitôt : « *Il n'en demeure pas moins* qu'une université qui attire un grand nombre de professeurs et d'étudiants internationaux *doit sûrement* exercer un certain attrait en termes de qualité et d'excellence et aussi une ouverture sur le monde. *Ces deux traits* sont *caractéristiques* d'une *grande institution* universitaire » (p. 37, nous soulignons). En somme, insensibles aux démentis empiriques, les auteurs restent sur des positions qui ne sont fondées sur rien de tangible et dont le caractère idéologique est ainsi confirmé. En fait, ce que les auteurs ne semblent pas comprendre ici est qu'il s'agit de *définir* un indicateur. Or, pour être valide⁴, un indicateur doit avoir un certain nombre de propriétés techniques, dont celle de la proportionnalité directe : tout comme, sur un thermomètre, 40 degrés est plus chaud que 20 degrés, 60 % de professeurs « internationaux » devrait donc être mieux que 20 %. Et ce que Steiner (STEINER, 2007) prend la peine de montrer par une étude statistique, c'est que le pourcentage de professeurs étrangers ne suit pas une telle règle. Il suffit pour le comprendre de noter que les universités d'anciennes colonies ont souvent davantage de professeurs étrangers (car elles ne peuvent les former sur place) que les grandes universités américaines comme Harvard qui peuvent compter sur leurs propres diplômés (considérés comme les meilleurs!) ou ceux des autres grandes universités américaines. Ainsi, une proportion très élevée de professeurs étrangers est plutôt le signe d'une dépendance que d'une grande qualité. Le fait d'avoir une grande proportion de professeurs étrangers ne veut rien dire *en lui-même* et n'est donc pas un *indicateur* valide de la « qualité » de l'institution et de ses programmes de formation. Il en va de même pour la proportion des étudiants étrangers, dont la présence dépend aussi de l'histoire des relations internationales, dont celles entre métropoles et anciennes colonies. Cela explique facilement le résultat de Steiner qui n'a rien de mystérieux ou de surprenant.

4. Pour une analyse détaillée des critères de validité, voir GINGRAS (2014, p. 92-98).

UN « MODÈLE EXPLICATIF » QUI N'EXPLIQUE RIEN

Le cœur de la thèse des auteurs est présenté au chapitre 3 de l'ouvrage, sous la forme d'un « modèle explicatif » (p. 53). L'un des auteurs étant économiste, l'usage de l'expression « modèle explicatif » peut donner l'impression que ce chapitre présentera une analyse statistique avec régression (linéaire ou autre), liant la position dans les classements aux cinq variables choisies (population, PIB, PIB par habitant, dépense intérieure de recherches et développement (DIRD), proportion de la population ayant une formation universitaire et « densité économique », soit le produit des deux premières variables). Selon les auteurs, ces variables « joueront un rôle déterminant dans la dynamique de développement des universités de recherche et dans leur répartition entre pays » (p. 54). Bien qu'il soit affirmé d'emblée que ces variables « joueront » (notons l'usage du futur...) un rôle central, on cherche en vain une telle preuve dans la suite de l'ouvrage, la partie intitulée « Résultats empiriques » ne présentant en fait que deux tableaux (3.2 et 3.3) montrant les valeurs des variables par pays et nullement une analyse statistique des liens entre ces variables et le nombre ou la proportion des universités classées.

Partant, l'expression de « modèle explicatif » relève plus de l'abus de langage que de la démonstration scientifique. Tout le raisonnement est en fait inversé : ayant postulé que la « densité économique » doit expliquer l'existence d'universités de calibre mondial et observant que le Japon, par exemple, en a moins que prévu par cette variable, les auteurs concluent que ce pays souffre de nette sous-performance (p. 60). En plus d'être circulaire, l'argument se limite à la variable dite de « densité économique » (bien qu'elle n'ait pas les dimensions d'une *densité*) et l'on se demande pourquoi les auteurs ne font aucune analyse statistique (régression logistique multiple) sur l'ensemble des variables retenues pour établir lesquelles expliquent une partie de la variance dans les classements des universités. C'est pourtant la seule façon de vraiment identifier les facteurs explicatifs d'un phénomène multidimensionnel. Les auteurs parlent aussi de leur « variable synthèse » mais il faudrait d'abord montrer le poids de chacune des autres avant de dire que cette variable constitue une « synthèse ». En fait, ce travail statistique a déjà été fait de façon rigoureuse par B. CANTWELL et B. J. TAYLOR (2013) dans une étude qui ne porte que sur les universités américaines (mais comme elles sont dominantes dans les classements cela est très éclairant). Ils montrent que les seules variables ayant un effet statistiquement significatif sur les classements d'ARWU sont le caractère privé de l'université, les revenus de R&D en provenance du gouvernement fédéral américain et la proportion des doctorats produits en sciences et technologie. En effet, ces facteurs sont les plus explicatifs pour la simple et bonne raison que le classement d'ARWU se fonde essentiellement sur les publications scientifiques et les citations, il ne peut qu'être fortement corrélé avec les revenus de recherche et la production de doctorants en sciences, qui sont essentiels (tout comme les post-doctorants) pour la production de publications. Comme le classement ARWU ne couvre bien que les sciences dures, on comprend que la proportion des doctorats dans ces domaines soit importante. Par conséquent, les variables choisies par les auteurs sont à la mauvaise échelle : ce sont les intrants de R&D des institutions qui expliquent leur présence dans le classement, et non pas leur appartenance à un pays ou un autre.

Un autre problème majeur de ce « modèle explicatif » tient au fait que le raisonnement est circulaire : les auteurs définissent les universités de « calibre mondial » par la présence dans le classement ARWU. Or, les universités françaises y étant peu présentes, ils concluent que « la France a des résultats plutôt problématiques » (p. 61). Mais comme ils se placent au niveau global du pays, ils pourraient aussi se poser la question suivante : comment se fait-il que le Canada ait plus d'universités bien classées que la France? Or cette question n'est pas posée. Pourtant, s'interroger sur ce point peut amener à mettre en doute la validité du classement (GINGRAS, 2009). En effet, qui peut sérieusement croire que le Canada est globalement meilleur que la France en sciences? La France a eu au cours des dix dernières années de nombreux prix Nobel et de nombreuses médailles Fields (en mathématiques), alors qu'au cours de la même période il y en a très rarement eu au Canada. Comment un tel système d'enseignement supérieur peut-il produire des résultats que le Canada n'atteint pas? En fait, si on mesure les universités de façon rigoureuse sur la seule base des citations par article (normalisées par domaine), on trouve plusieurs universités françaises bien avant les universités canadiennes. Dans le cas des sciences humaines, cela est pire encore en raison du biais anglo-saxon énorme des bases de données utilisées dans les classements (ARCHAMBAULT *et al.* 2006). Parler de « sous-performance » (p. 62) n'a pas vraiment de sens ici : une telle affirmation découle d'une analyse superficielle du système de la recherche française. Ce point a été bien relevé par BILLAUT, BOUYSSOU et VINCKE (2010) : le classement ne tient pas compte de l'histoire et de l'organisation de l'enseignement supérieur dans les différents pays considérés. En France, on trouve parfois des universités souvent spécialisées (telle université regroupe les facultés de sciences, telle autre les facultés de sciences humaines, etc.), des grandes écoles et des organismes de recherche. Or, l'ARWU ne retient que les « universités », ce qui soulève un problème évident. Le prix Nobel français de physique Albert Fert, pour ne citer qu'un exemple, travaillait dans un centre de recherche sous la double tutelle du CNRS et de l'Université Paris-Sud. Or, le CNRS n'étant pas une université, la moitié des points de son prix Nobel ont disparu du classement. On pourrait en dire tout autant pour l'Allemagne. Donc dire que le Canada surperforme est aussi un artefact des indicateurs retenus par le classement ARWU. En effet, les chercheurs canadiens étant à la frontière des États-Unis, ils ont un avantage géographique lié aux fortes collaborations avec des Américains, ce qui contribue à expliquer les résultats obtenus. Soulignons ici que ce qui précède n'est nullement une « justification » de la position des universités françaises mais une explication fondée justement sur une analyse serrée des indicateurs retenus.

En définitive, le « modèle » des auteurs n'est pas testé empiriquement à la lumière des nombreuses données contenues dans leur ouvrage. On ne comprend donc pas comment ils peuvent « tirer quelques conclusions sur l'intérêt de ce modèle de variables macro-économiques et groupes économiques pour donner sens à la répartition entre pays des meilleures universités de recherche de calibre mondial » (p. 62-63). Pour notre part, si on trouve que le thermomètre de la maison indique une température de dix degrés alors qu'on sent bien qu'il en fait vingt, nous croyons qu'il vaut mieux changer de thermomètre avant de se mettre à engager des dépenses majeures pour mieux isoler la maison...

(FAIRE) L'ÉCONOMIE... DE LA PREUVE

Constatant que certains pays dépassent ou contredisent les prévisions de leur « modèle », les auteurs s'essayent ensuite à identifier « des traits organisationnels et institutionnels des systèmes nationaux d'enseignement supérieur qui favorisent ou au contraire freinent les rendements et performances d'universités de recherche » (p. 63). Or, qu'il s'agisse des États-Unis, de la Grande Bretagne, du Canada ou de la France, l'analyse des données demeure largement impressionniste.

Soulignant la « surperformance » des universités américaines en regard de ce qui pouvait être attendu dans les termes de l'analyse macro-économique, les auteurs se penchent sur le cas étatsunien au chapitre 4 et essaient d'identifier les caractéristiques particulières du système universitaire susceptibles d'influencer la performance de ses institutions. Pourtant, le passage en revue des différentes caractéristiques retenues (intégration des activités d'enseignement et de recherche, niveau et flexibilité des sources de financement, division du travail académique entre études de premier cycle et études supérieures, etc.) ne prouve rien. Mais, étonnamment, les auteurs écrivent que « ce sont là les caractéristiques institutionnelles qui permettent aux universités qui nous intéressent de se positionner dans les catégories supérieures de rendement des classements des meilleures universités de calibre mondial » (p. 94). Or, ce ton affirmatif, presque péremptoire, ne constitue pas une preuve. Tout au plus, il ne sert qu'à réaffirmer les *a priori* des auteurs, comme si leur simple répétition pouvait les transformer en preuve. Aucune analyse comparative n'étant faite, il est tout bonnement impossible de tirer de telles conclusions à partir des données. L'ensemble est, encore une fois, tautologique : les universités américaines étant au top des classements, toutes leurs caractéristiques « expliquent » qu'elles soient au top des classements. Seules des analyses de régression rigoureuses permettraient d'identifier les véritables facteurs explicatifs, comme cela a été fait par Cantwell et Taylor (cités plus haut) dans le cas américain. Il s'agit en fait d'une erreur logique classique de type *post hoc ergo propter hoc* : comme elles ont des *graduate schools* et sont les meilleures, c'est donc à cause de cette structure qu'elles le sont. Ce raisonnement, bien sûr, ne démontre rien. Toutes les techniques d'analyse statistique ont justement été créées pour éviter de telles erreurs de logique. En outre, les comparaisons entre universités présentées dans les tableaux A-4.1 et A-4.2 (p. 111) concernant les « coûts de fonctionnement par étudiant à temps plein » sont trompeuses car elles ne tiennent pas compte de la différence entre les disciplines. Johns Hopkins a une grande faculté de médecine et le MIT ne couvre que la technologie, alors qu'Harvard est très forte en sciences humaines, donc ses coûts moyens sont évidemment moins élevés que ceux de Johns Hopkins ou Yale. La comparaison en tant que telle ne signifie rien sans ces précisions et donne à ceux qui ignorent ces détails une fausse idée de la distribution des coûts selon les universités. Dernier problème méthodologique majeur : les données utilisées sont globales pour chaque pays alors que la compétition se fait entre des institutions avec leurs ressources propres. Il y a donc un problème d'échelle d'analyse car des données au niveau du pays ne peuvent pas rendre compte des faits observés sur la distribution des institutions.

Les auteurs répètent souvent que « la diversité des sources de revenus demeure tout de même une variable clé pour toute université qui parvient à se

démarquer sur le plan international » (p. 139). Or, encore une fois, non seulement cela n'est jamais démontré par une analyse statistique, mais tout porte à croire que c'est faux car les différences entre les types de ressources obtenues sont souvent faibles entre des universités qui ont des classements très différents. Il faudrait encore ici effectuer des tests statistiques pour vraiment confirmer les affirmations des auteurs. Toutes les universités ont en gros accès à trois sources de revenus principales (gouvernement, étudiants et philanthropie). Donc c'est seulement une analyse des différentes distributions de ces sources qui pourrait montrer si cela fait ou non une différence dans les classements. En fait, le montant total a plus d'effet que sa distribution par type de sources, comme l'ont montré CANTWELL et TAYLOR (2013).

Les auteurs affirment aussi que le fait d'avoir une *graduate school* entraîne qu'une « attention accrue est donc accordée au cheminement et à l'encadrement des étudiants des cycles supérieurs, y compris ceux en formation avancée en recherche, et une plus grande organisation et cohérence académique dans la gestion des programmes » (p. 144). Mais en quoi la simple *existence* d'une telle École assure-t-elle une attention *accrue* aux cheminements? Cela n'est pas démontré mais simplement affirmé. Or, rien ne peut être aussi mécanique. Un département est en général près de ses étudiants et peut les encadrer – ou non – indépendamment de l'existence d'une *Graduate School* qui reste en général plutôt éloignée de la base. Donc, cette affirmation serait à démontrer en invoquant des données ou d'autres études. Quant à la hausse du nombre d'étudiants par professeur, il faudrait montrer si elle a bien eu des effets sur la qualité de la recherche. Or sans de telles analyses empiriques on en reste aux croyances qui forment l'idéologie professionnelle des professeurs selon laquelle la formation en petits groupes est nécessairement meilleure qu'en effectifs plus élevés, ce qui n'a jamais été démontré dans le livre – ni le contraire, bien sûr.

À ce manque de précision s'ajoutent aussi des raisonnements plutôt curieux. Ainsi, les auteurs considèrent que plus on dépense par étudiant, mieux c'est (p. 189). Or, pour démontrer cela, il faudrait d'abord avoir une variable indépendante mesurant la qualité. Car il est évident que simplement dépenser plus d'argent par étudiant ne prouve pas qu'ils seront mieux formés. Il aurait fallu prendre des étudiants de qualité comparable (selon une mesure indépendante des dépenses, cela va de soi) et voir si les institutions sont plus ou moins efficaces. D'un point de vue économique, à qualité égale (extrant), celle qui met le moins d'argent (intrant) est la plus *efficente*. À moins de croire que « plus » est par définition « meilleur », ce qui contrevient cependant à la règle de rationalité économique qui exige de mesurer l'efficacité non pas par les intrants, mais bien par le rapport extrant/intrant. De ce point de vue, le tableau A-6.4 (p. 204) est édifiant mais peu interprété par les auteurs : il montre que le coût par étudiant de UBC est beaucoup plus élevé que celui de Toronto. Pourtant il est indéniable que Toronto dépasse UBC dans tous les classements utilisés par les auteurs. Logiquement, ils devraient donc en conclure que Toronto est plus efficace. Les auteurs concluent le chapitre sur le Canada en disant avoir montré « comment six multiversités canadiennes réussissent bon an mal an à se faufiler parmi le top 100 des meilleures universités de calibre mondial » (p. 197). Rien de tel n'a été démontré sur le plan causal des facteurs explicatifs. Ils ont simplement décrit ces universités et leurs ressources, somme toute assez comparables, et dont les différences à elles seules ne peuvent expliquer les écarts observés.

Les auteurs affirment que le Canada « en proportion de sa population totale, forme un tiers de moins de doctorats de recherche que les États-Unis » (p. 281). Outre qu'aucune source n'est indiquée, notons que le simple ratio avec la population totale est trompeur. De plus, cette affirmation ne tient pas du tout compte du fait que les États-Unis attirent de nombreux étudiants étrangers, 50 % dans plusieurs programmes. Mais on peut comprendre qu'il soit souvent utilisé de façon stratégique pour promouvoir la croissance des universités. Cependant, il suffit de consulter le rapport statistique de l'OCDE (2015) pour observer que, selon ces données (Table A.3.1), si l'on exclut les étudiants étrangers, on observe que le Canada et les États-Unis produisent la même proportion de doctorats pour le même groupe d'âge⁵.

Quoi qu'il en soit, la véritable mesure de la nécessité de former plus de PhD devrait être la capacité de la structure industrielle (et plus généralement de l'économie) de les intégrer. Sinon cela ne peut que générer une surproduction de doctorats et du ressentiment chez les diplômés. Il est d'ailleurs curieux que les auteurs ne discutent jamais sérieusement des pays nordiques, qui sont les mieux classés selon tous les indices de développement humain et de formation de l'ONU alors qu'ils ne s'orientent pas vers le modèle présenté par les auteurs comme le seul pouvant générer des universités de « calibre mondial » (KALPAZIDOU-SCHMIDT, 2009). Du reste, les auteurs peuvent aussi écrire que « les mains-d'œuvre hautement qualifiées, surtout celles, moins nombreuses mais toutefois essentielles, détentrices de formations doctorales avancées en recherche, sont des acquis déterminants pour toute économie et société fondées sur le savoir » (p. 278). Une telle affirmation fait peu de cas du fait que, dans plusieurs domaines, les MA et les MSc sont en fait les grades optimum en termes de revenus et que la survalorisation du PhD peut créer une surproduction de diplômés sous-employés⁶.

L'espace nous manque pour montrer les nombreux problèmes de leur « analyse » du cas français, mais force est de constater que le propos des auteurs ne se fait pas plus précis qu'ailleurs dans l'ouvrage et contient là aussi d'importantes erreurs de raisonnement. Notons seulement le fait que la lecture du tableau 7.1 (p. 229) sur le « Financement des dépenses de fonctionnement par source et catégorie d'université » montre que la distribution des fonds par source (donc la diversité) est essentiellement la même pour les deux groupes d'universités (soit les seize universités dites « de recherche » car présentes dans les classements et les autres), ce qui semble clairement réfuter l'idée, mise en avant à maintes reprises dans l'ouvrage, selon laquelle « la diversité des sources de revenus est un atout de taille pour les universités » (p. 225). De plus, le même tableau montre que le groupe des seize universités dites « de recherche » concentre une proportion plus grande du total national des ressources que les autres, ce qui confirme encore les résultats de CANTWELL et TAYLOR (2013) selon lesquels le nerf de la guerre est le montant total de R&D et non la « diversité » des sources.

5. Document disponible à l'adresse suivante : [http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/education/education-at-a-glance-2015_eag-2015-en#page74].

6. Voir « The Disposable Academic », *The Economist*, 10 December 2010; [<http://www.economist.com/node/17723223>].

LA RHÉTORIQUE DE LA CONVICTION

Plutôt que d'opposer la parole à l'action, il convient de considérer, comme y encourageait le philosophe John Austin (1962) il y a près d'un demi-siècle, que la parole est elle-même une forme d'action. De ce point de vue, tout porte à penser que les auteurs s'emploient ici à un travail d'imposition ce que *devraient être* l'université et les politiques qui les concernent, conception qui se résume au sous-titre de l'ouvrage : « institutions autonomes dans un environnement concurrentiel ». Pour ce faire, et malgré les apparences, Lacroix et Maheu n'utilisent pas des méthodes d'analyse empirique mais recourent à trois procédés (la répétition, la dichotomisation et la peur) sur lesquels nous nous pencherons maintenant à titre de conclusion.

Sous couvert de présenter « un modèle d'analyse élargi », titre du chapitre 8 de l'ouvrage, les auteurs répètent encore leur thèse centrale, selon laquelle la *diversité* des bailleurs de fonds des universités, dans des proportions ni trop fortes ni trop faibles, serait une condition *déterminante* de la percée dans les classements internationaux. Le problème, comme on l'a souligné plus haut, est que ces sources sont les mêmes pour toutes les institutions et que la différence de distribution ne peut rendre compte des différences entre institutions même au sein d'un même pays et encore moins entre pays différents. À cela s'ajoute aussi la répétition des affirmations habituelles sur la « compétition » comme source de qualité, assertions non démontrées par les données recueillies. Il s'agit surtout d'un concentré de convictions somme toute personnelles sur l'importance des « leaders visionnaires et innovateurs à tous les niveaux » (p. 272).

L'accent mis uniquement sur la « compétition » tranche en fait avec la réalité car il clair que, depuis dix ans au moins, la tendance centrale est à la coopération scientifique, thème curieusement absent de cet ouvrage. Or, au Québec et au Canada, dans le domaine des sciences, plus de 50 % des publications sont aujourd'hui issues de collaborations internationales (GINGRAS, 2011; MAISONOBE *et al.* 2016). C'est donc un phénomène central qui est ici ignoré au profit d'une vision unidimensionnelle de la « compétition » dont les auteurs semblent escompter qu'elle soit considérée comme la seule réalité qui vaille. Compétition qui, du reste, apparaît aussi peu interrogée que la mission des universités, les auteurs semblant prendre celle-ci pour acquise et limitée à être « les meilleurs au monde » dans un système de compétition mondiale. Or, cela mériterait d'être plus expliqué car, en fait, les États ont créé des universités pour répondre d'abord à des besoins nationaux spécifiques, ce qui n'est jamais discuté ou expliqué (CHARLE et VERGER, 2012). À croire que la répétition occupe ici la même fonction que le fétiche en religion : il agit d'autant mieux qu'il occulte son opération réelle, en l'espèce circonscrire le lieu de ce qui devrait vraiment compter, c'est-à-dire la compétition et faire oublier le reste de la réalité.

La rhétorique de conviction, plus que de la démonstration scientifique, s'appuie aussi sur un procédé de dichotomisation quasi caricaturale du monde. Les auteurs opposent les universités de recherche à autocontrôle institutionnel et les universités de recherche à régulation étatique. Dans le cas des premières, ils soulignent qu'elles « se démarquent mieux sur le plan international » (p. 254), sont intégrées dans un « environnement fortement compétitif marqué par des rapports

entre elles d'émulation et de concurrence » (p. 258) et doivent compter avec une « régulation étatique [qui] ne semble pas nuire outre mesure à la dynamique d'auto-contrôle institutionnel » (p. 262) car « elle ne se substitue pas, bien au contraire, aux rapports compétitifs qu'elles entretiennent entre elles et aux influences de marchés qu'elles doivent maîtriser » (p. 264). À l'inverse, les secondes, dont la France est l'archétype, sont « confronté[e]s aux risques de devoir vivre de longues périodes de sous-financement chronique, puisqu'[elles] sont plus vulnérables aux crises des finances publiques et aux changements d'orientations politiques et idéologiques de l'État » (p. 267). Elles sont placées « sous le joug de modèles bureaucratiques de distribution des ressources freinant leur capacité décisionnelle » (p. 268), payent le prix d'une régulation étatique qui, lorsqu'elle domine, « tend à dérégler l'influence des marchés, et leurs indissociables rapports d'émulation et de concurrence entre institutions » (p. 269). Présenter en conclusion un tel tableau dichotomique et simpliste ne reflète pas des résultats de recherche, mais ne fait que répéter le credo bien connu des auteurs qui, on l'a vu, est imperméable aux démentis empiriques. La foi inébranlable en leur « modèle » explique le ton péremptoire de certaines de leurs affirmations. À la question « Pourquoi des frais de scolarité? », ils répondent : « *Tout simplement* parce que le premier bénéficiaire de l'éducation reçue est l'étudiant lui-même » (p. 294, nous soulignons). Un esprit curieux pourrait alors se demander *pourquoi* de nombreuses universités européennes et des pays nordiques n'ont pas de frais de scolarité et découvrir ainsi que le monde n'est pas aussi simple que semblent le croire les auteurs...

En terminant, il faut dire un mot sur la conclusion du volume qui verse clairement dans une stratégie de la peur : « En cédant à la tentation de s'éloigner encore une fois des caractéristiques les plus porteuses des systèmes universitaires nord-américains, le Québec met en péril l'évolution remarquable qu'a connue son système universitaire au cours des 50 dernières années et hypothèque lourdement la capacité concurrentielle de son noyau d'universités de recherche » (p. 301). Notons aussi un énoncé non prouvé et probablement faux : « Quant au refus du Québec de s'ajuster en ce qui a trait au financement universitaire au nouvel équilibre du système universitaire canadien, il a eu les conséquences anticipées » (p. 301). Outre le fait que l'on se demande en quoi cela est un nouvel « équilibre », le ton inquisiteur n'est pas sans rappeler un document de la CREPUQ de 2004, alors que Robert Lacroix était recteur de l'Université de Montréal, qui prophétisait « *qu'il y a et il y aura* une pénurie de professeurs d'université au Québec » (CREPUQ, 2004, p. 7, nous soulignons). Elle ne s'est nullement matérialisée, car la prédiction était basée sur une confusion entre la notion de « demande » (qui obéit à des contraintes de disponibilités de ressources) et celle de « besoin » qui est infinie dans le monde universitaire.

Les auteurs reprennent ici la vieille rhétorique du « retard » et crient au déclin de la qualité de la recherche et de la formation sans fournir de données probantes⁷. De plus, comme on l'a mentionné plus haut, ce raisonnement ne tient aucunement compte de la question de l'efficacité dans l'usage des ressources.

7. Pour une analyse quantitative de l'évolution de la recherche au Québec au cours des trente dernières années voir, GINGRAS (2016b).

Donc, écrire que les coupures (réelles en effet) *ont eu* les conséquences *anticipées* (par qui?) est une affirmation non fondée dans le cadre de cet ouvrage. Il en va de même pour les affirmations non étayées sur l'existence des « impacts *notoires* sur la qualité... ». Aucune de ces affirmations n'a été *testée* dans cet ouvrage. Cela est bien sûr compliqué, mais encore une fois, *faire de la recherche scientifique* veut dire *établir* les faits et les mesurer, et non pas simplement les *affirmer* comme si la simple répétition d'un *credo* avait la vertu de le rendre vrai. Car, ainsi que le notait Nietzsche dans *Humain, trop humain*, « la pensée profonde peut néanmoins être très éloignée de la vérité » et le sentiment fort ne garantit pas la connaissance, « tout comme la croyance forte ne prouve que sa force, non la vérité de ce que l'on croit ».

Yves GINGRAS

CIRST,
Université du Québec à Montréal.
gingras.yves@uqam.ca

Johan GIRY

CIRST,
Université de Strasbourg et Université du Québec à Montréal.
giry.johan@gmail.com

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHAMBAULT, Éric, Étienne VIGNOLA-GAGNÉ, Grégoire CÔTÉ, Vincent LARIVIÈRE et Yves GINGRAS
2006 « Benchmarking Scientific Output in the Social Sciences and Humanities: The Limits of Existing Databases, *Scientometrics* », 68, 3 : 329-342.
- AUSTIN, John L.
1962 « Performatif-Constatif », dans *La philosophie analytique*, Paris, Éditions de Minuit, p. 271-304.
- BEUSCART, Jean-Samuel, Pierre-Marie CHAUVIN, Anne JOURDAIN et Sidonie NAULIN
2015 « La réputation et ses dispositifs », *Terrains et travaux*, 26, p. 5-22.
- BILLAUT, Jean-Charles, Denis BOUYSSOU et Philippe VINCKE
2010 « Should you believe in the Shanghai ranking? », *Scientometrics*, 84 : 237-263.
- BOURDIEU, Pierre
1984 *Homo academicus*, Paris, Minuit.
- BRUNO, Isabelle, Pierre CLÉMENT et Christian LAVAL
2010 *La grande mutation. Néolibéralisme et éducation en Europe*, Paris, Syllepse.
- CANTWELL, Brendan et Barrett J. TAYLOR
2013 « Global Status, Intra-Institutional Stratification and Organizational Segmentation. A Time-Dynamic Tobit Analysis of ARWU Position Among US Universities », *Minerva*, 51 : 195-223.

CHARLE, Christophe et Jacques VERGER

2012 *Histoire des universités, XIII^e-XXI^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France.

CHARLIER, Jean-Émile, Sarah CROCHÉ et Bruno LECLERCQ

2012 *Contrôler la qualité dans l'enseignement supérieur*, Louvain-La-Neuve, L'harmattan.

CHAUVEL, Séverine et Pierre CLÉMENT

2014 « Le rôle des palmarès et classements », *Savoir/Agir*, 29 : 35-42.

CREPUQ

2004 *De la pénurie de professeurs d'université au Québec. Prévisions de la demande de professeurs d'université au Québec jusqu'en 2012*, Montréal. [<http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article743>], consulté le 24 novembre 2016.

DORAY, Pierre et Claude LESSARD (dir.)

2016 *50 ans d'éducation au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

DREWES, Torben et Christopher MICHAEL

2006 « How do students choose a university? », *Research in Higher Education*, 47, 7 : 781-800.

GLADWELL, Malcolm

2011 « The order of things. What college rankings really tell us », *The New Yorker*, 14-21 février, p. 68-75.

GINGRAS, Yves

2009 « Le classement de Shanghai n'est pas scientifique », *La recherche*, 430, mai : 46-50.

2011 « L'évolution des collaborations scientifiques entre le Québec, le Canada et l'Union européenne (1980-2009) », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 14, 2 : 185-197.

2014 *Les dérives de l'évaluation de la recherche. Du bon usage de la bibliométrie*, Paris, Raisons d'agir.

2016a *Bibliometrics and Research Evaluation. Uses and Abuses*, Cambridge, MA, MIT Press.

2016b « Un demi-siècle de développement de la recherche universitaire au Québec, dans : Pierre DORAY et Claude LESSARD (dir.), *50 ans d'éducation au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 179-197.

KALPAZIDOU-SCHMIDT, Evanthia

2009 « Les systèmes nordiques d'enseignement supérieur dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche », *Éducation et sociétés*, 24 : 45-62.

LORENZ, Chris

2012 « If You're So Smart, Why Are You under Surveillance? Universities, Neoliberalism, and New Public Management », *Critical Inquiry*, 38 : 599-629.

MAISONOBE, Marion, Michel GROSSETTI, Béatrice MILARD, Denis ECKERT et Laurent JÉGOU

2016 « L'évolution mondiale des réseaux de collaborations scientifiques entre villes : des échelles multiples », *Revue française de sociologie*, 57, 3 : 417-441.

MARTIN, Éric et Maxime OUELLET

2012 « Les mécanismes d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur », *Note de recherche*, IRIS.

MARTIN, Éric

- 2016 « L'université globalisée. Transformations institutionnelles et internationalisation de l'enseignement supérieur », *Note socioéconomique*, IRIS.

OCDE

- 2015 *Education at a Glance. OECD Indicators*, OECD Publishing (DOI:10.1787/eag-2015-en).

PIERRU, Frédéric

- 2008 « Un public omniprésent et insaisissable : les lecteurs des palmarès hospitaliers », dans : P. DAUVIN, J.-B. LEGAVRE (dir.), *Les journalistes et leurs publics*, Paris, La Dispute.

SALMI, J. et A. SAROYAN

- 2007 « Les palmarès d'universités comme moyens d'action : usages et abus », *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, 19, 2 : 33-74.

STEINER, Joao, E.

- 2007 *World University Rankings – A Principal Component Analysis*, Instituto de Estudos Avançados, Université de Sao Paulo.

VINOKUR, Annie

- 2014 « La normalisation de l'université », dans : B. FRYDMAN et Arnaud VAN WAEYENBERGE, *Gouverner par les standards et les indicateurs : De Hume aux rankings*, Bruxelles, Éditions Bruylant.

COMPTES RENDUS

SARRA-BOURNET, M. (dir.), *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, 292 p. (Coll. Administration publique et gouvernance)

Le lecteur appréciera cette recension à la lumière du fait que mes travaux y sont cités et que je puis ainsi donner l'impression de manquer de neutralité. Il s'agit d'un ouvrage intéressant et utile qui servira de tremplin à d'autres publications sur cette période cruciale de notre histoire. Il n'est jamais facile de tracer une ligne de cohérence à travers les productions diversifiées d'un colloque, comme c'est le cas pour celui (tenu en 2013) dont cet ouvrage résulte, et surtout de couvrir un sujet sans émettre trop de réserves.

Les dix chapitres sont regroupés en cinq parties selon une division chronologique qu'a souhaitée M. Marcel Masse, ex-haut fonctionnaire et ministre important à son époque. Chaque section fait l'objet de commentaires personnels et d'ajouts de la part de hauts fonctionnaires de premier plan.

C'est une décision judicieuse d'avoir confié l'introduction de l'ouvrage à James Iain Gow, auteur de la fondamentale *Histoire de l'administration publique* (P.U.M., 1986) et de moult articles et ouvrages sur la période post-1970. Les commentaires de Gow sur les origines modestes de l'histoire administrative en général et de celle du Québec en particulier témoignent de son érudition. Le néo-institutionnalisme historique illustre qu'il n'y a pas de rationalité dans les décisions mais plutôt des programmes et pratiques à la recherche de problèmes à résoudre. Gow fait une excellente présentation-synthèse de l'histoire administrative du Canada et de l'histoire contemporaine de la fonction publique du Québec. Son propos faisant coïncider l'avènement du managérialisme au Québec avec le programme électoral du Parti québécois (PQ) de 1976 étonne cependant.

La première partie de l'ouvrage porte sur la Nouvelle-France. Marie-Ève Ouellet présente judicieusement l'intendant du Canada, numéro deux de l'administration coloniale après le gouverneur, informateur principal du Secrétaire d'État à la marine et conseiller d'État du Roi, comme un grand commis. L'intendant exerce les missions de justice, de police et d'administration des finances. Il initie peu : son rôle de récepteur des requêtes pour dédommagements le fait réagir au moyen d'ordonnances qui ont aussi une fonction régulatrice sur des questions locales, et dont l'impact est assez faible vu leur accumulation et la faiblesse des moyens de contrainte pour leur application. Le chapitre, fort utile, situe bien le contexte historique et opérationnel et présente des éléments peu connus des observateurs contemporains.

Le chapitre de Geneviève Tellier propose un survol sélectif mais instructif de la gestion des finances. Elle revient sur les « échecs » (terme restant à définir) du

Planning Programming Budget System, de la rationalisation des choix budgétaires et se montre peu optimiste au sujet de la gestion axée sur les résultats. S'il est vrai que les recettes précises n'ont pas survécu, la culture en a durablement marqué les gestionnaires publics.

Commentant la première partie, Yves Martin met à profit son expérience en rappelant la distinction entre l'intendant et le gouverneur, et suggère qu'au fil des ans la distance s'est creusée entre hauts fonctionnaires et ministres. Il note une coloration politique importante des départs et arrivées à la haute fonction publique depuis 1970. M. Martin semble redouter une possible symbiose toxique entre la crainte et la complaisance car chacun, ministre et haut fonctionnaire, a un rôle distinct à tenir.

Placée dans la deuxième partie de l'ouvrage, qui porte sur les grands commis, la contribution de Claude Couture traite surtout de l'homme public Étienne Parent et de ses idées politiques. De son rôle de grand commis au Québec ou au Canada, il n'est que peu question car il aurait laissé peu de réalisations dans le cadre de ses fonctions. Le chapitre suit longuement les pistes de la généalogie, des fratries et des réseaux politiques, mais on cherche la pertinence de ce matériel dans l'ouvrage.

Le long chapitre quatre qu'a rédigé Gilles Gallichan retrace l'évolution des grandes missions de l'État québécois de 1792 à 1867, revenant sur les héritages de la Nouvelle-France. Si on regrette certaines redites avec d'autres chapitres, il trace très utilement l'évolution des formes et compétences parlementaires et du pouvoir judiciaire et passe en revue l'évolution des principaux secteurs de l'administration pré-confédérative, précurseur de notre actuelle administration.

Dans ses commentaires sur la deuxième partie, Louis Bernard évoque la corruption sous le régime français et la taille modeste de son administration au Canada. Il considère ensuite l'évolution de l'administration québécoise à travers les perturbations politiques du 19^e siècle et rappelle, avec toute la sagesse de l'expérience, quelques idées d'Étienne Parent comme l'importance de l'éducation, l'équilibre entre l'intérêt individuel et collectif, la séparation de l'Église et de l'État ainsi que la célébration par Parent des succès canadiens-français.

La troisième partie (fin du 19^e siècle) débute par un chapitre de l'historien Marc Vallières décrivant le haut fonctionnaire Siméon Le Sage, qui a déjà fait l'objet de nombreuses publications. Les commentaires de Vallières sont fort justes (mise en contexte historique et réalisations de Lesage en immigration et colonisation). Le texte se penche ensuite sur l'ensemble des grands commis. Le tableau 1 (p. 117), qui contient cinq erreurs, est déjà disponible dans un meilleur format dans un ouvrage de Bourgault (1983) auquel il est d'ailleurs fait référence à la note 4. Le spécialiste trouvera pour le moins aberrante l'utilisation de sources approximatives pour établir des dates de nomination alors que des dates précises ont déjà été repérées à partir des décrets (alors appelés Arrêtés en conseil), et cela, dans un ouvrage auquel Vallières se réfère pourtant!

Le chapitre 6, d'Harold Bérubé, traite des misères de la municipalisation du territoire, redoutée et découragée par les autorités coloniales mais devenue inévitable avec l'urbanisation croissante. Les Chartes municipales du 19^e siècle sont suspendues puis réinstaurées sous une tutelle centralisée. L'auteur présente les intéressants travaux d'Isin selon qui cette administration pré-confédérale sert d'antidote à la révolte

contre le pouvoir central. Il rappelle l'âge d'or de cette administration entre 1855 et 1939. Encore aujourd'hui le modèle de gouvernance locale resterait à inventer : modestie de moyens et problèmes sociaux aggravés, diversité des cultures politiques produisant l'organisation.

André Trudeau commente cette troisième partie en rappelant des observations de Vallières sur la haute fonction publique de l'époque et sur Le Sage en particulier. Au sujet de l'administration municipale, Trudeau revient sur les défis contemporains du pouvoir territorial et les réformes plus ou moins récentes touchant l'intervention de l'État.

La dernière partie de l'ouvrage couvre le début du 20^e siècle. Le chapitre de Fernand Harvey situe bien le Secrétariat provincial comme institution supplétive dans l'évolution du rôle de l'État entre 1868 et 1970. Traitant des officiers publics, ministres, sous-ministres et autres dirigeants, l'auteur mentionne plusieurs français d'origine, des titulaires administratifs occupant leur poste pendant une longue période, les dates de fin d'affectation coïncidant avec les élections. Le chapitre se fonde sur des références valables, tant sur le rôle de l'État (Gow ou Linteau) que dans chacun des secteurs étudiés. C'est un travail de recherche adéquat mais qui ne comporte pas de conclusion.

Le passionnant chapitre de Benoît Gaumers et Georges Desrosiers survole l'évolution des missions en santé. Le rappel de l'évolution des institutions est bien fait. Les commentaires sur Emmanuel Persillier Lachapelle illustrent la présence précoce des gourous en politiques publiques. Les auteurs rappellent l'importance de la proximité des services de santé, laissant au palier provincial un rôle d'appui aux unités locales. Ils couvrent brièvement l'évolution du secteur jusqu'à la Commission Castonguay-Nepveu et le fusionnement des deux secteurs, « malgré la bureaucratie ». La conclusion n'en est pas une et porte surtout sur les perspectives d'avenir.

Gérald Grandmont souligne la difficulté de faire des politiques publiques quand les maîtres politiciens s'intéressent surtout au cas par cas. Les contrôles des organismes centraux québécois, par leur cadre de gestion, déresponsabiliseraient les gestionnaires. Grandmont fait d'intéressantes remarques sur le pouvoir de proximité, en en oblitérant les inconvénients.

La dernière partie couvre la fin du 20^e siècle. À partir d'une excellente recherche documentaire, Stéphane Savard traite de la carrière de Michel Bélanger, qui jouissait d'une grande renommée auprès de toutes les catégories d'acteurs. Influent dans tous les grands dossiers de l'époque, il ne semble pas être question de lui dans le chapitre sur la commission Bélanger-Campeau. *Serial server* comme il n'y en a plus, Bélanger a contribué à étendre le champ de l'État québécois.

S'appuyant sur une recherche documentaire fort complète, Luc Bernier traite de l'aspect collectif de l'entrepreneuriat durant la Révolution tranquille, divisée en trois époques. Bernier identifie quelques leaders pour chaque période et soumet de bonnes pistes de recherche. Pour les deux premières périodes, cet entrepreneuriat comporte une connotation nationaliste assez forte, mais sans objectifs très précis. L'époque de consolidation débute après 1980 et la manière d'intervenir est alors plus financière que directe : l'État n'a plus à se substituer aux entrepreneurs. Suit un plaidoyer pour plus de marge de manœuvre dans les organismes autonomes

capables d'innovation au prix d'efforts continus. L'État cherche comment se réinventer pour accompagner l'évolution des besoins de la société.

Dans ses commentaires, Diane Wilhelmy cite Louis Bernard et souligne de manière judicieuse que ce qui caractérise les années soixante est que tout était à faire, ce qui donnait beaucoup de marge aux grands commis. Le contexte contemporain leur aurait rendu la vie plus difficile avec l'avènement des technologies de l'information, des nouvelles en continu et de l'obligation de transparence. Elle identifie des défis contemporains pour l'État québécois : recruter en fonction des compétences, (i.e. former de bonnes équipes); accentuer le travail interministériel et reconnaître le rôle primordial de la mission économique.

J'ignore pourquoi le texte signé par le directeur de la publication Michel Sarra-Bournet est qualifié de conclusion. Il s'agit d'une intéressante monographie sur les aléas de l'émergence de la planification durant la Révolution tranquille. La réduction du management à la seule gestion est erronée. L'auteur suspecte une origine anglaise de ce « néologisme », qui n'en serait pas un selon Mintzberg. La chronologie met en relief l'échec du modèle de planification à la française. Roland Parenteau avait bien entrevu les difficultés liées à ce modèle peu prisé des politiciens, notamment à cause de son ambition irréaliste et du peu de précisions pour sa mise en œuvre. Le contexte n'aidait pas car il était nouveau que l'État québécois agisse en orienteur de l'économie et à cause des limites qu'imposerait tôt ou tard le cadre fédéral. Dans l'ensemble, ce sont des pistes de recherche intéressantes.

Jacques BOURGAULT

ÉNAp.

Jacques.bourgault@enap.ca

BIBLIOGRAPHIE

BOURGAULT, J.

1982 *Répertoire des employés supérieurs (hors-cadre) des ministères du gouvernement du Québec 1867-1982*, Assemblée nationale du Québec, 12, 62 p. [Collection Bibliographie et documentation].

Michel GARIÉPY et Olivier ROY-BAILLARGEON, *Gouvernance et planification collaborative. Cinq métropoles canadiennes*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2016, 284 p.

Les travaux sur les grandes villes canadiennes se multiplient, chacun adoptant un point de vue particulier. On a examiné, par exemple, la géographie économique de ces régions urbaines à la lumière des défis de la mondialisation; on les a auscultées sous l'angle des changements politiques et institutionnels et sous celui des changements démographiques et culturels. Cet ouvrage jette un regard critique sur l'aménagement et l'urbanisme de cinq métropoles canadiennes : Montréal, Québec, Ottawa-Gatineau, Toronto, Vancouver.

On y apprend beaucoup parce que chaque métropole fait l'objet d'une étude approfondie d'un des aspects qui caractérisent l'urbanisme et l'aménagement. Cinq métropoles, six cas différents, cinq regards de chercheurs tout aussi différents : comment réunir ces exemples en un ouvrage relativement homogène? Pour y parvenir, Michel Gariépy et Olivier Roy-Baillargeon ont écrit une introduction qui oriente le lecteur à travers les cas géographiques et thématiques. En l'organisant autour des concepts de participation, de gouvernance et de planification territoriale, ils nous mènent à travers les études de cas vers ce qui à la fois les distingue les unes des autres et les réunit. Tous les auteurs font référence à ces trois concepts organisateurs, de manière souvent assez différente et sans leur donner le même poids dans leur étude. Par exemple, pour la métropole montréalaise, c'est la participation publique et sa capacité à influencer sur les décisions qui importent aux auteurs. La métropole de Québec est examinée à la lumière des nombreux changements de gouvernance qui ont marqué son évolution depuis la création de structures régionales. Gatineau pose aussi la question de la gouvernance. Les auteurs présentent un cas de revitalisation de son centre-ville qui a plutôt mal tourné. La métropole de Toronto est abordée par la planification territoriale de longue durée, depuis les années 1950. Ses relations tendues avec les villes environnantes et le gouvernement provincial sont mises en évidence dans une métropole qui a crû rapidement et qui a posé de nombreux problèmes relativement aux structures de décision et aux politiques d'urbanisme et d'aménagement. À Ottawa, ce sont les relations entre élus et citoyens, les citoyennes marginalisées notamment, qui ont attiré l'attention de la chercheuse. L'exemple de Vancouver montre à la fois la manière dont s'est structuré le gouvernement régional et, à partir d'un cas de transport rapide du centre-ville vers l'aéroport, comment la gouvernance des transports publics s'est modifiée avec l'entrée en scène des milieux d'affaires dans l'orientation des décisions. Un seul chapitre sort quelque peu du thème général, malgré l'intérêt du sujet et la qualité de l'étude. Il s'agit d'une analyse fine et détaillée de la politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, demeurée ancrée dans un référentiel « dépassé ».

Le concept de cohérence mis en avant dans l'introduction et décliné en ses composantes horizontale, verticale et temporelle, n'est, cependant, que très peu mobilisé dans les études de cas. Elles y font certes référence mais la cohérence des interventions de planification est secondaire par rapport aux autres enjeux abordés dans ces études. C'est celle portant sur Toronto qui s'en sert le plus, pour montrer la forte continuité temporelle des plans d'aménagement métropolitains, dans une sorte de « dépendance de sentiers » chère à la science politique. Ce n'est pas que la notion de cohérence ne soit pas importante, comme le montre la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de la province de Québec, qui fait de la conformité entre les différents outils de planification territoriale une exigence fondamentale. Mais ce n'est pas ce que les chercheurs ont mis au premier plan de leurs analyses. Les enjeux sont ailleurs, en particulier dans la réponse aux problèmes nouveaux.

Il ne faut pas s'étonner que les études ne convergent pas vers un point commun. Les cinq métropoles ont des histoires institutionnelles, des cultures politiques et des enjeux régionaux fort différents. Elles sont inscrites de manière inégale dans le processus de mondialisation. Il n'y a, à ce sujet, rien de commun entre Toronto et

Gatineau. Les trois concepts rassembleurs de l'introduction sont certes utiles, mais donnent lieu à des applications très diverses en fonction des cas concrets. Ce n'est pas une faiblesse de l'ouvrage, mais sa force. Chaque ville, chaque métropole étudiée se présente dans sa particularité propre et dans sa diversité interne. De plus, malgré l'annonce du titre, il n'est pas certain que l'aménagement et l'urbanisme se dirigent vers une planification collaborative. À Gatineau, on constate une certaine collaboration entre acteurs, mais uniquement sur de grandes orientations au plan local. Quand arrive le temps de choisir ou d'accepter un projet particulier, comme le notent les auteurs, la collaboration cède le pas au conflit. Dans la métropole de Montréal, la collaboration s'est quelque peu renforcée avec l'ouverture de l'examen des plans et des projets à la participation publique. Ailleurs, il apparaît que cette collaboration reste à construire, malgré des réussites partielles. Il ne faudrait pas croire que la collaboration va s'imposer d'elle-même quand il s'agit d'aménager à diverses échelles et dans des univers sociaux fort diversifiés des milieux de vie et de travail. La tension persistante, voire le conflit ouvert, entre l'automobile et le transport en commun, par exemple, ne rendent pas la planification territoriale des infrastructures et équipements très collaborative.

S'il manque, dans cet ouvrage collectif, quelque chose, ce sont les débats sur l'environnement : air, eau, climat, biodiversité. Le lien entre aménagement et environnement est naturel, mais il faut le rendre explicite. Les enjeux écologiques apparaissent parfois, mais noyés parmi d'autres, ou de manière secondaire. Les auteurs auraient pu se demander quel rôle jouent les enjeux proprement environnementaux dans l'ensemble de la planification territoriale. En outre, les études de cas se sont presque exclusivement attardées aux effets de la participation sur les décisions, aux impacts « effectifs », et un peu aux effets de la participation sur les processus mêmes de participation, aux impacts « processifs ». Sont absents les effets que la participation aux enjeux d'aménagement et d'urbanisme produit sur les participants eux-mêmes, les impacts réflexifs. Quand, à Montréal, on observe que la participation comporte de nombreux « acteurs récurrents », il y a matière à examiner les répercussions de la participation sur les participants eux-mêmes.

Louis GUAY

*Département de sociologie,
Université Laval.
louis.guay@soc.ulaval.ca*

Dominique LEBEL, *Dans l'intimité du pouvoir – Journal politique 2012-2014*, Montréal, Boréal, 2016, 432 p.

Dominique Lebel a été directeur de cabinet adjoint de la première ministre Pauline Marois du 4 septembre 2012 à la défaite électorale du 7 avril 2014. Ce livre est bel et bien un journal politique relatant une suite de faits et d'impressions au lendemain de la victoire électorale de 2012 et jusqu'à la défaite du Parti québécois (PQ) aux mains du Parti libéral du Québec (PLQ) de Philippe Couillard. Pourquoi l'auteur a-t-il décidé de publier ses notes et observations colligées au cours des

longs mois de l'exercice du pouvoir? Il l'explique ainsi : « J'ai le sentiment qu'elles donneront un nouvel éclairage, un point de vue inédit sur ce gouvernement Marois qui n'a laissé personne indifférent » (p. 10). Toutefois, pour le lecteur, surtout pour les exégètes de la politique, l'intérêt est avant tout d'y trouver des explications de la défaite électorale de 2014 accompagnées d'une bonne description des rouages du cabinet de la première ministre et du Conseil exécutif, et du fonctionnement de l'appareil de l'État.

Toutefois, en toile de fond, on sent chez Dominique Lebel un certain fatalisme ou l'impression d'avoir finalement été happé par la quotidienneté du politique. Comment s'élever au-dessus du brouhaha de la joute parlementaire pour reprendre son erre d'aller et insuffler une nouvelle direction? Comment se fait-il qu'à certains moments on n'a plus la mesure réelle de l'état de l'opinion publique, des angoisses de la population, et surtout qu'on ne réussit plus à bien expliquer non seulement son programme de gouvernement mais aussi ses politiques? Le livre de Dominique Lebel nous ramène constamment à ces questions. Il ne nous donne pas de réponses mais offre néanmoins à son lecteur un précieux regard sur les défis entourant l'art de gouverner. Lebel cite par exemple Abdou Diouf, qui rappelait lors de son passage au Québec en septembre 2013 : « En politique, ce qui est le plus difficile à comprendre, c'est souvent ce qui se passe sous nos yeux » (p. 283). Ailleurs, il revient avec des commentaires comme « Tout change. Rien ne change (...) Les lignes bougent et fuient » (p. 334); ou il cite Hubert Védrine : « Il est arrivé à tout le monde de devoir prendre une décision en sachant qu'elle est mauvaise » (p. 339). Tout cela donne ainsi l'impression que Dominique Lebel est un homme ballotté, un homme qui veut servir ses citoyens et le Québec mais qui a besoin de ses proches pour survivre au flot des décisions gouvernementales.

Cette plongée vers l'intérieur du pouvoir nous révèle qu'on doit parfois faire des choix douloureux, qu'il faut savoir improviser face à certaines situations imprévues et louvoyer pour maintenir le cap lorsque la mer est tumultueuse. Tous les membres du cabinet restreint de la première ministre Marois étaient guidés par un objectif commun : faire en sorte que les politiques mises en œuvre contribuent à l'avancement de la société québécoise, et surtout que les citoyens les appuient. La première décision de la première ministre est cruciale de ce point de vue : elle doit choisir les membres de son Conseil des ministres à partir des 54 députés du Parti québécois élus lors de la dernière élection. Il est fascinant de savoir comment nos premiers ministres forment leurs cabinets. Notre façon de faire n'est pas celle des États-Unis où la période de transition entre l'élection et l'assermentation du nouveau Président dure plus deux mois. Au Québec, cela se fait en quelques jours. Dans toute équipe, il y a des gens choisis pour leurs compétences et d'autres qui le sont pour des raisons de représentativité régionale ou simplement en raison de leur fidélité au chef. Le premier cabinet Marois ne fait pas exception. C'est au Château Laurier que les heureux élus seront invités : « Il n'y a pas de mystère. Chacun sait ce que représente cet appel ce jour-là. Chacun est dans l'attente. L'appel. Souvent l'aboutissement de toute une vie d'action politique. Parfois un rêve de jeunesse ou encore le couronnement d'une carrière » (p. 25). Mais ce qui est essentiel dans ce processus de sélection, selon Lebel, c'est que les élus disent la vérité et surtout « de faire connaître les éléments de leur vie personnelle susceptibles d'embarasser le gouvernement » (p. 26). Mais comme il nous le rappelle, le gouvernement

Marois a dû affronter plus souvent qu'à son tour des crises liées à diverses nominations qui nuiront à son image d'intégrité. En fin de compte, le premier cabinet de Pauline Marois sera composé de 23 ministres et de 11 adjoints parlementaires. Le cabinet est jeune – six ministres ont moins de quarante-cinq ans –, mais aussi inexpérimenté car plusieurs ministres le sont pour la première fois. De plus, il faut nommer plusieurs sous-ministres. Dans tout ministère, la clef du succès est que le ministre et le sous-ministre forment un tandem dont la confiance et la complicité permettent de faire avancer les choses rapidement. Mais pour veiller à ce que l'appareil gouvernemental suive bien la cadence, il faut un secrétaire général : Jean St-Gelais sera l'amiral en chef du nouveau gouvernement ou, comme le qualifie Lebel, son « grand ordonnateur » (p. 267).

Nous n'avons pas l'espace nécessaire ici pour faire le bilan complet des politiques du gouvernement Marois. Mais clairement on retiendra de ce gouvernement la Charte des valeurs. Lebel retrace avec précision tous les épisodes de cette saga. La Charte des valeurs montre son nez, après les événements de Lac-Mégantic, lors de deux jours de rencontre du cabinet Marois au Manoir Rouville-Campbell à Mont-Saint-Hilaire, les 19 et 20 août 2013. Comme le souligne Lebel, « il y a beaucoup d'hésitation. Certains craignent qu'elle prenne trop de place dans le débat. D'autres se demandent pourquoi présenter un projet qui va si loin en matière d'interdictions. La piste d'atterrissage ne semble pas claire ». Selon Lebel, même Nicole Stafford, la confidente de la première ministre, a des doutes, mais « personne ne semble vraiment croire que la machine peut s'arrêter (...) [I]l semble que la décision est prise et que Madame ira de l'avant » (p. 263).

Sur cette Charte des valeurs, « Madame a pris position depuis longtemps. Je ne dis pas qu'elle s'est simplement positionnée. Se positionner, c'est se placer soi-même sur l'échiquier politique de façon à se différencier de ses opposants sans s'aliéner trop de gens. Ce n'est pas entrer dans le cœur d'une question ou mettre en avant une politique complexe. Bien se positionner exige d'être stratégique, opportuniste aussi. Prendre position, c'est tout autre chose. C'est affirmer une conviction, une vision en courant un risque. Lorsqu'on prend position, on prend parti, on se campe clairement d'un côté du débat » (p. 263).

Mais on sent chez l'auteur, l'acteur public, un certain désarroi : comment arrêter ou mettre sur une voie d'évitement un projet qu'on sait difficile à expliquer à la population et surtout qui ne fait pas l'unanimité et suscite beaucoup de controverses. De ce point de vue, la rencontre à l'édifice Price, le 23 octobre 2013, entre la première ministre et les membres du comité des orientations est révélatrice. C'est la troisième rencontre avec les membres de ce comité. Lebel note que la discussion sur la Charte des valeurs est « beaucoup plus houleuse que prévu. Les ministres argumentent sachant très bien que les choses vont suivre leur cours. C'est ce qui donne une allure surréaliste à la soirée » (p. 299). Et il constate qu'au « moins la moitié des ministres ne sont pas à l'aise avec certains aspects de la Charte des valeurs » (p. 301). Dans les circonstances, pourquoi la première ministre ne décide pas tout simplement de bouger les pièces sur l'échiquier et de revenir au rapport Bouchard-Taylor qui semble une porte de sortie acceptable pour tous les partis à l'Assemblée nationale? Jacques Parizeau et Lucien Bouchard plaident d'ailleurs pour un tel compromis (p. 292). Lebel ne nous donne pas la réponse. Il observe un gouvernement quelque peu en déroute dans lequel personne ne veut mettre le pied

sur le frein. Il constate ainsi, de manière générale, que « l'exercice de tout pouvoir laisse beaucoup plus de place aux intuitions et à l'improvisation qu'on veut bien le croire. Et le pouvoir exacerbe les qualités tout autant que les défauts de ceux qui l'exercent » (p. 290-291).

Puis la question du déclenchement de l'élection semble prendre le pas comme un faux fuyant au sein du cabinet. Lebel écrit qu'à la fin de janvier 2014 « [t]ous les ministres semblent en faveur d'élections rapides » (p. 359), tout en soulignant quelques lignes plus tard : « Il m'apparaît aussi assez clairement que la population préférerait qu'il n'y ait pas d'élections maintenant » (p. 365). Pourquoi alors déclencher des élections, alors même que les sondages mettent le PQ et le PLQ au coude à coude?

Lebel l'observe à plus d'un moment, le gouvernement Marois a besoin de mieux expliquer ses priorités tout en passant des mois « à courir après une majorité toujours fuyante » (p. 10). Toutefois, il y a une contrainte importante : « Nous avons besoin de temps. Et le temps, c'est ce qui manque toujours en politique » (p. 261). C'est ainsi qu'au-delà des raisons de la défaite électorale, Dominique Lebel souligne que la difficulté première du gouvernement Marois a été de parvenir à faire saisir par la population quelles étaient ses priorités (p. 357) : « Politiquement, les Québécois sont des modérés. Même s'ils soutiennent très fortement le projet de Charte dans les sondages, sont-ils prêts à en faire un enjeu électoral? » (p. 343). Sans jeter le blâme sur personne, il constate : la Charte a été un mauvais choix de thème pour cette campagne. Ce n'est pas l'arrivée de Pierre Péladeau qui est la cause de la défaite mais plutôt l'incapacité du gouvernement du Parti québécois à faire corps autour d'une ou deux idées fortes : « Le Parti québécois n'a jamais pris la mesure des conséquences de la défaite référendaire de 1995. Ni de la nature du gouvernement fédéral de Stephen Harper. Ni de la demi victoire de 2012. Ni de l'évolution de la jeunesse québécoise. Le gouvernement n'a pas véritablement pris acte de son statut de minoritaire. Il a défié constamment les partis d'opposition. N'a pas cherché à faire des compromis » (p. 422-423). On sent donc un homme qui a voulu faire son travail de manière honnête, mettre toutes ses compétences au service du bien public, mais qui ne peut que constater que tout compte fait il aurait fallu prendre la vraie mesure de ce qu'est un gouvernement minoritaire.

Guy LACHAPELLE

*Département de science politique,
Université Concordia.
guy.lachapelle@ipsa.org*

Sean MILLS, *Une place au soleil : Haïti, les Haïtiens et le Québec*, Montréal, Mémoire d'Encrier, 2016, 372 p.

Le livre de Sean Mills comporte trois parties distinctes. La première partie couvre la période 1930-1960 et documente les représentations « canadiennes-françaises » d'Haïti, surtout celles relatives à l'importante présence missionnaire

québécoise en Haïti. À ce titre, les deux premiers chapitres sont fascinants : ils racontent une histoire peu abordée au Québec, ou en tout cas oubliée. Les représentations qu'ont les missionnaires religieux concernant Haïti et le peuple haïtien sont largement partagées par une partie de l'élite nationaliste québécoise à la recherche de partenaires pour faire mousser la « francophonie ». On trouve deux discours antagoniques. D'un côté, un discours affirme que les Noirs d'Haïti ne sont pas inférieurs sur le plan de la race et qu'il faut abandonner le darwinisme social et les théories de la hiérarchie raciale. De l'autre, lorsqu'il s'agit du prolétariat en Haïti, un autre discours présente ce dernier comme une population non civilisée. Bref, comme l'affirme l'auteur (p. 31), la louange à l'endroit des élites haïtiennes va de pair avec une dénonciation de la paysannerie. On parle des cinq plaies de cette classe sociale : la superstition, le libertinage, l'ignorance, le protestantisme et la pauvreté la plus abjecte. C'est cette partie du discours qui légitime en quelque sorte la mission civilisatrice des missionnaires québécois en Haïti.

Les liens entre Haïti et l'élite québécoise ne se construisent pas uniquement autour de la religion, mais aussi autour de la langue. Sean Mills souligne « le lien profond qui unit l'activité missionnaire, le nationalisme et les interventions du gouvernement du Québec pour accroître sa présence indépendante dans le monde. » On parle même des missionnaires comme « [d]es ambassadeurs incomparables de notre race » (p. 65). Il s'agit d'une période peu glorieuse de l'histoire du Québec où les religieux, l'élite nationaliste et le gouvernement du Québec prêchent tous un catholicisme apolitique qui passe sous silence la connivence de l'Église avec le régime dictatorial et répressif de Duvalier.

Dans cette première partie, l'auteur émet l'hypothèse que les représentations des missionnaires auront des répercussions durables dans la manière dont les migrants haïtiens au Québec seront vus lorsqu'ils débarqueront au cours des années 1960 et après (p. 73). Malheureusement, cette hypothèse n'est pas développée par la suite et demeure peu convaincante. Au contraire, on assistera à une rupture radicale avec le discours des missionnaires, de sorte que celui-ci aura peu de répercussions durables.

La deuxième partie se concentre sur l'immigration haïtienne au Québec sous l'angle des activités politiques et intellectuelles des migrants haïtiens arrivés au cours de la période 1960-1980. Cette première vague de migrants haïtiens se constitue, selon l'auteur, d'exilés politiques fuyant un régime dictatorial et répressif. Ils débarquent dans un Québec où une génération d'écrivains militants remet en question les fondements de la société québécoise. On parle alors de décolonisation et on s'approprie une négritude métaphorique. Il s'établit alors une connivence entre les intellectuels québécois et les exilés, dont plusieurs ont de la sympathie pour le nationalisme québécois.

Bien que le monde intellectuel haïtien de la fin des années 1960 soit très masculin, l'auteur documente l'influence des femmes haïtiennes sur les débats féministes au Québec, en particulier dans le cadre de la Maison d'Haïti et du RAFA (Rassemblement des femmes haïtiennes).

Cette période se caractérise par des critiques fondamentales à l'égard du tourisme et des milieux d'affaires qui cautionnent le régime Duvalier. Les critiques

visent également le néocolonialisme et la présence missionnaire dépassée, en plus de s'attaquer à l'aide extérieure en général et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en particulier. Le rôle des revues comme *Nouvelle Optique* et *Collectif Paroles* est très bien documenté.

Dans cette deuxième partie, un chapitre relate l'histoire de la menace de déportation qui pesait sur les Haïtiens et Haïtiennes vivant au Québec sans statut d'immigration. Cette histoire rappelle, s'il le fallait, que l'illégalité est souvent produite par des changements politiques unilatéraux, dans ce cas-ci, par la révocation du décret donnant le droit de présenter une demande d'immigration sur place. Du jour au lendemain, des milliers d'Haïtiens et d'Haïtiennes deviennent des « illégaux ». Ce chapitre documente bien le mouvement anti déportation et les nombreuses manifestations qui ont eu lieu à Montréal, de même que la solidarité québécoise. Le mouvement obtient un résultat positif mais mitigé. En effet, fin 1974, le gouvernement lâche un peu de lest et offre des concessions limitées : environ 55 % des demandeurs seront autorisés à rester, pas comme réfugiés mais plutôt pour « cause de difficultés inhabituelles ». Cette approche évite de heurter le régime Duvalier. En effet, la face cachée de cet épisode est que le gouvernement ne veut pas considérer Haïti comme un pays « ennemi » et donc ne veut pas voir les Haïtiens comme des réfugiés. Cela compromettrait les intérêts économiques en Haïti (banques canadiennes, entreprises, ACDI, tourisme, etc.).

La dernière partie du livre traite de la question de la race et du sexe. La thèse principale est la suivante : « À Montréal, comme dans les autres villes nord-américaines, la sexualité des hommes noirs est contrôlée et surveillée : les peurs et les désirs raciaux influencent les relations entre Blancs et Noirs, de même que les interventions des gouvernements et des forces policières » (p. 271). L'argument est certes intéressant, mais il se démarque du reste du livre par la faiblesse de la documentation.

Pour terminer sur une note personnelle, j'aimerais souligner la contribution importante du Centre de recherches caraïbes de l'Université de Montréal, bien illustrée dans le livre. En tant que directeur de ce Centre à cette époque, j'ai eu la chance de travailler étroitement avec plusieurs chercheurs haïtiens mentionnés dans le livre, dont Émile Olivier, Georges Anglade, Charles Pierre-Jacques, Emerson Douyon et Franz Voltaire. C'est en grande partie leur histoire qui est racontée par Sean Mills avec brio et soutenue par une documentation fouillée.

Mentionnons en dernier lieu l'excellente traduction de l'anglais au français réalisée par Hélène Paré.

Victor PICHE

v-pic@hotmail.com

Marie-Paule ROBITAILLE, *Voyage au cœur des collections des Premiers Peuples*, Québec, Septentrion et Musée de la civilisation, 2014, 275 p.

Ce splendide livre témoigne, pour les Premiers Peuples, de la richesse des collections des prêtres du Séminaire (cédées au Musée de l'Amérique francophone) et de celles du Musée de la civilisation reposant sur la collection Coverdale, que la direction de ce musée a continué d'enrichir par de multiples acquisitions. Désormais quelque 8 000 objets : outils, textiles et vêtements, récipients, livres et cartes géographiques sur écorce, artefacts d'archéologie, œuvres d'art, etc., qui sont autant d'attestations de cultures, de réseaux d'échange, de spiritualité, d'identité.

Au Québec, la collecte étatique structurée (« collectionnement » n'est ni dans le Larousse ni dans le Robert) par l'État date de 1922 avec la création du Musée du Québec. S'y trouvent alors une division des archives, une collection de sciences naturelles, de numismatique, de beaux-arts et de quelques objets amérindiens et inuit d'origine géographique inconnue. En 1934, le musée acquiert la riche collection des descendants de John Neilson; la dotation contient un lot d'objets amérindiens en provenance du Québec (Innus), de l'Ohio, des Prairies, qui y prennent place à titre collatéral. Ce n'est qu'en 1959 que le directeur du Musée, Gérard Morisset, acquiert un legs du Wendat Pierre-Albert Picard avec l'intention de créer une collection distincte des Premiers Peuples du Québec. Cela correspond à la transition d'une identité ethnique canadienne-française nord-américaine à celle de Québécois désignant l'ensemble des habitants d'un territoire. À cet égard, les Autochtones font désormais partie du « nous ». Le ministère de la Culture du Québec élabore ensuite une politique systématique de collection avec pour critères : représentativité, enregistrement, description, contextualisation. Le géographe Michel Brochu achète en 1964-1965 des objets eeyous (cris) et inuit dans chacune des communautés du Nouveau-Québec. De même, en 1965, Camil Guy et Michel Gaumond auprès des Atikamekw et des Kanien'Keha /:a (Mohawk) du Québec et de l'Ontario. S'ajoute ensuite l'acquisition de la collection de la compagnie Canada Steamship Line (Coverdale principalement) : plus de 600 objets de 50 nations du continent, dont une fraction concerne le Québec. L'approche change alors radicalement. D'un intérêt marginal pour des « curiosités sauvages », l'acquisition vise désormais la représentation d'une composante nationale du Québec pour la mémoire et l'histoire, pour l'art contemporain, pour les combats actuels, pour la communauté de destin avec les Autochtones de la planète, pour une approche participative, comme c'est d'ailleurs la caractéristique de l'exposition permanente actuelle sur les Premiers Peuples du Québec.

La documentation des collections exige la mise en rapport avec celles d'autres pays, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne, principalement. Les Hurons n'ont-ils pas fait parvenir un collier de porcelaine (wampum) à la cathédrale de Chartres, les rois n'ont-ils pas collectionné pour témoigner de la grandeur de leur empire, les missionnaires rédigé dictionnaires et livres de prières, voyageurs et militaires cartographié, dessiné les scènes évocatrices des premiers habitants et rapporté des souvenirs évocateurs, telle cette tunique innue en peau de caribou peinte de nombreuses doubles courbes d'avant 1750 (p. 100-101)?

Les collections des premiers peuples ne sont pas qu'un assemblage de curiosités, elles témoignent d'un rapport impérial visant la dissolution des cultures dont les artefacts, souvent obtenus sans consentement, seront désormais interprétés et mis en valeur dans les paramètres de la société dominante, loin du regard et de la parole des premiers intéressés. La Déclaration de l'Organisation des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007-2012), tout comme le Rapport sur les musées et les Premières Nations (1992-2012) de l'Assemblée des Premières Nations et de l'Association des musées canadiens promeuvent une démarche de décolonisation par, entre autres, l'identification des biens culturels sensibles : restes humains, acquisitions illicites (objets de potlatch confisqués ou extorqués, etc.), biens sacrés. C'est ainsi qu'au Musée de la civilisation l'exposition « L'œil amérindien. Regard sur l'animal » témoigne d'une rencontre avec la vision autochtone du monde et de sa temporalité mythologique faite de passages et de métamorphoses entre humains et animaux, explorant le regard de l'animal plutôt que des humains. Quatre cérémonies rituelles précédant l'ouverture de l'exposition évoquaient la puissance des objets évoqués et les recontextualisaient dans leur culture d'origine.

La présence autochtone n'étant évidemment pas réductible aux Amérindiens et aux Inuit, les collections du Musée de la civilisation concernent les Métis du Canada et des États-Unis, les peuples d'Océanie avec la collection de Pierre Maranda, d'Amazonie avec celle du Dr Aldo Lo Curto.

Des collections d'une richesse insoupçonnée, un livre exceptionnel.

Denys DELÂGE

*Professeur émérite et associé,
Département de Sociologie,
Université Laval.
denys.delage@soc.ulaval.ca*

Henri GOULET, *Histoire des pensionnats indiens catholiques au Québec. Le rôle déterminant des pères oblats*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2016, 213 p.

L'historiographie québécoise relative au phénomène des pensionnats indiens catholiques demeurerait relativement mince et pratiquement inexistante du point de vue des responsables catholiques de ces lieux. À coup sûr, la monographie d'Henri Goulet fait œuvre pionnière et balise un territoire de recherche quelque peu méconnu, en circonscrivant autant les conditions d'émergence et de développement que de fermeture du réseau québécois des pensionnats autochtones catholiques. L'auteur prend également soin de bien faire ressortir les spécificités propres au contexte québécois, en contrepoint de la situation canadienne. En effet, on apprend très tôt que le cas québécois fait figure d'exception par rapport au développement des pensionnats dans le reste du Canada, s'inscrivant à la traîne d'un phénomène qui tire ses origines de la deuxième moitié du 19^e siècle.

À la fin des années 1940, le gouvernement fédéral décide de ne plus favoriser les pensionnats indiens au profit des écoles externes de jour et de l'intégration des enfants autochtones dans les écoles régulières. Les autorités catholiques québécoises, par le biais des évêques et vicaires apostoliques, de même que des oblats postés en diverses régions où ils poursuivent leur œuvre d'évangélisation auprès des autochtones, s'engagent dans une entreprise soutenue de lobbyisme auprès des autorités fédérales en faveur de la mise sur pied de pensionnats pour enfants autochtones. Ce seront finalement quatre institutions de ce type qui verront le jour au Québec : Fort George (Baie James), 1930-1980; Sept-Îles, 1952-1971; Saint-Marc-de-Figuery (Amos), 1955-1973 et Pointe-Bleue – Mashteuiatsh, 1960-1973. De manière systématique et exhaustive, le tout rehaussé de tableaux, de cartes et de photos d'archives, Goulet présente les quatre pensionnats, consacrant à chacun un chapitre entier. L'analyse des archives concernant le pensionnat de Fort George révèle que c'est la conversion des enfants protestants qui distingue ce dernier de ses homonymes et qui est au cœur de l'action oblate auprès des populations criées de la Baie James. En ce qui a trait à Sept-Îles, le pensionnat est vite devenu obsolète, compte tenu de l'effervescence du développement économique dans la région dès les années 1950. À Saint-Marc-de-Figuery, les pères oblats ont tenté de former les enfants autochtones aux métiers agricoles, mais ce fut un échec lamentable. Quant à Pointe-Bleue, c'est le pensionnat dont la durée de vie fut la plus courte, huit ans au total.

À la lecture des quatre chapitres cruciaux consacrés aux quatre pensionnats, le lecteur saisit à quel point les pères oblats furent les chevilles ouvrières de ces institutions. Le modèle de pensionnat mis en place par les oblats au Québec n'est opérant que suivant une logique de contrôle idéologique conférant aux missionnaires la possibilité de se vouer complètement à la conversion des populations autochtones. En ce sens, un tel modèle ne pouvait se maintenir sans l'apport déterminant des religieuses, qui assuraient l'encadrement et le fonctionnement quotidien des pensionnats. À mon sens, la plus grande force de cet ouvrage réside dans le fait que l'auteur a su illustrer à quel point la fortune, puis l'obsolescence des pensionnats autochtones catholiques au Québec ne sont compréhensibles qu'en prenant en considération des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels relatifs à la société globale. Il me semble que la contextualisation faite par l'auteur de cette histoire plutôt singulière constitue le principal apport scientifique de l'ouvrage.

En terminant, nous ne saurions passer sous silence le fait que l'étude proposée, tout aussi valable qu'elle soit sur le plan historiographique – la recension des écrits scientifiques sur le thème retenu est excellente –, présente une limite sérieuse relativement aux sources utilisées, le corpus retenu se fondant uniquement sur les archives oblats. L'auteur en est d'ailleurs conscient qui le mentionne dès le départ de son enquête. Certes, certaines congrégations religieuses féminines n'ont conservé aucune archive de leur participation aux pensionnats québécois (ce qui au demeurant apparaît surprenant et soulève en soi de nombreuses questions), mais surtout, tous les témoignages oraux et/ou écrits par des autochtones ont été mis de côté. C'est là une limite importante et même problématique, que ne justifie que partiellement l'auteur dans son introduction en renvoyant aux témoignages

reçus dans le cadre de la Commission de vérité et réconciliation, laissant tout lecteur quelque peu perspicace sur sa faim. D'ailleurs, à ce sujet, je me permets de revenir sur une affirmation de l'ouvrage qui mérite un approfondissement et qui concerne le statut des langues autochtones dans la perception oblate. Alors que Goulet s'appuie sur les archives des oblats pour indiquer la volonté de ces derniers de préserver les langues autochtones dans la portion de leur apostolat consacrée à l'évangélisation des enfants autochtones, c'est le français qui est employé pour tous leurs autres enseignements, tant académiques que manuels. On sait par les études missionnaires concernant les oblats qu'il est dans la tradition de cet institut (et même plus largement des instituts missionnaires catholiques dès le 19^e siècle) de préserver la culture des peuples autochtones canadiens, notamment par le biais du respect de la langue. Cependant, ce respect de la langue pour une partie de la vie au pensionnat, attestée dans les extraits de documents d'archives oblates, n'invalide en rien, à mon sens, les témoignages d'anciens pensionnaires qui affirment avoir été lésés par rapport à la possibilité de s'exprimer librement dans leur langue maternelle. Ce fait ne vient que nuancer la perception que nous pouvons avoir de cet enjeu dans la vie des pensionnats.

Catherine FOISY

Département de sciences des religions,
Université du Québec à Montréal.
foisy.catherine@uqam.ca

Amélie BOURBEAU, *Techniciens de l'organisation sociale. La réorganisation de l'assistance catholique privée à Montréal (1930-1974)*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2015, 295 p.

Amélie Bourbeau est historienne et professeure au département d'histoire de l'Université de Sherbrooke. L'analyse qu'elle présente dans ce livre est centrée sur l'évolution de deux organisations du milieu catholique montréalais qui ont œuvré dans le domaine de l'assistance à la population, la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises (FOCCF) et la *Federation of Catholic Charities* (FCC), qui ont débuté leurs activités respectivement en 1932 et en 1930. Le livre est basé sur une étude très méticuleuse, comme il se fait généralement en histoire. L'auteure s'appuie sur un nombre considérable de documents d'archives en plus d'entretiens avec un certain nombre de témoins clés de cette évolution. Elle apporte aussi beaucoup de soin à bien situer ses sources dans leur contexte tout en relevant leurs limites le cas échéant. De plus, la liste des remerciements nous indique que plusieurs historiens ont suivi l'évolution de ce travail, ce qui authentifie la démarche suivie et les thèses avancées. Il s'agit donc d'un ouvrage sérieux, offert dans une édition très soignée, comportant une présentation de résultats et d'analyse de 176 pages dans un texte tout à fait accessible, en dépit du soin attaché aux détails et nuances, et qui est suivi d'un nombre important d'annexes utiles, en plus des nombreuses notes et références bibliographiques.

Mais le plus intéressant, ce sont les connaissances qui résultent de cette démarche. En menant une étude approfondie de ces deux organisations, l'auteure relève les acteurs sociaux qui ont joué un rôle clé dans cette construction, dont certains étaient nouveaux. Contrairement à l'historiographie assez courante de l'évolution de la société québécoise au cours du 20^e siècle, elle ne s'en tient pas seulement aux deux grands acteurs institutionnels que sont l'État et l'Église catholique. Elle démontre comment, dès l'émergence de ces fédérations de collecte et de distribution de fonds à des agences privées d'assistance auprès des personnes en difficulté, ce sont majoritairement des hommes d'affaires et deux groupes professionnels, les travailleurs sociaux et les comptables, qui en ont pris les commandes. Parmi les acteurs en scène, le clergé est resté minoritaire, avec l'assentiment de la hiérarchie ecclésiastique, tout comme les femmes qui étaient pourtant les plus nombreuses et les plus actives sur le terrain de l'assistance sociale. L'examen fait ressortir des processus « associés de près à la modernité industrielle, la bureaucratisation, la professionnalisation, la sécularisation et l'étatisation », qui sont le « résultat de choix et de négociations entre les acteurs historiques en présence » (p. 11).

Après avoir exposé sa thèse dans son introduction, l'auteure présente son examen en cinq étapes. Tout d'abord, elle situe l'émergence de ces fédérations dans le contexte des années 1911 à 1932, tant dans l'ensemble nord-américain que dans le milieu catholique de Montréal, tant francophone qu'anglophone. Ainsi, en 1932, la FOCCF prend le relais de la Fédération des œuvres sociales de santé avec l'appui de l'archevêque de Montréal, mettant de côté la dimension hygiéniste pour viser surtout la question de la pauvreté, donc de l'assistance. De son côté, la FCC était fondée en 1930, à la suite du rapport de la travailleuse sociale Charlotte Whitton et en remplacement de la *Catholic Social Service Guild* qui ne répondait pas adéquatement aux besoins du milieu.

La deuxième étape de l'exposé s'intéresse à l'orientation donnée au point de départ à ces organisations et qui a progressivement été consolidée par les acteurs impliqués. De fait, le « modèle d'affaires » s'impose assez vite dans la perspective de l'efficacité et de la bureaucratisation, orientation qui est certes promue par la présence importante de gestionnaires de banques et d'entrepreneurs dans les instances décisionnelles de ces organisations, mais également sous l'influence du modèle bureaucratique de l'Église en même temps que de celui des services publics qui commencent à être organisés dans le secteur social. Mais à côté de ces hommes d'affaires, des professionnels ont progressivement joué un rôle important, des comptables d'abord, puis des travailleurs sociaux qui ont été actifs plus tôt à la FCC. En cohérence avec la bureaucratisation et la professionnalisation, la FOCCF s'est donné, en 1934, un organisme d'évaluation des activités d'assistance, le Conseil des œuvres de Montréal, alors que la FCC agissait de façon plus centralisée et personnalisée. Ce processus de professionnalisation est examiné de façon plus approfondie dans un troisième chapitre du livre. On y rend compte des rôles différenciés des catégories de travailleurs sociaux selon le genre et le statut ecclésiastique, la plupart étant formés à l'École de service social de l'Université de Montréal.

Dans une quatrième étape de son analyse, l'auteure traite du processus d'étatisation de l'assistance, documentant comment les fédérations ont participé « aux réformes associées à la Révolution tranquille » (p. 119) en s'engageant, à partir des années 1940, dans l'application de la Loi de l'assistance publique (1921), avec le Bureau d'assistance sociale aux familles (BASF) et le *Catholic Welfare Bureau* (CWB), et

en réclamant progressivement une intervention étatique plus importante. À travers cette évolution, on assiste aussi à de nouvelles approches de l'intervention sociale, particulièrement avec l'adoption de l'animation sociale, en collectivisant l'intervention dans un rapprochement avec la communauté en contrepartie des effets négatifs d'une bureaucratisation trop poussée et de l'élitisme des membres influents des conseils d'administration, comme nous le rapporte le chapitre 5. En même temps qu'à ces processus de bureaucratisation, de professionnalisation et d'étatisation, la sécularisation progressive de l'assistance privée s'est consolidée pour aboutir à la fusion des activités des fédérations catholiques avec celles des organisations des communautés juive et protestante pour aboutir à la création de Centraide en 1974.

Cet ouvrage est particulièrement utile pour notre compréhension de l'évolution non seulement de l'assistance sociale, privée comme publique, mais tout autant de l'évolution des politiques sociales et de la société québécoise en général. Il intéressera certainement les personnes impliquées dans la recherche et la formation sur ces questions, particulièrement en travail social mais également dans les différentes disciplines en sciences sociales, l'histoire évidemment, mais aussi la sociologie et les sciences politiques. Certes, on pourrait déplorer que le livre ne revienne pas de façon plus systématique et théorique, vers la fin, sur les thèses annoncées dans l'introduction, mais cette réflexion pourra être poursuivie dans d'autres ouvrages, y compris avec l'apport d'autres disciplines. Ce livre serait certainement utile aux étudiantes et étudiants en travail social et en science politique, entre autres, en plus de l'histoire évidemment. Enfin, des intervenantes et intervenants sociaux, travailleurs sociaux, entre autres mais pas exclusivement, pourraient y trouver intérêt et en tirer profit.

Jacques L. BOUCHER

Université du Québec en Outaouais.
Directeur adjoint du CRISES,
Rédacteur en chef de *Économie et Solidarités*.
jacques.boucher@uqo.ca

Aurélien BOIVIN, Hans-Jürgen LÜSEBRINK, Jacques WALTER (dir.), *Régionalismes littéraires et artistiques comparés Québec/Canada – Europe*, numéro spécial de la revue *Questions de communications*, série « Actes », 22, Nancy, Éditions universitaires de Lorraine, 2014, 308 p.

L'ouvrage collectif *Régionalismes littéraires et artistiques comparés Québec/Canada-Europe*, paru en 2014, rassemble des articles proposant une redéfinition du phénomène du régionalisme sous trois éclairages : littéraire et artistique; comparatiste; et dans ses manifestations concrètes illustrées notamment par des transferts culturels entre le Québec et la France. Les études rassemblées par Aurélien Boivin, Hans-Jürgen Lüsebrink et Jacques Walter permettent, d'une part, de mettre en lumière le rôle fondamental d'influences extérieures (américaines, allemandes et françaises, par exemple) sur le développement de l'« identité régionale canadienne-française » (p. 9). D'autre part, plusieurs articles insistent sur les convergences entre le régionalisme canadien-français et certains mouvements régionalistes européens

de la première moitié du 20^e siècle, notamment en France. Cette approche comparatiste, qui fait l'originalité du recueil, a le mérite de faire ressortir des traits communs entre les régionalismes canadiens-français et européens (en s'appuyant surtout sur les exemples allemand, suisse, français et belge). Elle permet aussi de mettre en lumière, par l'examen des traits communs aux formes littéraires et artistiques, le processus de folklorisation des régionalismes, auquel ont contribué des musées en organisant diverses expositions, mais aussi des peintres et des illustrateurs.

De manière générale, l'ouvrage explore les dimensions théorique et conceptuelle des régionalismes. Dans la première section du livre, surtout, les contributions insistent sur le fait que le référent géographique n'est pas le vecteur principal à considérer lorsqu'il est question de littérature régionale; au-delà de l'ancrage géographique, comme l'explique A. Von Ungern-Sternberg, « les espaces artistiques littéraires » se rassemblent « en fonction de leurs ressemblances et forment des « régions narratives » (p. 29). Dès lors, ce sont davantage des traits formels, génériques et thématiques récurrents des textes qui doivent être considérés lorsqu'on s'intéresse au régionalisme littéraire, et non plus seulement la réalité géographique dont ils sont issus.

Les études réunies dans la seconde partie du recueil abordent les régionalismes sous un éclairage interculturel, et insistent notamment sur l'influence de Charles Maurras sur l'essor du régionalisme littéraire, artistique et politique, en France comme au Québec. Dans son texte, Aurélien Boivin s'attache par ailleurs à montrer l'influence que les romanciers français René Bazin et Pierre Pourrat ont eue sur l'œuvre de Damase Potvin. Cette perspective d'analyse est intéressante dans la mesure où elle sort le roman de Potvin du cadre agriculturiste canadien-français pour montrer que l'importance accordée à la terre et aux gens des campagnes n'est pas exclusive au roman paysan d'ici – ce qui est plutôt rare dans les études consacrées au roman du terroir canadien-français.

L'article phare de la troisième section, si ce n'est de l'ouvrage tout entier, est sans aucun doute celui de Maurice Lemire, qui a publié en 2007, aux Éditions Nota Bene, *Le mouvement régionaliste dans la littérature québécoise (1902-1940)*, un ouvrage incontournable dont il reprend certaines prémisses qui servent de base à une comparaison entre les régionalismes français et québécois. Il est certes juste d'affirmer, explique Lemire, que le sentiment nationaliste est ce qui distingue le régionalisme canadien du régionalisme français; mais l'un et l'autre poursuivent, au fond, les mêmes objectifs, c'est-à-dire la défense de la langue française, de la culture et de l'identité. Cela s'est avéré un échec, au Canada français et en France, entre autres à cause de l'urbanisation qui s'est intensifiée avec la Seconde Guerre mondiale et du nouveau mode de vie qu'elle a entraîné (p. 166-167).

Somme toute, malgré la présence de plusieurs coquilles et un travail d'édition qui aurait gagné à être plus soigné, cet ouvrage collectif propose une perspective comparatiste intéressante sur les littératures régionales en Europe et au Québec/Canada. Il est dommage, par contre, que le livre ait été publié sept ans après le colloque duquel les contributions rassemblées découlent, ce qui fait en sorte que la bibliographie n'était plus tout à fait à jour en 2014 au moment de sa parution. Enfin, la présentation des différentes sections dans l'introduction aurait dû respecter les regroupements de textes établis dans la table des matières (l'article

de Lemire étant annoncé comme appartenant à la seconde section de l'ouvrage alors qu'il appartient en réalité à la dernière).

Sophie MARCOTTE

Université Concordia.

sophie.marcotte@concordia.ca

Laura ATRAN-FRESCO, *Les Cadiens au présent. Revendications d'une francophonie en Amérique du Nord*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, 263 p. (Coll. Langues officielles et sociétés.)

Ce livre sur les Cadiens de la Louisiane tire son origine d'une thèse de doctorat soutenue à la fois en France (en sociologie) et en Louisiane (en études francophones). L'auteure y analyse trois processus de revendication identitaire chez ce groupe ethnique états-unien défini comme une « communauté francophone en situation minoritaire » (p. 46). Il s'agit 1) de l'intégration au monde francophone tant institutionnel que culturel, 2) de l'institutionnalisation par la promotion de l'enseignement primaire en français et de la langue et de la culture cadiennes au niveau universitaire, et 3) de la conscientisation de la jeunesse au fait français.

L'auteure commence par rappeler l'histoire des Cadiens (ou Cajuns), ces réfugiés de la diaspora acadienne arrivés en Louisiane entre 1763 et 1785. Concentrés dans les bayous de la partie sud de la colonie espagnole, devenue État américain en 1812, leurs descendants mènent une vie marginale et « résolument entre soi » (p. 20), surtout après la Guerre civile. Avec l'interdiction du français à l'école en 1915 et 1921, le français cadien devient une « langue essentiellement orale » (p. 68), doublement dévalorisée par rapport à l'anglais majoritaire et au français des Créoles blancs, souvent d'origine française. Le résultat en est la « transformation rapide et presque radicale de l'unilinguisme francophone en unilinguisme anglophone » chez les Cadiens au cours du 20^e siècle (p. 34).

Depuis les années 1960 s'amorce pourtant un mouvement de « renaissance culturelle cadienne » (p. 3) chez de jeunes universitaires à Lafayette, influencés à la fois par le mouvement des droits civiques aux États-Unis et par la Révolution tranquille du Québec. Ce sont les stratégies mises en place par cette petite élite cadienne qu'examine l'auteure.

L'intégration de la francophonie louisianaise au monde francophone officiel et son institutionnalisation au niveau de l'État sont facilitées par l'intérêt de celui-ci pour le tourisme. Bref, la valorisation du caractère français de la Louisiane fait partie de sa mystique comme « un milieu exotique, étrange et insolite » (p. 50), en plus d'attirer des visiteurs de pays francophones. Malgré le caractère très divers de la francophonie louisianaise historique, aux origines laurentienne, française, africaine, acadienne et dominicaine, elle se polarise depuis les années 1960 autour de la cadienneté, et non de la créolité. « Un tel choix traduit à l'évidence le désir de l'élite de la Louisiane française d'assurer à la région une identité "blanche" » (p. 30).

La Louisiane ne fait pas partie de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) mais se fait représenter à sept Sommets, tenus en France, au Canada, en Roumanie et en Suisse. (Elle ne participe pas à ceux qui se tiennent au Sénégal, à l'Île Maurice, au Bénin, au Liban et au Burkina Faso.) En 2015 elle devient membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), et la ville de Lafayette (dont le maire cadien ne parle pas français) rejoint l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Aujourd'hui le jeune Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique (RVFFA), créé en 2015 par le Centre de la Francophonie des Amériques (CFA), comprend onze villes louisianaises.

L'intégration des Cadiens à la francophonie culturelle se fait à l'écrit par la littérature et à l'oral par la musique. Depuis les années 1970, une poignée d'écrivains produisent un « corpus mince » (p. 84) constitué de poèmes, de pièces et de contes en français cadien, pour lequel ils établissent des normes orthographiques. Mais « l'absence flagrante d'héritiers de cette génération » d'écrivains « fait douter de l'existence à venir d'une nouvelle production d'œuvres franco-louisianaises » (p. 85). En revanche, la musique cadienne jouit d'une renommée internationale, même si « le français qu'on chante... c'est juste quelques mots » (p. 98), destinés par ailleurs « à un public majoritairement anglophone » (p. 100).

L'institutionnalisation de la francophonie louisianaise repose d'abord sur le programme d'immersion française car « on ne naît plus francophone en Louisiane, on le devient » (p. 40). Créé en 1983, ce programme dessert 4 000 élèves (sur plus d'un million) en 2013. Il se termine pourtant à la fin de la 8^e année scolaire (la 2^e année du secondaire). À l'université, vingt-cinq départements offrent des cours de français, dont deux au niveau des études supérieures (maîtrise et doctorat). Mais selon le témoignage d'une professeure interviewée par l'auteure, « l'espagnol se porte bien mieux... parce qu'il suscite un plus grand intérêt de la part des étudiants » (p. 154).

Pour évaluer la conscientisation de la jeunesse au fait français, l'auteure mène une enquête (en anglais) en 2012 auprès des 320 étudiants (sur 19 000) inscrits à un cours de français à l'Université de Louisiane à Lafayette, au cœur du pays cadien. D'après son enquête l'auteure conclut à « une double réalité : d'une part, la vivacité de la notion d'une culture vernaculaire unique en Louisiane... et d'autre part, le recul continu de la langue française » (p. 164).

La rhétorique de l'auteure, qui oscille entre le constat pessimiste de « la constante précarité de la situation du français en Louisiane » (p. 195) et l'espoir contre toute attente « que peuvent véritablement se donner une chance d'avenir les Cadiens » (p. 197), rappelle le discours de la survivance avec sa valorisation de la lutte d'autant plus héroïque que vouée à l'échec, à moins d'intervention providentielle. C'est que la référence de l'auteure, comme celle de l'élite cadienne qu'elle étudie, est québécoise et canadienne plutôt qu'états-unienne. Elle tient pour acquis que l'identité culturelle d'un groupe ethnique est indissociable de sa langue d'origine, même si cet essentialisme linguistique est inadapté au contexte multiculturel américain (ou canadien, si l'on excepte les cas des francophones et des Premières Nations). Tout en reconnaissant l'importance de « l'ethnicité symbolique » aux États-Unis (p. 40), elle voit dans les Cadiens l'exception qui continue de résister à l'acculturation linguistique. Mais est-il vrai que les Cadiens au présent constituent une communauté francophone en situation minoritaire quand seulement 3 % de la

population louisianaise s'identifie dans le recensement de 2010 comme connaissant le français? La plupart des Cadiens n'ont-ils pas suivi, à l'instar des Créoles blancs et noirs, « le modèle classique d'assimilation sur trois générations » (p. 30)?

Dans son livre *Histoire d'un rêve brisé? Les Canadiens français aux États-Unis* (Septentrion, 2007), l'historien Yves ROBY pose la question de l'assimilation des Franco-Américains d'ascendance québécoise et acadienne. Le rêve brisé, c'est la thèse providentialiste des élites clérico-nationalistes selon laquelle les émigrants reconquerraient l'Amérique du Nord, ou au moins maintiendraient leur société distincte francophone et catholique aux États-Unis. Or, il ne reste en Nouvelle-Angleterre qu'une poignée de militants qui n'ont pas abandonné la lutte en faveur de la culture et de la langue françaises, tandis que la plupart des Franco-Américains – des millions – ne parlent plus français et ne manifestent aucun intérêt pour la culture franco-américaine. L'histoire des Franco-Américains, est-ce donc l'histoire d'un échec? Oui, si l'on organise le récit autour du projet utopique des élites. Non, si l'on considère que l'assimilation des Canadiens français à la majorité anglophone américaine constitue de leur point de vue une réussite sociale. Je me demande si l'on ne pourrait pas arriver à la même conclusion en ce qui concerne les Cadiens aujourd'hui.

Leslie CHOQUETTE

Assumption College.
lesliechoquette@charter.net

Akos VERBOCZY, *Rhapsodie québécoise. Itinéraire d'un enfant de la loi 101*, Montréal, Boréal, 2016, 230 p.

L'accueil unanimement favorable accordé par la presse francophone à l'essai autobiographique d'Akos Verboczy n'est certainement pas sans lien avec la qualité littéraire, le style vivant et l'intérêt ethnographique du récit de soi que propose cet immigrant arrivé à l'âge de onze ans au Québec. Tissé de vignettes où s'entremêlent les souvenirs, les opinions et les observations, ce livre élabore un portrait optimiste – voire idéalisé – de la société que Verboczy a fait sienne de plein cœur. Fort de sa double condition d'*insider* et d'*outsider* dans chaque espace social qu'il fréquente, cet « Hongro-Québécois, judéo-chrétien, d'expression française, Est-Européen d'Amérique du Nord » (p. 13) traverse les frontières identitaires avec une aisance enviable. Comme pour la nouvelle génération d'« humoristes ethniques » qui s'impose sur les scènes québécoises depuis quelques années, son « Nous » hybride et malléable à dessein libère sa parole : il peut se moquer férocement de la rectitude politique (qui voudrait l'empêcher de désigner les gens, comme il le souhaite, selon leur origine ou couleur de la peau), décrier les « restrictions superficielles, couteuses et ridicules » de la religion juive (p. 87) ou contester l'idée selon laquelle l'immigration serait nécessairement bénéfique pour le Québec (ce qui l'amène à suggérer une diminution du nombre d'immigrants admis). La narration est parsemée d'un humour irrévérencieux qui oscille entre la fine ironie et le sarcasme. Mais la dérision se tourne vers des cibles choisies. Par exemple, alors que le nationalisme québécois est complètement épargné, les plus durs coups sont

réservés aux tenants de la « beauté de la diversité » et de la « multiculturalisation sermonneuse ».

Sur certains plans, il serait possible de comparer le livre de Verboczy à l'autofiction de Magyd CHERFI (*Ma part de Gaulois*, Actes Sud, 2016), qui, en racontant sa jeunesse en tant que fils d'immigrants d'origine kabyle, explore la tension vécue entre le fait d'être « trop français » et « pas assez français ». Mais le regard critique que Cherfi porte sur la France problématique à laquelle il cherche néanmoins à s'intégrer n'a pas d'équivalent dans le récit de Verboczy : le Québec dont celui-ci parle a besoin d'être conforté plutôt qu'ébranlé ou mis au défi, si bien que Verboczy se dit porté par le « devoir de le défendre » et s'inquiète de « l'avenir des Québécois à force d'entendre les anglophones et immigrants parler d'eux » (p. 156). Dans la « troisième étape » de son itinéraire (la dernière section du livre), l'auteur assume pleinement ses convictions souverainistes. Le ton introspectif qui caractérise les deux premières parties laisse presque toute la place au polémiste. Ici l'Autre devient souvent caricatural : ces immigrants dont « les votes pour le PLQ ... sont quasi automatiques » (p. 192), ces « non-francophones » dont la « quasi-unanimité (...) avait été déterminante pour assurer la mince victoire des fédéralistes » en 1995 (p. 159), ces « adeptes de Yahvé, de Mahomet, de Vishnu et de Pierre Elliott Trudeau » (p. 210). Malgré la plasticité identitaire de l'auteur, il devient ainsi difficile d'imaginer que ce livre s'adresse à un lectorat extérieur au « Nous » majoritaire autrefois évoqué par Jean-François LISÉE (*Nous*, Boréal, 2007) : dans son blog, ce dernier félicite Verboczy d'avoir pris « le Québécois-de-souche-en-nous par la main ».

Selon Verboczy, on dit (trop) souvent qu'il est le « parfait immigrant », « l'enfant idéal de la loi 101 ». « Ça [le] gêne », avoue-t-il dans les dernières pages du livre, mais il ne le nie pas. Au contraire, il s'inquiète du fait que « [son] exemple serve de seuil en deçà duquel on considère tout immigrant comme un échec de notre système d'immigration » (p. 221). En effet, il serait impossible de trouver un meilleur représentant de ce que l'on conçoit généralement, au Québec, comme une « bonne intégration » : un non francophone qui en vient à maîtriser parfaitement le français (tout en maniant avec grande expertise les expressions informelles et les tournures particulières du parler québécois); un jeune qui fait le choix conscient et délibéré de quitter sa communauté d'origine et son quartier pour plonger entièrement dans le monde franco-québécois; un immigrant qui, à l'instar de la majorité des Québécois, rejette le multiculturalisme (à la canadienne), se voue à la défense de la laïcité (à la québécoise) et trouve essentiel de rassembler toute la population autour d'une « culture commune ». Bref, Verboczy est l'immigrant idéal pour un idéal de société auquel beaucoup de Québécois francophones aspirent. Cet ouvrage, très plaisant à lire, est aussi très utile, car il aidera à mieux connaître la complexité de l'expérience migratoire, cela par le biais d'une histoire de vie qui s'avère exceptionnelle, à certains égards, et fondamentalement typique, à d'autres. Pour le sociologue, il offre un troisième niveau d'intérêt : ce récit est un véritable miroir de la société québécoise, non pas tout à fait de ce qu'elle est réellement, mais de ce qu'elle aime trouver dans son reflet.

Victor ARMONY

Université du Québec à Montréal.
armony.victor@uqam.ca

ABSTRACTS

Martin SIMARD, *Northern Quebec: One plan, three regions, nine challenges*

Northern Quebec is a complex and relatively unknown geographic environment. The adoption in 2011 of the *Plan Nord* by the Government of Quebec led to renewed interest in this singular territory, despite the vagaries of the project. This article is intended to provide an overview of the major issues and challenges affecting Quebec's "North." At the theoretical level, we identify a middle ground between, on the one hand, the traditional approach favouring state intervention and, on the other hand, the approach advocating the empowerment of the northern Indigenous populations in planning and achieving self-reliance. This is done through a review of the literature and a reflection on the role of public policies in social, economic and territorial development. Nine major themes or challenges will be addressed in order to contextualize and guide the discussion.

Keywords: Quebec, North, nordicity, regionalization, development, Indigenous

Alexandre BRUN, Ève HARBOUR-MARSAN, Frédéric LASSERRE and Éric MOTTET,
The Plan Nord: Current geopolitical issues in the light of past "Plans Nord"

In May 2011, the Premier of Quebec officially launched the Plan Nord. This development and enhancement project for northern Quebec has two complementary objectives: optimize the exploitation of natural resources for economic and commercial purposes *and* build a new social space in the north of the province by expanding the frontiers of the ecumene. The idea is not new insofar as the North has frequently been a key concern among Quebec leaders. Yet, past projects to develop Quebec's northern region, all of them eager to tap into the abundant untouched resources of this territory, did not lead to the anticipated results. Among the challenges facing these projects were, in particular, fluctuations in the global commodities markets. Plan Nord, for its part, which is presented as a sustainable development project, is unique in that it aims to harmonize large-scale mining operations with the goal of biodiversity protection in partnership with Indigenous peoples. Thus, this project is based on a set of technical, administrative, financial, legislative and regulatory measures whose half-avowed aim is to legitimize its realization and above all to bolster the attractiveness and competitiveness of Northern Quebec on the world stage in the eyes of investors from the mining industry.

Keywords: development, Nord-du-Québec, natural resources, mining, sustainable development, Plan Nord

Étienne RIVARD, Caroline DESBIENS, Suzie BASILE and Laurie GUIMOND, *The "cross-roads regions" of mid-northern Quebec as intercultural nordicity laboratories*

Contrary to what is implied in the Plan Nord, the boundary between northern Quebec and the Laurentian region or southern Quebec is not a continuous and fixed line. Rather, the result of a set of interrelated physical and human criteria, this frontier is more a function of the dynamic transition zone than of any fixed boundary. A number of Quebec regions that are commonly known as "peripheral regions" or "resource regions" are located, at least in part, within this zone. In our opinion, these are "crossroads regions" which serve as a concrete link between the North and the Laurentian Valley and which allow for a better understanding of the position of the North within Quebec as a whole and thereby for a redefinition of the nordicity (or nordic characteristic) of the province. The main objective of this article is to determine the validity of this hypothesis. Given that the Indigenous presence is greater in these regions than in southern Quebec, our presentation focuses on Indigenous-allochthonous relations. Based on semi-structured interviews with non-Indigenous regional actors—surveys aimed at assessing the place of Indigenous peoples in development and partnership strategies in Saguenay-Lac-Saint-Jean and Abitibi-Témiscamingue—we establish a critical overview of inter-ethnic relations in these two regions. Using this overview, we then engage in a more global reflection on the North and its development with the aim of identifying the potential factors—both positive and negative—that are driving the growing interest which the Laurentian region has for the North, in particular in the context of the Plan Nord.

Keywords: nordicity, Indigenous–non-Indigenous intercultural relations, territorial development, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue

Laurie GUIMOND and Alexia DESMEULES, *"Ears wide open": Territorial development and relations between the Innu and non-Innu on the site of the Romaine River hydroelectric project*

This paper examines the relationship between the Innu and non-Innu peoples in the context of the Romaine River hydroelectric project in Quebec's Côte-Nord region. It is interested in the dialectical relationship between territorial development and intercultural relations. With a focus on *Nitassinan*, the ancestral territory of the Innu, and the regional county municipality (RCM) Minganie, this project bears witness to the multi-ethnic territorial and cultural reality shaping regional and northern governance. Using a qualitative approach that involved in-depth interviews held with regional players as well as Innu and non-Innu workers, this exploratory research demonstrates that the Romaine River construction site, as a place of encounter, has not yet proven to be particularly fruitful in enhancing the relationships between these participants. While there has been some rapprochement between the Indigenous and non-Indigenous decision-makers, the intercultural links between the workers at the construction site are still tenuous. Nevertheless, our results suggest that these institutional and everyday inter-ethnic relations are inescapable components of the territorial development of northern Quebec.

Keywords: Indigenous–non-Indigenous intercultural relations, Innu–non-Innu, territorial development, Romaine River hydroelectric project, Minganie, Côte-Nord

Geneviève BRISSON, Catherine MORIN BOULAIS, Sabrina DOYON, and Emmanuelle BOUCHARD-BASTIEN, *The difficulty of recognizing the social impacts on a northern mining community: The case of Malartic (Quebec)*

In 2011, the opening of an open-pit gold mine in the municipality of Malartic in Abitibi-Témiscamingue (Quebec, Canada) triggered a range of social changes. This article, drawing on an ethnographic research project involving 93 semi-directed interviews, describes the changes experienced by the Malarticois between 2006 and 2013. With reference to political ecology and political economy, the analysis exposes the main limits of public policies intended to take into consideration the social impacts observed in the Malartic case and shows how these policies are part of a neo-liberal logic.

Keywords: mining, Abitibi-Témiscamingue, social impacts, public policy, political ecology, neoliberalism

Pierre-Louis TÊTU and Frédéric LASSERRE, *Chinese mining investment projects in Arctic*

China, the world's largest importer of raw materials since the beginning of the 21st century, is keeping a watchful eye on the mining potential of the Arctic. Chinese foreign direct investment (FDI) in mining projects in the Canadian Arctic, Northern Quebec and Greenland have contributed to a certain sinophobia, due in part to a lack of understanding of the factors determining the choice of this region for these investments. The results show that these territories are attractive because of their political stability and competitive business climate as well as the quality of their physical resources. Nonetheless, this attractiveness is diminished by a lack of infrastructure in the Arctic as well as the high cost and reduced availability of labour.

Keywords: mining, Canadian Arctic, Quebec, Greenland, China, companies, investments

Thierry RODON and Aude THERRIEN, *The search for development models for Northern Quebec*

Northern Quebec has long been perceived as a reservoir of resources for the southern part of the province, whereby the Indigenous peoples inhabiting the North were often ignored. The Plan Nord, launched by Jean Charest in 2011, continues with this logic by focusing on the development of mining operations of the territory. However, since the 1970s, with Indigenous rights increasingly established, the northern regions have developed their own governance institutions that engaged in regional development, namely by attempting to redefine it. In this article, we compare the socio-economic conditions of different regions in northern Quebec, including their institutional development, and develop an analysis of the different development models for the North that are promoted by the various actors. This analysis is based on the nation-building approach developed by the Harvard Project on American Indian Economic Development.

Keywords: northern Quebec, Indigenous peoples, Nunavik, Eeyou Istchee, Côte-Nord, Innu, Inuit, Cree, Plan Nord, social conditions, economic conditions, economic development, institutional development, local development

2017 72-2 PRINTEMPS SPRING

REVUE TRIMESTRIELLE
RELATIONS INDUSTRIELLES

RIIR

Revue trimestrielle bilingue publiée
depuis 1945 par le Département des
relations industrielles de l'Université Laval

ARTICLES

Safety and Multi-employer Worksites
in High-risk Industries: An Overview

MAGNUS NYGREN, MATS JAKOBSSON, EIRA ANDERSSON
AND BO JOHANSSON

Gouvernance des régimes complémentaires
de retraite, relations du travail et conflits
de rôle : une enquête québécoise

DANIEL COULOMBE, ESTHER DÉOM, FRÉDÉRIC HANIN
ET ANNETTE HAYDEN

The Predictors of Unmet Demand
for Unions in Non-Union Workplaces:
Lessons from Australia

AMANDA PYMAN, JULIAN TEICHER, BRIAN COOPER
AND PETER HOLLAND

« Leur façon de punir, c'est avec l'horaire ! » :
Pratiques informelles de conciliation
travail-famille au sein de commerces
d'alimentation au Québec

MÉLANIE LEFRANÇOIS, JOHANNE SAINT-CHARLES, SYLVIE FORTIN
ET CATHERINE DES RIVIÈRES-PIGEON

Individuals' Assessment of Corporate
Social Performance, Person-Organization
Values and Goals Fit, Job Satisfaction
and Turnover Intentions

SARAH HUDSON, DOUGLAS BRYSON AND MARCO MICHELOTTI

Assurer son employabilité militante
par la mobilisation du capital social : le cas
des ex-permanents syndicaux lors d'une
reconversion en dehors de la sphère du syndicat

PAULINE DE BECDELIEVRE ET FRANÇOIS GRIMA

"You've Just Cursed Us":
Precarity, Austerity and Worker Participation
in the Non-profit Social Services

IAN CUNNINGHAM, DONNA BAINES AND JOHN SHIELDS

INDUSTRIAL RELATIONS
QUARTERLY REVIEW

A bilingual quarterly published since
1945 by the Industrial Relations
Department, Université Laval

RI/IR EN LIGNE

RI/IR est disponible en ligne
sur le site Érudit :

www.eric.org/revue/ri

Pour abonnement institutionnel,
contacter Érudit.

Pour consulter les règles de publication
ou vous abonner,
visitez notre site Internet :

www.riir.ulaval.ca

RI/IR ONLINE

RI/IR is available on line on
Érudit website at:

www.eric.org/revue/ri

For an institutional subscription
to digitalized issues,
please contact Érudit.

Visit our website for Notes to
contributors or to subscribe:

www.riir.ulaval.ca

RELATIONS INDUSTRIELLES
INDUSTRIAL RELATIONS

Pavillon J.-A.-DeSève
1025, avenue des Sciences-Humaines
Bureau 3129, Université Laval
Québec (Québec) Canada G1V 0A6

TÉLÉPHONE : (418) 656-2468

COURRIEL / E-MAIL :
relat.ind@rlt.ulaval.ca

www.riir.ulaval.ca

NORMES D'ÉDITION

- La revue *Recherches sociographiques* n'accepte que les documents exclusifs et inédits (article, note critique, note de recherche, compte rendu). Cela signifie...
 - a) qu'il s'agit d'un travail non publié qui n'est pas en évaluation dans une autre revue;
 - b) qu'on attend d'avoir reçu une réponse de notre part avant de proposer son texte ailleurs ;
 - c) que le *copyright* appartient à *Recherches sociographiques*.
- Les textes doivent être paginés en bas à droite, en format **Word** et envoyés par courrier électronique à rechsoc@soc.ulaval.ca.
- Indiquer, **sur une page à part**, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de chacun des signataires. Inscrire le titre de l'article ou de la note critique, en majuscules, en tête de la page 1.
- La longueur des articles se situera entre 20 et 35 pages à double interligne, pour un maximum de 60 000 caractères excluant les espaces; celle des comptes rendus, entre 2 et 6 pages, soit entre 700 et 800 mots.
- Quant aux genres, on peut suivre l'usage traditionnel ou employer le masculin et le féminin en s'inspirant de *Pour un genre à part entière : guide pour la rédaction de textes non sexistes* (Québec, Publications du Québec, 1988).
- Les tableaux et les graphiques sont **sur des feuilles distinctes**, par ordre numérique, titrés, et leurs sources, bien identifiées. On en limitera le nombre, ne conservant que ceux jugés essentiels à la compréhension du texte. On utilisera le Système international d'unités (SI).
- Pour un sigle ou un acronyme, veuillez en indiquer le sens complet, la première fois. Par exemple, Université Laval (UL), Université du Québec à Montréal (UQAM). Par la suite, le sigle ou l'acronyme (sans points) peut suffire.
- Prière de porter une attention particulière à l'exactitude des citations et des références bibliographiques. Les citations en d'autres langues doivent être traduites en français et précédées du mot « traduction » entre crochets.
- Un document publié électroniquement doit indiquer clairement la source précise sur internet ainsi que la date de consultation du site où il se trouve (ex. : [www.rechsoc.com/ abonnements], consulté le 3 janvier 2015.) Les articles publiés dans une revue électronique doivent aussi donner l'adresse de la revue en plus des renseignements habituels (auteur, titre, etc.). Voir l'exemple encadré.
- Indiquer le titre de la collection entre parenthèses après le nombre de pages.

BOURDON, Sylvain et Mircea VULTUR (dir.)

Les jeunes et le travail, Québec, Les Éditions de l'IQRC et Les Presses de l'Université Laval, p. 129-155. (Coll. Regards sur la jeunesse du monde.)

- Les notes de bas de page, brèves de préférence et en **nombre limité**, seront à **interligne double**. Pour la bibliographie, se référer aux exemples.

CALDWELL, Gary et Simon LANGLOIS

1986 « Les cégeps vingt ans après », *Recherches sociographiques*, XXVII, 3 : 355-364.

GAUTHIER, Anne

1988 « État-mari, État-papa, les politiques sociales et le travail domestique », dans : Louise VANDELAC (dir.), *Du travail et de l'amour*, Montréal, St-Martin, p. 257-311.

Dans le cas de documents d'organisme (ministériel, parlementaire, indépendant, etc.), le sigle ou l'acronyme (sans points) identifie l'auteur.

Conseil économique du Canada (CÉC)

1970 *Les diverses formes de la croissance*, Ottawa, Imprimeur de la Reine (« Exposé annuel », 7.).

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

1981 *Statistiques de l'enseignement dans les pays de l'O.C.D.E.*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.

VILLENEUVE, Nathalie

2003 « Myles, unilingue anglophone – Une pelure de banane surprise pour la candidate défusionniste », *Cité Nouvelles*, Montréal, 5 octobre.
[<http://www.westisland.ca>], 7 octobre 2003..

- Dans les notes ou le corps du texte, on ne fait référence qu'au nom des auteures et auteurs cités, à la date de publication si la même personne compte plus d'un titre à la bibliographie (a, b, c..., si même année) et, s'il y a lieu, à la ou aux pages. Exemple : (MOREUX, 1982, p. 17) ou (CALDWELL et LANGLOIS, 1986a, p. 395-399). IMPORTANT : Mettre le nom en **petites majuscules**.
- Pour un article ou une note critique, fournir un résumé d'environ 100 mots. Notices biographiques (maximum 6 lignes : situation institutionnelle actuelle, quelques repères de carrière, dernière publication).
- Les comptes rendus ne sont pas soumis à l'évaluation. Une fois publiés, les auteurs dont l'ouvrage est recensé ont un droit de réplique. L'auteur de la recension dispose alors également d'un droit de réplique et les deux textes paraissent dans le même numéro.
- Les articles seront publiés en français. Toutefois les articles peuvent être soumis en anglais pour fins d'évaluation. S'ils sont acceptés, l'auteur est responsable de la traduction en français, et la revue de la révision linguistique.

NUMÉROS ANTÉRIEURS

2015, volume LVI, numéro 1

Le Québec en caricatures : humeurs et humour d'une société à travers le temps
Présentation. Le Québec en caricatures; Représentation de la Confédération; Parodier
et satiriser l'histoire par la caricature. Le cas d'Albéric Bourgeois; La leçon de morale
derrière l'histoire des Laviguer; Les images de presse de la crise des caricatures de
Mahomet 30,00 \$

2015, volume LVI, numéro 2-3

L'environnement en débat au Québec : acteurs, institutions, enjeux
Présentation. L'environnement en débat; La réhabilitation des rivières urbaines; Le
respect des droits des peuples autochtones; Le mouvement d'opposition au gaz de
schiste; La gestion intégrée de la ressource-eau; Une histoire de la conservation volon-
taire; l'environnement : quelle valeur pour les jeune?.....30,00 \$

2016, volume LVII, numéro 1

Manifestations contemporaines de la vie familiale
Présentation; Filiation et transmission dans le cinéma; Accès à la propriété des jeunes
ménages; Conciliation travail-études des jeunes; Engagement dans la maternité; Le
partage de la première éducation; La participation citoyenne en ligne; Les forums
sociaux locaux.....30,00 \$

2016, volume LVII, numéro 2-3

Les terrains de la laïcité au Québec
Le travail obscur de la mémoire identitaire; Laïcité et patrimonialisation du religieux;
La tension sociojuridique entre laïcité et multiculturalisme; Visibilité des signes
religieux en France et au Québec; Laïcité et valeurs dans le projet de loi n°60; Les
enjeux démocratiques du débat sur la Charte; Analyse lexicométrique des discours
sur la laïcité; Du danger de la religion pour les femmes; Pour la Charte des valeurs
québécoises; Regards sur une amitié intellectuelle; Rapport au diplôme et sentiment
de surqualification; Entretien avec la sociologue Andrée Fortin 49,00 \$

2017, volume LVIII, numéro 1

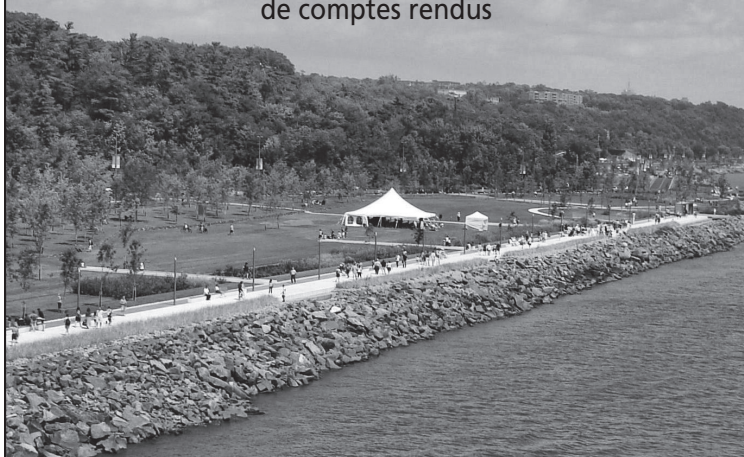
La sociologie des médias au Québec
État des lieux de la sociologie des médias; De l'Internet, du Québec et de l'Internet
québécois; Facebook pendant la grève étudiante de 2012; Cinéma, numérique et "mul-
tiécranité" au Québec; Sur une mobilisation éclair; L'ambivalence temporelle chez
Fernand Dumont (1956-1970); Des Canadiens français aux Québécois.....30,00 \$

*Une source de références essentielles
pour le Québec et le Canada français
depuis 1960*

RS RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

Revue pluridisciplinaire d'études sur le Québec

Chaque année la revue publie 3 numéros
dans lesquels sont rassemblés une centaine
de comptes rendus



PAIEMENT EN LIGNE

www.soc.ulaval.ca/recherchessociographiques/

Téléphone : (418) 656-3544

rechsoc@soc.ulaval.ca



MARTIN SIMARD, ÉTIENNE RIVARD ET LAURIE GUIMOND
Les recherches sur le Québec du Nord :
un instrument d'appropriation territorial pour quels acteurs?

MARTIN SIMARD
Le Nord québécois : un plan, trois régions, neuf défis

ALEXANDRE BRUN, FRÉDÉRIC LASSERE, ÉRIC MOTTET
ET ÈVE HARBOUR-MARSAN

Le Plan Nord : enjeux géopolitiques actuels
au regard des « Plans Nord » passés

ÉTIENNE RIVARD, CAROLINE DESBIENS, SUZIE BASILE ET LAURIE GUIMOND
Les « régions carrefours » du moyen nord
comme laboratoire interculturels de nordicité

LAURIE GUIMOND ET ALEXIA DESMEULES
« Les oreilles se sont ouvertes des deux côtés » :
développement territorial et relations entre Innus
et non-Innus au chantier de la Romaine

GENEVIÈVE BRISSON, CATHERINE MORIN-BOULAIS,
SABRINA DOYON ET EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN
Une difficile prise en compte des changements sociaux
en milieu minier nordique : le cas de Malartic

PIERRE-LOUIS TÊTU ET FRÉDÉRIC LASSERE
Projets d'investissements miniers chinois dans l'Arctique

THIERRY RODON ET AUDE THERRIEN
Quels modèles de développement pour le Québec nordique?

NOTES CRITIQUES

BENOIT ÉTHIER
Regards croisés sur le nord

BENOIT ÉTHIER
La nordologie de Louis-Edmond Hamelin

MICHEL VENNE
Que faire de notre nationalisme?
Entre impuissance et résignation

YVES GINGRAS ET JOHAN GIRY
Les prophètes du nouvel ordre universitaire

COMPTES RENDUS



RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

www.soc.ulaval.ca/recherchessociographiques

30 \$

POSTE-PUBLICATIONS enr: 07973,
numéro de convention 40064744
PORT DE RETOUR GARANTI
Département de sociologie,
Faculté des sciences sociales,
Université Laval
C.P. 2208, Succursale Terminus,
Québec (QC) G1V 0A6

ISSN 0034-1282

